DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

VILLE DE DIJON

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE M.

(Comptabilité.)

M. 1. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1401-1538. — Receveur de la ville. — Délibération de la Chambre du conseil portant nomination de Pierre Jacqueron, en qualité de receveur et collecteur des sommes à percevoir au profit de la ville sur lesquelles il prélèvera à son bénéfice 12 deniers par livre (1407) ; et traité conclu entre la Mairie et Jacqueron, obligeant ce dernier à payer à la ville la somme de 300 l. dans le cas où il ne pourrait rendre bon compte de sa recette lorsqu'il en serait requis (id.) — Allocation d'une gratification de 20 fr. à Claude Malpoy, receveur des deniers ordinaires de la ville, en récompense des services qu'il lui rendit et pour l'indemniser des dépenses qu'il fit pour elle : frais de voyages et autres (1456). — Autre gratification de 17 l. accordée à Guillaume Jomart, pourvu du même emploi depuis quatre ans, et auquel cette somme avait déjà été une fois donnée, à raison de ce qu'en exerçant son office de receveur, il avait « perdu toute sa pratique de notaire » et s'était employé à diverses affaires qui ne lui avaient rapporté aucun gain, notamment lorsqu'il avait surveillé et contrôlé l'exécution des travaux ordonnés pour le rétablissement de la fontaine du Champ-Damas (1460). — Actes dressés pardevant notaire, et aux termes desquels : Jean Jaquier, dit de Chierlieu, Thomas de Valeroy et Jean Tricaudet, receveurs des deniers ordinaires, s'engagent en outre à percevoir les deniers que l'on lèvera pour les dépenses de la fortification (1478, 1483 et 1488). — État (sans date) donnant les noms des titulaires de l'office de receveur de 1385 à 1488 avec la date de la nomination de chacun, à savoir : Pierre Moreau (1385), Jean Moisson (1395), Jean de Saint-Léger (1401), Perrenot Jacqueron (1407), Jean Le Taperon (1410), Jean Bernard (1411), Nicolas Saint-Ion (1413), Jean Philibert (1430), Simon Naissant (1445), Perrenet Dardel (1448), Claude Malpoy (1450), Guillaume Jomart (1456), Jean Jaquier (1473), Thomas de Valeroy (1483), Jean Tricaudet (1488). — Mémoire (sans date) indiquant diverses réformes à opérer dans le service du receveur des deniers ordinaires de la ville, qui devra aussi être chargé de la recette de l'extraordinaire, « c'est assavoir d'aydes, faiz de ville », etc. — Gratification de 10 écus soleil accordée à Laurent Tricaudet, receveur de la ville, qui pendant 20 ans avait prêté un utile concours à feu son père Jean Tricaudet sans en recevoir aucune récompense (1526).

M. 2. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier, 1 sceau.

1539-1602. — Receveur de la ville (suite). — Délibération de la Chambre du conseil allouant 120 l. par an de « gages ordinaires » au receveur Louis

Hesse (1539). — Vente des offices de receveur et de greffier ordinaire de la ville de Dijon, autorisée par le roi François Ier, à l'effet de mettre les habitants à même de pouvoir payer leur contribution, qui était de 3,800 l., aux sommes à lever pour la solde des 50,000 hommes (1543), et lettres patentes de Charles IX permettant à la ville de racheter ces offices en remboursant aux acquéreurs le prix qu'ils les avaient payés, sans que ceux-ci puissent s'opposer au rachat (1562). — Appel émis au bailliage par Guillaume Rouhier, ancien receveur de la ville, d'un jugement rendu par le Maire et les auditeurs des comptes à la suite d'un procès dont nous ne connaissons pas l'objet (1550). — Nomination de Pierre Lhéritier, receveur ordinaire de la commune, à la charge de receveur général des impôts : le désordre qui existait dans la gestion de ses deniers provenant de ce qu'ils étaient perçus par plusieurs receveurs (sans date). — Procès soutenus par la Mairie contre Lhéritier, au bailliage et au Parlement (1551-1563), tant au sujet de sa prétention d'assister aux assemblées de la Chambre du conseil, sans y être mandé, qu'au sujet de la reddition de ses comptes et de la réunion ordonnée au patrimoine de la ville, de son office qu'il avait payé 700 l. (Au nombre des pièces qui ont trait à ces procès est une ordonnance de M. de Saulx, seigneur de Villefrancon, et commandant en Bourgogne, de 1558, prescrivant l'élargissement de Lhéritier, incarcéré par ordre des magistrats municipaux, et traité fait par la ville avec Me Antoine Mutelet, notaire, chargé d'exercer l'office de receveur de ses deniers oridinaires et extraordinaires, dont il sera pourvu d'une facon définitive lors de la solution (que nous ne connaissons pas) des procès avec Lhéritier) (1565).

M. 3. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 140 pièces, papier.

1603-1695. — Receveur de la ville (suite). — Conditions stipulées entre la Mairie et Me Nicolardot, adjudicataire au prix de 9,000 l. de l'office de receveur dont Me Antoine Vauthereau, son prédécesseur, s'était rendu acquéreur au prix de 1,350 l. (1603), et maintien en sa charge aux termes de délibérations de la Chambre du conseil (1618 et 1624) et nonobstant les offres des sieurs Vincent, échevin, et Languet, bourgeois, de Nicolardot, qui en porte le prix à 16,000 l. et consent à la réduction à 1,000 l. de ses gages qui étaient de 1,500. — Remboursement de ses 16,000 l. demandé par Nicolardot, démissionnaire (1642). — Quittance de la somme de 60,151 l. dont la ville était restée débitrice à Me Guillaume Naulot, avocat et ancien receveur général des deniers communs de ladite ville, lors de son règlement de compte, à savoir 50,109 l., prix auquel il avait acheté la charge en 1661, et 14,042 l., montant de l'excédent de ses dépenses sur les recettes (1664), et qui lui fut payée par Me Pierre Parisot, receveur en exercice. — Commissaires nommés par la Chambre du conseil pour la vérification des comptes de Parisot (1667). — Arrêt du conseil d'État ordonnant que les « porvus des offices de receveur des deniers patrimoniaux créés par édit du mois de juillet 1694, ou commis de Veneau » recevront aussi les deniers des cens, rentes, redevances, levées et impôts à temps ou à toujours (1695).

M. 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 65 pièces et 1 cahier papier.

1696-1738. — Receveur de la ville (suite). — Arrêt du conseil d'État, qui, rendu à la requête des magistrats municipaux de Dijon, ordonne la réunion au corps de ville, avec attribution de 500 l. de gages, de l'office de receveur des deniers patrimoniaux et d'octroi, créé par édit de 1694, sous l'offre qu'ils font de payer 52.000 l. pour la finance dudit office, plus 5,200 l. pour les deux sols pour livre, et permisson accordée auxdits magistrats d'emprunter au denier 18 pour le paiement de ces sommes. — Pièces d'une instance de la Mairie contre Maximilien Clément, receveur des deniers patrimoniaux au sujet de l'omission de la somme de 688 l. 4 s. 7 d. dont il avait donné quittance, mais qui ne figurait pas à ses comptes (1697-1699). — Imposition du « corps et communauté « de la ville de Dijon, propriétaire de l'office de rece- « veur des deniers patrimoniaux de ladite ville, » à 13,000 l., pour être maintenu et confirmé dans la possession et jouissance de cet office, conformément à l'édit du mois d'août 1701 (1702). — Requête de M. Claude Delaloge, receveur, demandant une gratification pour le dédommager des peines extraordinaires qu'il a en faisant les recettes de la taille et de la capitation, qui deviennent très pénibles par ces temps malheureux (1711). — Délibération de la Chambre du conseil prescrivant au receveur de la ville d'avoir toujours son bureau ouvert aux heures désignées, sauf les dimanches et fêtes, de ne point s'absenter sans sa permission, à moins d'y laisser un commis, d'assister aux processions avec les magistrats (1713). — Quittances des sommes de 50,000 et 100,000 f. payées par cette ville (en 1711 et 1728), l'une pour la finance de l'office de receveur alternatif et mitriennal créé par édit de 1704, et l'autre « pour l'extinction et suppression du

« titre des quatre offices de receveurs et contrôleurs « anciens et mitriennaux des octrois et deniers patri- « moniaux qui se lèvent ou perçoivent ou qui se lève- « ront au proffit de ladite ville et communauté », créés par édit de 1725. Voir B. 6.

M. 5. (Liasse.) — 33 pièces et 1 cahier, 77 feuillets, papier.

1740-1745. — Receveur de la ville (suite). — Refus des magistrats municipaux d'accepter les sieurs Nicod, procureur au bailliage de Gex, et Trouvé, commissaire aux saisies réelles au Parlement et bailliage de Dijon, en qualité : le premier de caution du sieur Nicod, receveur de la ville, dont il était le père, et le second d' « attestant » (1740). — État des biens offerts par Me Pierre Rey, notaire royal à Dijon, pour le cautionnement de Me Georges Nicod, son gendre, nommé par le Roi receveur de la ville de Dijon (id.). — Acceptation de ce cautionnement par la Chambre, et prestation de serment du sieur Nicod promettant de bien exercer sa charge (id.). — Inventaire des titres remis à Georges Nicod (id.). — Requête de ce receveur à l'Intendant lui demandant de fixer et augmenter ses droits de recettes (1741). — Apposition de scellés chez G. Nicod, dangereusement malade, et nomination en son lieu et place du sieur Colin, échevin, qui prend en charge la somme de 13,200 l. trouvées dans la caisse (1742). — Allocation de 12 l. aux sergents de la Mairie qui, au décès de Nicod, arrivé le 22 juin 1742, portèrent sa robe violette à l'Hôtel-de-Ville, et de 631 f. 3 s. au sieur Buvée, prix des torches fournies pour les obsèques de ce receveur et autres cérémonies (id.). — Procès-verbal dressé par M. Colin, en présence des héritiers Nicod, portant qu'au décès de celui-ci, il était redevable à la ville de la somme de 36,215 f. 14 s. 9 d., et engagement souscrit par les héritiers de rembourser cette somme (id.).

M. 5 *bis*. (Registre.) — In-folio, rel. parchemin, 440 feuillets, papier.

1743. — Receveur de la ville (suite). — Affaire Nicod. — Sentence en dictum rendue par le Vicomte-Maïeur sur le rapport de ses lieutenants, entre Me Joly, procureur syndic de la ville de Dijon, la Dlle Rey, veuve de Georges Nicod, et ses consorts.

M. 5 *ter*. (Liasse.) — 4 pièces parchemin ; 452 pièces et un cahier de 186 feuillets, papier.

1739-1760. — Receveur de la ville (suite). — Affaire Nicod. — Pièces relatives au procès criminel intenté par la vile (dont un arrêt du Conseil d'État avait attribué la connaissance à l'Intendant de Bourgogne) à la veuve du receveur Nicod qui fut incarcérée à la requête du procureur syndic, et à d'autres personnes ses complices, accusées d'avoir commis des soustractions frauduleuses au décès de ce comptable, les dépenses faites durant les vingt mois qu'il exerça sa charge ne pouvant expliquer le déficit constaté dans sa caisse ; et d'autre part, le syndic ayant été informé que le jour même de son décès, on tira d'une armoire qui était dans la chambre où il mourut, trois sacs probablement remplis d'or portés d'abord dans une chambre voisine, et puis hors de la maison. — Cette liasse renferme des pièces de comptabilité, des baux, des contrats de rentes, des assignations de témoins, des mémoires et plaidoyers, des monitoires fulminés aux prônes des paroisses, à l'effet de connaître les noms des coupables, des lettres de l'Intendant et de M. Bannelier, qui avait transporté au profit de Me Rey, notaire royal, divers contrats de rentes qui servirent de cautionnement à Nicod ; des procès-verbaux de ventes de meubles et d'immeubles dont le produit fut versé dans la caisse municipale, etc.

M. 6. (Liasse.) — 133 pièces, papier.

1739-1756. — Receveur de la ville. (Suite). — Mémoires sur les comptes rendus à la ville par ses receveurs (1737-1741). — Requête du receveur J.-B. Joly à l'Intendant de la province, demandant l'autorisation de porter aux dépenses de son compte la somme de 5,722 l. 10 s. en diminution du reliquat dû par son père, ancien receveur (1749). — Lettre de M. l'intendant Joly de Fleury ordonnant à la municipalité de se transporter au domicile de M. Joly, receveur de la ville, à l'effet d'y vérifier sa caisse, et de faire placer à celle-ci deux serrures ou cadenas avec trois clefs dont une pour le maire, une pour M. Finot, échevin, et une pour le receveur (1752). — Ordonnance de M. Joly de Fleury enjoignant au sieur Joly de se conformer aux règlements prescrivant aux receveurs d'avoir une caisse pour chaque sorte de recettes, et nommant une commission chargée de vérifier sa comptabilité (id.). — Pièces relatives au

procès intenté par la ville au Conseil du Roi, à Joly, qui lui était redevable de 80,860 l. 10 s. 10 d. sur les différentes parties de sa recette, au nombre desquelles pièces, des propositions d'accommodement faites à la Mairie par le frère aîné de Joly, sa caution, intéressé dans les fermes du Roi, et des comptes, mémoires, etc., concernant tant la gestion de Joly que celles de ses prédécesseurs, remis par l'Intendant à la municipalité en 1753, afin de les examiner et de voir s'il ne s'y trouverait rien qui pût donner des éclaircissements sur l'état des affaires dudit receveur. — Délibération de la Chambre du Conseil, annotée par l'Intendant de la province, portant qu'il sera demandé 60,000 l. à M. Joly, l'aîné, pour prix de la transaction faite avec son frère, ancien receveur de la ville (1756). — Lettre de M. Joly, l'aîné, acceptant ces propositions, et disant qu'« il ne lui restera plus que les impressions du « chagrin qui le ronge depuis trois ans, et la pensée « qu'on peut se rendre malheureux en faisant de « bonnes actions » (id).

M. 7. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1762-1789. — Receveur de la ville (suite). — Requête de M. Edme Fabry, receveur des octrois, à M. l'Intendant, tendante à ce qu'il lui soit alloué, comme au receveur du patrimoine, une bourse de jetons d'argent et une indemnité à raison des avances qu'il fait journellement à sa caisse : on lui accorde une gratification de 500 l. (1762). — Ordonnance de l'intendant Dufour de Villeneuve allouant une gratification de 1,500 l. au sieur Finot, receveur des deniers patrimoniaux (id.). — Quittance donnée par M. Finot, receveur de la ville, à M. Bannelier, professeur en droit et conseil des États, d'une somme de 2,000 l., montant des arrérages de contrats de rente donnés en nantissement par ledit Bannelier à M. Pierre Rey, notaire, beau-père et caution de Nicod, dont les biens furent, au décès de ce dernier, saisis pour acquitter ce que son gendre devait à la ville (1765). — Lettre de M. Antoine Finot, receveur, par laquelle il demande à M. l'Intendant Amelot de porter son traitement de 200 à 500 l. et de lui donner, comme précédemment, une bourse de jetons d'argent (1765). — Résumé de la vérification des comptes de M. Finot, de 1777 à 1780, et nouvelle demande de celui-ci priant l'Intendant de décider que son traitement sera annuellement de 500 l. pendant les 28 années qu'il a exercé la charge de receveur, et refus de l'administration municipale de faire droit à cette réclamation : elle propose de lui allouer, à titre de gratification seulement, une somme de 3,689 l. en récompense des longs services qu'il rendit à la ville soit comme échevin, soit comme receveur des deniers patrimoniaux (1783). Lettre (minute d'une) de la Mairie de Dijon à l'Intendant de la province, où après lui avoir notifié la retraite du sieur Finot et la remise provisoire de sa charge au sieur Pelversié, receveur des octrois, elle demande que, revenant sur un arrêt de 1754 qui séparait ces deux charges de receveur, il les réunisse comme par le passé, les appointements de 500 l. attribués à la recette du patrimoine étant insuffisants, tandis que celle des octrois produisait un fixe de 1,300 l. (1784), et copie jointe à cette pièce des lettres du ministre de Saint-Florentin, relatives à la nomination de Finot, à la charge de receveur du patrimoine (1754) et Pelversié à celle de receveur des octrois (1770). — Mandats des sommes de 1,300, 500, 600 l., etc., allouées à Pelversié pour son droit de recette en qualité de receveur du patrimoine (1787-1789).

M. 8. (Liasse.) — 12 pièces parchemin ; 35 pièces, papier.

1516-1550. — Superintendant et contrôleur des finances de la ville. — Lettres patentes (copie de) du roi François Ier qui, à l'effet de remédier aux fraudes et abus commis par le passé, institue des contrôleurs chargés de surveiller l'emploi des deniers destinés aux fortifications, « réparacions et emparements des villes », dans toutes celles où il autorise la levée d'octrois (1516). — Procès soutenus au bailliage et au Parlement par la mairie, contre Bénigne Serre, premier titulaire de cet office à Dijon, et Étienne Martin, subrogé à Serre, qu'elle ne voulait pas laisser librement exercer leur charge, prétendant qu'elle portait atteinte aux privilèges de la ville, et transaction qui, spécifiant quels seraient les droits et attributions de Martin, met fin à ces procès (1516-1522). — Autres contestations entre la mairie et Jean du Soillard, soi-disant archer de la compagnie du sieur de Sodan, pourvu du même office au décès de Simon Verne (1539-1550).

M. 9. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 42 pièces et 3 cahiers de 18, 14, 27 feuillets, papier.

1555-1635. — Superintendant, etc. (suite). Lettres patentes (copie de) du roi Henri II, portant création en chacune des dix-sept généralités du royaume, d'un office de « conseiller général superin-

tendant sur le fait des deniers communs » des villes de cette généralité, auquel rendront compte les maires, gouverneurs, échevins, conseillers et receveurs desdites villes (1555). — Procès soutenus par la ville de Dijon contre Claude de Bourges, pourvu de l'office de superintendant en la généralité de Bourgogne, aux gâges de 1,200 l. par an, auquel les magistrats municipaux refusaient de communiquer les titres justifiant de la concession de leurs octrois (1558). — Délibération prise en la Chambre du conseil, et à laquelle prirent part des députés des principales villes de la province, priant les Élus de rembourser le prix de sa charge à de Bourges, sur les deniers du pays, afin d'en obtenir la suppression, laquelle fut obtenue (1559). — Sommation faite à M. Michel Millière, de la part de la mairie, de cesser d'exercer l'office de contrôleur des deniers de la ville, celle-ci l'ayant, ainsi que l'autorisait l'édit d'Orléans, remplacé par une personne de son choix (1562). — Décret des Élus (de 1619) imposant les habitants de Dijon à 2,000 l. pour leur quote-part des 15,500 l. qu'il restait à payer à M. Nicolas Savot, à cause de la suppression de l'office de « général surintendant des deniers communs patrimoniaux », etc., des villes de la généralité de Bourgogne, supprimé par Henri IV, dont Savot était titulaire, et pièces d'un procès soutenu par les magistrats de cette ville contre les trésoriers généraux de France en cette généralité, justifiant du droit du maire de prendre, en vertu de cette suppression, le titre de « surintendant des deniers patrimoniaux et octroy de la ville ». — Lettres patentes de Louis XIII portant institution de nouveaux offices de receveurs et contrôleurs des deniers communs en Bourgogne (1630).

M. 10. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 45 pièces et 2 cahiers de 8 et 28 feuillets, papier.

1660-1729. — Superintendant, etc. (suite). — Mandats délivrés pour le paiement semestriel des gages de 1,270 et 1,000 l. par an, attribués au sieur Chevrot, contrôleur général de la recette de la ville de Dijon (1660-1677) dont il s'était rendu adjudicataire en 1658 au prix de 20,000 l., (à sa mort, cet office dut être réuni à celui de receveur), et en la possession duquel il fut maintenu, nonobstant l'arrêt du conseil d'État de 1668, qui modifiait la composition de la Chambre de ville. — Édit du Roi portant création d'office de contrôleur des deniers patrimoniaux (1694). — Arrêts du Conseil (de 1696) incorporant au corps et communauté de la ville de Dijon les offices de substitut de procureur du Roi et de contrôleur des deniers communs créés par édit du Roi de 1694 et permettant de continuer la levée de droits d'octroi accordée pour trois ans seulement, afin d'en employer le produit au remboursement du prix de ces offices. — Quittance donnée par le trésorier des revenus casuels, de la somme de 50,000 l., payée par les magistrats et habitants de cette ville pour « estre maintenus et gardez « en leurs droits, privilège et liberté de nommer aux « fonctions des quatre offices de conseillers de ville, « auditeurs, examinateurs et rapporteurs des comptes, « etc., créez héréditaires par edit du mois de « novembre 1704; et estre les dits offices éteints et « supprimez au désir de l'arrêt du 3e janvier 1705 » (1708). Voir M. 4.

M. 11. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1394-1560. — Dons et emprunts faits à la ville. — Créances. — Rentes à son profit. — Acte dressé par-devant Me Jean Lebon, notaire à Dijon, et aux termes duquel Laurent Grain, clerc audit lieu, reconnaît devoir 160 f. d'or à la ville, à titre de reliquat de compte des paiements effectués pour les quatrième et cinquième termes d'un aide de 30,000 f. octroyé par la province à Mgr le Duc (1394). — Autres obligations souscrites par divers débiteurs de la ville, dont : Jean Le Lacier, bourgeois (1429) ; — Huot-Macherot, sergent du Duc, locataire de la partie des Halles-Champeaux, où sont les étaux des cordonniers et tanneurs (1430) ; — Jean de la Piscine, bourgeois, collecteur d'impôts (1441) ; — Guiot Dagiat et Marie de Genay, sa femme, demeurant à Avallon (1464) ; etc. — Hypothèque prise sur les biens de Nicolas Saint-Ion, ancien receveur de la commune, qui lui était demeuré débiteur de 200 l. tournois lors de la reddition de ses comptes (1437). — Remboursement des avances faites à la ville, par le maire Philippe Machefoing (auquel il fut remis 17 f. 6 g. en sus de ce qui lui était dû) pour le mettre à même de prêter la somme de 2,000 f. empruntée par le Duc et la Duchesse (en 1442) pour les dépenses de leur voyage, lorsqu'ils quittèrent la Bourgogne pour se rendre dans le Luxembourg et en Flandre. — Lettres patentes (copie des) du roi Louis XII (de 1498), portant confirmation du don fait à la ville de Dijon, en 1491, par le roi Charles VIII, de la moitié des biens meubles ou immeubles qui, durant dix ans, lui écherrait en ladite ville, par suite de confiscations, afin d'en employer le revenu aux dépenses de la fortification, et de 1514 accordant, pour les mêmes

dépenses et aussi pour dix ans, une rente de 200 l. affectée sur son domaine. — Autres lettres patentes du roi François Ier, demandant à cette ville la somme de 3,000 l. « par forme d'emprunt » et ordonnant que tous les habitants, privilégiés ou non, à la réserve des ecclésiastiques, contribuent à cette taxe (1536), et allocation d'un écu soleil au secrétaire des Landes pour avoir dressé la minute des lettres aux termes desquelles le Roi se contentait de 1,200 l.— Fragments de rôles dressés pour la levée de cette taxe, ainsi que pour celle d'une somme de 5,000 f. imposée de la même façon, en 1542. — Allocation de 10 l. 10 s. à deux échevins envoyés à Pagny, en 1547, pour demander à Mme l'Amirale et à M. le Cardinal le paiement de sommes montant à 2,000 l. dues à la ville par feu M. l'Amiral (Chabot-Brion, comte de Charny, amiral de France, gouverneur de Bourgogne). — Mémoire (sans signature, ni date, mais de 1560 ou environ) rédigé pour obtenir du Roi, pour la ville, l'exemption du taillon et autres privilèges, où il est dit que, s'il refuse d'accéder à cette demande, on lui adressera une requête pour obtenir le remboursement de sommes qu'il doit, tant pour indemnité de faubourgs brûlés par les Suisses, que pour argent prêté et fourniture de salpêtre, Vr H. 127 et 128, K. 245 et différents articles de la série L, concernant les aides et autres taxes, ainsi que les rôles et comptes de sommes imposées pour des emprunts, et L. 2, 15, 21, etc.

M. 12. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 1 sceau.

1626-1766. — Dons et emprunts, créances, etc. (suite). — Commission émanée du Conseil du Roi, à l'effet de contraindre Philibert Tullot de Montcenis, au paiement de 478 l. 18 s. montant de frais et dépens auxquels il avait été taxé au profit de la ville de Dijon (on ne dit pas pour quelle cause), par arrêt du Conseil (1626). — Déclaration de M. de Cœurderoy, président aux requêtes du palais, aux termes de laquelle la somme de 1,433 l. 10 s. à prendre sur celle de 3,942 l., principal d'une rente constituée à son profit, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, appartenait à ladite ville de Dijon (1712). — Acceptation, par cette ville, de la somme de 3,000 l. donnée à fond perdu par M. Raviot, avocat, sous la condition de servir une rente viagère de 250 l. à sa sœur, Jeanne de Saint-Belin de Vaudremont, dite de Sainte-Suzanne, religieuse au couvent des Ursulines de Châtillon-sur-Seine (1712). — Certificats délivrés en vertu d'un édit de 1764, des rentes affectées sur les tailles ou autres revenus du Roi, au profit de la ville de Dijon (1766).

M. 13. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1188-1390. — Emprunts, dettes, constitutions de rentes, pensions. — Chartes (copies de) : du duc Hugues III, attestant le paiement de sommes acquittées par la commune (de 1188 ou environ), — du duc Hugues IV, lui remettant toutes les amendes qu'elle pouvait lui devoir, tant pour un juif qui avait été distrait de son obéissance, que pour toute autre cause (1233). — Transaction (copie de la) faite en présence de Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, aux termes de laquelle les fils de Veric, comte d'Auxonne, donnent quittance à la ville de Dijon des sommes qu'elle leur pouvait devoir (1241). — Constitution d'une rente viagère de 50 l. au profit de Mre Ardecon, seigneur de Lois (Jura), en considération des services qu'il avait rendus à la ville (1313).— Quittance de la somme de 370 l. payée au Duc par la ville, tant à titre de reliquat de compte « dou soubside de Flandre », que pour d'autres motifs (1328). — Autres données aux magistrats municipaux, de 25 l., montant de la pension payée chaque année à Jean Aubrioz, de Dijon, chanoine de Langres (1330); — 100 florins d'or dus à Guillaume Griffon, bourgeois (1339) ; — 606 florins, prix de trente bœufs et deux cents moutons, dont la commune fit présent au roi de France, à l'occasion de sa prise de possession du duché de Bourgogne, en 1361 (1364) ; — 300 florins empruntés à l'abbaye de Pontigny (1367), etc. — Reconnaissance, par la commune, d'une dette de 1,700 l. au profit de Poinsard, bourgeois de Dijon, dont 500 l. prêtées pour les dépenses de la fortification et 1,200 pour l'achat de présents offerts au Duc, lors de sa première entrée, et hypothèque prise par ce créancier sur le produit de l'impôt du douzième levé sur le vin vendu en détail (1364). — Amortissement d'une rente de 8 l. tournois, constituée par la ville au profit de l'abbaye de Saint-Bénigne (1390).

M. 14. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier

1407-1500. — Emprunts, dettes, etc, — Quittance attestant le paiement de 100 f. d'or, à déduire de ce que la ville devait à Richard de Chancey, conseiller du Duc (1407). — Obligation souscrite au profit de Girard de Ternier, chevalier, seigneur dudit lieu et de Sombernon, auquel la ville avait emprunté la

somme de 500 f. (1416). — Remboursements à Humbelin, bourgeois à Dijon, de 500 f. qu'il avait prêtés à la ville, à laquelle le Duc les avait empruntés lorsqu'il faisait le siège de Laroche-les-Mâcon (1424); — à Lancelot Le Robert, secrétaire du Duc et du maréchal de Bourgogne, qui lui avait fait l'avance de 200 f. pour acquitter une partie de ce qu'elle devait à M. le Maréchal (1446); — à Odot Douhay, bourgeois, qui lui avait vendu, au prix de 400 l., une maison, sise rue des Petits-Champs (id.). — Annulation du traité aux termes duquel elle devait une pension annuelle de 10 l. à Huques Lecoq, archidiacre de Beaune en l'église d'Autun, son conseil et avocat au Parlement de Paris, les procès que la ville soutenait audit Parlement étant terminés (1449). — Paiement effectué par Aliot LeQuenistreret, l'un des collecteurs des sommes imposées pour un aide de 14,000 f. accordé au Duc, de 40 f. dus par la ville aux chapelains de la chapellenie fondée à l'église Saint-Michel par feu Guiennot Hardy, pour le rachat d'un cens annuel de 40 f. (1466). — Remboursement à la fabrique de Notre-Dame de 173 f. prêtés à la ville pour subvenir aux frais de l'ambassade envoyée en Flandre auprès du Duc pour en obtenir la décharge de divers impôts (1461). — Emprunt de 4,360 l. à Pierre Marriot, conseiller du Duc, et Henri Chambellan, marchand, afin de payer la moitié de la cote de 10,000 l., à laquelle étaient taxés les habitants de Dijon pour leur contribution à un aide de 100,000 l. voté par les États, pour remplacer les gabelles et autres taxes (1474). — Cession à Philippe Martin, seigneur de Bretenières, d'une rente de 100 l., constituée par la Mairie au profit de Philippe de Courcelles, chambellan du Duc, auquel elle avait emprunté 1,000 l. (1480). — Remboursement de 1,000 l. prêtées à la ville par Guillaume Ferry et Antoine Gros, frères, pour subvenir au paiement de sa contribution à un aide de 35,000 f. consenti au Roi (1497). — Reconnaissance d'une somme de 1,800 l. 6 d. due à Mre Jean de Bessey, gruyer de Bourgogne (1500). Vr L. 3, 4 et 21.

M. 15. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 312 pièces, papier

1511-1548. — Emprunts, dettes, etc. — Reconnaissance d'une somme de 750 écus au soleil, faite par la mairie au profit de Philippe Desbarres, marchand, qui la lui avait prêtée pour l'aider à payer la maison de feu M. de Beauchamp, achetée par la ville (1501). — Paiement de cens affectés sur les propriétés de la ville et de rentes constituées au profit de divers dont : le chapelain de la chapelle fondée par feu Me Jean Buchotte à la Sainte-Chapelle ; — l'abbaye de Citeaux ; — les églises Saint-Michel et Notre-Dame ; — Me Jean Jacob, maître à la Chambre des comptes ; — Jean Demanche, marchand ; — Huguette, fille de Ligier-Courtois, docteur en médecine (1506), etc. — Constitution d'une rente annuelle de 140 l. au profit de Louis Martin, chanoine et chapelain de la Sainte-Chapelle, à qui la ville avait emprunté 2,000 l. pour subvenir aux dépenses de la fortification (1512). — Autres des rentes de : 28 l. au profit de Me Guillaume Bastier, licencié en droit, qui lui avait prêté 400 l. pour les frais de l'ambassade envoyée au Roi, afin d'obtenir qu'elle soit indemnisée des dégâts faits par les Suisses (1514) ; — 30 l. au profit de Mongeot-Maillard, auquel elle avait emprunté 600 l. pour subvenir aux dépenses à faire à l'occasion de l'entrée solennelle, à Dijon de Mgr l'Amiral (1527). — Emprunts contractés auprès de divers, auxquels des rentes furent constituées pour assurer le paiement de leurs créances, afin d'acquitter les 1,423 l. 12 s. que le Roi avait ordonné de prélever sur les deniers des octrois, ces deniers étant épuisés (1541). — Quittances des arrérages de rentes payés aux créanciers de la ville, de 1510-1548, parmi lesquels on remarque : Jean Martin, chapelain de l'église Saint-Michel (1513) ; — Antoine Martin, jadis valet de chambre de Mgr de La Trémouille (1532) ; — Pierre Gemeaut, garde de la Monnaie (id.) ; — Guy Tabourot, clerc auditeur en la Chambre des comptes (1544), et Didière Pinard, veuve de noble homme Pierre Tabourot, en son vivant aussi auditeur en la même Chambre (1548).

M. 16. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets papier, cartonnage ancien.

1527-1591. — Emprunts, dettes, etc. — État des contrats de rentes constituées par la Mairie, du 25 juin 1527 au 24 juillet 1591, pour emprunt des sommes destinées à couvrir les dépenses faites à l'occasion de divers évènements, dont voici les principaux : fo 1, emprunt de 600 l. à Mlle Maillard pour aider au paiement des frais de l'entrée à Dijon de M. l'amiral Chabot, gouverneur de Bourgogne (1526) ; — de 980 l. à M. Odebert pour achat de blé dont la ville avait un pressant besoin ; — de 500 l. aux vénérables de la Sainte-Chapelle, pour frais d'un voyage « en cour au temps des derniers troubles » (1561) ; — fol. 2, de 832 l. à MM. Millière et Maillard, pour l'achat des munitions des lansquenets, qui passèrent par Dijon en 1540 ; — 600 écus à M. Loupin de Beaune pour les frais d'entrée du roi Charles IX à Dijon ; — fol. 3, emprunt de 670 l. « à la bourse des pauvres pour les frais de la peste » (1564) ;

— 3,000 l. à M. de Monculo, président de la Chambre des comptes, employées au paiement des impôts levés pour la solde de 50,000 hommes (1569) ; — 1,200 écus à M. le président Brulart pour le même objet ; — 3,000 l. à M. le greffier Joly destinées au paiement de la gendarmerie mise sur pied par le maréchal de Tavannes, « à cause du renouvellement des troubles » (1577) ; — 810 l., prix de la maison de M. Mamy, achetée « pour la commodité du collège » ; — fol. 6, 400 écus à M. Nicolas Cordier, pour « la munition de pain, vin et chair fournie au régiment de lansquenets envoyé par le Roy devant la ville d'Auxonne, sous la conduite de Frédéricq Charfustin, colonel » ; — fol. 6, 500 écus à M. l'avocat Laverne, qui furent employés aux réparations des murailles de la ville ; — fol. 7, 400 écus à M. le conseiller Fyot, pour subvenir aux frais de la peste ; — emprunt de 500 l., dont 300 l. servirent à payer la rançon de Claude Stoudre, capitaine des Suisses, étant à Dijon au service de la province, et 100 l. « pour l'achèvement de la construction de la tuerie des bestes » ; — 300 l. à M. Verne, ancien maire, destinées à l'acquittement de la somme à laquelle la ville fut cotisée par les Élus pour la solde des gens de guerre « tenant garnison ès villes, chasteaux et places fortes de ce pays, et qui fut remise au capitaine des Suisses » (24 juillet 1591). — Fol. 8-14, copie de cinq contrats de rentes constituées par la ville au profit de : Guillemette Margault, 68 l. 10 s. ; — l'abbé de la Bussière, 220 l. ; — Nicole Dessoye, 400 l. ; — M. Millière, 3,600 l. ; — M. Thomas, conseiller, 600 l. — Fol. 160-163, état des sommes dues par Messieurs du Parlement et de la Chambre des comptes pour leur quote-part des subventions levées sur tous les habitants de Dijon, sans distinction de privilégiés, pour être employées tant aux affaires de la ville, qu'au paiement des arrérages dus par celle-ci, et dont le montant s'éleva à 2,264 l. 8 s. 4 d.

M. 17. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier ; cartonnage ancien.

1580-1583. — Emprunts, dettes, etc. — Id. destiné à l'inscription du paiement des arrérages et du remboursement des sommes empruntées par la ville, ainsi qu'à celle de divers actes émanant de l'administration municipale, établi en conformité de la délibération de la Chambre du conseil, du 28 juin 1580, et dans lequel on remarque : fol. 2. Délivrance de l'office de receveur de la ville à M. Antoine Vauthereau ; — fol. 8, emprunt de 3,000 l. fait à M. de Tard pour le paiement de la cote à laquelle la ville avait été imposée pour les frais de voyage du Roi en Pologne ; — remboursement de 3,000 l. à M. Millière et de 2,000 à M. Griguette ; — fol. 13-16, quittances données par M. le président Brulart, M. le président de Montholon et Mme Tabourot des sommes qu'ils avaient prêtées à la ville ; — fol. 16, délivrance de la charge de receveur à M. Philibert Nicolardot, secrétaire en la chambre du Roi ; — fol. 146, 1583. Baux a ferme de la ville portant les prix et conditions auxquels ils ont été consentis : greffe de la Mairie, 660 l. ; — halles, 925 l. : — chargement des vins, 34 écus ; — poissonnerie, 40 écus ; — entrée des vins, 1,250 l. ; — rouage, 1,110 l. ; — geôle et garde des prisons, 260 l. ; — maison, rue des Champs, louée à Pierre Fleuriot, exécuteur de la haute justice, 25 l. ; — bancs de la place Saint-Michel, 100 s. t. ; — les deux Perrières appelées la Grande-Folie et la Petite-Foliotte, 14 fr. ; — subside du fer, 400 écus — la Charbonnerie, 65 l. ; — visite et conduite des porcs, 30 l. ; — messerie et garde des blés, 40 l. ; — droit « d'un sol par livre sur les vins », 700 l. ; — délivrance à Me Nicolas Lion, de la charge de principal et administrateur du collège, fondé par M. Julien Martin.

M. 18. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 261 pièces, papier.

1551-1599. — Emprunts, dettes, etc. — Quittance de 60 s. tournois payés à Jean Morelet, procureur du Roi au bailliage, par la ville qui, sous la condition d'acquitter chaque année cette redevance, à titre de cens emphytéotique, avait la jouissance de la maison et autres propriétés appartenant à Morelet, en la rue de Chierlieu (1552). — Lettres (copie de) du roi Henri II, autorisant le rachat des rentes constituées par la ville (1553). — Paiement des arrérages et du principal de 2,400 l. de la rente constituée au profit de Guillemette Tabourot, veuve de Jean Desbarres, à laquelle la ville avait emprunté pour subvenir aux frais de l'entrée de Henri II (1556). — Autre de 68 l. 10 s., arrérages d'une rente constituée au profit de Me Pierre Odebert, conseiller à la Cour (1577). — Contestations entre la ville et les héritiers des sieurs Maillard et Gasteboys, bourgeois, qui lui avaient servi de cautions pour un emprunt de 1,000 écus, en 1569. — Signification au fermier des Halles d'un arrêt du Parlement, de 1587, rendu à la requête du procureur-syndic de la commune, obligeant les fermiers et autres débiteurs de la ville à payer ce qu'ils lui devaient, nonobstant les saisies opérées sur ses deniers patrimoniaux pour lesquelles les saisissants se pourvoieraient, dans la suite, comme bon leur semblerait. — Emprunt de

200 écus, rapportant un intérêt annuel de 16 écus 2/3 à Jean Bouchardet, bourgeois et échevin, pour la solde d'un corps de troupes envoyé à Nuits (1589). — États des rentes constituées par la ville de Dijon et dont plusieurs étaient amorties au profit de ses créanciers, au nombre desquels l'abbé de la Bussière ; le chapitre de la Sainte-Chapelle ; Mre Bénigne de Requeleyne, grenetier au grenier à sel ; M. le conseiller Millière, baron de Saint-Germain, etc. (1572, 1590, 1595, 1599), et lettres patentes de Henri IV lui accordant un délai de deux ans pour payer ses dettes et prescrivant la façon dont il conviendrait d'en effectuer le paiement (1598, 1599). — Quittances des arrérages payés par la ville, de 1549-1597, aux religieux de Cîteaux (1549) ;— à Artus Rossignot, receveur de la Sainte-Chapelle (id.) ; — Girard Sayve, abbé de la Bussière (1562) ;— Bénigne de Cirey, « enfermier de l'abbaye de M. Saint-Étienne (1565) ; — Hugues de Malain, chevalier, seigneur de de Viecouz (1572) ; — Claude Berbisey, conseiller en la Chambre des comptes, (1576), etc.

M. 19. (Liassé.) — 239 pièces, papier.

1589-1610. — Emprunts, dettes (contentieux). — Procès intentés à la ville par les personnes lui ayant servi de cautions pour différents emprunts contractés, tant auprès de Jeanne Taveaul, veuve de Jean Bichot, marchand à Châteauneuf, qu'auprès de Gérard Bouton, seigneur de Chamilly, lui demandant le remboursement de sommes qu'elles avaient dû payer en cette qualité, et sentences rendues par Messieurs des requêtes du Palais, obligeant la ville à indemniser ces cautions.— Quittances d'arrérages payés à divers créanciers, où les noms de : Guillaume Nicolas, seigneur de Ruffey (1605); — Jeanne de Montholon, veuve de noble Antoine Gaillard (1610) ; — Jean de Xainctonge, conseiller au Parlement (id.), etc.

M. 20. (Liasse.)— 177 pièces et un cahier de 18 feuillets, papier.

1601-1638. — Emprunts, dettes, etc. — Arrêt du Conseil d'État déchargeant la province du paiement de sommes empruntées par la ville de Dijon et autres, au temps des troubles, en vertu des ordres du duc de Nemours, gouverneur de ladite province, « ayant le plat pays suporté beaucoup de plus grandes « charges et incommodités », et déterminant la part pour laquelle elle devait contribuer au paiement des autres emprunts contractés à cette époque (1601). — États des rentes constituées par la ville, dont un de 1603 porte à 29,593 l. 19 s. le montant de ces rentes, et à 2,321 l. 8 s. 1 d., celui de leurs arrérages (1603). — Offre faite à la Mairie par les sieurs de Jurbert, receveur particulier au bailliage, et autres, d'acquitter les charges de la ville pendant douze ans, moyennant quoi ils percevraient les deniers du patrimoine et des octrois (1624). — Contrats des rentes de 75 et 50 l. créées au profit de M. Picardet, procureur général au Parlement et de M. Mucie, maître des comptes, et dont le principal servit au paiement des frais de la compagnie des chevau-légers du maréchal de Schomberg, ainsi qu'à celui des dépenses des trois compagnies « ayant la conduite de M. le maréchal de Marillac, que l'on mène prisonnier au Roi » (1631). — Arrêt du Parlement homologuant une délibération de la Chambre du conseil, qui ordonnait la levée, pendant six ans d'un impôt de 5,500 l. pour payer les dettes de cette ville (1632), et mémoire, sans signature, adressé au Maire pour le mettre à même d'indiquer les moyens à prendre pour acquitter ces dettes, une assemblée des députés de toutes les compagnies ayant été à cet effet convoquée au Palais (1638). — Quittances des arrérages payés à : Nicolas Dorge, procureur en la Chambre des comptes (1612) ; — Chrétiennot, receveur du domaine du Roi (1626) ; — Vallot, avocat au Parlement (1634), et Bouchard, receveur du bien des pauvres (1638).

M. 21. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 130 pièces, papier.

1601-1639. — Emprunts, dettes, etc. (contentieux).— Sentence rendue par Me Jean Bouhier, conseiller au Parlement et commissaire en cette partie, obligeant la ville au remboursement de 345 écus 50 sous, que M. Jean Lavisey, contrôleur général de l'artillerie, avait payé en son nom au conseiller Saumaize (1601). — Arrêt du Conseil privé aux termes duquel, à raison des traités et déclarations qui avaient suivi la réduction en l'obéissance du Roi, de la ville de Dijon et la soumission du duc de Mayenne, il n'y avait pas lieu de faire droit à une demande du maréchal de Fervaques réclamant la restitution d'effets qu'il disait avoir été saisis lors de son incarcération (1604). — Procès soutenus par la ville contre divers au sujet du remboursement qui lui était demandé des sommes empruntées pour la solde des troupes envoyées vers le duc de Mayenne pour le secours de la ville de Paris, tandis qu'elle prétendait que ces sommes devaient être payées par la province (1591-1608) ; — contre Me Jules Bretagne, conseiller au Parlement,

réclamant une indemnité de 200 écus, montant de la rançon de sa femme arrêtée à l'époque des troubles (1609) ; — contre M. Blondeau, aussi conseiller à la Cour, demandant le paiement de 52 l., prix auquel il estimait six piques et quatre hallebardes que l'on avait prises chez le président Fremyot, son beau-père, et envoyées à Nuits (1616-1618). — Saisie opérée sur le revenu des fermes de la ville par le sieur Jean Le Cousin, bourgeois, créancier des héritiers Mallyon auxquels elle devait la somme de 600 écus 40 sous, prix de boulets et balles à canon vendus en 1595 (1609), et autres saisies opérées pour avoir paiement des sommes qui leur étaient dues par les présidents Desbarres et Giroux (1625-1636).

M. 22. (Liasse.) — 5 cahiers de 18 et 20 feuillets, parchemin, et 4 cahiers de 12, 16 et 20 feuillets, papier.

1630-1632. — Emprunts, dettes, etc. — Contrats (originaux ou copies des) portant constitutions de rentes au profit de M. Legouz de la Berchère, premier président du Parlement ; — Mre Jean de Villers, prêtre ; — Mlle Catherine Jurret, veuve de « noble » Jean Bouhier ; — « noble » Philibert Fyot, seigneur d'Arbois, conseiller à la Cour ; — le couvent de la Visitation de la ville de Dijon, et autres auprès desquels cette ville avait contracté des emprunts, afin d'acheter des grains, lors de la disette de 1630, et quittances des sommes remboursées à plusieurs de ses créanciers.

M. 23. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 264 pièces et 1 cahier de 56 feuillets, papier.

1621-1649. — Emprunts, dettes, etc. — Autres constitutions de rentes sur la ville au profit de : Me Jean Gauthier, référendaire en la chancellerie de Bourgogne (1636) ; — Me Étienne Lebœuf, avocat (1641) ; — l'hôpital du Saint-Esprit (1642) ; — Antoine Comeau, écuyer, gentilhomme ordinaire de la Chambre de Mgr le Prince, lieutenant au château (1644) ; — « noble » Bénigne Bichot, avocat (1645) ; — « noble » Antoine Le Compasseur, seigneur de Tarsul (1649), etc. — Requête adressée au Parlement par le procureur-syndic de la commune, demandant la main-levée d'une saisie opérée sur les deniers des octrois et autres destinés à payer ses dettes et à acquitter diverses charges, par le sieur Berthet, receveur d'un impôt ordonné pour l'équipement des soldats de l'armée d'Italie (1640). — Quittances d'arrérages payés à divers, au nombre desquels Pierre de Frasans, greffier des finances (1642) ; — Mre Jacques-Auguste de Thou, président au Parlement de Paris, mari de dame Marie Picardet, unique héritière de défunt Mre Picardet, procureur général au Parlement de Bourgogne (1648), etc.

M. 24. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 456 pièces, papier.

1650-1693. — Emprunts, dettes, etc. — Arrêt du Parlement autorisant la ville à lever, pendant trois mois, en attendant les lettres patentes, les nouveaux octrois qu'elle devrait prier le Roi de lui accorder, afin de lui permettre de se libérer d'un emprunt de 16,000 l. contracté pour acheter des munitions de guerre (1651). — Amortissement de rentes constituées au profit de : André Moisson, seigneur du Bassin, conseiller au Parlement ; — « noble » Charles Vallot, correcteur à la Chambre des comptes ; — Jérôme Tisserand, lieutenant au bailliage, etc. (1653). — Quittance d'une somme de 8,000 l. due par la ville à défunt Me Philibert Nicolardot, son receveur, et payée à ses héritiers (id.). — Commandement fait au receveur de la ville de payer à M. Antoine Gagne, la somme de 2,566 l. 2 s. 6 d. qui lui était due, et procès-verbal de saisie des objets mobiliers appartenant à ce receveur, et parmi lesquels on remarque une « tapisserie de Bergame en 8 pièces, un cabinet de bois de noyer renfermant 2 aiguillères, 2 sellières, 3 écuelles, 2 plats, 3 assiettes, 1 vinaigrier et 12 couverts en argent » — Contrat de la rente de 280 l. constituée par la ville au profit d'Anne Farcy, veuve de noble Gaillard, lieutenant général au bailliage (1653). — État dressé (en 1664) pour le remboursement à faire, à ses créanciers, du septième des « principaux de leurs rentes », en vertu d'un arrêt du Conseil de 1663. — Requête des vicomte-maïeur et échevins aux Élus de Bourgogne, demandant qu'il leur soit avancé, sur les étapes, la somme de 4,000 l. « pour employer aux urgentes dépenses de la ville, la voye des emprunts et des impositions estant interdite par les arrêtz du Conseil (1671). — Nouvelles constitutions de rentes pour le paiement des emprunts contractés, afin de payer les sommes imposées pour le rachat d'offices réunis au corps de la ville (1693). — Quittances des arrérages payés à divers créanciers, parmi lesquels on remarque : M. Maillard, conseiller au Parlement (1651) ; — M. Jean Perdrisot, médecin du Roi, ayant pouvoir de Mre Jacques-Auguste de Thou, baron de Meslay, président au Parlement de Paris (id.) ; — Pierre Comeau, lieutenant-général au bailliage (1656) ; — Le Compasseur de Courtivron (1660) ; — M. Le Gouz, fondateur et patron

de l'hôtel Sainte-Anne (1663) ; — Perrenet de Grosbois, doyen de la Sainte-Chapelle (1667), etc.

M. 25. (Liasse.) — 7 pièces parchemin ; 94 pièces, papier.

1650-1661. — Emprunts, dettes, (contentieux). — Procès terminés par des arrêts du Parlement ou des requêtes du palais condamnant la ville de Dijon : à payer à raison de 15 l. par mois la location de tapis et tapisseries fournis par François Moreau, marchand, pour une chambre du château occupée par le sieur Rouilly qui en eut le commandement (1651) ; — à rembourser aux prêtres et chapelain de l'église Notre-Dame la somme de 25 l. pour les dépens de la procédure faite contre la ville (id.) ; — Id. aux religieuses Ursulines de Dijon un principal de 19,500 l. (1657) ; — à acquitter une année des arrérages de rentes aux capitaux de 3,650 et 2,500 l., constituées au profit des Feuillants de Fontaine (1657) ; — à « faire en sorte et pourvoir » que la somme de 6,723 l. 10 s. soit remise dans un mois à Me Jean de Massol, conseiller au Parlement, auquel elle était due à titre d'arrérages (id.). — Réclamation de 76 l. 15 s. pour les droits d'entrée, garde « et geolage » de Louis Marollot, concierge des prisons du palais où avaient été incarcérés les nommés Poullet, Dumont et autres habitants de la ville, condamnés à mort (1661).

M. 26. (Liasse.) — 4 pièces parchemin ; 131 pièces papier.

1696-1712. — Emprunt, dettes, etc. — Emprunts des sommes de 23,849, 26,100, 186,540, 80,000 et 38,800 l., contractés (en septembre 1696, septembre 1705, août et septembre 1706 et mars 1709), afin de payer « les finances » des offices de contrôleurs des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois, inspecteurs aux boucheries, échevins et autres, créés par édit du roi et ensuite rachetés par la ville, ainsi que pour obtenir la confirmation des privilèges de la commune, et constitutions de rentes au denier dix-huit au profit des prêteurs au nombre desquels Mre Nicolas Perrenet, seigneur de Grosbois, conseiller au Parlement ; — Mre Jean de Berbisey, président à mortier à la même cour ; — M. Jean Gault, trésorier de France ; — Me Hugues de La Folie, fermier de Mme la duchesse d'Orléans à Montargis et Nemours ; — Mre Hugues David, docteur de Sorbonne et doyen de la collégiale de Saulieu ; — les Ursulines de cette ville, et les Visitandines de Dijon, etc. — Remboursement en 1708 de la somme de 8,000 l. que la ville de Dijon avait prêtée à la province en 1707, afin d'en affecter le revenu à des travaux utiles à cette ville, et délibération prise par la Chambre du conseil, au sujet des 400 l. acquittées pour les intérêts, et dont 150 l. aidèrent à payer les travaux ordonnés pour l'embellissement de la chapelle de l'hôtel-de-ville. — Transport à Pierre Delaloge, écuyer, de la rente annuelle de 381 l. 2 s. 2 d., constituée au profit de défunt Mre Frédéric-François Fraisne, seigneur de Versizy, et ancien capitaine de vaisseau (1712).

M. 27. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1713-1723. — Emprunts, dettes, etc. — État des arrérages dus par la ville aux créanciers de la rente au principal de 38,500 l. « constituée au fait des boucheries », par contrat du 2 mars 1709, et parmi lesquels on remarque : les religieuses de la Visitation de Semur ; — M. Pierre Delaloge, seigneur de Chatellenot ; — Mme Françoise Ruinet, veuve de Philibert de La Marre, ancien maire de Beaune ; — Mme la présidente Baillet, etc. — Constitutions de rentes portant intérêts au denier vingt-quatre (taux auquel furent réduits en 1718 les intérêts des créances anciennes) au profit de divers, auxquels la ville emprunta les sommes de 20,500, 86,000 et 73,000 l. (en septembre et décembre 1713 et janvier 1719) tant pour payer une partie de ses dettes que pour acquitter la cote à sa charge de la taxe exigée pour la suppression d'un édit « contenant le redoublement des octrois », et requête adressée à l'Intendant par les magistrats municipaux à l'effet d'être autorisés à « passer des contrats de rentes au denier courant » au profit de personnes qui lui avaient prêté sans intérêt pour un temps déterminé, et qu'ils n'avaient pu rembourser à l'époque fixée (1716). — Délibération prescrivant le remboursement intégral des créanciers qui avaient prêté les sommes nécessaires pour le rachat des offices créés depuis 1693, le Roi les ayant supprimés et remis à la ville le prix « de leurs finances » (1720), et sommations faites à ces créanciers de se présenter pour toucher le montant de ce qui leur était dû. — Ordonnances des commissaires députés par le Roi pour les affaires des communautés concernant le remboursement des créanciers de la ville sur les deniers des anciens et nouveaux octrois (1716-1719).

M. 28. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 431 pièces, papier.

1727-1789. — Emprunts, dettes, etc. — Autorisation d'emprunter la somme de 100,000 l. pour payer ses dettes, accordée à la ville par l'Intendant et constitutions de rentes assignées sur les deniers des octrois et portant intérêts au denier vingt au profit de Me Guenichot, avocat; — Mme Françoise Gérard, veuve du sieur Cazotte, procureur à la Chambre des comptes; les pauvres de l'aumône générale, et autres qui les lui prêtèrent (1743). — Autre emprunt de 20,000 l. portant intérêt de 800 l. au denier vingt-cinq, contracté, avec la permission des magistrats, par le sieur Fabry, receveur des octrois, en la caisse duquel il y avait un déficit de 60,000 l. (1769). — Quittances des arrérages et pensions payés au sieur Martin, sculpteur (1755); — Genot, procureur à la Cour (1776), M. Martin, curé de Chenôve (id.) et Juvernot, receveur du domaine du Roi, etc. — État des arrérages dûs par la ville pendant l'année 1787 s'élevant à 27,882 l. 3 s. 5 d., et où les noms de : Mme Reine-Claude Chartraire, épouse de M. Albert-Paul de Menue; — Mme la comtesse d'Avaux, et Mme Anne-Françoise Barthelot d'Ozenay, épouse de M. le Mis de Penhoet, etc.

M. 29. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1409-1459. — Comptabilité, reddition des comptes. — Mandement du duc Jean, donné à Paris en 1405, par lequel il enjoint aux gens de ses comptes à Dijon, d'attendre son retour avant de contraindre Jean Moïsson, receveur des deniers de cette ville, à leur rendre compte des deniers qu'il a reçu pendant que la Mairie était sous la main de son père, et dont il avait justifié devant les magistrats municipaux. — Engagement pris par Jean de Saint-Léger, receveur de la ville, de rendre ses comptes aux maire et échevins, le jour que ceux-ci lui avaient indiqué, sous peine d'une amende de 100 l. (1408). — Déduction au chapitre de la recette du receveur Nicolas Saint-Ion de la somme de 7 f. 7 gros et demi, montant d'avances qu'il avait faites par ordre des magistrats (1419). — État sommaire de recettes et dépenses dressé après la mort de Saint-Ion et aux termes duquel ses héritiers demeuraient débiteurs de 104 l. 9 s. 11 d. (1436). — Mémoires, requêtes et autres pièces relatives à l'apurement des comptes de Jean Philibert, ancien receveur (1440-1459). — Appel émis par un nommé Jean Baudon, incarcéré par ordre de Mongin Lacorne, échevin, à la suite d'une querelle qu'il avait eue avec lui, n'ayant voulu payer une somme qu'il lui réclamait au nom de la ville (1454). — Voir M. 1.

M. 30. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 9 pièces et 1 cahier de 46 feuillets, papier.

1504-1556. — Comptabilité, etc. — Révocation des lettres patentes de François Ier prescrivant aux magistrats de Dijon de faire porter « dans ses coffres du Louvre » la moitié des deniers de la ville et allocation de 60 l. à Me Edme Julien qui, envoyé à Paris à l'effet d'obtenir cette révocation, fut cinquante jours absent (1535). — État (sans date) de ce qui était dû à la ville, à la fin de la gestion du receveur Guillaume Rouhier. — Procès soutenu par la ville contre les héritiers du receveur Jean Chisseret, au sujet de la révision de ses comptes, dont une commission composée d'échevins et autres avait été chargée par arrêt du Parlement (1545). — Lettres patentes (copie de) du roi Henri II déclarant qu'il n'entend point que les receveurs de la ville de Dijon soient tenus à venir rendre leurs comptes à la Chambre des comptes, attendu que ce serait contraire aux privilèges de cette ville, mais ordonne qu'un des officiers de cette Chambre et un de ses délégués seront appelés à l'hôtel-de-ville pour y assister à la reddition desdits comptes en présence du bailli (1548).

M. 31. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1556-1560. — Comptabilité, etc. — Lettres patentes de Henri II chargeant Mre François Dormy, président aux Enquêtes du Parlement de Paris, de se transporter sur les lieux, afin de procéder à la révision des comptes rendus depuis trente ans « des deniers commungs, dons et octrois » des villes de Dijon, Chalon, etc., les magistrats de ces villes alléguant leurs privilèges aux termes desquels les affaires les concernant ne devaient pas être jugées en dehors du ressort de la Chambre des comptes de Dijon, pour ne point adresser les pièces justificatives de leur gestion et de celle de leurs receveurs, aux magistrats de la Chambre des comptes de Paris, chargés de statuer à cet égard (1556, 1557), et autres lettres patentes qui, approuvant les comptes rendus par les receveurs de la ville de Dijon, annulent la

commission de Dormy (1558) sommé ensuite, en vertu d'un arrêt du Conseil privé et à la suite de procès soutenus contre la Mairie, de rendre des titres appartenant à la ville, qu'il avait emportés (1559, 1560). — Assignations signifiées au Maire et au procureur-syndic, à la requête du procureur général à la Chambre des comptes de Dijon, pour répondre au sujet d'irrégularités relevées dans le compte de leur receveur (1560). — Voir M. 346.

M. 32. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1563-1588. — Comptabilité, etc. — Pièces relatives à des contestations entre la Mairie et la Chambre des comptes de Dijon au sujet de la reddition des comptes de la ville, au nombre desquelles un procès-verbal dressé en présence du bailli, rapportant la façon dont il a procédé à l'audition de ces comptes toutes portes ouvertes et après les publications faites par le trompette, à l'effet d'inviter les habitants à y assister (1563) ; — un arrêt du Conseil privé portant confirmation des lettres patentes qui prescrivent aux magistrats municipaux de rendre compte à cette Chambre de leurs deniers d'octroi (id.) ; — d'autres lettres patentes et de jussion des rois Charles IX et Henri III (1572, 1580, 1583, 1585 et 1588) validant les comptes rendus des deniers des octrois et autres, en ordonnant à MM. de la Chambre des comptes d'entériner ces lettres, ainsi que de rétablir auxdits comptes les articles qu'ils avaient biffés ; — des mémoires (sans date) dressés par MM. de la mairie à l'effet de justifier de leur bonne gestion, etc. — Autres pièces produites au greffe du Parlement dans un procès intenté par la ville à Me Pierre Lhéritier, son receveur, au sujet de l'apurement de ses comptes (1563). Voir M. 347.

M. 33. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1602-1638. — Comptabilité, etc. — État récapitulatif des cotes que les Élus exigèrent de la ville de Dijon, depuis l'année 1595, où elle fit sa soumission à Henri IV (1602). — Mémoire adressé au Roi lui exposant la façon dont étaient rendus les comptes de cette ville et lui remontrant que leur révision par des commissaires spéciaux était contraire à ses privilèges (1609). — Ordonnances des trésoriers de France, en la généralité de Dijon, enjoignant aux maire et échevins de présenter au Bureau des finances les comptes des deniers communs et des octrois, et arrêt du Conseil d'État portant que le sieur Nicolardot, receveur de la commune, sera, ainsi que ses prédécesseurs, tenu de faire vérifier ses comptes par les trésoriers avant de les remettre à la Chambre des comptes sans qu'il soit rien innové en ce qui concernait les baux des octrois et les adjudications au rabais des réparations et ouvrages publics (1628-1635). — Autres arrêts du Conseil exemptant la ville de Dijon de rendre compte à la Chambre des comptes, de la recette d'un octroi de 40 s. mis sur chaque émine de blé en nature de farine, afin de parvenir au paiement de dettes contractées lors de la peste de 1631, et ordonnant que les communautés qui devront donner des états sommaires des recettes et dépenses de leurs octrois, aux trésoriers généraux « lorsqu'ils feront leurs chevauchées par les villes et lieux esquelz lesditz octrois sont establis » n'en justifieront à la Chambre des comptes que lorsqu'ils auront cessé de jouir de ces octrois (1638). — Projet d'une requête à adresser au Roi et à son Conseil par la mairie de Dijon, où elle expose que trois particuliers, « nourris dans la corruption du siècle, » sous le prétexte du bien public, et en réalité pour se venger de n'avoir pas été réélus échevins, avaient demandé la révision de tous les comptes de la ville depuis six ans, et, après leur examen, adressé une requête au Parlement et fait offre de prendre la direction et administration de ses finances, à condition de payer les gages et d'acquitter une partie de ses dettes dans douze ans ; sur laquelle requête le Parlement aurait nommé deux commissaires qui se seraient rendus à l'hôtel-de-ville avec ces trois particuliers ; mais que cette mesure étant contraire aux droits et privilèges de la ville, la mairie demande l'autorisation de faire assigner ces individus pour voir rejeter leurs offres comme inciviles et déraisonnables et qu'il soit défendu au Parlement d'en prendre connaissance (sans date).

M. 34. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1632-1723. — Comptabilité, etc. — Notifications faites aux habitants par le procureur syndic du jour et de l'heure auxquels les comptes des octrois, du patrimoine et des tailles seront publiquement rendus en la Chambre du conseil.

M. 35. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 19 pièces et 4 cahiers de 34, 28, 20 et 8 feuillets, papier.

1706-1739. — Comptabilité, etc. — Contestations entre les magistrats municipaux et les présidents du

Bureau des finances prétendant que l'un d'eux avait le droit d'assister en qualité de commissaire, aux baux des deniers et octrois de la ville (1706). — Modèle à suivre pour ses comptes, donné par la Mairie à Claude Delaloge, son receveur (1713), et requête de Delaloge demandant le remboursement de 2,683 l. qu'il avait payées en trop (sans date). — Délibération de la Chambre du conseil enjoignant au sieur Joly (qui fut receveur de la ville de 1713 à 1731) de rendre ses comptes dans les trois mois qui suivront la fin de chaque exercice (1721). — État des avances faites par Joly pour les « épices » de MM. de la Chambre des comptes et du Bureau des finances, ainsi que pour les autres droits payés lors de la reddition de ses comptes (1722 et 1725). — Déclaration du Roi portant règlement au sujet de la comptabilité des receveurs des octrois (1730). — Ordonnance des commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés, autorisant le prélèvement de diverses sommes dans la caisse des octrois pour les verser dans celle du patrimoine (1733). — Arrêt de la Chambre des comptes qui, rectifiant diverses erreurs commises dans les comptes de Joly, le déclare créancier de la ville pour la somme de 91,344 l. 11 s. (1739).

M. 36. (Liasse.) — 11 pièces et 14 cahiers de 6, 16, 8, 19, 16, 15, 8, 14, 8, 11, 10, 20, 10, 10 feuillets, papier.

1742-1781. — Comptabilité, etc. — Ordonnance de l'intendant de Saint-Contest, déterminant les dépenses à faire sur les deniers du patrimoine et donnant les règles à suivre pour la reddition des comptes de la ville et les adjudications des baux des octrois (1741). — Lettres, mémoires, projets et autres pièces dont plusieurs adressées à M. Pelletier de la Houssaye, intendant des finances, et au Conseil, tant par M. de Saint-Contest que par la Chambre des comptes, au sujet de la reddition de divers comptes des receveurs de la ville de Dijon, où l'on indique les moyens à prendre pour « rétablir l'ordre et la vérité » dans la comptabilité de ses receveurs et où il est donné des renseignements relatifs aux octrois, aux charges de la ville, etc. (1747-1748). — Procès-verbaux de la revision et vérification des comptes du patrimoine de 1731 à 1746, faites en 1748, par les subdélégués de l'Intendant. — État des parties « rayées ou tenues en souffrance » dans les comptes des octrois de 1742 à 1746, arrêtés à la Chambre des comptes (1748). — Homologation par l'intendant Feydeau d'une délibération de la Chambre du conseil prescrivant des retranchements dans diverses dépenses de la ville, pour la mettre à même d'acquitter ses charges, et indiquant les règles à observer pour ses dépenses, le droit étant réservé audit intendant de fixer l'indemnité à accorder aux magistrats « à raison de la privation de la bourse de jetons qui faisoient partie des émoluments de leurs places » (1781). — Voir M. 5.

M. 37. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1454-1554. — État de la caisse municipale. — Quittances données aux receveurs Ladvisié et Perrin Penesset de sommes à valoir sur le paiement des cotes imposées à la ville pour un aide de 60,000 f. octroyé au Duc, spécifiant la nature et la valeur des pièces de monnaie : écus du coin du Roi, écus de Savoie, pièces de six blancs, remises par ces collecteurs (1455). — Procès-verbal dressé en présence des commissaires de la Mairie, chargés d'assister à l'ouverture du « coffre de la halle des draps » et remise au receveur de la ville de ce qu'il renfermait en « solz, grans blans, lyars, niquets », etc., montant à 41 f., 2 gros, 4 niquets, 3 deniers (1490). — État des monnaies : « disains, petitz blans, doubles testons de Roy » figurant dans divers versements effectués (en 1554) par le receveur Philibert Colin.

M. 38. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1632-1700. — État de la caisse, etc. — Procès-verbaux dressés par les magistrats municipaux chargés de constater le nombre de pièces dont les déclarations du Roi et les arrêts du Conseil avaient réduit la valeur ou supprimé le cours, trouvées dans les coffres du receveur municipal, ainsi que dans les caisses des autres comptables de la ville, et indiquant les pertes qui en résultaient, où il est fait mention des pièces de 4 s. « réduites à 3 solz 9 d. » (1603) ; — des louis d'or de 12 l. réduits à 11 l. 10 s. et des « louis blancs ou écus » de 3 l. 4 s. réduits à 3 l. 2 s., etc. (1693).

M. 39. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1701-1715. — État de la caisse, etc. — Procès-verbaux semblables, auxquels sont joints des borde-

reaux et autres pièces à l'appui mentionnant la réduction à 12 l. et 3 l. 4 sous de 12. l. 10 s. et 3 l. 6 s. « prix courant » du louis et de l'écu (1701); — à 13 l. 5 s. du louis qui avait cours à 13 l. 10 s. et proportionnellement des doubles et demi-louis (1703); — à 14 l. 10 s. et 3 l. 18 s. du louis et de l'écu dont la valeur avait été portée à 15 et 4 l. (1705); — à 13 livres et 3 l. 12 s. de ces deux espèces dont le cours était de 13 l. 15 s. et 3 f. 10 s. (1709); — à 27 et 17 d. des sous de 30 et 18 d. (1214), etc. — Autre procès-verbal de l'état de la caisse du receveur municipal dressé à la suite d'un édit de décembre 1715, portant à 16 et 4 l. le cours du louis d'or et de l'écu qui était précédemment de 14 l. et 3 l. 10 s.

M. 40. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1719-1738. — État de la caisse, etc. — Procès-verbaux dressés comme les précédents, où il est fait mention de « la diminution de vingt sols par chaque « louis et de quatre sols par écu et quart à propor- « tion, le tout de la dernière fabrique » (1719); — de la réduction à 8 l. 15 s. et 7 l. des écus de 10 et 8 l. et à 36 l. des louis de 48 l. (avril 1720); — à 37 l. 10 s. des « louis d'or au soleil » dont la valeur était de 41 l. 5 s. et à 45 l. « des louis d'or de la dernière fabrique » valant précédemment 49 l. 10 s. (juillet id.); — à 25 d. des sous qui en valaient ci-devant 27 (1721); — à 20 l. des louis de 24 (1724); — à 6 liards des « sols marqués valant deux sols » (1738); etc. — Autre procès-verbal indiquant la perte montant à 10,240 l., subie par suite de la diminution du cinquième de leur valeur sur les billets de banque de 1,000, 100 et 10 l. que le receveur de la ville avait en sa caisse, et rétablissement du cours ordinaire de ces billets (mai 1720).

M. 41. (Liasse.) — 14 pièces et 2 cahiers de 12 et 14 feuillets, papier.

1487-1598. — État des recettes et des dépenses. — État des sommes à percevoir tant en fait de recettes ordinaires que pour les octrois et des dépenses à faire sur lesdites sommes pendant trois trimestres qui finiront le jour de Pâques de l'année 1561. — Autre des revenus et charges de la ville donnant le chiffre de 2,526 l. 5 s. 9 d. pour les revenus, tandis que les charges montaient à 4,431 l. 14 s. (sans date). — Id. des revenus de la ville tant ordinaires que patrimoniaux et produit des octrois, ainsi que des dépenses ordinaires à faire sur ces revenus dont nous n'avons pas le total, dressé par les magistrats municipaux pour être présenté aux commissaires députés par le Roi « pour avoir les plaintes de son peuple en la province de Bourgongne » (sans date). — État sommaire des droits d'octroi concédés à la ville de Dijon pour en employer le produit aux dépenses de la fortification, du pavement et autres (1598).

M. 42. (Liasse.) — 9 cahiers de 24, 16, 18, 14, 14, 6, 6, 24 et 22 feuillets, papier.

1604-1643. — États des recettes, etc. — États des revenus de la ville, provenant de son domaine et des octrois, y compris les sommes auxquelles on évaluait le rapport des tailles imposées sur les habitants et « autres deniers casuels » que des charges affectées sur ces revenus, donnant les sommes de 33,634 l. 17 s.; — 30,606 l.; — 26,413 l. 3 s., et 26,374 l. 14 s. pour les recettes des quatre années de juin 1604 à juin 1609, et de 32,275 l. 12 s.; — 29,281 l. 4 s.; — 26,169 l. 11 s. et 26,374 l. pour les dépenses de ces mêmes années. — « Estat au vray » des recettes montant à 4,216 l. 17 sous tant des deniers patrimoniaux que des deniers des octrois et autres extraordinaires « effectuées par Me Philibert Nicolardot, receveur de la ville, du 24 juin au 31 octobre 1618, dont le total fut de 2,237 l. 17 s. 9 d., tandis que pour la même période, les dépenses montèrent à 4,216 f. 17 s. — Autres des recettes provenant d'une part du « domaine de la ville » et des tailles, et d'autre des octrois, ainsi que des dépenses affectées sur ces revenus pour une année commençant à juillet 1642 pour finir à juillet 1643, où nous avons les chiffres de 43,227 l. 4 s. pour les recettes et de 58,189 f. 7 s. pour les dépenses.

M. 43. (Registre.) — In-folio non cartonné; 78 feuillets, papier.

1644-1645. — États des recettes, etc. — État dressé en présence des maire et échevins par le receveur Nicolardot, des recettes montant à 70,194 l. 14 s. provenant du patrimoine, des octrois, ainsi que des deniers des tailles et « autres deniers extraordinaires », pour une année de juillet 1644 à juillet 1645 et des dépenses à faire sur ces recettes : frais de procès, gages des officiers de la mairie, paiement des arrérages des rentes des créanciers de la ville, etc., donnant la somme totale de 72,708 l. 17 s.

M. 44. (Liasse.) — 44 pièces et 3 cahiers de 14, 10 et 6 feuillets papier.

1681-1753. — États des recettes, etc. — États des charges ordinaires de la ville de Dijon, dont nous n'avons pas le total, réglées par arrêts du Conseil de 1663, 1664, 1678, etc. — Ordonnance du duc d'Enghien, gouverneur de la province, et de l'intendant Bouchu, commissaires députés pour la vérification des dettes et charges des communautés, rendue conformément aux arrêts du Conseil d'État, enjoignant aux magistrats des villes et bourgs de la Bourgogne de convoquer les habitants à des assemblées générales à l'effet de délibérer au sujet des charges à établir, ou à supprimer dans l'intérêt de ces communautés, de leurs octrois, de leur administration, etc., pour ensuite adresser au greffe de la commission les procès-verbaux des délibérations prises en ces assemblées, et délibération de la Chambre du conseil de la ville de Dijon prescrivant de faire les convocations nécessaires afin d'obéir à cette ordonnance (1681). — Bordereau des recettes et dépenses de cette ville accusant pour les recettes du patrimoine et de l'octroi les sommes de 35,553 l. 10 s. 8 d. et 104,108 l. 4 s. 4 d., tandis que les dépenses ordinaires déterminées par un arrêt du Conseil de 1747 étaient d'une part de 34,023 l. 16 s. 8 d., et d'autre de 87,684 l.

M. 45. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1754-1770. — États des besoins ordinaires de la ville. — État de ces besoins dressé pour 1754, — ainsi qu'il était prescrit chaque année et où il est fait mention de 700 l. due à l'abbé de Saint-Bénigne pour son « droit de vente », des impressions faites, ainsi que des fournitures de bureau livrées pour le compte de la ville, du pain acheté pour la nourriture des prisonniers écroués dans ses prisons, des gages qui étaient de 100 l., du collecteur des tailles et de la capitation, de 60 l. allouées aux sergents de la mairie, des frais consentis aux magistrats municipaux pour l'instruction et le jugement des procès criminels et des vins de liqueurs « distribués aux bonnes étrennes à plusieurs personnes de considération et à Messieurs», donnant la somme de 2,068 l. 10 s. 4 d. — Autres états des mêmes besoins auxquels on subvenait sur les deniers du patrimoine, aux termes d'un arrêt du Conseil de 1751, dressés avec les pièces à l'appui (celles de ces pièces relatives au pain des prisonniers donnent les noms des individus détenus, mais n'indiquent pas les motifs de leur incarcération), et où il n'est plus parlé des vins donnés en étrennes, ni des gages du collecteur, tandis qu'un chapitre nouveau relate la somme de 500 l. payée pour le droit de banvin appartenant à Mgr l'Évêque en sa qualité d'abbé de Saint-Étienne, et pour lesquels les sommes de chaque année varient de 2,322 l. 10 s. 10 d. (1757) à 3,497 l. 12 s. 10 d. (1766); les autres années donnant les chiffres intermédiaires de 2,422 l. 13 s.; — 2,434 l. 7 s.; — 2,466 l. 14 s. 8 d.; — 2,510 l. 7 s.; — 2,640 l. 10 s.; — 2,724 l. 7 s.; — 2,729 l. 5 s.; — 2,927 l. 4 s. 5 d.; — 3,049 l. 10 s.; — 3,439 l. 7 s., et 3,458 l. 4 s. d.

M. 46. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1771-1786. — États des besoins, etc. — États semblables à ceux de la liasse précédente, pour lesquels les sommes varient de 2,212 l. 7 s. (1783, année où le pain des prisonniers ne figure point sur l'état) à 4,170 l. 9 s. (1771); les autres années donnent les chiffres de 2,605 l. 17 s. 6 d.; — 2,747 l. 11 s. 10 d.; — 2,821 l. 8 s.; — 2,883 l. 18 s.; — 2,934 l. 13 s.; — 3,122 l. 3 s. 8 d.; — 3,354 l. 13 s. et 3,650 l. 12 s.

M. 46 *bis*. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1308-1426. — Compte rendu par le maire « Bortholomoz Journoz » en 1309, — Recettes : 247 l. 13 s. digenois, et dépenses : 336 l. 6 s. 6 d. digenois, où il est fait mention de : 20 l. digenois allouées à Pierre Rebot qui fut reçu « dou conseil de la ville »; — 4 l. digenois, montant des frais faits par les maire et échevins en allant porter à Mgr le Duc les lettres de recréance de la commune, et la requête « pour qu'il fehist le sarrement à la ville »; — 60 s. digenois pour le présent fait à Me Pierre et Mgr de Vilers, quand ils furent à Saint-Bénigne; — 35 s. digenois « pour le chien qui mangea l'enfant au chasteaul et pour le vallot qui trouva la bourse »; — 7 l. 6 s. 8 d. digenois « pour les Juys qui furent prix pour la fausse monoie et pour celui qui fust pandus et demeura III semaines en prison ». — Fragments de comptes des maire et échevins, rendus de 1312 à 1326, et où l'on remarque aux chapitres des dépenses la somme de 639 l. 6 s. 6 d. versée à M. Guy « d'Ostun » et celle de 4,000 l. donnée à M. le Duc pour raison de sa chevalerie. — 1410-1413. — États (5) des sommes avancées par Jean le Tanneur, receveur général des deniers de la ville de Dijon, et où figurent : 70 f. payés à André de Halle,

pour loyer de la Chambre de ville « estant en son hostel où l'on oi les comptes » ; — 2 gros au notaire Berthelet Cornu pour la copie des lettres d'ajournement en cas d'appel du Roi obtenues par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle à l'encontre de la ville ; — 12 gr. prix d'une paire de faisans et de 4 perdrix achetées à la femme de Jean Liégeart pour faire présent à M. le bailli ; — 10 gros à Jean de Bonvaulx pour la façon du baudrier de la cloche Notre-Dame « que l'on sonne pour ouvrir et fermer les portes » ; — 4 l. 5 s. à l'orfèvre Hannequin pour la façon de deux sceaux dont l'un « a esté fait deux fois » ; — 9. s. 6 d. prix de 9 pintes de vin et deux livres de figues noires données à Mre « Thibaut de Neufchastel, chevalier, nouvel capitain de Bourgogne » ; — 2 écus alloués à Perrenet, archer de M. le Duc, « qui apporta les bonnes nouvelles de la prinse de Saint-Clo », etc.

M. 47. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 219 feuillets, papier.

1395-1410. — Comptes du patrimoine. — Fol. 1-209, compte rendu à la mairie par Perrenot Moreau, receveur général des deniers de la ville de Dijon, des recettes provenant du paiement des rentes et cens, ainsi que de celui des amendes pour contraventions aux ordonnances des métiers, délits ruraux, etc., montant à 5,023 f. 8 g. 13 d., qu'il fit pour cette ville du 24 juin 1392 au 24 juin 1395, et des dépenses s'élevant à 11,575 f. 12 g. 9 d. effectuées dans le cours de ces trois années, où il est fait mention aux chapitres des recettes : fol. 3, du paiement de 20 f. prix du loyer pour un an de la maison des filles communes, rue des Petits-Champs ; — fol. 24, d'une amende de 1 f., chacun à laquelle deux individus furent condamnés pour avoir joué aux dés, nonobstant les défenses, (la somme que l'un des deux joueurs avait gagnée fut, en outre, confisquée au profit de la ville) ; — fol. 82, d'une autre amende de 2 f. à laquelle Nicolas du Fay, maçon, et Perrenet des Molins, vigneron, furent condamnés pour avoir été de nuit par la ville et être entrés chez Humbert Disier, où ils battirent une femme et jetèrent sa robe au feu ; — et aux chapitres des dépenses : fol. 26 et suiv., de dépenses diverses : frais de voyages, honoraires d'avocats, etc., occasionnées par le procès que la ville soutint au Parlement de Paris contre l'abbé de Saint-Bénigne au sujet de droits de justice ; — fol. 69-83, du paiement des matériaux, ainsi que du salaire des ouvriers employés à la construction des moulins de Suzon, dont le chiffre total fut de 126 f. ; — fol. 84-106, de la somme de 168 f. 8 g. montant d'ouvrages divers faits à la maison de Mre Guy de la Trémouille, contiguë à la Maison au Singe (ancien hôtel de ville) ; — fol. 134, de 9 f. alloués au receveur, tant pour le rembourser des avances qu'il fit afin de disposer les jardins de Saint-Étienne pour les joutes que l'on y donna lorsque le Roi était à Dijon, en 1389, que pour son salaire d'avoir surveillé ces apprêts pendant environ cinq semaines ; — fol. 189, de 6 f. donnés à l'abbé de Saint-Bénigne « pour certain accort fait entre luy et la ville pour cause de la corbeille de venengeurs », (en 1394) ; — fol. 197, de 4 f., prix du gibier et autres comestibles consistant en douze chapons gras, douze « fromages de graing, six connis », six oiseaux de riyière, deux lièvres et deux faisans dont il fut fait présent à Me Jean de Varenges lors de son institution en la charge de bailli de Dijon, non compris dans cette somme douze poissons, savoir : quatre carpes, quatre « bremes » et quatre grands brochets achetés pour être offerts au même seigneur et payés 8 f. ; — fol. 210-219, état montant à 47 f. et demi, dont une moitié fut perçue par ce comptable pour le compte de la ville, et l'autre revint aux « commis sur le fait des bans », des amendes perçues pour infractions aux arrêts donnant les bans de vendanges en 1409 et 1410.

M. 48. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien, 131 feuillets, dont 119 parchemin et 12 papier.

1395-1398. — Comptes, etc. — Comptes rendus par Jean Moisson, receveur général de la ville, durant les années 1395-1396 (magistrature de Jean Poissenot) ; 1396-1397 (pendant une partie de cette année, Guillaume Chenilly fut gouverneur de la mairie au nom du Duc), et 1397-1398 (magistrature de Me Jean Baudot). — Recettes : 623 fr. 5 gros ; — 1,867 fr. 1 gros 8 d., et 682 fr. 1 gros et demi, où figurent : fol. 15, 4 fr. et demi, amende à laquelle Jean Verdot, vigneron, fut condamné « pour ce que naguères il maudit Monsieur « le Maire, eschevins, qu'ilz puissent perdre ce qu'ils « avoient dessoubz leurs chaperons quant ilz avoient « fait Domino et le Lorrain sergens, et aussi pour ce « qu'il avoit dit à Millot de Léry qu'il estoit plus « ribaut que lui » ; — folio 67 et 74, 1 fr. d'une part et 10 sous de l'autre, autres amendes payées : la première par Jean Jobard, de Remilly, pour avoir mis en vente au marché la moitié d'un porc « lequel « estoit eu mort de mauvaise mort et puoit tant et « tellement que les chiens n'en voulsirent mangier », et la seconde par Martin, le poulailler, chez lequel on avait trouvé deux oiseaux de rivière « très mauvais et non

dignes « de user à corps de créature », et dépenses 765 fr. 8 gros 13 d.; — 1,839 fr. 2 gros 16 d., et 847 fr. 6 gros 18 d., où il est fait mention : fol. 81, de la somme de 128 fr. allouée à Vacelin de la Piscine, Jean Baudot et Philippe Géliot pour le voyage qu'ils firent de Dijon « en France » où ils se rendirent afin d'obtenir « la mainlevée de Monseigneur, laquelle estoit mise « sur le fait de la justice de la maierie », et qui furent trente-deux jours absents; — fol. 122 et 123, 31 fr. 9 gros 15 deniers payés pour le vin et les comestibles que la ville offrit à divers, dont vingt-six setiers de vin donnés aux députés des trois ordres de la province, lors de la dernière session des États (1397); — fol. 126, 293 fr. 15 s., prix de douze tasses et deux pots d'argent doré, du poids de trente marcs et cinq onces, et de 10 écuelles d'argent, les pots et tasses renfermés dans des étuis de cuir qu'Amiot Arnault, bourgeois de Dijon, avait fait faire à Paris, par ordre de la ville, qui en fit présent au comte de Nevers, à son retour de Turquie.

M. 49. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin, reliure parchemin.

1398-1401. — Comptes, etc. — Comptes (3) rendus par le même durant les années 1399-1401 : 1° 1398-1399 (magistrature de Jean Baudot). — Recettes : 912 fr. 11 gros 2 d., provenant en partie : rentes et cens : 83 fr. 8 gros; — location des moulins sur Suzon : 40 fr.; — de la Charbonnerie et de la « vente de Toussaint » : 80 fr.; — des grans bancs et des petits bancs à vendre le vin « en menu » : 14 fr.; — du tournage des prisons et de la Poissonnerie : 194 fr.; — amendes diverses : 357 fr. 3 gros 3 d., où les amendes d'un franc chacune payées par Michel Collin, pour avoir été trouvé la nuit chez la Normande, qui est mauvais lieu, et par Adonet, pour s'être « déguisé et vestu d'une biaude à femme ». — Dépenses : 572 fr. 6 gros 2 d., parmi lesquelles figurent : fol. 31, la somme de 3 fr., allouée à Jean Surry, sergent de la mairie, pour les frais d'un voyage à Sens, où il avait été envoyé afin de prendre un état « en la cause que la ville avait contre les reli- « gieux de Saint-Bénigne »; — fol. 33, 12 fr., prix des quatre chapeaux de roses envoyés aux quatre présidents, le jour de la Fête-Dieu; — fol. 34, 8 fr., montant de la reconstruction du pilori; — fol. 35, 6 écus d'or, payés pour la couverture en plomb de l'horloge de la ville; — fol. 36, 1 fr., dépenses des maire et échevins « qui accompagnèrent, de Rouvres à Dijon, Nosseigneurs les Enfants de Bourgogne »; — fol. 37, 10 fr., frais d'un voyage fait à Beaune par « Me Pierre de Jalleranges et Milot de Léry, qui assistèrent és jours des auditeurs où se plaidoit le procès concernant les gamez et villains sarremens — fol. 38, 21 gros 6 d., achat de 85 pintes de vin, offertes à M. de Saint-Aubin et à M. de Langres, à leur retour de Turquie; — fol. 38, 3 gros accordés « au grand Jean, sergent de la mairie, pour avoir porté à Saffres, au Bichet dudit lieu, la confession de son frère, qui avoit été exécuté par la justice de Dijon »; — fol. 42, 2 fr., donnés à Girarde, femme Jaquot Le Bernardet, « pour Dieu et de grâce espécial, pour se faire garir de la cheute et blessure qu'elle fit et soubstint, le samedy deuxième de may 1399, sur le pont de la porte du Fermerot qui effondra dessoulz elle, dont elle fut toute confrachiée »; — fol. 43, 20 fr. attribués à Guienot de Marandeul, procureur, pour avoir représenté la ville au Parlement de Beaune où se sont plaidées les causes contre le procureur de M. le Duc « sur le fait des gamez et villains sarremens ». — Fol. 50-80, 2° 1399-1400, autre compte du même receveur pendant ces deux années (magistrature de Jean Gelinier). — Recettes : 355 fr. 9 gros 12 d., provenant des revenus de même nature que ceux du compte précédent, et où figurent, fol. 57, 59, les amendes d'un franc infligées à Henri Le Durandel, pris par nuit en rue Gauche, voulant enmener une fille, et à Perrenet Le Mercerot « pour avoir esté à une grant noise, rue Rolotte es nonnains de Tard, et là fut coppé le doy à la femme Guiot ». — Dépenses : 510 fr. 8 gros 9 d., où l'on remarque les articles suivants : fol. 70, 4 fr., accordés « aux preudommes » qui visitèrent les vignes pour asseoir le ban des vendanges; — fol. 71, 6 gros, payes à Monnot, sergent de la mairie, qui alla à Autun afin de savoir « quelle personne étoit Philibert Marchal, prêcheur, retenu prisonnier à Dijon pour larcin »; (id.), 20 gros, à Girart Aubert, pour achat de deux pièces de bois mises à la charpente des deux grosses cloches de Notre-Dame, et 4 fr., à Monnin de Prenois, « pour le bauffroy » de la même église; — (id.), une gratification de 10 fr., donnée à Me Jean Fèvre, recteur de l'école de Dijon « pour l'aidier à supporter les grans charges qu'il a du fait de ladite escole, laquelle estoit de présent de petite revenue et profit pour le petit nombre de clercs qui y estoient »; — fol. 72, 87 fr. et demi, payés aux procureurs et avocats qui plaidèrent les procès que la ville avait au Parlement de Paris contre les curés de Dijon « sur le fait des mortuaires, espousailles et autres sacremens de sainte Église », et aussi pour plusieurs courtoisies faites à l'honneur de la ville, par les clercs desdits procureurs et

avocats ; — fol. 75, allocation de 20 gros à Étienne Perrot, procureur, « pour être allé quérir Roubert Villon, détenu és prisons de Semur et l'avoir ramené à Dijon où il fut exécuté pour ses démérites ». — Fol. 82-122. — 3e 1400-1401, autre compte du même (magistrature de Millot de Léry). — Recettes : 4,012 fr. 3 gros 7 d., provenant des mêmes revenus que les recettes des comptes précédents, et, en outre, de partie d'un aide de 50,000 fr. octroyé au Duc. On remarque : fol. 91, une amende de 100 s., payée par Huguenin de Saint-Apollinaire, tournier des prisons, qui laissa échapper plusieurs prisonniers, dont un était condamné à mort, et celle de 40 s., à laquelle avait été condamné Perrenot, vigneron, pour offenses faites chez Thierry Le Chaignotet, où il mena « le charevary de sa fille ». — Dépenses : 3,728 fr. 10 gros 8 d., dont : fol. 103, 21 fr., prix d'une queue de vin offerte à Barthélemy Destourbé, procureur de la ville, chargé de présenter au Parlement de Paris la cause de la ville contre les curés de Dijon ; — fol. 112, 2 fr. et demi, donnés pour une fois seulement « aux menestriers qui firent le doranlot par nuit, comme il est de coustume » ; — fol. 114,5 fr., alloués à Simon Chaudron, pour copie du cartulaire ou chartes de la ville, remise à M. le bailli ; — fol. 117, 5 fr. 2 gros 9 d., prix des réparations faites aux fenêtres « de la prison d'où issir naguères certains prisonniers » ; — fol. 118, 2,525 fr. 8 gros, versés à Guillaume Chenilly, receveur au bailliage, pour partie de l'aide de 50,000 fr. accordé à M. le Duc, en août 1397, pour la rançon de M. de Nevers, etc.

M. 50. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 132 feuillets, parchemin.

1401-1405. — Comptes, etc. — Autres comptes rendus (4) par Jean de Saint-Léger, receveur général, du 24 juin 1401 au 24 juin 1405. Recettes consistant dans le produit des cens, rentes et loyers, ainsi que dans celui des amendes perçues par la ville, et des fermes de la messerie, de la charbonnerie, de la poissonnerie et autres, amodiées à son profit : 398 fr, 12 d. ; — 438 fr. 2 gros 14 d. ; — 529 fr. 5 gros 14 d. et 424 fr. 7 s. 6 d., aux chapitres desquelles : fol. 8, les condamnations à une amende de 1 fr. chacun, de Jehannin Messequin, Guiot La Haire et Joffroy le Perrier, « pour ce que ils sont renommés d'estre ruffiens, joueurs de dez et gisans continuellement avec les fillettes qui les gouvernent » ; — fol. 98, celle de Jehannette la Petite, à une amende de 6 gros pour avoir revendu un demi-sac d'écrevisses achetées à un marchand forain, et dépenses : gages des officiers salariés par la mairie, allocations à divers, frais de procès et autres, etc. : 397 fr. 3 gros 12 d. ; — 490 fr. 1 gros 5 d. ; — 702 fr. 1 gros 12 d. et 566 fr. 12 s. 11 d., où il est fait mention : fol. 20, de la somme de 10 fr. accordée pour une fois seulement et sans obliger l'avenir, à Me Jean Fèvre, recteur de l'école de Dijon, « pour maintenir son estat pour ce que bonnement il « ne le puet maintenir de la revenue d'icelle escole, « pour plusieurs causes par lui exposées » ; — fol. 120, de celle de 100 fr. d'or, donnés également pour une fois, à Me Richard de Chancey, bailli de Dijon, en récompense des services rendus et de ceux que l'on espère qu'il rendra encore à la ville (1404) ; — fol. 121, du paiement de 2 gros à Perrin de Challonges, dit le Beaul Bourgeois, pour avoir porté à la justice de Dijon « une échelle de la cour de Mgr le Duc » ; et de 6 gros à Me Colas, exécuteur de la haute justice, « pour ses peines et salaires d'avoir battu et mené « aval la ville, fuitant les IIII faulx tesmoings, et « les tourner au pilory et pour avoir des cordes pour « les lier ».

M. 51. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 39 feuillets, dont 29 parchemin et 10 papier.

1406-1407. — Comptes, etc. — Compte rendu par Saint-Léger des recettes effectuées, du 24 juin 1406 au 24 juin 1407, montant à 307 l. 10 s. 4 d., sur lesquelles il fut dépensé 276 l. 11 s. 1 d., dont fol. 21, 5 f. 4 g., prix des « connis », perdrix, chapons, faisans et oiseaux de rivière donnés à M. le bailli et autres du Conseil de Mgr le Duc ; — fol. id., 27 g., montant des dépenses faites pendant quatre jours, en l'hôtel du Chapeau-Rouge, où ils furent hébergés aux frais de la ville, par les ménétriers de M. Philippe de Vienne, et état joint à ce compte de diverses sommes dues pour amendes et cotes d'impôt non payées, dont ce comptable n'avait pu opérer le recouvrement, donnant le chiffre total de 117 fr. 8 g. 4 d.

M. 52. (Registre.)— In-folio, cartonnage ancien ; 255 feuillets, dont 114 parchemin et 141 papier.

1407-1410.— Comptes, etc.— Fol. 1-85, comptes rendus (2) par Perrenot Jaqueçon, receveur général, du 24 juin 1407 au 24 juin 1408, et du 24 juin 1408 au 24 juin 1409 (magistrature d'Aimé de Bretenières). — Recettes : 947 l. 10 s. 9 d. et 999 l. 17 s. 4 d., aux chapitres desquelles : fol. 7, les amendes de 10 s. et 12 s.

et demi, payées, l'une par Jean Petit pour avoir mis en vente des « miches brunes trop chargées et qui n'estoient pas de bonne loy », et l'autre, par la veuve Abliaudet « pour miches blanches trop brunes ; » — fol. 20, une autre amende de 20 s. à laquelle furent condamnés deux sergents qui, chargés par le Maire de l'arrestation de joueurs de dés, allèrent au lieu où ils se réunissaient et ne les arrêtèrent point.— Dépenses : 1,027 l. 3 s. 4 d. et 881 l. 7 s. 4 d., où il est fait mention : fol. 44, d'un écu alloué à Jean de Saint-Blaise, sergent du Duc, pour avoir porté une lettre au capitaine de Montréal (Yonne), à l'effet d'obtenir la remise de canons appartenant à la ville, que celui-ci ne voulait remettre sans que des lettres patentes dudit seigneur lui en aient donné l'ordre ; — fol. 74, de la somme de 50 fr. payée à Ayme de Bretenières, « tant pour recompensacion d'un sien cheval affolé et « mort en allant à Auxonne, en 1408, au devant de « M. le comte de Charollois, venant lors de Besançon « où il avoit esté par l'ordonnance de M. son père, « que pour autres frais et missions extraordinaires » ; fol. 77, de 20 s. t. alloués à Raoul Bisot qui fournit la poudre à essayer les canons de la ville ; — fol. 78, de 10 g. à « Maelwel, paintre de M. le Duc, à Dijon, pour « couleurs et estoffes employées à paindre deux roses « vermeilles en chascun des penonceaux attachés aux « lances de MM. les maire, échevins, bourgeois et « marchans qui allèrent » à la rencontre de M. le comte de Charollais à Auxonne, et 13 g. et demi au même « pour paindre, aux armes de la ville, une bannière de sendal mise à une trompette », et pour « ses peines desdictes paintures dont il refusa prendre l'argent », on acheta, au prix de 18 g., « une aulne de fin drap pour faire un chaperon à sa femme ».— Fol. 87-107, compte rendu par Perrenot Jaqueron de la gestion des mêmes deniers, du 18 novembre 1409 au 15 avril 1410, où il fut déchargé de ses fonctions et remplacé par Jean Le Tanneur. — Recettes : 490 l. 17 s. 1 d. et dépenses : 420 l. 6 s. 9 d., dont 3 f. donnés, afin de se faire soigner, à Jean Destenaulz, tonnelier, dangereusement blessé au siège de « Vellesson » (Vellexon) en Comté, en combattant avec les autres habitants de la ville incorporés dans l'armée du Duc, et 40 f. à Jean Chambellan, prix « de deux draps, l'un vermeil, l'autre noir, pour les robes de livrée des sergans de la ville et des deux menestreilz qui, de nuit, avoient corné parmi la dicte ville le doranlot au Noël de 1409 ». — Fol. 107-114, compte particulier rendu par le même receveur des deniers provenant des emprunts faits par la ville de Dijon, au mois de novembre 1409, pour « mettre sus et fournir pour un mois « 30 hommes armez et 15 arbalestriers, abilliés et « pretz à aler, à la requeste de M. le Duc de Bour- « gongne aidier au siége que faisoit lors mondit Sgr « devant le chastel et forterece de Vellesson ». — Recettes : 266 l. 10 s. 10 deniers et dépenses : 383 l. 6 s. 3 d., où l'on remarque : fol. 112, la somme de 41 s. 8 d. payée à Jean Joseph « pour une aune et demye de drap vermeil dont furent taillées les lettres Dijon mises sur la manche de chacun jaque et deux aunes de drap blanc sur quoy furent assises les dictes lettres en manière de roleaux » ; — fol. 113, 150 l. t. d'une part, et 77 l. d'autre part, pour les « gaiges » des 30 hommes et 15 arbalestriers de la ville (dénommés) envoyés devant Vellexon ; — fol. id., 4 l. à Girart d'Aisey, écuyer, seigneur de Pouilly-les-Dijon, ayant soi-disant le droit de porter « la bannière ou estandart de la ville toutes foiz que les habitans partent hors pour aler en armes », et 76 s. 8 d. à Me Arnoul Picornet, paintre, « pour les estoffes et facon d'un estandart de bateure, armoyé des armes de la ville, porté au dit siége de Vellesson ». — Fol. 115-117, copie des lettres de la mainlevée de la mairie de Dijon, données par les conseillers du Duc et son bailli, le 18 novembre 1409. — Fol. 118-144, autres comptes rendus, par le même, de sa gestion des deniers de la ville du 23 juin 1409, jour où la mairie de Dijon fut mise sous la main du Duc, à la suite d'une émeute occasionnée par les débats auxquels donnèrent lieu les élections municipales et Me Jean Peluchot, conseiller de Monseigneur, préposé à son gouvernement jusqu'au 18 novembre de la même année, où Guy Poissonnier fut élu maire par les habitants remis en possession de leurs privilèges (ce compte est incomplet et nous n'avons pas le total des recettes ni celui des dépenses). — Fol. 145-154, compte de la somme de 226 l. 5 s. dépensée par Jaqueron, en 1409, pour l'établissement du nouveau pont de la Corvée, près l'hôpital du Saint-Esprit, tandis qu'il ne reçut pour ses travaux que 127 f. 4 g. et demi. — Fol. 155-166, compte rendu par le même « des fouages » auxquels les habitants des paroisses Saint-Pierre et Saint-Médard furent taxés, en novembre 1408, pour l'entretien et la mise en état des fortifications, dont le total fut de 107 fr. 4 g., sur lesquels il fut dépensé 35 fr. 4 g. pour les frais de perception et autres. — Fol. 169-227, compte de la contribution des habitants de ces deux paroisses et de celle de Saint-Michel, tant à la somme de 1,000 fr. à laquelle la ville fut taxée pour sa quote-part à un aide de 20,000 fr. octroyé au Duc en 1410, qu'à un impôt de 1,200 fr. ordonné cette année pour la fortification.— Recettes : 712 fr. 11 g. et dépenses : 635 fr. 13 s. 2 d. — Fol. 229-255, fragment d'un compte non spécifié rendu par Jaqueron et pré-

senté à la Chambre des Comptes du Duc, en 1410, donnant les chiffres de 258 l. 7 s. 3 d. pour les recettes et 153 l. 19 s. pour les dépenses.

M. 53. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien, 40 feuillets parchemin, dont 18 rongés par les rats, et 136 feuillets, papier.

1410-1426. — Comptes, etc. — Compte rendu par Jean Le Tanneur, du 24 juin 1410 au 24 juin 1411 (magistrature de Guy Poissonnier). — Recettes : 100 fr. 9 g. 17 d., où il est fait mention : fol. 25, des amendes de 5 g. et de 10 s. auxquelles furent condamnés un habitant de Soirans et Jean Quartal, boucher, pour avoir vendu, le premier, « un porc puant » et, le second, « un veau tout gléreux », et dépenses : 254 fr. 2 g. 15 d., dont, fol. 39, 6 s. t., prix du vin donné à trois clercs de « l'escole qui furent bacheliers à Dijon », le 23 mai 1410 ; — fol. 39, 13 l. 13 s., montant d'un dîner offert à M. l'évêque de Chalon, à M. de Commarien du Chousat, et des vins et épices confites donnés à l'abbé de Saint-Seine et aux bourgeois de Chalon, Semur, Beaune, Autun, etc., mandés le 25 mai à Dijon, où ils séjournèrent plusieurs jours.— Fol. 40-68. Fragment d'un compte du même, où une décision de la Chambre des comptes portant qu'il lui sera passé en dépenses une somme de 218 fr. 8 g. 4 d. qui avait d'abord été mise à la charge du maire Guy Poissonnier. — Fol. 69-125, autre compte rendu par Jean Le Tanneur, des recettes effectuées du 24 juin 1410 au 24 juin 1411, dont plusieurs parties sont des doubles des comptes précédents et où les recettes et les dépenses ne sont pas totalisées. On remarque aux chapitres des recettes que pendant cette année, la majeure partie des revenus de la ville « fut mise en la main du Roy » à la requeste des religieux et abbé de Saint-Bénigne pour VIII[c] francs que leur doit ycelle à cause de certains procès qu'ils ont à l'encontre l'un de l'autre », et aux chapitres des dépenses, fol. 125, une allocation de 67 fr. 5 s. 6 d. à M. Jacques de Courtiamble, au gouverneur et au bailli de Dijon pour leurs peines et dépens. — Fol. 126, délibération de la Chambre de ville en date du 1[er] juin 1439, approuvant les comptes de feu Jean Le Tanneur, présentés par sa veuve. — Fol. 127-167, 1425-1426, Compte rendu par Humbelot Le Mercier, receveur particulier de l'impôt des VIII[c], XII[c] et IIII[c] mis sur les cens, rentes et louages des maisons possédées par les forains et habitants de la ville de Dijon, destiné à la fortification.— Recettes pour les paroisses Saint-Michel, Saint-Pierre et Saint-Médard : 317 fr. 6 g. 6 d. et dépenses : 78 fr. 4 g. Au rôle, on remarque les noms de : fol. 136, Guy de Tard, paroisse Saint-Pierre ; — fol. 152, Guillaume de Longvic, paroisse Saint-Médard ; — fol. 174, M[re] Gérard de Blaisy, paroisse Saint-Michel, et fol. 175, M. de Courtivron, chancelier de Bourgogne, même paroisse, etc.

M. 54. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets parchemin, cartonnage ancien.

1411-1413. — Comptes, etc. — Compte rendu par Jean Bernard de Courtaoust, receveur général des deniers provenant des fermes, cens, rentes, amendes des métiers et autres droits appartenant à la ville, du 24 juin 1411 au 24 juin 1412, et en tête duquel est la copie des lettres d'office du receveur (magistrature de Guy Poissonnier). — Recettes : 674 l. 13 s. 8 d. où figurent les amendes : fol. 23, de 20 s. chacune, infligées à Huguenin Le Brele, valet du doyen de la Chapelotte, Guillaume « Lepointre » et autres qui, de nuit, « rompirent l'uiz d'une joune femme emprès les Loiges » ; — fol. id. celles de même somme auxquelles furent condamnés Michellet Caulier, Nicolas Chaignot, Étienne Vautherin, Jehannin, « varlet de Claux » et Monot Bardot, « pour avoir esté de nuit au débat entre Guillaume Chambellan et Claux » ; — fol. 28, autre de 112 s. 6 d. payée par Amiot, « le pintre, pour ce que par nuit, il ala devant l'ostel de Huguenin de Cluny, le guaitier, pour le battre » parce que celui-ci étant de garde pour une journée à la porte Guillaume, l'avait fermée « senz attendre Amiot » qui lui dit alors « plusieurs grosses vilenies, le fery de sa dague senz le blecer obstant son haubregon et après encore lui courut suz ». — Dépenses : 774 l. 5 s. 10 d., dont : fol. 33, 18 l. allouées à Barthélemy Le Gentil, serrurier, « maistre et gouverneur de l'oreloge assis sur l'une des tours de l'église Notre-Dame pour sa pension et avoir fait sonner les heures jour et nuit audit oreloge » ; — fol. 34, 72 l. à Guy Poissonnier, maire, pour ses frais de voyage et de séjour à Paris où il était allé « afin de besoingner pour le fait de la ville devers M. le Duc et aussi au Parlement du Roi » ; — fol. 35, 43 fr. 3 g., prix de 48 aunes de drap pour vêtir les sergents de ville et les « trois ménestrels qui ont corné és advens de l'an 1411, et 24 fr. » pour deux poinsons de vin de Beaune tenant huit sextiers, offerts par la ville à M[re] Jean de Saulx, chancelier du Duc ; — fol. id., 70 fr. 7 g. 3 d., montant des travaux exécutés en la Maison au Singe ; — fol. 41, 17 f. 2 s. 6 d. payés à Raoulin Guillemin, pour les 24 soillotz de cuir qu'il a envoié de Bruxelles à la ville », et 2 s. 6 d.

à Jean Chaudot, « pour avoir empraint en chacun soillot les armes de la ville à 2 escussons » ; — fol. 42, 4 l. 4 s. tournois accordés à Simon Chaudron, clerc, qui minuta les requêtes pour obtenir de M. le Duc la main levée de la Mairie, et collationna le nouveau Cartulaire de la ville ; — fol. 43, 4 l. 10 s. tournois à Me Jean de Keythulle, secrétaire du Duc, pour sa peine et salaire d'avoir fait une lettre du don de 600 fr. l'an pour 3 ans fait à la ville sur le VIIIe du vin, par mondit seigneur. — Fol. 46-114, autre compte du même, des deniers reçus du 24 juin 1412 au 24 juin 1413 (magistrature de Guy Poissonnier). — Recettes : 748 l. 19 s. 1 d., provenant : Cens et amodiations diverses dont une partie du produit était encore « sous la main du Roi » pour la garantie des sommes dues à l'abbé de Saint-Bénigne : 66 l. 17 s. 12 d. ; — amendes pour infractions aux règlements sur les métiers, les marchés, la police des rues et les bans de vendange : 626 l. 9 s., où fol. 78, la condamnation à 20 s. prononcée contre la femme Volant, qui avait reçu 5 femmes dans ses étuves, et fol. 82, celle à 10 s. contre Michelet de Chamblanc, couturier, ayant fait « noise pendant la nuit aux fillettes communes » qui étaient « en l'ostel du maistre des orgues ». — Dépenses : 862 l. 16 s. 4 d., dont, fol. 88, 17 f. 7 d., montant des travaux exécutés au champ Damas et au marchés aux porcs ; — fol. 103, 21 s. 12 d., prix de 18 pintes de vin et une pinte « d'ypocras » données à MM. de Saint-Georges, Regnier Pot, Guy de Pontailler et Guillaume de Champdivers, chevaliers ; — fol. 104, 24 fr., achat d'un « gobelot d'argent donné à Me Richard, nouveau bailli de Dijon ; — fol. id., 2 fr. alloués à Me Regnault Joly pour écritures faites au bailliage pour Jean Talleveau et autres qui avaient un différend avec frère Hugues de Verchisy, « garde du corps saint mons. saint Bénigne de Dijon, qui cuide asservir ceulx qui vendent pain en leurs hostels et hors du marchié de la ville » ; — fol. 109, 30 fr. 2 g. à Girard Mestret, échevin, pour ses frais de voyage à Paris où il avait été envoyé afin d'assister à la tenue des Trois États convoqués par le Roi et faire diverses démarches un sujet des procès que la ville avait contre les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle, concernant la haute justice de Ruffey, etc.

M. 55. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 338 feuillets, parchemin.

1412-1419. — Comptes, etc. — Comptes (6) de Nicolas Saint-Ion, receveur de la ville, du 24 juin 1412 au 24 juin 1419 (Durant cette période, la magistrature fut exercée par Aimé de Bretenières, bourgeois, Guy Bouhot, Guy Poissonnier, Demangin, Vautherin et Guillaume de Courcelles, clerc et licencie en lois, si ce n'est du 1er mars 1414 au 23 juin de la même année, où Me Regnault Joly fut préposé au gouvernement de la commune « mise en la main du Duc »). Recettes : 369 l. 8 d. ; — 554 l. 10 s. 4 d. ; — 752 l. 22 d. ; — 535 l. 6 d. ; — 651 l. 14 s. 2 d. ; et 686 l. 2 s. 7 d., où il est fait mention : fol. 99, des amendes de 40 et 10 s. auxquelles furent condamnés Étienne Languedo, charretier, et Nicolas Le Chanchougnet, vacher de la paroisse Saint-Nicolas ; le premier, pour « avoir dit judicialment que l'on façoit en la court de la Maerie sauvaiges jugements », et le second pour « avoir judicialement desmenti une femme ; — fol. 262, de celle de 100 s., montant de la condamnatien prononcée contre Jean Mairet pour « ce que en allant es vignes, il vouloit chevauchier à force Bienfaite, femme Guillemin de Vezoul, la geta à terre, et batit pour ce qu'elle ne se vouloit consentir » ; — fol. 318, d'une amende semblable que « dû payer Huguenin Tam- « bien, pour avoir dit que les habitans de Dijon « estoient villains sers à l'abbé de Saint-Bénigne », et fol. 320, de celle de 20 s. payée par Jean Le Burchillet, d'Auxonne, pour avoir, en passant par la porte Saint-Pierre, dit à ceux qui la gardaient : « Vous estes des « Arminacs de Dijon, après ce que lesdits gardes « l'eurent appelé chin d'Auxonne », etc. — Dépenses : 492 l. 6 s. 2 d. ; — 818 l. 14 s. 11 d. ; — 687 l. 22 d. ; — 552 l. 3 s. 6 d. ; — 650 l. 6 s. 4 d., et 717 l. 4 d., où fol. 44, 88 f. d'or payés à trois charpentiers, tant pour « avoir rapparillier et mis en estat de leur mestier le « pillory », que pour travaux exécutés en la maison de ville ; — fol. 55, 72 s. 6 d. accordés à Thevenin Armil, pour « 200 et demi de tourteaux de faloz pour faire trois mois le guait pendant que les nobles et habitans de bonnes villes du Duché furent mandés à Dijon par Mme la Duchesse » ; — fol. 106, 12 fr., prix de deux poinçons de vin vermeil, offerts, en 1415, aux arbitres choisis par la ville et l'abbé de Saint-Bénigne pour mettre fin à leurs contestations ; — fol. 115, 22 fr. 12 s. 5 d. dépensés le 20 novembre 1414 par les maire et échevins qui allèrent, à « Poilly-en-Auxois, faire la révérence à M. le Duc » ; — fol. id., 12 fr. donnés à Damoingeot Gauthier, « chapuis », pour travaux exécutés en la Maison au Singe ; — fol. 170, 100 s. tournois montant de la gratification accordée, en outre de ses frais de voyage, à Humbert Thierry, procureur de la ville, qui avait été à Paris pour les affaires de la commune, « tant à cause des grans dangers et périlz « où il mit son corps, comme pour le relever de la « perte d'un sien cheval qui lui avoit costé VIII fr.,

« qu'il a perdu audit voaige » ; — fol. 214, 13 fr. 15 s., prix d'un « gobelot d'argent pesant ung marc demi et deux onces », donné à la femme de Mgr le baili ; — fol. 244, 6 l. tournois payées à Philippe de Montoillot, exécuteur de la haute justice, qui était venu de Verdun à Dijon pour y « fustiguer, courre et pilousier « par trois jours de marchié de samdi, la femme de feu « Andriet, le contrepointier, et la bannir au dernier « samedi de la ville et banlieue de Dijon à tousjours « mais » ; — fol. 269, 100 s. tournois donnés à Demongin Antoine, naguères juif baptisé, afin de l'aider à vivre « et pour la révérance de Madame » ; — fol. 270, 20 s. alloués à la veuve de Jean de Rouvres, maçon, « en contemplacion » de ce que son mari fut tué devant Nogent-le-Roi où il était allé avec d'autres par ordre de la mairie ; — fol. 323, 68 l. 17 s., montant de l'allocation attribuée aux jurés qui, en 1419, constatèrent des contraventions aux ordonnances sur les métiers, etc.

M. 56. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 230 feuillets, parchemin.

1419-1424. — Comptes. etc. — Comptes rendus (5) par Saint-Ion, receveur, du 24 juin 1419 au 24 juin 1424 (magistrature de Richard Bonne, écuyer, et d'Étienne Chambellan, clerc). — Recettes : 486 l. 12 s. 10 d. ; — 400 l. 13 s. 4 d. — 275 fr. 9 g. ; — 692 fr. 3 g. 9 d., et 552 l. 14 s. 6 d., provenant pour chacune de ces années : Cens et rentes : 24 l. 4 s. 4 d. ; — moulins sur Suzon : 48 l. 6 s. 8 d. ; — charbonnerie : 66 l. ; — poissonnerie : 66 l. ; — vente de Toussains : 12 l. ; — messerie : 8 l. ; — « tournaige des prisons » 9 l. 7 s. ; — maison des fillettes communes : 45 l. ; — Colombière : 4 s. ; — amendes pour contraventions aux ordonnances sur les métiers et autres : 79 l. 13 s., aux chapitres desquelles on remarque les amendes de : fol. 8, 15 s. à laquelle fut condamné Jean le Gollet, boulanger pour « cymereaul trop brun et de pouvre blef prins et trouvé chiez Perrin » ; — fol. 21, 10 d. payés par Jean Croichot, tonnelier, pour un poinçon fabriqué par lui et où il y avait « des encoingneures et estoit de mauvais ouvraige » ; — fol. 31, 20 s. donnés par Jean Lépinotte, pour avoir fait excommunier Jean Vauchier à la cour de Langres, après avoir promis au Maire de ne rien faire contre lui ; — fol. 55, 10 s., payés par Joly le jeune, chez lequel on avait trouvé des cierges et torches « où il y avoit trop de luminon » ; — fol. 207, 100 s., montant de la condamnation prononcée contre Barthélemy Le Gentil, serrurier, pour n'avoir pas obéi à l'ordre que lui donnait Jean Vautherin, capitaine de la ville, de remettre en état la serrure de la porte au Comte (Saint-Nicolas) que l'on ne pouvait fermer ; etc. — Dépenses : 466 l. 4 s. 6 d. ; — 784 fr. 9 g. 2 d. ; — 260 fr. 2 g. 9 d. ; — 801 fr. 4 g. 12 d., et 496 l. 15 s. 9 d., où il est fait mention de : fol. 39, 100 s. tournois dont la décharge fut consentie à Henri Mocquereaul sur une amende de 10 l. à laquelle il avait été condamné, pour avoir, lorsque Demoinge Vautherin était maire de la ville, dit qu' « il faisoit tant de nouveaulx en icelle ville qu'il « en auroit pire guerredon que onques n'avoit eu « Guiennot Bouhot, et aussi pour ce qu'il avoit et a « eu dit que se ne feussent les faulses et mauvaises « langues de la ville de Dijon, M^me^ la Duchesse ne « fust onques partie d'icelle ville » ; — fol. 115, 15 fr., montant de la gratification accordée, en 1421, à M^e^ Paul de Bonne Foy, « juif baptisé » qui était venu fixer sa résidence pour un an à Dijon (plus loin, fol. 214, Paul de Bonne Foy est qualifié de « maistre en ébrief et en caldée en l'Université de Paris ») ; — fol. 119, 3 fr. 11 g. 5 d., prix de six chapons et quinze oies que la ville offrit la veille de Noël, en outre des oies données au bailli de Dijon et autres conseillers du Duc et de la ville ; — fol. 164, 6 fr. accordés à Jean Bourgeois, Jean Gros et autres, chargés de procéder à la cherche des feux ordonnée à Dijon à l'effet de répartir les cotes d'un impôt de 1,500 fr. levé sur les habitants en 1424 pour le fait de la fortification ; — fol. 225, 6 l. payées à Jean de Gemoles, Jean Monnot et autres « compaignons, en considération de ce qu'ilz ont fait à la première et joyeuse venue de M. le Duc à Dijon et en la présence d'icelui pour l'onneur et bonne recomandation de ladite ville, plusieurs mistères de sains martirs et autres » ; — fol. id., 25 l. à Girard Robot, d'Auxonne, pour fourniture de l'or qui servit à dorer la vaisselle d'argent donnée à M. le duc de Bourgogne ; — fol. 226, 30 s. alloués aux sergents de la mairie, qui gardèrent pendant quatre jours en l'abbaye de Saint-Étienne « le paige et le varlet des chevaulx de M. le Duc détenuz et arrestez pour la bature par eulx faite en la personne de Jean Géliot » ; — fol. 226, 23 écus d'or remis à Richard Bonne, « pour convertir en la dépense du drageur offert à M. le Duc », etc.

M. 57. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 236 feuillets, parchemin.

1424-1430. — Comptes, etc. — Autres rendus (5) par le même receveur, du 24 juin 1423 au 24 juin 1430 (magistrature d'Étienne Chambellan, Jean de

Sauls, conseiller du Duc, et Richard Bonne). — Recettes : 968 f. 5 g, 8 d. ; — 576 f. 2 g. 13 d. ; — 716 fr. 10 g. 13 d. ; — 659 l. 4 s. 10 d. ; — 467 l. 4 s., et 425 f. 6 g. 15 d., provenant des même revenus qu'aux comptes précédents et où figurent les amendes de : fol. 20, 10 s. payés par Huguenin Machefer et Jaquot Vincent, qui avaient mis en vente « une tinée de mauvaise moutarde » et l'autre « environ quatre cens de harens blans, très mauvais » ; — fol. 29, 1 fr. payé par Martin, le cordonnier, et autres ses complices, incarcérés pour avoir escroqué 3 gros à un mercier ambulant en lui faisant croire « qu'il avoit espousées deux femmes et burent les diz trois gros » ; — fol. 59, 10 s. payés par Guion Bidault, boucher, pour avoir tué un mouton un jour de dimanche, nonobstant les défenses, et qui, pour s'excuser, dit qu'il l'avait tué pour M. le Maréchal et non pour le vendre ; — fol. 188, 100 s. tournois payés par Colin Garnot, valet de Pierre Chapoton, pour avoir été la nuit chez Jean de Poligny, mercier, où « à force s'entremist de violer et cognoistre Jehannotte, fille de feu Jean Freminot » ; — fol. 190, 60 s. payés par Jean de Gray, qui, après la publication des lettres patentes du Duc concernant le pavement de la ville, et au mépris des ordonnances publiées en vertu de ces lettres, avait dit que « M. le mayeur et « MM. les eschevins s'estoyent parjurez et se parju- « royent faulcement et mauvaisement » ; — fol. 223, 10 s., montant de l'amende à laquelle fut condamnée la femme d'Étienne Brulé que l'on avait trouvée couchée avec Mre Jean de Moux, etc. — Dépenses : 747 fr. 10 g. 8 d. ; — 586 fr. 9 g. 8 d. ; — 771 fr. 8 g. 7 d. ; — 664 fr. 9 g. 16 d. ; — 417 fr. 3 g. 7 d., et 376 fr. 15 d., où il est fait mention de : fol. 46, 100 fr. que la ville avait prêtés pour le paiement de sa rançon à Mre Jean de Thoulongeon, maréchal de Bourgogne (1426) ; — fol. 118, 8 fr., prix d'une queue de vin « vermol » donnée à M. le comte de Saint-Pol ; — fol. 155, 40 s. tournois accordés à frère Philippe d'Auxonne, religieux du couvent des frères prêcheurs de Dijon, pour l'aider « à parfaire l'ovraige et painture qui est au pourteau devant la cloison de leur église » et à la condition que lesdits religieux y feraient mettre les armes de la ville ; — fol. 157, 8 fr. à Perrin Bombet, fondeur de cuivre, pour « trois paires de mesures en cuivre à mesurer le vin, l'huile et le vinaigre » ; — fol. 158, 162 fr. alloués à Demoingeot Gauthier, charpentier, pour travaux de son métier exécutés aux Halles de Champeaux ; — fol. 196, 9 fr., prix des vingt-et-une livres de cire qui servirent à faire les torches portées aux processions ordonnées au mois d'août et septembre 1428 « pour cause de la pestilence de l'impédimie qui a régné au dit temps » ; — fol. 197, 78 l. 19 s. 2 d. payés à Rémond Roignat, orfèvre à Dijon, pour le « drageur par lui fait de son argent pesant VIII marcs « deux onces et 5 treseaulx au prix de huit escus le « marc », et offert à Mme la Duchesse ; — fol. 229, 18 g. accordés à Jean d'Aach, orfèvre, qui grava les poinçons à signer les draps ; — fol. 332, fragment d'un compte du pavage de ville, fait par Jean Bourgeois, Guillemot Matherot et autres en 1429.

M. 57 *bis*. (Liasse.) — 11 pièces parchemin ; 4 pièces, papier.

1415-1429. — Comptes, etc. — Comptes particuliers de dépenses, rendus à diverses époques par Nicolas Saint-Ion, receveur, et où il est fait mention des paiements de : 4 écus à Guillaume Guerion, « tourcheur » pour pavement fait en la grande salle de la Maison de ville ; — 8 g. 15 d., montant des dépens de Nicolas Le Chaignotet, sergent, et du fils de feu Andrié, le contrepointier, qui, le samedi 25 octobre 1415, partirent de Dijon à la poursuite de Guiot Bonnot, de sa femme et de sa belle-mère « suspectonnez d'avoir tué ledit Andrié » et furent arrêtés à Beaune ; — 5 f. à l'orfèvre Parizot pour avoir fait « un cor de loton sodé d'argent et armoyé des armes de la ville » ; — 3 g. à Étienne Berbisey, « pour chandoille de bourgie portée à Chastillon quand M. le maire et plusieurs eschevins y furent devers M. le Duc » ; — 10 fr. à Guillaume Le Canon, lieutenant du maire, et à Humbert Thierry, procureur de la ville, pour la solde « des compaignons qui allèrent en armes à Joinville » (1416) ; — 1 fr. à Simon Maistre pour façon d'un fer à poinçonner les mesures des hôtelleries, et 2 fr., prix du vin envoyé en cymaises aux gens du Roi d'Angleterre, logés en l'hôtel de feu Jean de Genay (1421) ; — 2 g. à Jean Bisot, notaire, pour rédaction des quittances des sommes dues par la ville à Jean Robert, orfèvre, pour le drageoir offert à M. le Duc, et 3 fr. 4 g. aux « menestriers qui ont corné au-devant de ce même Duc à sa première et nouvelle venue à Dijon » (1422) ; — 8 g. à Le Roy, serrurier, « qui fit un fer à la chaigne pour enfourgier les prisonniers » (1426) ; — 9 g. à Henry, « le paintre, pour douze escussons armoyés aux armes de la ville » (id.) ; — 2 g. à la femme de Guillaume, l'orfèvre, qui fit graver aux armes de la ville « les fers des mesures à vin », et 3 g. à Demoingeot Gauthier et autres, « pour avoir tauxé les molins de la ville sur Guillot Matherot » (1428) ; — 15 fr. montant du dîner de M. de Saint-Bénigne, du maire et autres personnages assemblés à Dijon, le 18 décembre 1429 pour passser les « lettres de desbonnement de la justice du prey de Giron, de la

Combe à la Sarpant et de la corboille que la ville devoit tous les ans audit Saint-Bénigne », et 3 g. à Humbelot Moreau, qui fit « une haichote pour coper les poins à celluy qui tua Jehannot Laurençote et sa femme » (1429), etc.

M. 58. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 265 feuillets, parchemin.

1430-1435. — Comptes, etc. — Comptes rendus (5) par Jean Philibert, commis à la recette générale des deniers de la ville de Dijon, provenant des cens, rentes, locations diverses, exploits de justice, amendes, etc., du 24 juin 1430 au 24 juin 1431. — 1° Fol. 1-82, 1430-1431 (magistrature de Jean de Saulx). — Recettes : 840 l. 14 s. 6 d., dont, cens et rentes : 20 l. 4 s. 4 d.; — « grans bans et petis bans à vendre vin » : 14 l.; — moulins sur Suzon : 22 l.; — amendes : 429 l. 16 s. 16 d., où les condamnations : fol. 7, à 20 s., prononcées contre le sieur Taborin, qui avait pris part à une rixe en l'hôtel du rôtisseur de la boucherie, et remise de cette même amende « pour ce que Taborin joua à la feste es foulx »; — fol. 53, à 35 s. contre sept habitants de Dijon, dont deux orfèvres, pour avoir « juré judiciaulement la passion et la chair de N.-S. et le saint nom de Dieu »; — fol. 57, à 100 s. contre Regnault Girart, barbier, qui s'était entremis « du « mestier de selorgie, oultre la deffense à lui sur ce « faicte, en la personne de Aliot Garnier, vigneron, « lequel il a jarsé villainnement, dont grant inconve- « niant lui est venu ». — Dépenses : 670 l. 18 d., où il est fait mention; — fol. 60, gages des magistrats et des divers employés de la ville : 77. 13 s. 4 d.; — fol. 62, achat de drap pour confectionner les robes des clercs et des sergents de la mairie : 40 l.; — fol. 63, présent de vin à Mesdames de Vaudémont et de Lorraine : 10 l.; — fol. 64, élargissement du pont sur Suzon entre l'église N.-D. et les Jacobins : 136 l.; fol. 74, achat de douze torches portées devant le corps de N.-S. aux processions que l'on fit le 6 décembre 1430 et jours suivants, « d'église en église pour cause « des seigneurs de Bourgoingne qui lors estoient « devant le chastel de Chappes où les ennemis « avoient mis le siège » : 8 l. 11 s. 10 d.; — fol. 75, deux muids de vin donnés aux gens des trois États assemblés à Dijon au mois de janvier 1429 : 8 l.; — id., payé à Jean Piot et Jean Laret, qui furent « serchier » des places aux environs de Fleurey, pour trouver du plâtre : 22 s.; — fol. 76, à André de Valin, orfèvre, pour avoir aidé à graver « les moles des ensaingnes de pouvres querens leurs viez pour Dieu aval la ville » : 20 s.; — fol. 77, à Girard Le Jay, potier de cuivre, pour plusieurs séries de poids à peser les denrées : 24 fr. 8 gros 5 d.; — (id.), à Étienne Dessoye et Jean Belot, jurés de la cour de Bourgogne, pour avoir copié sur parchemin les instructions qui furent envoyées par les États au duc de Bourgogne et au prince d'Orange : 7 l. — 2° Fol. 83-140, autre compte rendu par le même receveur, du 24 juin 1431 au 24 juin 1432 (magistrature de Jean de Saulx). — Recettes : 675 fr. 14 s. 7 d., où figurent : location des Moulins et de la Colombière : 75 l.; — du « reverchage des pourceaux » : 5 l.; — de la place sous la porte au Comte, où l'on vend le pain : 40 s.; — produit des amendes de la boulangerie et de la boucherie : 52 l. 15 s., où les condamnations : fol. 92, de 10 s. tournois infligées à Collin Champenois, boulanger, pour « cymereaul trop brun et de mauvais aloy trouvé en sa maison », et fol. 96, celle de même somme à Jean Crestin, boucher, pour « porc grené trouvé à son banc ». — Dépenses : 772 l. 16 s. 2 d., où on remarque : fol. 119, manteaux des sergents de la mairie et des deux « ménestrels qui ont corné Noël tous les matins » : 46 l. 2 s. 11 d.; — fol. 123, vin offert aux gens des trois États du duché de Bourgogne : 9 l. 5 s. 5 d.; — id., travaux divers exécutés en la Maison de ville : 190 l. 10 s. 10 d.; — fol. 125, droits des commis « es-amendes » : 51 l. 9 s. 8 d.; — fol. 134, dépenses faites par Jean Marriot, lieutenant du maire, en allant à cheval, le 7 février 1431, à Courtivron, avec environ soixante échevins et bourgeois, afin de faire la révérence à M. le Duc qui venait de Flandre : 3 l. 15 s. 9 d.; — fol. 135, achat de 100 livres de cire offertes à M. le Duc, lors de sa venue à Dijon au mois de février 1431 : 105 l.; — fol. 136, frais d'un mandement du bailli de Mâcon, concernant la justice du clos de Larrey : 30 s. — 3° Fol. 141-188, autre compte du même, du 24 juin 1432 au 24 juin 1433 (magistrature du même maire). — Recettes : 777 l. 10 s. 6 d., où : locations de la charbonnerie : 55 l.; — de la poissonnerie : 63 l.; — du « tournaige des prisons » : 55 l.; — amendes de la poissonnerie et de l'épicerie : 6 l. — Dépenses : 422 l. 8 s. 9 d., où il est fait mention : fol. 179, de la somme de 100 fr. allouée à Jean de Saulx, maire de la ville, et fol. 181, de celle de 88 l. 10 s. 11 d., donnée aux commis à la visitation des vignes, de la boulangerie et de la boucherie. — 4° Fol. 189-227, autre compte rendu par Jean Philibert, receveur des mêmes deniers, du 24 juin 1433 au 24 juin 1434 (magistrature d'Étienne Chambellan). — Recettes : 645 l. 2 s. 4 d., et dépenses : 1,045 l. 12 s. 2 d., où : fol. 218, achat de deux maisons rue « es

Ribotées, près de la tour aux Chanoines » : 18 l.; — fol. 219, réparations faites à la Maison de ville et aux nouvelles prisons : 108 l. 28 s. 13 d.; — fol. 224. douze torches de cire pesant 33 l. « pourtées au baptisement « de Charles Monsieur comte de Charrolois, qui fut « baptisé en la chapelle de M. le Duc à Dijon, le « 11 novembre, jour de saint Martin, 1433 » : 115 s. 10 d., y compris les « pannonceaulx armoyés aux armes de la ville » appliqués sur lesdites torches; — (id.), vingt-quatre autres torches mises « de par la « ville, aux obsèques que Mme la Duchesse fit faire, le « 28 janvier 1433, en la chapelle de M. le Duc à Dijon, « pour feu le roy de Porthugal, jadis son père » : 13 l. 8 s. 4 d.; — id., payé aux vingt-quatre ouvriers envoyés au siège devant Avallon, où était le Duc de Bourgogne : 48 l.; — fol. 225, à Jean Labirault, dit de Champlite, marchand et bourgeois de Dijon, et à « Andriet de Walin », orfèvre, pour deux grands flacons d'argent « dorez et armoyés aux armes de la Duchesse « et de celles de ladite ville, offerts à ladite Duchesse « à sa première entrée à Dijon, en 1433 » : 256 l. 11 s. 3 d. — 5° Fol. 228-265, autre compte rendu par le même, du 24 juin 1434 au 24 juin 1435 (magistrature de Me Pierre Berbis). — Recettes : 476 l. 4 s. 2 d., provenant des mêmes revenus que ceux des comptes précédents, et dépenses : 321 l. 15 s. 4 d., où : fol. 257, réparations faites aux ponts sur Suzon : 8 l.; — fol. 261, achat de deux torches de cire pour conduire tous les matins le Maire sur la place où se tiennent les ouvriers aux vendanges : 26 s.; — fol. 262, de soixante-dix oies grasses données aux officiers municipaux et aux gens du conseil du Duc : 21 l. 16 s. 2 d.; — fol. id., payé à Odot Douay, pour « une trompette neuve d'airin » : 6 l. 7 gros; — et à Humbert Viart, pour avoir ramené de Grancey un canon qui y avait été conduit quand le siège y était : 1 fr.; — fol. id., dépenses des bourgeois de la ville qui accompagnèrent Mme la Duchesse à Saint-Jean-de-Losne : 7 l. 11 s. 8 d.; — fol. 263, façon de trente « harques données aux aubalesteurs envoyés au siège devant Grancey » : 100 s.; — fol. id., « rençon « d'un instrument receu soubz le scel de M. le Duc, « contenant la sommation faite naguères aux Refor- « meteurs nommés Messires Jacques de Villis, cheva- « lier, Jacques Longie, escuier, Me Jehan de Terran « et Me Girart Vion, lequel instrument contenoit « longue escripture et a esté tauxé par M. le Gou- « verneur de la chancellerie » : 7 s. 6 d.; — id., pour un autre instrument touchant ladite Réforme : 5 s., etc.

M. 59. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 225 feuillets, papier.

1431-1485. — Comptes, etc. — Manuel de Jean Philibert, commis à la recette générale des deniers de la ville de Dijon, pour l'année 1431-1432 (ce registre et les trois suivants sont des minutes informes et incomplètes des comptes de divers receveurs, et où les recettes et les dépenses ne sont pas totalisées). — On remarque aux dépenses, fol. 8, travaux faits aux vignes de la Maladière : 13 fr. 11 g.; — fol. 60, construction de chambres en l'Hôtel-de-Ville : 60 fr. 8 g.; — fol. 81, réparations faites aux prisons : 15 fr. 3 g.; — fol. 84, présent de vin d'honneur à M. le comte de Nevers, à M. le comte de Vendôme, à M. l'évêque de Toulouse, aux Égyptiens qui étaient à Dijon le 12 juin 1435 et aux Élus du duché, réunis en cette ville pour octroyer un aide de 6,000 fr. à M. le Duc : 64 fr.; — fol. 116, gratification allouée à Gillet Rousseau, trompette de la ville, qui annonça de la part du Duc, à tous les nobles et autres gens d'armes et de trait, de se tenir en armes au 15 septembre 1436 : 3 g.; — fol. id., au messager du Prévot de Troyes, qui apporta à Dijon la nouvelle que 500 Anglais étaient à Meaux et à Montereau : 1 fr.; — fol. 117, achat de torches pour porter aux processions que l'on fit quand M. le Duc était devant Calais : 16 g. 16 d.; — fol. 157, donné aux hommes et aux femmes qui allèrent plusieurs fois à Gemeaux, Bèze et Gray pour « getier les escorcheurs » : 8 g.; — fol. 158, liste des personnes qui reçurent, à Noël 1437, des présents d'oies grasses dont le prix s'éleva à 14 fr. 3 g.; — fol. 204, avoine donnée au confesseur de M. le Duc : 6 fr. 4 g.; — fol. 205, acheté de Perrenot Berbisey, quatre aunes de drap vert pour couvrir le « contour de l'une des tours de Notre-Dame où sont les Chartes de la ville » : 3 fr. 4 g.; — fol. 207, enlèvement du fumier qui avait été mis sur la place Saint-Jean, en 1442, lors des joutes faites devant M. le Duc, à l'occasion « des noces de Jean de Beauvars : 3 fr. 7 g.; — fol. 208, deux muids de vin offerts à M. le Chancelier lorsqu'il vint de Flandre en Bourgogne, le 13 décembre 1441 : 9 fr.; — fol. 215, état des amendes auxquelles furent condamnés plusieurs particuliers pendant l'année 1485, et fol. 223, liste des compagnons tondeurs de drap venus à Dijon cette même année et qui payèrent chacun un droit de quatre gros pour leur bienvenue.

M. 60. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 164 feuillets, papier.

1433-1442. — Comptes, etc. — Autre manuel du même receveur pour les années 1433-1434, 1434-1435 et 1441-1442, où il est fait mention : fol. 27, donné aux vingt-trois enfants qui portèrent des torches au

service que Mme la Duchesse fit célébrer en la Sainte-Chapelle pour le roi de Portugal : 10 s.; — fol. 31, seize pintes de vin offertes à M. le cardinal « de Roant » et à Mme la Duchesse qui venait de Saint-Claude avec ses gens et allait à Talant : 8 g.; — fol. 57, état nominatif des ouvriers maçons, charpentiers et pionniers envoyés, le 25 août 1434, à Grancey, pour la démolition du château, qui monta à 17 fr.; — fol. 60, gratification accordée aux gens de Guillaume de Grenan, qui, le 21 octobre 1434, vinrent annoncer que les ennemis, au nombre de 400 chevaux, étaient partis de Langres et avaient couché à Gemeaux, Pichanges, Clénay et ailleurs : 2 fr.; — fol. 61-91, registre des amendes rapportées au profit de la ville pendant l'année 1432 1433. — Fol. 92-111, fragments de comptes de Humbert Thierry, amodiataire des XIIIe, et de Jean Philibert, receveur de la ville, en 1432. — Fol. 124-164, autre manuel de Jean Philibert, pour l'année 1441-1442, où les dépenses de : fol. 154, 18 g., prix de vingt-six pintes de vin données aux gens des trois États assemblés à Dijon le 1er août 1441, afin de ouïr le rapport de l'ambassade envoyée « devers M. le Duc en Flandre, pour le fait de la paix »; — fol. 155, 16 g. pour achat du vin offert aux mêmes, venus à Dijon le 21 août, à l'effet « d'aviser quelle résistance on feroit contre les escorcheurs si venoient en Bourgoigne »; — fol. 156, 6 g. 4 bl., payés pour « deux couteaulx à manche d'ivoire donnés au clerc de Me Fusée, procureur en Parlement, pour faire diligence et mémoire, à son maistre, des procès de la ville »; — fol. 158, 3 fr. 9 g., pour achat de six torches, pesant treize livres, portées « au devant de Mme la Duchesse venant de Flandre, et qui arriva à Dijon, à la tombée de la nuit, le 20 mars 1442 », etc.

M. 61. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 280 feuillets, papier.

1415-1440.— Comptes, etc. — Autres manuels du même receveur pour les années 1437-1440 aux dépenses desquels on remarque : fol. 37, frais de vendange des vignes de Me Richard et fabrication du vin en provenant : 25 fr. 8 g. 16 d.; — fol. 39, vin offert aux ambassadeurs envoyés par le Duc à N. S. P. le Pape : 13 g. 4 engroignes; — fol. 40, versé à Me Ardiet, exécuteur de la haute justice, pour remettre à celui « qui a novellement prins la charge de tuer les chiens », la somme de 23 g. pour l'achat de sept livres de plomb employées à faire une massue destinée à tuer les chiens et d'une « bruiote » pour mener ceux-ci aux champs; — fol. id., payé à Monet Leroy pour une serrure à bosse posée à l'arche où sont « les chartes de la ville, aux Cordeliers » : 4 g.; — fol. 42, aux sergents de la mairie qui, le 13 mars 1438, portèrent de chez les Cordeliers deux grands coffres ferrés où étaient les chartes de la ville jusqu'en l'église Notre-Dame « où elles furent mises ès aumaires estant en la tour sur le portaul » : 4 g.; — fol. 43, donné à Guillaume de Quarrières, sergent du Duc, qui apporta, le 4 mai 1438, de la part des bourgeois de Beaune, la nouvelle que les écorcheurs étaient devant Couches où ils assiégeaient M. le gouverneur de Bourgogne : 17 g.; — fol. 85, six « agulettes de chevrotin pour attacher la bannière neuve à la trompette d'argent » : 10 d.; — fol. id., allocation de 2 f. à ceux qui conduisirent « le char de M. Saint-Christophe » à la procession qui se fit autour de la ville le 12 août 1439, et 7 fr. aux Jacobins, aux Cordeliers et aux Carmes pour les indemniser des frais qu'ils firent à cette occasion; — fol. 88, achat d'une coupe d'argent donnée à Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, 29 fr. 2 bl.; — fol. 89, gratification allouée à Ardiet, exécuteur de la haute justice, pour « avoir fustigé et battu, parmi les rues de Beaune, Katherine, femme de Jean de Fouvans » : 20 s.; — fol. 102, soixante-quatorze pintes de vin offertes aux Élus mandés à Dijon, le 8 décembre 1440, afin « d'aviser sur les escorcheurs » : 32 g.; — fol. 106, présent de vin aux « aubalestriers le jour qu'on tiroit un prix » : 6 g. — Fol. 132-208, compte de Nicolas Saint-Ion, receveur de la ville, rendu le 21 février 1415 (magistrature de Guy Bouhot). — Recettes : 554 l. 10 s. 4 d. provenant des rentes, cens, locations diverses, amendes des métiers et autres où l'on remarque la somme de 10 s. payée par Bissot, boucher, pour avoir mis en vente « une épaule de coillart roye à guyse de chastron » et, fol. 185, celle de 20 s. payée par Pierre de Lomme pour avoir dit au procureur de la ville « que l'on en pendoit de meilleurs qu'il n'estoit ». — Dépenses : 718 l. 14 s. 11 d., dont : fol. 203, 21 l. montant des dépenses faites à Rouvres par le maire Guy Poissonnier, Jean Chambellan, Étienne Berbisey et autres, où ils étaient allés afin de faire la révérance à Mme la Duchesse et l'entretenir sur le fait de certains emprunts » (1414); — fol. 204, 2 g., prix de deux grandes cymaises « tenans dix pintes de vin », offertes à M. de Saint-Georges; — fol. 205, 6 s. 8 d. donnés à Jean Gros, notaire public, chargé de faire l'information sur la mort de Jean Deschamps, etc. — Fol. 209-280. États nominatifs des débiteurs de la ville de Dijon pour impôts ou amendes non acquittés, extraits des comptes de ses receveurs, de 1385-1416, et où nous avons les noms de : fol. 215, Me Jacques « le pointre », paroisse Saint-Philibert; — fol. 223, « Ma-

lohe », peintre, paroisse Saint-Jean ; — fol. 234, « le petit Claux », imageur, paroisse Saint-Médard ; — fol. 238, Me Arnoul, peintre, paroisse Notre-Dame ; — fol. 240, Perreaul, le peintre, et fol. 249, Me Symon, le physicien, etc.

M. 62. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 211 feuillets, papier.

1443-1446. — Comptes, etc. — Autres manuels du même receveur pour les années 1443 et 1444, où il est fait mention : fol. 37, de 2 fr. alloués à Huguenin, messager de la ville, qui accompagna à Bar-sur-Aube Richart Juifs, maître de la Chambre des comptes, pour solliciter la remise du double de l'accord fait entre Mme la Duchesse et la ville touchant les privilèges d'icelle ; — fol. 40, 8 s. donnés à un chevalier d'Aragon logé au Dauphin et qui allait en ambassade auprès de M. le Duc ; — fol. id., 3 fr. 4 g , prix du vin donné aux gens des trois États mandés à Dijon, le 4 mai 1443, pour l'octroi à M. le Duc d'un aide de 6.000 fr. « pour le reboutement des escorcheurs » ; — liste des personnes qui reçurent, à Noël 1443, des présents d'oies grasses et de lapins. — Fol. 92-211. Contrôle du compte rendu le 24 octobre 1446, par Simon Naissant, receveur d'un impôt de 1,393 fr. 8 g. et demi levé sur les habitants des sept paroisses de Dijon, afin de faire « provision de pierres et autres matières nécessaires à la réédification de la grosse tour de la porte au Comte qui estoit en aventure et dangier de cheoir » et où l'on a la liste des contribuables auxquels il fut fait des remises totales ou partielles de leurs cotes. Parmi ceux-ci on remarque les noms de : fol. 93, Me Thomas Bouesseau, commensal ; — fol. 96, Joffroy le Fourretier, « povre orfèvre » ; — fol. 109, Arnollet de Bruges et Philippe Machefoing, commensaux ; — fol. 148, Jean de Masilles, gruyer de Bourgogne, noble et commensal ; — fol. 167, Thierry Jehannin, notaire ; — fol. 174, Colin le Serf, « taborin, varlet de Monsieur, exempt à cause de son office » ; — fol. 195, Jean de Visen, receveur général de Bourgogne ; — fol. 203, Louis Dartois, commensal, et Jean Fouquerel, imageur ; — fol. 208, Thierry, le verrier, Jean, le peintre, et Thomassin de Bethisy, orfèvre, etc.

M. 62 *bis*. (Liasse.) — 13 pièces parchemin ; 18 pièces, papier.

1430-1440. — Comptes, etc. — Bordereaux des sommes avancées au compte de la ville par le receveur Jean Philibert et mandats des vicomtes-maïeurs l'autorisant à se rembourser ses avances sur les deniers de sa caisse. A ces états, on remarque les paiements de : fol. 1, 5 s. t. au peintre Huot qui peignit les écussons « armoyés aux armes de la ville », mis sur les torches portées devant le corps de N. S. aux processions que l'on fit le 6 décembre 1430 et jours suivants « pour cause des seigneurs de Bourgogne qui estoient devant le chastel de Chappes » ; — fol. 3, 26 s. 8 d. au même pour avoir peint à l'huile, d'or et d'azur 16 écussons sur les cymaises de la ville ; — fol. 10, 16 s. 8 d. à Perrenet, gantier, prix d'une demie « peaul de corduan roige » pour couvrir le cartulaire de la ville ; — 2 s. 6 d. à Jean Pastinien, qui fournit « les aiz à covril le dit cartulaire, et un salut d'or à Jaquet, l'emmailleur, pour avoir mis audit cartulaire deux armeaulx de coyvre dorez et enmaillez, armoyés aux armes de la ville » (1430) ; — fol. 17, 2 fr. 11 g. 15 d., achat de six torches pesant 13 livres portées aux obsèques de « Messire Antoine de Tholongeon, mareschal de Bourgogne, qui fut enterré à la Sainte-Chapelle le 30 septembre 1432 » ; — fol. 25, 9 g., montant des victuailles portées en l'hôtel de Jean Gros où étaient Me Jean de Coulombes, Hubert Thierry, Étienne Bebrisey et plusieurs autres, commis à l'effet d'entendre les dépositions de témoins contre Jean Villain ; — fol. id., 3 fr., prix des torches achetées pour « l'obsèque de Mme d'Austerreiche, qui eut lieu le 24 janvier 1425 » ; — fol. 31, 3 blancs à Huot, le peintre, qui peignit auxarmes de la ville, « le pannonceau donné à celui qui tue les chiens, afin que l'on connaisse qu'il est à la charge de la ville » ; — fol. 32, 4 fr. pour achat d'un poinçon de vin vermeil donné à Mme la chancelière ; — fol. 40, 1 fr., salaire de Philippe Mideaul, Jacot Valon, Jean le Picardet, Damoingeot Gauthier, Étienne le Tascheret, « massons et chappuis », qui visitèrent l'horloge de Notre-Dame et donnèrent par écrit leur avis sur les réparations dont il avait besoin (1435) ; — fol. 41, 18 g. alloués à Philippe Le Grain, envoyé à Besançon « pour cudier trouver Jean le Picart, chappuis, qui s'en est allé de ceste ville » quoique ayant « garde d'aucuns ouvrages » ; — fol. 43, 1 fr. donné à Jean Marriot pour prix de deux « cestiers de vin blanc » offerts à M. le cardinal de Sainte-Croix, le 29 octobre 1435 ; — fol. 49, 8 g. pour huit pintes de vin données aux provincial des Jacobins et à frère Hugues Daubé, qui aidèrent la municipalité à instruire le procès fait à Me « Gaspart, le physicien qui estoit es prisons pour aucun cas » ; — fol. 50, 4 g., prix de seize pintes de vin offertes aux ambassadeurs du Roi, étant à Dijon, le 21 septembre 1437 ; — fol. 60, 13 g. 4 d. pour seize autres pintes de vin présentées à « messire Symon de Lalain, maistre Barthélemy Ménart et

autres qui aloyent en ambassade pour M. le Duc devers Nostre Saint Père le Pape » (31 août 1438)., etc.

M. 63. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien, 186 feuillets, dont 165 parchemin et 21 papier.

1435-1444. — Comptes, etc. — Compte rendu par Jean Philibert, receveur général, du 24 juin 1435 au 24 juin 1439 (magistrature de Mes Pierre Berbis et Guy Berbisey). — Recettes : 529 l. 10 s.; — 608 l. 2 s. 9 d.; — 791 l. 10 s. 2 d.; — et 594 l. 10 s. 6 d., où il est fait mention des amendes de : fol. 24, 100 s. t., payées par Odot de Cussigny, drapier, qui, mécontent de ce que le nommé Tribolot, meunier de Chèvremorte, ne lui avait pas laissé fouler un drap au « fouleur » de son moulin, fit mettre par son valet « une pointe d'aissy « en la pile dudit fouleur, affin que les draps qui y « seroient après folés fussent gastés pour grever ledit Tribolot » : — fol. 25, 10 s. par Louis Esvoillié pour avoit été trouvé « couchié avec une bonne dame »; — fol. 112, 12 l. par Thevenot Cordelotte, qui avait fait « lever sa femme toute nue, la lya de cordes par les « mains et par les piez et la battit de grosses corgies « de cordes »; il fut en outre condamné à être « battu de verges tout nu en la prison ». — Dépenses : 545 l. 7 s. 2 d.; — 595 l. 11 d.; — 754 l. 10 s. 4 d.; — et 329 l. 1 s. 8 d., aux chapitres desquelles : fol. 28, 41 l. t., prix de la « robe de Noël » de Jean Robert, clerc de la mairie, que les magistrats lui donnaient quand bon leur semblait; — fol. 80, 54 l. 7 s. 6 d. payés à l'orfèvre Perrenot Loyet pour une trompette d'argent pesant 5 marcs 3 onces 3 treseaux « laquelle est de « treize pièces, tant cors comme courbes où y a plu- « sieurs neux dorez et certaignes lettres autour de la « busine aussi dorées, et en chacun cors sont les « armes de la ville faites au burin, et sur la busine « lesdites armes emmaillées »; — fol. 125, 2 fr. 3 g. à Jean Chaudot, « guenier », qui fit de son « cuil l'esteust à mettre la trompette d'argent »; — fol. 158, 16 l., prix de deux muids de vin achetés à Richart Juif et que la ville donna à Mme de Vergy la première fois qu'elle vint à Dijon (1438); — fol. 64, 20 s. à Aury Fiquait, exécuteur de la haute justice, pour avoir « batu de verges et mené à la justice le nommé Guillot » convaincu de « larrecin et lui avoir copé l'oreille »; — fol. 165, 3 fr. à Jean Pastinien, pour « peinture de la grant bannière de la trompette d'argent » (cette somme fut biffée au compte du receveur, parce que Pastinien n'avait pas acquitté une amende à laquelle il avait été condamné). — A ces comptes sont annexés : fol. 168-169, un état sommaire des recettes et dépenses faites par le même receveur, de juin 1439 à juin 1444 et dont le total fut pour les recettes de : 3,299 fr., y compris 414 l. 10 g. 6 d. dont il était demeuré ci-devant débiteur à la ville, et pour les dépenses de : 1,977 fr. 3 g. 4 d.; — fol. 172-173, l'extrait d'une délibération de la Chambre du Conseil du 20 mai 1446, accordant 50 saluts d'or à Philippe Machefoing (vicomte maïeur de 1439-1445 et de 1448 à 1450) en récompense des services qu'il rendit à la ville de Dijon, et notamment d'un voyage qu'il fit en Flandre où il fut député auprès du Duc, afin d'y traiter les affaires de ladite ville, ainsi que celles de la Province; et fol. 174-186, un règlement de compte, même année, avec le même Philippe Machefoing, auquel la ville devait 4,228 l., montant de sommes empruntées à diverses reprises, tant à lui qu'à d'autres, auprès desquels il servit de caution et où il est parlé de 2,000 l. que les habitants prêtèrent, en 1442, au Duc et à la Duchesse lorsqu'ils quittèrent la Bourgogne pour se rendre en Luxembourg, et aussi de leur contribution aux aides octroyés au Duc par les États de la Province, en 1443 et 1444.

M. 64. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 154 feuillets, parchemin.

1445-1448. — Comptes, etc. — Compte rendu par Simon Naissant, receveur de la ville, du 26 juin 1445 au 26 juin 1448. — Recettes pour les années réunies en un même compte et comprenant la somme de : 4,189 fr. 9 g. et demi, provenant de tailles et autres impôts levés sur les habitants et 6,915 fr. 7 g. fournis par les revenus ordinaires où il est fait mention, aux fol. 85 et 126, des amendes de 4 g. et 60 s. payées : la première, par Colinet d'Aubeville, « pour avoir molgréé le nom de Notre-Seigneur » et la seconde, par le nommé Guillemin, maître cordonnier, qui, chargé de la visite des ouvrages de sa profession, ne fit, en temps convenable, son rapport au sujet de souliers dont la semelle était « arse et brûlée ». — Dépenses : 6,925 f. 9 g. « 7 engroignes », où fol. 138, 6 l. accordées à Millot Le Grillet, marguillier de Saint-Jean, pour avoir sonné, tous les lundis matin, la cloche du couvre-feu pour assembler « en la place sur ce ordonnée les compagnons drapiers »; — fol. 149, 154 fr. donnés à Me Pierre Baudot, vicomte maïeur, pour le voyage qu'il fit en Flandre où il fut envoyé en ambassade avec cinq échevins, aux termes d'une délibération de décembre 1447, « pour voir et visiter la très noble personne de Mon- « seigneur, celles de Madame la Duchesse et de Mon- « seigneur de Charollois, et aussi pour les affaires et

« besoingnes de la ville » ; — fol. 154, 17 f. dus à Guillaume Friquet, maçon, pour avoir fait et posé « une cheminée appelée chauffe-doz » en la Chambre des comptes de la mairie ; — fol. 157, 2 fr. donnés à Me Thierry Esperlanc, « voirrier, pour deux panneaux de voirrerie bordez à double bordure et armoyez aux armes de la ville, mis es fenestres de la chambre de ville » ; — fol. 158, 22 g. à Me Gros et Perrot Branchet, pour pavage de la même Chambre en carreaux « ouvrez à la devise du levrier et du serf » ; — fol. 164, 100 fr. dus aux nommés Quarro Genglerre et de Monsteret, maçons, pour avoir fait, en fournissant la pierre et autres matériaux employés à ces travaux, l'auge de la fontaine du Champ Damas et le lion qui la décorait ; — fol. 172, 280 fr., prix d'une maison sise en la rue des Petits-Champs, achetée à Odot Douhay, bourgeois, pour servir de « maison aux filles » ; — fol. 202, 3 g., montant de la gratification accordée à cinq compagnons qui apportèrent au Maire un cerf qu'ils avaient pris en la banlieue de Dijon ; — fol. 210, 2 d., prix d'une douzaine d'aiguillettes donnée aux filles communes ; — fol. 214, 21 fr. 9 g. alloués à Bernard Humbelot, orfèvre, pour achat d'une coupe pesant 2 marcs, 5 treseaux d'argent, offerte « par manière d'étraine à Me Pierre Baudot, à l'occasion de ses noces » ; — fol. 221, 9 fr. accordés à Pierre Gillote de Bretaigne, clerc, envoyé à Paris en vertu des ordres de la Mairie (du mois de novembre 1446) pour « impé- « trer ung relièvement en cas d'appel pour la ville, « contre le procureur de Mgr le Duc au fait des quatre « cas » ; — fol. 212, 10 g. et demi, prix des « cymaires » de vin, dont chacune contenait quatre pintes envoyées aux députés des États du duché, séant à Dijon (au mois de juin 1446), à savoir : deux « cymaires » aux députés de Beaune, logés chez Guillaume de Saint-Seine ; une à ceux de Nuits, logés chez Jean de Dijon ; deux à ceux de Chalon, logés chez Machesey, deux à ceux d'Autun, logés à la Trémoille ; deux à ceux de Châtillon, logés à l'Écu de Bourgogne ; une à ceux de Montbart et une à ceux de Semur, logés au Dauphin, et deux pintes au Maire. — On remarque, en outre, diverses sommes payées pour la construction de la maison des filles communes et pour les réparations de l'Hôtel-de-Ville et les moulins de Suzon.

M. 65. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, et un cahier 45 feuillets, papier.

1445-1460. — Comptes, etc. — État des dépenses montant à 3,260 f. 11 d., biffées aux comptes précédents par les auditeurs des comptes, pour insuffisance ou vice de forme des pièces comptables produites par le receveur Simon Naissant et où il est fait mention de : fol. 2, 36 fr. 9 g., prix des oisons donnés aux échevins et autres en 1446, « refusez parce que la certification du clerc de la Cour fait défaut » ; — fol. 3, 5 fr. 2 g. alloués à honorable homme Philippe Machefoing, garde des joyaux de M. le Duc, pour « rançon d'une lettre reçue au profit de la ville, comme il appert par mandat patent et par sa quittance qui sont refusez pour ce que le dit mandat ne contient pas de quelle matière fait mention la dite lettre » ; — fol. id., 167 fr. payés à Odinet Godran pour achat de drap, suivant la délibération de la Chambre du Conseil et la quittance du vendeur, qui sont refusées attendu que le mandat fait défaut ; — fol. id., 50 saluts d'or alloués à Jean Rabustel, procureur de la ville, pour ses peines et salaires d'un voyage fait à Paris dans l'intérêt des affaires de la ville, et non admis en dépenses « pour ce que le receveur n'en a aucun mandat et que les lettres d'office du procureur sont en papier et rompues en marge » ; — fol. 4, 94 fr. attribués à Me Pierre Baudot, maïeur de la ville, pour frais de son ambassade en Flandre, avec sire Étienne Berbisey, sire Humbelin Lanjolet, sire Jean de Champlite, « refusez pour absence de mandat patent » ; — fol. 15, 70 fr. donnés à Michel Ragot pour façon de vingt cheminées et de vingt fenêtres « griées » posées en la maison des filles ; refusées faute de présentation du marché, etc. — État des amendes non reçues et dont Simon Naissant fut déchargé (1460).

M. 66. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 186 feuillets, parchemin.

1448-1450. — Comptes, etc. — Comptes de Pierre Daridel, clerc, receveur général des deniers de la ville, du 24 juin 1448 au 24 juin 1450, aux chapitres desquels on n'a pas le chiffre total des recettes, non plus que celui des dépenses. Les recettes se composent des revenus ordinaires : rentes, cens, locations, et des amendes des métiers, dont voici le détail pour les deux années : fol. 12 et 105, boulangerie : 64 l. 5 s. 8 d. ; — fol. 16 et 109, boucherie : 16 l. 10 s., où fol. 110, une amende de 10 s. payée par Jehannin Petit, boucher, pour « avoir ataiché au quartier de darrier d'une brebis un pissot de mouton » ; — fol. 18 et 112, poulaillerie : 28 s. 8 d. ; — fol. 19, épicerie : 6 l. ; — fol. 20 et 113, foin et fourrages : 4 l. 10 s. 9 d. ; — fol. 21 et 115, vignerie : 30 l. 14 s. ; — fol. 32 et 122, messerie : 21 l. 6 s. ; — fol. 40 et 127, tonnellerie : 20 l. 16 s. 8 d. payés pour 117 contraventions aux ordonnances ; — fol. 48 et 132,

paisseaux, « chanleptes, aissaimes, thielles et carrons » : 7 l. 17 s. 11 d.; — fol. 51 et 137, tannerie : 5 l. 4 s.: — fol. 58 et 149, amendes arbitraires : 491. 5 s. 12 d.; à ce dernier chapitre, les condamnations ne sont plus motivées comme aux comptes précédents. — Dépenses où : fol. 69, 15 l. 10 s., prix de six émines d'avoine, mesure de Dijon, et de trois chars de foin vendus à la ville par Huguenin Courtenot, concierge de l'hôtel du chancelier Rollin, et autres, et dont la ville fit présent audit seigneur, lorsqu'il vint en cette ville, le 16 juillet 1448; — fol. 83, 30 l. 15 s., montant des dépenses de bouche de Mes Girard de Playnne et Jean Simon, licenciés en lois et conseillers du Duc, chargés de procéder à une enquête dans le procès soutenu par la ville contre le chancelier au sujet des droits d'éminage; — fol. 90, 23 s. 4 d., montant des frais occasionnés par un procès intenté par la ville aux religieux de Cîteaux, qu'elle avait assignés au bailliage « sur ung cas de nouvelleté », prétendant qu'ils avaient illégalement fait saisir un cheval dans la tannerie d'Anceaul Verrier, meunier du pont d'Ouche; — fol. 157, 18 l. t., prix de douze torches de cire, du poids de deux livres chacune, ainsi que de deux queues de vin vermeil et de deux « petis potz d'étaing faiz à la façon « d'argent, dedans lesquels « l'on a présenté le vin des dites deux quehues, ainsy « qu'il est accoustumé de faire aux grans seigneurs, « offerts à haut et puissant prince, et tres redoubté « Monseigneur Jean de Bourgoingne, comte d'Es- « tampes et de Dourdan », lorsqu'il fut reçu à Dijon le 8 avril 1450; — fol. 179, 40 s. 10 d. donnés à Colin Brissebarre, serrurier, « pour façon d'un mosle à « à mosler bois, pesant 49 livres », lequel fut placé en « la Chambre et illec adjouster tous les autres mosles « afin qu'ilz soient tous ung »; — fol. 180, 3 s. 14 d., prix de trente-deux pintes de vin vermeil données aux commissaires envoyés par la Cour du Parlement de Paris, « pour mettre à la main du Roi », les terres de Scey et Sombernon à cause de l'incarcération par le seigneur desdites terres de Jean Géliot, bourgeois de Dijon, et qui restèrent deux jours en cette ville, etc.

M. 66 *bis*. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 16 pièces papier.

1448-1452. — Comptes, etc. — Mandements du vicomte-maïeur et du procureur-syndic, ordonnant à Pierre Daridel de payer diverses sommes mentionnées aux comptes ci-dessus, et état des « menues dépenses » faites par ce receveur sur les deniers ordinaires de la ville, montant à 9 l. 8 engroignes.

M. 67. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 169 feuillets, parchemin.

1450-1452. — Comptes, etc. — Compte de Claude Malpoy, clerc, receveur du 24 juin 1450 au 24 juin 1452 (magistrature de Guillaume Chambellan, conseiller du Duc). — Recettes : 493 l. 14 s. 10 d. et 563 l. 19 s. 2 d., où : fol. 19, amendes de 6 g., payées pour contraventions aux ordonnances concernant « la poissonnerie » par Perrenot Garnier et Philippe Garde, le premier ayant vendu du poisson au marché de Saint Michel, qui n'était pas la place affectée à cette vente, et le second ayant mis en vente « deux petiz lancerons, cours de demy pié entre quehe et teste, qui est chose deffendue »; — fol. 132, autre de 20 s., à laquelle Andrie Bessiet, vigneron, fut condamné « pour ce qui a regnier le nom de Notre-Seigneur et la vierge Marie », et dépenses : 453 l. 5 d. et 684 l. 2 g. 8 d., où : fol. 168, 30 l. t., prix de quatre muids de vin, tant blanc que vermeil, vendus par Jean de Visen, receveur général de Bourgogne, à la ville, qui les offrit à « noble et puissant seigneur, Monseigneur le comte de Clèves, quant il fut dernièrement par deçà, afin que eust tousjours ladite ville pour recommandée envers mon très redoubté Sgr Monseigneur le Duc » (1452).

M. 68. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 64 feuillets parchemin.

1452-1453. — Comptes, etc. — Autre compte de Malpoy, du 24 juin 1452 au 24 juin suivant (magistrature de Guillaume Chambellan). — Recettes : 458 l. 9 s. 5 d. et dépenses : 287 l. 5 s. 9 d., dont : fol. 59, 18 g., prix de deux torches de cire du poids de six livres chaque, et d'une livre de « chandoille de bougie, emploiez à crier et publier les bans de vendanges »; — fol. 60, 100 s., alloués à Monin d'Eschenon, bourgeois et échevin, pour l'indemniser des frais de son voyage à Autun où il se rendit avec deux chevaux afin de demander à M. le chancelier la prolongation de la levée « du denier pour salinon » (octroi sur le sel) accordé à la ville, etc.

M. 69. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 166 feuillets, parchemin.

1453-1455. — Comptes, etc. — Autres du même, du 24 juin 1453 au 24 juin 1455 (magistrature de

Guillaume Chambellan et de Jacques Bonne, écuyer). — Recettes : 621 f. 1 s. 8 d. et 569 l. 8 s. 4 d., où : fol. 46, 24 l., pour lesquels les abbés de Saint-Bénigne et Saint-Étienne et le chapitre de la Sainte-Chapelle contribuèrent à l'établissement d'un pont de bois au pont aux chèvres et au curage de la rivière d'Ouche ; et dépenses : 577 l. 5 s. 2 d. et 586 l. 19 s. 5 d., où : fol. 48, 20 l. allouées à Jean Rabustel, procureur général, à titre de « recompensation tant qu'il servira la ville audit office » ; — fol. 51, 53 fr. 7 g., payés à Jean Bourgeois, pour l'achat « des draps tant gris que violet employés à la livrée des sergents de la mairie » ; — fol. 55, 169 f. 9 g. 8 « engrongnes », montant des sommes payées pour travaux divers à la fontaine du Champ-Damas ; — fol. 122, 10 l., prix de deux muids de vin, vendus à la ville par frère Jean Broissant, religieux et chambrier du couvent de Saint-Bénigne, et offerts au légat du Pape, à son passage à Dijon ; — fol. 137, 8 g., montant des présents faits à frère Didier, de la maison des Cordeliers, qui prêcha à Dijon, et 4 g., à Jean Legrain, orfèvre, pour « ung fer à marquer, aux armes de la ville » : — fol. 164, 6 fr. 4 g. et demi « d'une pille pesant seze « marcs, diminuée jusques à un grain pour estre « patron et menu pille à adjouster tous menuz poix, « mise en la Chambre de la ville » ; etc. — (A la fin du premier compte, se trouve un état des sommes dont le receveur demeurait redevable à la ville, aux termes de ce compte et des précédents, où il est parlé de la contribution de la ville à un aide de 8,000 fr., octroyé au Duc de Bourgogne par les États, au profit du duc d'Orléans, au mois d'avril 1449).

M. 70. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 74 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Comptes, etc. — Autre du même, du 24 juin 1455 au même jour de l'année suivante (magistrature de Jacques Bonne). — Recettes : 505 l. 10 s. 5 d., où : fol. 26, l'amende de 5 s. à laquelle fut condamné Jacot Gendre, rôtisseur, pour avoir contrevenu à l'arrêté défendant de nourrir des volailles dans la ville ; — fol. 40, 1 fr. revenant à la ville (le tiers étant au profit des sergents) de l'amende payée par Monin Mandriet, couturier, « pour avoir joué au triquet aux haules de Champeaulx » ; etc., et dépenses : 552 l. 14 s. 7 d., aux chapitres desquelles il est fait mention des paiements de : fol. 54, 30 fr., à Jean Vauthey et Vincent Ladvisey, pour achat de quatre muids de vin vermeil donnés à Me Jean de Molesmes et à Jean Martin, afin d' « avoir tousjours « devers M. le Duc le fait de la ville pour recommandé, et aussi pour certains aggréables services « qu'ilz font tous les jours à ladite ville » ; — fol. 67, 19 l. 5 g., à Huot de Bretenières, bourgeois et échevin, Jean Sergent, notaire, et autres habitants de Dijon, pour leurs journées et vacations « à visiter « les grans chemins, rouelles, santiers, pasquiers « et places publiques estant à l'entour de ceste ville, « et aussi pour mectre bornes esdictes rouelles et és « vignes », etc.

M. 70 *bis*. (Liasse.) — 31 pièces, papier.

1445-1459. — Comptes, etc. — Comptes particuliers des « missions faites de l'ordonnance des maïeur et échevins par Guillaume Jomart, montant à 162 fr. 9 g., où les paiements de : fol. 3, 16 g., prix du vin offert à M. le duc Charles, « pour sa bouche tant seulement », à l'occasion de son nouvel avènement (1451) ; — fol. 15, 11 g. pour seize pintes de vin vermeil envoyées en quatre « simares » à révérend père en Dieu M. l'Évêque et duc de Langres, et 8 pintes présentées à l'ambassadeur du Roi, logé au Faucon (1454) ; — fol. 27, 4 g. donnés à Regnault Verrier et Guillaume Paupon, pour avoir pêché le cimetière aux chevaux (1455) ; — fol. 35, 5 fr. 4 g., montant des travaux exécutés à la maison des filles (1456) ; — fol. 36, 7 g. alloués à Philippe Brigaiz, sergent et trompette, pour avoir accompagné, à cheval, les « arbelletiers » qui se rendirent à Chalon (id.) ; — fol. 37, 2 g. payés à Jean Martin, maçon, pour réfection de la pierre de la Poissonnerie « au bout de l'estaul de Odinet Gaudran » (1456) ; — fol. 43, 6 bl. 1 engroigne pour l'achat de deux aunes de toile « par laquelle l'on a collé et passé le sallepestre qui estoit en la chambre de ville, et pour une escuelle de bois de laquelle on a fait une escraimoire pour escraimer ledit sallepestre » (id.) ; — fol. 50, 2 f. 8 g., prix du transport de seize toises de verne, destinées à faire les « cors » de la fontaine du Champ-Damas (1459), etc.

M. 70 *ter*. (Liasse.) — 3 pièces parchemin ; 32 pièces, papier.

1460-1474. — Comptes, etc. — Autres du même receveur, où les dépenses de : fol. 1, un écu d'or, remis à deux chevaliers de « Constantinoble » ayant lettre de recommandation de M. le Duc de Bourgogne

1460); — fol. 6, 2 fr. 11 g. alloués à Huguenin Damas, maçon, pour avoir refait à neuf les deux pans de mur sur lesquels était assis le pont du ruisseau de Renne; — fol. id., 1 g. payé à Guillaume Richart, serrurier, qui forgea les « fers » à marquer les mesures de la ville, et 6 g. à Huguenin Loyet, orfèvre, qui grava ces marques (1461); — fol. 11, 4 g., prix de deux petits pots d'étain dans lesquels on présenta deux muids de vin à Mme la princesse de « Pymont » (1463); — fol. 13, 1 fr. donné au peintre qui peignit l'image de Notre-Dame placée sur l'autel de la chambre où se tenaient les prisonniers (id.); — fol. 14, 1 fr. payé à Colin Lomme, pour achat d'une émine d'avoine donnée aux ambassadeurs de Venise, allant auprès du Duc au mois de février 1463; — fol. 16, 2 g., prix de huit pintes de vin offertes « à ung chevalier allant en Turquie, accompagné de plusieurs gens » (1464); — fol. 27, 3 g. payés à Perrenot Jalet, potier de cuivre, pour avoir fait « ung chaulveau de cuyvre à mesurer lait, sur lequel l'on adjuste les aultres chauveaulx » (1468); — fol. 31, 11 g., montant du vin qui avait été acheté pour être offert au duc d'Autriche, le 1er mars 1468, mais qui fut distribué aux conseillers de la ville, « ledit seigneur s'étant en allé incontinent »; — fol. 41, 5 g., pour l'achat d'une « brouecte, baillée » à l'exécuteur de la haute justice, afin de mener hors de la ville les chiens errants qu'il avait ordre d' « asomer » à cause de l'inconvénient « que pourroit avoir leur hu, en cas d'alarme, que Dieu ne veuille » (1472), etc.

M. 71. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 135 feuillets, parchemin.

1467-1469. — Comptes, etc. — Autres de Guillaume Jomart, etc., receveur, du 24 juin 1467 au 24 juin 1469 (magistratures de Pierre Marriot, écuyer, conseiller du Duc et général maître des monnaies en Bourgogne, et de Jacques Bonne). — Recettes : 747 l. 2 s. et 905 l. 4 s. 7 d., où : fol. 13, le paiement à la ville de cens montant à 105 s. t. par an, dont le vicomte-maïeur Pierre Marriot et Marguerite de Popet, sa femme, lui avaient fait cession, sous la condition de faire célébrer soixante-trois messes chaque année en la chapelle des prisons; — et dépenses : 539 l. 15 s. 6 d. et 622 l. 5 s. 7 d., où : fol. 37, 8 f. 2 g. 8 engroignes, payés « pour vin, poisson, veaul, pussins, pingeons, chappons et chevreil » dont la ville fit présent à Me Habirge, doyen de la « grant église » de Poitiers, et conseiller au Parlement de Paris, durant les huit jours qu'il fut à Dijon, à l'effet de faire exécuter un arrêt de ce Parlement donnant gain de cause aux habitants en procès avec le chapitre de la Sainte-Chapelle, au sujet de la haute justice de Ruffey; — fol. 42, 159 f. 10 g., montant des frais divers occasionnés par les obsèques du duc Philippe le Bon, pour le repos de l'âme duquel la ville fit célébrer, le 6 juillet 1467, un service solennel aux Jacobins, et dire deux cents messes basses; — fol. 44, 9 fr. accordés à Jean Changenet, Guillaume Spic, et Me Adam, peintres, qui décorèrent la chapelle des Jacobins et peignirent dix-huit grands blasons des armes du Duc, « mis tant à l'entour de la représentation que sur le grand autel et es pans du cuer »; — fol. 107, 8 fr., prix de deux « bons muys de vin nouveaul » donnés à Mre Jean Joard, président de Bourgogne, « en récompense de plusieurs agréables services par luy fais à la ville », et 11 fr. 4 g., prix de deux poinçons de vin vermeil et deux émines d'avoine, dont la ville fit présent à Mre Thiébaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne, à son retour de l'armée de Liège; — fol. id., 24 fr. alloués à l'orfèvre Bernard Humbelot, pour l'achat d'une coupe d'argent, dorée, pesant environ dix-huit onces, présentée, « en bonne étraine, à Philippe, fille de noble homme Jacques Bonne, maïeur de la ville, le lendemain de la solemnisation de ses nopces avec Guillaume de Marbeuf » ; — fol. 123, 1 fr. payé à Étienne Poisson, exécuteur de la haute justice, pour ses peines d'avoir battu de verges, par les carrefours de la ville, deux hommes « qui s'estoient travailléz et enforciez de prendre une femme à force pour en faire leur plaisir »; — fol. 125, 5 fr. à Guillaume du Val, écrivain et relieur, pour avoir relié plusieurs comptes de la ville, etc.

M. 72. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 84 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Comptes, etc. — Autre du même receveur (magistrature de Jacques Bonne). — Recettes : 836 l. 18 s. 10 d. dont : Rentes non muables : 65 l. 10 d.; — revenus et amodiations muables, 469 fr. 15 s.; — amendes de la draperie, 34 fr. 8 g.; — id. des « villains sermens, jeux de dez et de cartes, 10 fr. 2 g. — Dépenses : 517 l. 4 s. 9 d., où : fol. 49, 100 s. payés à Perrenot Odin, vannier, « pour frais, dépens et autres choses par lui faits à l'occasion des jeux de la fête Dieu » ; — fol. 50, même somme allouée à frère Gilles Masson, religieux des frères mineurs, pour ses peines et labeurs d'avoir « cerchié les mistères que l'on joua à la première venue de M. le duc de Bourgogne en

cette ville »; — fol. 53, 36 l. 7 s. prix d'un « beaul gobelet d'argent couvert à pied, tout douré deans et dehors » du poids de 3 marcs et une demie once acheté à Jean Martin, écuyer, seigneur de Bretenières, et dont la ville fit présent, à sa première venue à Dijon, à « noble seigneur Philippe Bouton, conseiller et premier écuyer tranchant de Mgr le Duc, son bailli de Dijon (septembre 1469); — fol. 55, 25 fr. 9 g. et demi payés à Jean Baudot, potier d'étain, pour l'achat de « six grans cymarres d'estaing, armoyées aux armes de la ville, pesans ensemble six vins dix-sept livres, et dont la dourure et la paincture faites sur lesdites armes cousta 8 g. »; — fol. 71, 8 fr. alloués au mois d'août 1469, pour le paiement, tant d'un dîner servi en la chambre de frère Gilles, de l'ordre des Cordeliers, où le Maire et plusieurs échevins et conseillers de la ville se réunirent à l'effet de délibérer avec ce religieux, au sujet des mystères à représenter à l'entrée du duc Charles, que de « deux repas ou ressies » pris en la chambre dudit frère « à le soliciter de serchier et mettre sus lesdits jeux selon la saincte escripture », et aussi d'un diner servi chez Mre Hérard, chanoine de la Sainte-Chapelle, où furent avec le Maire et frère Gilles, Me Hugues Noblot, Mongin La Corne, Pierre Prévost, et « autres gens congnoissant « à faire telz et semblables mistères ou personnaiges, « pour conclure quelz mistères ou jeux seroient « jouhey à ladite venue, et sur quant eschaffaulx et « en quelz lieux ilz seroient assis »; — fol. 72, 8 g. et demi, prix du vin offert, au mois de juillet 1469, à des ambassadeurs envoyés de Milan vers Mgr le Duc; — fol. 76, 5 g. 1 bl. donnés à Huguenin Le Regnardet, sergent du Duc, pour la copie des lettres de grâces, obtenues par Simon Allequin, Andriot Allequin, Gillet Raby et Jean Marbet, vignerons à Dijon, « de la mort et omicide de feu Mre Jean Fabre », etc.

M. 73. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 117 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Comptes, etc. — Autre du même (magistrature de Jacques Bonne).— Recettes : 7591. 9 d., dont : fol. 24, rentes et cens : 66 l. 9 s. 2 d.; — fol. 36, locations diverses : 486 l. 6 s. 8 d.; — fol. 51, amendes et droits perçus pour les « visitations des mestiers » : 114 l. 11 s. 11 d.; — fol. 57, 30 f. payés à la ville par Bernard Humbelot, orfèvre, au nom de Mre Guillaume de Beaufremont, qui lui en était redevable, par suite de l'accord fait entre ladite ville et ledit seigneur condamné à des dépens à son profit aux termes du jugement rendu contre lui dans le procès relatif à l'arrestation illégale de défunt Philippe Géliot, bourgeois de Dijon. — Dépenses : 569 l. 18 s., où il est fait mention de : fol. 71, 23 fr. 4 eng., montant des dépenses de bouche faites du 16 au 25 juin 1470, chez Pierre Perruchot, bourgeois, par Me Jean Bourgeois, official de Beaune, et autres chargés de procéder au recensement des feux du bailliage de Dijon, à l'effet de déterminer sa contribution à un aide de 15,000 f. accordé au Duc par les États du duché; — fol. 72, 45 fr. et demi, prix des torches ainsi que du vin et de l'avoine dont il fut fait présent à son entrée à Dijon, à Mgr Philippe de Savoie, lieutenant-général en Bourgogne de Mgr le Duc; — fol. 80, 5 fr. et demi, prix de l'étoffe et de la façon de la nouvelle bannière, ornée de franges, de la trompette de la ville, y compris 28 g. payés à Me Adam, le peintre, qui avait peint cette bannière « armoyée es armes de ladite ville »; — fol. 82, 30 fr. payés à Bernard Humbelot, orfèvre, en déduction de la somme de 447 l. 11 s. 5 d. qui lui était due pour « deux potz d'argent veres et goderonnés pesant quarante-deux marcs cinq onces par lui venduz à la ville pour êtrs offerts à Mgr le duc Charles à sa première et prochaine venue en Bourgogne »; — fol. 116, allocations de 34 l. 17 s. pour les gages du receveur; 12 l. 13 s. pour la copie du présent compte, et 4 l. aux auditeurs qui vaquèrent chacun sept jours à la vérification de ce compte.

M. 74. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 134 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Comptes, etc. — Autre du même (magistrature de Jacques Bonne). — Recettes : 798 l. 18 s. 5 d. et dépenses : 796 l. 9 s. 1 d., dont : fol. 92, 9 fr. 1 bl., montant des dépenses de bouche faites tant par le maire que par le lieutenant du bailli et autres, échevins et officiers de la mairie, qui assistèrent ledit lieutenant lorsqu'il fit exécuter « ung cas de nouvel- « leté pour extirper, coper, tirer et mettre à néant « plusieurs nouvelles plantes de vignes, qui naguères « avoient este commancées faire en plusieurs lieux ou « finaige et banlue dudit Dijon », et aussi du salaire et de la nourriture des ouvriers qui arrachèrent ces vignes (janvier 1472); — fol. 114, 10 s. accordés à Étienne Poisson, exécuteur de la haute justice, pour avoir fustigé et battu de verges par les carrefours de la ville Jean Legrain, banni « pour ses démérites » (juillet 1471); — fol. 116, 8 g. payés à Guillaume Varnier, sergent du duc de Bourgogne, pour la copie des lettres de pardon accordées par ce prince à Jaquot Godenaire et autres officiers de sa vénerie, coupables

de l'homicide Jean de Testenoire, de Fontaine-les-Dijon, mort des suite de coups qu'ils lui avaient donnés; etc. — État annexé à la suite de ce compte, et où il est dit que, d'après ses quatre derniers comptes, et déduction faite de sommes acquittées postérieurement à leur rédaction, Jomart était débiteur à la ville de 227 l. 6 s. 11 d.

M. 75. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 79 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Comptes, etc. — Autre du même (magistrature de Jacques Bonne). — Recettes : 827 l. 18 s. 6 d., et dépenses : 553 l. 9 s. 11 d.. dont : fol. 42, 2 écus d'or accordés à Guillaume Clément, chevaucheur de la ville, « pour luy ayder à faire ung escusson d'argent armoyé aux armes de la ville »; — fol. 47, 8 g. payés à Perrenot Jalet, potier de cuivre, qui avait vendu un eaulbenoistier » de cuivre pour la chapelle des prisons et refait l'anneau de la clochette de cette chapelle qui était brisé; — fol. 49, 51 l. 16 s. 2 d., montant des droits payés aux jurés des métiers; — fol. 61, 3 fr. 6 g. et demi-blanc, prix de douze quartranches de froment achetées pour faire un essai de pain parce que les boulangers se plaignaient qu'ils perdaient à cuire du pain aux poids et prix qu'il était taxé; etc.

M. 76. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 127 feuillets, parchemin.

1473-1474, — 1479-1480. — Comptes, etc. — Autres de Jean Jacquier, dit de Chierlieu (magistratures de Jacques Bonne et Étienne Berbisey). — Recettes : 793 l. 8 s. et 1,825 l. 6 s. 4 d., où : fol. 3, paiement d'un cens annuel de 10 s. t. affecté sur une maison et ses dépendanses, de la rue de la Tonnellerie, occupée par la Poissonnerie et dont Odinet Godran, bourgeois de Dijon, était propriétaire (1473); — fol. 22, 6 fr. et demi, payés par Jean Verneaul, en sa qualité d'amodiataire pour un an « de l'eau du service de la Poissonnerie (1474); — fol. 31, une amende de 10 s. à laquelle fut condamné Simon Prieur pour avoir « soustrait » le valet de Jehannin de Massey, et fol. 93, 2 fr. payés par Henry Felon, peintre, pour son droit de maîtrise. — Dépenses : 9,831. 3 d., et 1,480 l. 4 s. 10 d., dont : fol. 46, 14 fr. 2 bl., prix de deux muids de vin et quatre émines d'avoine donnés à Me G. de Clugny, protonaire du Saint-Siège, en récompenses des services qu'il a rendus à la ville et de ceux qu'il pourra lui rendre (1473); — fol. 51, 59 fr. 6 g. 3 bl., prix d'une « couppe d'argent de riche façon et garnie de son couvercle » du poids de 3 marcs 2 onces et 2 tréseaux, achetée à Marguerite Chambellan, veuve d'Étienne Bourcier, maître de la monnaie du Duc, et donnée à Mre Antoine de Luxembourg, maréchal de Bourgogne, « pour considération de certain plaisir fait par ledit seigneur à la ville, et pour toujours estre en sa bonne grace »; — fol. 56, 2 fr. payés à Antoine Dubois, pour pose de verrières à la chapelle des prisons; — fol. 60, 6 g. et demi accordés à un sergent du Duc, pour avoir signifié une assignation à Mme Marie de Bourgogne, comtesse de Charny, ainsi qu'à ses enfants et à son gendre Mre Antoine de Luxembourg, gouverneur de Bourgogne, contre qui la mairie soutenait un procès au sujet de droits de justice prétendus en la maison de Vergy, et 2 blancs donnés au même sergent, pour avoir mis à la porte de cet hôtel « un panon armoyé des armes de Monseigneur » (1474); — fol. 68, 18 g. alloués à Jean Dupuys, exécuteur de la haute justice, pour ses peines et salaires d'avoir fustigé et battu de verges le nommé Tristan Le Gentiz, cordonnier, Pierre Vyjart dit Populus, et leur avoir coupé une oreille, lesquels furent ensuite bannis perpétuellement; — fol. 111, 263 f. 8 g., alloués à Me Étienne Berbisey, licencié en lois, conseiller du Roi et maire de Dijon, « par manière de récompense, pour considération des grans peines, labeurs et travaulx qu'il a eus et soutenus audit office de Maïeur » auquel il fut élu par les échevins au décès de Jacques Bonne, en janvier 1477, qu'il a depuis exercé et exerçait au décès du duc Charles (1474); — fol. 116, 13 g. 4 niquets, prix du vin donné au capitaine des Écossais; — fol. 125, abrégé des comptes précédemment rendus par le même receveur, et duquel il résulte qu'au 9 juillet 1480 il devait à la ville une somme de 2,067 l. 9 s. 4 d.; etc.

M. 77. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 298 feuillets, parchemin.

1474-1479. — Comptes, etc. — Autres rendus par le même Jacquier, receveur du 24 juin 1474 au 24 juin 1478, et du 24 juin 1478 au 24 juin 1479 (magistratures de Jacques Bonne, Étienne Bastier et Étienne Berbisey). — Recettes pour les quatre premières années : 3,185 l. 15 s., et pour la dernière : 801 l. 15 s. 4 d., où : fol. 37, 31 f. 1 g. et demi, montant des arrérages d'une rente cédée à la ville par Mre Guillaume de Villiers, chevalier, seigneur d'Igornay, conseiller chambellan et maître d'hôtel du Roi, afin d'en employer le revenu à donner chaque année une robe « à treize pouvres

personnes honnestes, dont les sept seront hommes et les six femmes », qui seront choisis quatre par ledit seigneur et après lui ses héritiers et les neuf autres par les magistrats, et qui devront, après avoir reçu cette robe et s'en être vêtus, prier à l'église Notre-Dame pour leurs bienfaiteurs, après quoi il leur sera donné un pain à chacun ; — fol. 89, 10 f., payés par Pierre Le Villain et Jean Brulé, orfèvres, pour leurs droits de maîtrise; — et fol. 150, 100 s., payés par Jacques Baudot, bourgeois, garde de la Maladière, au lieu du dîner qu'il était tenu d'offrir aux magistrats lorsqu'ils procédaient à la visite de cet hôpital (1476). — Dépenses du premier compte (nous n'avons pas le chiffre de celles du second, qui est incomplet) : 3,350 l. 11 s. 2 d., où il est fait mention de : fol. 167, 46 f., prix de six émines d'avoine ainsi que de six muids de vin et des douze torches de cire, offerts à Mre Antoine, bâtard de Bourgogne, à son retour de Naples ; — fol. id., 38 f. 9 g. et demi, donnés aux officiers de Mgr le duc Charles, la première fois qu'il vint à Dijon, le 23 janvier 1473, à savoir : 3 f., au roy de la pie », 3 f. aux chevaucheurs de l'écurie, 5 f. aux valets de pied, 5 f. aux hérauts, 18 g. aux portiers, etc. ; — fol. 168, 9 f., prix des draps noirs « dont furent faites les robes de livrée à la réception en cette ville des corps des défunts Mgr le duc Philippe et de Mme la Duchesse, père et mère de Mgr le duc Charles, qui furent amenés et inhumés en l'église des Chartreux »; — fol. 172, 24 f., payés pour l'achat d'une coupe d'argent godronnée pesant 2 marcs, donnée à noble Antoine de Baissey, seigneur de Longecourt, conseiller du Roi et bailli de Dijon ; — fol. 173, 8 f., prix de quatre émines d'avoine achetées à Pierre Marriot, écuyer, pour être offertes à Richard de Massey, maître d'hôtel du Roi et châtelain de Talant (1477) ; — fol. 180, 56 f. 7 g. 10 niquets, montant des dépenses de bouche faites par le maire Étienne Bastier et autres députés de la ville aux États réunis à Salins, en vertu des ordres du duc Charles, et qui siégèrent du 6 au 16 juillet 1476 ; — fol. 191, 13 f. 9 g., alloués à Jean Boursot, sergent de la mairie, et Étienne Clément, pour les indemniser des avances qu'ils firent pour la nourriture d'un héraut du Roi, du nom de Jonvelle, arrêté et confié à leur garde par ordre de Mgr le bâtard de Bourgogne, ainsi que pour les frais du voyage fait par Clément, au lieu de Gy, où était Mgr le bâtard (1475) ; — fol. 199, 6 f., alloués à Nicolas Humbert, bourgeois de Dijon, que les magistrats municipaux chargèrent de « faire l'exaiement « du second mois à certains piétons que la ville avait « envoiez en l'armée de Bourgogne et qui estoient « mis en garnison sur les frontières de Lorrainne » (1477) ; — fol. id., 2 f. et demi, payés aux compagnons qui « ont admené à cheval damoiselle Marie des païs « de Picardie, que l'on avoit envoie à Nancy secrète-« ment et à Saint-Nicolas-de-Varengeville, pour « enquérir de la mort ou vie de Mgr le duc Charles », tant pour les indemniser de leurs dépenses que pour le remboursement de 8 g. qu'ils durent prêter à ladite demoiselle « pour ce qu'elle avoit esté devestue en chemin » (1477) ; — fol. 232, 4 f., payés au charretier chargé de mener une serpentine depuis Dijon jusqu'au camp de Mgr le Duc, sur les frontières de la Lorraine (1475), et 58 f. 4 g. et demi, prix de douze cents aunes de grosse toile, achetées pour faire des tentes et pavillons pour son armée (1476) ; — fol. 233, 12 f., montant des dépenses faites chez la veuve Baudequin, par Jean de Lacourt, chargé de faire conduire une partie de l'artillerie de la ville, ainsi que ses chevaux et harnois, auprès de ce prince, qui était alors à la Rivière vers Pontarlier (1477) ; — fol. 235, 7 g. et demi, prix de deux torches achetées « pour aler par la ville au moien de l'effroi qui estoit advenu » le 22 juillet 1477 ; — fol. 236, 8 g., accordés à Pierre Laliot et ses compagnons « pour avoir enterré cellui qui estoit au Giboteaul près le Saint-Esprit, et ceulx qui estoient penduz au cerisier ; — fol. 238, 3 f., dus à Jean La Barbe, enlumineur, « pour avoir escriptes, historiées et enluminées les euvangilles de la ville » ; — 2 g. et demi, prix de la bourse de « megis » (peau) où étaient ces évangiles, fournie par Simon Rousseaul, et 2 f., alloués à Perrenot Le Rousseaul, peintre, « pour avoir paintes lesdites euvangilles (1478) ; — fol. 240, 6 g., prix de six peaux de parchemin achetées par Jacques Boyert, clerc, pour la transcription sur le Cartulaire de la ville des chartes qui lui furent octroyées par le Roi ; — fol. 296, 11 f., payés à Simon Tourchon, pour 24 torches et 24 écussons portés « après les corps de défuncts sires Jacques Bonne et Étienne Bastier, jaidis maïeurs de la ville de Dijon, trespassés en l'an 1476 », etc.

M. 78. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 165 feuillets, parchemin.

1480-1482. — Comptes, etc. — Autres rendus par le même (magistrature d'Étienne Berbisey, licencié en lois et conseiller du Duc). — Recettes : 920 l. 10 s. 10 d. pour la première année et 1,083 l. 7 s. pour la deuxième, où il est fait mention : fol. 24, d'une demande adressée au seigneur d'Igornay, à l'effet de le prier d'affecter une somme plus forte à l'entretien de la fondation qu'il avait faite pour l'habillement de

treize pauvres, la ville ayant été obligée, les années précédentes, d'ajouter pour subvenir aux charges de cette fondation, ce qu'elle ne pourrait faire à l'avenir ; — fol. 33, de l'amodiation consentie à raison de 5 f. par an, à Perrenot Joly, Nicolas Martin et autres marchands, de huit bancs devant l'église Saint-Michel, à partir de la porterne entre les églises Saint-Étienne et Saint-Médard jusque vers la porte « par laquelle on entre ès maisons dictes la chambre à l'abbé ». — Dépenses : 825 l. 18 s. 6 d. et 751 l. 16 s. 5 d., dont : fol. 62, 22 f., prix de deux nappes de lin de huit aunes de long sur deux aunes et un quart de large, ainsi que d'une douzaine de serviettes, également de lin, d'une aune et demie de long sur une aune de large, données par la ville à Mgr l'évêque de Maillezais, lieutenant du Roi en Bourgogne (1481) ; — fol. 64, 3 f. et demi, payés à Jean Le Queulx, dit de Bourgoingne, serrurier, pour avoir fait « deux buissons de fer à plusieurs poinctes, les unes à rebour des » autres du poids de cinquante livres, qu'il mit à une fenêtre vers « les retraiz » qui étaient à l'étage supérieur des prisons, afin que les prisonniers ne puissent s'évader par cette fenêtre, ainsi que plusieurs l'avaient fait (1480) ; — fol. 65, 1 f., alloué à Mre Hugues Racynne prêtre, « pour avoir relié tout à neuf et bien estoffé le messel de la chapelle des prisons » ; — fol. 68, 16 f. 8 g., accordés à Odinet Godran, bourgeois, pour l'indemniser de frais de voyage lorsqu'il se rendit auprès du Roi, afin de parler de diverses affaires concernant la ville et notamment des Parlements nouvellement institués en Bourgogne (1480) ; — fol. 70, 6 g., donnés aux notaires Girard Vateaul et Jean Verne, pour avoir fait un vidimus des lettres du Roi accordant à la ville « la moitié de tous les biens qui lui adviendront à Dijon et sa banlieue par confiscation dix ans durant » ; — fol. 75, 8 g., dont la ville avait consenti la décharge à Philippe Cornu, bonnetier, sur le montant de l'amende à laquelle il avait été condamné « pour regniement de Dieu » (1481) ; — fol. 80, 18 g., payés à Millelance, exécuteur de la haute justice, tant pour avoir fustigé, en vertu d'un jugement rendu contre lui, un nommé Jean Robert, de Châtillon-sur-Seine, et lui avoir coupé une oreille, que pour avoir « batu de verges par les carrefours de la ville une nommée Perrine, maquerelle tant de sa fille nommée Marie que d'autres pauvres filles » (1480) ; — fol. 81, 1 f., alloué à Perrenot Rousseau, peintre, pour avoir peint vingt-quatre écussons aux armes de la ville, mis contre les torches faites « pour l'obit de M. le Gouverneur » ; — fol. 144, 76 f. 10 g. et demi, prix « d'une belle et grande aiguière d'argent godronnée et bien dorée » pesant cinq marcs et une once, vendue à la Mairie par Guillaume Jacotot, marchand, et qu'elle offrit à Mgr Jean d'Amboise, nouvellement nommé évêque et duc de Langres et lieutenant du Roi en Bourgogne, la première fois qu'il vint à Dijon en qualité d'évêque (1481) ; — fol. 145, 127 f. et demi, prix de « deux grandes aiguières d'argent goderonnées, sursemées de fleurs et demi dorées » du poids de huit marcs et demi, que la ville avait achetées à Henri Chambellan, bourgeois de Dijon, pour les offrir à Mre Jean de Baudricourt, gouverneur de la province (1482) ; — fol. 164, 12 f. 5 g., accordés à honorable homme Pierre du Cellier, pour l'essai du pain fait le 5 novembre 1481, etc.

M. 79. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 86 feuillets, parchemin.

1482-1483. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature du même maire). — Recettes : 1,099 f. 7 g. 11 d. et dépenses : 812 l. 9 s. 3 d., dont : fol. 68, 8 g., payés au serrurier Jean de Bourgoingne, pour avoir fait une boîte de fer que l'on pendit aux fenêtres de la prison pour « y mectre les aulmosnes des bonnes créatures » pour les pauvres prisonniers au lieu de la boîte qui y était ci-devant et que l'on avait prise (1482) ; — fol. 70, 50 f., dus à Jean Lavisé, pour le tripot qu'il avait fait bâtir d'après les ordres de la ville en la halle de Champeaux, y compris le prix des matériaux employés à cette construction ; — fol. 71, 120 f., accordés à Pierre Marriot et Henri Chambellan, bourgeois et échevins, députés par la Mairie en vertu des ordres du défunt roi Louis XI, pour assister aux noces du roi Charles VIII qui n'était alors que Dauphin (1483) ; — fol. 75, 120 f., remis à Charles Charchaude, fermier de la maison des filles communes, pour l'indemniser « des pertes et dommaiges qu'il a soubtenuz à l'occasion des gens de guerre estant au chasteau près de la maison desdites fillectes » ; — fol. 79, 3 f. et demi, dus à Jean Bugnot, faiseur de balances, pour avoir « mis au juste » les balances et le fléau de la ville, qui étaient aux halles (1482) ; — fol. 80, 17 g. et demi, prix de deux carcans de fer avec leurs serrures et de deux pièces dans lesquelles on planta ces carcans mis : l'un devant l'église Saint-Nicolas, et l'autre devant le puits de la grande place vers la Sainte-Chapelle pour y attacher ceux qui blasphémeraient le nom de Dieu (1483) ; — fol. id., 3 f. 4 g., payés aux postes du Roi qui apportèrent à Dijon les nouvelles de la paix avec l'Autriche ; — fol. 82, 26 f. et demi, prix du vin offert par la ville aux députés des États des duché et comté de Bour-

gogne, réunis à Dijon, au mois de décembre 1482, à l'effet d'être instruits des clauses du traité de paix conclu entre Sa Majesté et l'archiduc d'Autriche (traité d'Arras), etc.

M. 80. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 19 feuillets, parchemin ; 4 feuilles, papier.

1483-1485. — Comptes, etc. — Autres rendus par Thomas de Valleroy (magistrature d'Étienne Berbisey). — Recettes : 897 l. 17 s. et 874 l. 11 s. 11 d. au chapitre desquelles il est dit : fol. 68, que la ville de Dijon ne perçut rien des 70 f. restant à payer par Mme Marguerite de Chalon, veuve de Mre Jean de Rye, sur les 400 qu'elle lui devait au décès de M. de Mirebel, son premier mari, celui-ci ayant été obligé à donner 1,000 l. à ladite ville, aux termes de l'accord fait avec elle à la suite de l'arrestation opérée par ses ordres au cimetière des Jacobins, de la personne de Me Pierre Destaing, et où il est fait mention : fol. 107, de 16 s. 8 d. payés par Huguenin Paigeot, de Courcelles-les-Sombernon, pour cens dus sur une maison sise au bout de la Petite Juherie, devant les Cordeliers (1484), et fol. 151, de 6 g., montant de la part au profit de la ville des amendes payées durant l'année 1484-1485 pour « villain serment, jeux de dez, de cartes et autres deffenduz ». — Dépenses : 491 l. 12 s. 4 d. et 618 l. 13 s. 4 d. dont : fol. 85, 34 g. et demi payés à Villemot de Nevers et Guillaume Mongin « pour unze cens et « demi de clavins employés à couvrir le chappot « fait sur luys de l'église paroissiale de Saint-Phili- « bert, au cousté devers le grant cymetière de Saint- « Bénigne, pour soubz icellui, retraire et mettre à « l'essoubte toutes et quantes fois que l'on fait assem- « blée au grant cymestière, tant pour rendre l'euvan- « gille que pour faire l'intitution de MM. les mayeur « et eschevins » ; — fol. 88, 6 g. alloués à Pierre Lalyot, sergent de la mairie, envoyé à Beaune porter une lettre écrite par le Maire à Philippe Martin, seigneur de Bretenières, qui était alors en cette ville, afin d'avoir une clef en sa possession du trésor des charges ; l'abbé de Cîteaux devant, en vertu des ordres de MM. des États du duché, prendre communication des pièces relatives aux privilèges du pays, renfermés en ce dépôt (1484). — fol. 89, 14 fr. 1 g. et 5 niquets, montant de frais occasionnés par divers procès et notamment par le procès que la ville soutint au bailliage contre le chapitre de la Sainte-Chapelle à cause de l'inventaire dressé par les officiers de la justice municipale des biens d'un chanoine de cette église, décédé en une maison appartenant au chapitre (1483-1484) ; — fol. 97, 4 g. et demi, donnés à Guillaume de la Perrière, sergent royal, pour avoir dressé la copie des lettres de grâces obtenues par Étienne Chaloignet, marchand, qui avait apporté et mis en circulation en Bourgogne de la fausse monnaie achetée en Lorraine (1483) ; — fol. 99, 6 g. accordés à quatre « compagnons menestriers nomméz grapillots, venus de Seurre pour demander à jouer de nuyt, comme il est de coustume, le jour de Saint-Nicolas jusques à Noël, mais qui furent obligés de s'en retourner, la ville estant fournie » ; — fol. 176-179, 157 fr. 7 g. prix de l'avoine et du vin achetés par la ville pour être offerts à divers personnages de distinction : l'évêque de Langres, le maréchal de Bourgogne, les députés aux États de la province, etc. (1484-1485) ; — fol. 183, 41 f. 4 g. alloués pour les frais de voyage de Me Jean Félix, secrétaire du Roi, qui, accompagné d'un serviteur, se rendit à Paris et autres lieux où était la Cour, afin de s'y occuper de différentes affaires concernant la ville, notamment du maintien du Parlement, et fut trente-un jours absent (1484) ; — fol. id., 5 f. donnés à Me Étienne Berbisey, le jeune, licencié en droit et conseiller du Roi, pour avoir été à Mussy-l'Évêque (Aube) où était l'évêque de Langres, pour le prier de ne point accorder l'autorisation d'établir une confrérie de Saint-Martin, que demandaient les ouvriers et vignerons de la ville, « pour ce que icelle confrairie « n'estoit pas bien proffitable pour le bien et utilité du « Roy nostre seigneur, ne de la ville, pour ce que « iceulx vignerons font aucune fois après boire et « manger de grandz débatz et dérisions, et au moyen « de leurs débatz et dérisions, ils eussent peu faire « aucune chose dont la ville eust peu estre en l'indi- « gnacion du Roy » (1484) ; — fol. 194-197, statuts (insérés à la fin du registre) de la corporation des rôtisseurs, approuvés par la Mairie (1484), etc.

M. 81. (Registre.) — In-folio, cantonnage ancien ; 154 feuillets, parchemin.

1497-1498. — Comptes, etc. — Autre rendu par Jean Tricaudet, receveur, du 24 juin 1497 au 24 juin suivant (magistrature de Jean Aigneaul, conseiller du Roi). — Recettes : 1,124 l. 16 s. 2 d., plus 3 quartranches et un quart de blé, 5 boisseaux d'orge et 12 boisseaux et demi d'avoine ; et dépenses : 1,318 l. 13 s. 9 d. non compris le prix de 8 quartranches d'avoine, aux chapitres desquelles dépenses, il est fait mention : fol. 84, 49 f. 5 g. 5 niquets payés à Étienne Berbisey pour achat d'une coupe d'argent dorée, pesant trois marcs deux onces, trois « trezeaulx », offerte « à révé-

rend père en Dieu M. l'évesque et duc de Langres qui entra en ceste ville, pour la première fois le mardi XII[e] jour de décembre 1497 » ; — fol. 85, 33 f. et demi, prix de six poinçons de vin vermeil, y compris leurs frais de transport, achetés à Odinet Godran et autres et dont la ville fit présent à M[re] Antoine de Bessey, seigneur de Longecourt et bailli de Dijon, en récompense des services rendus, et afin qu'il s'entremette en sa faveur auprès du nouveau Roi, pour obtenir la confirmation des privilèges de la ville et l'exemption de « garnisons de gens d'armes » (1498) ; — fol. 112, 40 s. tournois alloués à M[e] Jean Félix, secrétaire du Roi, « pour avoir mynuté et grossé deux lettres royaulx « en forme d'appel, l'une à l'encontre de M. de Beaul- « champ au fait des cens foraines, et l'autre touchant « l'appellation émise par le procureur des Estats, de « la deffence que l'on vouloit faire aux marchans de « non mener leurs marchandises hors du Royaulme » ; — fol. 132, 23 f. dont d'une part 15 f. donnés à Chrétiennot Fourneret, Philippe Goudran et autres « con- « ducteurs du jeu, que nouvellement aucuns josnes « compaignons ont mis sus pour jouher en icelle ville, « à l'onneur d'icelle, appelé l'istoire du Roy Assuaire « et la Royne Ester, pour convertir et emploier en la « façon des eschaffaux et leur aider à suppourter « partie de plusieurs grans fraiz qui leur a convenu « faire et suppourter en jouant icellui jeu au mieulx « que possible leur sera à l'onneur de la ville », et d'autre, 8 f., prix de deux poinçons de vin offerts tant aux acteurs qu'à « plusieurs gens de bien » venus des villes voisines pour assister à cette représentation (juillet 1497) ; — fol. 133, 18 g. 12 d., prix du vin donné aux archers de Beaune, Nuits et « autres bonnes villes du duchié » venus à Dijon pour concourir à un prix offert par les archers de la ville (1497) ; — fol. 134, 1 f., 3 bl. prix du vin donné « aux compaignons de « l'arbeleste des villes de Langres, Auxonne, Semur, « Nuits, Beaune, Chalon, estant en ceste ville le « dimanche 17 septembre 1497, pour concourir à cer- « tain prix » ; — fol. 135, 2 g., montant du vin offert à M. le bailli, « lieu estant au jeu de Sainte-Chré- « tienne, derrièrement jouhé aux Cordeliers de ceste « ville » (30 septembre 1497) ; — fol. 140, 3 f. et demi, donnés à Pierre Roux, chevaucheur de l'écurie du Roi, qui avait apporté aux magistrats municipaux une lettre de ce prince « par laquelle il se recommande aux habitants d'icelle » et les loue de la conduite qu'ils ont tenue après la mort de son prédécesseur, promettant de confirmer leurs privilèges et de n'y jamais porter atteinte (1498) ; — fol. 143, 2 f., donnés à Louis Chancelle, serviteur de M. l'élu Étienne Jacqueron, pour l'extrême diligence qu'il mit à apporter, le premier, à Dijon, la nouvelle de la mort du Roi, « ce qui permit de mettre la ville en bon ordre « tant au guet ou cloichier que sur les murs et « portes » ; — fol. 144, 9 f. payés à Perrin Jomart, « estassonier », et Jean Chandelier, peintre, pour prix des torches et des écussons « employés tant à l'obsèque de M. Jean d'Amboise, évêque de Langres, qui trépassa en ceste ville, le lundi 8 mai 1498, que pour conduire son corps avec les processions jusques à la Maladière » ; etc.

M. 82. (Registre.) — In-folio, cartonnage ; 159 feuillets, parchemin.

1523-1524. — Comptes, etc. — Autre du même receveur (magistrature de Pierre Sayve). — Recettes : 2,504 l. 3 s. 5 d. dont : fol. 75, 18 l. 4 s. 2 d., paiement des dix muids de vin que la ville avait envoyés au camp établi par M. de Guise, près de Montsaugeon, à cause de la descente des Allemands en ce pays en 1523 et qui en fut ramené à Dijon, puis vendu aux vinaigriers et gens de la campagne « actendu que le- « dit vin estoit tout deffait et jaune, au moyen que les « charretiers les avoient quilletez et gastez, et en fut « mis ung muyd en rempliaige, et aussi que la pluspart « avoit esté frelaté » (1524) ; — fol. 76, 700 l. empruntés à Antoine Martin, valet de chambre de M. le gouverneur de Bourgogne. — Dépenses : 4,317 l. 4 s. 4 d., dont fol. 93, 7 f. et demi, prix d'un muid de vin acheté à M[e] Philibert Berbis, et qui fut distribué « en potz et en cymarres », lors du passage à Dijon du comte de Guise, du cardinal de Lorraine et autres seigneurs se rendant auprès du Roi qui était à Lyon (1523) ; — fol. 100, 529 l. 13 s. 4 d. qu'il restait à payer à Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain, pour acquitter la somme de 2,993 l. 7 s. 6 d., prix de trois cent trente-quatre émines de froment et de cinquante-trois émines et neuf boisseaux de seigle qu'il avait vendus à la ville, au prix de 8 f. l'émine de froment et de 6 f. l'émine de seigle, celle-ci ayant acheté ces grains pour les revendre et distribuer aux boulangers, afin d'empêcher l'augmentatien du prix du pain ; — fol. 106, 130 l. allouées à M[e] Étienne Berbisey, conseiller de la ville, pour les frais d'un voyage à Saint-Germain-en-Laye, où il avait été envoyé tant pour poursuivre le recouvrement de la somme de trois mille francs octroyée par le Roi à la ville que pour remontrer à Mgr le gouverneur « de la vérité des procédures faites sur le différend entre la ville et les nobles, et le prier de hoster les souldars gardans les portes d'icelle » ; — fol. 119, 30 l. accordées à Jean Chisseret,

bourgeois, pour s'être, depuis le 1er juillet 1523 jusqu'au 9 juin de l'année suivante, enquis chaque jour auprès des « mangoquetz » des noms des personnes atteintes de la peste afin d'en avertir le gouverneur de la province et ses lieutenants, et avoir veillé à l'observation de l'ordonnance relative à l'épidémie (1524); — fol. 121, 6 f. accordés à Jacques Vincent, barbier, employé pendant six semaines « à faire les saignées des malades de pestes et gouverner iceulx, en ayant délaissé sa botique » (1523); — fol. 131, 15 l. payées à Claude Henry, Jean Jouy et autres qui conduisirent « l'artillerie de la ville à l'encontre des « adventuriers mangeant le pays et estans du quartier « de Seurre, lesquels ont esté délaissés par les nobles « et autres gens de ce pays »; — fol. 135, 26 s. tournois, prix du vin offert à Mme la duchesse de Lorraine et à plusieurs gentilshommes de sa cour à leur passage à Dijon, et allant auprès du Roi, afin qu'ils aient la ville en bonne recommandation; — fol. 141, 30 s. payés à Jean Fèvre, orfèvre et argentier, pour location d'une maison, sise rue de Chierlieu, où on logeait « les fauconnyers » de M. le gouverneur; — fol. 152, 6 s. tournois, prix du vin offert à un député du canton de Berne, se rendant auprès du Roi, ainsi qu'à son secrétaire, lors de son passage à Dijon; — fol. 153, 60 f., chiffre de l'indemnité accordée au Maire, pour avoir, en l'année 1533, entretenu quatre sergents à ses frais, durant environ quatre mois, en sus des deux qu'il devait nourrir et cela à cause tant des rassemblements de troupes qui eurent lieu à Dijon, lorsque Mgr de Guise formait son armée pour chasser les Allemands, que des approvisionnements fait en cette ville pour la subsistance de cette armée lorsqu'elle était campée vers Langres (1524); — fol. 154, 5 s. donnés à Drouhot Du Vay, orfèvre, pour avoir redressé et ressoudé la trompette d'argent de la ville; — fol. id., 4 l. 10 s. payés aux manouvriers qui, par ordonnance de M. le gouverneur, avaient amené du sable sur la place Saint-Jean pour y courir la lance, etc.

M. 83. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 132 feuillets, parchemin

1530-1531. — Comptes, etc. — Autre rendu par Louis Hesse (magistrature de Mre Jean Noël, docteur en droit). — Recettes : 1,154 l. 6 s. 3 d., dont : rentes et cens : 144 l. 15 s.; — locations : des bans des halles de Champeaux, 12 l. 15 s.: — des moulins de Suzon, 36 l.; — de la Poissonnerie, 80 l.; — de la Charbonnerie, 53 l. 6 s. 8 d.; — du « Tournaige et geolaige » des prisons, 100 l.; — de la maison des filles communes, 36 l.; — de la récolte de l'herbe dans les fossés de la ville, 31. 10 s.; — des Halles de Champeaux, 53 l. 6 s. 8 d.; — des Perrières, 30 l.; — du droit de pesage, 136 l.; — de l'enlèvement des immondices dans les cours du Suzon et du Renne, 20 s.; — de la « visitation » des harengs et des poissons de mer, 26 l.; — produit des amendes de forfaiture : 43 l. 15 s.; — de la rotisserie, 10 s.; — de l'épicerie, 4 s.; — de la draperie, 7 l.; — de la tannerie, 50 s.; de la serrurerie, 7 s. 6 d.; — de la vignerie, 4 l. 2 s.; de la pâtisserie, 7 s. 6 d.; — des amendes diverses, et du greffe de la mairie, 90 l. — Dépenses : 1,421 l. 10 s. 5 d. dont : fol. 92, 116 l. montant des gages et pensions des conseillers et autres fonctionnaires de la ville; — fol. 97, 113 l. 13 s. payés à Antoine Roidde, pour livraison de 97 aunes de drap destinées à la livrée des sergents, « menestriers » et autres officiers de la ville de Dijon; — fol. 98, 36 l. 11 s. prix des oies, lapins et perdrix offerts aux vicomte-maïeur, échevins et conseillers de la même ville; — fol. 102, 301 l. 14 s. 5 d., montant des charges et rentes affectées au profit de divers sur les marcs dont le Roi avait abandonné le revenu à la ville pour huit ans (sans date); — fol. 103, 35 s. 10 d. payés à Guillaume Mignot, « lembroisseur » et à ses associés, pour avoir refait les deux portes de l'hôtel de ville du côté de la Sainte-Chapelle (1531); — fol. 110, 12 l. allouées à Mre Jean Lolier, prêtre, pour la « desserte de la messe » de MM. les vicomte-maïeur et échevins; — fol. 117, 60 s. donnés à Me Vincent Rappenaul, exécuteur de la haute justice, pour avoir fustigé de verges par les carrefours de la ville, Jean Carrenet le Jeune, Jean Tonnellier, Jean Varrenney et Jeanne Du Pont, « et à iceulx Varrenney et Jeanne Du Pont, couppé l'oreille, et auditz Tonnelier et Varrenney » appliqué « la marque du D »; — fol. 123, 10 s. t. à Jean Bergier, « cousturier », pour avoir « rabillé » une tapisserie appartenant à la ville (1531); — fol. 127, 40 s. à Me Vincent Rappenaul, pour avoir exécuté la sentence prononcée contre un lorrain nommé Didier Masson, qui exerçait la profession de barbier, « pour avoir suivy la loi lutérianne » (1531); — fol. 131, 19 l. 2 s. alloués au receveur pour minute et grosse de ce compte, etc.

M. 84. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 117 feuillets, parchemin.

1531-1532. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jean Noël). Recettes : 1,078 l. 17 s. 9 d., où : fol. 65, 50 s. payés par Claude Le Double, orfèvre, pour son droit de maîtrise, et dépen-

ses : 1,403 l. 16 s. 2 d., dont : fol. 74, 6 l. 15 s. alloués à Mᵉ Philippe Le Bault, prêtre, « pour la desserte de soixante basses messes célébrées en la maison des prisons »; — fol. 75, 60 s. donnés aux prieur et religieux de Saint-Étienne, pour cens dû sur la maison des filles communes ; — fol. 83, 7 l. 10 s. alloués aux prédicateurs du dernier carême, à savoir : 50 s. au « docteur des Jacobins et pareille somme à celui des Frères Mineurs, ainsi qu'à celui des Carmes (1532) ; — fol. 84, 31 s. 3 d. que coûtèrent les figues, raisins et marrons donnés à M. le second président au Parlement, afin de hâter le jugement d'un procès que soutenait la ville au sujet des droits de péage, et fol. 85, 55 s. 9 d. prix de deux « conyns », deux perdrix, quatre cents de châtaignes, un quarteron d'oranges, un « cabat » de figues et quatre livres de raisins, donnés à M. le conseiller de Montholon, rapporteur du procès (1532) ; — fol 86, 72 l., montant des six poinçons de vin donnés aux États ; — fol. id. 72 l. 17 s. remboursés à Jean Chisseret pour prix des matériaux employés à la construction de deux grands fours en la maison de ville (1532); — fol. 111, 36 s., prix du vin acheté à M. Godran, et des « deux platz de four, » fournis par Jean Michiel, pâtissier, pour être offerts aux Élus de la province (id.) ; — fol. 119, 10 s. payés à Valey Boucher, lambroisseur, qui éleva devant la place Saint-Étienne « un eschaffault pour veoir jouer une moralité » (1531) ; — fol. id. 3 s. 4 d. accordés à Anatoire Luzey, peintre, « pour avoir doublé douze écussons aux armes de la ville ». etc.

M. 85. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien, 143 feuillets, papier.

1545-1546.— Comptes, etc. — Autre rendu par Guillaume Royhier (magistrature de « noble homme » Étienne Jaquotot). — Recettes : 2,350 l. 4 s. 5 d., et dépenses : 1,945 l. 15 s. 8 d., dont : fol. 99, 38 l. 10 s. prix de « six fillettes de vin, quatre de clairet et deux de blanc » données à M. le bailli « pour recongnoissance des plaisirs qu'il avoit faict à M. Le Marlet, antique mayeur, estant à la Cour pour les affaires de la ville » ; — fol. 114, 25 s. t. remboursés à Mᵉ Philibert Grostet, échevin, qui en avait fait l'avance, pour l'expédition et la publication de deux monitoires obtenus : l'un à cause des « brigues et menées faites à l'élection du Vicomte-Mayeur » et l'autre à cause de la soustraction de titres appartenant à la ville (1546) ; — fol. 120, 75 s. alloués à Mᵉ Jacques Sylvestre, exécuteur de la haute justice, pour avoir pendu et étranglé sur la place du Morimont, un nommé Bonaventure Daulphin, ainsi que pour avoir fustigé un nommé Didier Humbertet « avoir conduit par la ville ung autre avec ung oyson pendu au col » (une note à la marge de cet article dit que c'est par inadvertance que la ville paya pour l'exécution de Daulphin, les frais des exécutions capitales devant être à la charge du Roi, au profit duquel on confisquait les biens des suppliciés) ; — fol. 122, 30 s. montant des frais occasionnés par l'arrestation du « bourreau des chiens », qui depuis fut mis à mort pour avoir assassiné M. Pierre du Fraigne (1546) ; — fol. 130, 8 l. 12 s., prix des torches de cire dues chaque année aux auditeurs des comptes, et 68 s. pour celui des buvettes de MM. de la Chambre du conseil ; — fol. 131, 8 l. 19 s. 7 d. payés pour les vins offerts à « Mgr de Guyse, de Chastelvillain et aultres groz seigneurs venus en ceste ville » ; — fol. 132, 100 s. accordés à Mᵉ Perrenet de Bussière, « cyrurgien, pour « avoir pansé et habillé ung nommé Le Drillier de « vingt-deux playes et blessures faictes sur son corps « lorsque luy et ses consors feirent fracture des prisons de la ville » ; — fol. 133, 25 l. 18 s. payés pour la nourriture de MM. « les échevins et aultres habi- « tans emprisonnés à la requête de M. Pierre « Prévost, lieutenant-général au baillage de Dijon, « pour les obliger à consentir le payement de la « somme de quatre mille sept cens livres à laquelle « ils avoient esté imposés pour la soulde de cinquante « mille hommes de pied » ; — fol. 137, 61 l. 15 s. alloués à Jean Carrelet, messager, pour avoir été « quérir à Paris la certification comme MM. de la Cour et des Comptes » avaient contribué « au souldoyement des gens de pied » ; — fol. 139, 299 l. 17 s. 8 d. répartis aux habitants des villes d'Autun, Saint-Jean-de-Losne et Mirebeau « pour les dépens par eux faicts à la poursuite du remboursement que la ville de Dijon a heu pour sa quote-part de la soulde des gens de pied pendant les années 1543-1545 » ; etc.

M. 86. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 484 feuillets, papier.

1544-1551.— Comptes, etc. — Autres rendus par le même de juin 1546 à juin 1548 (magistrature d'Étienne Jaquotot et de « noble homme » Mᵉ Jean Jacquot, seigneur de Couchey, maître ordinaire à la Chambre des comptes). — Recettes : 1,349 l. 11 s. 8 d., plus deux quartranches de blé pour la première année, et pour la deuxième : 6,954 l., y compris la somme de 4,480 l. 7 s. 6 d., perçue par les collecteurs des impôts levés sur les habitants séculiers pour la

solde des fantassins et autre causes, et aussi celle de 824 l. 15 s. remboursée à la ville sur ce qui lui était dû pour les « munitions » fournies aux Lansquenets campés à Is-sur-Tille en 1538; auxquelles recettes il est fait mention de : fol. 66, 40 l., payées par Martin Rollet, fermier du « droit de poix des hasles et halaiges des draps » qu'il avait affermé pour dix ans, pour fermage d'une année, plus 1,000 l. données, pour une fois, aux termes de son bail de l'année 1543, et employées à la solde des gens de guerre (1547) ;— fol. 205, 100 s., prix auquel étaient louées chaque année les caves de l'hôtel de ville. — Dépenses : 1,780 l. 3 s. 6 d. et 1,927 l. 18 s. 4 d. aux chapitres desquelles l'on remarque : fol. 92, 6 s. 8 d. accordés à deux pêcheurs pour avoir tiré de la rivière et enterré le corps d'un homme qui s'était noyé dans l'Ouche (1547) : — fol 100, 60 s. payés à Me Jacques Sylvestre, exécuteur de la haute justice pour avoir fustigé plusieurs criminels dont « ung couppeu de bource » et avoir promené dans les rues un chapeau de feuilles de vigne sur la tête, un nommé Michel, « larron de vigne », après l'avoir exposé au carcan de Saint-Michel, avec « ugne jeune fille qui avoit coupé ugne bource » (id) ; — fol. 113, 15 l. données à la fabrique de l'église Saint-Jean, pour la réffection » de la grosse cloche de cette église que l'on sonnait tous les soirs à huit ou neuf heures, et cela en remerciement de la tapisserie qu'elle avait pretée, lors de l'entrée à Dijon du duc de Guyse (id.) ; — fol. 115, 68 s. 4 d., prix « de trois cens et demi de fagots et ung char de boys pour bruler en la Chambre du conseil » ; — fol. 223, 15 l. 5 s. payés à Philippe de Villars, échevin, tant pour le vin et l'hypocras offerts aux Suisses de passage à Dijon en se rendant à la Cour « pour estre compère du Roy », que pour les six torches de cire portées aux obsèques de M. Pierre Prévost, lieutenant-général au bailliage (1548) ; — fol. 260, 100 s. alloués à Jean Jalet, fondeur, pour avoir fourni « ugne pinte à mesurer le vin, une pinte à huille, ung pintat et une mesurote aussy à mesurer huille, et avoir gravé iceulx pour servir d'estalons ausdites mesures » etc. — (A ces comptes du patrimoine, on a réuni dans ce volume : fol. 274-390, le compte rendu par Rouhier, en sa qualité de collecteur des cotes auxquelles furent taxés les habitants de Dijon pour leur contribution à l'impôt ordonné pour la solde des cinquante mille fantassins, pendant quatre mois de l'année 1544, et qui reçut 4,740 l. 15 s. 10 d. dont il remit 4,050 l. au receveur de cet impôt en la province de Bourgogne, et fol. 391-483, un fragment du compte rendu par les collecteurs d'autres impôts montant à 2,000 f. levés en 1550, tant pour la contribution de la ville à la taxe à laquelle le Roi assujettit les villes closes et faubourgs du royaume pour le « recouvrement du Boulenoys » que pour d'autres causes ; etc.

M. 86 *bis*. (Cahier). — In-folio, 72 feuillets, papier.

1547-1548. — Comptes, etc. — Fragment d'un compte rendu, le 7 septembre 1548, par le même receveur, des cens, rentes, amendes et autres revenus qui se perçoivent sur les habitants. — Recettes : 1,134 l. 17 s. 9 d., et dépenses : 1,258 l. 19 s. 4 d. aux chapitres desquelles on remarque : fol. 28, 6 l. payées au chapitre de l'église Saint-Michel pour une année et demie de cens due sur une « maison où est la petite boucherie près les halles de Champeaux » (1546) ; — fol. 30, 12 l., montant des gages des conseillers de la ville ; — fol. 32, 2 l. allouées à titre d'aumône aux religieuses « Sainte-Claire d'Auxonne » ; — fol. 36, 15 s. payés à Louis Urnon, messager, envoyé à Dole afin de savoir s'il était vrai qu'il a été interdit aux habitants de cette ville d'acheter des draps et autres marchandises auprès de ceux de la ville de Dijon ; — fol. 39, 30 s. accordés à Bénigne Mayre, praticien, pour vacations à examiner les témoins « sur le fait des brigues » qui auraient été faites par Bénigne Bryet lors de l'élection du vicomte-maïeur ; — fol. 40, 500 l. 8 s. 9 d., montant des redevances dues sur les marcs donnés à la ville pour cinq ans ; — fol. 45, 3 l. payées à Pierre Mansuy, serrurier, pour quatre paires de fers neufs pour « enferrer » les prisonniers ; — fol. 46, 35 l. allouées à Guillaume Maréchal, locataire de la maison des filles communes, pour l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées durant la peste ; — fol. 60, 110 s. donnés à Pierre du Fresne, exécuteur de la haute justice pour avoir mené au gibet et pendu « les nommés Louis Gaillot et Louis Bordeillot « lesquels feurent tués en la maison de feu Me Jacques Moisson » et pour avoir battu et fustigé de verges par les carrefours de la ville Nicolas Martin « et l'avoir marqué du D en l'espaulle » — fol. 61, 4 l. 10 s. au même, pour avoir fustigé Claude Guy, de Dole, et Jean Robert, de Chaussin, et ensuite leur avoir coupé à chacun les deux oreilles, et marqué au D ; — fol. 64, 18 l. prix de deux feuillettes de vin achetées à Jean Bryet, et offertes aux Élus assemblés à Dijon le 11 février ; — fol 66, 4 l. payées à Jacques Richard, orfèvre, pour fourniture de « six tréseaux » d'argent employés à la réparation de la trompette de la ville ; etc.

M. 87. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 155 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Me Jean Jaquot). — Recettes : 1,719 l. 1 s. où il est fait mention d'une amende de 5 s. payée par un nommé Claude Humbert pour avoir joué aux halles à l'heure où l'on célébrait l'office des vêpres ; — fol. 82, de la somme de 40 s. payée par Hugues Sambin et Grégoire Hugon, menuisiers, pour leur droit de maîtrise, tandis qu'aux chapitres des dépenses dont nous n'avons pas le chiffre total, figurent : fol. 106, 4 l. 10 s. accordés à Mes Bénigne Martin et Zacharie Fyot, échevins envoyés à Is-sur-Tille où était la Cour, afin de donner communication à M. le chancelier de la charte relatant le serment prêté à Saint-Bénigne par le roi François Ier la première fois qu'il vint à Dijon (1548) ; — fol. 138, 72 s. payés à M. Thiébault Malpoy, vicaire de l'église Notre-Dame pour prix de douze torches qui servirent « és momeryes de Mme la princesse de Ferrare (id.) ; — fol. 143, 6 s. 8 d. remboursés à un échevin qui en avait fait l'avance pour faire brûler le corps d'un bœuf que l'on disait avoir la peste (id.) ; — fol. 144, 40 s. accordés à titre d'aumône aux religieuses Sainte-Claire d'Auxonne (id.) ; — fol. 145, 6 l. 10 s. payés à Étienne Ranquet, peintre et verrier, pour avoir « racoustré » plusieurs verrières de la maison de ville (1549) ; — fol. 147, 6 l. 2 s. 2 d. alloués à Claude Jolly et Claude Maignien, tanneurs, pour façon « des habitz des masques faictz pour les momeryes » de Mme la princesse de Ferrare (id.) ; — fol. 152, 15 s. donnés à Jean Dorrain, peintre, pour prix de six écussons aux armes de la ville, » faictz en papier et en grand volume » (id.) ; etc.

M. 88. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 211 feuillets, papier.

1549-1551. — Comptes, etc. — (En tête du registre, fol. 1-60 est le compte rendu par Pierre Lhéritier, contrôleur du grenier à sel et receveur ordinaire de la ville, en sa qualité de receveur des « rouage et entrage des vins et bestes vives » dont le produit devait être employé aux travaux de la fortification, du pavement et autres affaires de la ville, du 24 juin 1549 au 24 juin 1550). — Recettes : 1.946 l., où figurent : fol. 2, location de la ferme du charroi, rouage et entrée des bêtes vives : 915 l. ; — de l'entrée des vins qui ne sont pas du « creu des habitans, et pour lesquels l'on paye dix sols tournois par queuhe de « ceulx qui sont du duché de Bourgogne et vingt « sols par queuhe de ceulx qui sont du bas pays » : 860 l. ; — fol. 4-7. 135 l., montant des intérêts des rentes constituées au profit de la ville par divers pour l'entretien du collège. — Dépenses : 2,045 l. 1 s. 9 d., où il est fait mention : fol. 10, de 40 s. alloués aux six sergents de la mairie qui cherchèrent des chevaux de poste pour le prince de Portugal, de passage à Dijon (1549) ; — fol. 11, 13 écus soleil donnés à Me Thibault Malpoy, principal du collège « pour le contentement des Mes Jean et Edme, régens dudit collège, actendant que ledit principal ait meilleur moyen de augmenter leurs gages » ; — fol. 12, 12 écus accordés à M. Richard de Gorris, principal du collège, pour aller à Paris « quérir des régents (id.) ; — fol. 36, 19 l. données à l'orfèvre Jean Febvre, roi des arquebusiers, « affin de induire les habitans en tel honeste exercice » ; — fol. 47, 4. l. 10 s. payés à Girard Gravelet, hote du Chapeau Rouge, pour l'indemniser d'avoir reçu dans ses écuries les seize chevaux empruntés à des habitants pour le service du prince de Portugal ; — fol. id., 4 l. 14 s. prix des verrières posées au collège par Jean Dorrain, peintre et verrier (1549) ; — fol. 50, 4 l. 10 s. donnés au peintre Pierre Fleury, pour six douzaines d'écussons, aux armes de la ville, portés aux obsèques de M. de Guise, gouverneur de Bourgogne (1550) ; — fol. 53, 133 l. 10 s., prix de huit feuillettes et douze poinçons de vin offerts tant à M. le duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, qu'a M. le comte de Chateauvillain, son lieutenant, et aux ambassadeurs du prince de Portugal, qui passa à Dijon au mois d'août (1549) ; — fol. 61-211, autre compte rendu par Lhéritier, en sa qualité de receveur du patrimoine, de juin 1550 à juin 1551 (magistrature de Jean Jaquot). — Recettes : 1,318 l. 4 d. et dépenses : 1,438 l. 19 s. dont : fol. 204, 12 l. 10 s., montant des amendes auxquelles furent condamnés André Morelet et Jean Girardot, à déduire des recettes où elles furent portées, ces amendes n'ayant point été payées par Morelet, qui fut pendu sans laisser aucun bien, non plus que par Girardot « qui fut par pauvreté geté hors des prisons » ; — fol. 209, 31 l. 10 s. accordés pour indemniser de leurs frais de voyage les deux échevins qui furent neuf jours absents, pour assister aux obsèques du duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, célébrées à Joinville, et 9 l. allouées à Nicolas de Fouchères, sergent de la mairie, qui porta audit lieu quatre douzaines de torches présentées par la municipalité (1550), etc.

M. 89. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 233 feuillets, papier.

1551-1558. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par Lhéritier (magistrature de « noble homme » Chrétien Godran, seigneur de Morveau et de Masse).— Recettes : 3,099 l. 16 s. 8 d., dont : fol. 95, 40 s. payés par Lambert Odinelle et Jacques Viard, orfèvres, pour leur droit de maîtrise, et dépenses : 3,076 l. 9 s., où : fol. 133, 15 s. payés à Claude Lesquilletier pour un sac de cuir rouge où l'on devait mettre les évangiles et le sceau de la ville ; — fol. 136, 10 l., prix du vin offert « en potz » à Mgr le duc d'Aumale et à M. d'Épinac, son lieutenant; — fol. 157, 167 l. allouées à Me Jean Begat, échevin, pour frais d'un voyage par lui fait en cour au sujet de certaine affaire urgente de la ville (1552), etc. (A la suite de ce compte, fol. 161-232, est celui rendu par le même comptable, des deniers qu'il reçut des grenetiers du grenier à sel de Dijon, du 5 juillet 1553 au 5 juillet 1558, en vertu des lettres patentes du roi Henri II, de 1553, enterinées à la Chambre des comptes de Bourgogne, continuant pour six ans aux habitants de Dijon le droit qui leur avait été ci-devant accordé, et dont ils avaient cessé de jouir, de prélever un denier tournois sur chaque salignon de sel de Salins et sur chaque pinte de sel de mer vendus au grenier de cette ville, en sus du droit de gabelle perçu au profit du Roi, sous la condition d'employer cette somme aux travaux de la fortification et autres utiles à la ville). — Recettes pour 453 muids, 5 setiers et deux minots de sel vendus : 2,902 l. 3 s. 6 d., sur lesquels il fut dépensé : 2,044 l. 9 s. 9 d. employés en grande partie au pavage des rues, etc.

M. 90. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien ; 151 feuillets, papier.

1552-1553. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de noble Me Guillaume Berbisey, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage).— Recettes : 1,079 l. 10 s. 8 d., dont fol. 104, 60 s. payés par Antoine Bidey et Jacques Gougin, orfèvres, pour leur droit de maîtrise, qui n'était comme fils de maître que de 30 s. chacun, tandis qu'il était pour les étrangers d'un « demy marc d'argent fin », et fol. 107, 40 s. versés par Pierre Fleury, passé maître peintre. — Dépenses : 972 l. 9 s. 1 d. dont : fol. 129, 41 l. 5 s., montant des frais auxquels donna lieu la poursuite et l'incarcération des malfaiteurs qui, s'étant rendus coupables de sacrilèges en l'église Saint-Bénigne, furent depuis punis de la peine capitale en vertu d'un arrêt de la Cour (1552) ; — fol. id., 6 l. allouées à Me Maclou Popon, avocat pour avoir instruit et jugé le procès de Jean Barrot et ses complices, qui avaient commis un sacrilège à l'église Notre-Dame (id.), et fol. 130, 14 l. 3 s. 4 d. qu'il restait à payer à Jean Chappel, sergent de la mairie, des 28 l. 6 s. 8 d. qui lui furent accordés pour avoir gardé et nourri pendant quatre-vingt-quatre jours ledit Barrot, condamné au dernier supplice (1553) ; — fol. 137, 30 l. 3 s. 6 d., prix du vin qui, dans le cours de cette année, fut offert « en potz » tant à M. d'Épinac qu'aux personnages de distinction de passage à Dijon, etc.

M. 91. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien, 183 feuillets, papier.

1553-1554. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Guillaume Berbisey). — Recettes : 1,911 l. 6 s. 11 d. et dépenses : 1,827 l. 17 s. 3 d. dont : fol. 132, 20 s. payés à Philippe Crestin, maçon, pour avoir « remuré deux fenestres qui avoient esté rompues et démassonnées aux prisons par les prisonniers » ; — fol. 139, 7 l. 3 s. 9 d., remboursés à Jean Des Planches, libraire, pour les frais d'un procès qu'il avait contre la ville ; — fol. 142, 6 l. données à Jacques Silvestre, maître exécuteur de la haute justice, pour les exécutions par lui faites « l'an de ce compte » ; — fol. 149, 40 s. dus à Hugues Danoux, libraire, pour avoir relié à neuf le cartulaire des privilèges de la ville « et fourny de cloux fermailletz, peaulx et parchemin » (1553) ;— fol. 150, 15 s. accordés à Lyenard Girardot et Jean Simonnet, pour avoir tiré hors la rivière d'Ouche une chaîne servant à arrêter les bois qui venaient par ladite rivière ; — fol. 151, 6 s. 8 d. donnés à Guillaume Rattelot qui « charroya la chère des prédicateurs à Larrey et près des Chartreux, pour y prêcher à deux processions » ; — fol. 152, 60 s. payés à Thiébault Pageot, échevin, pour prix d'une feuillette de vin offerte en « potz » à M. le cardinal de Givry, au mois de mars 1554 ; et 6 l. à M. Jean de Vendenesse pour achat de deux feuillettes présentées à M. le général de Bourgogne, en témoignage « du plaisir qu'il fit à la ville en faisant enterriner les lettres du Roy, l'autorisant à lever un denier par pinte de sel » ; — fol. 160, 245 l. accordées à divers pour l'entretien du collège ;— fol. 172, 20 s. t., montant de l'amende à laquelle avait été condamné Claude Febvret, à déduire de la recette où ils étaient portés, Febvret tenant prison lorsqu'il fut condamné à cette amende comme accusé

d'un crime pour lequel il mourut depuis sur le bûcher; — fol. 175, 50 l., montant d'une autre amende à laquelle fut condamnée une nommée Merouel de Persenault, de Lyon, également à déduire, n'ayant pu non plus être acquittée « parce que c'estoit une paillarde estrangère « qui tua celluy qui l'entretenoit, dont elle eut la teste couppée au Morimont et ne possédoit aulcuns biens », etc.

M. 92. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 193 feuillets, papier.

1554-1555. — Comptes, etc. — Autre compte rendu par le même (magistrature de Chrétien Godran). — Recettes : 1,609 l. 3 s. 3 d., où il est fait mention : fol. 121, d'une amende de 10 s., à laquelle fut condamné le cordonnier Leschenet, pour avoir tenu sa boutique ouverte un dimanche, et, fol. 122, celle de 50 s. chacun, payée par les meuniers des moulins de Vesson, Saint-Étienne, Bernard et Chèvremorte, pour avoir « prins et exigé sur le peuple moture excédant le taux ». — Dépenses : 1,660 l. 7 s. 5 d., dont : fol. 142, 115 s. t., alloués à Claude Motot, menuisier, pour prix de deux grandes portes de l'hôtel de ville; — fol. 158, 50 s. donnés à Claude Gerbois, sergent de la Mairie, pour se refaire d'un coup de hallebarde qu'il avait reçu étant au guet de nuit; — fol. 159, 100 l. t., payées à la veuve et aux enfants de Jean Mairet, marchand, auxquels elles étaient dues aux termes d'un accord qui mit fin au procès soutenu par Mairet au sujet de la cession consentie par lui à la ville, de bois qu'il avait achetés à l'abbé de Cîteaux, pour estre transportés par eau à Dijon, sous la condition d'être remboursé de ce qu'il avait dépensé pour rendre la rivière commode » (1554); — fol. 161, 8 s., prix tant d'une torche du poids d'une demi-livre donnée au trompette de la ville, lorsqu'il fit les publications ordonnées pour « la munition » des Lansquenets logés à Plombières et Fontaine (à 6 et 3 k. de Dijon), que d'un cierge fourni pour la chapelle des prisons, etc.

M. 93. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 215 feuillets, papier.

1555-1556. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Chrétien Godran). — Recettes : 1,974 l. 19 s. 10 d., dont : fol. 7, 48 s., payés par Jean Guelaud, pour rente annuelle sur la « maison des Trois Visaiges, sise rue de la Pelletière » ; — fol. 13, 50 s., par la veuve et les héritiers de Robert de La Val, seigneur du Bassin, pour cens sur une maison sise sur la rivière de Suzon, devant l'hôtel du Dauphin, que tenait Bénigne Jacqueron, maître des comptes; — fol. 152, 90 l., reçues de Helyon de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, pour « rente transportée sur tous ses biens par Mre Julien Martin, prestre, pour employer au paiement des boursiers, régens et aultres charges du collège ». — Dépenses : 1,445 l. 5 s. 1 d., où il est fait mention de : fol. 160, 149 l. 17 s. 6 d., payés à Guillaume Millière, pour « cent neuf aulnes de drap rouge » qui servirent à confectionner les robes des officiers et sergents de la mairie; — fol. 173, 6 l. 18 s. 8 d., alloués aux conseillers qui avaient « faict et parfaict » le procès criminel de Françoise Nicole qui eut la tête tranchée « ayant après son enfantement précipité son fruit en la rivière de Suzon »; — fol. 175, 5 s., donnés à Hilaire Benoist, maître exécuteur de la haute justice, pour avoir appliqué le fouet à Marguerite Clerc, « autour du puys de la ville »; — fol. 176, 40 s., au même qui trancha la tête à une fille qui avait exposé et perdu son enfant; — fol. 186, 104 s., remboursés au receveur qui en avait fait l'avance, pour subvenir aux frais occasionnés par la procession que la ville fit cette année à Époisses, pour laquelle on dut établir des ponts, afin de permettre de passer l'Ouche; — fol. 188, 12 l., accordées à Jean Maillard, chanoine de la Sainte-Chapelle, et à M. l'élu Desbarres, prix de trois feuillettes de vin présentées aux Élus du Duché de Bourgogne, assemblés pour faire le département du taillon; — fol. 192, 30 l. 19 s. 5 d., prix des frais occasionnés par la visite des vignes et la publication des bans de vendange; — fol. 206, 20 l., montant d'une amende à laquelle avait été condamnée Françoise Nicole, à déduire de la recette « d'aultant que c'estoit une paouvre et malheureuse chambrière » qui ne put rien payer, etc.

M. 94. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 234 feuillets, papier.

1556-1557. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 2,202 f. 9 s. 5 d., où l'on remarque : fol. 95, 5 s. payés par Hugues Danoux, libraire, « à cause d'une bouticque de bois qu'il a posée sur le pavé de la ville près la Chambre des comptes; — fol. 141, 100 s., payés par Guillaume Ternault, hôte du Bourg, pour avoir reçu trois soldats en sa maison et les avoir laissé partir le lendemain, sans faire au Maire la déclaration prescrite (1556); — fol. 149, 4 l., payées par Euvrard

Bredin et Louis de La Vie, peintres et verriers, pour leur droit de maîtrise. — Dépenses : 2,644 l. 11 s. 8 d., dont : fol. 177, 20 l. 16 s. 8 d., prix des oisons donnés à MM. les vicomte-maïeur et officiers de la ville, le jour de la Saint-Jean (1557); — fol. 187, 105 s. t., alloués à l'avocat Bossuet, qui plaida pour la ville au Parlement contre Me Claude Berthot, principal du Collège; — fol. 189, 179 s. 4 d., donnés aux sept gradués assemblés le 20 décembre 1555 afin de les consulter sur ce qu'il y avait à faire contre les sieurs de la Cour et des Comptes qui refusaient de contribuer à l'impôt levé pour la solde des cinquante mille hommes de pied; — fol. 194, 18 l., prix deux douzaines et demie de torches portées aux processions qui se firent extraordinairement à Espoisses et à Fontaine; et 4 l. 16 s., pour une douzaine d'autres torches portées « à l'enterrement et obsèques de feu M. d'Épinac, lieutenant au gouverneur de Bourgogne »; — fol. 197, 42 s., pour achat du vin présenté à M. le marquis d'Elbeuf et au baron de Senecey, commis des États; — fol. 199, 49 l. payées à Bénigne Étienne, apothicaire, pour achat « des dragées et confitures offertes, au nom de la ville, au festin des noces de Mlle d'Épinac »; — fol. 200, 8 l. 5 s., remboursés à Girard Rauyet, échevin, qu'il avait payés à l'hôtel de la Croix-d'Or pour la dépense faite en ce logis durant trois jours, par Gaspard de Saillant, commis du Roi, « venu en ceste ville pour recouvrer six milliers de sallepestre commandez par lettre du Roy » (1557); — fol. 216, 450 l., versées à Me Jean Peyrat, receveur général de Bourgogne, suivant les lettres de cachet du Roi, pour la quote-part de la ville de Dijon, des cent mille livres levées par ordre des Élus sur les « deniers patrimoniaux d'octroy d'aul- « cunes villes de son roiaulme pour estre employées « aux réparations de Champaigne et Picardie »; — fol. 223 et 229, les sommes de 4 l. et 40 s., remboursées à Euvrard Bredin, Louis de La Vie et Jean Gaultron, auxquels on les avait fait indûment donner pour leur admission à la maîtrise en la corporation des peintres et verriers, étant exempts tous les trois en leur qualité de fils de maîtres, etc.

M. 95. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 216 feuillets, papier.

1557-1558. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de « noble homme » Bénigne Martin). — Recettes : 1,615 l. 8 s. 5 d., où il est fait mention : fol. 33, de 20 d., que Mre Claude Berthauld, prêtre, devait payer chaque année à cause d'un « sep de vigne planté devant sa maison, rue du Fourg, auprès le cours de la rivière de Regne »; — fol. 136, d'amendes montant à 70 s., auxquelles Pierre Jocerand et sa femme furent condamnés, ainsi que leur fils, comme blasphémateurs; et d'une épée que la ville vendit 25 s. à l'échevin Le Compasseur. — Dépenses : 2,370 l. 13 s. 8 d., dont : fol. 153, 254 l. 10 s. 4 d., alloués au receveur pour l'indemniser des frais occasionnés par son voyage à la Cour, où il fut aux mois d'août et de septembre 1557, pour les affaires de la ville, y compris le remboursement des avances qu'il avait faites pour les expéditions de lettres patentes autorisant la revision des comptes de la Mairie et accordant une diminution de l'impôt ordonné « pour accommoder le Roi en ses affaires de guerre »; — fol. 167, 100 s., donnés à Pierre Moisson, rentier du prieuré d'Espoisses, pour les « dégâts que le peuple de la ville luy fit au mois de juin à la procession qui fut faite audit lieu, tant à fouller ses preys et bledz qu'à brûler ses soitz »; — fol. 170, 60 s., payés à Bénigne Legoux, boulanger, pour la location de sa voiture et de ses chevaux employés pendant quatre jours « pour la conduite des bandes de Gascons passans par cette ville et allans au service du Roi » (1558); — fol. 171, 60 s., alloués à Ancelme Bourberain, graveur, « pour avoir fait deux seaulx pour sceller les mortuaires de la ville »; — fol. 172, 13 l. 5 s., accordés à Pierre Millière, marchand, pour frais d'un voyage fait auprès de M. d'Aumale à Bourg-en-Bresse, et pour fourniture « des serpillières destinées à « mectre le pain de la munition des Suysses passans en cette ville pour le service du Roy »; — fol. id., 20 s. t., dus à Jean Gaulthier, peintre, pour « avoir à deux foys painct et racousté l'effigye estant derrière l'église Saint-Philibert » (1558); — fol. 173, 68 s. 5 d., remboursés à Nicolas de Fouchières et à Claude de La Court, sergens de la mairie, pour les frais « qu'ils ont faict à mectre en ordre et faire mener par les mendians valides les tombereaulx ordonnez pour le netoyement des rues de la ville »; — fol. 176, 52 l. 12 s. 6 d., payés à Blaise Breschard, recteur de l'hôpital Notre-Dame pour achat de six feuillettes de vin envoyées à M. de l'Aubespine, secrétaire des commandements du Roi « en recognoissance du bien qu'il veult et plaisir qu'il fait à la ville »; de quatre poinçons et une feuillette présentés « en pots » aux Élus du pays, et quarante pintes à M. le grand-prieur de France, passant par cette ville, etc.

M. 96. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 160 feuillets, papier.

1558-1559. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes :

1,721 l. 2 s. 9 d., aux chapitres desquelles on remarque : fol. 15, 10 s. t., payés par Étienne Berbisey, conseiller du Roi au Parlement, pour « cens emphitéotte sur le second arvot du pont d'Ouche »; — fol. 16, 10 l. versées par les religieux de Saint-Étienne « à cause des grans bans à vendre vin »; — fol. 78, 15 s. dus par Denis Andrey, cordonnier, pour la permission qui lui avait été accordée « de poser une petite maisonnette sur le pavé de la ville près la portelle contre la muraille de Saint-Étienne; — fol. 126, une amende de 60 s., auquel fut condamné le nommé Lanoix, maître du jeu de paume de la Poulaillerie pour avoir tenu ouvert son jeu pendant le service divin, et fol. 129, celle de 11 l., payée par le sieur Marchant, pour blasphèmes et injures proférées contre le garde des évangiles. — Dépenses : 947 l. 2 s. 5 d., où il est fait mention de : fol. 136, 20 l., allouées aux prédicateurs des Carmes, des Jacobins et des Cordeliers « pour aulcunement recognoistre leurs peynes » d'avoir prêché la parole de Dieu, afin de « conformer le peuple en la saincte foy catholique et l'induire à bonne dévotion »; — fol. 145, 6 s. 6 d., donnés à un sergent de la mairie qui se rendit à Norges (10 k. de Dijon) pour y prendre un flacon appartenant à la ville, que celle-ci avait envoyé rempli de vin à M. de Tavannes; — fol. 148, 14 l. 4 s., prix des torches de cire portées au service funèbre célébré au mois de septembre 1559 en la Sainte-Chapelle pour le roi Henri II; etc.

M. 97. (Registre.) — In-folio, cartonnage ancien; 204 feuillets, papier.

1559-1560. — Compte, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 1,411 l. 18 s. 3 d., et dépenses : 1,076 l. 13 s. 1 d., dont : fol. 148, 10 l. dues à Claude Motot, menuisier, pour avoir fait et placé en la Chambre à côté de la chapelle de l'hôtel de ville, une grande armoire en bois où l'on mit les registres et papiers de la Chambre du conseil (1560); — fol. 164, 10 s. 4 d. donnés au clerc du général Robert, pour expédition de la mainlevée du droit des marcs, qui était saisi et mis sous la main du Roi; — fol. 167, 6 l. allouées aux joueurs d'instruments « de la grand bande » qui jouèrent le jour de la publication de la paix; — fol. 174, 4 l. payées à Richard Gallery, peintre, pour avoir fait douze écussons de fer blanc, aux armes de la ville, mis aux torches portées à la procession générale; — fol. 175, 10 l., accordés à Jean Rosille, marguillier de Saint-Jean, pour avoir dressé à la croix de Machefert trois autels pour y recevoir « la saincte croix d'Espoisses »; — fol. 194, 6 l. à défalquer de la recette, le compte de cette année faisant, ainsi que ceux des cinq années précédentes, mention de 20 sous par an pour l'amodiation d'une perrière dont la ville n'eut aucun revenu, permission ayant été donnée aux procureur et fabriciens de l'église Saint-Michel d'en extraire la pierre sans payer aucun droit, pour la construction de ladite église, etc.

M. 98. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 221 feuillets, papier.

1560-1561. — Compte, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de « noble homme » Jean Maillard). — Recettes : 1,929 l. 6 s. 9 d. où il est fait mention : fol. 138, de la vente consentie par la ville à « Monsieur l'antique » (ancien maire) d'un « coffre de bahu », où l'on avait mis pour les retourner à Dijon, les pièces de comptabilité qui étaient à Paris entre les mains du président Dormy, et dépenses : 2,085 l. 12 s. 8 d. dont : fol. 145, 20 l. allouées aux Frères Mineurs, pour leur aider à soutenir les frais de leur chapitre général tenu à Dijon au mois de mai 1560; — fol. 168, 456 l. 1 s. 2 d. prix, des vins offerts tant aux Élus du pays qu'à diverses personnes de condition, notamment à M. le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne; — fol. 178, 20 s. t. payés à Noël Rigault, brodeur, pour avoir remis à neuf la chasuble de la chapelle de la mairie (1561); — fol. 179, 11 l. dues à Jean Damotte, « ymaigeur », pour avoir refait la croix de pierre qui était sur le pont du Saint-Esprit (1560); — fol. 181, 10 l. payées à Guibourg, pour achat de douze torches de cire portées au service des obsèques du roi François II, célébrées à la Sainte-Chapelle (id.); — fol. 187, 4 l. t. que la ville dut donner pour l'expédition des lettres de « suran » nécessaires pour faire procéder à la confection de son terrier, les lettres ci-devant accordées à cet effet étant « suranées » (id.); — fol. 198, 50 l. t., montant de l'amende à laquelle fut condamné Simon Belin qui, ayant pris la fuite, fut pendu en effigie, à défalquer de la recette, le receveur n'ayant pu recouvrer cette somme, à raison de clauses du jugement spécifiant que sur ses biens confisqués on prélèverait d'abord les frais du procès et ensuite la somme de six cents livres au profit des veuve et héritiers de Louis Carrey, qu'il avait « occis » et la vente desdits biens n'ayant produit que 111 l. 10 s., etc.

M. 99. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 182 feuillets, papier.

1560-1562. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Bénigne Martin). — Recettes : 3,884 l. 17 s. aux chapitres desquelles on remarque les locations : fol. 94, 500 l., halles de Champeaux ; — 92 l., chargeage des vins ; — 24 l., maison du four ; — fol. 115, 40 s. payés par Henry Maistres, peintre, pour son droit de maîtrise. — Dépenses : 2,694 l. 14 s. 11 d. dont fol. 148, 4 l. allouées à Jean Matuchet, enlumineur, pour avoir enluminé « le tableau auquel sont escriptes les quatre évangiles avec les ystoires et armoiries de la ville » ; — fol. 151, 40 s. dus à Étienne Ranquet, peintre, « pour avoir painct à huile, doré de fin or et acoustré deux bastons aux armoiries de la ville, que les sergents de la mairie portent à la tenue des jours ordinaires », ainsi que pour avoir peint ces mêmes armes au collège ; — fol. 153, 18 l. 3. s. 8 d. accordés pour le salaire des quatre jurés vignerons et du sergent de la mairie, chargés de procéder à la reconnaissance des bornes délimitant la banlieue de Dijon et les communaux de la ville (1562) ; — fol. 161, 1,500 l. versées à Me Claude Richard, pour le rachat du greffe de la mairie ; — fol. 179, 70 s. t., à déduire de la recette, cette somme que Simon Bouhain, notaire royal, aurait dû payer pour sept annuités d'un cens affecté au profit de la ville sur un jardin voisin du château, n'ayant point été perçue, le capitaine du château ne laissant pas à Bouhin la jouissance de ce jardin, etc.

M. 100. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 196 feuillets, papier.

1562-1563. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Bénigne Martin). — Recettes : 3,126 l. 19 s. 5 d. dont : fol. 94 600 l. prix auquel était affermé le greffe de la mairie, et 32 l. pour la location du moulin de Suzon. — Dépenses : 1,941 l. 7 s. 10 d. où on remarque : fol. 129, 60 s. dus aux vénérables religieux de Saint-Étienne pour rente due sur la maison sise rue des Champs, « où se tiennent les filles communes » ; — fol. 147, 7 l. 16 s. prix de quatorze torches fournies par Jean Guibourg, « estassonnier », dont douze d'une livre chaque, portées à la procession générale faite à l'occasion du siège de Mâcon, et deux pour la chapelle de la Mairie (1562) ; — fol. 158, 50 l., montant d'une amende payée par Bénigne de Recoloigne, qui lui fut restituée en vertu d'une sentence rendue par MM. Moisson et Bataille, conseillers au Grand Conseil, commissaires députés par le Roi « pour l'entretenement de l'édit de pacification » ; — fol. 160, semblable somme, montant d'une autre amende à laquelle fut condamné un nommé Mongeot Soillier, et qu'il n'avait pu payer, étant mort « exécuté par justice » sans rien laisser ; — fol. 185, 100 s. payés à Claude de Villemeureux, tonnelier, pour achat d'une feuillette de vin « envoyée à Is-sur-Tille « aux habitans de la ville qui y furent menez le « samedy dix-huitième juillet 1563 pour la capture des « ministres et prédicateur qui là estoient preschans à « la forme de la nouvelle religion » ; — fol. 194, 48 l. « allouées au receveur pour ses gages et la copie du présent compte, etc.

M. 101. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 182 feuillets, papier.

1563-1564. — Comptes, etc. — Autre du même receveur (magistrature du même maire). — Recettes : 3,055 l. 8 s. 3 d. où il est fait mention : fol. 39, d'un cens de 13 s. payés par les maîtres bouchers sur une place assise au paquier des chevaux sur le cours de la rivière appelée la Fonderie-Saint-Antoine ; — fol. 110, de 166 l. t. versées par les amodiataires des revenus de l'évêque de Langres, à valoir sur la somme sur laquelle il devait, aux termes d'un arrêt de la Cour, contribuer au paiement des prédicateurs étrangers qui venaient « annoncer au peuple la parolle de Dieu » ; et dépenses : 1,932 l. 7 s. 8 d. dont : fol. 140, 65 s. remboursés à Denis Michault, sergent de la Mairie, pour dépenses faites par les officiers de la ville, à la procession générale qui eut lieu à Fontaine afin « d'invoquer la grâce de Dieu pour chasser le bestial qui gastoit les vignes » (1564) ; — fol. 143, 20 s. prix du vin donné aux brodeurs qui firent le poële sous lequel le roi Henri II fit son entrée à Dijon ; — fol. 153, 10 s. payés à Bertrande Guillet, pour avoir nettoyé le marché de la place Saint-Michel, lequel « avoit esté remply d'immondices durant le séjour du Roy par les tantes des cabaretiers et des vendeurs de paille et de foin » ; — fol. 178, 200 l., montant d'une amende à laquelle avait été condamné un nommé Robert, détenu en prison pour son paiement, et qui lui fut remise par le grand aumônier de France, conformément aux ordres du Roi et à cause de son entrée à Dijon, etc.

M. 102. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 272 feuillets, papier.

1564-1565. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 1,776 l. 13 s. 1 d., où il est fait mention aux non-valeurs : fol. 112 et 114, des amendes de 65 s. chacune auxquelles ayaient été condamnés, « pour ban de vendange rompu », Me Bénigne de Cirey, enfermier de Saint-Étienne, et Me Hugues Sambin, menuisier, et qui leur furent remises, au premier « parce qu'il ne put être exécuté n'ayant aucune vigne » et au second, « parce qu'il en fit la demande par requête ». — Dépenses : 1,935 l. 2 s. 2 d., dont : fol. 160, 28 l. t., prix d'une queue de vin, livrée par Perrenette Le Quenistreret, veuve de Jean de Lamonnoye, pour être distribuée « en potz » aux Élus des États réunis à Dijon, afin d'aviser au sujet de la répartition des cotes à payer pour un octroi dernièrement accordé au Roi (1564) ; — fol. 162, 4 l. payées à Hugues Roy, « ymageur », pour avoir fait une petite statue en bois que l'on devait mettre près de la Chapelle de Jérusalem (id.) ; — fol. 163, 40 s. dus à Pierre Grangier, libraire, pour avoir relié à neuf « le livre du cartulaire des ordonnances politiques de la ville » (1565), etc.

M. 103. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 283 feuillets, papier.

1565-1566. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 2,417 l. 12 s. 3 d. au chapitre desquelles il est dit : fol. 12, que la maison faisant le coin de la Poissonnerie, sur laquelle noble homme Jacques Godran payait annuellement « un cens emphitéotte de 6 s 8 d. » ayant été achetée par Me Huguet Sambin, celui-ci sera « appelé pour venir reconnoitre ladite rente à la diligence du procureur de la ville ». — Dépenses : 2,724 l. 18 s. 9 d., dont : fol. 135, 30 l. allouées au secrétaire de la mairie pour ses gages, et 20 l. pour ceux du fourrier de la ville ; — fol. 165, 269 l. 6 s. 2 d. payés à Jean Prévost, apothicaire et échevin, auquel la ville était demeurée redevable de cette somme, aux termes du compte particulier qu'il rendit des dépenses faites à l'occasion de la peste, arrêté le 4 avril (1565) ; — fol. 180, 116 l. 6 d., prix auquel revint le feu de joie fait sur la place de la Sainte-Chapelle, le 7 novembre de la même année, en réjouissance d'une victoire remportée sur les Turcs qui assiégeaient Malte ; — fol. id., 20 s., montant des dommages causés aux fenêtres du prieur de Saint-Étienne par le tir des mortiers de l'artillerie de la ville, « le jour dudit feu de joie » ; — fol. 183, 30 s. dus à Hugues Roy, imageur, pour avoir refait les jambes du crucifix étant au cimetière de l'église Saint-Jean ; — fol. id., 40 s. alloués à Jacquette de Montholon pour prix d'une serviette qui lui fut dérobée le jour de l'entrée du Roi, en la maison de l'avocat Tabourot « où fut donnée la collation à la Reyne qui y assistoit » ; — fol. 187, 60 s., montant d'une amende que Prudent Courtoisye, chapelier, avait payée « au temps des troubles », et qui lui furent restitués en vertu de l'édit de pacification (1566) ; — fol. 188, 30 l., prix de deux feuillettes « de vin vermeil » offertes « en potz » à Mgr le cardinal de Lorraine, au duc de Nemours, au duc de Guise et à la duchesse, sa mère, et autres seigneurs de leur suite, passant par cette ville, le 1er janvier 1565, pour se rendre auprès du Roi qui était à Moulins, etc.

M. 104. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 217 feuillets, papier.

1566-1567. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jacques La Verne, avocat, seigneur d'Athée. — Recettes : 3,945 l. 1 s. 6 d. au chapitre desquelles il est dit : fol. 89, que l'ordonnance d'Orléans ayant deffendu les bordeaulx, la maison des filles communes fut fermée et ne rapporta rien cette année ; — fol. 115, que l'on ne perçut pas les amendes de 50 s. auxquelles Nicolas Naulot et Blaise Bauldot avaient été condamnés chacun, par arrêt de la cour, et dont le bannissement fut pour ce motif prolongé d'une année, non plus que fol. 119 celles de 60 s. auxquelles furent condamnés Jean Poichot et Nicolas de Fouchières, le premier ayant été relâché « à la misericorde de Pasques », et le second « absent filz de famille, ne possédant aucungs biens », et celle de 10 l. à payer par Pierre Ligier, condamné en outre « à servir le Roy aux gallères » dont on ne put rien recouvrer et qui « tient encore prison, attendant un cappitaine des galères pour l'en délivrer » (1567) ; — Dépenses : 5,160 l. 19 s. 5 d., dont, fol. 145, 15 l. allouées, pour ses gages, à Claude Galyet, sergent de la mairie et commis voyeur de la ville ; — fol. 178, 30 l. accordées à Me Jean Le Goust, nommé principal du collège en remplacement de Me Thibault Malpoy, prêtre, en sus de ses gages, « par manière de récompense, en considération de la chierté du temps et danger de peste, aussy pour le charroy de ses meu-

bles et ménage qu'il a fait amener d'Auxonne » ; — fol. 186, 60 s. payés aux trois ménétriers des avents, au lieu du drap que l'on avoit l'habitude de leur donner ; — fol 189, 23 l. 15 s. prix des seize cents jetons et des trente-deux bourses donnés à MM. les maires et échevins, « pour calculer les cahiers des deniers naguères projetés sur les habitans de la ville » ; — fol. 200 et 201, 530 l., prix de 20 émines de froment à raison de 16 francs l'émine et de vingt émines de seigle à raison de dix francs 10 s. l'émine, mesure d'Auxonne, que les magistrats de cette ville avaient vendues aux magistrats de Dijon, qui revendirent et distribuèrent ces grains « au pauvre peuple » à cause de la disette, et 340 l., montant de l'achat de dix-neuf émines et cinq quartranches de blé vendues pour le même motif par Messieurs de la mairie de Seurre où ils étaient « de la munition du Roy audit Seurre » (1566), etc.

M. 105. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 282 feuillets, papier.

1567-1568. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Bénigne Martin). — Recettes : 4,220 l. 7 d., où il est fait mention : fol 89, de la somme de 15 l. payée par Simon Fleuriet, vigneron, pour location de la maison où se tenaient auparavant les filles communes ; — fol. 124, de 397 l. 16 s., prix auquel la ville revendit aux habitants pour les armer à cause des troubles (en 1567) « treize corcelets d'homme de pied, garnis de vingt-cinq morions blans » qu'elle avait achetés en 1563 à Jean Lange, marchand de la ville de Bâle, et qui avaient été mis en dépôt chez l'ancien maire Maillard. — Dépenses : 5,068 l. 9 s. 4 d., dont fol. 166, 6 l. 5 s. prix d'une feuillette de vin donnée à M. le baron de Couches, gouverneur de la ville en l'absence de M. de Tavannes et durant le passage de l'armée espagnole par la Bourgogne ; — fol. 176, 200 l. accordées à titre de gratification au vicomte-maïeur, tant à cause des peines qu'il eut dans l'exercice de sa charge dans le cours de cette année « en laquelle ont esté renouvellez les troubles », nourrissant à ses frais quatre sergents employés jour et nuit au service de la ville, que pour le soin qu'il prit de faire inventorier les titres et papiers de la ville conservés au Trésor des chartes ou à la Mairie ; — fol. 179, 58 s. donnés au marguiller de Saint-Jean pour avoir fait descendre plusieurs tapisseries appartenant à cette église qu'il fit ensuite conduire et tendre dans les salles du Logis du Roi, où M. de Tavannes avait manifesté le désir de venir demeurer à cause de la peste qui régnait dans le voisinage de son hôtel (1567) ; — fol. 183, 8 l. 10 s., prix des confitures et dragées achetées chez le sieur Prévost, apothicaire, pour être offertes au baron de Couches, à l'occasion « de la gessine de Madame sa femme », qui accoucha d'un fils à Dijon, lorsqu'il était gouverneur de cette ville durant les troubles, et en l'absence du duc d'Aumale ; — fol. 187, 6 l. 17 s. 4 d. payés au sieur Aubelin, pour la fourniture du pain blanc et bis faite aux Suisses qui passèrent par Dijon le 15 juin 1563 « en allans au service du Roy » ; — fol. 189, 68 l. allouées à Jaquette de Montholon, pour location du linge qu'elle fournit « au logier » du baron de Couches ; — fol. 192, 250 l. accordées tant aux chapelains qu'au principal du collège ; — fol. 193, 334 l. versées à divers pour rentes assignées sur les maisons dudit collège, etc.

M. 106. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 189 feuillets, papier.

1568-1569. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de « noble » Hugues Tisserand, seigneur de Courchamp, en partie). — Recettes : 5,920 l. 6 s. 4 d., où figurent : fol. 2, 125 l. 8 s. 4 d. provenant des rentes et cens ; — fol. 32, 11 s. 8 d., prix de la location de la « Nouherie de Bray » ; — fol. 45, 670 l. de celui des Halles de Champeaux ; — fol. 109, 400 l., montant des amendes auxquelles furent condamnés les nommés Jacques Bremer, Germain Fournier, Pierre La Planche, Guillaume Perrin, Paulle Barbier, sergent royal, Jean Rougeot, docteur en médecine, et Bénigne Étienne, dit Perruchot, apothicaire, qui « ont tous esté de la nouvelle religion » (4 mars 1569) ; — fol. 111, autre amende de 10 l. à laquelle avait été condamné Denis Dubois et qui ne put être recouvrée, celui-ci ayant « esté exécuté à mort par le feu » et n'ayant laissé aucun bien ; — fol. 114, 3,000 l. que la ville emprunta à l'abbé de La Bussière, au profit duquel fut constituée une rente de 240 l. pour les arrérages. — Dépenses : 6,355 l. 1 s. 10 d., dont : fol. 122, 383 l., montant des gages des officiers de la Mairie ; — fol. 127, 31 l. allouées à Jean Rongemaille, roi des arquebusiers, Odot Richard, roi des arbalétriers, et Jean Syrot, vigneron, roi des archers, « suivant les anciennes ordonnances et louables cous-« tumes de la ville pour exercer les habitans aux « choses nécessaires pour leur tintion et deffense » ; — fol. 136, 620 l., montant des arrérages dus sur les emprunts faits pour subvenir aux frais de l'entrée du roi Charles IX, qui eut lieu en mai 1564 ; — fol. 159,

105 l., prix de cinq queues et une feuillette de vin que la ville avait achetées au maire, tant « pour en porter en potz aux Esleuz » assemblés au mois de février 1569 au sujet de l'impôt du taillon, que pour envoyer aux ducs de Nemours et d'Aumale, lorsqu'ils passèrent près de la ville à la tête de l'armée qui poursuivait « les Reitres et Huguenotz français », et 4 l. 10 s., prix d'une feuillette achetée au nommé Berthault, vigneron, pour être « distribuée par le menu » aux hommes qui travaillèrent à éteindre un incendie en la maison de M. de Presle, avocat; — fol. 168, 42 s. 6 d. pour achat du bois qui servit à « brusler le corps de « Denis Dubois, dit Lucas, ad ce comdempné par « arrest de la Cour » (1569); — fol. id., 60 s. payés à Jean Petit, brodeur, tant pour avoir fait « cinquante « lettres de R pour estre départies aux revenderesses « affin d'estre mieulx congneues », que pour avoir fait « une potence et une eschelle de drapt à l'exécu- « teur de la haute justice pour porter sur son habit » (id.); — fol. 169, 12 l. 10 s. accordés à titre de gratification aux sergents qui arrêtèrent et incarcérèrent « quelques ungs de la nouvelle religion » (id.); — fol. 171, 10 l. données à Louise Pelletier, veuve de Phot de Salins, à titre d'aumône, dont le mari fut brûlé dans un incendie en cherchant à l'éteindre; — fol. 176, 30 l. t. remboursées à Me Jean Prévost qui en avait fait l'avance pour le voyage de Me François Chevillotte, principal du collège, qui se rendit à Paris afin d'y « quérir des régens doctes et dignes de leur charge » (1568), etc. (Ce compte expire en juillet 1569.)

M. 107. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 204 feuillets, papier.

1569-1570. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Hugues Tisserand). — Recettes : 6,868 l. 6 s. 4 d., où l'on remarque : fol. 114, la somme de 410 l. payée pour amende par « ceux de la nouvelle opinion »; — fol. 124, celle de 3,400 l. empruntée pour acquitter l'impôt mis sur les habitants de la ville de Dijon par le général Robert pour la solde de 50,000 hommes, et dont les « maire et échevins se portèrent garants en leur propre et privé nom ». — Dépenses : 6,343 l. 18 s. 4 d., dont : fol. 158, 10 l. payées à Jacques Gamot pour avoir taillé neuf grandes pierres d'Asnières et fait à chacune d'elles deux écussons aux armes de la ville avec le « milliaire », pour servir à borner le finage de la ville avec ceux des villages de Fontaine et Talant, et 20 s. à Jean Gautheron, peintre, pour avoir dessiné les armoiries desdites bornes; — fol. 159, 12 l. 10 s. accordés à Claude Cusenier, exécuteur de la haute justice, « pour ses exécutions durant l'année »; mais il ne lui fut payé que cinquante sous parce qu'après avoir fustigé un nommé Paulle, vigneron, il le laissa évader avant d'avoir payé l'amende de 10 l. à laquelle il avait été condamné; — fol. 166, 480 l., prix des vins présentés « cette année » tant à M. de Tavannes qu'aux Élus des États; — fol. 180, 10 l. allouées à Louis du Verne, Jean Gautheron et autres chargés d'exécuter les ordonnances « faictes contre ceulx de la nouvelle opinion » pour s'être acquittés de leur commission et avoir incarcéré plusieurs qui n'obéissaient pas à ces ordonnances (1570); — fol. 181, 97 l. 3 s. 9 d., prix des confitures, dragées et « espiceries » achetées chez Edme Cotherot, épicier, et dont il fut, aux termes d'une délibération de la Chambre de ville, fait présent le premier jour de l'an à M. et Mme de Tavannes pour « le festin de Mademoiselle leur fille, espousée ledit jour à M. le baron de Mortemer » (id.), etc.

M. 108. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 222 feuillets, papier.

1570-1571. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature du même maire). — Recettes : 3,033 l. 17 s. 5 d., où il est fait mention : fol. 126, d'une amende de 10 s. à laquelle furent condamnés Guyette, femme de Martin Briffault, et Philiberte, sa mère, pour avoir lavé la « buée » (lessive) en la rivière de Suzon le jour de la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe, et celle de 100 s. payée par Barbe Moreau, tenant le logis de la Tête Noire, au faubourg d'Ouche, « pour avoir donné de la chair à ses hôtes la veille de la feste Saint-Laurent ». — Dépenses : 3,648 l. 19 s. 11 d., dont : fol. 146, 1,114 l. payées à divers pour arrérages des rentes à rachat dues par la ville; — fol. 163, 28 l. 12 s. 6 d., montant de la dépense faite à Fontaine, le 18 septembre 1570, par les maire et échevins, où ils étaient allés pour planter les bornes entre les finages de Dijon, de Fontaine et de Talant; — fol. 169, 12 s. payés à Claude Mothot, maître menuisier, pour avoir remis en état les grandes portes de l'hôtel de ville « rompues par l'abondance du peuple » qui s'était assemblé en la cour le 21 avril 1570, pour voir fustiger « des maquerelles »; — fol 178, 9 l. accordées aux sergents de bandes, fifres et tambourins employés à la montre des arquebusiers qui, le 9 janvier 1570, allèrent, avec les officiers municipaux, à la rencontre de M. le comte de Charny, gouverneur de Bourgogne, venant à Dijon;

— fol. 180, 34 l., montant des dépenses faites par le maire et ceux qui l'accompagnèrent jusques à Langres pour faire escorte aux deniers qui y furent envoyés au mois d'avril 1570, pour le paiement « des Suisses retournant du service du Roy » ; — fol. 184, 40 s. alloués à Me Claude Jodrillet, chirurgien, qui pansa les ouvriers blessés aux tranchées faites vers le Saint-Esprit (1571) ; — fol 189, 62 s, prix du vin présenté en « potz » de la part de la ville, tant à M. de Vantoux à son retour du camp du maréchal de Cossey, qu'à M. de Ferrières, ambassadeur du roi à Venise, et à M. le Premier Président pour sa bienvenue ; — fol. 190, 60 l. 10 s. pour achat des confitures et dragées dont il fut fait présent à M. le comte de Charny à l'occasion des « noces de Mademoiselle sa fille avec M. de Tavannes, bailli de Dijon », et 59 l. 9 s. payés à Esme Cotheret, pour prix des « oranges, sucre artignat, barres de cappée, olives, etc., présentés au même au mois de mars 1571 » ; — fol. 191, 18 l., prix d'une feuillette de vin vieux achetée à Mlle Guillemette veuve du lieutenant Prévost, et dont on fit présent « en potz » à M. de Vielleville, maréchal de France, ainsi qu'aux maîtres des requêtes de l'Hôtel du Roi, envoyés à Dijon au mois de mars 1571, en qualité de commissaires chargés de veiller à l'exécution de l'édit de pacification, etc.

M. 109. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 216 feuillets, papier.

1571-1572. — Comptes, etc. Autre rendu par le même (magistrature de « noble » Guillaume Millière, seigneur d'Aiserey et de Bretenières). — Recettes : 2,512 l. 18 s. 11 d., dont : fol. 108, 60 s. payés par Jean Girault et Claude Le Villain, orfèvres, pour leur droit de maîtrise, et fol. 116, même somme versée par la veuve Millière pour une amende à laquelle elle avait été condamnée « à cause du feu qui prit en sa maison ». — Dépenses : 3,000 l., où il est fait mention de : fol. 167, 71 l. 18 s. 4 d. payés à Claude Cornasse, couvreur, pour travaux de son métier faits à la Poissonnerie qui avait été « abattue par un orage de vent en 1570 » ; — fol. 172, 60 s. alloués à Me Jean Morelet, pour rente due sur sa maison sise rue de Cherlieu, où se logent ceux qui sont commis au gouvernement des pestiférés ; — fol. 177, 100 s. accordés à Jean Deleveaul, vigneron, à titre d'aumône et pour se faire panser, ayant eu une cuisse brisée un jour qu'aidant à lever le pont de la porte Guillaume où il était de service en qualité de dizenier, il reçut sur lui toute la charge de la bascule ; — fol. 183, 60 s. dus à Ancelme Bourberain, maître graveur, pour façon de deux marques à feu, dont une pour marquer les vins que l'on devait conduire à Valenciennes, et l'autre pour marquer les carteranches de la ville ; — fol. 188, 32 l. 1 s. remboursés à M. Tisserand, ancien maire, qui en avait fait l'avance pour le paiement du vin offert au temps de sa magistrature tant à M. le comte de Charny lorsqu'il fit son entrée à Dijon, en qualité de lieutenant du Roi durant l'absence du duc d'Aumale, qu'à Mme la comtesse sa femme et à plusieurs seigneurs ; — fol. 199, 25 l. allouées à Adrien de Sainte-Colombe et Heloy de La Rey, enseignes d'une compagnie de gens de pied du camp du Roi « estant demeurés malades en cette ville, afin de leur donner le moyen de retourner au camp de Mgr d'Aumale », etc.

M. 110. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 207 feuillets, papier.

1572-1573. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 2,324 l. 7 s., où il est fait mention : fol. 121, d'une condamnation au bannissement, au fouet, et à une amende de 60 s. chacune, prononcée contre Simone Maire et Marguerite Emery « pour cryme de concubinage », et, fol. 123, d'un autre jugement condamnant Jaquette Jaquot, incarcérée « pour maquerlage », à une amende de 100 s. qu'elle ne put pas payer, et en outre à « estre pilorizée, fustigiée, bannye et ses biens confisquez, parce qu'elle a esté relâchée par la Chambre sur sa requeste ». — Dépenses : 2,349 l. 17 s. 4 d., dont : fol. 134, 12 l., montant des gages du chapelain des prisons ; — fol. 159, 105 s. payés à Pierre Fleuriet, exécuteur de la haute justice, « pour plusieurs exécutions qu'il a faites, tant du fouet que aultres » ; — fol. 170, 12 l. 12 s., prix de douze torches de cire du poids d'une livre et demie chacune, que la ville fit faire à l'occasion du service célébré à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme du duc d'Aumale, gouverneur de la province, tué au siège de La Rochelle (1573) ; — fol. 176, 40 s., prix d'une rame de « grand papier fin » qui devait être employé pour écrire les délibérations de la Chambre du conseil, lettres missives et requêtes pour la ville, et 20 s., prix d'une rame d'autre « papier fin » pour les affaires ordinaires de la mairie : — fol. id., 50 s. remboursés à Louis de Moissy, substitut du procureur de la ville, qui les avait payés à Sulpice Baudohin, sergent royal, pour les assignations à comparaître devant le lieutenant-général au baillage, signi-

fiées aux principaux de la « nouvelle religion » afin d'y assister à l'entérinement d'une requête demandant que l'exercice de cette religion soit interdit à Vantoux (9 k. de Dijon) (1572); — fol. 178, même somme payée à Nicolas Jouhan et autres sergents de la mairie, qui, par ordre du Maire, veillèrent deux nuits au faubourg de la ville afin d'arrêter et faire transporter au marché de grandes quantités de blé « que quelques estrangers menoient à Beaune et aultres lieux »; — fol. 180, 118 s., prix des bouteilles achetées pour porter le vin offert à Mgr d'Aumale « estant en son camp près de la ville », établi « contre les Reitres conduits par le duc des Deux Ponts » (1572); — fol. 181, 25 l. payées pour la location, du 27 août au 19 janvier suivant, des meubles mis en la maison du roi où demeuraient M. le duc d'Aumale et M. Legrand (id.); — fol. 183, 18 l. allouées à Jean Fronssard et Jean Blondeaul, fondeurs, pour prix d'une cloche neuve mise au collège, etc.

M. 111. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 199 feuillets, papier.

1573-1574. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de « noble » Bernard des Barres, avocat). — Recettes: 6,033 l. 15 s. 8 d., où figurent : fol. 123, 20 s., montant de l'amende à laquelle Pierre Leblanc, menuisier, fut condamné pour avoir « porté an marchef ung chalit de bois de fol huillé pour luy bailler lustre et couleur de boys de noyer » ; 60 s., chiffre de l'amende payée, pour avoir blasphémé, par Gilles Barbatre, charron, et où il ést dit qu'Edme Millot, tondeur de draps, condamné à être pendu, et en outre, à une amende de 50 l., ne put rien payer, n'ayant aucun meuble qui ait de la valeur. — fol. 125, 3,000 l. empruntées à M de Tard, pour être employées aux affaires de la ville. — Dépenses : 5,543 l. 7 s. 11 d., dont : fol. 149, 25 livres dues au chapelain de la chapelle Saint-Julien, fondée en la Sainte-Chapelle, ainsi « qu'il a acoustumé de prendre chacun an sur les marcs »; — fol. 150, 28 l. 9 s. 8 d., montant des dépenses faites par les magistrats municipaux « commis à la visitation des vignes pour donner les bans des vendanges, tant à Fontaine qu'à Plombières, suivant les anciennes coustumes et pour conserver l'autorité de justice de la ville aus dictz villages »; — fol, 164, 8 l. 8 s., prix de 12 torches de cire du poids d'une livre que la ville fit porter aux obsèques du maréchal de Tavannes, qui eurent lieu à la Sainte-Chapelle le 7 septembre 1573; — fol. 169, 20 s. alloués aux sergents de la mairie, qui portèrent les torches de la ville au service célébré pour le Roi en la même chapelle, le 19 juin 1574 ; — fol. 173, 840 l. remboursées au Maire qui en avait fait l'avance à la ville pour acquitter une partie de la cote à laquelle elle avait été taxée à l'occasion du voyage du Roi de Pologne ; — fol. 180, 75 l. accordées à Mre Jean Robert, principal du collège, pour la nourriture et la pension de trois boursiers que Mre Julien Martin, prêtre, avait fondée au dit collège; — fol. 197, 13 l. allouées au receveur pour copie du présent compte, et 60 l. aux auditeurs dudit pour leurs vacations, etc.

M. 112. (Registre.) — In-folio, reliure basane, 191 feuillets, papier.

1574-1575. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 3,269 l. 10 s. 8 d., où il est dit : fol. 122, que Robert Legrain, maître du jeu de paume couvert, ne paya point une amende de 60 s., à laquelle il avait été condamné pour avoir laissé jouer chez lui, un dimanche, à l'heure des messes de paroisse, ces 60 s. étant à déduire de ce qui lui était dû pour un voyage à Pagny, et où il est fait mention : fol. 125, de la somme de 636 l. 16 s. 8 d., due par la maréchale de Tavannes, pour acquitter les arrérages dus à la ville, d'une rente de 80 l. par an, constituée à son profit pour l'établissement et l'entretien du collège par M. de Mailly, seigneur d'Arc-sur-Tille, dont la seigneurie, vendue par décret, avait été adjugée à Mme de Tavannes. — Dépenses ; 3,671 l. 15 s. 4 d., dont : fol. 155, 14 l. allouées à Richard Sicardet, sergent de la mairie, pour avoir fait divers voyages pour les affaires de la ville, et qui entre autres fut envoyé à plusieurs foires à Semur et à Chateauneuf pour y acheter des moutons, afin que les magistrats puissent faire des essais à l'effet de pouvoir taxer la viande; — fol, 159, 50 s. payés à Jacques Gamot, maçon, pour avoir bouché les ouvertures faites par quatre prisonniers qui s'étaient évadés de nuit ; — fol. 164. 13 l. 10 s., prix des torches achetées pour accompagner le corps de M. le cardinal de Lorraine, trépassé à Avignon et déposé en la Sainte-Chapelle le samedi 16 janvier 1575 : — fol. 168, 3 l. données à Euvrard « Bretin », peintre, pour avoir tracé le plan de terres appartenant à la ville, en dehors des murs et proche le château, usurpées par M. de Trotedam, capitaine dudit château, pour y « faire une garenne », ce que lui défendit une ordonnance du comte de Charny, donnant gain de cause à la ville ; — fol. 173, 100 s., montant du salaire accordé à un nommé Mongin Bergier, pour avoir

décoré l'entrée de la grande salle de l'abbaye de Saint-Étienne, au commencement du mois de février 1575, en vertu des ordres du duc de Mayenne qui offrit, en cette salle, un banquet au roi Henri III, à son passage à Dijon, etc.

M. 113. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 188 feuillets, papier.

1575-1576. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de « noble » Hugues Tisserand). — Recettes : 2,707 l. 1 s., où il est fait mention : fol. 115, de la remise du droit de maîtrise faite à David Sambin, menuisier, fils de Hugues Sambin, parce qu'il est « fils de maître » et fol. 118, de la somme de 2 l. payée par Philippe Gaultherot, peintre et verrier, pour ce même droit ; — fol. 125, de l'amende de 30 s. à laquelle avait été condamné Nicolas Tabourot, maçon, et sa femme « demeurant à la muraille, pour avoir tenu jeu et berland de quilles, et qui fut apportée sur le bureau et employée aux beuvettes de la Chambre ». — Dépenses : 3,218 l. 18 s. 4 d., dont : fol. 134, 137 l. 10 s., prix de 55 aunes de drap rouge pour confectionner les robes des officiers et sergents de la mairie ; — fol. 161, 72 s., prix de six torches, du poids de trois quarts de livre chaque, prises chez Jean Prévost, apothicaire, pour être portées à l'enterrement du chanoine Godran, échevin, puis données aux églises ; — fol. 162, 40 s. alloués aux Jacobins, pour la célébration des messes dites à l'occasion de l'élection du vicomte-maïeur ou autres actes faits en leur couvent par la municipalité ; — fol. 164, 100 s. payés à Étienne Ranquet, peintre et verrier, pour réparations faites aux verrières de la chambre du conseil ; — fol. 165, 4 l. 15 s. dépensés par les maire] et échevins qui assistèrent, le 28 mai 1576, à la publication de l'édit de pacification ; — fol. 168, 15 s. payés au receveur pour avoir fait nettoyer la Chambre du conseil, ainsi que le grand bureau, les bancs, etc. de l'hôtel de ville, à l'occasion de la tenue des États, le mardi après la fête de Noël (1576) ; — fol. 169, 30 s. accordés aux sergents de la mairie, pour avoir assisté à la publication de « l'édict de la paix » (1575) ; — fol. 171, 300 l. allouées à Me Jean Robert, principal du collège, pour ses gages et pension d'une année, « suivant le traité passé avec luy pour trois ans commencez le 1er janvier 1575 et qui finiront au dernier jour de décembre 1578 ; — fol. 177, 4 l. à déduire des recettes où elles sont portées pour cens dû par l'abbaye de Saint-Étienne, sur une place où est construite la chapelle de la Belle-Croix, attendu que « messieurs les religieux qui avoient acoustumé de payer ladicte cense » refusent de le faire « disant pour excuse qu'ilz ne recoipvent plus aulcung proffict de ladicte chappelle » ; — fol. 183, 734 l. 18 s. 8 d. payés à Me François Procès, échevin, pour frais et vacations de trois voyages qu'il fit « en court à Paris pour les affaires de la ville » durant les années 1573 et 1575, etc.

M. 114. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 208 feuillets, papier.

1576-1577. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de « noble Jean Petit, seigneur de Ruffey). — Recettes : 3,128 l. 19. 10 d., où l'on remarque : fol, 30, la somme de 20 s. payée par Aubert Robelot et Bénigne De Vaulx, orfévre, pour cens dû sur la maison de Saint-Christophe, et fol. 120, celle de 4 l. donnée par Jean Cortot, verrier, Nicolas de Hay et Guillaume Ranquet, peintres, pour leur droit de maîtrise. — Dépenses : 3,466 l. 3 d., dont : fol. 161, 4 l. allouées pour indemniser de ses frais de voyage un nommé Crespet de la Farge, qui porta les lettres écrites par Messieurs de la mairie de Dijon, aux maires et échevins des autres villes du bailliage, les convoquant à Dijon pour le 12 mars 1577, conformément à une ordonnance du comte de Charny « pour adviser sur le faict de l'association » ; — fol. 172, 6 l. dues à Georges Carrey, pour la copie des Remontrances de la Mairie, faites aux États séant à Beaune, le 22 octobre, à cause du danger de peste, et qui devaient être présentées aux États Généraux de France tenus à Blois ; — fol. 174, 4 l. payées à Étienne Ranquet, verrier, pour avoir refait les vitres de l'auditoire de l'hôtel de ville ; — fol. id., 30 s. accordés à Guy Lordet pour avoir « ouvert et fermé les portes de la maison de ville pendant que MM. les maire et échevins y estoient arrestez, au mois de janvier 1577, à la poursuite de M. le receveur général Maillard » ; — fol. 178, 40 l. allouées à Pierre Aubert, concierge du Palais, pour la nourriture de Philippe Marc et Thomas Favotte, marchands, pendant qu'ils étaient détenus à la Conciergerie, en 1575, à la requête du receveur général de Bourgogne, pour le paiement des impôts levés par le Roi en 1574 ; — fol. 183, 10 l. 10 s. remboursés au procureur syndic qui en avait fait l'avance pour payer les épices dues à cause du procès de Marguerite Daguin, de Flavigny, condamnée à mort et exécutée ; — fol. 200, 9 l. accordées à Me Jean Vaussin, échevin, qui avait été au village du Pailly, auprès de M. de Tavannes, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, en l'absence de M. Legrand,

Écuyer de France, lui porter des lettres l'invitant à pourvoir à la sûreté de la ville à cause de l'approche de l'armée du « duc de Cazimil » (le duc Casimir des Deux Ponts) et avait durant ce voyage nourri à ses frais l'homme qui l'accompagnait ; — fol. 204, 6 l. payées à Jean Rossignot, messager, envoyé à Nolay, Selongey, Saint-Seine et autres lieux « pour secrettes affaires commandées par mondit Sr Legrand et descouvrir les brisées de l'armée desdictz estrangiers, affin que la ville se tint mieulx sur ses gardes » ; — fol. 205, 9 l. dues à Richard Porcelet, brodeur, pour avoir fait le poële présenté à M. le duc du Maine, lieutenant de Bourgogne, lorsqu'il fit son entrée à Dijon (1577), etc.

M. 115. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 205 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de Jean Le Marlet, écuyer, seigneur de Gemeaux et de Chevannay). — Recettes : 3,434 l. 1 s. 2 d., où il est fait mention : fol. 119, de 4 l. 3 s. 4 d. perçus pour la part au profit de la ville, des amendes payées par Jean Bruloy et Claude Garnier, vignerons, blasphémateurs ; — fol. id. du non paiement de l'amende de 10 écus, à laquelle avait été condamné Bernard Robert, aide de boucher, coupable d'homicide, cet individu ayant pris la fuite ; — fol. 124, du remboursement à la ville par M. Jean des Barres, avocat, des 30 l. t. qu'elle avait payées pour les épices du procès soutenu contre lui au sujet de sa prétendue noblesse et qu'il perdit. — Dépenses : 3,986 l. 9 s. 2 d., dont : fol. 152, 60 s. accordés à Jean Roy, dit de l'Espée, pour le voyage qu'il fit à Besançon où il remit des lettres écrites au principal du collège de cette ville, invité à venir à Dijon ; — fol. 170, 46 s. 8 d., prix de la vaisselle d'étain et autres ustensiles loués par Me Pierre Legrand, fourrier de la ville, lorsque M. le Grand Prieur de France passa par Dijon et y séjourna au mois de juillet 1577 ; — fol. 171, 20 s. donnés pour l'aider à rejoindre son corps, à un soldat espagnol à sa sortie de l'hôpital, où il avait été longtemps soigné ; — fol. id. et 174, 4 et 3 l. accordées, à titre d'aumône, à deux gentilshommes du Poitou qui, ayant été ruinés par suite de la guerre, mendiaient leur vie avec leurs femmes et leurs enfants (septembre 1577) et à deux autres pauvres gentilshommes et à leurs femmes, des environs de La Rochelle, également ruinés et mendiant ; — fol. 177, 70 s. payés à Michel Perrot, charpentier, pour avoir construit les deux échaffauds élevés à l'occasion de l'entrée de la duchesse de Mayenne, sur l'un desquels se tenaient des chanteurs et joueurs d'instruments, et sur l'autre « ung nombre de belles filles parées et choisies aux bonnes maisons de la ville », et 7 l. payées à Me Euvrard Bredin, pour avoir fait les écussons, écriteaux, tableaux, etc., qui décoraient l'arc de triomphe dressé devant ces échafauds ; — fol. 177, 7 l. accordées aux ouvriers qui décorèrent « de buys, de lyerre et festons ledit arc de triomphe » ; — fol. 179, 4 écus 10 s. donnés aux canonniers qui tirèrent des salves d'artillerie à la venue du duc de Mayenne, aux mois de mai et de juin 1578, etc.

M. 116. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 203 feuillets, papier.

1577-1578. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 117. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 218 feuillets, papier.

1580-1581. — Comptes, etc. — Autre rendu par Antoine Vauthereau (magistrature de « noble » Jean Le Marlet, seigneur de Gemeaux). — Recettes : 1,958 écus, 18 s. 2 d., où l'on remarque : fol. 112, 450 écus payés par le receveur pour l'achat de sa charge ; — fol. 129, 40 s. versés par Guillaume de la Barrette, peintre, pour son droit de maîtrise ; — fol. 132, 2 écus, montant des amendes payées par Mes Jean Bauldouhin et Claude Naissant, procureurs, pour n'avoir point fait, de nuit, le guet avec leur capitaine ; — fol. 136, 50 s. et un écu, auxquels furent condamnés Jean Arbelot, tonnelier, pour avoir joué aux quilles le jour de la fête de Sainte-Anne (chômée à Dijon) et les valets de la fête de Saint Michel, pour avoir tenu, avec d'autres individus, un jeu de « barlan et de blancque « sur la place de cette fête ; — fol. 140, 32 écus payés par divers pour leur droit d'habitantage, dont 4 écus par Claude Gaulot, chirurgien, « venu de Marcennay-en-Montaigne, tenant les logis de la Charrue » ; — fol. 143, le non paiement d'une amende de deux écus infligée à François Maignien, soi-disant écuyer, condamné à mort, « parce qu'il n'avoit de quoy payer ». — Dépenses : 1,402 écus, 12 s., dont : fol. 182, 20 écus donnés à Me Euvrard Bredin, peintre, pour l'aider à subvenir aux « dépenses qu'il fit au village d'Esbarres, où il s'était rendu avec Messieurs de la mairie, afin d'y dresser « la figure et tibériade » de la rivière d'Ouche que l'on voulait rendre navigable, et

où il dut se faire soigner à la suite d'un coup de pied de cheval qui lui avait cassé une jambe (1581); — fol. 187, 40 s. payés à Pierre Barbier, « terrillon », pour avoir curé le puits commun, devant la maison de feu Me Antoine Morisot, dans lequel s'était précipitée une jeune fille; — fol. 190, 114 écus, prix du vin acheté par la ville pour être offert tant aux Élus, assemblés au mois de mai, qu'aux seigneurs qui passèrent par Dijon en janvier 1581; — fol. 197, 2 écus 1 tiers alloués à Bénigne Bourberain, graveur, pour avoir gravé deux marques, dont une pour les « maraulx » et l'autre pour les « thonneaux »; — fol. 198, 14 écus payés à Jean Poillechat, marchand et échevin, pour prix des confitures et des dragées achetées de lui et présentées à M. le Vicomte de Tavannes « pour la gésine de sa femme »; — fol. 200, 10 écus alloués à Me Vivant Rubion, docteur en médecine, « pour le recongnoistre des peines et labeurs qu'il a employés à l'endroit de feu de bonne et heureuse mémoire, Mre Odinet Gondran luy vivant chevallier conseiller du Roy, président en sa court de Parlement et garde des sceaulx de Bourgogne, durant sa maladie de laquelle il est décédé ». (Les auditeurs des comptes n'admirent point cette somme en dépense : elle devait être laissée, écrivirent-ils en marge du compte, à la charge des Jésuites); — fol. 204, 5 écus 18 s. accordés à divers pour les indemniser de la perte de linge, couvertures et meubles, pris par le fourrier de la ville pour la maison du duc de Mayenne, lorsqu'il était à Dijon, au mois de juillet 1580, etc.

M. 118. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 208 feuillets, papier.

1581-1582. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Guillaume Royhier, avocat). — Recettes : 1,036 écus 2 tiers 4 s. 6 d., où il est fait mention : fol. 103, de 12 écus 1 tiers 10 d., produit d'une quête faite pour le collège en la paroisse Notre-Dame; — fol. 120, du non paiement du droit de maîtrise des peintres Jacques Baudambrec et de Jean Ranquet, parce que le premier avait quitté la ville après sa réception, et le second exempt comme fils de maître. — Dépenses : 1,683 écus 2 tiers 1 s. 2 d., dont : fol. 178, 2 écus et demi, prix d'une feuillette de vin offerte « en potz et simaize » aux ambassadeurs et capitaine des cantons Suisses passant par Dijon, en se rendant auprès du Roi, ainsi qu'à des gentilshommes du Dauphiné; — fol. 182, 3 écus 12 s. 11 d., prix des vins offerts à M. l'évêque de Chalon, à l'ambassadeur du « Grand Turc », à M. de Tavannes et aux archers lorsqu'ils fesaient tirer le prix du Roi; — fol. 186, 9 écus 1 tiers 3 s. payés à Me Jean Rondot, apothicaire et échevin, pour les « espicerie et sucre » dont la ville fit présent à M. Brulard, premier président du Parlement, pour le festin des noces de sa fille; — fol. 190, 14 écus 7 s. alloués à Michel Petit, marchand, et Richard Porcelet, brodeur, pour fourniture et pose de six aunes un quart de drap gris et de 171 fleurs de lys en drap jaune employées « au « parement des bancs qui sont alentour du grand « bureau de la Chambre du Conseil »; — fol. 194, « ung double Henry vaillant 2 écus 10 s., donné à M. Antoine de Mouhy, à titre de gratification, « à raison du testament de feu M. le président Godran »; — fol. 196, 4 écus payés à Pierre Morelet, geôlier des prisons, pour achat d'une douzaine de fers à enferrer les prisonniers, etc.

M. 119. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 196 feuillets, papier.

1582-1583. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Me Étienne Bouhier, lieutenant en la chancellerie). — Recettes : 1,147 écus 1 tiers 2 s. 4 d., où il est fait mention : fol. 14, du paiement de 10 s. 8 d. par Me Hugues Sambin, au lieu de Me Jacques Godran, second président au Parlement de Bourgogne, pour cens dû à la ville, « à cause d'ung « peu d'avance de sa maison faisant le coing de la Pois- « sonnerie, laquelle pend sur le droit de la ville »; — fol. 18, de celui de 20 s. par Me Guillaume Prisque, avocat à Chalon, pour cens dû sur la Colombière « assise entre la porte d'Ouche et une place de la « Saulsoye, appellée Populo Saulsoye »; — fol. 124, de la fuite d'un nommé Richard Personnel, « drappier drappant », et du non-paiement, pour cause d'indigence, de l'amende de 4 écus à laquelle il avait été condamné. — Dépenses : 1,216 écus 2 tiers 3 s. 5 d., dont : fol. 168, 20 écus alloués à M. le Premier Président pour les quatre journées qu'il avait employées à la visite des lieux où il convenait de diriger le cours de l'Ouche pour le rendre navigable jusqu'à son confluent avec la Saône, plus 4 écus donnés à ses huissiers et 2 écus à ses serviteurs pour leur vin; — fol. 174, 3 écus 1 tiers payés à Me Bénigne de Cirey, « enfermier » de l'abbaye de Saint-Étienne, pour achat d'une feuillette de vin vieux présentée « en potz » aux ducs de Guise et d'Aumale, au marquis d'Elbeuf et autres princes passant par cette ville et allant à Pagny; — fol. id., 61 écus accordés à Jacques Fournier, marchand,

pour six queues de vin nouveau envoyées à Pagny à l'occasion des noces de la fille du comte de Charny, mariée au marquis d'Elbœuf, et 8 écus et demi payés au même pour un muid et une feuillette offerts « en potz » aux commissaires députés par le Roi pour entendre les plaintes de ses sujets en la province de Bourgogne, lorsqu'ils séjournèrent à Dijon à leur retour du Lyonnais ; — fol. 176, 107 écus 2 tiers 8 s., montant des frais occasionnés par le passage des ambassadeurs suisses allant auprès du Roi afin de jurer la nouvelle alliance et qui furent « traictés et festoyés en la Maison de ville » ; — fol. 182, 20 s. donnés au marguillier de Saint-Jean pour avoir « tendu la salle de la Cloche » où logeaient les commissaires du Roi ; — fol. 184, 3 écus 1 tiers remboursés aux échevins qui les avaient avancés pour, à l'occasion du baptême du fils du duc de Mayenne, faire conduire et tirer sur le rempart l'artillerie de la ville qui était au magasin de Clairvaux et porter douze feuillettes à la maison du Roi, etc.

M. 120. (Registre.)— In-folio, reliure basane ; 204 feuillets, papier.

1583-1584. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Guillaume Royhier). — Recettes : 1,241 écus 32 s. 5 d., où il est fait mention de : fol. 37, 5 s. t. payés par Simon Febvre, orfèvre, pour cens emphitéotique sur une place où l'on fesait un petit jardin « porté sur un pilier de pierre sur le cours de Suzon, près de la maison dudit Febvre, rue de la Poulaillerie » ; — fol. 54, 3 écus 20 s. 6 d. versés par divers pour cens dus sur les « tectz à porcz et tanneryes » étant au paquier aux chevaux le long de la rivière d'Ouche ;— fol. 130, 4 écus versés par André Vierge, peintre, natif de Toulouse, pour son droit d'habitantage, et fol. 142, 40 s. pour celui de sa maîtrise ; — fol. 147, 62 écus 40 s., montant des arrérages des rentes transportées à la ville par Mre Julien Martin, pour l'entretien du collège.— Dépenses : 1,009 écus 13 s. 6 d., dont : fol. 175, 88 écus 50 s., prix des vins offerts tant à M. Legrand, Écuyer de France, qu'à MM. de Biron et aux chevaliers du jeu de l'arquebuse de cette ville et à ceux d'autres provinces venus à Dijon au mois d'août 1583 ; — fol. 177, 7 écus 22 s., prix d'une douzaine de grandes torches en cire neuve portées à la procession de la Sainte-Hostie, et de deux autres torches, du poids de chacune deux livres, tenues par un vigneron nommé Tramblay et par la servante de l'échevin Humbert, lorsqu'ils firent amende honorable ; — fol. 179, 39 écus 17 s. remboursés à l'échevin Michiel pour prix des jetons et bourses qu'il avait achetés à Paris pour être distribués aux magistrats municipaux et officiers de la mairie ; — fol. 201, 8 écus 25 s. alloués au receveur pour grosse et copie du présent compte, etc.

M. 121. (Registre.)— In-folio, reliure basane ; 190 feuillets, papier.

1584-1585. — Comptes, etc.— Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 1,299 écus 18 s. 6 d. provenant des revenus ordinaires, savoir : cens et rentes . 36 écus ; — arvots du pont de l'Ouche : 2 écus ; — petite boucherie : 4 écus 10 s. ; — poissonnerie : 51 écus ; — charbonnerie : 18 écus ; — messerie : 13 écus ; — tourage et geôlage des prisons : 105 écus ; — amendes diverses : 105 écus, où il est fait mention : fol. 107, des amendes de 20 s. et 14 s. 6 d. payées, la première par Jean Charpentier, tailleur d'habits, pour avoir fait des chausses, et la seconde par Claude Loison, chaussetier, pour avoir exercé cette profession pour son compte avant d'avoir été admis à la maîtrise, et fol. 118, celle de 4 écus infligés à Jean et Regné Horyot frères, pour « blasphesmes et oultraiges par eulx faictz à Me Claude Gault ; — vente des grains de la Maladière : 115 écus. — Dépenses : 1,616 écus 27 s. 8 d., dont : fol. 130, 4 écus payés au chapelain des prisons pour célébration de soixante-trois messes fondées par Mre Pierre Mariotte, lors vicomte-maïeur, et demoiselle Marguerite de Popet, sa femme ; — fol. 133, 64 écus 53 s. 4 d. alloués à Bénigne Chisseret, marchand et échevin, pour 76 aunes de drap rouge destinées à confectionner les robes des officiers et sergents de la mairie ; — fol. 134, 12 écus 30 s., prix des « oisons » offerts aux vicomte-maïeur et échevins de la ville ; — fol. 136, 97 écus 57 s. 8 d., montant des gages des officiers de la mairie ; — fol. 146, 115 écus 22 s. 11 d. payés à divers pour rentes assignées sur les marcs accordés à la ville par le Roi ; — fol. 151, 23 écus 42 s., montant des frais occasionnés par la visite des vignes et la publication des bans de vendanges ; — fol. 160, 42 écus 30 s. donnés à Me Regnier Fleutelot, échevin, et Me Jean Bertault, receveur du domaine du Roi, pour achat de dix-huit feuillettes de vin présentées à M. le duc du Maine, gouverneur de Bourgogne ; — fol. 164, 26 écus alloués à Me Simon Nicolas, secrétaire du Roi, pour expédition et sceau des lettres obligeant la ville de Beaune à contribuer aux réparations du pont Aubriot ; — fol. 165, 6 écus 2 tiers 3 s. 2 d., prix des confitures offertes à M. de Rochefort de la Croisette, envoyé par

le Roi en ambassade vers Mgr le duc du Maine ; — fol. id., 6 écus donnés au prieur des Jacobins pour les messes et services célébrés dans leur église, lors de la neuvaine que l'on fit en vertu d'une délibération de la Chambre du Conseil « pour prier Dieu d'apaiser son yre et faire cesser la guerre » ; — fol. 170, 2 écus 30 s. accordés à Me Euvrard Bredin, peintre, en paiement des journées employées à la visite de la rivière, et 40 écus mis aux mains de Me Jean Guillier, substitut du procureur-syndic, pour subvenir aux frais de la visite de la rivière « des Thilles » ; — fol. 171, 40 s. payés à Me Bénigne Bourberain, graveur, pour un sceau de « layton pour servir à sceller les serrures des portes et aultres choses » ; — fol. 174, 3 écus payés pour les épices du procès, jugé à la Cour, du nommé Bourgoing et autres « ayans mangé de la chair en scandalle », etc.

M. 122. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 205 feuillets, papier.

1585-1586. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 2,034 écus 4 s. 7 d., dont : location de la maison rue des Champs : 16 écus ; — visite et conduite des pourceaux : 12 écus ; — halles de Champeaux : 333 écus ; — maison du four de la ville : 10 écus ; — greffe de la mairie : 980 écus ; — amendes diverses : 215 écus 50 s., où il est fait mention : fol. 124, de la condamnation de Thibault Lebeuf, geôlier des prisons de la ville, à l'amende d'un écu, pour avoir donné du pain blanc, de la viande et du vin à plusieurs compagnons cordonniers condamnés par la mairie à « estre trois jours durant en jacquette, avec pain et eau » et avoir permis à l'un d'eux de sortir avant ce terme ; — fol. 128, d'une amende de 12 écus payée par Mametz Begin pour absence à la garde de l'une des portes de la ville ; — fol. 134, de la somme de 4 écus exigée de Florent Despesches, peintre, lorsqu'il fut admis au nombre des habitants, le 21 février 1586, etc. — Dépenses : 1,493 écus 16 s. 5 d., dont : fol. 172, 4 écus payés à Pierre Villemin, sergent royal, pour vacations et saisies par lui faites à la requête du procureur-syndic des gages de MM. de la Cour et de la Chambre des comptes pour le paiement des deniers de subvention ; — fol. 174, 2 écus, montant des épices du procès de Nicolas Baquin, condamné à mort par arrêt de la Cour, rendu à la requête du procureur-syndic ; — fol. 175, 168 écus alloués à Étienne Pierrot, couvreur, pour travaux exécutés tant aux halles qu'à l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 178, 30 écus, prix de six feuillettes de vin envoyées à Mgr le comte de Charny, lieutenant pour le Roi en Bourgogne ; — fol. 179, 4 écus 44 s. payés pour achat d'une douzaine de grandes torches de cire neuve, portées au obsèques de Mme la vicomtesse de Tavannes ; — fol. 180, 6 écus donnés à M. Buffet, « procureur de la religion des Carmes, « pour le bon debvoir faict par luy aux Avants qu'il a « presché à la Saincte-Chapelle, selon la prière et « supplication qui lui a esté faicte de l'ordonnance de « la Chambre (de ville) de toucher les poins princi- « paulx et nécessaires à la réduction de plusieurs « ayant abjuré leurs hérésies et retorné au giron de « l'église catholique » ; — fol. 181, 7 écus 1 tiers déboursés par le receveur pour la célébration des grandes messes, dites en l'église Saint-Michel, durant neuf jours, « où Messieurs de la Chambre se sont trouvés pour prier Dieu cesser la maladye de contagion de peste ensemble la guerre régnant » ; — fol. 183, 30 s. payés pour le louage des chevaux de quatre trompettes qui publièrent l'édit de la réunion ; — fol. 184, 48 s., prix du vin envoyé en « simaze » au président Jeannin et à MM. de Lux et de Rochefort ; — fol. id., 3 écus 9 s. alloués à Robert Vite, Jean Guichard et leurs consorts qui accompagnèrent MM. les vicomte-maïeur et échevins à la visite des vignes pour les secourir avec leurs armes « au cas où ceulx que l'on avoit descouvert proche la ville heussent voulu leur courrir sus » ; — fol. 185, 1 écu, prix « d'ung codinde et ung chapon » fournis aux commissaires chargés du partage entre la ville et M. de Saint-Bénigne des crûs proche le moulin de Vaisson ; — fol. 186, 13 écus 13 s., somme à laquelle revint le banquet donné au couvent des Jacobins, le 21 juin 1586, à l'occasion de l'élection du vicomte-maïeur ; — fol. 188, 2 écus dus à Jean Ranquet, verrier, pour pose de vingt pieds de verrières tant à la chapelle des prisons qu'à la Maison de ville ; — fol. 190, 30 s. donnés à Victor Demerin, tambour, pour le mettre à même d'acheter un tambour, etc.

M. 123. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 222 feuillets, papier.

1587-1588. — Comptes, etc. — Autre du même (magistrature de Jacques Laverne). — Recettes : 1,061 écus 8 s. 11 d., où : fol. 16, la somme de 40 s. reçue de Hugues Sambin pour six années de cens qu'il devait à la ville pour la maison par lui achetée de Jacques Godran ; — fol. 20, 10 l. payées par l'abbaye de Saint-Étienne « à cause des grandz bans à vendre vin en détail » ; — fol. 39, 10 s. dus par Hugues

Dorgelat, brodeur, et Jean Deslandes, orfèvre, pour cens sur la moitié de la maison de Saint-Christophe; — fol. 133, l'amende de 3 écus 1 tiers, modérée à 20 s., à laquelle Pierre Rochot, vigneron, fut condamné pour avoir contrevenu aux délibérations défendant de vendre du vin avant de l'avoir fait « tater et gouter » par l'échevin du quartier, et ouvert sa cave avant qu'il ait eu permission de lever les cadenas mis à sa porte « à cause du danger survenu en sa maison »; — fol. 137, celle de 30 s. payée par un marchand de grains pour avoir trompé les acheteurs sur la qualité de sa marchandise « en ce que le bled estoit beau par dessus et dedans n'estoit loyal »; etc. — Dépenses : 1,478 écus 3 s. 6 d., dont : fol. 167, 63 écus 20 s., montant des gages des conseillers de la ville, du procureur-syndic, du secrétaire, du fourrier, du trompette et du receveur; — fol. 168, 32 écus donnés en aumône à raison de la cherté des vivres aux prédicateurs appartenant aux ordres des Carmes, Cordeliers et Jacobins qui, dans le cours de cette année, prêchèrent et annoncèrent la parole de Dieu dans leurs chapelles et dans les paroisses de la ville; — fol. 180, 15 écus 2 tiers 4 s. 2 d. dus chaque année au chapelain de la Sainte-Chapelle pour fondation en cette église des chapelles Saint-Julien et Saint-Louis; — fol. 184, 37 écus 13 s. 6 d. auxquels s'élevèrent les frais occasionnés par la visite des vignes et la publication des bans de vendange; — fol. 189, 1 écu remboursé aux échevins Bernard Joly et Procès pour les frais d'un voyage qu'ils firent à Is-sur-Tille « devers le colonel des Lansquenets »; — fol. 190, 2 écus 10 s. payés à Jean Guillaumot, menuisier, pour « fasson et estoffes « de deux trappes de boys pour la fermeture de la cave « qui est devant l'Hostel-de-ville »; — fol. 191, 3 écus 30 s., prix du vin envoyé au jeu de l'arquebuse, où se tirait le prix du Roi; — fol. 194, 100 écus alloués à André Fournier et Jean Peffer, marchands, pour achat de trois queues et douze feuillettes de vin que la ville donna au duc de Mayenne à l'occasion du mariage avec le comte de Carce, de M^lle^ de Montpesat, fille de M^me^ la Duchesse; — fol. 195, 67 écus 30 s. payés à Denis Bonnard, marchand, pour la fourniture d'une feuillette de vin présentée au comte de Charny pendant la tenue des États au mois de mai, et de deux queues offertes à Mgr le duc de Mayenne lors de son entrée à Dijon au mois de juillet 1587; — fol. 206, 1 écu donné au nommé Pierrot, couvreur, « pour ses « peines d'avoir travaillé à la recousse du feu advenu « à la geole des prisons », etc.

M. 124. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 218 feuillets, papier.

1588-1589. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 1,163 écus 7 s. 6 d., où il est fait mention : fol. 141, d'une amende de 6 écus payée par Claude Cocquard, laboureur à Chaseuil, pour fraude et falsification de vin; et, fol. 144, du non paiement, pour cause d'indigence, de l'amende de 20 écus à laquelle avait été condamné Pierre Chenevet, pour homicide commis sur la personne de Pierre Deschamps. — Dépenses : 2,557 écus 1 s. 1 d., dont : fol. 147, 2 écus alloués à Denise Guilardet, hôtesse de la Tête Noire, pour la nourriture d'un soldat qui avait été blessé d'un coup d'arquebuse devant le château de Crécey et qu'elle reçut dans sa maison; — fol. id., 2 écus donnés par la ville à Bénigne Michelot, parcheminier, pour l'aider à faire reconstruire sa maison incendiée; — fol. 196, 2 écus 24 s., prix de quatre flambeaux de cire du poids de deux livres chaque, qui éclairèrent la salle où était le duc de Mayenne, le jour que l'on fit un feu de joie « à cause de l'Union »; et 2 écus pour l'achat des vingt-deux torches allumées lors de la venue de M. de Nemours en cette ville; — fol. 201, 2 écus 22 s. remboursés à Jacques Laverne, marchand, qui en avait fait l'avance pour faire un essai de pain aux Cordeliers; — fol. id., 9 écus 20 s. payés à Jean Poillechat pour livraison des confitures présentées au fils de M. le Chancelier, passant par cette ville pour se rendre à Pagny; — fol. 202, 6 écus remis au maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle pour les distribuer aux chapelains, sacristains, massiers et « carillonneurs » de cette église, à cause des offices célébrés durant la neuvaine que l'on fit afin de demander les lumières du Saint-Esprit pour les députés des États que le Roi avait convoqués à Blois, et 2 écus à Euvrard Bredin, peintre, pour quatre douzaines d'écussons aux armes de la ville, qui ornèrent les torches portées pendant lesdits offices; — fol. 204, 2 écus alloués aux sergents de la mairie qui recherchèrent les armes au domicile des absents et appréhendèrent au corps Henri de Montsanglat qui « étoit à la Grange du Thillot »; — fol. 205, 39 écus 46 s. remboursés à M. Michel, échevin, qui en avait fait l'avance pour le feu de joie tiré le jour de la publication de l'édit d' « Union », etc.

M. 125. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 195 feuillets, papier.

1591-1592. — Comptes, etc. — Autre rendu par

le même (magistrature du même maire). — Recettes : 978 écus 38 s. 10 d., où : fol. 126, une amende d'un écu payée par Jean Didier pour désobéissance au commandement du maire de retenir les chevaux des soldats vendant « du bestail », et où il est dit : fol. 133, que Pierre Micard, mesureur, « condamné à estre brulé » et à une amende de 6 écus 2 tiers, fut insolvable, de même que Henri Loppin, condamné à être pendu en effigie et à une amende de 20 écus. — Dépenses : 2,134 écus 55 s. 7 d., dont : fol. 176, 40 s., prix d'une torche du poids de deux livres, qu'une sorcière tint à la main pour faire amende honorable ; — fol. 177, 18 écus 32 s. donnés à Me Jean Maillot, fourrier de la ville, pour « vacations employées à emprunter des « meubles pour Mgr le duc de Nemours, le seigneur « de Fervasque et Mgr le cardinal Cajetan » ; — fol. 179, 42 s. remboursés à Claude Jomard, geolier des prisons, qui les avait payés à Nicolas Beudelot, cordier, « pour des cordes pour mettre à la question » ; — fol. 182, 2 écus alloués aux jurés vignerons qui puisèrent l'eau bénite et portèrent des « thines » à la procession faite le premier mai ; — fol. id., 20 s. donnés au marguillier de Saint-Pierre pour avoir fait « la fosse pour enterrer le cappitaine La Chaulme », etc.

M. 126. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 201 feuillets, papier.

1593-1594. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jacques Laverne, qui fut décapité le 29 octobre 1594), — Recettes : 1,005 écus 40 s. 10 d., où il est fait mention : fol. 112, du paiement de l'amende de 1 écu 2 tiers à laquelle fut condamné Simon du Treuil pour avoir fait et marqué aux armes de la ville, sans la permission des magistrats, des poids servant à peser les pièces de deux ou six deniers, et où il est dit : fol, 116-117, que Zacharie Clément, Pierre Berthault, Emillan Bouchard, condamnés à être pendus et étranglés pour crimes non désignés, et Gillette Poirot, aussi condamnée « à estre pendue et estranglée » comme coupable de « paraticide », par sentence de la Mairie confirmée par arrêt de la Cour, ne purent payer les amendes qu'on leur avait en outre infligées. — Dépenses : 2.068 écus 35 s. 10 d., dont : fol. 133, 3 écus 20 s. alloués à titre de secours à Bernard Carrez, sergent de la mairie, qui avait été blessé par le capitaine Colombier ; — fol. id., 10 écus donnés en aumône à Philibert Provin, marchand, dont la maison au faubourg d'Ouche avait été démolie par les gens de guerre qui l'habitaient ; — fol. 135-144, différentes sommes données aux communautés des Carmes, Cordeliers, Jacobins, etc., ainsi qu'aux prêtres des paroisses pour les indemniser des dépenses de luminaire et autres qu'ils firent à cause des offices de la neuvaine des quarante heures, célébrés en leurs églises au mois d'août 1593 ; — fol. 146-162, 601 écus 40 s. payés à MM. de Saint-Maurice, Jacques Laverne, Louis Boulier et autres pour arrérages des rentes constituées par la ville à leur profit ; — fol. 163, 179 écus 16 s. 5 d., montant des charges assignées sur les marcs quittés à la ville par le Roi ; — fol. 182, 1 écu 40 s. payés à Jean Ranquet, verrier, pour avoir « repainturez » douze douzaines d'écussons et raccommodé les verrières de la galerie de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 184, 50 s. alloués à douze sergents de la mairie pour avoir accompagné le Maire hors la ville lorsque le Prince fit une sortie contre les Suisses, et pour avoir couché plusieurs nuits en la maison de ce magistrat ; — fol. 185, 1 écu donné à deux de ces sergents qui furent occupés pendant deux jours à chercher des charretiers et manouvriers afin de faire enlever les cadavres de chevaux brûlés et les débris de toutes sortes amoncelés au logis de la Levrette (au bas du Bourg) à la suite d'un incendie, etc.

M. 127. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 175 feuillets, papier.

1594-1595. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de René Fleutelot et de Bénigne Fremyot). — Recettes : 1,066 écus 33 s. 1 d., où il est fait mention de : fol. 11, 50 s. payés par Me Jean des Moissons, conseiller du Roi, pour cens dû « sur « une place vuide, assise sur le cours de Suzon, où il « fait édiffier une maison devant l'hostel du Dauphin « quetient à présent Bénigne Jacqueron, sieur de la « Mothe, président à la Chambre des comptes » ; — fol. 61, 1 écu 20 s. dus par l'abbaye de Saint-Étienne, sur une place de vingt-cinq pieds de long sur douze de large, où est élevée la Belle-Croix ; — fol. 117, une amende de 3,000 écus, infligée à Jean Lavisey, qui ne put être recouvrée, quelque diligence qu'ait pu faire le receveur ; — fol. id., autres amendes de chacune 1,000 écus auxquelles furent condamnés Me Claude Gault, Me Barthélemy Gagne, chanoine de la Sainte-Chapelle, Me Denis Garnier, procureur en Parlement, Philippe Boullée et Jacques Fournier, et dont le receveur ne put également recouvrer le montant ; — fol. 116, celle de 6,000 écus due par Me Jacques Laverne, avocat, antique maïeur, qui fut « adjugée, « par délibération du 18 janvier 1595, par forme de « prest, à Mgr le duc de Mayenne, fors toutesfoyes la

« somme de mil escus que la ville doibt à la succes-« sion dudict feu Me Jacques Laverne par trois cons-« titutions de rente ». — Dépenses : 1,421 écus 33 s. 1 d., dont : fol. 124-131, 58 écus 31 s. donnés, tant aux communautés religieuses qu'aux prêtres des paroisses pour les indemniser des prédications et services faits dans leurs églises pendant les neuvaine et quarantaine qui y furent célébrées en 1594 et 1595 ; — fol. 148, 3 écus et demi, payés à Me Tristan, procureur, pour l'instruction du procès criminel fait à Jean Sordoillet, vigneron, qui, étant à la procession de la paroisse Saint-Michel et portant la bannière, avait tenu des propos scandaleux contre le père Christophe, qui prêchait « les octaves de la feste N. S. » ; — fol. 155, 2 écus 2 tiers alloués à Jean Desplanches, libraire, pour fourniture des « chassis de la Chambre où se tient le Conseil » ; — fol. 159, 40 s. accordés aux sergents de la mairie qui avaient cherché des chevaux pour mener le canon et « le bolletz à la bapterye » ; — fol. 160, 1 écu alloué à Louis Picoin et Prudent Vérilote « pour avoir guidé le Roy » (Henri IV quand il vint à Dijon, après la réduction de la ville) ; — fol. 161, 2 écus donnés aux sergents de la mairie, à cause des dépenses de bouche et autres qu'ils firent à l'arrivée du maréchal de Biron, le 28 mai 1595 ; — fol. id., 3 écus 20 s. donnés à Bernardin Lige et autres habitants de la paroisse Saint-Philibert pour avoir « enterré trente-cinq chevaux morts proche Regne et les faulbourgs (tués probablement dans les combats livrés sous les murs de la ville) ; — fol. 173, 8 écus 5 s. alloués au receveur pour expédition et reliure du présent compte, et fol. 174, 1 écu au secrétaire, pour les apostilles mises à ce compte et servant de décharge au receveur, etc.

M. 128. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 190 feuillets, papier.

1595-1596. — Comptes, etc.— Autre rendu par le même (magistrature de Bénigne Fremyot). — Recettes : 799 écus 14 s. 6 d., où : fol. 110, une amende de 10 écus payée par Girard Guelaud, marchand, pour avoir contrevenu aux délibérations défendant de vendre le vin plus de 6 s. la pinte, le vieux et de 5 s. le nouveau ; — fol. 116, le non-paiement d'une amende de 10 écus imposée à Simon de Fontaine, carreleur, condamné en outre à être « pendu et estranglé » pour l'homicide commis sur la personne de Pierre Villot, aussi carreleur ; — fol. 124, 25 écus 10 s. payés par divers pour leur droit de maîtrise. — Dépenses : 1,697 écus 20 s. 1 d., dont : fol. 135, 6 écus donnés « en aulmosne » aux religieux Minimes pour les aider à faire leurs voyages en religion ; — fol. 136, 10 écus donnés « de grace » à Pierre Pont, sergent royal, pour la nourriture de son frère, détenu aux prisons de la ville, et qui obtint d'en sortir, moyennant la mise en liberté de plusieurs vignerons de Dijon incarcérés à Saint-Jean-de-Losne ; — fol. 158, 15 écus accordés à Jean Berbisey, lieutenant civil et criminel au bailliage de Dijon, pour avoir, lorsqu'il était échevin, fait instruire le procès de Philibert Narbet, exécuté comme meurtrier de Me Bénigne Carré, notaire royal ; — fol. 140, 4 écus 10 s. alloués aux messagers qui portèrent, à diverses dates, des lettres au maréchal de Biron, et 50 s. à Jean de la Tour, qui conduisit M. de Cipierre à Sacquenay ; — fol. 162, 4 écus, prix des torches en cire neuve portées aux obsèques de M. Fleutelot, vicomte-maïeur ; — fol. 164, 2 écus 48 s. payés à Pierre Desgrain pour fourniture du vin « distribué en simaize au sieur Prince de Mayenne, et vicomte de Tavannes » ; — fol. 165, 80 écus, prix de 10 émines d'avoine que la ville avait achetées pour en faire don au maréchal de Biron, gouverneur de la province et qui furent remises à son maître d'hôtel ; — fol. 172, 12 écus alloués aux échevins Me Jacques Collin, greffier à la chancellerie et Jean Goret, procureur en Parlement, pour la dépense par eux faite en allant présenter au Roi le traité de la réduction de la ville en son obéissance ; — fol. 173, 6 écus 20 s. 4 d. payés à la veuve de Pierre Aubert, concierge des prisons, pour le « geolage » et la nourriture d'Emillan Deschamps, Pierre Cornesse, Jean Prudhon et Jean Barbedey qui, incarcérés à la requête du procureur-syndic de la commune, furent condamnés à mort et exécutés ; — fol. id., 1 écu 50 s. donnés à Pierre Fleuriet, exécuteur de la haute justice et à Victor Demerin, trompette, pour l'exécution d'un nommé Laviolette, « qui a esté pendu et estranglé », etc.

M. 129. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 210 feuillets, papier.

1596-1597. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Bénigne de Requeleyne). — Recettes : 988 écus 44 s. 6 d., où il est dit : fol. 114, que l'amende de 3 écus infligée à Jacques Perrier carreleur, pour « s'estre précipité en ung puits », et celle de 6 écus imposée à Millan Bigarne, qui fut en outre condamné à mort, ne purent être recouvrées, attendu que ces deux particuliers ne possédaient rien. — Dépenses : 2,290 écus 36 s. 5 d., dont : fol. 131, 3 écus 20 s. donnés « en aulmosne » à frère Héracle

Prevost, docteur en théologie de l'Université de Paris et prieur du couvent des Jacobins d'Auxerre, « en « considération du travail qu'il a supporté aux pré- « dications, le temps du caresme »: — fol. 154, 22 écus alloués à Jean Briet, commis au greffe du Parlement, pour les épices du procès faits à Guillaume Mignot, Graillot, Claude Oudot et Bigarne, lesquels furent condamnés à mort et exécutés par arrêt de la Cour, à la poursuite du procureur-syndic de la ville; — fol. 160, 6 écus 2 tiers alloués à Thibault Robert et Nicolas Poien, maîtres menuisiers, d'après la taxe faite à ce sujet par MM. Jacotot et Fleutelot, maîtres des comptes, pour avoir disposé la chapelle ardente que l'on fit à la Sainte-Chapelle pour le service du roi Henri III et qui leur furent remis, est-il dit, des deniers de la ville, sauf à elle de se faire rembourser sur les deniers de la recette générale de cette somme, ainsi que du prix du bois employé à faire le catafalque; — fol. 162, 15 écus alloués à Jacques Fornier, bourgeois et échevin, pour les frais de son voyage en Lorraine, où il fut chargé d'acheter des grains pour la subsistance du peuple à cause de la disette; — fol. 162, 20 s. donnés à un sergent de la mairie, qui porta à Gemeaux une lettre adressée par M. le marquis au capitaine de Gazanye, l'engageant à ne pas « entrer plus avant avec ses trouppes »; — fol. 170, 6 écus 40 s. donnés à Edme Rappellet, procureur, en remboursement de même somme à laquelle il avait, au mois de juillet 1591, été condamné, puis incarcéré, pour avoir refusé de prêter son cheval pour tirer l'artillerie du château et la conduire contre les places « tenans pour le service du Roi »; — fol. id., 5 écus payés à Pierre Fleuriet, maître exécuteur de la haute justice, « pour taxe des exécutions à mort de Simon de Fontaine, Guillaume Mignot, Claude Oudet et Jean Bigarne, etc.

M. 130. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 196 feuillets, papier.

1597-1598. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Bernard Coussin). — Recettes : 1,326 écus 36 s. 11 d., où il est fait mention : fol. 124, de la condamnation de quatre joueurs d'instruments à une amende de 10 écus chacun pour avoir « joué la feste au temps de la maladie », nonobstant les défenses faites à ce sujet; — fol. 131, de celle de dix boulangers à des amendes diverses pour avoir vendu « des pains blancs et bis qui n'estoient de poix » et pour le paiement desquelles plusieurs d'entre eux furent « contraintz par corps et attachez au carcan pour servir d'exemple aux autres »; — fol. 132, de la modération consentie à Bernardin Lige, « sacard en l'Isle », d'une amende de 20 écus à laquelle il avait été condamné pour avoir jeté au vent les plumes des lits de pestiférés et déposé leurs draps et leurs meubles près de la voie publique. — Dépenses: 1,465 écus 12 s. 1 d., dont : fol. 149, 60 écus alloués à Me Jean Baudoyn, procureur-syndic de la ville, pour le dédommager des frais qu'il eut à supporter à raison de sa charge, ayant dû « faire des guetz parmy ladite ville, à cause « de la guerre qui n'estoit pas encore bien appaisée, « que pour raison des larrons qui ont couru en icelle « ville, pillans et vollans les maisons »; — fol. 150, 2 écus donnés en aumône aux religieuses d'Auxonne, afin qu'elles aient « souvenance de prier Dieu pour l'État et prospérité de la ville »; — fol. 168, 12 écus 20 s., montant des dépenses faites par les officiers municipaux en visitant les vignes, « tant à Fontaine, « Plombières que aultres lieux, selon les anciennes « coustumes et pour la conservation de la justice »; — fol. 173, 25 écus 35 s. payés à Jean Monin, taillandier, pour travaux faits au pont de la porte d'Ouche; — fol. 179, 6 écus 40 s. alloués à Pierre Fleuriet, exécuteur de la haute justice, pour avoir mis à exécution les arrêts de la Cour condamnant à mort Pierre Cornesse, Emillan Deschamps, Didier Chaussenot, Ligier Chalumeau et autres; — fol. 181, 6 écus 2 tiers payés pour un quartier de ses gages à Barbe Gilles, maîtresse des filles à l'hôpital Saint-Jacques, chargée de les « instruire et enseigner à travailler de l'esguille « en linge et à lire et escripre »; — fol. id., 12 écus accordés à Brice Piteaul, voiturier, pour avoir ramené, de Pouilly à Dijon, une pièce d'artillerie que la ville avait prêtée à M. le maréchal; — fol. 182, 8 écus donnés à six charpentiers, en déduction de ce qui leur était dû pour la démolition du château de Pouilly (proche de Dijon); — fol. 183, 30 écus payés à Jean Coquardot, vigneron, pour la façon de quatre journaux de vignes sis à Gevrey et dépendant du collège Godran; — fol. 184, 10 écus 15 s. que coûtèrent les présents faits par la ville, tant à la nourrice et à la « bonne femme » (sage-femme) qu'au curé et au marguillier, à l'occasion du baptême de la fille du baron de Lux, lieutenant du gouverneur de la province, etc.

M. 131. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 226 feuillets, papier.

1598-1599. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 1,596 écus 56 s. 2 d., où il est dit : fol. 122, que Jean de Gissey, sergent de la mairie, fut déchargé du paie-

ment de l'amende de 1 écu 5 s. à laquelle il avait été condamné pour n'avoir pas eu sa hallebarde, ainsi qu'il le devait, lorsqu'il assistait les magistrats municipaux rendant la justice. — Dépenses : 6,032 écus 55 s., dont : fol. 156, 4,266 écus 23 s. 4 d. payés à divers pour arrérages des rentes constituées par la ville ; — fol. 178, 170 écus 30 s., montant des rentes assignées sur les marcs ; — fol. 184. 6 écus donnés à M. de Frasans, greffier du bureau des finances, pour les épices dues à cause de la vérification que l'on y fit des lettres patentes autorisant l'établissement, à Dijon, d'un magasin à blé ; — fol. 186, 12 écus remboursés à Me Jean Legros, procureur-syndic, qui en avait fait l'avance pour l'expédition et le scel d'autres lettres patentes portant confirmation des droits de justice de la ville, en ce qui concernait les inventaires des biens des personnes décédées ; — fol. 195, 434 écus 20 s., prix des vins offerts, tant au maréchal de Biron qu'aux Élus de la province, et aux habitants qui allèrent à la rencontre dudit maréchal ; — fol. 205, 30 écus alloués pour le feu de joie ordonné à l'occasion « de la bonne nouvelle receue de la paix faicte entre le roi de France et celluy d'Espaigne » ; — fol. 206, 3 écus, montant des cimaises de vin données aux chevaliers des trois compagnies des jeux, le jour qu'ils tiraient le prix du Roi (25 avril 1599) ; — fol. 209, 8 écus alloués à Daniel Bryet, commis au greffe de la Cour, qui, en allant, par ordre du vicomte-maïeur, trouver le maréchal de Biron, afin « de le supplier s'avancer en cette ville, « fut pris par six soldatz de l'armée qui luy hostèrent « le cheval sur lequel il estoit monté, appartenant à « M. le conseiller Millière, une espée sainture de « velours en valleur de cinq escus, et outre ce, plus « de trois escus qu'il avoit en sa bourse » ; — fol. 211, 40 s. payés à Étienne Gautheron, peintre, pour avoir fourni le papier et les « parementz du portal » élevé devant la maison de maître Simon Grangie, rue Saint-Pierre, lors de la venue du Roi ; — fol. id., 2 écus 40 s., prix de quatre douzaines de sacs « tant de bougran que de toille » pour mettre les comptes et les acquits de l'année, etc.

M. 132. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 242 feuillets, papier.

1599-1600. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jean Jacquinot, fils). — Recettes : 703 écus 11 s. 10 d., où : fol. 114, 36 écus 30 s., montant des amendes payées par divers pour contravention aux ordonnances sur les métiers ; — fol. 116, 5 écus 20 s., produit des droits de maîtrise. — Dépenses : 6,040 écus 17 s. 7 d., dont : fol. 126, 3 écus 20 s. donnés à frère Pierre Bruey, sous-prieur des Jacobins, à cause du voyage qu'il fit à Orléans, où il remit à un religieux du même ordre des lettres de la ville l'invitant à venir prêcher, à Dijon, le prochain carême ; — fol. 183, 1 écu 1 tiers remis à Me Nicolas Lemuet, substitut du procureur-syndic, pour les frais du procès que la ville de Dijon soutenait contre celle de Semur, à cause de l'exemption d'un impôt accordée par le Roi aux habitants de la première ville, tandis que les habitants de Semur ne jouissaient pas de la même faveur ; — fol. 200, 250 écus accordés à M. de Chaumelis, secrétaire du duc de Biron, à cause du voyage qu'il fit auprès du Roi afin d'en obtenir des lettres patentes portant confirmation des privilèges de la ville en ce qui concernait l'élection du maire et ses droits de justice, nonobstant les dispositions contraires d'un arrêt du Parlement, « auquel voyage il a usé « de grande diligence et faict beaucoup de frais, voires « luy est mort ung cheval qu'il avoit eschauffé, qu'il « estime plus de cent escus » ; — fol. 203, 60 écus payés à Me Bénigne de Frasans, greffier du bureau des trésoriers généraux, pour frais des poursuites qu'il fit au Conseil privé contre Jean Bauldouhin, procureur-syndic au temps de la « réduction de la ville en l'obéissance du Roi », afin de l'obliger à renoncer à la demande de 200 écus qu'il fesait pour la confirmation des privilèges de la ville ; — fol. 207, 2 écus, prix des cierges du poids de six livres qui brûlèrent à la Sainte-Chapelle lors des prières solennelles que l'on y fit durant trois jours à la chapelle de la Sainte-Hostie, pour la santé du Roi et la réussite de ses entreprises ; — fol. 209, 190 écus 43 s. 4 d. payés aux boulangers ayant fourni du pain aux gens de guerre en garnison à Dijon ; — fol. 217, 1 écu 20 s., prix de chandeliers en bois faits par Étienne Darlon, menuisier, que l'on mit en une des salles de la maison du Roi, où l'on reçut le duc de Savoie à son passage à Dijon ; — fol. 219, 2 écus alloués au marguillier de la Sainte-Chapelle pour avoir paré la chapelle où les magistrats municipaux ont fait prier pour la santé et conservation du Roi ; — fol. 220, 2 écus 2 s., montant des dépenses faites pour sa nourriture au logis de la Croix-d'Or par « le père Mayeus, chef de la compagnie des Jésuites », passant par Dijon avec les gens de sa suite en se rendant à Lyon auprès du Roi, à l'effet d'obtenir l'exécution de sa promesse, de rétablir en France les collèges de son ordre ; — fol. 222 7 écus 30 s. donnés à Simon Bonnotte, voiturier, pour transport de Dijon à Paris de deux feuillettes de vin vermeil dues à M. Legrand, secrétaire du Roi ; — fol. 224, 1 écu donné en aumône « à ung personnage

de nation grecque passant en ceste ville, se disant parent de l'empereur de Constantinople » ; — fol. id. 6 écus alloués à Bénigne Bourberain, maître graveur, pour une marque d'acier aux armes de la ville et une autre grande marque pour marquer les vins qui sortent hors de ladite ville, etc.

M. 133. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 205 feuillets, papier.

1600-1601. — Comptes, etc.— Autre rendu par le même (magistrature de Jean Jacquinot). — Recettes : 693 écus 4 s. 2 d., où il est fait mention : fol. 114, des amendes de 1 écu 40 s. payées par Pierre Pilleton, marchand à Lyon, pour vente d'épices de mauvaise qualité, et celles de 2 et 5 écus par deux boulangers qui avaient fait conduire au moulin du grain dans des sacs non marqués. — Dépenses : 2,652 écus 1 s. 5 d., dont : fol. 156, 3 écus accordés à frère Claude Brisson, gardien des Cordeliers de Dijon, pour défrayer le messager qu'il avait envoyé à Avallon, afin de demander frère Marcoul pour prédicateur de la station de l'Avent ; — fol. 166, 2 écus payés au greffier criminel de la Cour du Parlement, pour les épices du procès de Claudine Adam, condamnée à être pendue et étranglée par arrêt de la Chambre des vacations, et 2 écus alloués à ce greffier ainsi qu'aux huissiers pour avoir assisté à l'exécution ; — fol. 167, 3 écus 10 s. donnés à titre de dédommagement à M. Claude Naulot, incarcéré comme accusé du meurtre de Pierre Deschamps, clerc au greffe de la Cour, et dont on reconnut ensuite l'innocence ; — fol. 169, 6 écus 26 s. alloués à Jeanne Bregillet, veuve d'Euvrard Bredin, peintre, pour frais et dépens adjugés à son profit ; — fol. 178, 100 écus remboursés à Vincent Collot, échevin, pour frais d'un voyage à Paris et achat de 4,000 jetons ; — fol. 180, 6 écus 10 s. montant du salaire attribué à Jean de la Tour, messager, tant pour avoir porté à Nancy les lettres invitant à venir prêcher l'Avent et le carême à Dijon, le P. du Ellier, minime en cette ville, que pour avoir été en Comté, afin de découvrir s'il ne s'y tramait rien contre le service du Roi, lors de la guerre avec la Savoie ; — fol. 183, 90 écus 19 s. remboursés à Jean Perrot, marchand et échevin, qui en avait fait l'avance, pour l'érection d'un portique à l'occasion du baptême du fils du baron de Lux, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne ; — fol. 195, 2 écus 30 s. accordés à M. Jean Moisson, bachelier en décret et sacristain de Saint-Étienne, pour avoir tapissé le chœur de cette église, paré le maître-autel et fourni le luminaire nécessaire pendant les deux jours où l'on fit des prières pour la santé du Roi et la conservation de sa personne, ainsi que pour les messes basses dites à cet autel, lorsque les magistrats municipaux assistaient aux prières, etc.

M. 134. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 238 feuillets, papier.

1601-1602. — Comptes, etc.— Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 842 écus 22 s. et dépenses : 4,676 écus 15 s., 6 d., dont : fol. 151, 2 écus accordés à titre d'aumône et à cause de leur pauvreté aux religieuses du couvent de Sainte-Claire, de la ville de Bourg ; — fol. 153, 4 écus et demi donnés aux chantres, sacristains, marguilliers, souffleurs des orgues de la Sainte-Chapelle, où il fut chanté des « quantiques en musique », le dimanche 7 octobre 1601, en signe d'allégresse et pour rendre grâces à Dieu de la naissance du Dauphin ; — fol. 197, 199 écus 47 s. 6 d. dus au sieur Quenisset, principal du collège, tant pour parfaire le paiement des frais de voyage des régents venus de Paris, que pour leur nourriture, depuis le jour de leur arrivée (qui n'est point indiqué) jusqu'au 1er octobre 1601 ; — fol. 201, 31 écus 30 s., prix de six feuillettes de vin présentées au maréchal de Biron ; — fol. 216, 2 écus 30 s. remboursés à Jacques Fournier, échevin, qui les avait avancés pour faire nettoyer et sabler la place Saint-Jean et mettre des tonneaux remplis d'eau sur cette place où le maréchal de Biron fit « courir la lance le jour de Caresme prenant » ; — fol. 220, 1 écu et demi donné aux joueurs d'instruments de la ville pour avoir joué du hautbois sur la terrasse de la maison du Roi le jour où le *Te Deum* fut chanté à la Sainte-Chapelle, au reçu des lettres du Roi annonçant la naissance du Dauphin et aussi le jour où l'on fit un feu de joie à cause de cet évènement ; — fol. 221, 40 écus donnés à Messieurs de l'infanterie dijonnaise (Mère folle) pour les indemniser de leurs frais, « pour « l'action qu'ils ont faicte en ladite ville en signes de « réjouissance de la naissance de Monsieur le prince « Dauphin » ; — fol. 223, 5 écus accordés à Me Étienne de la Place, chirurgien, pour avoir prêté à la ville « une figure » qui lui servit pour les fêtes ordonnées à l'occasion de cette naissance et en mémoire de la réduction en l'obéissance du Roi ; — fol. 226, 36 écus payés à Jean Roy, échevin, pour les dépenses qu'il fit en allant vers le Roi, ainsi qu'aux pionniers qui travaillèrent aux avenues du château, etc.

M. 135. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 280 feuillets, papier.

1602-1603. — Comptes, etc.— Autre rendu par le même (magistrature de Michel Bichot).— Recettes : 3,933 l. 9 s. 5 d., où : fol. 125, une amende de 65 s. modérée à 30, à laquelle fut condamné François Moissenet, maître carreleur (savetier) pour avoir mis en vente des chaussures neuves ; et dépenses : 21,680 l. 10 s. dont : fol. 222, 7 l. 10 s. alloués à un messager envoyé à Poligny, Salins et Besançon, afin de s'informer s'il y avait en ces villes des troupes combattant pour le duc de Savoie ; — fol. 231-239, 3.686 l. 4 s., montant des frais occasionnés par le banquet que la ville offrit aux ambassadeurs des cantons suisses se rendant auprès du Roi, y compris quelques menues dépenses faites à cause de leur réception et de l'entrée solennelle à Dijon de M. de Bellegarde, grand écuyer de France, lieutenant-général en Bourgogne, auquel il fut fait présent d'un plat d'argent et de deux soucoupes, en forme de drageoirs, dorées, ouvragées au burin, payés 814 l. à Cl. Papillon, orfèvre, et à Mme Morin ; — fol. 240-251, 837 l. 13 s. 4 d., montant d'autres frais auxquels donna lieu l'entrée dudit seigneur, achat d'étoffes pour faire le poële que l'on tint sur sa tête, ainsi que pour les enseignes neuves des sept paroisses, gratifications accordées aux sergents de la mairie, tenture de l'Hôtel-de-Ville, etc.; — fol. 257, 40 s. donnés aux sergents de la mairie pour « avoir assisté, tant à l'exécution d'ung « jeune compagnon cordonnier s'estant précipité, que « pour avoir assemblé le Conseil qui lui fit son procès, « comme aussi dix sols pour le lhouaige du cheval « qui l'a traîné à la voyerye » ; — fol. 260, 40 s., prix de huit tonneaux et quatre feuillettes vides qui servirent à faire des barricades aux avenues du château ; — fol. 262, 60 s. alloués à Maclo Monnyot, apothicaire, pour deux flambeaux fournis à la ville, la nuit où l'on reçut la nouvelle de l'arrestation du maréchal de Biron et où les habitants prirent les armes par ordre du Roi, etc.

M. 136. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 171 feuillets, papier.

1603-1604. — Comptes, etc. — Autre rendu par Philibert Nicolardot (magistrature de Jean de Frasans). En tête du registre, fol. 2-5, est l'acte aux termes duquel la ville consentit la vente de l'office de receveur du patrimoine, ainsi que des octrois et autres subsides, et des tailles ordinaires à Nicolardot, acquéreur au prix de 9,000 l., et dont les gages furent de 1.500 l. par an. — Recettes : 30,673 l. 9 s. 4 d., où il est fait mention : fol. 12, de la demande faite à Me Antoine de Recouvrance, peintre, gendre et héritier de Hugues Sambin, de venir reconnaître à la mairie la rente de 6 s. 8 d. due à la ville à cause d'un peu d'avance de la maison de son beau-père sur le droit de la ville ; — fol. 60, d'une amende de 100 s. à laquelle Jeanne Chrétien, de Langres, fut condamnée « pour vie impudique », et d'une autre amende de 10 l. payée par la fille Guillaume, condamnée à mort (on ne dit pour quel motif) ; — fol. 70, « lotz des cens dus à la ville : 94 l. 10 s. » ; — fol. 72, emprunt pour l'acquittement des rentes : 1,500 l. ; — fol. 73, capital légué à la ville par feue Madame la présidente Noblet, à charge d'en employer le revenu qui était de 37 l. 10 s. à donner à dîner chaque dimanche aux pauvres prisonniers : 700 l. ; — fol. 75, octroi sur le fer 2,000 l. ; — fol. 76, rouage, charroi et entrée des bêtes vives : 679 l. ; — fol. id., entrée des vins : 800 l. ; — fol. id., droit de 40 s. levé par émine de farine employée par les boulangers : 7,000 l. ; — fol. 77, huitième du vin à prendre sur le prix du vin vendu dans les hôtelleries : 1,950 l. ; — fol. id., droit de trois deniers octroyé par le Roi, à prendre sur chaque pinte de sel qui se vendait au magasin à Dijon : 943 l. 12 s. ; — fol. 78, impôt mis par la Mairie sur les privilégiés des sept paroisses : 677 l. 15 ; — fol. 80, quote-part des membres du clergé pour la fortification : 300 l. ; — id. des membres du Parlement : 1,080 l. ; — id., de ceux de la Chambre des comptes : 780 l. — Dépenses : 41,960 l. 10 s. 10 d. dont : fol. 82, 1,404 l. payées à Gabriel Danachy pour pavage exécuté dans les rues Guillaume et Saint-Jean ; — fol. id., 7,516 l. remboursées à divers pour extinction des rentes qui leur avaient été constituées par la ville ; — fol. 89, 20 l. allouées aux Jacobins pour être employées à la réparation de leur église ; — fol. 90, 6 l., montant d'une aumône faite par la ville au Sr Roch de la Croix, gentilhomme normand ; — 10 l. payées à Mathieu Baudemant, hôte du cabaret de la Croix de fer, pour la nourriture qu'il fournit à M. Théodore Juncle, prêtre et docteur en théologie, « affligé de la maladie de la pierre », et 15 l., tant pour la dépense du sergent de la mairie qui l'accompagna jusques à Châtillon, que pour celle du cheval « sur lequel estoit monté ledit Théodore » ; — fol. id., 600 l., montant des frais occasionnés par la venue de Saint-François de Sales, évêque de Genève, qui prêcha à la Sainte-Chapelle pendant le carême de 1604 ; — fol. 106, 6 l., prix du vin que le Sr Carteret, hôte du logis de l'image de Saint-André, fournit pour être offert au président Jeannin, lorsqu'il était à Dijon (24 juillet 1603) ; — fol. 107, 216 l. id., des seize feuillettes de vin vermeil qui furent présentées et envoyées

à Paris à M. de Gefvres, secrétaire d'État, et à M. Jeannin, conseiller d'État; — fol. 113, 17 l. 2 s. payés pour les six cimaises de vin et les quatre grandes boîtes de confitures sèches que la ville envoya à Mre André Fremyot, archevêque de Bourges et abbé de Saint-Étienne de Dijon, le jeudi de la semaine sainte, 15 avril 1604, où il célébra sa première messe en l'église dudit Saint-Étienne, et 18 l. pour six boîtes de confitures offertes à M. Brulard, conseiller au Grand Conseil, « le jour du festin de ses nopces »; — fol. 114, 30 l. allouées à Nicolas Donin, maître peintre, « pour faire un tableau du crucifiement de N. S., posé « sur la cheminée de la chambre du Conseil »; — fol. 120, 50 l., montant de la pension de deux boursiers au collège; — fol. 121, 4,346 l. 12 s. payés pour les gages des régens et l'entretien du collège des Godrans « et depuis à MM. les Jésuites pour enseigner gratui- « tement la jeunesse qui voudra aller audit collège »; — fol. 135, 5,791 l. attribuées à divers ouvriers pour réparations faites aux murailles de la ville; — fol. 138, 12 l. allouées à Jean Naniot, messager juré de la ville, pour aller trouver Mgr le Grand Écuyer de France, « qui estoit du côté de Genève, ou quelque part qu'il fut » afin de lui remettre des lettres du Roi (21 août 1603); — fol. id., 18 l. données au nommé Claude Massey, qui vint exprès à Dijon pour y apporter des lettres de l'évêque de Genève (Saint François de Sales) annonçant qu'il y prêcherait le prochain Carême (26 août 1603); — fol. 143, 114 l. 11 s., prix du « taffetas cramoisy, orange, bleuf, blanc » qui servit à faire les enseignes lors de l'entrée de M. le Gouverneur du pays; — fol. id., 4 l. à Jacques Rigolot, marchand, pour avoir « charié le bois estant au portique et théâtre » dressé à la porte d'Ouche à l'occasion de l'entrée de Mgr le Grand, Écuyer; — fol. 152, 42 s. 6 d. alloués à Jean Baron, potier d'étain, pour la fourniture de la poudre à canon distribuée à quelques habitants de la paroisse Saint-Nicolas, lors de l'avis donné par le Roi de la capture de la personne de feu le duc de Biron, etc.

M. 137. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 501 feuillets, papier.

1603-1604. — Comptes, etc. — Copie du registre précédent.

M. 138. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 170 feuillets, papier.

1604-1605. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes, y compris le produit (et il en est de même pour les comptes suivants) des octrois accordés à la ville par le Roi : 15,070 l. 1 s. 7 d., où : fol. 56, une amende de 100 s. payée par Antoine Laboureur, dit Caboche, de Riom en Auvergne, condamné en outre au fouet, pour avoir coupé une bourse, et une autre amende de 80 l. payée par Marie Tassin, de Gissey, près Flavigny, servante de M. Soirot, condamnée à la peine capitale (on ne dit pas quel était son crime); — fol. 65, 300 l. versées par Me Claude Mouchet, avocat, pour être exempt du paiement des tailles ordinaires et de celle de fortification; — fol. 69-74, 1,983 l. 6 s. 8 d., montant des droits du huitième acquittés à la ville par les hôtes, cabaretiers et autres, au nombre de quatre-vingt-sept, y dénommés, qui logeaient les particuliers et vendaient du vin en leurs demeures, etc. — Dépenses, 28,010 l. 5 s. 8 d. dont : fol. 81, 3 l. 5 s. donnés à Me Antoine Demouhy, greffier au grenier à sel, ainsi qu'ils lui seront accordés chaque année, sa vie durant, pour avoir représenté le testament de feu le président Godran, son maître, fondateur du collège des Jésuites; — fol. 86-88, 570 l. 19 s., montant des frais de procédure payés par la ville, et, fol. 89-91, 1,800 l. 5 s. 3 d. alloués à divers pour frais de voyage; — fol. 91, 709 l. 16 s., prix des vins distribués à M. l'évêque de Langres, aux abbés de Cîteaux, de Clairvaux, de Morimont et autres députés de la province; — fol. 110, 6 l. payées à Pierre Millot, potier d'étain et graveur, pour façon « d'une marque à feu aux armoiries de la ville pour marquer les bons vins vendus au dehors »; — fol. 111, 92 l. 8 s. alloués à Jean Durand et Pierre Baron, potiers d'étain, pour fabrication de cimaises aux armes de la ville contenant chacune trois pintes, et pesant ensemble 502 l. « de bon étain »; — fol. 122, 976 l., montant des gages des officiers payés sur les deniers de la fortification; — fol. 127, 2,014 l. payées à Gabriel Denachy, pour travaux de pavage; — fol. 130, 6,106 l. remboursées à Jean Desbarres, bourgeois, Bénigne Coquey, conseiller du Roi, M. le président de Crespy et autres, pour acquittement de principaux et arrérages de rentes dus par la ville; — fol. 145-147, 225 l. 2 s. 6 d. auxquels revinrent la charpente, les figures dont un lion rampant doré, les pièces d'artifice, etc., du feu de joie que l'on fit selon les ordres du Roi, lors de l'exaltation au pontificat de Léon XI; — fol. 149, 12 l., prix des salves d'artillerie tirées lors du passage à Dijon des députés des cantons suisses allant auprès du Roi pour confirmer l'alliance avec Sa Majesté; — fol. 150, 21 l. payées au sr Monin, taillandier, pour des pics, pelles, pioches et autres outils dont on se servit aux tranchées devant le château, ainsi que l'avait prescrit le marquis de Mirebeau, lieu-

tenant du Roi, lors de l'emprisonnement du maréchal de Biron, etc.

M. 139. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 615 feuillets, papier.

1604-1605. — Comptes, etc. — Copie du registre précédent.

M. 140. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 644 feuillets, papier.

1605-1606. — Comptes, etc. — Autre rendu par Nicolardot (magistrature de Edme Joly, avocat). — Recettes : 16,296 l. 19 s. 5 d., où : fol. 222, une amende de 100 l. payée par les frères Roch, du faubourg Saint-Pierre, condamnés à mort et exécutés « par effigie » pour homicide commis sur la personne de Jean Chaumedy ; — fol. 223, celle de 100 s. chacune, auxquelles furent condamnées les nommées Anne Frimelle, de Langres, Jacquette Aubert, de Chaumont, et Marie Farnasque, « pour cause de paillardise » ; — fol. 224 et 225, autres amendes de 30 et 50 l. payées, la première par Jean Fournereau, vigneron, pour homicide commis sur la personne de sa femme, et la seconde par Bernard Sordoillet, pour même crime commis sur celle d'Étienne Baugey (ces deux criminels furent en outre condamnés à la peine de mort) ; — fol. 252, la remise au receveur par M^me^ veuve Bryet, conseiller au Parlement, d'un capital de 800 l. pour la constitution d'une rente annuelle de 50 l. qui devait être employée à doter une fille pauvre. — Dépenses : 26,278 l. 12 s. 6 d., dont : fol. 297, 120 l. accordées au P. Labarre, gardien du couvent des Cordeliers de Dole, pour ses prédications du Carême à la Sainte-Chapelle, plus 16 l. 10 s. prix d'un dîner qui lui fut offert en son couvent et auquel prirent place avec lui le Maire et plusieurs échevins ; — folio 432, 4 l. payées tant pour deux grands sacs de toile rouge achetés pour y mettre les acquits et comptes du patrimoine et des tailles que pour le salaire de ceux qui nettoyèrent les cimaises de la ville ; — fol. 446, 2,400 l. allouées aux Jésuites pour gages et pensions des régents du Collège ; — fol. 505-526, 5,994 l. payées pour arrérages et remboursement d'emprunts à divers créanciers au nombre desquels étaient MM. Edme Joly, conseiller du Roi, Saumaise, S^r^ Chasan, Claude Bourgeois, S^r^ de Crespy, président au Parlement de Bourgogne, etc. ; — fol. 527, 912 l., montant des travaux exécutés au boulevard de la Trémouille ; — fol. 567, 646 l, 10 s. attribuées à divers pour le nettoiement des rues ; — fol. 576, 65 l. 8 s., montant des dépenses de bouche faites par les Maires et échevins et autres lorsqu'ils procédèrent à une visite des lieux, afin de voir s'il était possible de rendre la rivière d'Ouche navigable de Dijon à Saint-Jean-de-Losne, assistés du S^r^ Bradeley, gentilhomme « brabanson », et maître des digues du Roi, à qui il fut alloué à cet effet la somme de 150 l. ; — fol. 642, 80 l. 10 s. accordés au receveur pour deux copies du présent compte, etc.

M. 141. (Registre.)— In-folio, broché ; 114 feuillets, papier.

1605-1606. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 142. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 125 feuillets, papier.

1606-1607. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jean Perrot). — Recettes : 11,080 l. 9 s. 4 d., où : fol. 35 et 36, 53 l., montant de la location des maisons de Cherlieu, du Vieux-Collège et de la rue des Champs ; — fol. 37, une amende de 15 s. payée par Odot Desgands, tailleur d'habits « à us d'hommes », pour avoir été trouvé faisant « un cotillon de femme » ; — fol. 40, une autre amende de 30 l. payée par Françoise Tribuot, de Chalindrey, accusée de suppression de part et d'un crime d'homicide pour lequel elle fut condamnée à mort. — Dépenses : 24,986 l. 10 s. 2 d., dont : fol. 56, 100 l. accordées en sus de la rétribution ordinaire de 150 l. à l'évêque de Damas, prédicateur du Carême à la Sainte-Chapelle, pour subvenir à ses dépenses durant cette station et aux frais du voyage qu'il fit pour retourner à Lyon où il résidait ; — fol. 62, 793 l. 10 s., montant des frais de voyage remboursés à MM. Bernard Coussin et Buatier, échevins, envoyés à Paris pour demander à M. « Jannin », conseiller du Roi, la continuation de l'octroi de 10 s. par millier de fer entrant à Dijon, et à MM. Jean Morel et Antoine Desnoyers, aussi échevins, qui allèrent à Missery pour demander à M. le baron de Lux, lieutenant pour le Roi en Bourgogne, de faire cesser les entreprises faites par le lieutenant du château « qui fait planter des barrières et des adve- « nues sur les murailles près ledit chasteau » ; — fol. 63, 273 l. prix du vin distribué aux chevaliers de l'Arquebuse, qui fesaient tirer un prix, et aux Cordeliers, pendant la tenue du chapitre général de leur

ordre; — fol. 69, 12 l. données à Pierre Millot, graveur, qui fit une marque aux armes de la Ville, dont on se servit pour marquer cent tonneaux de vin conduits en pays étrangers; — folio 72, 3 l. allouées à Étienne de Ruelle, peintre, pour « ung tableau dans lequel ont esté effigiéz deux habitans de cette ville, condamnés à mort par sentence de la Mairie »; — fol. 73, 6 l., prix des douze hottes remises aux mendiants employés à nettoyer les rues; — fol. id., id., des dragées dont il fut fait présent à l'occasion du baptême de l'une des filles du baron de Lux, « de laquelle fut compère la ville, et tenue sur les fonds de baptesme par feu M. Coussin, lors vicomte maïeur »; — fol. 75, 30 l. allouées à MM. Morisot, de Frasans, Berbisey, Maire, de Villers, et Guillaume, avocats et conseils de la ville; — fol. 93-94, 268 l. 11 s., montant des frais que l'on fit à l'occasion de la naissance du duc d'Orléans, second fils du Roi, tant pour le théâtre dressé sur la terrasse de la maison du Roi et place de la Sainte-Chapelle, où le peintre Gautheron avait représenté un navire avec ses voiles et ses mâts, que pour le feu de joie qui y fut tiré et les trente-six torches de cire « portées à l'entour par les maire et échevins »; — fol. 95-99, 743 l. 7 s. 7 d., prix auquel revinrent les travaux de maçonnerie, serrurerie, etc., exécutés au cours de la rivière « de Reigne »; — fol. 100, 1,082 l. 15 s. 6 d., montant des dépenses faites pendant la contagion survenue à Dijon au mois d'août 1606, etc.

M. 143. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 506 feuillets, papier.

1607-1608. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Étienne de Loisie).—Recettes : 10,655 liv. 11 d., où : fol. 205, les amendes de 10 l. auxquelles Claudine de Langres, Claude Lambelin et Laurence, femme de Lambelin, furent chacun condamnés « pour larrecins et recélations »; — fol. 206, une autre amende de 10 l., infligée à Guillaume Auprestre, serrurier, « pour oultraiges par lui commis à la personne de sa femme. » — Dépenses : 21,172 l. 5 s. 7 d. dont : fol. 258 et 259, 10 l., prix des harengs et de « la moulue » donnés par la ville, à titre d'aumône, aux PP. Capucins de la maison de Dijon, et 5 l. 2 s., prix du saumon et de l'huile d'olive qu'elle envoya au P. Provincial de cet ordre lors de son passage; — fol. 264, 100 l. remises à celui « ayant charge des Pères Capucins d'acheter des livres pour leur bibliothèque; — fol. 312, 22 l. 10 s., prix de vingt-cinq cimaises de vin distribuées aux chevaliers de l'Arquebuse à leur retour de « Chalons » où ils avaient gagné un prix d'argent; — fol. 313, 18 l. 18 s., id. des dix-huit cimaises présentées tant à Mme de Guise qu'à M. le prince de Joinville et à M. l'archevêque de Reims, ses enfants; — fol. 347, 66 l. auxquelles revinrent les dépenses de bouche faites à Velars et Plombières par les conseillers du Parlement, magistrats municipaux et officiers de la mairie qui suivirent la procession faite à l'ermitage de N.-D. d'Étang par les Pères Capucins de Dijon « pour invoquer l'aide de « Dieu pour faire cesser les maladies de flux de sang « et dissenterie qui regnoient lors en la ville » (octobre 1607); — folio 354, 6 l. allouées à Claude Chrétien, exécuteur de la haute justice, pour ses peines d'avoir traîné sur une claie, depuis les prisons de la ville jusqu'à Fontaine l'effigie de Claude Potot, condamné à mort par sentence de la mairie, à cause de l'homicide par lui commis sur la personne de Émillan Chicheret; — fol. 368, 21 l. à Jean Louhet, Étienne Fény et Étienne Corbanet, pour s'être jetés dans l'Ouche, au péril de leur vie, pour sauver des gens qui étaient dans une petite île sur le point d'être submergée par suite de la crue des eaux (juin 1608); — fol. 377, 18 l. données par la ville à Me Rodolphe Lemaistre, médecin ordinaire du Roi, pour « avoir fait imprimer par « Jehan Magnien ung traicté des remèdes et moyens « les plus propres pour la préservacion et garison « dangier de peste pour l'utilité publicq »; — fol. 430, 93 l. payées à François Venevault, maître maçon, tant « pour avoir faict l'imaige du Roy en relief et « icelluy mis en bronze et doré de fin or », que pour avoir construit au-dessus de la porte principale de l'Hôtel-de-Ville, une niche en pierre blanche, surmontée des armes de France et de Navarre, où fut « posée la représentation du Roy »; — fol. 442, 245 l. 5 s., montant des dépenses faites pour les théâtres dressés place de la Sainte-Chapelle et sur la terrasse de la maison du Roi, où furent tirés des feux de joie à l'occasion de la naissance du prince de Navarre, troisième fils du Roi, et où les peintres Gautheron et Étienne de Recouvrance avaient fait « les figures et représentation en leurs grandeurs, de la Reyne et de Messieurs les princes Daulphin, d'Orléans et de Navarre, ses enffans »; — fol. 459-475, 982 l. 13 s. payés à divers pour travaux de fortification, etc.

M. 144. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 114 feuillets, papier.

1607-1608. — Comptes, etc. Double du précédent registre.

M. 145. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 498 feuillets, papier.

1608-1609. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Chrétien de Masque). Recettes : 10,781 l. 2 s. 3 d. et dépenses : 22,737 l. 4 s. aux chapitres desquelles il est fait mention : fol. 295, 18 l. données à un valet de pied du Roi, qui apporta des lettres de Sa Majesté, au nombre desquelles étaient des lettres patentes ordonnant aux magistrats de lui envoyer le procès-verbal de l'élection du Maire, et 120 l. allouées à Pierre Mure, marchand et échevin, pour avoir été à Fontainebleau où était le Roi, lui porter ce procès-verbal et en avoir rapporté des lettres nommant à la magistrature Me Humbert, contrôleur, chargé du taillon (juillet 1609) ; — fol. 297-308, 1,217 l. 5 s., prix des vins offerts à plusieurs personnes de condition : le baron de Lux, l'évêque de Chalon, l'abbé de Cîteaux, Mme la maréchale de Tavannes, MM. de Tavannes, ses fils, etc. ; — fol. 338, 12 l. accordées à Antoine de Recouvrance, peintre, « pour avoir painct le vuide du rond, avec « azeur semé d'estoilles d'or, dans lequel est la figure « du Roy au dessus de la grand'porte de l'hostel de « la ville » (30 avril 1609) ; — fol. 346, 3 l. données à à Me Henri Varroquins, chirurgien, qui assista à l'ouverture du corps de Gaspard Prudon, tué nuitamment; — fol. 423, 350 l. payées à Jean Mathenet et Nicolas Camus, maîtres maçons, pour la construction d'un pont de pierre sur le cours de Suzon, près le boulevard de la Trémouille; — fol. 439, 18 l. attribuées à Jeanne le Comte, de Laigle en Normandie, « qui montra à faire du pain sans grain pour se ser« vir de ceste invention en temps de nécessité » ; — fol. 441, 1,000 l. allouées à Jean Jacquinot, bourgeois, suivant marché fait avec lui pour « la démolition et « ruyne des fortifications de Talant, pour ce qui « estoit ordonné à la part et portion de la ville » ; — fol. 445, 2,206 l., montant des arrérages de rentes payés par la ville à divers créanciers parmi lesquels on remarque : noble Guillaume Le Goux, sieur de Vellepelle, Mre J.-B. Le Goux, seigneur de la Berchère, Me Jean Guenebault, médecin, Jean Buatier, conseiller du Roi, etc.; — fol. 473,50 l. remises, en déduction du prix de sa ferme, à l'amodiataire du subside du vin, aux termes d'une délibération du 29 mai 1609, à cause du préjudice que lui avait porté un arrêt du Parlement du 2 mai 1608 interdisant, sous peine d'une amende de 50 l. aux cabaretiers et taverniers de donner à boire aux hommes mariés, clercs et serviteurs de la ville; — fol. 497, 120 l. allouées aux auditeurs du présent compte, etc.

M. 146. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 534 feuillets, papier.

1609-1610. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Étienne Humbert). — Recettes : 13,987 l. 12 s. 6 d., où : fol 146, 900 l. payées par Me Bernard Collin, fermier du greffe de la mairie; — fol. 149, 202 l. versées par Chrétienne de Lisle, fermière de la geôle des prisons; — fol. 150, 205 l. par Chrétien Fremiet, pour location des droits de place et du marché de la Poissonnerie; — fol. 152, 25 l. par Jean Besançon pour la ferme de la Charbonnerie; — fol. 153, 912 l. 6 s. par Philibert Deshuitres, pour location des Halles de Champeaux, etc. — Dépenses : 26,329 l. 13 s. 4 d., dont : fol. 260, 600 l. versées à Me Philibert Beruchot, receveur de l'Hôpital du Saint-Esprit, pour la quote-part due par les habitants de la ville pour la nourriture des pauvres ; — fol. 262, 18 l. 5 s., prix du dîner donné en l'honneur du P. Ange, capucin, prédicateur de la station du Carême, logé en la maison du Roi (avril 1610) ; — fol. id., 12 l. accordées au sacristain de la Sainte-Chapelle, pour avoir aidé à parer en noir cette église où fut célébré le service des obsèques du « feu roy Henry quatriesme » (29 mai 1610); — fol, 264, 100 l. remboursées au maire qui les avait avancées pour les aumônes qu'il fit dans le cours de l'année 1609-1610 « à ung grand « nombre de mendiantz, tant soldatz que aultres « passant par ceste ville » (cet article figure également aux comptes des années suivantes); — fol. 310, 524 l. 18 s., prix des vins offerts à l'archevêque de Bourges, au chevalier de Guise, à la maréchale de Tavannes, au duc de Rohan, etc. ; — fol. 321-342, 5,981 l. 17 s. 5 d. payés à divers créanciers de la ville pour arrérages de rentes; — fol. 352, 30 l. accordées à Claude Guyot, imprimeur, qui était venu se fixer à Dijon, pour l'indemniser des frais occasionnés par le transport en cette ville de son mobilier et du matériel de son imprimerie (septembre 1609) ; — fol. 358, 100 s. payés à Marc Sebillotte, maître serrurier, pour avoir « ferré les prisonniers durant l'année de ce compte » ; — fol. 461, 1,013 l. 10 s., prix de la poudre achetée suivant le commandement du Roi; — fol. 466, 214 l. 4 s. auquel revint le service célébré en la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme du roi Henri IV; — fol. 472, 24 l. allouées à François Lavirot, cuisinier, qui prépara le souper offert, le 23 mai 1610, aux députés du Parlement, de la Chambre des comptes et

de la mairie, chargés de visiter « les ruynes et bresches des murailles de la ville », etc.

M. 147. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 196 feuillets, papier.

1608-1610. — Comptes, etc. Double des registres M. 145 et M. 146.

M. 148. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 306 feuillets, papier.

1610-1612. — Comptes, etc.—Autres rendus par le même (magistrature de Nicolas Humbert). — Recettes du premier (1610-1611) : 11,894 l. 4 s. 3 d. et du second (1611-1612) : 15,274 l. 16 s.; — dépenses du premier : 23,775 l. 2 s. 6 d., et du second : 27,208 l. 11 s. 8 d., auxquelles dépenses il est fait mention de : fol. 84-87, 1,362 l. 3 s. payés à divers pour frais de procédure ; — fol. 88-90, 1,262 l. 14 s. 6 d. pour frais de voyage accordés notamment à Me Henri Morel, procureur à la Cour et échevin, envoyé à Saint-Seine-sur-Vingeanne, afin de supplier M. de Cures, maréchal des armées de France, de ne point laisser approcher de la ville les compagnies de gens d'armes qu'il commandait, et aux sergents de la mairie qui portèrent à M. l'évêque de Bellay des lettres de la municipalité l'invitant à venir prêcher à Dijon l'octave de la Fête-Dieu ; — fol. 90, 480 l. 6 s., prix des vins d'honneur offerts à M. Jeannin, conseiller d'Etat, à M. le cardinal de Joyeuse, à M. l'évêque de Bellay, au marquis de Mirebeau, etc.; — fol. 96, 181 l. allouées à Hugues Gaignant, maître maçon, pour travaux exécutés aux Halles de Champeaux ; — fol. 102, 4 l. 10 s., donnés aux maçons qui abattirent la porte de l'enclos des Chartreux, du côté de la Porte-d'Ouche ; — fol. 103, 45 l. accordées à Me Claude Monyot, « pour l'aider à contribuer aux frais faicts par l'Infanterie Dijonnoise », qui représenta en public « l'action faicte à l'honneur du Roy à présent régnant » ; — fol. 103, 67 l. 10 s., payés à Jean Gillot, maître apothicaire, pour vente de dix-huit boîtes de confitures variées offertes à M. le cardinal de Joyeuse ; — fol. 111, 78 l. attribuées à Philibert Boullée, capitaine du guet, et Jean Martin, « voieur », pour une année de leurs gages ; — fol. 128, 530 l. payées (en deux mandats, l'un d'octobre 1610, l'autre de mai 1611) à François Leduc et Claude Phelisot, horlogers, pour les réparations qu'ils firent à l'horloge de Notre-Dame ; — fol. id. 51. allouées à Jean du Buisson, hôte de la Rose-Blanche, pour avoir hébergé un Allemand, entrepreneur des travaux à faire à la fontaine de Champmaillot (octobre 1610) ; — fol. 129, 30 l. 16 s. donnés à un charretier qui amena à Dijon trois pièces d'artillerie nouvellement fondues à Saint-Jean-de-Losne, et 30 l. à Jérôme Manget, fondeur de l'artillerie du Roi, demeurant en cette dernière ville, pour avoir gravé sur ces pièces les armoiries de Dijon ; — fol. 130, 64 l. 3 s. payés à plusieurs ouvriers occupés à rompre le glacis de Suzon, proche les Capucins, afin de faire couler l'eau, la voûte sous laquelle elle passait étant tombée ; — fol. 221, 1,820 l. 12 s. alloués au receveur pour dépenses faites en son hôtel par l'évêque de Belley, qui prêcha à la Sainte-Chapelle, pendant l'avent de 1611 et le Carême de 1612, et 51 l. 10 s. à Jacques Derequeleyne, Grostet et autres échevins qui accompagnèrent, jusques à Chanceaux, cet évêque se rendant à Paris ; — fol. 223, 16 l. données à titre d'aumône à deux écoliers de Normandie et à un gentilhomme anglais ; — fol. 232, 987 l. 15 s., montant des frais de procès que la ville soutenait contre les Chartreux, Barthélemy Jachiel, procureur syndic et autres ; — fol. 254, 25 l. 10 s. accordées à Nicolas Laureau, sergent de la mairie, qui porta à Paris les plaintes de la municipalité contre ceux de la nouvelle religion prétendue réformée qui demandaient les lieux de Talant, Chenôve et Saulon-la-Rue pour y faire « leur presche » ; — fol. 256-259, 4,200 l. 9 s. payés à M. Joly, avocat au Parlement, Bénigne Carrey, notaire, Jean Thomas, conseiller du Roi, etc., tant pour remboursement de rentes constituées que pour paiement d'arrérages de ces rentes ; — fol. 264, 56 l. données à l'hôtelier qui prépara le dîner offert à l'évêque de Belley par les magistrats municipaux assemblés en la Chambre de ville pour rédiger les articles des plaintes que l'on voulait faire à MM. les députés par le Roi contre ceux de la religion prétendue réformée ; — fol. 264, 40 s. payés à Étienne Mongin, sergent de la mairie, pour avoir assigné ces derniers en la Chambre du Conseil (janvier 1612) ; — fol. 265, 6 l., prix de deux cadenas achetés pour fermer les portes du Trésor de la ville ; — fol. 268, 2,475 l., allouées aux PP. Jésuites pour l'entretien du collège ; — fol. 275, 73 l. attribuées à titre de gratification aux rois des compagnies des jeux de l'Arquebuse, de l'Arc et de l'Arbalète ; — fol. 284, 10 l. 4. s. donnés à Jean Bourrelier pour vente de soixante-quatre feuilles de fer blanc pour couvrir Jacquemart étant à l'horloge Notre-Dame, etc.

M. 149. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 554 feuillets, papier.

1610-1611. — Comptes, etc. — Double du compte compris aux fol. 1-152 du registre précédent.

M. 150. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 488 feuillets, papier.

1611-1612. — Comptes, etc. Copie du compte compris aux fol. 153-306 du registre M. 148.

M. 151. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 135 feuillets, papier.

1612-1613. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jacques Bossuet). — Recettes : 12,445 l. 12 s. 5 d., où : fol. 64, octroi du fer : 3,618 l.; — du rouage, charroi et entrée des bêtes vives : 1,058 l.; — du vin : 1,318 l. 15 s.; — huitième du vin levé sur les hôteliers : 1,600 liv.; droit sur le sel : 1,430 l. 13 s. 10 d. — Dépenses : 21,352 l. 6 s. 10 d,, où les paiements de : fol. 83, 34 l. 4 s., prix de deux feuillettes de vin offertes en cimaises tant à M. le Connétable de passage à Dijon qu'au marquis de Mirebeau et aux autres seigneurs de sa suite (14 et 15 juillet 1612); — fol. id., 400 l., faisant moitié de 800 l. allouées à MM. Pierre Pépin et Barthélemy Moreau, pour les indemniser des frais qu'ils firent à Paris où ils étaient allés pour demander la levée de prise de corps contre eux donnée par le Conseil privé, alors qu'ils exerçaient la charge de procureur syndic de la ville; — fol. 91, 270 l. au receveur qui en avait fait l'avance pour achat des jetons de cuivre, « fabriqués au moulinet », et armoriés aux armes de la ville et du Maire, ainsi que des trousses et bourses où étaient ces jetons distribués aux magistrats municipaux; — fol. 94, 28 l. 10 s. aux sergents de la mairie qui publièrent, dans les faubourgs de la ville et sa banlieue », l'ordre aux habitans de nettoier les chenilles »; — fol. 95, 81 l. 10 s. pour achat de confitures dont il fut fait présent à M. le premier président Brulart, à l'occasion du baptême de son fils; — fol. 115, 135 l. aux PP. Jacobins de la maison de Dijon, pour avoir célébré en leur église les services de l'anniversaire et des fondations du président Godran, de 1595, date de l'expulsion des Jésuites de Dijon, à 1604, date de leur rentrée (ce paiement fait en vertu d'un arrêt de la Cour en date du 15 juin 1612); — fol. id., 50 l. 8 s. à Louis Huot, Pierre Baron et autres, tant pour avoir fait les feux de joie et salves d'artillerie tirés en la présence de M. le Connétable que pour dépenses faites par les troupes qui allèrent à sa rencontre, etc.

M. 152. (Registre.) — In-folio, reliure basane, 432 feuillets, papier.

1612-1613. — Compte, etc. — Copie du registre précédent.

M. 153. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 132 feuillets, papier.

1613-1614. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). Recettes : 14,300 l. 19 s. 5 d., et dépenses : 22,071 l. 4 s. 1 d., dont fol. 73, 100 l. accordées aux Frères Prêcheurs de Dijon, pour aider à faire réparer leur réfectoire et agrandir le jubé de leur église, et semblable somme donnée aux Cordeliers pour aider la construction du portail de leur église; — fol. id. 4 l. 8 s. donnés à titre d'aumône à deux religieux italiens de l'ordre de Saint-Dominique, ainsi qu'à un pauvre gentilhomme de passage; — fol. 80, 350 l., montant des frais du procès que la ville soutint au Parlement de Paris « au faict de la noblesse de noble Me Guillaume Berbisey, conseiller du Roy, lieutenant particulier civil et criminel au baillage de Dijon; — fol. 82, 225 l. payées à « noble » Jacques Bossuet, conseiller à la Cour et ancien vicomte-maïeur, ayant droit de Mlles Millière, pour les arrérages dus par la ville d'une rente dont le capital était de 3,600 l.; — fol. 91, 400 l. qu'il restait à payer à M. Pépin, procureur au Parlement, ancien syndic de la ville, et Barthélemy Moreau, aussi procureur et ancien substitut, des 800 l. qui leur avaient été allouées aux termes d'une délibération du 21 février 1612, pour les frais et dépens du voyage qu'ils firent à Paris au sujet de la prise de corps décrétée contre eux en vertu d'un arrêt du Conseil privé lorsqu'ils exerçaient leurs charges de procureur et de substitut (juin 1614), et 150 l. dues à Me Guy Nicolas, notaire et secrétaire du Roi, des 300 l. qui lui avaient été attribuées en vertu d'une délibération du 21 janvier 1613, pour avoir également fait le voyage de Paris où il était assigné au Conseil, au sujet du rétablissement en leurs charges de plusieurs échevins, et à l'effet de répondre sur les faits contenus au procès-verbal dressé à ce sujet par le feu

baron de Lux; — fol. 114, 100 l. allouées aux chevaliers du jeu de l'Arc, pour les aider à construire un pavillon au lieu où ils faisaient leurs exercices; — fol. id. 40 s., prix du vin acheté chez le nommé Henri Robert, vigneron, pour ceux qui travaillèrent à éteindre un incendie au faubourg Saint-Pierre, au mois de septembre 1613, et 5 l. accordées à Didier Lessarterre, blessé « au service dudit feug »; — fol. id. 171 l. payées à Bernard Guichard pour achat de cinquante seaux destinés à l'extinction des incendies; — fol. 115, 16 l. 15 s. alloués au receveur pour prix « des thillotz plantés en la place Saint-Jean », etc.

M. 154. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 125 feuillets, papier.

1614-1615. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Edme Joly). — Recettes : 13,426 l. 19 s. 1 d. et dépenses : 19,863 l. 19 s. 7 d. dont : fol. 72, 374 l. allouées au P. Billaud, de l'ordre des Jacobins, qui prêcha à la Sainte-Chapelle pendant le carême de l'année 1615 ; — fol. 73, une aumône de 3 l. faite aux religieuses de Châteausalins en Lorraine ; — fol. 78, 8 livres payées à Jean Desplanches, imprimeur, pour des châssis de papier qu'il fit en la Chambre du conseil ; — fol. 79, 995 l., montant des dépenses que la ville fut, par un arrêt du Parlement de Paris, condamnée à payer aux Chartreux de la maison de Dijon, contre lesquels elle avait soutenu un procès (1614) ; — fol. 80, 2,015 l. 16 s., prix des vins offerts aux Élus et à plusieurs personnes de distinction ; — fol. 88, 43 l. 5 s. payés à divers pour les préparatifs des réjouissances faites à l'occasion de l'entrée de M. le marquis de Mirebeau, « nouvellement nommé lieutenant pour le Roy en Bourgogne », et 54 l. 7 s. pour achat des confitures offertes par la ville à Mme la Marquise : — fol. 90, 50 l. données à Jean Monnyot, receveur des deniers de l'Infanterie dijonnaise, « pour « estre employées à une mascarade faicte en réjouis- « sance du mariage de M. le baron de Terme avec « Mademoiselle, fille du marquis de Mirebeau », et fol. 91, 28 l. 12 s. passés en compte au receveur pour prix des confitures présentées aux époux; — fol. 102, 45 l. dues à Jean Péchin, maçon, pour avoir réparé une croix érigée au marché de Saint-Michel ; — fol. 109, 45 l. versées à Simon Granjean, exécuteur de la haute justice, pour deux quartiers de ses gages qui, aux termes d'un accord fait avec lui le 26 mai 1615, devaient être de 90 l. par an, « moyennant quoy il ne peult exiger aucune chose sur les denrées qui se vendent es marchefz publicq de la ville » ; — fol. id., 33 l. 6 s. 8 d. accordés au receveur du jeu de l'Arquebuse, pour employer aux frais d'un prix franc que cette compagnie devait faire tirer, etc.

M. 155. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 400 feuillets, papier.

1614-1615. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 156. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 143 feuillets, papier.

1615-1616. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Edme Joly, maître des comptes). — Recettes : 15.708 l. 4 s. 7 d., où : fol. 60, 40 s., montant des amendes auxquelles furent condamnés Ysaac Chalon, tenant le cabaret à l'enseigne de la Galère, et sept autres débitants pour avoir « estallé et mis en avant leurs denrées un jour de saint dimanche » ; — fol. 75, 260 l. payées par M. Pierre Desbarres, président, et « noble », François Fyot, seigneur de Barrain, conseiller au Parlement, qui les devaient pour finir d'acquitter le capital d'une rente de 400 l. et plusieurs années d'intérêts de cette rente constituée par MM. Jean et Jacques Fyot, au profit de M. Julien Martin, lequel en avait fait cession à la ville pour l'entretien du vieux Collège dont il était fondateur. — Dépenses : 24.492 l. 6 s. 2 d., dont : fol. 80, 36 l., prix de 41 l. de cire et 53 l. d'huile d'olive et des harengs donnés en aumône aux Capucins ; — fol. id. 200 l. accordées aux Frères prêcheurs, à l'occasion de la tenue à Dijon d'un chapitre provincial, et 45 l. à Frère Hyacinthe Vuynet, religieux de cet ordre, pour l'impression de thèses dédiées à la ville et qu'il soutint aux « disputes » qui eurent lieu à l'occasion de la tenue du chapître; — fol. 96, 19 l. 5 s. payés à Me Michel Perrenet, charpentier, pour avoir dressé sur la place Saint-Jean un théâtre où s'assirent les magistrats municipaux, « pour veoir l'action de « resjouissance qui se faisoit pour le mariage de M. de « Termes et de Mme sa femme » ; — fol. id. 7 l. 15 s. à Jean Livet, substitut du procureur syndic, pour les dépenses de bouche qu'il fit à la levée de trois cadavres trouvés hors de la ville ; — fol. id. 15 l. à Florent Despesches, maître peintre, pour avoir « portraict les cherriots » faits à l'occasion du mariage de M. de Termes, et 9 l. à Pierre Grangier, imprimeur, qui écrivit « en des livres couvertz de velin, la poésie « faite par l'Infanterie assemblée pour ledit subject » ;

— fol. 97, 7 l., prix de deux hallebardes achetées pour être portées par les sergents de la mairie, marchant devant le maire; — fol. id. 6 l. payées à Claude Guyot, imprimeur, pour avoir imprimé une protestation faite par les Réformés, lors de l'assemblée de Montauban; — fol. 114, 136 l. à Lazare Laurençot, charpentier, pour pose d'un pont-levis en bois neuf à la tour Saint-Nicolas; — fol. 120, 4 l. 18 s. donnés aux ouvriers qui remplirent de terre les tonneaux mis sur les brèches de la tour Saint-Georges; — fol. 122, 492 l. 17 s. 7 d., montant des frais auxquels donnèrent lieu le feu de joie et autres réjouissances ordonnés à l'occasion du mariage du Roi, où il est fait mention de 14 l. données aux tambours de la ville « pour avoir « sonné leurs tambours pendant deux jours au-devant « des habitants de ladite ville qui estoient en armes « pour plus grande joye »; — 129 l. 11. s. accordés à Étienne et Jacques Gautheron, Antoine de Recouvrance, Charles Cardeur, Edme Ranguet, Florent Despesches et autres peintres, pour avoir fait et dressé les figures mises sur le théâtre où l'on tira le feu d'artifice, place de la Sainte-Chapelle, peint les corniches de ce théâtre, ainsi que les armoiries; — fol. 130, 7 l. allouées à Pierre Millot, graveur, pour la fabrication des « maraulx » qui se donnaient à ceux qui faisaient les rondes sur les murailles, etc. V. M. 351.

M. 157. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 432 feuillets, papier.

1615-1616. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 158. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 129 feuillets, papier.

1616-1617. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Étienne Arviset, audiencier en la grande chancellerie de Bourgogne). — Recettes : 14.242 l. 9 s. 9 d., où : fol. 53, 10 s. payés par Claude Perryot, auquel le droit de tenir deux jeux de « courboulle » au pied du rempart vers la la porte d'Ouche, avait été concédé pour 6 ans, sous la condition d'acquitter annuellement cette redevance; — fol. 58, 50 et 20 l., montant des amendes auxquelles furent condamnés d'une part Sébastien Vyard, demeurant à Fontaine, « convaincu de larrecin, rapt et adultère », et d'autre Christophe Lhuillier et sa femme « accusés de macquerelage ». — Dépenses : 21.928 l. 12 s. 6 d., dont : fol. 71, une aumône de 12 l. accordée aux religieuses Sainte-Claire de Seurre et celle de 12 l. à des religieux de l'ordre de Saint-Basile, du monastère Sainte-Marie-des-Anges du Montsaint en Macédonie; — fol. 72, autre aumône de 4 l. faite à Jérôme Brouchet, « soidisant gentilhomme ybernois »; — fol. 80, 332 l. 4 s. 6 d., prix des vins offerts aux Élus, au marquis de Mirebeau, et à MM. de Castille et de Bassompierre; — fol. 88, 398 l. 6 s. que coûtèrent la construction et la décoration de l'arc de triomphe élevé à l'occasion du baptême du fils de M. de Termes, capitaine du château, dont les peintures furent l'œuvre des peintres Florent Despesches et autres; — fol. 112, 7 l. 10 s. payés à Antoine Mailley, pour curage du puits proche la chapelle Saint-Jacques; — fol, 119, 30 l. à Jean Flaman, fils de Claude Flaman, ingénieur du duc de « Virtemberc », demeurant à Montbéliart, pour remboursement des frais du voyage qu'il avait fait à Dijon, afin de « recongnoistre au dehors de la « ville les endroictz les plus propres et commodes « pour amener les eaux dans ladite ville et y dresser « des fontaines », etc. V. M. 352, 353.

M. 159. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 308 feuillets, papier.

1616-1617. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 160. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 354 feuillets, papier.

1617-1618. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 12.963 l. 17 s. 4 d., où : fol. 162, les amendes de 25 l. auxquelles la nommée Marceline Boussu, femme de Nicolas Bergère, et Nicolas, dit le Lorrain, furent chacun condamnés pour crime d'homicide, et dépenses : 21.140 l. 7 s. 5 d., dont : fol. 202, 40 l. allouées à M. l'archevêque de Naxe, à titre d'aumône, ainsi qu'il appert de sa quittance « escripte en lettre grecque »; — fol. 254, 40 s. aux sergents de la mairie qui assistèrent à la publication des lettres d'abolition des maîtrises; — fol. 258-259, 360 l. accordées à MM. Pierre Garnier, receveur au bailliage de Dijon, et Pierre Martin, avocat, l'un et l'autre échevins, pour avoir inventorié les titres et papiers concernant les privilèges, ainsi que les droits de justice et autres de la ville, plus 90 l. à Me Louis Martin, secrétaire de la mairie, pour avoir dressé l'inventaire sous leur direction; 4 l. 10 s., prix des sacs où l'on renferma les

papiers et des « festons » mis aux murs du Trésor pour y pendre ces sacs ; 15 s., salaire des « gagne-deniers » qui chargèrent les papiers sur leurs charrettes et les rapportèrent en la chambre du Trésor (Trésor des Chartes) ; 20 l., salaire du sieur Myet, copiste, qui transcrivit « la grosse » de l'inventaire, et 100 s. donnés à Pierre Grangier, libraire, pour avoir relié cette « grosse » ; — fol. 319-320, 1.270 l. 9 s., montant des travaux exécutés tant à la fontaine de Champmaillot que sur la place Saint-Michel où l'on construisit un bassin en pierre d'Is-sur-Tille pour recevoir les eaux de ladite fontaine, etc. V. M. 352, 353.

M. 161. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 141 feuillets, papier.

1617-1618. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 162. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 121 feuillets, papier.

1618-1619. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Pierre Forneret, receveur général des deniers de la province). — Recettes : 13.522 l. 13 s. 11 d., où : fol. 59, 336 l. payées par vingt-huit nouveaux habitants, parmi lesquels on remarque François Sambin, de Blois, petit-fils de Hugues Sambin, auquel il est permis de tenir boutique ouverte de menuisier et qui versa 12 l. pour son droit d'habitantage. — Dépenses : 22.617 l. 7 s. 7 d., dont : fol. 69, 624 l. payées au P. Louis de La Rivière, provincial des Minimes de Lyon, qui prêcha pendant le carême à la Sainte-Chapelle ; — fol. 70, une aumône de 6 l. faite à deux religieux Italiens de l'ordre des Augustins réformés ; — fol. 72, 24 l. prix de douze grosses torches, du poids de deux livres chacune, que l'on porta à l'enterrement du défunt maire (Pierre Forneret) ; — fol. 85, 39 l., prix des confitures présentées à Mme Jeannin et de l'indemnité allouée aux sergents de la mairie qui allèrent avec la municipalité à la rencontre du prince de Longueville ; — fol. 86, 14 l. 10 s. alloués à Jean Rebourg, de Fontaine, pour dépenses faites à son logis par le vicomte-maïeur et quelques échevins venus en ce village pour assister à la pose de la première pierre de l'église de Saint-Bernard ; — fol. 87, 45 l. remboursées à Guillaume Berbisey, conseiller du Roi, qui avait été contraint de les payer pour sa quote-part de la taille, avant l'arrêt rendu en sa faveur au Parlement de Paris, « sur le fait de sa noblesse » ; — fol. id. 18 l. 14 s. alloués à Étienne Donet, substitut du procureur syndic, qui en avait fait l'avance pour la visite et l'exécution du cadavre d'un homme des faubourgs qui s'était « précipité » ; — fol. 109, 40 l. 10 s. à Maurice Blondeau, fondeur, pour prix d'un vase en cuivre rouge placé sur la fontaine Saint-Michel, où les eaux étaient amenées par des tuyaux en bois de verne, etc. V. M. 352, 353.

M. 163. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 357 feuillets, papier.

1618-1619. — Comptes, etc. — Copie de M. 162.

M. 164. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 126 feuillets, papier.

1619-1620. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Jacques Venot). — Recettes : 25.984 l. 15 s., et dépenses : 33.337 l. 12 s. 1 d., dont : fol. 68, 18 l. données à frère Nicolas Perriquet, prieur du couvent des Carmes, pour « ses peines » d'avoir prêché le carême en l'église de ce monastère, et aider aux frais du voyage qu'il devait faire à Rome, pour la tenue d'un chapitre général de l'ordre ; — fol. id. 398 l. montant des honoraires accordés au P. Coton, jésuite, prédicateur du Roi, pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle les dernières stations du carême et de l'octave du Saint-Sacrement ; — fol. 80, 30 l., prix d'un poinçon de vin distribué au clergé et aux habitants de la terre de Saint-Seine-l'Abbaye et lieux voisins, venus en procession à Dijon ; — fol. 88, 40 s. donnés à Me Guillaume Provin, médecin, et 30 s. à chacun des sieurs Regnault et Febvre, chirurgiens, pour avoir visité le nommé Claude Corberon que l'on disait lépreux ; — fol. 89, 4.800 l., montant d'une donation faite à la ville de Dijon, sous la condition d'en employer le revenu en faveur des PP. Minimes de cette ville, par « noble » Bénigne de Frasans, greffier au bureau des finances, et qu'elle prêta à cours de rente à M. Charles d'Augenne, seigneur du Fargis et autres lieux, conseiller d'État ; — fol. 113-118. 3.804 l. 18 s., montant des dépenses faites pour amener les eaux de la fontaine de Montmusard sur la place de la Sainte-Chapelle, etc. Vr M. 352, 353.

M. 165. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 355 feuillets, papier.

1619-1620. — Comptes, etc. — Copie du précédent registre.

M. 166. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 141 feuillets, papier.

1620-1621. — Comptes, etc. — Autre rendu par Nicolardot (magistrature du même maire). — Recettes : 15.975 l. 16 s., où : fol. 66, une amende de 30 l. payée par Huguette Congrain, « de la doué de Sarrigny », laquelle fut en outre condamnée à mort (on ne dit pour quel crime) et exécutée le 18 novembre 1620 ; — fol. 70, 11 l. versées par Jean Ampin, de Valenciennes, reçu maître orfèvre ; — fol. 75, 12 l. par M. J.-B. Ferrand, avocat à la Cour, pour son droit d'habitantage. — Dépenses : 26.401 l. 8 s. 6 d. dont : fol. 83, 1.150 l. allouées à Jean Petrigny, religieux de l'ordre des Carmes, prédicateur ordinaire du Roi, pour « sa récompense d'avoir presché l'Advant et le Caresme derniers » en l'église de la Sainte-Chapelle ; — fol. 100, 30 s. donnés à deux « matronnes jurées » pour la visite d'une « pauvre fille exécutée à mort » ; — fol. 112, 60 l. à M. Rougeot, secrétaire de la Chambre du Roi et bâtonnier de l'église Saint-Jean, pour son remboursement des frais que lui avait occasionnés le feu de joie de la veille de la fête, ainsi que le stipulait une délibération du 15 mai 1620 ; — fol. 113, 73 l. aux rois des jeux de l'Arquebuse, de l'Arc et de l'Arbalète qui abattirent les oiseaux de ces jeux durant l'année ; — fol. 120, 18 l. à la fabrique de l'église Saint-Jean pour repeindre la montre de l'horloge ; — fol. id., 54 l. au capitaine Colomban, chargé d'instruire les habitants au maniement des armes ; — fol. 125-128, 1.375 l. 2 s., montant des dépenses faites pour les fontaines de la place de la Sainte-Chapelle, du Bas du Bourg, de la place des Cordeliers « depuis une petite source « d'eau, estant audessus du Cul du Fourg jusques à « la grande source », et où l'on remarque : 190 l. payées à David Billon pour deux bassins en pierre d'Is-sur-Tille, de forme ronde, ayant huit pieds de diamètre dans œuvre pour recevoir les eaux des fontaines du Bas du Bourg et de la place des Cordeliers ; 90 l. à Barthélemy Philippeau, pour avoir fait un modèle en bois d'une figure d'un hercule gaulois pour mettre sur la fontaine de la Sainte-Chapelle, et 320 l. à Maurice Blondeau, fondeur, qui fondit ledit Hercule, etc. V. M. 352, 353.

M. 167. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 386 feuillets, papier.

1620-1621. — Comptes, etc. — Copie de M. 166.

M. 168. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 386 feuillets, papier.

1621-1622. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Bénigne Le Compasseur, seigneur de Courtivron). — Recettes : 16.606 l. 8 s. 8 d., où : fol. 99, la somme de 1,400 l. provenant de l'octroi du rouage, charroi et entrée des bêtes vives, et celle de 3.750 l. prix de la ferme de l'entrée des vins qui ne sont pas du cru des habitants. — Dépenses : 25.623 l., 6 s. 8 d., dont : fol. 106, 60 l. données aux Feuillants de Fontaine, pour la fonte de la cloche de la chapelle de Saint-Bernard, qui eut M. le maire pour parrain au nom de la ville ; — fol. 107, une aumône de 5 l. faite à un évêque grec ; — fol. 124.201 l., prix des confitures offertes à Mesdames la princesse de Condé, douairière, la duchesse de Bellegarde et la marquise de Mirebeau ; — fol. 135, 60 l. accordées aux chevaliers du jeu de l'Arquebuse pour les prix francs qu'ils avaient fait tirer dans le cours d'une année ; — fol. 137, 60 l. allouées à Jacques Laverne, bâtonnier de l'église Saint-Jean, pour l'aider à supporter les frais du feu qu'il fit tirer la veille de la nativité de saint Jean-Baptiste ; — fol. 155, 679 l. 15 s. 6 d., montant des travaux faits aux fontaines de la place Saint-Michel, de la place de la Sainte-Chapelle, du Bas du Bourg et à celle de la place des Cordeliers ; — fol. 160, 75 l. à Philippe Quantin, peintre, « pour avoir refait tout à neuf » les armes du Roi qui étaient à la voûte de la Sainte-Chapelle devant la chapelle de la Sainte-Hostie ; — fol. 161, 664 l. 17 s. 4 d. payés au receveur, en sus de ses gages ordinaires pour les épices des comptes du rouage, de l'entrée du fer et des vins, etc. V^r M. 352.

M. 169. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 414 feuillets, papier.

1621-1622. — Comptes, etc. — Copie du précédent volume.

M. 170. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 155 feuillets, papier.

1622-1623. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 18.472 l. 13 s. 2 d., où : fol. 77 et 78, les amendes de 30 l. chacune payées par Catherine Achery, de Couchey, et Benoît Juillet, condamnés à mort (on ne dit pour quel crime); — fol. 86, une somme de 1.600 l. au denier vingt, employée au remboursement de l'emprunt qui avait été fait pour payer à M. Feydeau son consentement à l'établissement d'une « crue de cinq sols par minot de sel pour l'entretenement du pavé ». — Dépenses : 23.645 l. 11 s. 2 d., dont : fol. 107, 130 l. 1 s., prix du vin offert, lors de leur passage, à M. le Connétable, au maréchal de Pralin, à l'archevêque de Bourges, à M. des Portes, intendant des finances, et autres personnages de distinction; — fol. id. 54 l. données à Me Pierre Guillaume, avocat, pour l'achat de deux feuillettes de vin envoyées au premier président Brulart, à l'occasion du mariage de son fils; — fol. 115 et 116, 12 l. allouées à Me Étienne Lefebvre, chirurgien, pour ses vacations à visiter le cadavre d'un individu tué « sur la banlieue de la ville »; 6 l. 2 s. au greffier de la mairie, pour avoir acheté la potence qui servit à pendre au village de Fontaine la nommée Catherine Achery, condamnée à la peine capitale et avoir fait emmener son corps sur une voiture, après sa mort, plus 5 l. aux sergents de la mairie qui assistèrent à cette exécution et 3 l. au sieur Seguin, chirurgien, qui fit la visite du corps de la suppliciée; — fol. 116, 188 l. 16 s. payés à Claude Verrière et Pierre Mollée, apothicaire, pour les confitures présentées à Mme la Connétable et autres personnes de qualité; — fol. 129, 13 l. données à Me François Quarré, chanoine de « l'église de la Chapelotte aux riches », en sa qualité de roi des jeux de l'Arc et de l'Arbalète; — fol. 144, 57 l. accordées à Charles Marchant, Me artilleur, pour la fourniture de 24 piques en bois de frêne, ferrées de fer doré, pour être mises aux portes de la ville; — fol. 146, 18 l. versées à Claude Bon, fontainier et ingénieur du Roi, pour avoir dressé le devis de ce qu'il convenait de faire pour empêcher les dépôts d'immondices en la rue du Coin des cinq Rues et la tenir en état constant de propreté, etc. V. M. 353, 354.

M. 171. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 384 feuillets, papier.

1622-1623. — Comptes, etc. — Copie de M. 170.

M. 172. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 142 feuillets, papier.

1623-1624. — Comptes, etc. — Autre rendu par Nicolardot (magistrature de M. Jean Tisserand, lieutenant à la Chancellerie). — Recettes : 17.749 l. 8 s. 6 d., où : fol. 72, les amendes de 20 s. auxquelles Bénigne de Lisle et Jean Malpoy, cordonniers, furent condamnés pour avoir donné du cuir de mauvaise qualité à travailler à des compagnons du métier, et celle de 3 l. payée par le valet d'un charretier, pour avoir introduit en ville des soldats mendiants cachés dans un char de foin. — Dépenses : 24.990 l. 8 s. 7 d., dont : fol. 101, 509 l. 6 s. 6 d. alloués au receveur, qui en avait fait l'avance pour l'achat du vin offert tant aux Élus qu'aux chevaliers de l'Arquebuse « qui tiroient l'oiseau et le prix du Roy, et à des seigneurs de marque passant par cette ville »; — fol. 106, 4 l. 10 s. payés à Florent Despesches, peintre, pour avoir lavé et nettoyé les tableaux de la chapelle de la maison de ville; — fol. id., 54 l., prix d'un calice et de deux « chenettes » d'argent que Jean Briet, orfèvre, avait fait pour la même chapelle; — fol. 107, 74 l. 5 s. donnés à Vorle Julien, messager à Châtillon, pour fourniture de trente-trois aunes de tapisserie « en façon de fleur de lys » posées en la chambre du conseil; — fol. 108, 40 l. accordées au peintre Despesches, qui avait peint la galerie bâtie à neuf pour entrer en la salle de l'hôtel-de-ville, et « bronzer à huille la figure placée sur la cheminée de ladite salle »; — fol. 110, 50 l. au receveur, pour avoir transcrit « en parchemin » le Cartulaire de la ville; — fol. 111, 64 l., prix des confitures sèches offertes à Madame la procureuse générale, à son arrivée à Dijon; — fol. 112, 1.500 l. attribuées au receveur pour ses gages; — fol. 114, 2.480 l. pour les gages et pensions dus au Collège des Jésuites; — fol. 119, 100 l. allouées à Claude Jannin, « fontenier », pour entretenir cinq ans durant des fontaines établies sur diverses places de la ville; — fol. 125, 90 l. payées à Nicolas Perriquet, maçon, pour la construction d'un pont sur le cours de « Réyne, au faubourg d'Ouche »; — fol. 129, 151 l. à Jean Dairot, Girard Galochet et autres pour transport de deux mille quatre cent vingt tombereaux « de bétin qui estoient desoubz la tuerie « et qui empeschoient le cours de l'eau, à raison de « un solz trois deniers le tumbereau »; — fol. 131, 1.435 l. 10, montant des frais de curage du cours de Suzon; — fol. 135, 300 l. accordées à Gesse Cave pour avoir enseigné l'exercice de la guerre aux habitants de Dijon, etc. Vr M. 352, 353.

M. 173. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 425 feuillets, papier.

1623-1624. — Comptes, etc. — Copie de M. 172.

M. 174. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 134 feuillets, papier.

1624-1625. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature du même maire). — Recettes : 16,904 l. 11 s. 11 d., où : fol. 4, 100 s. payés à la ville à titre de cens emphytéotique, par Mre Benoît Giroux, président au Parlement de Bourgogne, à cause du moulin de Suzon dont le bail à cens avait été passé en 1571 à Jean Malion, marchand, aux héritiers duquel Malion furent substitués MM. Jean Laverne, avocat, et Jean de Bresches, beau-frère de Laverne, puis M. Thibault Gigot, auditeur à la Chambre des comptes, et en dernier lieu le président Giroux; — fol. 74, une amende de 10 l. à laquelle Jean Boucguaut, hôte du logis de Sainte-Barbe, avait été condamné pour avoir « scandaleusement » donné à manger du gibier et de la volaille à toutes personnes pendant le Carême. — Dépenses : 19,465 l., dont : fol. 94, 910 l. 8 s., montant des dépens payés à Mre Pierre des Barres, conseiller du Roy, conformément à l'arrêt du Parlement de Paris et à la requête de M. Millotet, avocat général; — fol. 102, 5 l. payées à Pierre Boillaud, maître maçon, pour avoir posé une pierre de taille aux prisons de la ville, « servant à tenir le bois où l'on applicque ceux à qui l'on donne la question »; — fol. 104, une gratification de 20 l. donnée à Nicolas Dubief, sergent de la mairie, pour « survenir à ses nécessités, à cause de l'emprisonne- « ment de sa personne à la poursuite de Simon Gou- « hin de Fontaine qui s'est rendu partye contre lui, « en mettant à exécution le jugement donné contre » Gouhin « par des commissaires de la Chambre »; — fol. 124, 100 liv. accordées aux PP. Jésuites du collège de Dijon, afin de leur permettre de distribuer des livres en récompense à ceux de leurs élèves qu'ils jugeraient les plus capables « en une action publique et jeu » que l'on devait faire en ce collège; — fol. id. 400 l. dues aux héritiers de Me Jean de Souvert, avocat, à cause du bois que ledit de Souvert avait fourni pour la plateforme sur laquelle on mit les canons ayant servi à battre les murs du château lorsqu'il était assiégé par Henri IV, un arrangement ayant mis fin à un procès soutenu à ce sujet par la ville contre ces héritiers; — fol. 125, 77 l. 7 s. payés aux hôtes de la Cloche, de l'Écu de France et autres pour avoir hébergé les personnes de la suite du connétable de Lesdiguières à son second passage, et 36 l. accordées aux sergents et tambours de la ville à cause des services qu'ils rendirent à cette occasion, etc. V. M. 353, 354.

M. 175. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 401 feuillets, papier.

1624-1625. — Comptes, etc. — Copie de M. 174.

M. 176. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 409 feuillets, papier.

1625-1626. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Jacques de Frasans, avocat au Parlement). — Recettes : 17,292 l. 6 s. 3 d., où : fol. 203, 30 s. perçus par la ville sur une amende de 3 l. à laquelle Jacques Mugnier, laboureur à Orches, près Langres, avait été condamné à la requête des jurés serruriers, pour avoir introduit en ville des serrures de coffres-fort mal faites, le surplus de l'amende appartenant à ces jurés; — fol. 204, une amende de 3 l. payée par Nicolas Gaulle et sa femme, pour avoir fait curer des latrines pendant les grandes chaleurs sans permission; — fol. 228, une amende de 10 l. payée par Jean Lainy de Meulans, coupable d'homicide. — Dépenses : 17,666 l. 15 s. 10 d., dont : fol. 269, 100 l. accordées pour les frais de voyage, aller et retour, du R. P. Alexandre Fichet, qui vint de Marseille à Dijon prêcher la station de l'Avent à la Sainte-Chapelle, et 200 l. pour ceux du R. P. Jacquinot, provincial du même ordre, résidant à Toulouse, qui vint prêcher en cette église la station du carême; — fol. 299, 785 l. 19 s. payés à Bénigne Bossuet, avocat et échevin, pour solde de la somme de 2,760 l. 19 s. à lui taxée pour ses vacations et sollicitations tant au Conseil privé du Roi qu'au Parlement de Paris, concernant le procès que la ville avait contre le président des Barres; — fol. 300, 15 l. allouées à titre d'indemnité de voyage aux Srs Bossuet et Gauthier, avocats et échevins, qui se rendirent auprès du marquis de Mirebeau, lieutenant général en la province, afin de le prier d'user de son autorité pour faire démolir les barrières que le commandant du château de Dijon avait fait mettre sur les fossés du château du côté de la ville; — fol. 302, 424 l. 4 s., prix du vin offert à Mgr le prince de Condé, à Mgr l'archevêque de Bourges et aux évêques d'Autun et de Cha-

lon ; — fol. 318, 40 l. payées au peintre Despesches pour avoir mis en état les peintures qui étaient dans la salle sur les moulins de la ville, et mis en ordre les décorations servant à la municipalité lors des entrées solennelles et autres cérémonies ; — fol. id. 168 l. 15 s. prix de soixante-quinze aunes de tapisseries « ouvrage de Chatillon », que Claude Rameser, tapissier audit lieu, avait fournies pour orner la chapelle de l'hôtel-de-ville ; — fol. 388, 100 l. allouées aux chevaliers de l'Arquebuse, afin de les aider « à survenir » aux frais du voyage qu'ils firent à Autun où ils avaient été mandés pour tirer un prix de vaisselle d'argent de la valeur de 1,200 l. ; — fol. 391, 300 l. aux mêmes qui à leur tour firent tirer en 1626 un prix de 1,500 l., etc. V. M. 353, 354.

M. 177. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 134 feuillets, papier.

1625-1626. — Comptes, etc. — Copie de M. 176.

M. 178. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 129 feuillets, papier.

1626-1627. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 19,550 l. 4 d., où : fol. 61, une amende de 500 l. payée par dix médecins « pour n'avoir proposé et soubztenu « des thèses ainsi qu'il leur avoit esté ordonné par « délibération de la Chambre de ville et avoir exercé « la médecine au préjudice des défenses à eux faites » ; — fol. 62, une autre amende de 13 l. à laquelle furent condamnées Anne Merilly et Bernarde Sirugue, « accusées de paillardise et de maquerelage » ; — fol. 70, 12 l. versées pour son droit d'admission au nombre des habitants de Dijon par Nicolas Pigeot, imprimeur en taille douce, natif de Tremilly en Champagne (Haute-Marne). — Dépenses : 21,959 l. 3 s. 11 d., dont : fol. 88, 1,166 l. 16 s. pour les frais de voyage à raison de 8 l. par jour, (non compris ses dépenses extraordinaires) pendant 127 jours, de M. Jean Thomas, conseiller au bailliage et échevin, qui, chargé de solliciter au sujet d'un procès que la ville soutenait contre le clergé au Conseil du Roi, suivit la cour à Nantes, Paris et autres lieux, de juillet à novembre 1626 ; — fol. 89, 672 l. pour ceux de Pierre Guillaume, avocat et échevin, qui, durant quatre-vingt-quatre jours, voyagea à la suite de la Cour pour le même motif ; — fol. 91, 1,771 l. 10 s., prix du vin donné aux Élus et plusieurs personnes de qualité ayant passé par Dijon ; — fol. 95, 3 l. 4 s. accordés au peintre Despesches pour avoir fait quelques réparations aux tableaux qui étaient en la salle des peintures de la mairie, et rectifié la date inscrite sous le portrait du défunt Roi, au-dessus de la grande porte de l'hôtel-de-ville ; — fol. 97, 36 l. données aux prêtres et chapelains de l'église Notre-Dame à cause des frais que leur avait occasionnés le pélerinage qu'ils firent à Saint-Claude (Jura), avec leurs paroissiens ; — fol. 98, 385 l., montant des dépenses faites pour le logement d'une compagnie de chevau-légers composée de 80 hommes allant tenir garnison à Flavigny et à Maxilly, etc. V. M. 353, 354.

M. 179. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 452 feuillets, papier.

1626-1627. — Comptes, etc. — Double du précédent registre.

M. 180. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 129 feuillets, papier.

1627-1628. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Étienne Humbert, contrôleur général du Taillon). — Recettes : 20,382 l. 6 s. 7 d., au chapitre desquelles est insérée la copie de lettres patentes du Roi du 24 mai 1623, entérinées au Parlement, ainsi qu'à la Chambre des comptes et au Bureau des finances, accordant à la ville de Dijon une « creue » de cinq sous sur chaque minot de sel vendu au grenier de cette ville, à percevoir pendant six ans, en outre de celle qui lui avait été ci-devant attribuée, sans toutefois que cette augmentation de droits puisse porter sur le sel vendu à une mesure inférieure au minot. — Dépenses : 22,424 l. 9 d., dont : fol. 80, 50 l. accordées à la fabrique de Saint-Philibert, pour la fonte d'une cloche, à cause de la pauvreté des habitants de la paroisse ; — fol. 86, 2,271 l. 10 s. alloués à Philippe de Pontoux, bourgeois, Bénigne Pérard, conseiller du Roi, Étienne Brechillet, avocat au Parlement, et Jean Lenel, procureur, tous échevins, pour leurs salaires et dépens pendant les soixante-huit jours qu'ils employèrent au voyage par eux fait au camp de la Rochelle où ils avaient été envoyés « pour « faire très humbles remontrances à Sa Majesté, « affin d'empescher la sortye et la translation de Mes- « sieurs de la Chambre des comptes de cette ville en « la ville d'Authum » ; — fol. 94, 91 l. 15 s. payés à Me Pierre Mollée, apothicaire et échevin, pour les con-

fitures que la ville offrit à M. de la Berchère, premier président au Parlement, à l'occasion des fiançailles de son fils, conseiller au Grand Conseil, et 86 l. 9 s. 3 d. pour celles offertes au marquis de Mirebeau à cause du mariage de Mlle de la Chaigneraie « fille de madame la marquise sa compagne, avec M. le comte de La Rochefoucault » ; — fol. 107, 1,473 l. 15, montant des travaux de pavage exécutés dans diverses rues ; — fol. 121, 7 l. 10, prix de quatre cents pièces de plomb servant de « merots » où sont gravées les heures auxquelles les habitants doivent faire les rondes de nuit sur les murailles et remparts de la ville, etc. V. M. 353, 354.

M. 181. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 402 feuillets, papier.

1627-1628. — Comptes, etc. Minute de M. 180.

M. 182. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 165 feuillets, papier.

1628-1629. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 39,809 l. 15 s. 5 d., où : fol. 60, les amendes de 10 l. auxquelles dix-huit charretiers furent chacun condamnés pour avoir logé chez deux hôtes du faubourg Saint-Nicolas en revenant de la ville de Beaune infestée par la contagion, où ils avaient chargé du vin nonobstant les défenses, et celle de 20 l. payée par chacun de ces deux hôtes ; — fol. 61, une autre amende de 100 l. versée par Denis Caritet, vigneron, condamné à mort et exécuté pour s'être introduit, la nuit, en la maison d'un pestiféré, afin d'y voler. — Dépenses : 45,169 l. 4 s. 6 d., dont : fol. 92, 1,700 l., montant d'une transaction passée entre la ville et Mre Pierre des Barres, président au Parlement de Bourgogne ; — fol. 95, 14 l. prix du vin offert tant à M. Vignier, conseiller d'État, qu'à « MM. de l'Infanterie (Mère folle), lors de la fête qu'ils donnèrent à l'occasion de la prise de La Rochelle ; — fol. 104-118, 17,479 l. 3 s. 11 d. auxquels s'élevèrent les frais de l'entrée solennelle et du séjour du roi Louis XIII qui arriva à Dijon le 31 janvier 1629. Parmi les paiements faits par le receveur pour cette entrée, on remarque : fol. 106, à Bénigne de Mouhy, marchand, 2,082 l. 11 s. 9 d. pour fourniture des tissus qui servirent à la confection du poële sous lequel le Roi fit son entrée ; — fol. id., à Claude Chisseret, brodeur, 96 l. pour livraison de drap d'or et d'argent et façon dudit poële ; — fol. 109, à Philippe Quantin, Florent et Luc Despesches et autres peintres, 1,027 l. pour avoir travaillé « aux figures et arcz triomphaux », qui furent élevés pour l'entrée du Roi ; — aux officiers municipaux, 780 l. « afin qu'ils puissent s'habiller d'habillemens honnestes » ; — fol. 111, à Jean Bryet, orfèvre, 108 l. 11 s. pour une pomme d'or « mise en un baston sur lequel estoient gravées les armes du Roi et qu'il portoit le jour de son entrée » ; — fol. id. à Jean Papillon, maître orfèvre, 1,000 l. pour une croix d'or, enrichie de diamants, avec une chaîne d'or au bout, dont l'on fit présent à Sa Majesté ; — fol. 112, à Claude Papillon, aussi orfèvre, 2,761 l. 8 s. pour prix d'une pièce d'or sur laquelle était représentée « la figure du Roi à cheval et une « déesse au pied représentant la ville de Dijon offrant « deux palmes à Sa Majesté, l'une comme étant juste « et l'autre victorieux ; ladicte pièce, posée sur quatre « lions d'or enrichis de diamans » fut « portée au Roi « de la part de la ville, outre la croix jà présentée, « d'autant que l'on avoit estimé que cette croix n'es- « toit pas d'assez grande valeur » ; — fol. id. à Thomas Le Large, maréchal des logis du Roi, cinquante pistolles d'Espagne, revenant à 380 l. pour ses droits de portiques et arcs de triomphe ; — fol. 113, à M. Lesné, conseiller au Parlement, 928 l. 10, pour prix de huit queues de vin, dont trois queues et une feuillette furent données au marquis de Mirebeau, lieutenant pour le Roi en Bourgogne, et le surplus distribué en cimaises tant au cardinal de Richelieu qu'aux seigneurs de la suite du Roi ; — fol. 115, à Mes Étienne Brechillet et François Bastonnier, avocats et échevins, 351 l. en paiement des vingt journées employées au voyage qu'ils firent à Grenoble, afin de présenter à Sa Majesté la pièce d'or où elle était représentée à cheval, etc. ; — folio 140-147, 2,521 l. 15 s. 7 d. payés à divers pour les dépenses occasionnées par la peste, et fol. 150, 1,016 l. 9 s. 6 d., prix auquel revint le feu de joie tiré en réjouissance de la réduction de La Rochelle en l'obéissance du Roi, etc. V. M. 353, 354.

M. 183. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 496 feuillets, papier.

1628-1629. — Comptes, etc. — Copie de M. 182.

M. 184. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 157 feuillets, papier.

1629-1630. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Bénigne Euvrard, avocat au Parlement). — Recettes : 38,201 l. 18 s., où :

fol. 7, un cens annuel de 6 s. 8 d., payé par Pierre Chardenon, serrurier, pour la permission qui avait été accordée à la veuve de Bénigne Godran d'avancer un peu sur la voie publique la façade d'une maison sise au coin de la Poissonnerie, et dont furent propriétaires après elle Mre Jacques Godran, président au Parlement, puis Hugues Sambin, maître menuisier, puis les héritiers de Sambin, au nombre desquels était le peintre Antoine de Recouvrance, son gendre, et en dernier lieu ledit Chardenon; — fol. 79, 12,670 l. 8 s. provenant du droit de quarante sous par émine de blé mise en œuvre par les boulangers de la ville. — Dépenses : 40,773 l. 11 s. 10 d., dont : fol. 83, 636 l. allouées au prieur des Feuillans du couvent de Fontaine, qui prêcha à la Sainte-Chapelle la station de l'avent 1629 et celle du carême 1630; — fol. 92, 1,416 l. 14 s., prix du vin offert tant au Gouverneur de Bourgogne qu'à M. le Maréchal de La Force et aux Élus de la province; — fol. 98, 30 l. données à Claude Sarrazin, exécuteur de la haute justice, pour avoir mis à mort deux hommes accusés « de la sédition arrivée » le 28 février 1630; — fol. 101, 154 l. payées à Thomas Lordelot, maître pâtissier, pour les dépenses de bouche faites en sa maison par les maréchaux des logis et fourriers du Roi, lors de sa venue et entrée en cette ville; — fol. 105-107, 250 l. accordées pour les frais de voyage du Sr Grazelier, échevin, qui suivit la Cour à Fontainebleau et à Paris, afin de remettre, avec des lettres au Roi, les procès-verbaux dressés à la suite de « la sédition et émotion faicte par les vignerons les 27 et 28 février » 1630 (sédition du Lanturlu); 359 l. pour ceux de M. Guillaume, avocat et conseiller de la ville, qui se rendit en poste de Dijon à Fontainebleau où étaient le duc de Bellegarde et le premier président de la Berchère, pour leur remettre des lettres de Messieurs de la mairie les priant d'intercéder en faveur des habitants à cette occasion et fit d'autres voyages dans l'intérêt de la ville, et enfin 876 l. 2 s. pour ceux du Maire et de cinq échevins ou notables habitants envoyés à Troyes lorsque le Roi y était « pour luy faire entendre la vérité de ce qui s'estoit « passé en l'émotion arrivée en ladite ville le vingt-« huitième du mois de février et luy faire très hum-« bles supplications à ce propos » (avril 1630); — fol. 115-119, 1,714 l. 3 s. 4 d., prix du pain livré au régiment des gardes du Roi et aux trois mille Suisses, conduits par le colonel Affoin, et logés dans les faubourgs de la ville; — fol. 134, 648 l. payées aux soldats commis à la garde des portes afin de veiller à ce que personne n'entre en ville sans passe-port « à cause de la maladie contagieuse estant en plusieurs villes de ce royaume »; — fol. 136, 60 l. données à Me Étienne Brechillet, avocat, pour avoir travaillé aux dessins des arcs de triomphe dressés lors de l'entrée du Roi à Dijon l'année précédente, et 140 l. remises à Philippe Quantin, maître peintre, pour achever le paiement des 210 l. qui lui avaient été accordées pour « racommoder sept pièces de détrempe que la « ville avoit empruntées à la fabrique de Notre-Dame, « pour s'en servir à l'entrée du Roi, et avoient esté « endommagées par la pluye », arrivée le jour de ladite entrée, etc. V. M. 353, 354.

M. 185. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 481 feuillets, papier.

1629-1630. — Comptes, etc. — Double du registre précédent.

M. 186. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 494 feuillets, papier.

1630-1631. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Pierre Terrion, procureur du Roi au bailliage). — Recettes : 31,394 l. 3 s. 10 d., où : fol. 211, un emprunt de 4,200 l. pour employer à la dépense de trois compagnies de chevau-légers logées en cette ville et du régiment du Sr Desroaux (?) qui conduisaient le maréchal de Marillac comme prisonnier du Roi; — fol. 276, 175 l., prix des trois queues et demie de vin qui furent distribuées du 26 au 31 mars 1631, aux princes, seigneurs, garde des sceaux, conseillers d'État et autres personnes de qualité qui étaient à la suite du Roi en cette ville; — fol. 281, 67 l. 10 s. pour les frais de voyage de M. Terrion, vicomte maïeur, et du procureur syndic qui se rendirent à Bellegarde (Seurre) auprès de M. le Duc, gouverneur de la province, « affin de luy faire entendre ce qui s'estoit passé au sujet d'un coup d'arquebuse tiré sur M. Pierre Monyot, bourgeois, par un soldat du château »; — fol. 302, 300 l., achat de la chaîne d'or à fleurs offerte à Mme de Cuigy, en récompense du voyage que son mari, intendant de la maison du duc de Bellegarde, avait fait à Lyon afin de remettre le procès-verbal de l'élection du Maire au Roi, qui devait conférer la magistrature à l'un des trois candidats ayant obtenu le plus de voix; — fol. 315-342, 3,704 l. 17 s., frais des étapes des gens de guerre logés dans la ville et ses faubourgs en 1631, et pour le paiement desquels Mre Hugues Picardet et Hugues Maire prêtèrent à la municipalité une somme de 4,200 l.; — fol. 343, 3,000 l. remises à M. Claude Cusenier, rece-

veur « des deniers pour les frais de peste », pour la quote-part de la ville dans ces dépenses s'élevant à 12,000 l., le surplus ayant été mis à la charge des ecclésiastiques et des privilégiés; — fol. 399, 6831. 8 s., montant des « frais de peste » ou, en outre des réparations faites aux maisons de l'Ile et du salaire des chirurgiens, apothicaires et « saccards », il est fait mention de 5 l. payées à Jean du Treuil, trompette de la ville, pour avoir sonné de la trompette le jour où un homme accusé de vol fut arquebusé; — fol. 413-418, 344 l., montant des dépenses faites pour recevoir le Roi lorsqu'il vint à Dijon au mois de mars 1631; — fol. 419, 119 l. 8 s. alloués à M. Bénigne Pérard, contrôleur des deniers en Bourgogne et conseiller de la ville, pour les frais du voyage qu'il fit à Joigny où était le Roi se rendant à Dijon, afin de « témoigner à « Sa Majesté la fidélité et obéissance des habitants, « et luy faire entendre que l'on avoit résolu de refu- « ser l'entrée » dans cette ville, « à Mgr le duc d'Or- « léans, son frère unique », etc. Vr M. 353, 354.

M. 187. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 220 feuillets, papier.

1630-1631. — Comptes, etc. — Copie de M. 186.

M. 188. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 190 feuillets, papier.

1631-1632. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. de Frasans). — Recettes : 47,708 l. 19 s. 10 d., où : fol. 66, une amende de 30 l. payée par les Pères de l'Oratoire, « pour ne s'es- « tre voulu trouver à la garde qui se faisoit lors du « passage de Mgr le duc d'Orléans ». — Dépenses : 52,456 l. 18 s. 4 d., dont : fol. 89, 90 l. allouées au prieur du couvent des Carmes de Dijon, pour aider à supporter les frais de « la cérémonie et assemblée » que ces religieux « doibvent faire pour la canonisation de « Saint André de Fésule, religieux de leur ordre » (25 avril 1632); — fol. 98, 18 l. payées à Jean Masson, sergent de la mairie, pour les frais du voyage qu'il fit de Villers de Chaumont à Langres, afin d'apprendre « des nouvelles certaines de la venue de Monsieur le « frère du Roy, qui venoit avec armée en cette province »; — fol. 140, 781 l. 15 s., montant des frais divers occasionnés par le passage sous les murs de Dijon de l'armée du duc d'Orléans, frère du Roi : 36 l., prix d'un baudrier et d'une épée offerts à M. de Boulerye, en reconnaissance des services qu'il rendit à la ville en cette circonstance; — 46 l. payées à un boulanger pour la nourriture des sergents de la mairie qui demeurèrent au logis du maire, en outre des deux attachés, selon l'usage, à son service, lors du passage de cette armée, etc.; — fol. 161, 10,121 l. 4 s. 8 d. empruntés à intérêts, et qui furent employés pour la réception solennelle du prince de Condé, lors de son entrée à Dijon, le 30 septembre 1632, en sa qualité de gouverneur de la province. Parmi les dépenses, on remarque les paiements de : 500 l. à Claude Chausset et Claude Ribaudot, maîtres charpentiers, pour la construction de trois portiques, place Saint-Jean, rue Madeleine et rue de la Sainte-Chapelle, et la charpente d'une grotte « à l'endroit du Pont-Arnaud, pour y poser des figures »; — 706 l. aux maîtres peintres Philippe Quantin, Éléonore de Recouvrance, Jacques Gautheron, Florent et Luc Despesches, qui décorèrent ces portiques de figures allégoriques et de trophées; — 235 l. aux mêmes pour avoir fait « deux grandz colosses de douze piedz d'hauteur chacun, deux figures de la Fortune en relief et un aigle sur un monde avec un loup doré »; 100 l. encore aux mêmes qui peignirent deux grands tableaux représentant Alexandre et César, pour orner les arcs de triomphe; — 928 l. 2 s. à Pierre Malpoy, avocat à la Cour et échevin, qui en avait fait l'avance, pour « menus ouvrages » de peinture; — 1,100 l. à M. Claude Canabelin, marchand et échevin, pour prix « des étoffes » qui servirent à confectionner le poële porté devant Son Altesse, et les enseignes des paroisses; — 2,950 l. 5 s. à Jean Ampain, maître orfèvre à Dijon, pour prix « du plat « à bassin d'or fin pesant dix marcs trois onces et « deux trezeaux, à raison de 35 livres dix solz l'once, » qui fut offert au gouverneur; il fut, en outre, payé 180 l. à Ampain pour la façon de ce plat, et 72 l. à Antoine Grangier, maître libraire, pour « l'estuy de « marroquin du levant doré à petit fer, doublé de ve- « lours, avec des talons d'or », dans lequel le plat fut présenté au Prince; — 1,196 l. 16 s. donnés aux officiers et domestiques de la maison « dudit Prince »; — 242 l. au Sr Colomban, « faisant profession d'enseigner « l'art militaire, pour ses peines d'avoir monstré l'art « militaire aux habitans de la ville, affin de se prépa- « rer pour ladite entrée et pour avoir mis en ordre « tous les habitans qui estoient armés au jour d'icelle « entrée »; — 168 l. à Nicolas Spirinx et Philippe Millot, graveurs, pour avoir « gravé à l'eau forte des tables d'airain représentant les figures et portiques faits pour la même occasion », etc. Vr M. 353, 354.

M. 189. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 558 feuillets, papier.

1631-1632. — Comptes, etc. — Double de M. 168.

M. 190. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 165 feuillets, papier.

1632-1633. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. de Frasans). — Recettes : 27,180 l. 7 s., et dépenses : 31,354 l. 5 s. 4 d., dont : fol. 105-107, 1,457 l. 6 s. 6. d., pour les frais des procès que la ville soutint contre divers particuliers demandant des indemnités à cause du pillage de leurs maisons, qui eut lieu lors de la sédition du mois de février 1630 ; — fol. 140, 81 l. accordées à la veuve du Sr Guyot, imprimeur, pour avoir fait imprimer un livre orné de figures, contenant la relation des fêtes ordonnées lors de l'entrée solennelle de Mgr le Prince, et 100 l. au Sr Antoine Grangier, libraire, pour la reliure des cent-vingt exemplaires de cet ouvrage offerts à Mgr le Prince, ainsi qu'à différentes personnes de qualité, aux magistrats municipaux et aux officiers de la mairie; — fol. id., 6 l. payées à Étienne et Bénigne Collet, maîtres menuisiers, pour avoir dressé « et reduict en petits volumes les desseins des « portiques de la dite entrée, pour les mettre en ta- « bleaux par Nicolas Spirinx et Philippe Millot, gra- « veurs. » ; — fol, 141, 150 l. à Jean Mortaine, échevin, pour les frais du voyage qu'il fit en Bretagne au mois de juin 1632, afin de donner avis au prince (de Condé) que le duc d'Orléans était avec son armée aux environs de Dijon ; — fol. 144, 180 l. 2 s., prix d'une plaque de marbre achetée à Paris pour l'inscription commémorative du renouvellement, en 1631, du vœu que la ville avait fait à Ste Anne en 1531, afin d'obtenir d'être délivrée du fléau de la peste. (Cette plaque fut posée au chœur de la Sainte-Chapelle); — fol, 146, 4,673 l. 17 s. 6 d. payés à Clamonnet, maître-maçon, et autres pour la construction « d'une muraille servant de fermeture au boulevart de Saulx du costé de la ville » et d'un mur au-dessus de la rue des Champs, pour soutenir les terre-pleins du rempart; etc. Vz M., 353, 354.

M. 191. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 457 feuillets, papier.

1632-1633. — Comptes, etc. — Copie de M. 190.

M. 192. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 171 feuillets, papier.

1633-1634. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Yves de Frasans). — Recettes : 48,473 l. 1 s. 4 d., où il est fait mention : fol. 69, d'une amende de 10 l. payée par le Sr Jodrillet, chirurgien, pour être sorti de chez lui, nonobstant l'ordre qu'il avait reçu de ne point quitter sa maison à son retour d'un « lieu soubçonné de contagion »; — fol. 92, de la somme de 5,675 l. empruntée par la ville qui la remit à Mgr le prince (de Condé) pour la distribuer aux personnes « qu'il avoit jugé ne debvoir nommer », qui s'étaient employées afin d'obtenir du Roi et de son Conseil des arrêts portant concessions d'octrois, etc., et au chapitre desquelles il est dit : fol. 68, que Jean Gauthier, vigneron, incarcéré et condamné à une amende de 10 l, pour avoir mangé en sa maison de la viande de cheval, fût élargi à l'audience de « Miséricorde tenue avant Paques » et de la sorte exempt du paiement de l'amende. — Dépenses : 52,951 l. 14 s. 11 d., dont : fol. 138, 150 l. payées aux nommés Clamonnet et Braconnier, maçons, en déduction de ce qui leur était dû pour avoir posé, à la Sainte-Chapelle, la table commémorative des vœux de 1531 et 1631 « avec les deux pilliers et ornemens d'architecture et sculpture » et gravé l'inscription sur cette table; — fol. 144, 3 l. accordées à trois compagnons orfèvres qui avaient travaillé au plat d'or offert au prince de Condé, lors de son entrée à Dijon en 1632, et 25 l. 10 s. à Jean Ampain, maître orfèvre, pour avoir, d'une part, fourni les boucles et crochets d'argent doré qui ornaient l'étui où était renfermé ce plat, et d'autre, refait à neuf la trompette d'argent de la ville, lors de l'entrée du Prince; — fol. 145, 336 l. 4 s. versés à Mre Philibert Bernardon, président à la Chambre des comptes, qui avait dû les donner au Sr de Bonville, gentilhomme de M. d'Elbœuf, logé en sa maison de Demigny (Saône-et-Loire) avec le duc d'Orléans, qu'il accompagnait à son passage en la province, afin de dédommager ledit de Bonville de ce que les habitants de Dijon avaient arrêté et dévalisé un de ses serviteurs, près du prieuré de Larrey, lorsqu'il s'y trouvait à la suite du duc, celui-ci ayant autorisé de Bonville à mettre le feu en la maison du président « en guise de représailles »; — fol. 147, 85 l. données à la veuve de François Coret, vigneron, « pour aucunement la désintéresser, elle et « ses enfans, du prétendu homicide commis sur la « personne de son mari, par M. Margolet, huissier au « Parlement, pendant que l'on faisoit garde de la ville

« au passage du duc d'Orléans »; — fol. 156-160, 4,136 l. 16 s. 10 d. payés à divers pour évaluation des pertes causées par le pillage de plusieurs immeubles, lors de la sédition du Lanturlu, etc. V[r] M. 353, 354.

M. 193. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 465 feuillets, papier.

1633-1634. — Comptes, etc. — Copie de M. 192.

M. 194. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 168 feuillets, papier.

1634-1635. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de Jean Tisserand, lieutenant en la chancellerie). — Recettes: 23,675 l. 17 s. 8 d., où: fol. 68, une amende de 3 l. payée par Pierre Villeminot, marguillier de Saint-Jean, pour avoir procédé à des inhumations sans avoir averti préalablement le procureur-syndic, ainsi qu'il y était tenu aux termes des délibérations de la Chambre de ville; et dépenses: 29,936 l. 11 s. 11 d., dont: fol. 137, 25 l. payées aux maçons Clamonnet et Braconnier, pour divers ouvrages faits en sus de ceux stipulés par le marché leur accordant 325 l. pour la pose de la table commémorative du vœu de la ville, à la Sainte-Chapelle; — fol. 145, 150 l. au peintre Luc Despesches, pour avoir « peinct en fasson de martir la figure mise « sur ladite table et escript en lettres d'or l'inscription « faite en l'honneur de Sainte Anne »; — fol. 146, 124 l. 10 s., prix de quatre cent quinze livres de poudre vendues à la ville par M[re] Didier Maire, secrétaire de M. de Tavannes, seigneur d'Arc-sur-Tille, à raison de 6 sous la livre, et 3 livres payées pour leur charroi à Dijon; — fol. id., 12 l. allouées à Prudent Girardot, envoyé en Comté, afin de s'y informer de « l'armée du duc Charles » (le duc Charles de Lorraine qui menaçait d'envahir la province); — fol. 151, 385 l. 10 s., remis à Clamonnet, pour la construction de parapets sur la grosse muraille près le château, et les avoir couverts de corniches de six pieds, etc. V[r] M. 353, 354.

M. 195. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 434 feuillets, papier.

1634-1635. — Comptes, etc. — Double de M. 194.

M. 196. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 188 feuillets, papier.

1635-1636. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes: 38,798 l. 16 s. 2 d., où: fol. 71, une amende de 3 l. payée par Pierre Cortet, dizenier, « pour insolences faites à ses soldatz ». — Dépenses: 47,612 l. 9 s., dont: fol. 100, 850 l. au P. Doin, prêtre de S[t]-Bernard, religieux feuillant, en paiement des prédications par lui faites à la Sainte-Chapelle durant les avents et le carême; — fol. 105, 24 l. à Jean Montaubin, marchand, pour une douzaine de grosses torches de cire portées « à l'enterrement de M. Tisserand, mort en la charge de vicomte-maïeur, le 20 septembre 1635 »; — fol. 143-144, 845 l. 16 s., montant des dépenses faites à l'occasion de l'entrée du marquis de Tavannes, lieutenant pour le Roi au bailliage de Dijon, le 25 janvier 1636; — fol. 145-147, 479 l. 2 s., pour celle du duc d'Enghien, fils aîné du prince de Condé, le 2 février de la même année (175 l. furent accordées à Étienne Moreau, maître de la poste, qui fit le voyage de Dijon à Paris, où il remit à Mgr le Prince des lettres écrites par Messieurs de la mairie « pour suplier très-« humblement Son Altesse d'avoir agréable les hon-« neurs et debvoirs que la ville avoit résolu rendre « pour l'entrée de Monseigneur le duc d'Anguien, son « fils »); — fol. 162-174, 16,408 l. 17 s. 1 d. provenant en partie de sommes empruntées à cours de rente, à raison du denier seize, et en partie du produit de l'ancien octroi des farines, employés au paiement des travaux exécutés pour les fortifications nouvelles faites pour la défense de la ville en 1635, d'après le devis du S[r] Gauthier, ingénieur, et en vertu des ordres exprès de Mgr le Prince, « affin de mettre ladicte ville en « deffence contre les desseins des ennemys de la « France »; — fol. 174-180, 3,483 l. 11 s. 6 d., payés pour les dépenses faites par les gens de guerre, logés par ordre du Roi, dans les « hostelleries de la ville », etc. V[r] 355, 356, 357.

M. 197. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 474 feuillets, papier.

1635-1636. — Comptes, etc. — Copie de M. 196.

M. 198. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 263 feuillets, papier.

1636-1637. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. François Moreau.) — Recettes: 63,395 l. 2 s. 8 d,, où figurent: fol. 71, une amende de 4 l. payée par Girard Jacquelinet, boulanger, pour avoir vendu, à des soldats de l'armée du Roi, du pain à un prix au-dessus de la taxe, et, en

outre, fut mis « au carquant » ; — fol. 92-93, 16,000 l. et fol. 94-97, 24,000 l. empruntées auprès de MM. Boisselier et Folin, conseillers au Parlement; Bernard Desbarres, trésorier général de France en Bourgogne, et autres, pour servir à des achats de munitions de guerre, aux « frais de la maladie contagieuse », aux travaux de la fortification, etc. et dont l'emploi est spécifié, fol. 100-241, au chapitre des dépenses montant à 74,642 l. 18 s. 10 d., où l'on remarque : fol. 120, 86 l. 5 s., prix de cinq feuillettes de vin vendues à la ville par Me Julien Chevalier, procureur au Parlement et échevin, pour être envoyées à Mgr le Prince, lorsqu'il assiégeait la ville de Dole; — fol. 121, 71 l. 14 s., prix du vin envoyé en cimaises, tant à Mgr le Prince qu'au cardinal de La Valette, à M. de Thou et autres personnages de distinction; — fol. 128, 1,644 l. 17. s. que coûta à la ville l'équipement à ses frais, ainsi que l'ordonnèrent les Élus, de dix des cavaliers levés pour empêcher les incursions des ennemis dans la province; — fol. 164, 238 l. 14 s. pour le logement de quatre aides de camp des armées du Roi, laissés en cette ville par Mgr le Prince, afin de prendre les mesures nécessaires à sa sûreté, ainsi que pour le bois et la chandelle fournis aux corps de garde de la milice; — fol. 176, 1,733 l. 10 s. payés à Nicolas Clamonnet et Jean Braconnier, maîtres maçons, pour solde de la somme de 9,993 l. qui leur était due pour construction, autour de la ville « de grosses murailles, parapets et culs de lampes » ; — fol. 193, 300 l. à Jean Gauthier, ingénieur ordinaire du Roi, qui dirigea, durant les mois d'avril et mai 1635, les travaux de fortification; — et 60 l. payées à un voiturier qui perdit son cheval en transportant des munitions au camp de Dole; — fol. 194, 5,715 l. payées à divers pour établissement de banquettes, tant au boulevard de Saulx qu'à celui de la porte d'Ouche: — fol. 210, 2,155 l. à l'amodiataire des forges de Drambon et Tarsul, pour livraison de 1,416 grenades, pesant 5,340 l.; 5,301 boulets à canon de divers calibres, pesant 15,930 l., et quatre paires de coquilles à grenades, pesant 883 l.; — fol. 218, 1,568 l. 17 s. 11 d. alloués à la veuve Catin, pour fourniture de pain faite aux personnes atteintes de la maladie contagieuse, et à celles mises en quarantaine ; — fol. 220. 544 l. 17 s. à Philippe Collet, boucher, pour prix de la viande livrée aux mêmes ; — fol. 221, 280 l. payées pour la nourriture des capucins chargés d'administrer les sacrements « aux malades de contagion » en l'Ile, et 525 l. pour celle des chirurgiens qui donnaient leurs soins à ces derniers ; — fol. 229, 252 l. aux sergents de la mairie, qui firent poser des cadenas et des bandes de fer aux portes des maisons contagiées, et 465 l, à Marc Bertrand, serrurier, pour fourniture de ces objets; — fol. 237, 694 l. 18 s. donnés à Pierre Mollée, apothicaire, pour médicaments livrés aux malades, et 76 l. à René Bourceret, pour visites à eux faites ; — fol. 240, 11 l. à Boillet, « saccard », pour avoir creusé 22 fosses au cimetière de l'Ile, et fol. 241, 10 l. à la veuve de Claude Guyot, imprimeur, pour impression de l'Arrêt du Parlement portant « règlement et ordre qu'il faut tenir au temps de la contagion », etc. Vr 355, 356.

M. 199. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 617 feuillets, papier.

1636-1637. — Comptes, etc. — Copie de M. 198.

M. 200. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 255 feuillets, papier.

1637-1638. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de François Moreau). — Recettes : 23.376 l. 9 s. 3 d., et dépenses : 38.535 l. 16 s. 2 d., dont : fol. 145, 210 l. allouées à MM. Moreau, vicomte-maïeur, Étienne Brechillet et Claude Hérault, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent à Semur afin de présenter leurs devoirs à Mgr le Prince et prier Son Altesse « de faire retourner en cette ville « le Parlement qui y estoit tranféré à cause de la « contagion » ; — fol. 147, 529 l. 15 s. 6 d., prix des vins offerts tant au Prince, gouverneur de Bourgogne, qu'à M. de Machaut, conseiller du Roi, à MM. les Ducs « Danguien » et de Longueville et autres seigneurs de leur suite; — fol. 156, 474 l. 16 s. 6 d. payés à divers « pour l'estape fournye » au régiment de Florinville, composé de vingt compagnies, logé le 11 mai 1638 aux villages de Fixin et Fixey, au lieu des faubourgs de la ville où il aurait dû être suivant la route du Roi; — fol 163, 6 l. accordées à Léonard de Recouvrance, peintre, institué par délibération du 14 juillet 1637, à la garde des « paintures et tableaux « estant en une salle de l'hostel de ville » ; — fol. 164, 29 l. 10 s., prix des confitures achetées chez le sieur Denizot, marchand confiseur, pour en faire présent à la duchesse de Brissac; — fol. 198, 4 livres 10 s. alloués à Claude Sambin, menuisier, pour travaux de son métier exécutés au bastion d'Ouche ; — fol. 199, 504 l. 10 s., montant des dépenses faites à l'entrée de Mgr le duc d'Enghien, commandant pour le Roi en Bourgogne en l'absence de son père ; — fol. 203, 141 l. 6 s. 6 d., pour les cérémonies faites le jour de la fête de la Sainte Hostie, 1638, où les magistrats municipaux rendirent

le bâton de la confrérie qu'ils avaient pris l'année précédente, afin de rendre grâces à Dieu de ce que la ville était délivrée de la peste ; — fol. 220, 30 l. payées à Claude Mercier, charron, pour avoir « renfutelé douze eschelles » servant « aux secours du feu » ; — fol. 221, 50 l. accordées aux Frères Prêcheurs, pour les dédommager des dépôts faits en leurs maisons par les commissaires des vivres de l'armée du Roi qui y furent logés en 1636, et 40 l. aux Cordeliers pour avoir eu dans leur couvent un dépôt de poudre et de salpêtre ; — fol. 123, 71 l. attribuées à François Godard, pâtissier, pour location durant quatre mois et 23 jours des ustensiles fournis au sr de La Paine, « ayde de camp, que Mgr le Prince a voulu estre logé pour prendre garde à la seurté de la ville », etc. Vr M. 356, 357.

M. 201. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 530 feuillets, papier.

1637-1638. — Comptes, etc. — Copie de M. 200.

M. 202. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 262 feuillets, papier.

1638-1639. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Jacques de Frasans). — Recettes : 52.386 l. 14 s. où : fol. 85, une amende de 3 l. à laquelle Nicolas de La Monnoye, pâtissier (père du poète Bernard de la Monnoye), avait été condamné pour avoir, sans permission, fait construire un « estault » devant sa maison vers l'église Notre-Dame ; — fol. 117-118, 13.000 l. payées par Me Pierre Artériel, procureur adjudicataire aux enchères de l'office de maître clerc au greffe de la chancellerie à Dijon, lequel office, avec ceux des maîtres clercs des bailliages, table de marbre, juges consuls et Monnaie et des châtellenies de Rouvres, Talant, Chenôve, Saulx-le-Duc et Pontailler, avait été délivré à la ville par les Élus de la province au prix de 25.000 l., qui dut être employé au paiement des indemnités accordées à diverses personnes à raison des pertes qu'elles avaient supportées lors de la sédition du mois de février 1630, ainsi que l'avait ordonné un arrêt du Conseil de 1634 ; — fol, id., 17.000 l. versées par Me Gilles Bertet, receveur général des États de Bourgogne, à valoir sur la somme de 29.726 l. 14 s. 8 d. due à la ville « pour les estapes « des gens de guerre du Roi ». — Dépenses : 64.698 l. 5 s. 8 d., dont : fol. 146-149, 1.435 l. 12 s., prix des vins présentés à Mgr le Prince, gouverneur de Bourgogne, à M. de Chavigny, secrétaire du Roi, et à autres personnes de qualité ; — fol. 160-166, 30.000 l., montant des indemnités payées au président Giroux, à MM. Jean de Villemereux, Jean Legrand et Antoine Joly, conseillers au Parlement, pour les pertes qu'ils avaient subies « en l'émotion arrivée en l'année 1630 » ; — fol. 169, 17 l. 4 s. donnés à des charretiers qui transportèrent de Dijon à Saint-Jean-de-Losne trente-quatre soldats condamnés aux galères ; — fol. 171, 30 l. accordées à Me Jean Boyvin, greffier en l'officialité de Dijon, pour avoir été, en 1632, de Paris à Reuil, où était le Conseil du Roi, à l'effet d'y faire des démarches en faveur de la ville, au sujet des contestations qu'elle avait avec les personnes « intéressées en l'émotion « de 1630 » ; — fol. 202-206, 774 l. pour le feu de joie ordonné à l'occasion de la naissance du Dauphin, où il est fait mention de 100 l. données à « Eléonard » de Recouvrance et Luc Despesches, peintres, qui employèrent cinq ouvriers avec eux pour faire « les « figures mises sur le théâtre où l'on a tiré le feu « artificiel » sur la place de la Sainte-Chapelle ; 3 l. attribuées aux sieurs Grangier et Desplanches, libraires, qui découpèrent du carton « pour servir de « palmes pour mettre aux figures qui estoient audit « feu » ; — fol. 206, 20 l. payées à Jacques Huguenot, vitrier, pour avoir remis des vitres de l'église Saint-Médard, « rompues par la force des petartz » ; — fol. 217-220, 2.247 l. 4 d. que coûtèrent à la ville les achats de poudres et autres munitions de guerre, ainsi que les réparations faites en la maison de Cherlieu où on les préparait, etc. Vr M. 355, 356.

M. 203. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 586 feuillets, papier.

1638-1639. — Comptes, etc. — Copie de M. 202.

M. 204. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 264 feuillets, papier.

1639-1640. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 30,203 l., où : fol. 96, une amende de 5 l. payée par Jean Gambillet, pour avoir, étant au corps de garde, donné un coup d'épée à Denis Damoiseau, et celle de 4 l. par Anne Bartigny, femme de Jacques Quantin, pour dépôt d'un enfant à l'hôpital. — Dépenses : 38.184 l. 13 s., dont fol. 166, 2.000 l. données à l'hôpital du Saint-Esprit et 300 au couvent des Carmes à cause des bâtiments nouveaux que faisaient construire cet

hôpital et ce couvent ; — fol. 209, 313 l. 15 s., montant des frais divers occasionnés par le passage du Roi à Dijon au mois de septembre 1639; — fol. 212, 1.500 l. données à la Sainte-Chapelle par la ville et que les fabriciens de cette église durent employer à l'achat de tapisseries de haute lice où le mystère du Saint-Sacrement serait figuré par des personnages de l'Ancien Testament et où l'on mettrait les armes de la ville afin de rendre grâce à Dieu de la cessation de l'épidémie qui avait régné en 1637 et les années précédentes; — fol. 229, 50 l. allouées à Marguerite Barbier « pour l'aider à marier ensuite du choix de sa per- « sonne par les vicomte maïeur et eschevins ayant « ce droict par la mort de M. le conseiller Briet et « damoiselle Françoise Artault, sa femme, au proffict « desquels la ville avoit créé une rente en principal de « 800 l. »; — fol. 232, 4.572 l., montant des arrérages d'emprunts payés durant cet exercice, etc. V[r] M. 356, 357.

M. 205. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 442 feuillets, papier.

1639-1640. — Comptes, etc. — Double de M. 204.

M. 206. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 264 feuillets, papier.

1640-1641. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de René Perret, conseiller au Parlement). — Recettes : 34.454 l. 12 s., où : fol. 119, 9.020 l. empruntées par la ville au denier seize pour acquitter cette somme à laquelle les Élus avaient déterminé sa quote-part des 100.000 l. à payer pour le rachat d'offices de receveurs des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois, institués par le Roi en chaque ville de la province ; — fol. 120, 6.100 l., montant du droit d'entrée des vins, à raison de 20 sous par queue, et 3.000 l. de ceux vendus par les hôteliers et cabaretiers, etc. — Dépenses : 45.628 l. 8 s. 10 d., dont : fol. 137, 24 l. payées à Jean Montaubin pour une douzaine de grosses torches neuves qui furent portées aux obsèques de M. Perret, vicomte-maïeur, décédé le 13 mai 1641 ; — fol. 168, 358 l. 16 s. pour l'étape fournie au régiment du sieur Douglas, Ecossais, logé à Dijon, le 30 avril 1641, « au nombre de huit cens sol- « dats de pied » ; — fol. 205-210, 1.967 l. 19 s. 10 d. pour le feu de joie ordonné à l'occasion de la naissance du duc d'Anjou, second fils du Roi, à savoir : 146 l. 19 s. 10 d. remboursés à Pierre Jouard, apothicaire et échevin, qui en avait fait l'avance pour le paiement des peintures achetées pour les figures et le théâtre du feu ; 100. l. allouées aux peintres Claude Mugnier, Bénigne Chenevet, Louis Rollin, Hugues Faux et Jean Vacherot, qui travaillèrent durant « sept « jours et trois nuits » sous la direction d'Éléonore de Recouvrance « à jetter en moulle et peinture les figu- « res » dont ce théâtre était décoré ; 7 l., prix d' « une « navire de verjette et de deux chevaux » faits à cette occasion par Marceau Matruchet, vannier ; 31. payées à Nicolle Guillin, veuve de Jacques Gautheron, peintre, qui fournit « une figure d'enfant et le bras d'une « grande figure » ; 20 l. données à M[es] Pierre Malpoil et Étienne Brechillet, avocats, pour avoir composé les inscriptions en vers mises devant le théâtre sur lequel on tira le feu, et donné aux peintres les modèles de ce qu'ils devaient faire pour sa décoration, etc. ; — fol. 217, 300 l. versées aux chevaliers de l'Arquebuse pour les dédommager des frais occasionnés à leur compagnie par le tir d'un grand prix consistant en vaisselle d'argent, auquel avaient été convoqués tous les chevaliers de la province ; — fol. 218, 4 l., prix de la location pendant deux jours du cheval monté par un sergent de la mairie lorsqu'il reconduisit le trompette du marquis de Saint-Martin, gouverneur de la Comté ; — et 48 l. données à M[e] Jacob « Chaisne, « avocat, et Jean Arvisenet, marchand, échevins, qui « allèrent à Baigneux afin de saluer, de la part de la « ville, Mgr le duc d'Enghein » ; — fol. 221, 70 l. accordées au secrétaire de la mairie pour avoir transcrit et adressé à M. le Chancelier des extraits des anciens registres de la ville, concernant les entrées et réceptions des rois, gouverneurs, etc., et autres cérémonies ; — fol. 222, 18 l. payées au sieur Ligier, hôte de l'Arbre d'Or, pour avoir reçu en son logis le « carros- « sier » du marquis de Tavannes, avec les six chevaux de carrosse, ainsi que deux cavaliers qui amenaient à Dijon deux autres cavaliers de la suite de la princesse Anne, fille du duc de Mantoue, qui furent incarcérés au château ; — fol. 251, 400 l. dont la décharge avait été consentie sur le prix de sa ferme à Jacques Lecloux, fermier des anciens octrois, pour le dédommager du préjudice résultant pour lui de ce que « le « glacis estant au-dessus de la rivière l'Ouche ayant « esté ruiné entièrement par le débord et impétuosité « de la rivière, l'eau n'alloit plus dans son cours ordi- « naire pour faire moudre les moulins d'Ouche, Saint- « Estienne et Bernard, ains dans le faulx cours de la « rivière », etc. V[r] M. 356, 357.

M. 207. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 466 feuillets, papier.

1640-1641. — Comptes, etc. — Copie de M. 206.

M. 208. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 314 feuillets, papier.

1641-1642. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de Pierre Terrion, conseiller et procureur du Roi en la gruerie). — Recettes : 30.807 l. 11 s. 3 d., où il est fait mention : fol. 145, de la somme de 850 l. empruntée au denier seize et employée au paiement des réparations du glacis étant au-dessus du moulin d'Ouche, que l'eau avait détruit, et fol. 148, celle de 3.250 l. empruntée par la ville, qui dut en payer les intérêts au denier dix-huit, à Me Charles Febvret, secrétaire de la Cour, pour acheter une maison sise en la rue de la Chapelotte (rue Berbisey), à démolir, afin d'achever le percement de la rue nouvelle (rue Brulart) allant de ladite rue à l'église Saint-Jean et amortir le cens affecté sur cette maison au profit du recteur de l'hôpital de la Chapelotte. — Dépenses : 45.407 l., dont : fol. 169, les sommes de 300 et 200 l. données, la première aux Capucins, et la seconde aux Jésuites, à l'occasion de la tenue des chapitres provinciaux, et fol. 170, un présent de deux feuillettes de vin payées 25 l. chaque, fait aux PP. Minimes pour un semblable motif; — fol. 188-192, 1.521 l. 3 s. 6 d., prix des vins offerts au duc d'Enghien, au marquis de Tavannes et autres personnes de qualité ; — fol. 202-214, 3.320 l. 8 s. 4 d. payés pour les « estapes » des régiments de MM. du Terrail, de Lesdiguière, de Roussillon, etc., qui logèrent tant en la ville de Dijon qu'aux villages circonvoisins; — fol. 223, 414 l. 17 s., prix de cinq mille jetons frappés à Paris aux armes du maire et de la ville, y compris les frais de leur envoi ; — fol. 252, 100 l. données à Claude Gangain, qui avait abattu l'oiseau de l'Arquebuse au mois d'août 1641 ; — fol. 299, 211 l. 2 s. 2 d. payés à Mre Jean Bouchu, premier président au Parlement de Bourgogne, pour les intérêts d'une année de la somme de 3.800 l. que la ville lui avait empruntée afin de payer les indemnités dues à divers à cause du percement de la rue tirant de la Chapelotte à Saint-Jean. (Vr Chapitre des recettes) et M. 356, 357.

M. 209. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 547 feuillets, papier.

1641-1642. — Comptes, etc. — Copie de M. 208.

M. 210. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 281 feuillets, papier.

1642-1643. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 44.315 l. 13 s. 7 d., où il est fait mention : fol. 87, de la somme de 12 l. payée par Pierre Palliot, marchand libraire, pour son droit d'habitantage ; — fol. 96-98, de 12.700 l. empruntées au denier dix-huit, à Mres Barthélemy Moreau, procureur-syndic des États, Claude Morelot, châtelain de Brazey, et autres pour le paiement des « estapes » des gens de guerre logés par ordre du Roi, tant en la ville que dans ses faubourgs et aux villages voisins, et fol. 99-100, de 3.180 l. 5 s. remboursés à la ville sur ce qui lui était dû pour ses avances faites à cause desdites étapes. — Dépenses : 58.390 l. 8 s. 10 d., dont : fol. 138, 1.000 l. payées à « noble » Nicolas Gagne, trésorier général des finances au bureau de Dijon, en déduction des termes arriérés d'une rente au capital de 7.000 l., constituée à son profit pour finir d'acquitter les 12.000 l., montant de l'indemnité qui lui avait été accordée à cause des pertes éprouvées lors de la sédition de 1630 ; — fol. 153, 336 l. allouées aux sieurs Poussot, contrôleur du greffe de la Cour, et Grégoire Fichet, tapissier, pour fourniture de toile et de « douze charriots de gros « foin pour faire des paillasses à coucher les soldats « en la maison de l'Isle » ; — fol. 162, 319 l., prix de trois queues de vin envoyées de la part de la ville à Mgr le Prince, « en recognoissance de tant de graces et faveurs qu'elle reçoit de Son Altesse », et 223 l. 2 s. donnés à Pierre Baudement, voiturier, pour transport de ce vin à Paris ; — fol. 165-180, 12.354 l. 8 s. 7 d. accordés tant aux hôtes, pâtissiers et cabaretiers qu'à plusieurs habitants qui logèrent des gens de guerre en 1643, et quatre-vingts soldats et huit officiers espagnols faits prisonniers à la bataille de Rocroi ; — fol. 227, 343 l. 13 s. 5 d., montant des frais divers : érection d'une chapelle ardente, luminaire, tenture, etc. auxquels donna lieu la célébration à la Sainte-Chapelle, d'un service solennel pour le repos de l'âme du roi Louis XIII, au mois de mai 1643 ; — fol. 252, 333 l. 6 s. 6 d. payés pour les intérêts de sommes empruntées en 1641 à Mlle Guillemette des Barres, veuve du

Sr de Francine, écuyer du duc d'Enghien, et à Mlle Anne Berthault, veuve du Sr de Haye, contrôleur en la maison de Msr le Prince, pour acquitter une partie des 9.000 l. auxquelles revenait la quote-part à la charge de la ville de Dijon des sommes imposées aux villes de la province, aux termes du traité fait pour la suppression des offices de receveur des deniers des octrois, etc. Vr M. 356, 357.

M. 211. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 538 feuillets, papier.

1642-1643. — Comptes, etc. — Copie de M. 210.

M. 212. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 265 feuillets, papier.

1643-1644. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de Pierre Comeau, conseiller du Roi). — Recettes : 53.407 l. 15 s. 6 d., où : fol. 66, une amende de 10 l. à laquelle fut condamnée Catherine Cousturier, « matronne », pour avoir délivré une fille enceinte, sans avoir préalablement averti le maire ; — fol. 71, les amendes de 20 s. que payèrent Jacques Raviet, clercelier, et Bénigne Chicotier, « soldat ordinaire » à la porte Guillaume, pour n'avoir point prévenu le maire de l'arrivée à Dijon du marquis de Tavannes. — Dépenses : 63.194 l. 1 s. 8 d., dont : fol. 115, 236 l. payées à Jean Loyson, pâtissier, pour le festin servi aux officiers municipaux, le jour de la fête Saint-Laurent ; — fol. 123, 216 l. accordées pour les frais de voyage et de séjour à Paris de Me Jacques Bouchard, avocat et échevin, chargé de faire au nouveau Roi toutes protestations de fidélité et de respect de la part de la ville, ainsi que de lui demander la confirmation de ses privilèges, lequel fut vingt-sept jours absent, tandis que Me Gilbert Depringle, greffier des États et collègue de Bouchard à l'échevinage, qui partit avec lui et fut cent sept jours absent, reçut une indemnité de 857 l. ; — fol. 134, 55 l. 11 s. 1 d. payés à Mre Jacques-Auguste de Thou, conseiller au Parlement de Paris, pour les arrérages d'une rente au capital de 1.000 l. qui lui était dû en sa qualité de gendre de défunt M. Picardet, procureur général au Parlement de Dijon, ayant droit de Me Jacques Clémendot, procureur audit Parlement ; — fol. 144-163, 23, 399 l. 6 s. alloués à divers pour les étapes des gens de guerre ; — fol. 168, 28 l. 13 s., prix des confitures offertes à Mme Comeau, « femme du vicomte maïeur, qui venoit d'accoucher d'un filz » ; — fol. 183, 2.530 l. attribuées aux Jésuites pour l'entretien de leur collège ; — fol. 210-216, 707 l. 10 s., montant des frais du feu de joie fait sur la place de la Sainte-Chapelle, le 30 août 1643, en l'honneur du duc d'Enghien, à l'occasion de la prise de Thionville. 120 l. furent accordées à Mes Pierre Malpoil et Étienne Brechillet, avocats et échevins, pour avoir donné les dessins des peintures qui ornèrent le théâtre du feu et composé les vers des inscriptions, et 30 l. « à Pierre Palyot », imprimeur, pour avoir imprimé deux cents exemplaires de la « description du feu » ; — fol. 217, 150 l. payées à Michel Petit, marchand, pour avoir fourni quatre cent huit aunes de serge et « revêche » employées à tendre le chœur de la Sainte-Chapelle, lors du service du feu roi Louis XIII ; — fol. 251, 300 l. données au receveur, à titre de gratification, pour avoir fait la recette du redoublement des octrois « mesme celle des deniers des tailles qui ont été aug- « mentées beaucoup plus qu'elles ne souloient estre », etc. Vr M. 356, 357.

M. 213. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 512 feuillets, papier.

1643-1644. — Comptes, etc. — Copie de M. 212.

M. 214. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 275 feuillets, papier.

1644-1645. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 44.509 l. 15 s. 10 d., où : fol. 69, une amende de 3 l. à laquelle Bénigne Thoron, pâtissier, fut condamné pour avoir mis en vente, au prix de 6 d., des gâteaux qui n'avaient que la largeur d'un ducaton ; — fol. 94, 2.000 l., prix de la vente des bâtiments du vieux collège, consentie par la ville à la fabrique de Saint-Michel. — Dépenses : 58.547 l. 5 s. 10 d., dont : fol. 114, une aumône de 20 l. aux religieux de la congrégation reformée de la Trinité et de la Rédemption des captifs ; — fol. 130, 90 l. allouées pour le séjour à Paris de Me Bénigne Guenebault, conseiller au bailliage et échevin, qui s'y était rendu afin de solliciter, auprès du Conseil du Roi, le rétablissement en sa charge du procureur syndic de la commune, révoqué par le Parlement à la suite de réquisitions qu'il avait faites « pour le bien de la ville et la conservation de ses droictz » ; — fol. 142, 50 l. payées à Me Claude Morizot, procureur à la Cour, pour la location, du 1er août

1644 au 16 juin suivant, d'une grande chaudière qui servit à faire cuire la viande des soldats logés en la maison de l'Ile; — fol. 160, 474 l. données à Me François Boulanger, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, pour faire relever un mur de clôture du jardin de l'hôpital, renversé par la force des eaux de la rivière d'Ouche, qu'une crue avait fait sortir de leur lit; — fol. 216-221, 466 l., montant des frais du feu de joie fait sur la place de la Sainte-Chapelle, le 3 octobre 1644, à l'occasion de la prise de Philisbourg par le duc d'Enghien, etc. Vr M. 356, 357.

M. 215. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 448 feuillets, papier.

1644-1645. — Comptes, etc. — Copie de M. 214.

M. 216. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 235 feuillets, papier.

1645-1646. — Comptes, etc — Autre rendu par Nicolardot (magistrature de M. Jacques Soyrot, conseiller du Roi). — Recettes : 49.332 l. 7 s. 10 d., où : fol. 62, 30 s. perçus par la ville sur une amende de 3 l. à laquelle Charles Moran, boulanger, avait été condamné à la requête des jurés pâtissiers, pour avoir fait cuire des pâtés au préjudice des droits de leur corporation, les autres 30 s. étant attribués à ces jurés; — fol. 66, une amende de 3 l. à laquelle Jean Viard, hôte de la Couronne-Ronde, avait été condamné pour avoir pris le nom de Joannès Virtus, au lieu du sien, sur des placards qu'il avait fait afficher aux carrefours, etc. — Dépenses : 65.813 l. 5 s. 7 d., dont : fol. 141, 1.175 l. payées à M. de Cornault, commissaire ordinaire des guerres, pour le loyer de la maison occupée par M. de Machault, intendant de la province; — fol. 146, 2.862 l. 3 s. 8 d., montant de ce que la ville devait à Mre Claude de Damas, « comte de Tianges, » tant pour l'amortissement d'une rente au capital de 2.700 l. constituée à son profit le 23 juillet 1645, que pour le paiement des intérêts de cette rente jusqu'au 9 juillet 1646; — fol. 152, 38 l., prix de vingt-quatre boîtes de confitures sèches données à M. Berthot, receveur général de la province, à l'occasion du mariage de sa belle-fille; — fol. 190, 460 l. payées à Bénigne de Mouhy, marchand, pour avoir fourni les draps et velours qui décorèrent le chœur de la Sainte-Chapelle, lors du service célébré pour le roi Louis XIII, « d'heureuse mémoire »; etc. Vr M. 356, 357.

M. 217. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 423 feuillets, papier.

1645-1646. — Comptes, etc. — Copie de M. 216.

M. 218. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 232 feuillets, papier.

1646-1647. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 34,115 l. et dépenses : 48,623 l. 7 s. 9 d., dont : fol. 92, 10 l. remboursées à M. Soyrot, qui en avait fait l'aumône à des religieux Mathurins conduisant des captifs rachetés aux infidèles; — fol. 104, 416 l. accordées pour les frais de voyage et de séjour à Paris, leur absence ayant duré vingt-six jours, de deux échevins chargés de faire les compliments de condoléance de la part de la ville à Madame la Princesse, à Mgr le Prince, son fils, à l'occasion de la mort du prince de Condé, leur mari et père; — fol. 135, 320 l. payées à M. de Cornault, commissaire des guerres, en déduction de ce qui lui était dû pour le loyer, à raison de 640 l. par an de la maison occupée par l'Intendant de de la province; — fol. 140, 1,000 l. attribuées au sieur Guibert, secrétaire du Roi et avocat au Conseil, pour le sceau des « lettres d'assiette » obtenues pour la réparation des ponts d'Ouche et Aubryot et du chemin de Seurre, ainsi que pour le maintien de la ville en différents droits; — fol. 145, 61 l. 6 s., prix des confitures achetées chez le sieur Pidancier, confiseur, pour être offertes à Madame la Chancelière de passage à Dijon au mois d'octobre 1646, compris dans cette somme un flambeau de 50 s. pris pour éclairer les échevins qui les présentèrent; — fol. 178, 163 l., montant des frais du feu de joie fait le 17 octobre 1646, à l'occasion de la prise de Dunkerque par le duc d'Enghien; et fol. 179, 325 l., montant de ceux du service célébré pour Mgr le Prince, « que Dieu absolve », au mois de janvier 1647, à la Sainte-Chapelle, où des bancs « furent « rompus par la foulle du peuple estant à l'oraison « funèbre qui fut dite par le R. Père Noël, jésuite »; etc. Vr M. 356, 357.

M. 219. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 449 feuillets, papier.

1646-1647. — Comptes, etc. — Copie de M. 218.

M. 220. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 456 feuillets, papier.

1647-1648. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Claude Bossuet, seigneur d'Aiserey et conseiller du Roi). — Recettes : 37,432 l. 18 s. 3 d., où il est fait mention : fol. 120, des amendes de 20 l. auxquelles furent condamnés les nommés Jean Gaultier le jeune, dit Michelin, et Jean Moreau, vignerons, coupables de l'homicide de Thibault Paris, aussi vigneron ; — fol. 152, de 9,900 l. empruntées auprès de divers, pour subvenir aux frais de l'entrée de Mgr le Prince, gouverneur de la province, laquelle il fit le 5 mars 1648; — et dépenses : 48,733 l. 13 s. 8 d., dont : fol. 196, 1,711 l. pour achat de soixante-neuf feuillettes de vin présentées à Mgr le Prince, gouverneur de la province, à M. Perrault, président en la Chambre des comptes à Paris, à M. Girard, secrétaire des commandements de Son Altesse, à M. de Machault, intendant de la justice en Bourgogne, etc. ; — fol. 208, 200 l. qu'il restait à payer à Jean Braconnier, maître maçon, des 430 l., prix convenu avec lui pour construire au-dessus de l'une des grandes portes de l'hôtel-de-ville un cabinet en pierre de taille où l'on mettrait les titres concernant les propriétés de l'Hôpital ; — fol. 215, 2,770 l. 8 d., payés à divers pour les arrérages de rentes qui se payent des deniers du patrimoine ; — fol. 233, 370 l. dues à M. l'abbé de Saint-Bénigne, à cause des droits de vente sur les denrées, et que la ville a été condamnée, par arrêt « provisionnal », à lui faire valoir chaque année, encores qu'elle n'amodie ces droits que 200 l.; — fol. 239, 30 l. allouées au notaire Guenin, à titre de dédommagement, des frais qu'il fit au procès criminel de Julien Pouchard « accusé et convaincu « d'avoir assassiné et coupé la gorge d'ung cousteau « à la mère dudit Guenin »; — fol. 292, 1,250 l., montant des frais de voyage et autres alloués « à Mon« sieur le Révérend Evesque de Genève, estant en « ceste ville pour prescher en l'église de la Sainte« Chapelle l'advent de l'année 1647 et le caresme de « l'année 1648 » ; — fol. 294, 360 l. accordées à Pierre Jomard, apothicaire, pour avoir logé chez lui avec « son train », du 24 novembre 1647 au 14 avril 1648, ce même évêque et lui avoir fourni, ainsi qu'aux personnes de sa suite, le linge et autres objets nécessaires; — fol. 325, 600 l. dues à Bénigne de Mouhy et Michel Petit, marchands, pour avoir fourni les trois cent cinquante-huit aunes de velours, les cinq cent soixante aunes de ratine noire et les cent quatre-vingts aunes de « revesche d'Angleterre » employées aux tentures de la Sainte-Chapelle, lors de la célébration des services pour le repos de l'âme du feu prince de Condé ; — fol. 327, 110 l. payées au même Michel Petit pour fourniture de cinquante-deux aunes et demie de « revesche noire » pour couvrir les 21 tambours et 17 aunes et demie de serge de Chartres noire pour couvrir les enseignes des sept paroisses de la ville. dont l'on se servi aux obsèques de M. le duc de Bellegarde, ancien gouverneur de Bourgogne, inhumé en l'église des Pères Jésuites au mois de mai 1647, et auxquelles assistèrent en armes « les fidèles » de toutes les paroisses ; — fol. 329-361, 9,853 l. 11 s., montant des dépenses faites pour l'entrée solennelle de M. le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. Elle eut lieu le 6 mars 1648. La ville paya à cette occasion : à Gaspard Boissay et Jean Nettement, maîtres charpentiers, 440 l., pour avoir construit quatre portiques et « arcz triomphaux » ; — à Me Jean Godran et Andoche Regnault, avocats et échevins, 988 l. par eux avancées pour les journées des peintres ayant travaillé à la décoration de ces portiques ; — à Bernard Naullot, « estasonnier », 386 l. pour les couleurs fournies à ces peintres; — à Luc Despesches, peintre, tant pour ses peines d'avoir travaillé à l'ornementation des arcs de triomphe que pour les soins particuliers qu'il prit à la conduite de ces ouvrages; — aux musiciens, 757 l. 15 s., pour avoir joué de leurs instruments à l'entrée de Son Altesse ; — à « ho« norable homme » Étienne Papillon, orfèvre à Dijon, 3,015 l. 5 s., « pour le plat à bassin d'or, au titre « de l'écu d'or, pesant huit marcs six gros et demi et « dix-huict grains, à raison de trois cent soixante « douze livres le marc », donné au Prince, et 234 l. 15 s., tant pour la « fasson dudict plat que pour l'estuy « de maroquin du levant, doré et garni » dans lequel il était renfermé; — aux officiers de la maison du Gouverneur, y nommés, 1,520 l., « en considération que « les portiques, arcz triomphaux, figures, tapisseries « et autres choses en dépendantz » leur appartiennent ; — à Me Étienne Brechillet, avocat à la Cour et au sieur Godran, échevin, 182 l. parfaisant la somme de 200 l. qui leur avait été allouée, pour leurs peines d'avoir donné les dessins des portiques et dirigé la pose des figures et inscriptions qui y étaient placées; — au sieur Petit, écrivain, 36 l. pour avoir transcrit « Le Récit de ce qui s'est passé à l'entrée de Mon« seigneur le Prince en la ville de Dijon, rédigé par « le sieur Godran, échevin » ; — à Me Étienne Beruchot, notaire royal, 12 l. pour les démarches qu'il fit chez les particuliers afin d'y trouver « les deniers que « la ville estoit contrainte de prendre à intérêts pour

« survenir à la despense de la dicte entrée », etc.; — fol. 375, 120 l. allouées à Jean Perrenet, maître charpentier, « pour aucunement le désintéresser des bles-« sures qu'il a heues par le moyen d'ung canon qui se « creva sur le bastion Saint-Pierre, lorsque Son Al-« tesse retourna de Catelogne au mois de novembre 1647 »; etc. Vr M. 356, 357.

M. 221. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 248 feuillets, papier.

1648-1649. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 29,970 l. 3 s. 4 d., où : fol. 70, une amende de 3 l. payée par Bernarde Volant, veuve de François Le Maistre, pour rebellion faite au paiement de la taille contre le Sr Douette, collecteur; — fol. 80, 316 l. versées par 26 nouveaux habitants, parmi lesquels on remarque : Claude Virot, peintre, Pierre Clément, libraire, M. de Clugny, avocat, et Dlle Élisabeth Gauthier, veuve de M. de Saint-Marc ; — fol. 88, 4,000 l. prises à cours de rente au denier seize de MM. Hector Joly, maître des comptes, François Baudot, procureur, et Antoine Le Compasseur, seigneur de Tarsul; — fol. 92, 3,150 l., produit du droit de vingt sous par millier de fer entré en ville. — Dépenses : 48,862 l. 16 s. 7 d., dont : fol. 110, une aumône de 120 l. faite aux Frères Prêcheurs du couvent de Dijon, pour les aider à faire réparer les orgues de leur église ; — fol. 119, 373 l. 13 s. 6 d., montant des dépenses faites le jour de la nomination des jurés sur les métiers; — fol. 125, 199 l. 14 s. alloués à M. Antoine Bossuet, avocat au Conseil, tant pour ses honoraires que pour les frais de procès soutenus par la ville, l'un contre l'abbé de Saint-Bénigne au sujet du chômage du moulin d'Ouche, et l'autre contre les villes de Seurre et de Chalon ; fol. 126, 31 l. remboursées à Me Claude Marc, receveur des amendes au Parlement, qui en avait fait l'avance à l'exécuteur de la haute justice et autres, auxquels elles étaient dues à cause de la condamnation à la peine capitale et de l'exécution de la nommée Germaine Guion ; — fol. 133, 600 l. accordées à Me Andoche Regnault, avocat, et à « honorable » Claude Cusenier, marchand et échevin, pour les frais du voyage qu'ils firent à Saint-Germain-en-Laye, au mois de janvier 1649 afin « d'asseurer Mgr le Prince de l'obéissance de la ville envers le Roy et de sa fidellité à son service » ; — fol. 194, 65 l. payées à Paul Bernard, « pour le feu artificiel tiré en réjouissance de l'heureux succès des armes du Roy » ; — fol. 195, 100 l. données à Charles Arbalestrier, maître horloger, pour diverses réparations faites à l'horloge de Saint-Michel ; — fol. 230, 2,592 l. allouées à divers pour la vérification des comptes d'octroi de la ville, etc. Vr 355, 356.

M. 222. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 358 feuillets, papier.

1648-1649. — Comptes, etc. — Copie de M. 221.

M. 223. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 944 feuillets, papier.

1649-1650. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Demongey, conseiller au Parlement). — Recettes : 37,463 l. 18 s. 2 d., au chapitre desquelles il est dit, fol. 122 : que Georges Jaupy, messager de la ville de Châtillon, ne paya pas l'amende de 30 l. à laquelle il avait été condamné pour avoir exposé un enfant la nuit, vers les latrines de l'hôpital, ayant été mis hors de prison où il avait été renfermé pour ce fait, en vertu d'un arrêt rendu « en l'audience de miséricorde » ; et fol. 145, que M. Antoine Barberet, chirurgien de Mgr le Prince, versa une somme de 12 l. pour sa réception au nombre des habitants de Dijon. — Dépenses : 51,008 l. 15 s. 8 d., dont : fol. 221, 1,040 l. 12 s., prix du vin offert au prince de Condé, au duc de Vendôme et aux députés des cantons suisses, lors de leur passage à Dijon; — fol. 239, 8 l. accordées à Antoine Ancemot, substitut du procureur syndic, à cause du voyage qu'il fit à Bonnencontre (31 k. de Dijon, canton de Seurre), afin de savoir combien de personnes étaient mortes en ce village depuis le siège de Seurre, et quelle avait été leur maladie ; — fol. 240, 300 l. remises à Me Bénigne Guenebault, avocat, pour les frais du voyage qu'il fit en Cour, afin de « faire très humbles remontrances au Roy au subject de la nomination des échevins de la ville » ; — fol. 247, 2,009 l. 16 s. 6 d. à François Mouflet, dit La Balme, pour les ustensiles par lui fournis aux gens de guerre passant en cette ville par ordre du Roi ; — fol. 283, 3 l. 10 s. payés à Christophe de Laulne, graveur, pour deux poinçons à marquer les poids et les mesures de la ville ; — fol. 284, 15 l. allouées à Claude Piron « hoste des Trois Mores », pour dépenses faites en son logis par le colonel Chapuis, allemand, qui avait été fait prisonnier de guerre par le maréchal de « Chombert » à la prise de Tortoze en Catalogne, et envoyé à Cisteron sur sa parole pour négocier la liberté du Sr de La Mart » ; — fol. 296, 10,000 l. employées tant aux bastions nouvel-

lement construits qu'aux retranchements faits aux avenues du château ; — fol. 321, 140 l. payées à Jacques Daucerre et autres, couvreurs, en déduction de ce qui leur était dû pour avoir réparé la plate-forme où était la cloche de l'horloge de Notre-Dame;— fol. 322, 565 l. allouées à Guillaume Piard, serrurier, pour travaux exécutés à la même horloge ; — fol. 333, 90 l., prix de neuf pièces de tapisseries de Bergame, que la ville avait achetées au chapitre de la Sainte-Chapelle pour tendre en la maison du Roi, qu'elle faisait meubler afin d'y recevoir le duc de Vendôme, nommé gouverneur de la province ; — fol. 348, 1,297 l. auxquelles revinrent le vin, les confitures et l'hypocras achetés auprès de divers, pour être offerts, lorsqu'ils vinrent à Dijon au mois de mars 1650, au Roi et à la Reine, ainsi qu'au cardinal de Mazarin, à Monsieur, frère du Roi, et autres grands personnages qui les accompagnaient ; — fol. 352, 290 l., prix d'une aiguière et d'un plat d'argent du poids de neuf marcs, donnés à M. de Saintot, maître des cérémonies du Roi, qui faisait partie de sa suite en voyage ; — fol. 425, 3 l. données à Claude Sambin, menuisier, pour réparation d'un ratelier à la porte Guillaume, où les habitants déposaient leurs armes ; — fol. 431, 50 l. pour la dot de la fille de feu Clément Liégeard, procureur, à laquelle une délibération de la Chambre de ville avait attribué la somme provenant de la fondation de Mme Briet, etc. Vr M. 355, 356.

M. 224. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 283 feuillets, papier.

1649-1650. — Comptes, etc. — Copie de M. 223.

M. 225. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 451 feuillets, papier.

1650-1651. — Comptes, etc. — Compte rendu par Pierre Parisot, ancien procureur à la Cour, pourvu de l'office de receveur, en remplacement de Nicolardot, démissionnaire à raison de son grand âge et de ses infirmités, de cet office qu'il avait exercé pendant quarante-sept ans. (En tête du registre sont les extraits des délibérations de la Chambre de ville, d'août et septembre 1650, aux termes desquelles ladite charge fut adjugée à Parisot au prix de 16,000 l., payées par le précédent titulaire, et auquel elle fut remboursée (magistrature de M. Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement). — Recettes ; 45,654 l. 3 s., où : fol. 159 et 161, 24 l. payées par Michel Lallemand, libraire au cloître de la Sainte-Chapelle, et Me Jean Tabourot, médecin, pour leur droit d'habitantage ; — fol. 167-175, 843 l. 1 s. 10 d., provenant de la vente des meubles et des tapisseries que la ville avait fournis au duc de Vendôme, gouverneur par commission de la province, pendant la détention de Mgr le Prince. — Dépenses : 56,910 l. 6 s. 11 d., dont : fol. 233, 800 l. allouées à M. Marc-Antoine Millotet, avocat général au Parlement, pour les frais de deux voyages qu'il fit à Paris ; — fol. 239, 18 l., prix d'une feuillette de vin que la ville avait envoyée pour les soldats du château lorsqu'on en sortit les deux canons, que lui donnait le duc de Vendôme ; — fol. 243, 1,221 l. payées aux hôteliers qui logèrent les gardes de ce même duc ; — fol. 363, 781 l. à Guillaume Piard, serrurier, pour travaux exécutés à l'horloge de l'église Notre-Dame ; — fol. 366, 15 l. accordées à Nicolas Rollin, peintre, pour avoir « peint en huille « deux figures qui servent pour la sonnerie de l'hor- « loge Notre-Dame », et fol. 367, 17 l. au même pour avoir peint et doré le pannonceau et la girouette au-dessus de cette horloge et avoir argenté les deux pommes de fer qui furent posées sous le pannonceau ; — fol. 371, 78 l. données à divers pour le feu de joie tiré à l'occasion de l'heureuse naissance du fils de Son Altesse Royale ; — fol. 373, 35 l., prix des flambeaux portés aux feux de joie ordonnés en réjouissance de la victoire remportée par les troupes du Roi sur celles du maréchal de Turenne ; — fol. 385, 10 l. qu'il restait à payer au Sr Guyot, imprimeur, pour finir d'acquitter la somme de 180 l., prix convenu avec lui pour la gravure des planches des figures, arcs de triomphe et portiques dressés à l'entrée de Mgr le Prince au mois de mars 1648 ; — fol. 389, 8 l. accordées à Claude Mugnier et Benoît Dubois, peintres, pour divers ouvrages dont ils furent chargés à l'occasion du feu de joie que l'on fit lors de la mise en liberté de Mgr le Prince, et notamment pour avoir peint une figure qui le représentait sous les traits d'un « Alcide couronné de lauriers et armé », etc. Vr M. 355, 356.

M. 226. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 564 feuillets, papier.

1651-1652. — Comptes, etc. — Autre rendu par Pierre Parisot, dont la « finance » à rembourser lorsqu'il cesserait d'exercer son office fut portée de 16,000 à 30,000 l. à cause des emprunts qu'il dut contracter pour subvenir aux charges de la ville, et notamment à l'entretien des soldats occupés au siège du château sous les ordres du duc d'Épernon, ainsi qu'au salaire

des ouvriers employés à faire des retranchements pour ce siège. Les gages du receveur furent, en conséquence, portés de 250 à 400 l., et montèrent par suite de cette augmentation, à 2,075 l., y compris les intérêts de sa finance (magistrature de M. Malteste, avocat au Parlement). — Recettes : 47,965 l. 1 s. 9 d., où : fol. 107, 1,450 l. payées par Me Philippe Collot, pour la ferme du greffe de la mairie ; — fol. 112, 730 l. par Claude Bollet, pour celle des halles ; — fol. 209, 100 l., prix auquel une tapisserie tendue en une des chambres du Logis du Roi, lorsque le duc de Vendôme y logeait à son arrivée en Bourgogne, fut cédée à Messieurs de la Chambre des pauvres ; — fol. 237, 5,625 l., produit de l'octroi de quarante sous par émine de blé payé par les boulangers. — Dépenses : 56,757 l. 11 s. 10 d., dont : fol. 250, 960 l. allouées pour les frais du voyage et de séjour de deux échevins qui, envoyés à la Cour avec les députés des compagnies souveraines (Parlement et Chambre des comptes), afin d'y faire des démarches pour obtenir du Roi la démolition du château de Dijon, furent soixante jours absents ; — fol. 264, 100 l. données aux cordeliers pour aider au paiement des stalles qu'ils faisaient établir dans le chœur de leur église ; — fol. 269, même somme allouée aux Srs Chanrenault et Dubois, échevins et enseignes des paroisses Saint-Philibert et Saint-Michel, qui durent l'employer à faire deux drapeaux aux armes de la ville pour les compagnies de la milice bourgeoise de ces deux paroisses ; — fol. 315, 413 l., prix de vingt feuillettes de vin données à titre d'étrennes à M. le duc d'Épernon et à M. l'Intendant ; — fol. 326-349, 5,715 l. 1 s. 5 d., montant des arrérages payés avec les deniers provenant du patrimoine et des tailles ; — fol. 422, 500 l. accordées à Dom Antoine de Saint-Pierre, prieur du couvent des Feuillants de Soissons, pour les prédications qu'il fit à Dijon durant l'avent de 1651 et le carême de 1652, et 10 l. à Jean Devillebichot, apothicaire, qui reçut ce religieux en sa maison et lui donna le feu ; — fol. 434-449, 527 l. 6 s. 6 d., montant des frais du feu de joie fait sur la place de la Sainte-Chapelle le 17 septembre 1651, en rejouissance de la majorité du Roi ; — fol. 469, 10 l. qu'il restait à payer à Louis Rollin, maître peintre, sur la somme de 40 l., prix convenu avec lui pour « avoir peint tous les « ferrements de l'horloge Notre-Dame deux fois de « rouge et en huille, peint les carnations des deux « figures et y avoir peint des passements au bout de « leurs habits », plus, fol. 470, 15 l. dues au même pour avoir « peint et mis en couleur les couvertures de « plomb qui ont été pozés sur les deux figures en « forme d'habillements » ; — fol. 472, 3 l. données à Pierre Palliot, imprimeur, pour impression d'une ordonnance du marquis de Mirebeau, portant injonction aux cavaliers et soldats étant dans la province sans ordre du Roi, d'avoir à se retirer ; — fol. 531, 45 l. dont la décharge avait été consentie sur le prix de leur ferme aux Srs Jolibois, Roch et consorts, amodiataires du « chargeage des vins », en considération de leur pauvreté et des pertes qu'ils subirent par suite du peu de vin que l'on avait tiré de la ville à cause de la difficulté des chemins et de leurs dangers, etc. Vr M. 355-356.

M. 227. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 376 feuillets, papier.

1652-1653. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. Millotet). — Recettes : 37,466 l. 1 s. 8 d., où : fol. 102, 4,000 l., prix auquel la ville avait consenti l'aliénation de la charge de secrétaire de la Chambre du conseil à Me Jean Thibert, procureur au Parlement ; — fol. 121, 1,275 l. reçues de Pierre Dupont, amodiataire de la ferme du rouage et de l'entrée des bêtes vives. — Dépenses : 70,949 l. 8 s. 2 d., dont : fol. 178, 700 l. allouées à M. Millotet, vicomte-maïeur, qui ne demanda que le remboursement de ses avances et refusa de recevoir aucune gratification tant pour un voyage qu'il fit à Paris pour les affaires de la ville, que pour d'autres frais auxquels il fut obligé durant sa magistrature ; — fol. 221, 11 l. remboursées au Sr Malpoy, échevin, qui avait acheté les fers de deux hallebardes portées par les sergents chargés d'escorter le Maire, et avait fait monter ces armes sur lesquelles on grava les armoiries du Maire et de la ville ; — fol. 302, 440 l. payées à Nicolas De Lorme, charpentier, pour livraison de cinquante-quatre mantelets envoyés au siège de la ville de Seurre ; — fol. 303, 45 l., prix de dix-huit hallebardes vendues par le sieur Baillon, « maître artilleur », et expédiées, ainsi que l'avait ordonné le duc d'Épernon, à l'armée qui assiégeait la ville de Seurre ; — fol. 304, 137 l. 3 d. accordés aux ouvriers qui démontèrent la palissade qui était à la porte Guillaume et la rétablirent à la porte d'Ouche, afin de mettre celle-ci en sûreté ; — fol. 305-329, 3,018 l. 4 s. 10 d., montant des arrérages payés des deniers de l'ancien octroi des farines, à MM. Vallot, correcteur en la Chambre des comptes, Louis Jannon, conseiller du Roi, Pierre Odebert, conseiller au Parlement, etc. Vr M. 355, 356.

M. 228. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 528 feuillets, papier.

1653-1654. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 148, 136 l. 14 s. 3 d., où figurent : fol. 114-127, les sommes montant à 123, 240 l. 10 s. empruntées par la ville au denier vingt auprès de « noble » Antoine Le Compasseur, seigneur de Tarsul et receveur général du taillon ; Mre Pierre Odebert, conseiller au Parlement et président aux requêtes du Palais ; l'hôpital du Saint-Esprit ; les P.P. Minimes de la maison de Dijon, et autres, afin de subvenir à ses charges et acquitter les principaux de rentes portant intérêts au denier seize et au denier dix-huit, dont le paiement est indiqué au chapitre des dépenses montant à : 180,086 l. 18 s. 6 d., et où il est en outre fait mention de : fol. 208, 6 l. allouées à Henri Rameau, messager, envoyé à Dole pour remettre au Parlement de cette ville des lettres du duc d'Épernon se plaignant des incursions que « ceux de Belfort » faisaient en Bourgogne ;— fol. 211, 700 l. accordées à M. Millotet, vicomte-maïeur, pour frais de deux voyages qu'il fit à Paris au sujet du différend que la Chambre de ville avait « contre MM. du Parlement » ; — fol. 246, 34 l. payées au Sr Pidard, orfèvre, pour avoir refait à neuf la trompette d'argent ; — fol. 256, 125 l., montant du souper que MM. de la Chambre du conseil prirent chez la veuve Loison et auquel furent invités plusieurs officiers des paroisses et « bons habitans » le jour où l'on apprit la réduction à l'obéissance du Roi de la ville de Bordeaux ; — fol. 262, 15,623 l. allouées à divers pour les étapes des gens de guerre ; — fol. 285, 300 l. dues à Pierre Durand, potier d'étain, pour avoir fourni les pièces du feu d'artifice tiré sur la place de la Sainte-Chapelle, le 12 juillet 1653, jour auquel le duc d'Épernon revint à Dijon après la prise de Seurre ; — fol. 286, 250 l. données à Claude Sambin, Bénigne Collet et autres menuisiers pour solde des travaux de leur métier exécutés pour l'entrée solennelle du même duc ; — fol. 289, 370 l. dues à Jean Perrenet, charpentier, pour avoir dressé les arcs de triomphe et portiques élevés sur le passage du duc d'Épernon ; — fol. 304, 33,000 l., montant des principaux de rentes remboursés à MM. Catherine, conseiller du Roi, Jacques-Auguste de Thou, chevalier, comte de Mellie, Guenebaut, procureur du Roi, etc. ; — fol. 336, 480 l. allouées à Charles Baudeman, voiturier, pour transport de Dijon à Paris de vingt-quatre feuillettes de vin dont il avait été fait présent au duc d'Épernon ; — fol. 385, 600 l. données au P. de Condé, de la compagnie de Jésus, pour ses prédications pendant l'octave du Saint-Sacrement et le carême de 1654 ;— fol. 421, 655 l., prix d'un plat à bassin et d'une aiguière d'argent du poids de dix-huit marcs, cinq onces, trois gros portant les armes de la ville et du comte d'Amansey, lieutenant du Roi au gouvernement de la province, et offerts audit comte lorsqu'il fit sa première entrée à Dijon, et dont le Sr Almot Papillon, orfèvre, avait fourni et façonné le métal ; — fol. 430, 644 l. 13 s. payées au Sr La Fleur, « opérateur et distillateur, du Roi, estant à Dijon « pour le feu de joie du sacre de Sa Majesté », etc. Vr M. 355, 356.

M. 229. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 451 feuillets, papier.

1654-1655. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Jacques Soyrot, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Bourgogne).— Recettes : 24,543 l. 13 s. 8 d., où : fol. 2-92, 95 l. 14 s. 8 d. payés par divers pour cens dus à la ville ; — fol. 93, 1,480 l., produit des fermes du domaine ;— fol. 141, 444 l. versées par les nouveaux habitants ; — fol. 171, 2,400 l., revenu de l'octroi de 20 sous par millier de fer ; — fol. 175, 1,900 l., id. du même droit par queue de vin n'étant pas du cru des habitants ; — fol. 185, 1,360 l. 7 s. 12 d. provenant du droit de 8 sous 9 deniers par minot de sel ; — fol. 191, 5,385 l., id. de 40 sous par émine de blé. — Dépenses : 58,524 l. 19 s. 8 d., dont : fol. 203, 10 l. données à Guillaume Bouthelier, gentilhomme anglais, pour l'aider à faire son chemin ; — fol. 204, même somme à Jean Mouginot, sergent de la mairie pour les frais du voyage qu'il fit à Bourbonne, où il était allé prendre les eaux ; — fol. 208, 65 l. aux officiers municipaux pour leurs droits « d'oysons » ; — fol. 217, 525 l. 13 s. 8 d. payés pour les frais des processions générales faites le jour de Saint-Laurent à Larrey et à Fontaine, où se tenaient les grands jours ; — fol. 238, 60 l. 10 s. alloués à titre de gratification aux Srs Sirdey, avocat, Villemin, notaire ; Bards et Camus, marchands, tous échevins, pour avoir été à la rencontre du duc d'Épernon qui arriva, à Dijon le 16 juillet 1654 ; — fol. 241, 1,050 l., prix de trente-huit feuillettes de vin, dont vingt-huit feuillettes furent offertes à ce duc, quatre à ses secrétaires et six à M. d'Amansey, lieutenant du Roi ;— fol. 287, 24 l. pour les gages de Claude Mugnier et Bernard Dubois, maîtres peintres, gardes des peintures de la ville ;— fol. 292, 100 l. aux fabriciens de l'église Saint-Michel, faisant la moitié de 200 l. à eux accordées par

délibération du 5 février 1655, « pour employer à la construction des tours, portail et clocher de leur église » ;— fol. 293, 121 l. allouées à M. Soyrot, vicomte-maïeur, pour les frais du pain béni par lui offert à Saint-Michel ; — fol. 294, 91 l. 4 s. payés à Pitancier, « estassonnier », pour livraison de quatre douzaines de boîtes de confitures présentées de la part de la ville à Mme d'Amansey ; — fol. 299, 9,680 l. dépensées pour les étapes et fourniture d'ustensiles aux gens de guerre logés à Dijon ; — fol. 312, 3,900 l. aux P.P. Jésuites pour l'entretien de leur collège ; — fol. 332, 36 l. dues à Nicolas Fournier, « commis à donner « la question aux criminelz qui y sont condam- « nez », pour une année de ses gages ; — fol. 338, 900 l. données à R.P. Dom Alexis Brisejon, religieux Mathurin et commandeur de la commanderie de Montpellier, prédicateur, qui avait été « choisy et esleu pour prescher l'advent 1654 et le caresme 1655 » ;— fol. 349, 1,063 l., montant des travaux de pavement exécutés en plusieurs rues ; — fol. 357, 76 l. 14 s. pour le feu de joie tiré sur la place de la Sainte-Chapelle, le jour du sacre de Sa Majesté ; — fol. 358, 73 l. pour les réjouissances faites à l'occasion de la levée du siège d'Arras ; — fol. 359, 207 l. remboursées à Michéa, échevin, qui en avait fait l'avance pour le paiement des ouvriers qui travaillèrent, par les ordres de M. le comte d'Amansey, lieutenant du Roi, « au feu de joie de l'exaltation de N.-S. Père le Pape Alexandre », etc.

M. 230. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 565 feuillets, papier.

1655-1656. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. Siredey, substitut du procureur général au Parlement). — Recettes : 30.220 l. 19 s. 6 d., où : fol. 108, ferme de la visite et de la conduite des porcs : 332 l. ; — fol. 114, location de la maison de Cherlieu : 36 l. ; — fol. 115, id. des bancs de la petite boucherie près des halles : 40 l. ; — fol. 118, produit des amendes : 514 l. 11 s., où figure une condamnation à 60 l. prononcée contre François Belin, dit la Jeunesse « à cause du rapt par luy com- « mis » de la personne de Marguerite Benoist ; — fol. 164, 500 l. payées par le sieur Colas, « prestre cha- « noine en l'église Saint-Jean et marchand banquier » pour l'exemption des tailles qui s'imposent annuellement sur les habitants. — Dépenses : 64.640 l. 3 s. 3 d., dont : fol. 247, 31 l. 5 s. 8 d. dépensés par les officiers municipaux lors de la procession générale qui se fit à Larrey, le 23 avril 1656, à cause du mauvais temps ; — fol. 256, 40 l. allouées à Me Laurent Bedey, procureur au Parlement, qui instruisit le procès criminel intenté aux nommés Hacquin, Degobillot et consorts, accusés d'avoir enterré nuitamment une fille sur les murailles de la ville ; — fol. 263, 236 l. accordées aux échevins Desgand, Lemoyne et La Botte, qui allèrent à la rencontre du duc d'Épernon jusques à Auxerre ; — fol. 264, 910 l., prix de vingt-six feuillettes de vin envoyées au même duc, à Paris, à titre de « bonnes « étrennes » ; — fol. 292, 3.244 l., montant des arrérages payés à divers sur les revenus du patrimoine ; — fol. 336, 3.513 l. 2 s. 6 d. dus à Philippe Papillon, bourgeois, en principal et intérêts et pour le paiement desquels il avait obtenu contre la ville « arretz de gran- « des adjudications » ; — fol. 339, 82 l. 10 s. alloués à Jacques Briet, marchand, pour vente des confitures fines qui furent présentées à Mme l'intendante Bouchu ; — fol. 340, 251 l. 5 s. à Pierre Durand, potier d'étain, pour façon de vingt-quatre « simaises » et fourniture de cent soixante-quatre livres d'étain ; — fol. 342, 180 l. passées en compte au receveur Parisot à titre de gratification pour « son travail aux esclair- « cissemens des contestations que la ville avoit avec « les Élus au fait des imputations de plus de vingt- « quatre milles livres » qu'ils avaient mis à la charge de celle-ci pour le logement des gens de guerre ; — fol. 352, 2.800 l. payées au sieur Pidard, marchand orfèvre et échevin, pour prix d'une « souscouppe et « de deux assiettes en or au tiltre de l'escu d'or, du « poidz de huict marcs, une once, un gros et demy, « vingt-quatre grains », données à M. le duc d'Épernon ; — fol. 336, 1.200 l. à Jean Perrenet, maître charpentier, pour les « porticques, arcs triomphaux et aul- « tres ouvrages ayans servy pour la décoration de « l'entrée de Son Altesse » ; — fol. 424, 247 l. à la veuve Monin, pour livraison des flambeaux peinturés, clous et aultres choses nécessaires au feu de joye bruslé en la place de Sainte-Chapelle à cause de l'exaltation de Nostre Sainct-Père » ; — fol. 429, 100 l. accordées aux sculpteurs Étienne Tassin et Marc Potiers, pour façon de deux figures pour servir de « molle et modelle en la chambre des peintures de la « ville » ; — fol. 433, 263 l. 3 s., prix des salves d'artillerie tirées lors de l'entrée du duc d'Épernon à Dijon, après la prise de la ville de Seurre, etc.

M. 231. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 515 feuillets, papier.

1656-1657. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire) et en tête duquel sont trois délibérations de la Chambre de ville,

concernant les fonctions de receveur des deniers du patrimoine. 1° Délibération du 30 juillet 1655 portant que la charge de receveur sera exercée encore pendant six années, à dater du 1er juillet 1656, par le Sr Parisot et qu'il lui sera alloué annuellement 600 l. pour ses gages et 1,875 l. pour intérêts de la « finance de sa charge » et des avances par lui faites au compte de la ville. — 2° Autre délibération du 5 novembre 1655 par laquelle le Conseil retire au Sr Parisot la charge de receveur, et ordonne qu'elle sera publiée afin de trouver une personne capable de l'exercer, et à condition que le titulaire, avant d'entrer en fonctions, sera tenu de rembourser à Parisot le prix de sa charge s'élevant 30,000 l. — 3° Autre délibération du 10 décembre suivant, portant que la vacance de la charge de receveur ayant été annoncée par la ville, par trois dimanches, et qu'aucune demande ne s'étant produite, il convenait de la continuer à Parisot aux conditions de la délibération du 30 juillet 1655, ce que celui-ci accepta. — Recettes : 97,126 l, 2 s. 4 d., où il est dit : fol. 151, que l'amende de 30 l. à laquelle Jeanne Guillot avait été condamnée à cause de sa vie scandaleuse ne put être payée parce que « c'est une pauvre fille abandonnée sur laquelle il n'y a rien à espérer » ; — fol. 164, 717 l. 10 s. payés par 60 nouveaux habitants ; — fol. 191, 66,267 l. versées dans la caisse municipale, par ordres des Élus, pour la dépense des étapes fournies aux gens de guerre ; — fol. 206, 10,753 l. 6 s. 8 d., produit des nouveaux octrois accordés par le Roi à la ville. — Dépenses : 60,099 l. 5 s. 10 d., dont : folio 244, 58 l. 10 s. accordés au vicomte maïeur et au receveur pour leur droit de manteau ; — fol. 259, 266 l. 13 s. 4 d., montant des dépenses faites le jour de St-Laurent à l'ouverture des vendanges ; — fol. 281, 800 l. payées à M. Bossuet, receveur général des États, pour vacations et avances par lui faites au sujet des procès que la ville avait au Conseil contre plusieurs particuliers ; — fol. 284, 2,089 l. 10 s. à Jacques Baudot, avocat au Parlement et échevin, pour les honoraires et frais de 232 journées à Paris, où il avait été envoyé par la mairie « pour les affaires de la ville » ; — fol. 289, 1,102 l. 10 s. 6 d., prix du vin offert au duc d'Épernon, à la Reine de Suède et aux États assemblés à Dijon en mai et juin 1656 ; — fol. 239, 37 l. 10 s. alloués à Me J.-B. Monyot, avocat et échevin, pour remboursement des dépenses qu'il fit en la prison de la conciergerie du palais, où il avait été incarcéré à la requête des Élus pour les dettes de la ville ; — fol. 340, 2,637 l., montant des gages des officiers de la mairie ; — fol. 379, 140 l. données à titre de récompense à Bernard Blondeau, Edme Guilnet, procureur à la Cour, et Guillaume Naullot, qui abattirent les « papégaux » des jeux de l'Arquebuse, de l'Arc et de l'Arbalète ; — fol. 391, 1,327 l. dépensées à l'occasion de l'entrée du duc d'Épernon, à son retour de Paris, et où l'on remarque les paiements : fol. 392, à Louis Martin, pâtissier, 35 l. pour un souper fourni aux musiciens qui chantèrent en divers endroits de la ville le jour de ladite entrée ; — fol. 393, à Barthélemy Marc, lieutenant de la paroisse Saint-Médard, 13 l. qu'il avait avancées pour prix du drapeau neuf de ladite paroisse ; — fol. 394, à Robert Boiteux, Mathieu Davot, menuisiers, et autres, pour avoir « desmoly la colonne dressée en « la grande rue Saint-Estienne ainsi que les porticqs qui estoient en la place Saint-Jean » ; — fol. 395, à Jean Perrenet, canonnier, 120 l. pour les salves d'artillerie qu'il tira sur le boulevard d'Ouche ; — fol. 398, à Philibert Chavance, imprimeur, 140 l. « pour avoir imprimé le livre de l'Entrée de S. A. Mgr le duc d'Épernon, et en avoir fourny plusieurs exemplaires tant aux magistrats de la ville qu'aux domestiques de mondit Sgr le duc » ; — fol. 399, à Jean Baillon, artilleur, 22 l. pour avoir remonté un guidon et une enseigne « appelés oriflame » ; — fol. 400, à François Pidard, maître orfèvre, 500 l. « mises en ses mains pour faire et façonner la vaisselle d'argent donnée à M. de Beauroche, escuyer de Son Altesse, en considération des services qu'il a rendus à la ville » ; — fol. id., au Sr Godran, avocat, 300 l. « pour avoir travaillé à l'entrée de Son Altesse » — fol. 401, 850 l. 11 s. 10 d., payés à divers pour les frais de l'entrée de la Reine Christine Alexandre de Suède, qui eut lieu le 27 août 1656, et où il est fait mention de : fol. 401, 51 l. données à Mes Philibert, huissier, et J.-B. Monyot, avocats et échevins, envoyés à Beaune pour présenter les devoirs de la ville à la Reine ; — fol. 402, 10 l. au peintre André Sayve, qui peignit les armes de la Reine en deux écussons et le portrait du feu roi son père ; — fol. 404, 84 l. aux quatorze tambours et fifres qui battirent la caisse et jouèrent de leurs instruments pendant trois jours à l'arrivée de la Reine ; fol. 406, 301 l., 8 s., remboursés au Sr de Beauroche, escuyer du duc d'Épernon, qui en avait fait l'avance pour fourniture d'une « cheze faite pour porter la Reine de Suède lors de son arrivée en ceste ville, et pour le louage de deux carrosses à six chevaux » ; — fol. 407, 64 l. 9 s. payés à Claude Le Moyne et Nicolas Le Maistre, marchands, pour fourniture des étoffes et des grandes franges « et molets de soye blanche » qui servirent à confectionner « le poille » sous lequel la Reine fit son entrée ; — fol. 412, 6 l. à Thomas Poullain et Pierre Ligier, porte-chaise, qui portèrent la Reine depuis la porte d'Ouche jusques au

Logis du Roi ; — folio 413, 100 l. 10 s., alloués aux pâtissiers et hôteliers qui logèrent et nourrirent pendant deux jours vingt gentilshommes de la suite de la Reine, et leurs valets, etc.

M. 232. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 627 feuillets, papier.

1657-1658. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même Parisot (magistrature de M. Comeau, lieutenant criminel au bailliage de Dijon). — Recettes : 32,396 l. 17 s. 3 d., où : fol. 187, 828 l. 15 s., montant des amendes adjugées au profit de la ville, dont une amende de 200 l. payée par Antoinette Gautherot, veuve de François Esmonin, de Beaune, pour avoir amené à Dijon soixante-un « poinsons de vin gamet qu'elle vendoit en pot » ; — fol. 263, 2,200 l., produit du redoublement de vingt sous par queue de vin entrée en ville, et 2,435 l. pour le droit du huitième du vin vendu par les hôteliers. — Dépenses : 66,972 l. 4 s., dont : fol. 294, 1,290 l. données à titre d'aumône aux Capucins et aux pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit ; — fol. 300, 300 l. payées à Claude Pelletier, marchand, pour fourniture, à quatorze sergents de la mairie, du drap nécessaire à confectionner leur manteau de livrée ; — fol. 353, 1,391 l. à divers pour frais de procès ; — fol. 361, 565 l. 10 s. alloués à Philibert Huissier et Jacques Rousseau, avocats et échevins, pour quarante quatre jours employés au voyage qu'ils firent à Paris, afin « de tesmoigner à M. le duc d'Espernon les regretz de la mort de Mgr le duc de Candalle, son filz » ; — fol. 366, 1,145 l. 16 s. dus à divers pour achat de vin présenté au duc d'Épernon, « à M. d'Amansey » et à Mgr le duc de Longueville ; — fol. 457, 60 l. accordées à M. de Berbisey, conseiller du Roi, seigneur de Ventoux, en sa qualité de bâtonnier de l'église Saint-Jean ; — fol. 482, 1,097 l. 11 s. 3 d., pour les travaux de pavement exécutés aux rues Saint-Étienne, du Vertbois et Saint-Nicolas ; — fol. 489, 1,115 l. allouées à Étienne Papillon, maître orfèvre, pour fourniture et façon « d'un brasier d'argent donné en présent aux « damoiselles Dartique et Méricourt, en considération « de l'entrée solennelle faicte par Mgr le duc d'Esper- « non » ; — fol. 491, 34 l. données aux maîtres menuisiers Claude Sambin, Michel Guillaume et autres, pour avoir démonté les trois portiques et le temple qui avaient été construits dans diverses rues lors de l'entrée de la reine de Suède ; — fol. 492, 127 l. au peintre Dubois, pour 148 écussons aux armes du duc de Candalle, portés aux services célébrés en l'église de la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme de ce duc ; — fol 496, 31 l. à Philibert Chavance, libraire et imprimeur, pour impression de l'oraison funèbre du duc de Candalle, prononcée en la Sainte-Chapelle, par le P. Jacques, capucin, et en avoir fourni cent exemplaires à MM. de la Chambre de ville, dont un couvert de velours aux armes du duc, envoyé à M. d'Épernon, son père ; — fol. 497, 350 l. à M. Derequelaine, marchand, pour les draps, serge et velours, par lui fournis et tendus à la Sainte-Chapelle, le jour où fut célébré le service du même duc ; — fol. 505, 10 l. accordées à Claude Grosbois, vigneron, pour l'indemniser des pertes qu'il éprouva lors de l'incendie de deux maisons à la porte au Fermerot ; — fol. 512, 30 l. au Sr Brechillet, avocat, pour avoir donné le dessin du feu de joie qui fut tiré sur la place de la Sainte-Chapelle, en réjouissance de la convalescence du Roi ; — fol. 578, 18,000 l. allouées au receveur pour solde du présent compte. — En tête de ce registre, on a relié l' « Estat sommaire » des recettes et dépenses de la ville de Dijon, présenté par M. Claude Cusenié, échevin, qui exerça l'office de receveur du 26 novembre 1660 au 15 février 1661, époque à laquelle la charge de receveur fut délivrée à Me Guillaume Naullot. — Recettes : 24,075 l. 13 s. 3 d., et dépenses : 23,278 l. 3 s. 3 d., dont : fol. 30, 10 l. 2 s. payés à Jean Blondeau, pour avoir refondu la cloche de la porte Saint-Pierre ; — fol. 45, 50 l. données à Jeanne Venot, pour l'aider à se marier ; — fol. 51, 120 l. à Antoine Guillin, maître pâtissier, qui prépara « le festin de la visite des murailles de la ville » ; — fol. 58, 15 l. allouées à Étienne Roger, pour avoir gravé, aux armes de la ville, un sceau et un petit cachet d'argent, etc.

M. 233. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 617 feuillets, papier.

1658-1659. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 61,555 l. 15 s. 5 d., où : fol. 112, 3 l. payées par Humbert Martin, pour location d'un « arvot » du pont d'Ouche ; — fol. 143-144, une amende de trente sous payée par Me Claude Loisel, docteur en médecine, pour avoir exercé le métier d'apothicaire, et celle de dix livres par Jeanne Charon, sage-femme, pour avoir retiré et accouché dans sa maison une fille sans en donner avis au vicomte-maïeur ; — fol. 187, 900 l. versées par soixante-quinze nouveaux habitants pour leur droit d'habitantage ; — fol. 220, 12,888 l. 13 s. remboursés à la ville par ordre des Élus, pour les étapes ; — fol. 229, 4,000 l. déposées par les Srs Dere-

quelayne, capitaine du guet, et Gault, son lieutenant, pour la « finance » de leur charge, suivant la délibération du 31 octobre 1658; — fol. 236-265, 17,401 l. 8 d., produit des divers octrois. — Dépenses : 89,860 l. 9 s. 8 d., dont : fol. 270, 3 l. payées aux doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle, pour rente due sur une maison rue des Champs « où soulloient estre les filles communes » ; — fol. 279, 6 l. données à Jean Monginot, sergent de la mairie, pour l'aider à faire le voyage de Sainte-Reine pour le recouvrement de sa santé; — fol. 315, 12 l. au Sr Lorès, secrétaire de M. l'intendant Bouchu, pour la copie de l'avis de cet intendant, concernant le procès que la ville de Dijon avait avec celle de Chalon au sujet de l'impôt mis sur celle-ci pour la reconstruction du pont Aubriot; — fol. 330, 192 l. allouées aux échevins Bouchard et Le Mulier, pour leurs frais de voyage et de séjour à Noyers où ils avaient été députés, afin d'assister à la tenue des États de la province; — fol. 335, 951 l. payées à divers pour achat, reliage et transport de « deux « poinsons et quatorze fillettes de vin » offerts à M. le duc d'Épernon; — fol. 391, 24 l. au peintre Benoît Dubois qui, par ordre de la Chambre de ville, fit « le portrait et tableau » de M. le président Odebert, bienfaiteur de l'hôpital, pour être placé dans la salle de ses délibérations; — fol. 397, 120 l. données aux Cordeliers « en considération du chapitre général de leur ordre qui se tenoit » en leur couvent « et des taises qui y furent soustenues, dédiées et présentées aux vicomte-maïeur et eschevins de ceste ville » ; — fol. 400. 24 l. à Philippe Carrelet, clerc du procureur Gille, pour avoir fait une copie de l'Inventaire, en 238 feuillets de papier, des titres qui étaient au trésor de la ville ; — fol. 402, 33 l. 10 s., montant des dépenses de bouche faites par le Sr Jomard, apothicaire et échevin, en procédant à la reconnaissance des dégâts causés aux vignes du finage de Dijon par les gelées du mois d'avril 1659 ; — fol. 411, emploi des 20.000 l. provenant de l'aliénation de la charge de contrôleur de la recette de la ville de Dijon, savoir : à M. Mille, trésorier des États, 2.311 l. 12 s. 8 d., pour le premier terme de l'impôt accordé au Roi par les Élus, le 15 juillet 1656; — fol. 413, à Me Jean Crestiennot, receveur particulier au bailliage, 3,815 l. pour solde de l'impôt voté la même année; — fol. 414, à Me Antoine Moreau, aussi receveur au bailliage, 6.450 l. pour l'exemption des villes, bourgs et villages de la province « de toultes garnisons et logement de gens de guerre, pendant le quartier d'hyvert de 1656 » ; — fol., 416, au même, 1.553 l. 8 s. pour la quote-part de la ville dans la somme votée par les Élus pour la dépense des étapes; — fol. 417, aux pauvres de l'Hôpital, 4.204 l. 8 s. 4 d., pour remboursement d'un emprunt, et fol. 421, à Me Mille, 2.000 l. à valoir sur la somme de 4.959 l., à laquelle la ville avait été cotisée par ordre du Roi pour « l'entretenement des prévotz, mareschaux, leurs archers et gages des officiers créés par le pays » ; — fol. 423-456, frais de réception du roi Louis XIV, à son arrivée à Dijon au mois de novembre 1658, 4.095 l. 16 s., où les paiements de : fol. 423, aux sieurs Baudot de la Croix, Bourée et Boulier, échevins, 192 l., pour les frais du voyage par eux fait à Noyers, afin de rendre les respects de la ville au Roi, à la Reine, à Monsieur et à M. le cardinal Mazarin, et les assurer de son obéissance; — fol. 426, à Pierre Begin, marchand, 41 l., « pour un sac de velours de Gène rouge cramoisy « garny de cordon, houppes et soye avec des crespi- « nes d'or et d'argent ayant servy à mettre les clefs de « la ville pour les présenter à Sa Majesté » ; — fol. 428, aux Srs Jomard et Goujon, maîtres apothicaires, 405 l. 10 s., pour cent soixante-quatre pintes d'hypocras, moi- « tié de vin blanc et l'autre moitié d'eau » mises en dix-huit douzaines quatre bouteilles offertes : 5 douzaines à Sa Majesté, 3 douzaines à M. le duc d'Anjou; 2 douzaines et 4 bouteilles à M. le cardinal Mazarin; 2 douzaines à M. d'Épernon; 2 douzaines à M. le Chancelier; 2 douzaines à M. Phelipeaux, secrétaire d'État; une douzaine à « M. d'Amanzey », lieutenant du Roi ; et une douzaine à M. « de Sainto », maître des cérémonies de la maison du Roy ; — fol. 431, à « damoiselle Margueritte Oquidant », veuve de M, Comeau, conseiller du Roy, 938 l. pour prix de cinq queues et une feuillette de vin distribuées tant aux Seigneurs de la suite de Leurs Majestés qu'aux députés des trois États venus à Dijon par ordre du Roi; — fol. 434, à Claude Coret. « estassonnier », 352 l. 16 s. pour cent quarante sept livres de confitures fines données à la Reine et aux princesses de la Cour ; — fol. 435, don aux officiers des maisons du Roi, du duc d'Anjou, de la Reine, etc., savoir ; aux trompettes du Roi, 24 l.; aux huissiers de la salle du Roi et de la Reine 12 l.; aux cent suisses, 9 l.; aux tambours et fifres suisses, 4 l.; aux gardes écossaises du corps du Roi, 36 l. ; aux huissiers de l'antichambre du Roi, 9 l. ; aux gardes du duc d'Anjou, 12 l.; aux huissiers du cabinet du Roi, 18 l. ; aux tambours des gardes françaises, 6 l.; aux grands valets de pied, 10 l.; aux petits valets de pied, 6 l., aux valets de pied de la Reine et à ceux du duc d'Anjou, 14 l.; aux huissiers de la porte de la Reine et à ceux du même duc, 12 l.; aux suisses de M. le Cardinal, 6 l.; aux cochers et palfreniers du Roi et de la Reine, 199 l. ; — fol. 439, à Claude Léchenet, blanchis-

seur, 12 l., pour avoir placé au-dessus de la porte Guillaume les armes de S. M. et avoir orné de buis la dite porte; — fol. 450, aux sergents de la mairie, de garde à la porte d'Ouche, 3 l. 12 s. pour leur salaire d'avoir empêché les charretiers de sortir de la ville sans emmener la boue qui s'y était amassée pendant le séjour du Roi; — fol. 453 et 455 aux Srs Cusenié et Jomard, échevins, 340 l. 4 s. qu'ils avaient avancés pour les frais de feux de joie « bruslés en la place de la Sainte-Chapelle » aux mois de juin et d'août 1658, en réjouissance du rétablissement de la santé du Roi et de la défaite des ennemis devant Dunkerque, etc.

M. 234. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 623 feuillets, papier.

1659-1660. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. de La Croix). — Recettes : 30.155 l. 19 s. 8 d., où : fol. 96, cens dû sur la chapelle de la Belle-Croix : 4 l.; — fol. 119, ferme de la geôle des prisons : 75 l.; — fol. 121, id. des Halles : 1.312 l. 10 s.; — fol. 123, id. de la Charbonnerie : 154 l.; — fol. 207, amodiation du droit de pêche dans les fossés de la ville : 30 l.; — fol. 209, remboursement, par ordre des Élus, des avances faites par la ville pour les étapes : 7.410 l. 8 s.; — fol. 250, impôt sur le blé : 5.700 l. 5 s. 7 d., etc. — Dépenses : 51.927 l. 19 s., dont : fol. 305, 15 l. payées à Jean Gazon, sergent général, pour avoir assigné au parlement de Rouen M. le comte de Neuchèze, héritier de M. l'évêque de Chalon « au fait de la cessation des moulins d'Ouche »; — fol. 306, 9 l. allouées à Me Nicolas Thoulouse, conseiller du Roi, pour un extrait du compte-rendu par Thomas Berthier, de la recette des deniers levés pour la reconstruction du pont Aubriot et l'établissement des chemins de Dijon à Seurre, lequel extrait dut servir au procès que la ville avait au Conseil du Roi, contre les officiers municipaux de Chalon; — fol. 322, 157 l. aux échevins de La Place et Clémendot pour les frais du voyage qu'ils firent à Montbellet pour y saluer M. le prince de Condé se rendant à Paris; — fol. 333, 421 l. 4 s., prix des vins d'honneur offerts tant au prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, à son arrivée à Dijon, qu'à M. l'Intendant et autres personnes de distinction; — fol. 388, 3.807 l., montant des gages des officiers de la mairie; — fol. 406, 402 l. 5 s., id. de ceux des Srs Guillaume Derequelaine, capitaine du guet, et Jean Gault, son lieutenant; — fol. 437, 50 l. au R. P. de Billy, de la Compagnie de Jésus, pour avoir prêché en la Sainte-Chapelle pendant l'octave du Saint-Sacrement, somme « qu'il pourra employer en achat de livres ou autrement comme bon lui semblera »; — fol. 448, 1.084 l. 17 s. 6 d. payés à Jean et Claude Barrault, entrepreneurs du pavement de la ville, pour travaux de leurs métiers exécutés en diverses rues; — fol. 456, 463 l. 17 s. à la veuve de Pierre Monin, pour peinture et autres marchandises employées lors de l'entrée du duc d'Épernon; — fol 463, 455 l. à Jean Perrenet, maître charpentier et canonnier de la ville, pour travaux de son art faits à l'occasion de la venue du Roi, et pour les feux de joie tirés en réjouissance de la défaite du prince de Ligue; — fol. 474, 1.129 l. 3 s. payés à divers, notamment aux peintres Dubois, Guerin, Chevenet, père et fils, et André et Baptiste Begin, pour les préparatifs des fêtes données à l'occasion de la publication de la paix « entre les deux couronnes de France et d'Espagne », et de l'entrée à Dijon du prince de Condé, gouverneur de la province; — fol. 497-576, 7,285 l. 2 s., montant des intérêts payés cette année aux créanciers de la ville; — fol. 577, 17.655 l. 8 s. 11 d., alloués au receveur pour la clôture de son compte; — fol. 616, 114 l. 13 s. 4 d., id. au même, pour la grosse du présent compte en double exemplaire, etc.

M. 235. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 150 feuillets, papier.

1660. — Comptes, etc. — Compte rendu par Parisot de la fin de juin au 26 novembre de cette année où il fut destitué par la Chambre du conseil et remplacé par Claude Cusenié, échevin, dont le compte est relié en tête de M. 232 (magistrature du même maire). — Recettes : 8.111 l. 6 s. 10 d., et dépenses : 10,194 l. 4 s. 7 d., dont : fol. 52, 200 l. 10 s. dépensés par les officiers municipaux le jour de la nomination des jurés sur les métiers et de l'ouverture des bans de vendanges; — fol. 60, 3 l. 10 s. payés à Laurent Leblanc, sergent général à Grosbois, pour avoir été à Beurizot, afin de saisir les biens du Sr Dardanel, avocat, pour la garantie d'une somme de 249 l. qu'il devait à la ville pour tailles arriérées; — fol. 64-66, deux lettres de change l'une de 300 et l'autre de 200 l. à l'adresse du Sr Boullier, avocat et échevin, député à Paris pour les affaires de la ville, plus 10 l. pour le change de ces lettres; — fol. 67, 18 l. allouées à François Amyot, tonnelier, pour avoir goûté et acheté le vin que la ville envoyait à Paris, tant à Mgr le Prince qu'à M. le président Perrot et au Sr Caillet, premier secrétaire de Son Altesse, et relié les fûts où l'on mit ce

vin ; — fol. 69, 359 l. 6 s. à Benoît Dauvergne, couvreur, Guillaume Chardenon, serrurier, et autres pour travaux de leur profession exécutés à l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 94, 830 l. 10 s. donnés aux roi, capitaine et chevaliers du jeu de l'Arquebuse, pour « survenir » aux frais du grand prix qui fut tiré le 25 août 1658 ; — fol. 101, 50 l. à Jean Perrenet, maître charpentier, pour avoir dressé sur la place de la Sainte-Chapelle le théâtre du feu de joie que l'on fit à l'occasion de la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne, et avoir fourni « quatre phare de feu artif- « ficiel qui ont bruslé sur la terrasse du Logis du « Roi », etc. V^r^ M. 356, 357.

M. 236. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 392 feuillets, papier.

1660-1661. — Comptes, etc. — Compte premier rendu par Guillaume Naullot, receveur des deniers provenant du patrimoine et des octrois (magistrature du même maire). — Recettes : 13,249 l. 8 s. 2 d., où : fol. 50, cens dus sur les maisons du Champ-Damas : 31 l. 12 s. 13 d. ; — fol. 105, amodiation des fermes du domaine : 790 l. ; — fol. 135, une amende de 20 l. à laquelle fut condamné Thomas Cornette, pour le rapt de Jeanne Bonhomme ; — fol. 127, même somme payée par Nicolas Gérard, marguillier de Notre-Dame, pour avoir enterré un particulier sans prévenir le procureur syndic ; — fol. 156, lods payés par les religieuses Bernardines de Tard, 75 l. ; — fol. 191-216, recettes des octrois accordés par le Roi : 7,702 l. 5 s. — Dépenses : 17,589 l. 11 s. 9 d., dont : fol. 243, 1,341 l. 10 s. payés tant au procureur-syndic qu'aux avocats Cothenot et Bourrée, pour frais de procès ; — fol. 251, 4 l. 10 s. au S^r^ Rameau, dit Piedgris, messager, qui porta à Gray des lettres du vicomte-maïeur voulant « s'informer de quelque chose » qui se serait passé « le 23 juin 1661 » ; — fol. id., 33 l. 8 s. remboursés à M^e^ Fouchard, procureur au Parlement, pour les frais du voyage qu'il fit à Chalon où il arrêta les nommés Tassinot et Pommier, accusés de vols nocturnes ; — fol. 253, 143 l. 1 s. 4 d., prix du vin offert à M. le baron de La Tournelle, à Messieurs des jeux de l'Arc et de l'Arquebuse, au maréchal d'Aumont et au prince de Montbéliard ; — fol. 268, 375 l. dues aux religieuses Ursules de Beaune, pour arrérages d'un prêt de 6,000 l. fait à la ville ; — fol. 293, 70 l. allouées à Guillaume Pyard, serrurier, pour la conduite des horloges de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel ; — fol. 296, 100 l. à M. de La Marre, conseiller au Parlement et bâtonnier de l'église Saint-Jean, pour l'indemniser de partie des frais du « feu artificiel » qu'il fit « brusler » sur la place Saint-Jean, le 23 juin 1661 ; — fol. 302, 100 l. données à Almot Papillon, orfèvre, pour le dédommager des dépenses qu'il fit en sa qualité de roi du jeu de l'Arquebuse ; — fol. 305, 600 l., au P. Sirous, jésuite, pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle, la station du carême de 1661, plus 75 l. à la veuve de Jean Loyson, maître pâtissier, qui prépara en l'hôtel du vicomte-maïeur le festin offert à ce prédicateur, etc.

M. 237. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 409 feuillets, papier.

1661-1662. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Bénigne Boullier, conseiller du Roi). — Recettes : 57,963 l. 6 s. 7 d., où : fol. 116, la somme de 50,109 l. 18 s. versée par le receveur Naullot pour la finance de son office, conformément à la délibération du conseil du 15 février 1661, qui porte, en outre, que ce principal sera remboursé au S^r^ Parisot, ancien receveur, auquel il était dû pour le prix de sa charge ; — fol. 119, adjudication de la ferme du greffe de la mairie : 1,660 l. ; — fol. 123, id. des Halles : 2,820 l. ; — fol. 169, une amende de 12 l. payée par quatre sergents de la mairie qui, quoique avertis, n'assistèrent pas à l'exécution d'une femme condamnée au fouet ; — fol. 171, autre amende de 15 l. à laquelle Marguerite André avait été condamnée à cause « de sa vie lubrique ». — fol. 178, droit d'habitange payé par cinquante-six nouveaux habitants exerçant diverses professions : 672 l. — Dépenses : 70,444 l. 17 s. 8 d., dont : fol. 224, 50,109 l. 18 s. dus à Pierre Parisot, ancien receveur, pour prix de sa charge qu'il ne devait quitter qu'après ce remboursement ; — fol. 282, 901 l. 10 s. accordés à M. Boullier, avocat à la Cour et échevin, pour les frais du voyage, ayant duré cinq mois, qu'il fit à Paris, à Fontainebleau et à Rouen afin de soutenir « le procès que la ville avoit contre les héritiers de M. de Castille, ceux de M. de Chalon et MM. les Esleuz » ; — fol. 283, 17 l. allouées aux prud'hommes d'Ahuy et de Dijon, qui accompagnèrent le S^r^ Tiroux, élu du Tiers-État, chargé de faire la visite des vignes « qui ont esté gastées par la gelée et par la gresle » ; — fol. 285, 12 l. 10 s. à MM^rs^ Cusenié, échevin, et Chasilly, pour avoir été à Sainte-Foix, Vantoux et Messigny, afin de reconnaître l'état du cours de Suzon, trouver les endroits où l'eau se perdait et rechercher les moyens d'y remédier ; — fol. 286, 64 l. accordées aux sieurs Cothenot, avocat, Cusenié et Chanrenault, bourgeois,

et Derequeleyne, avocat, pour les frais du voyage qu'ils firent à Vitteaux, allant à la rencontre du prince de Condé; — fol. 289, 1,106 l. 10 s. que coûtèrent les vins offerts tant au prince de Condé, qu'au président Perreau, et aux Élus « afin de les rendre favorables à la ville ainsy qu'il est accoustumé »; — fol. 305, 380 l. payées à Jean Perrenet, maître charpentier, pour travaux de sa profession exécutés en la chambre des peintures de l'Hôtel-de-Ville; — fol. 316, 10 l. au Sr de Chasilly, pour ses peines d'avoir, en présence du vicomte-maïeur, « visitté le cour de la rivière de Suzon pour recognoistre sy l'on peust le faire fluer par la ville, sans tarir »; — fol. 317, 16 l. à Pierre de Lahaye, fondeur, pour façon de « deux bras de cuivre pour servir de flambeau en la Chambre du conseil; — fol. 319, 450 l. allouées à Claude Maillet, voiturier, pour transport, de Dijon à Paris, de dix-huit feuillettes de vin présentées au prince de Condé et à M. Caillet, son secrétaire; — fol. 364, 2,153 l. 15 s. pour amortissement et arrérages des rentes que la ville devait à Me Jacques Bourrée, avocat au Parlement; — fol. 399, 7 l. 10 s. accordés au secrétaire de la Chambre du conseil pour les « apostilz » écrits en marge du présent compte, etc.

M. 238. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 590 feuillets, papier.

1662-1663. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. de Frasans, avocat au Parlement). — Recettes: 30,933 l. 13 s. 6 d., où: fol. 134, ferme de la conduite des porcs: 253 l. 6 s. 8 d.; — fol. 138, id. de la visite des foins et fourrages: 295 l.; — fol. 155, montant des amendes adjugées au profit de la ville: 1,661 l., où il est fait mention: fol. 156, de 30 l. payées par Jean Lesage, pour avoir acheté un bœuf malade qu'il tua et dont il vendit ensuite la viande aux habitants; — fol. 159, 21 l. auxquelles quatre sergents de la mairie avaient été condamnés pour avoir « laissé sauver un particulier muni d'un trabuchet »; — fol. 183, autre amende de 20 l. payée par Chrétien Gaudelet, vigneron, pour « insolences, « menaces, attaques, jurementz et pétulances commi- « ses à la personne du sieur Joly, substitut »; — fol. 195, 3 l. que Nicolas Godard, recteur d'école, paya pour avoir acheté un drap de lit à un fils de famille; — fol. 210-228, droits d'admission à l'incolat: 444 l.; — fol. 272-306, produit des octrois: 25,378 l. 12 s. 17 d. — Dépenses: 29,942 l. 5 s., dont: fol. 322, 430 l. 17 s. 10 d., achat de drap pour la livrée des sergents de la mairie; — fol. 364, 207 l, remises au sieur Petit, marchand, pour vente de douze feuillettes de vin « clairet », envoyées à titre d'étrennes à Mgr le prince de Condé, plus, fol. 379, 405 l. données à Philippe Baudement, pour transport de Dijon à Paris de ces douze feuillettes auxquelles on en joignit six autres de même vin payées 99 l. au sieur Papillon, bourgeois, pour être offertes à MM. Perreau et Caillet; — fol. 381, 40 l. remboursées à M. Comeau, ancien échevin, pour dépenses par lui faites durant les dix jours qu'il fut détenu à la Conciergerie du Palais, à la requête des receveurs généraux, pour les dettes de la ville; — fol. 382, 12 l. allouées aux sergents de la mairie qui firent exécuter la délibération du conseil ordonnant que, pendant quatre jours de la semaine sainte, le bétail serait conduit au champ du Morimont; — fol. 380, 700 l. versées à Me Louis du Maz, receveur des taxes mises sur les propriétaires des greffes et tabellionages du royaume, pour droit dû sur le greffe de la mairie; — fol. 386, 100 l. aux échevins Boulier, Cothenot et Joly, qui assistèrent aux États généraux de la province, tenus à Dijon en 1662; — fol. 421, 1,270 l. payées à Me François Chevrot, contrôleur général de la recette de la ville, pour une année de ses gage; — fol. 441, 2,400 l. pour l'entretien du collège des Jésuites; — fol. 451, 381 l. allouées aux soldats ordinaires qui avaient la garde des portes de la ville; — fol. 458, 100 l. données à M. l'avocat Fevret, pour l'indemniser des frais du « feu artificiel qu'il fit brusler en la place Saint-Jean le 23 juin 1633 »; — fol. 468, 550 l. attribuées aux PP. Mimbourg et Faverolles, jésuites, pour les prédications qu'ils firent en la Sainte-Chapelle pendant l'avent 1662 et le carême 1663; — fol. 486, 16 l. 7 s. 6 d., prix du vin donné aux personnes qui travaillèrent à l'extinction de l'incendie arrivé au Bourg, en la maison de la veuve Morisot; — fol. 499, 16 l. à Pierre Granger, imprimeur de la ville, pour avoir imprimé, par ordre de la Chambre, les « Relations, lettres et manifestes de ce qui s'est passé « le vingtiesme août 1663 à la personne de M. le « duc de Créqui, ambassadeur pour le Roy à Rome, « lesdictes pièces envoyées à la municipalité par « M. d'Amanzé, affin de faire scavoir au peuple les « intentions de Sa Majesté sur ce subject, et en avoir « expédié 130 exemplaires »; — fol. 544, 75 l. dues à MM. Maillard et Legoux, conseillers au Parlement, fondateurs et patrons de l'hôtel Sainte-Anne, fondé par Mre Pierre Odebert, pour arrérages d'une somme de 1,500 l. prêtée à la ville, etc.

M. 239. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 564 feuillets, papier.

1664. — Comptes, etc. — Compte premier rendu par le Sr Pierre Parisot, receveur, rétabli en sa charge par délibération du 22 mars 1664, des recettes et des dépenses par lui faites depuis cette date jusqu'au 15 juin de la même année (magistrature de Me Pierre Guillaume, substitut du procureur général au Parlement). — En tête de ce registre sont les pièces suivantes : 1° Délibération de la Chambre du Conseil, du 22 mars 1664, acceptant la démission de Guillaume Naulot, et nommant à sa place pour six années Me Pierre Parisot; — 2° autre délibération à la même date, ordonnant le remboursement à Guillaume Naulot, par Pierre Parisot, de la somme de 50,109 l. 18 s., prix de sa charge, et de celle de 14,042 l. 15 s. 8 d., formant le solde de son dernier compte; — 3e contrat, passé le 25 mars 1664, par lequel noble Jean Burteur et noble Claude Gauthier, échevins, ont vendu et aliéné au nom des habitants au Sr Parizot, pour six années, la charge de receveur, à condition qu'il rembourserait au Sr Naulot les sommes qui lui étaient dues et qu'il lui sera alloué 1,200 l. pour ses gages, et 380 l. pour la levée des tailles; — 4° délibération du 1er avril 1664, approuvant le contrat ci-dessus précité, et ordonnant qu'il sera copié au registre à ce destiné; — 5° arrêt du Conseil d'État du 11 août 1664, contenant la liste des créanciers de la ville et qui valide les dettes de celle-ci, en ordonne le remboursement dans un délai de neuf années, et approuve le traité consenti au sieur Parisot. Parmi ces créanciers on remarque les noms et le montant des sommes qui leur étaient dues à chacun, savoir : 17,333 l. à M. de Frasans; — 71,183 l. aux pauvres de l'Hôpital; — 4,400 l. au président Fyot; — 320 l. aux PP. Jacobins; — 1,250 l. à Mlle Loppin; — 3,000 l. aux Carmélites de Dijon; — 3,800 l. à Mme Éléonore de Montholon, Ve de M. Bouchu; — 22,026 l. aux héritiers de M. Odebert; — 3,250 l. à ceux de M. Févret; — 4,000 l. à M. de La Chaume; — 3,500 l. à M. Burteur; — 28,900 l. à M. de Massol; — 5,650 l. aux Feuillans de Fontaine; — 13,000 l. aux Ursulines de Beaune, etc.; — fol. 62, état détaillé des recettes et des dépenses de la ville de Dijon pour l'année 1664, dressé par les commissaires nommés par lettres patentes du 28 octobre 1662, vu et approuvé par arrêt du Conseil d'État du 11 août 1664, et où il est dit : fol. 125, que pour rembourser au Sr Naulot le prix de sa charge s'élevant à 64,151 l., la ville paiera 62,126 l. et les ecclésiastiques et officiers des compagnies souveraines, 2,025 l. — Recettes : 111,674 l. 8 s. 8 d., et dépenses : 113,578 l. 19 s. 3 d., où les paiements de : fol. 254, à divers, 1,000 l. pour réparations faites à l'Hôtel-de-Ville et aux Halles; — fol. 257, au receveur Parisot, 2,662 l. 10 s. pour les épices des comptes d'octroi; — fol. 340, à Dom Michel Maillet, religieux bénédictin réformé, 600 l. pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle pendant l'octave du S. Sacrement 1663 et le carême 1664; — fol. 363-486, aux pauvres de l'Hôpital, au Sr Bussière, conseiller du Roi, et autres 28,699 l., 16 s. pour acquittement des principaux de rentes déclarés à la charge de la ville par les arrêts du Conseil d'État des 20 mars 1663 et 11 août 1664; — fol. 487-552, encore aux mêmes et à divers autres créanciers, 10,015 l. 18 s. 4 d., pour paiement de dettes semblables mises par les mêmes arrêts à la charge des ecclésiastiques, des officiers des compagnies souveraines et des privilégiés; — fol. 573, aux vicomte-maïeur et échevins, 120 l. pour avoir procédé à l'audition et examen du présent compte, etc. On remarque en outre que les commissaires nommés par le Roi pour vérifier les dettes de la ville n'admirent pas en dépenses plusieurs articles qui figuraient chaque année dans les comptes précédents, notamment les sommes accordées au vicomte-maïeur et aux sergents de la mairie pour droits de manteaux, d'oisons, etc., ainsi que celles allouées pour les frais de la publication des bans de vendange.

M. 240. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 814 feuillets, papier.

1664-1665. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 66,262 l. 7 s. 9 d., où : fol. 150, une condamnation à 10 l. d'amende, au fouet et au bannissement, prononcée contre François Labourey, de Flavignerot, pour larcin commis en l'église des PP. de l'Oratoire; — fol. 196, celle de 6 l. 10 s. infligée à Jean Feuillet et Claude Bonne, pour avoir blasphémé contre le nom de Dieu; — fol. 200-227, 585 l. payées par soixante nouveaux habitants pour droit d'incolat et d'ouverture de boutique, parmi lesquels on remarque les noms de Mes Guillaume Magnien, Antoine La Cheze, Henry Larchey, avocats au Parlement; — Jacques Millot, peintre, etc.; — fol. 228, 52 l. payées par M. Joly, président au Parlement de Bourgogne, qu'il « a voullu donner à la ville pour l'advance de ses maisons rue des PP. Jésuistes »; — fol. 253, 6 l. payées par Claude Sambin, maître menuisier, pour location d'une place

sous le couvert de la Poissonnerie, où il plaçait ses bois ; — fol. 259, 1,079 l. 17 s. 1 d. produit « de la crue entienne de huict solz neuf deniers par minot de sel » vendu au grenier de Dijon, et 617 l. 7 s. 3 d. pour celui de cinq sous de la nouvelle crue ; — fol. 270, 11,047 l. 7 s. provenant de l'impôt mis sur les habitants, conformément aux arrêts du Conseil d'État des 20 mars 1663 et 11 août 1664, pour rembourser les dettes que la ville avait contractées. — Dépenses : 67,746 l. 17 s. 10 d., dont : fol. 324, 405 l. accordées tant aux magistrats municipaux qu'aux sergents de la mairie pour leur droit de manteau et d'oisons ; — fol. 344, 386 l. 5 s., montant des frais faits le jour de Saint-Laurent « à l'ouverture des bans des vendanges » ; — fol. 353, 925 l. 11 s., prix du vin offert en cimaises tant au prince de Condé qu'au légat de Sa Sainteté passant par cette ville, aux Élus et officiers de la province pour « obtenir d'eulx une décharge de trois mille livres sur les cottes de ladite ville » ; — fol. 386, 3,107 l. 10 s. 9 d. alloués au receveur pour une année d'intérêts de la somme de 62,127 l. 15 s. qui lui était due pour la finance de sa charge ; — fol. 433, 60 l. données à Bernard Collet et Jean Carnet, potiers d'étain, qui avaient fourni les trois prix francs tirés au jeu d'Arquebuse le jour de la fête de saint Roch (1664) ; — fol. 440, 550 l. accordées au PP. Tallon et Mathieu, jésuites, pour les prédications qu'ils firent à la Sainte-Chapelle, en 1664 et 1665 ; plus 25 l. à Chrétienne de Rey, veuve de Gilbert Deslandes, maître orfèvre, qui reçut ces deux Pères en sa maison ; — fol. 457, 86 l. dues à Jean Michault, hôte où pend pour enseigne le Point du Jour, au Pont de Pany, pour dépenses faites le 11 mai 1665 par la municipalité, qui s'était rendue en ce village pour présenter ses respects au prince de Condé, et où elle coucha à cause du mauvais temps ; — fol. 461, 74 l. allouées aux sieurs Clémendot et Viollette, avocats et échevins, pour quatre journées employées au voyage qu'ils firent à Semur pour y saluer le prince de « Conty » ; — fol. 494-755, 45, 677 l. 18 s. 2 d., montant des emprunts remboursés à MM. de Frasans, avocat au Parlement, de Bussière, conseiller du Roi en la Chambre des comptes, Tassinot, avocat, Jannon, conseiller du Roi, Boivault, président en la Chambre des comptes, aux pauvres de l'Hôpital, etc.

M. 241. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 852 feuillets, papier.

1665-1666. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. Bénigne Boullier, avocat à la Cour), et en tête duquel est la copie des deux pièces suivantes : 1° Arrêt du Conseil d'État, du 5 février 1666 qui, dérogeant à l'avis des commissaires députés par S. M. pour la vérification des dettes des villes et communautés de la province de Bourgogne, ordonne que pour cette année seulement le paiement des fermes de la ville de Dijon, qui devait être fait six semaines après le terme fixé par les baux, sera effectué par quartier, et qu'il en sera de même du remboursement des créances dont la liste est insérée dans l'arrêt du 11 août 1664 ; — 2° ordonnance de Louis de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, portant que l'arrêt du 5 février dernier sera exécuté suivant sa forme et teneur. — Recettes : 64,099 l. 11 s. 2 d., où : fol. 126, amodiation du greffe de la mairie : 2,558 l. 6 s. 8 d. ; — id. des Halles : 2,500 l. ; — id. de la place de la Charbonnerie : 200 l. ; — fol. 163, recettes des amendes adjugées au profit de la ville : 1,065 l. 15 s., parmi lesquelles on remarque : fol. 178, 10 l. payées par Antoine Lyet, tambour, pour avoir entrepris de vendre sa charge à un nommé Rey ; — fol. 184, 8 l. versées par les quatre maîtres jurés tailleurs d'habits pour avoir exigé des nouveaux maîtres un droit plus élevé que celui qui leur était dû ; — fol. 196, 30 l. par Claudine Foillot, servante à Nuits, et Étienne Loriet, vivandier, qui avaient exposé chacun un enfant « au devant de l'Hôpital du Saint-Esprit » ; — fol. 279, taille mise sur tous les habitants pour l'acquittement des dettes de la ville : 10,999 l. 16 s. ; — fol. 304, id. sur les ecclésiastiques et les membres du Parlement et de la Chambre des comptes : 12,133 l. 6 s. 8 d. — Dépenses : 68,377 l. 4 s. 6 d., où il est fait mention des paiements : fol. 327, à Mme « la Mairesse », 15 l. pour son chaperon ; — fol. 339, aux abbés de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne, 301 l. 14 s. 4 d. qui leur étaient dus pour droits assignés sur les marcs ; — fol. 443-482, aux sieurs Debadier, charpentier, Ponavoy, menuisier, Jean Millot, maçon, et autres, 4,388 l. 19 s. pour travaux de leurs professions exécutés dans divers bâtiments de la ville ; — fol. 460, aux sergents de la mairie, P. Blondelle et Claude Brunot, 12 l. pour leurs peines à appréhender le valet de Dom Journet, procureur de l'abbaye de Cîteaux, accusé d'homicide, et qui s'était retiré au Petit-Cîteaux ; — fol. 488, aux officiers du grenier à sel de Dijon, 85 l. 7 s. 4 d. « à cause de la récepte par eux faicte des deniers » appartenant à la ville ; — fol. 498, à Jean Martin, paveur, 1,521 l. pour pavement fait en plusieurs rues ; — fol. 505-819, aux Carmélites de Dijon, à Mrs Jacques et Antoine Févret, Maillard, conseiller du Roi, Taisand, avocat, et autres créan-

ciers, 46,871 l. 13 s. 2 d. pour remboursement de partie des prêts faits à la ville, etc.

M. 242. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 929 feuillets, papier.

1666-1667. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — On a transcrit en tête de ce registre l'arrêt du Conseil d'État donné à Fontainebleau le 15 juillet 1666, qui approuve les procès-verbaux d'adjudication des fermes de la ville, ordonne que les fermiers en jouiront au prix fixé par eux et en paieront le montant entre les mains du receveur, pour être employé en la forme déterminée par l'arrêt du 11 août 1664. — Recettes : 63,993 l. 4. s., où : fol. 226, une amende de 42 l. 5 s. payée par treize sergents de la mairie, pour n'avoir pas assisté « à l'incendye qui arriva en la rue Chanoine »; — fol. 256, 24 l. versées par Benoît Dubois, peintre, et Quantin, organiste, pour leur droit d'habitantage; — fol. 267, 354 l. par MM. Maillard et Le Goux, conseillers au Parlement, patrons et fondateurs de l'Hôtel Sainte-Anne, pour cession d'une place devant leur maison, sise à la porte au Fermerot; — fol. 271, 220 l. payées par Étienne Pasquier, pâtissier, pour droit de « lod » dû à la ville à cause de l'acquisition des maisons sises devant la « Monnoye » et ayant appartenu à Almot Papillon, orfèvre; — fol. 318, 5,400 l. provenant de la ferme du rouage et de l'entrée des bêtes vives; — fol. 341, 10,000 l. de celle de l'octroi du pied fourché. — Dépenses : 62,928 l. 17 s. 9 d., dont : fol. 382, une aumône de 600 l. données aux pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit ainsi qu'on le fesait chaque année; — fol. 387, 330 l. payées au Sr Petit, marchand, pour soixante aunes de drap rouge, qui servirent à confectionner les manteaux des sergents de la mairie; — fol. 513, 170 l. allouées à François Michel, orfèvre, Berruchot, avocat, Bernard Chapuis, aussi orfèvre, rois des jeux de l'Arquebuse, de l'Arbalète et de l'Arc, pour les aider à soutenir leur royauté; — fol. 518, 550 l. au P. Ferry, prêtre de l'Oratoire, pour les prédications qu'il fit à la Sainte-Chapelle; — fol. 528, 50 l. à François Royer, maître charpentier, pour fourniture et pose de « deux potances ou signe patibulaire au Champ du Morimont, pour l'exécution des condamnés à mort »; — fol. 544, 367 l. attribuées au Sr Brunot, avocat au Conseil du Roi, en paiement de ses avances et de ses peines « pour l'obtention des foires franches à Dijon »; — fol. 552, 90 l. remboursées à Me Laurent Bedey, procureur au Parlement, pour les frais du procès « poursuivy à l'encontre de Mrs Hugues de Gobellon, Jacques Hacquin, « Pierre Mignerot dict St Jullien et Bénigne Lieutet « au fait de l'assassin prétendu de la personne de « Claude Depoix de Chatel-Chinon »; — fol. 555, 30 l. données à Pierre Palliot, marchand libraire et imprimeur de la ville, pour impression des billets de logement des gens de guerre; — fol. 564, 15 l. à Benoît Dubois, peintre, pour avoir peint les armes de la ville sur des écussons en fer blanc attachés aux torches portées aux processions générales; — fol. 572, 70 l. accordées au sieur Petit, marchand et échevin, en remboursement de « quelques despens par luy supportés pour les obsèques de la Reyne mère »; — fol. 601-892, 32,595 l. remboursées aux créanciers de la ville, parmi lesquels on remarque : Mrs Antoine Vallot, conseiller en la Chambre des comptes, Baudot, conseiller au Parlement, Chrétiennot, conseiller et secrétaire en la Chancellerie, David, chanoine de la Sainte-Chapelle, les Ursulines et les Jacobines de Dijon, etc.; — fol. 925, 473 l. 5 s., montant de la dépense occasionnée par la reddition de ce compte, etc.

M. 243. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 852 feuillets, papier.

1667-1668. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Jean Joly, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes). — Recettes : 64,748 l. 19 s. 5 d., où : fol. 180, produit des amendes adjugées au profit de la ville par délibération de la Chambre du conseil, 622 l. 15 s.; — fol. 275, amodiation du droit de pêche dans les fossés de la ville, 15 l.; — Dépenses : 68,476 l. 2 s. 7 d., dont : fol. 409, 753 l. 14 s., prix du vin offert aux seigneurs et gens de condition qui passèrent par la province durant l'année 1667-1668, notamment aux députés du Parlement, Chambre des comptes et Université de la ville de Dole, qui étaient venus à Dijon pour rendre leurs respects au prince de Condé, aux rois et chevaliers des jeux de l'Arquebuse, de l'Arbalète et de l'Arc « tant au tiré de leurs oiseaux qu'aux prix francs de la ville »; — fol. 484, 50 l. données à Bernarde Liégeard, fille de Bernard Liégeard, maître boucher, pour l'aider à se marier suivant la fondation de Mme Briet; — fol, 514, 15 l. à Jean Gauthier, maître charpentier, pour avoir réparé les ouvertures faites en la maison de l'Ile afin d'éteindre l'incendie qui s'y était déclaré; — fol. 522, 557 l. 18 s. 3 d., montant de la dépense pour « le feu de joye de la naissance de M. le duc de Bour« bon, filz de Mgr le duc d'Anguien et petit filz de son « Altesse Mgr le Prince, gouverneur de Bourgogne »,

dont 50 l. payées à Claude Sambin, et consorts, maîtres menuisiers, pour avoir élevé le « baptiment » de ce feu de joie et posé les écriteaux et figures qui le décoraient; — 10 l. au Sr Bénigne Dubois, peintre, qui peignit ces figures et écriteaux et les portraits de Mgr le Prince et du duc d'Enghien, plus 6 l. au nommé Potier, sculpteur, qui donna la posture requise auxdites figures; — 58 l. à Jacques Byet, maître « estassonnier » pour prix de cinquante-huit livres de salpêtre, « huilles, terebantines, suifs, résines, mesches et pots de terre à feu qui ont esté mis sur la terrasse du Logis du Roy le jour que le feu artificiel a esté bruslé »; — 72 l. au Sr Berthault, marchand, pour avoir fourni à M. le vicomte-maïeur un flambeau de cire blanche et aux échevins et officiers de la ville trente autres flambeaux de cire jaune qui furent « portez, allumez et bruslez à la marche et cérémonye pour brusler ledict feu », etc.; — fol. 532, 1,400 l. allouées à Me Jacques Cothenot, avocat et échevin, pour les frais de voyage et de séjour à Paris où il avait été député, afin de soutenir le procès que la ville avait au Conseil du Roi contre « les traicteurs des francz fiefz »; — fol. 543, 10 l. à Étienne de la Place, bourgeois, pour avoir servi de guide à S. M. allant à Auxonne au mois de février 1668; — fol. 544, 202 l. au sieur Malpoy, avocat au Parlement et échevin, envoyé à Paris pour « rendre les debvoirs de la ville au Roi sur la prise de la Franche-Comté »; — fol. 556, 12 l. à Vauthier, maître fourbisseur, pour vente de deux fers de hallebardes servant à la garde ordinaire de M. le vicomte-maïeur, et 3 l. au Sr Blondeau, maître graveur, pour avoir gravé les armes de la ville sur ces deux fers; — fol. 564, 20 l. payées à Antoine Bourneret, chirurgien, pour les soins qu'il donna à Gabriel Tollet, soldat au régiment d'infanterie « Royal de Rossillon », qui avait été blessé à la tête d'un coup de pistolet par un habitant de la ville; — fol. 597-878, 47,278 l. 7 s. 9 d. pour acquittement des principaux de rente dus à divers créanciers au nombre desquels étaient : les PP. Jésuites, Mlle Ferrand, veuve de M. Loppin, maître des comptes, M. Fyot, conseiller du Roi, Lambert, avocat, de La Chaume, conseiller à la Cour, les PP. Feuillants de Fontaine, M. Mille, receveur des deniers royaux, etc.

M. 244. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 952 feuillets, papier.

1668-1669. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 65.827 l. 7 s. 1 d., où : fol. 165, 600 l. payées par François Royer, fermier de la levée des droits de place sur les marchés et à la Poissonnerie; — fol. 168, 125 l. par Antoine Ralet, pour la ferme de la messerie; — fol. 230, les amendes de 20 l. chacune auxquelles avaient été condamnés les nommés Dumay et Saint-Étienne « donneurs de tabac », pour avoir retiré des habitants en leur maison et leur avoir distribué du tabac malgré les défenses qui leur en avaient été faites; — fol. 240, celle de même somme payée par Philippe Gilbert, « maître poulailler », pour avoir acheté deux biches avant l'heure fixée par les règlements; — fol. 246, autre amende de 50 l. à laquelle Thomas Bailly, métayer de la rente de Bray, fut condamné pour avoir incendié sa maison; — fol. 255, 1,743 l. payées par 137 habitants nouveaux, parmi lesquels on remarque : fol. 265, M. Nicolas de Saint-Marc, procureur au Parlement; — fol. 287, Étienne Royer, graveur; — fol. 291, François Inbenville, maître écrivain; — fol. 293, André Sayve, peintre; — fol. 296, Marc Potier, sculpteur; — fol. 311, François Prudhomme, garde provincial de Mgr le gouverneur de Bourgogne, et Jean Tournier, maître d'école, qui payèrent chacun 12 l. pour leur droit d'habitantage; — fol. 323, 6 l. versées par Humbert « Borru », joueur d'instruments, pour autorisation à lui accordée de construire « devant sa bouticque qu'il tient à cens emphiteotte de la ville, proche l'église Sainct-Estienne ». — Dépenses : 73,194 l. 18 s. 6 d., dont : fol. 544, 400 l. allouées aux PP. Jésuites, pour la création d'une seconde classe de philosophie; — fol. 562, 77 l. à Jean Maire, maître maçon, pour la construction d'un escalier allant de la rue Roulotte au rempart; — fol. 569, 15 l. à Jacques, Champion, exécuteur de la haute justice, en paiement de « plusieurs ouvrages qu'il a fait faire en la chapelle et eschaffaux du Morimont, et pour outilz nécessaires à sa profession »; — fol. 581, 80 l. à Vincent Ponavoy, maître menuisier, pour avoir « boisé du bois de chasne à paneaux, ordilles, « baguettes, moulures et garny de fleurs de lis le « costé de la rue de la Chambre du conseil à la haul- « teur des tablettes des fenêtres »; — fol. 588, 1,520 l. 12 s. 9 d., prix des habits d'honneur accordés aux magistrats et officiers de la Chambre du conseil, par lettres patentes du Roi, données au mois d'avril 1668, vérifiées au Parlement, le 15 février 1669, et pour lesquels habits il fut payé, savoir : à M. Petit, marchand, 1,388 l. 12 s. 9 d., pour treize aunes de satin violet à 12 l. pour la robe de M. le vicomte-maïeur, cent une aunes « mouaire de soie en large gros grain violet cramoisi » à 9 l. pour celles des échevins, le procureur syndic, le comptable et le contrôleur; — fol. 591, à Jean Dumont, maître pelletier, 66 l. pour avoir garni

de fourrure, façon d'hermine, les onze robes des officiers municipaux, et même somme à Nicolas Hudelot, maître tailleur, pour la façon de ces robes ;— fol. 595, 200 l. remboursées à M. Joly, vicomte-maïeur, qui en avait fait l'avance pour les frais de l'obtention de l'arrêt du Conseil du 20 avril 1668, portant réduction du nombre des échevins et règlement pour l'imposition de tailles ;— fol. 598, 30 l. allouées à titre d'indemnité à Antoine Popelard, vigneron, pour les pertes qu'il avait éprouvées lors de l'incendie de la maison de son voisin le Sr Teinturier, boulanger, et 12 l. à Claude Lalouet, récompense des services qu'il rendit pendant ledit incendie ; — fol. 600, 10 l. payées à Étienne Roger, graveur, pour avoir gravé les armes de la ville sur un « poinçon » servant à marquer les mesures ;— fol. 604, 56 l. à Jean Grangier, imprimeur, pour impression de l'arrêt du Conseil d'État, réduisant le nombre des échevins à six au lieu de vingt-cinq qu'il était auparavant ; — fol. 618, 90 l. à Antoine Fourcherot, maître tapisser, pour « une douzaine de chezes plaiantes pour le service de MM. de la Chambre » ; — fol. 600, 400 l. à Pierre « Palyot », imprimeur du Roi et de la ville, pour impression de divers arrêts, et remboursement des sommes par lui payées au Sr Boissière, premier commis de M. de La Vrillière, secrétaire d'État, pour l'expédition d'arrêts et de lettres patentes concernant les affaires de la ville ; — fol. 603, 30 l. à Bénigne Richard et Grégoire Rebourg, chargeurs aux Halles, pour les dédommager des mauvais traitements qu'ils avaient reçus des soldats en les conduisant en la maison de l'Ile pour y prendre leurs subsistances ;— fol. 608, 8 l. accordées aux tambours qui assemblèrent les habitants aux portes de la ville « pendant les grands passages des gens de guerre » ; — fol. 626, 12 l. 10 s. à Mathieu La Rivière, pour avoir brodé « cinq armoiries des armes de la « ville sur le tapis placé au banc des magistrats en « l'église de la Sainte-Chapelle, où ils entendent les « sermons » ; — fol. 652-908, 47,278 l. 7 s. 9 d., montant de la sixième annuité de l'amortissement des emprunts de la ville ; — fol. 932, reprise par le receveur de la somme de 50 l. due par Thomas Bailly, métayer de la rente de Bray, condamné à mort pour incendie de cette ferme, celui-ci n'ayant rien laissé pour payer les frais de justice et les dommages causés à M. le conseiller Morin, auquel appartenait ladite propriété, etc.

M. 245. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 957 feuillets, papier.

1669-1670. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 64,882 l. 7 s. 8 d., où : fol.-136, amodiation des Perrières : 21 l. ; — fol. 169-267, droits de nouveaux habitants et d'ouvertures de boutiques : 2,971 l. 2 s. 2 d. Parmi les nouveaux habitants, au nombre de 243, on remarque les noms de: fol. 174, Jean Belhomme, joueur d'instruments ; — fol. 175, Antoine Fargeot, libraire ; — fol. 191, Ligier, peintre ; — fol. 219, Legendre, maître d'école ; — fol. 229, Jean Rameau, charpentier ; — fol. 322, produit de l'octroi du huitième du vin qui se lève chez les hôteliers : 2,640 l. — Dépenses : 74,575 l. 10 s. 6 d., dont : fol. 405, 84 l., prix d'une queue de vin donnée en présent au collège des Jésuites, à cause du chapitre général qui s'y tenait ; — fol. 500, 28 l. 10 s. payés à Mathieu Davot, maître menuisier, pour avoir fait « une grande aulmaire de six piedz et demy d'haulteur et cinq piedz et demy de largeur » pour mettre les robes d'honneur des officiers municipaux ; — fol. 512, 70 l. au Sr Chaisne, avocat, pour rédaction d'un factum dirigé « contre les opposeurs aux arrests du Conseil ordonnant la resformation de la magistrature » ; — fol. 519, 16 l. à Me Martin Breton, procureur au Parlement, pour les frais du voyage qu'il fit au comté de Bourgogne, afin de s'informer s'il y avait des maladies contagieuses comme le bruit en avait couru ; — fol. 528, 300 l. allouées aux roi, officiers et chevaliers du jeu de l'Arquebuse, pour les aider à reconstruire les deux pavillons dudit jeu ; — fol. 529, 15 l. au peintre Guillemard, « pour le pourtraict du Roy, avec son cadre doré, qui a esté acheté pour mettre en la Chambre du Conseil » ; — fol. 542, 15 l. au Sr Godran, avocat au Parlement, pour avoir fait une « Typographie » du canal de Dijon à Saint-Jean-de-Losne, pour faciliter le commerce, et qui fut envoyée à M. le Gouverneur de Bourgogne ; — fol. 572-839, 55,096 l. 12. 3 d., formant la septième annuité du remboursement des emprunts de la ville ; — fol. 842, 15 l. remises à Antoine Pillon, fermier des prisons, sur le prix de sa ferme, en considération des pertes qu'il a pu subir à la suite de l'ordonnance qui abrogeait les contraintes par corps, etc.

M. 246. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 1028 feuillets, papier.

1670-1671. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. Catin, conseiller au Parlement). — Recettes : 67,694 l. 8 s. 3 d., où : fol. 191, une amende de 50 l. à laquelle Joseph Frèrejean, maître cordonnier, avait été condamné

« au subject des violences et assasinat commis sur la personne de Me Jean Perrotte, collecteur des tailles »; — fol. 198, autres amendes de 100 et 50 l., auxquelles deux compagnons menuisiers furent condamnés pour avoir tenu des assemblées illicites, « soubz prétexte du debvoir », et celle de 50 l. payée par les « commédiens du Roy, jouants en ceste ville la commédye » pour avoir mis le prix des places à un taux plus élevé que celui que la municipalité leur avait fixé; — fol. 273, 150 l. payées par les religieuses de la Visitation, en paiement du droit qui leur a été accordé de bâtir « leur église jusques à cent quarante-trois piedz « trois quartz sur le commung de la ville du costé de « la porte au Fermerot. — Dépenses : 70,225 l. 11 s., dont : fol. 381, 30 l. allouées au Sr Dupelu, marchand et échevin, pour prix d'un drapeau offert par la ville aux officiers de la compagnie de l'Arquebuse; — fol. 563, 12 l. à Jean Lebois, fourbisseur, pour livraison de deux hallebardes servant à la garde de M. le vicomte-maïeur; — fol. 571, 100 l. accordées pour l'indemniser de ce qu'il eut à dépenser pour se faire soigner, à Me Jean Perrotte, huissier collecteur des tailles, blessé d'un coup de hallebarde qui mit sa vie en danger, par le nommé Frèrejean, cordonnier, à qui il réclamait le paiement d'une cote, cet individu condamné à être pendu et étranglé, ainsi qu'à des dommages et intérêts à son profit, étant insolvable; — fol. 579-619, 3,940 l. 18 s., montant des frais auxquels donna lieu l'entrée à Dijon du duc d'Enghien, gouverneur de la province, (à cette occasion, on fit venir à Dijon les tambours, fifres et hautbois des villes voisines) où il est fait mention de : 100 l. données à Jean Debadier, charpentier, pour avoir, lors de cette entrée, fait divers ouvrages de sa profession, et entre autres, dressé la charpente d'un portique devant la principale entrée du Logis du Roi, et tendre des tapisseries à l'effet de masquer la vue du Morimont, (lieu affecté aux executions); — 109 l. 18 s. aux peintres André Saive et Claude Dubois, père et fils, qui peignirent les menuiseries et les figures qui servirent au feu de joie et audit portique; — 19 l. à Marc Potier, sculpteur, occupé pendant neuf jours à « donner la posture aux figures qui ont servy au feu de joie », ainsi qu'à les peindre; — 10 l. au nommé Cavilloux, pour avoir fait et fourni une perruque pour la figure qui était au feu de joie et qui représentait Mgr le duc d'Enghien, et « accommodé le crain du cheval sur lequel ladite figure estoit posée »; — 30 l. aux sieurs Petit et Jantet, écrivains, pour avoir écrit les vers des inscriptions mises au théâtre du feu, au portique du Logis du Roi et à la porte d'Ouche; — 250 l. à Hugues Faux et Benoît Dubois, peintres, pour avoir fait « le pourtraict du Roy, ceux de furent Roys Hen« ry quatre et Louis treize, et ceux de Nosseigneurs « les princes, ayeul et père de Mgr le Duc, pour ser« vir » à la décoration du portique élevé devant la grande porte de la maison du Roi; — 508 l. payées à divers pour achat de neuf queues de vin envoyées en cimaises tant à Mgr le Duc qu'aux seigneurs de sa suite, aux évêques d'Autun et Mâcon, aux abbés, doyens, prieurs, maires et échevins de toute la province, réunis à Dijon au sujet de l'entrée du Gouverneur et de la tenue des États; — 94 l., prix d'un portrait du Duc, acheté à Paris par le Sr Dupelu, marchand et échevin; — 88 l. pour une trompette de cuivre garnie de boutons d'argent, achetée au même lieu, et 60 l. au Sr Godran, avocat au Parlement, pour avoir donné les dessins d'un portique et de deux feux de joie et « conduit le tout », etc.; — fol. 660-968, 35,535 l. 8 s. 9 d. payés à divers pour acquittement de la huitième annuité des emprunts de la ville; — fol. 990, 914 l. 15 s. défalqués du chapitre des recettes où ils figuraient comme provenant d'amendes, ceux qui devaient les payer étant « gens de néant, vaga« bons et sans biens, tous condamnés à la mort na« turelle ou civile », etc.

M. 247. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 138 feuillets, papier.

1671-1672. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — En tête du registre est la copie d'un arrêt du Conseil d'État du 21 août 1671, portant règlement au sujet des dettes et charges de la ville de Dijon, montant à 233,232 l. 1 s., y compris la somme de 40,000 l. que l'on devait employer au percement d'une avenue pour la décoration de ladite ville, ainsi qu'à la réparation de son pavé et qui, pour la mettre à même d'acquitter ses dettes, autorise la levée, jusqu'au mois de juin 1678, d'octrois dont la perception devait cesser en 1674). — Recettes : 62,370 l. 5. s. 5 d., où : fol. 209, les amendes de 5 l. auxquelles furent condamnés les Srs Dupont, pâtissier, et Pierre Bransuot, sergent de la mairie, pour la falsification de billets de logement militaire, à l'effet d'exempter Dupont de ces logements; — fol. 218, autre amende de 50 l. payée par Nicolas Blanchard, maître « des coches » de Dijon à Chalon, pour avoir exigé des voyageurs des droits plus élevés que ceux qui lui étaient dus; — fol. 219, 29 l. 17 s., produit de la vente de divers objets : poids, balance, chaudières « d'arain »,

pièce de bauge, etc., qui n'étant tels que le prescrivaient les règlements, furent confisqués au profit des pauvres de l'Hôpital; — fol. 263, 130 l. payées par Jean Millot, maître maçon, pour « lods » de l'acquisition faite de M. le président de Chenevière, du moulin de Suzon, censable envers la ville de 5 l. chaque année; — fol. 300, 9,405 l. provenant d'un impôt levé sur les habitants en vertu d'un arrêt du Conseil d'État du 15 juillet 1666, pour l'amortissement des rentes constituées au profit des créanciers de la ville; — fol. 343, 6,633 l. 6 s. 8 d., produit d'un impôt levé sur les ecclésiastiques, officiers des compagnies souveraines et privilégiés en vertu du même arrêt pour l'amortissement des mêmes rentes; — Dépenses : 77,938 l. 7 s. 7 d., dont : fol. 430, 400 l. accordées à M. Catin, vicomte-maïeur, pour faire fabriquer des jetons aux armes de la ville et aux siennes; — fol. 458, 180 l. à Ambroise Cazal, serrurier, pour avoir « gouverné » pendant un an les horloges des églises Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Michel et Saint-Nicolas; — fol. 525, 66 l. à Ligier Guillier, maître serrurier, « pour « six cadres de bois relevez de moulures avec des « feuillages, pour les pourtraits, qui sont en la Cham« bre du conseil, de nostre Roy à présent régnant « Louis quatorze, Louis treize et Henry quatre et des « princes de la Maison de Bourbon », plus 36 l. à Simon Desjardin, doreur, pour avoir blanchi et doré ces six cadres; — fol. 593-886, 20.807 l. 2 s. 5 d. employés à acquitter ce qui restait à payer (capital et intérêts) des rentes constituées à divers créanciers de la ville mentionnés dans les arrêts du Conseil des 20 mars 1663 et 11 août 1664; — fol. 887-909, 2.091 l. employées au paiement de la dixième partie d'autres dettes vérifiées et validées par l'arrêt du Conseil du 20 août 1671, transcrit en tête du présent registre; — fol. 911-994, 20.000 l., montant des sommes dépensées pour l'établissement de l'avenue (cours du Parc) conduisant de la porte Saint-Pierre au parc du prince de Condé : paiement d'indemnités dues aux propriétaires pour vente de maisons, jardins, terrains en diverses sortes de culture acquis par la ville, honoraires des experts qui estimèrent ces terrains, etc., et dont le Sr Dimanche Primard, jardinier, fut chargé de donner le plan, ainsi que de tracer les allées et fossés, en marquant tous les points des allées où l'on devait planter des arbres. (Primard fournit onze cent trente-quatre tilleuls aux prix de 12 sous chacun); — fol. 995-1094, 12.048 l. 10 s. 9 d., montant du remboursement des principaux de rentes déclarés à la charge des ecclésiastiques et autres privilégiés par les arrêts des 20 mars 1663 et 11 août 1664, et formant la neuvième annuité « des unze portées par les dictz arrestz », etc.

M. 248. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 1228 feuillets, papier.

1672-1673. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même Parisot (magistrature de M. Boullier). — Recettes : 62.733 l. 17 s. 9 d., où : fol. 166 et 216, les amendes de 10 et 30 l. auxquelles furent condamnés le Sr Rebilly, vigneron, pour avoir voulu « faire la fête de la Saint-Jean-Baptiste et battre le tambour sans permission de la Chambre de Ville, et la nommée Anne Champdoizon, veuve en troisième noces du Sr Chapotet, à cause de sa conduite scandaleuse; — fol. 291, la vente consentie au prix de 12 l. au Sr Masson, de deux portraits, l'un du Roi et l'autre du prince de Condé, déposés en la Chambre des registres de la mairie, après avoir été ci-devant en la Chambre du conseil où ils furent remplacés par les portraits en pied des mêmes princes; — fol. 325, l'impôt levé sur les habitants pour les motifs indiqués au fol. 300 du précédent registre, et dont le produit fut également de 9.405 l.; — fol. 335, 12 l. payées par le Sr Sicquet, vigneron à Talant, pour l'amodiation pendant une année d'un pré d'une soiture, sis finage de Plombières, lieudit en Saulce, légué à la ville aux termes du testament du Sr Lucotte, conseiller au bailliage, lui interdisant la vente ou l'échange de ce pré, sous peine d'être dépossédée de ce legs au profit de l'Hôpital. — Dépenses : 90.307 l. 18 s. 8 d., où, en outre des sommes remboursées aux créanciers de la ville, au nombre desquels M. de Chevrière, président au Parlement de Grenoble; Mre Nicolas Brulard, conseiller du Roi en tous ses conseils, président au Parlement de Dijon; Mme Claire Guillaume, veuve de M. Fyot, second président à la même cour; l'Hôpital du Saint-Esprit; le couvent des Carmélites de Dijon, etc., il est fait mention de : fol. 568, 100 l. accordées au Sr Guenichot, procureur au Parlement et syndic de la ville, à cause du surcroît d'occupation que lui donnèrent les affaires de la ville, et notamment le logement des troupes de passage; — fol. 574, 18 l. payées à Jean Grangier, imprimeur et libraire de Mgr le Prince, pour avoir imprimé à cent vingt exemplaires un mémoire exposant les droits de la ville en ce qui concernait le rang à occuper aux États par ses échevins, et avoir relié et couvert de papier marbré l'exemplaire remis à Mgr le Duc, gouverneur de la province; — fol. 578, 5 l. au même pour avoir relié le registre sur parchemin des statuts des métiers et fourni vingt-cinq feuilles de parchemin; — fol. id., 24 l. données aux deux sergents de la mairie qui montèrent la garde pendant dix-huit jours à la

porte Saint-Pierre, afin « d'empescher les escoliers de ravager les vignes et de manger les raisins qui y estoient »; — fol. 942-1082, 20.000 l. prises sur 40.000 que la ville devait affecter de son revenu (en prélevant à cet effet 8.000 l. chaque année pendant cinq ans) au pavage des rues et à l'établissement de l'avenue du Parc, aux termes d'un arrêt du Conseil du 20 août 1671, et dont partie fut employée ainsi que le prescrivait cet arrêt et partie avancée par le receveur pour réparer les fortifications et les mettre en état de défense, conformément aux ordre du duc de Navailles, commandant des armées du Roi, et du comte d'Amanzé, son lieutenant en la province. Sur ces 40.000 l., il fut alloué : fol. 955, à Jean Clamonnet, maçon, et Jean Dubois, architecte à Dijon, 100 l. pour les plans et dévis « de la porterie et massonnerie de l'advenue » du Parc; — fol. 958, à Jean Millot et Bénigne Maguain, maîtres maçons, 1.400 l. pour la construction de ladite porterie; — fol. 966, aux nommés Pommeret et Ferrand, manœuvres, 120 l. à valoir sur les 200, prix stipulé avec Primard, au lieu duquel ils furent substitués à son décès, « pour restablir du mort le vif » pendant quatre ans les tilleuls plantés dans l'avenue, plus de 300 l. pour leurs gages pendant un an, en leur qualité de garde de la promenade; — fol. 997, aux peintres André Sayve et Jacques Martin, 24 l. pour « avoir peint en huille de blanc de plomb à trois couches » les armes de Mgr le duc d'Enghien, gouverneur de la province, et de M. Bouchu, intendant de Bourgogne, ainsi que les deux vases « qui sont à la porterie de l'avenue »; — fol. 1053, à Antoine Chambre, maître cordier, 10 l. 12 s. pour « cinquante-trois livres de corde qu'il a fourny et posé aux poulies et martinets des orgues estans à la porte Sainct-Nicolas »; — fol. 1.079, au sr Froment, maréchal de bataille des armées du Roi, 1,000 l. pour ses honoraires et sa nourriture pendant les quatre mois et dix jours qu'ils a enseigné, par ordre du duc de Navailles, aux habitants de Dijon, les exercices militaires et le maniement des armes, etc.

M. 249. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 840 feuillets, papier.

1673-1674. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 62.115 l. 12 s. 3 d., où : fol. 88, une amende de 10 l. à laquelle fut condamnée Louise Le Clerc, femme de Jacques Verrière, pour avoir mené une vie scandaleuse, et celle de 100 l. payée par Catherine Ledoux, laquelle fut « pendue et estranglée pour l'homicide commis à la personne de Pierre Durand, son mary ». Dépenses : 84.622 l. 16 s. 10 d., dont : fol. 461, 20 l. allouées au sr Grangier-Bertrand, libraire, pour prix de quatre cartes géographiques mises en la galerie joignant la Chambre du conseil; — fol. 468, 45 l., prix de trente-six boîtes de confitures offertes à son arrivée à Mme la Duchesse de Navailles; — fol. 469, 58 l. données à Michel Brunel, sergent de la mairie, pour avoir servi de guide pendant deux jours au régiment des gardes françaises en garnison à Dijon, et « qui alloit à la conqueste du Comté de Bourgogne »; — fol. 471, 1.100 l. à M. César de Crespy, écuyer, capitaine au régiment cavalerie de M. de Beaujeux, pour sa nourriture et ses honoraires, pendant six mois, en qualité de major de la ville de Dijon, nommé par la Chambre du Conseil; — fol. 474, 40 l. 18 s., prix d'un sac en velours et soie où l'on mit les clefs de la ville pour les présenter à la Reine lorsqu'elle fit son entrée à Dijon, par la porte Saint-Nicolas, au mois d'avril 1674; — fol. 476, 326 l. 10 s. que coûtèrent les douze douzaines de boîtes de confitures fines offertes à cette princesse, et les vingt-quatre pintes d'hypocras mises en bouteilles pour être présentées au Dauphin qui l'accompagnait; — fol. 480, 187 l. remboursées à M. Boullier, qui en avait fait l'avance, pour les présents faits selon l'usage aux officiers de la Reine venant à Dijon pour la première fois; — fol. 501-705, 19.703 l. 4 s. 9 d., montant des intérêts payés cette année aux créanciers de la ville, auxquels on avait remboursé les capitaux prêtés, conformément aux arrêts du Conseil d'État; — fol. 706-724, 5.175 l. versées à M. de Berbisey, seigneur de Belleneuve, à Mme Arviset, veuve de M. Valon, au syndic du clergé, pour paiement de créances de même nature; — fol. 730-738, 687 l. 10 s., payés à divers pour la décoration de l'avenue du Parc, et où il est fait mention de : fol. 730, 24 l. allouées à André Sayve, peintre, pour avoir peint à l'huile les armes du Roi et de la ville sur la porte de fer fermant la principale entrée de ce cours; — fol. 735, 368 l. 10 s. à Me Nicolas Surget, huissier, pour avoir mis du sable dans les allées de l'avenue où « il en étoit besoin », etc.; — fol. 837, 210 l. attribuées au receveur pour la grosse du présent compte et sa copie, contenant chacune huit cent quarante feuillets « en grand volume de papier timbré ». (C'est le premier compte écrit sur papier de cette nature. Il porte à l'angle gauche supérieur deux anges couronnant une fleur de lys. Au-dessous ces mots : Généralité de Bourgogne. — Pour servir aux comptes. — Seize den. pour feuille).

M. 250. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 1067 feuillets, papier.

1674-1675. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Benoît Palamé de Baudinot, conseiller au Parlement). — Recettes : 68,780 l. 19 s. 9 d., où : fol. 180-224, 1,079 l. 17 s. 6 d. produit des amendes adjugées au profit de la ville; — fol. 339, 4,500 l. payées par Mrs des compagnies souveraines, Parlement, Chambre des comptes et Bureau des finances, pour leur contribution de moitié aux dépenses montant à 9,000 l. faites pour les fortifications, tandis qu'un quart de cette somme était à la charge du clergé et un quart à la charge des habitants taillables. — Dépenses : 83,532 l. 3 s. 3 d., où en outre de 59,432 l. 14 s. 8 d. employés au paiement des capitaux ou intérêts dus aux créanciers de la ville, il est fait mention de : fol. 466, 75 l. accordées à Claude Roy, Claude Gibassier et Jean Deschamps, boursiers « au vieil collège »; — fol. 476, 2,400 l. aux recteur et régens du collège des Jésuites; — fol. 498, 550 l. au R. P. Goupille, prédicateur de l'ordre de Saint-Dominique du grand couvent de Paris, pour honoraires des prédications qu'il fit à la Sainte-Chapelle pendant l'avent 1674 et le carême 1675; — fol. 506, 20 l. payées à Jean Bouillardet, maçon, pour avoir construit un fourneau dans une maison sise au faubourg d'Ouche, afin de faire cuire les viandes nécessaires à la nourriture des soldats logés en la maison de l'Ile; — fol. 537, 120 l. accordées à M. Boullier, ancien vicomte-maïeur, pour les voyage et séjour qu'il fit à Paris afin de s'y occuper de la ville, « s'estant contenté à ladite somme, quoy qu'il luy en fallut davantage »; — fol. 541, 46 l. à Jean Robert, épicier, pour achat de trois douzaines de boîtes de confitures fines présentées à Mme la duchesse de Duras étant à Dijon; — fol. 545, 136 l. données pour le salaire des individus préposés à la garde des portes, afin d'empêcher les enharrements de grains et de veiller à ce que tous les grains qui entreraient à Dijon soient conduits au marché; — fol. 551, 5 l., prix des deux flambeaux donnés aux srs Guenichot et Sigault, procureurs syndics faisant « la patrouille pour empescher les violences des gens de guerre logés en cette ville »; — fol. 552, 20 l. données à titre de charité à Jeanne Charles, veuve de Jean Grillet, menuisier, tué le 6 mars 1675 « en secourant l'incendie des écuries de M. de Nansousty », et en raison de quoi il n'a « esté accordé aucune chose pour tirer des prisons de la ville le prisonnier » que la municipalité « a droit d'en faire sortir en payant la même somme que celle allouée à la veuve Grillet »; — fol. 563, 8 l. 14 s. prix de deux flambeaux achetés « pour accompagner M. le duc de Navailles, lieute- « nant général des armées de S. M., M. le vicomte- « maïeur et plusieurs habitants, en la ronde qu'ils « firent sur les murailles de la ville, au sujet d'une « alarme donnée dans la nuict du 30 novembre 1673 »; — fol. 571, 6 l. données à un sergent de la mairie, pour avoir servi de guide à un officier de mousquetaires allant trouver le Roi à Saint-Seine-l'Abbaye, et 5 l. à un autre sergent pour avoir servi de guide à l'officier major du premier bataillon des gardes françaises qui se rendait au même lieu; — fol. 573, 66 l. payées à onze sergents de la mairie, qui avaient porté aux « retrayans » l'ordre de venir travailler aux retranchements et fortifications des faubourgs de la ville; — fol. 583, 360 l. à quatre tambours, pour avoir battu la caisse « chacun à la conduitte des habitans en armes pour la garde de la ville »; — fol. 882, 215 l. allouées à Antoine Demarne, jardinier du gouverneur de la province, chargé « d'entretenir bien et deuement « les tillots de l'avenue faite pour la décoration de la « ville »; — fol. 891, 31 l. 13 s. prix de l'étoffe, des boutons et de la façon de la casaque sur laquelle étaient les armes en broderie de soie du prince de Condé, donnée à Jacques Brulot, garde de l'avenue du Parc; — fol. 895, 1,214 l. 11 s. 9 d. dus à Jean Goujon, maître apothicaire, pour solde des travaux de pavement neuf faits dans les rues Guillaume et des Forges; — fol. 1041, remise de 200 l. consentie sur le prix de la ferme du greffe de la mairie, à maître Pierre Morel, « à cause de la cessation des procureurs « de l'exercice de leurs charges, papier timbré que Sa « Majesté auroit estably par ses Édicts, et de la nou- « velle ordonnance rendue en faveur des juges con- « suls », etc.

M. 251. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 1287 feuillets, papier.

1675-1676. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 71,407 l. 17 s. 8 d., dont : fol. 155, 300 l. payées par Claude Rebilley, pour prix de la ferme de la visite des foins et fourrages; — fol. 295, 4,000 l. données à la ville sur les 45,000 l. levées sur la province par les Élus pour indemniser les particuliers qui avaient subi quelque préjudice par suite de la guerre et des passages de troupes en l'année 1674, et qui durent être employées au règlement des indemnités auxquelles avaient droit les habitants de la

ville et des faubourgs ; — fol. 310, 5 l. payées par Nicolas Girard, « marchand blanquier », pour la permission qui lui fut donnée « d'exposer son livre de blanque », pendant la foire de la Sainte-Hostie. — Dépenses : 77,457 l. 11 s. 6 d., ou : fol. 563, 100 l. allouées à Jacques Grangier, marchand libraire, roi du jeu de l'Arquebuse, pour le désintéresser des frais qu'il fit en cette dernière qualité, et 30 l. à Éléonore Pidard, orfèvre, roi du jeu de l'Arbalète, pour le même motif ; — fol. 611, 7 l. aux trois sergents de la mairie qui accompagnèrent jusqu'à Nuits les échevins allant le 11 juillet 1675 « audevant de Mme la grande duchesse de Toscane » ; — fol. 613, 42 l. données aux Srs Clémendot et Poussot, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent à Gray à la rencontre du prince de Condé, venant à Dijon, afin de l'assurer des respects et soumission de la ville ; — fol. 619, 600 l. à M. Chesne, avocat au Parlement et échevin, pour ses frais de voyage et de séjour à Paris, où il avait été envoyé pour défendre les intérêts de la ville au procès quelle avait contre les Chartreux, et obtenir modération de la taxe faite sur ceux « exerceans arts et metiers » ; — fol. 631, 12 l. accordées à Bonaventure Fichet, tapissier, pour avoir tendu des tapis dans plusieurs chambres du Logis du Roi, où l'on reçut la Grande Duchesse de Toscane, qui vint à Dijon le 11 juillet 1675, et disposé des lits pour cette princesse et les personnes de sa suite, ainsi que pour avoir enlevé le tout après son départ ; — fol. 635, 9 l., prix d'« un grand plat de treuffes » offert à la Grande Duchesse ; — fol. 638, 20 l. allouées pour le dédommager de ce qu'il dut dépenser pour se faire soigner, à François Barbier, charretier, blessé par Charles Poirier, garde du corps du Roi, qui, incarcéré pour ce fait, aurait été mis hors de prison à la procession du dimanche des Rameaux ; — fol. 641, 150 l. données aux fabriciens de Saint-Philibert, pour faire réparer le clocher de cette église endommagé par un coup de canon tiré du château à l'arrivée du duc d'Enghien ; — fol. 684-729, 4,000 l., montant des indemnités accordées à divers habitants de Dijon, victimes de la guerre qui eut lieu entre la France et l'Espagne en 1674, et où il est fait mention de : fol. 687, 600 l. données aux veuves Vallot, Fouaillon et Seroin, dont les maris furent tués par des soldats dans leur maison ou en conduisant des munitions ; — fol. 697, 30 l. à Me Amant, chirurgien, pour avoir traité deux cavaliers qui avaient été blessés par des habitants ; — fol. id., 200 l. à Nicolas Delorme, maître charpentier, pour le loyer de ses maisons qui servirent de corps de garde à l'armée, etc. ; — fol. 730-1104, 25,568 l. 11 d., montant des emprunts et de leurs arrérages remboursés à MM. Trocut et Derequeleyne, maîtres ordinaires en la Chambre des comptes ; Beruchot et Petit, avocats au Parlement ; Fournier, gouverneur de la chancellerie du duché de Bourgogne ; Barbotte, receveur des deniers royaux ; Jacques de Berbisey, seigneur de Belleneuve, etc. ; — fol. 1105, 420 l. payées pour une année des gages dus à Antoine Demarne, jardinier de Mgr le Duc, gouverneur de la province, aux termes du marché par lequel il s'était chargé d'entretenir, pendant six ans, les arbres et allées de l'avenue du Parc ; et 67 l. 10 à Thibault Brulot, garde de cette avenue, pour son salaire pendant une année ; — fol. 1110, 6 l. 10 s., prix de la serrure faite par le Sr Lucot, serrurier, pour la porte de la guérite où se retirait ce garde, etc.

M. 252. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 872 feuillets, papier.

1676-1677. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 66,598 l. 8 s. 1 d., où : fol. 197, une amende de 5 l. payée par un nommé Thirion, épinglier, pour avoir exercé la profession de maître d'école, sans avoir été reçu en cette qualité et avant d'avoir été admis au nombre des habitants de la ville ; — fol. 198, les amendes de 3 l. 5 s. auxquelles deux « ouvriers en basses œuvres » furent condamnés pour avoir mis des immondices au milieu de la rue ; — fol. 223, 12 l. payées par François Gombost, de Paris, reçu habitant de Dijon et maître d'école ; — fol. 295-316, 2,562 l. 3 s. 4 d. versés par les membres du Parlement, de la Chambre des comptes et du clergé pour le nettoyement des rues de la ville. — Dépenses : 72,778 l. 10 s. 10 d., dont : fol. 527, 40 l. allouées à Jacques Seur ? peintre, roi du jeu de l'arc, pour l'aider à subvenir aux frais qu'il avait faits pendant sa royauté ; — fol. 529, 685 l. montant des dépenses faites pour les prédicateurs qui prêchèrent à la Sainte-Chapelle pendant l'avent 1676 et le carême 1677 ; — fol. 574, 440 l. données au Sr Clémendot, « bailly des terres et seigneurie de l'Abbaye de Saint-Bénigne de Dijon », pour le récompenser du séjour qu'il fit à Paris où il négocia, auprès de Mgr l'archevêque de Reims, abbé de cette Abbaye, la ratification du contrat portant cession à la ville des droits de vente sur certaines marchandises, moyennant une redevance annuelle de 300 l. ; — fol. 577, 75 l. accordées à Henry Matruchot, vannier, pour vente de cent paniers d'osier, garnis d'une peau de mouton devant servir « aux accidens de feu » ; — fol. 578, 10 l. à Mathieu Ormancey, sellier, pour fourniture « des instruments à donner la question aux crimi-

nels »; — fol. 584, 5 l. à Villernot Chovillet, maître fondeur, pour avoir regravé « l'escripture d'une « grande plaque de cuivre placée au dessus de la « porte de la prison, servant à rappeler à la postérité « une fondation faite pour le soulagement des pauvres « prisonniers »; — fol. 590, 25 l. dues au sr Fabarel, chirurgien, pour avoir traité et médicamenté plusieurs soldats blessés par des habitants, « entr'autres un blessé d'un coup de pistolet à travers le corps et aussy sa femme »; — fol. 611-621, 1,758 l. 15 s. payés à Guillaume Barbey et Jean Martin, pour travaux de pavage exécutés dans diverses rues; — fol. 627-648, 28,481 l. 13 s. 11 d. acquittés par la ville pour le remboursement aux titulaires, des sommes payées pour l'aliénation des offices de contrôleur de la recette générale de la ville, capitaine et lieutenant du guet assis sur les murailles, etc.; — fol. 696, 50 s. prix de deux clefs faites par le sr Auprestre, serrurier, pour la serrure de la porte fermant l'avenue du Parc, etc.

M. 253. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 896 feuillets, papier.

1677-1778. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même Pierre Parisot (magistrature de M. Monin, conseiller du Roi). — Recettes : 67,091 l. 6 s., où : fol. 164, 187, 188, 192, les amendes de 3 l. 5 s., 50 l., 20 l., 30 l. auxquelles furent condamnés Jean Granaire, maître cuisinier, pour avoir fait un pâté en contravention aux statuts de la corporation des pâtissiers; — maître André Lachaise, soi-disant bourgeois de Lyon, pour avoir exercé la médecine à Dijon sans y être autorisé et avoir préalablement soutenu ses thèses; la veuve Dufresnet, pour avoir « coupé des bourses au marché public »; et le nommé Edme Monnot, vigneron, pour avoir affiché un libelle diffamatoire à la porte de M. Dazincourt, échevin. — Dépenses : 67,143 l. 1 s. 4 d., dont : fol. 416, 320 l. 14 s. 4 d. montant des droits de marcs payés à l'abbé de Saint-Bénigne et au Chapitre de la Sainte-Chapelle; — fol. 531, les gratifications de 100, 30 et 40 l. accordées selon l'usage, à Jacques Grangier, marchand, François Pidard, orfèvre, et Aimé Piron, maître apothicaire, en leur qualité de rois des jeux de l'Arquebuse, de l'Arbalète et de l'Arc; — fol. 543, 36 l. payées à Nicolas Delorme, charpentier, pour avoir rétabli « tout ce qui avoit esté rompu par les prisonniers dans un cachot des prisons »; — fol. 569, 207 l. aux srs Pourcher et Quillardet, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent à Amanzé où ils avaient été envoyés par la Chambre de ville, afin de faire des compliments de condoléance à Mme d'Amanzé et à M. le comte d'Amanzé, son fils, sur la mort de M. d'Amanzé, père, lieutenant du Roi en Bourgogne; — fol. 573, 10 l. allouées à Nicolas Chaussier, maître charpentier, pour avoir, d'après les ordres du Parlement et sur le renvoi que celui-ci fit à la mairie de la requête adressée par cet artisan, pour percevoir son salaire, fait une potence neuve au lieu de celle qui servait aux exécutions sur la place du Morimont, et fourni les bois qui y furent employés; — fol. 582, 7 l. 10 s. à Étienne Roger, graveur, pour avoir gravé deux poinçons servant à marquer les mesures d'étain et de cuivre appartenant aux habitants de la ville; — fol. 641, 118 l. données à Me Nicolas Surget, huissier, pour la fourniture de « cinq cens fourches et cinq cens pauls avec douze cens liens pour servir à arrêter les tillots de l'avenue » du Parc, etc.

M. 254. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 840 feuillets, papier.

1678-1679. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Baudinot, Sgr de Selorre). En tête du registre, fol. 4-44, est un arrêt du Conseil d'État, du 27 juin 1678, qui, déchargeant les contribuables de la ville de Dijon d'une taille de 10.000 l. à laquelle ils étaient imposés chaque année pour contribuer à l'acquittement des dettes de la ville, ordonne que ses revenus patrimoniaux, montant chaque année à 5.545 l. 10 s., seront employés à subvenir aux charges ordinaires énoncées en cet arrêt, ainsi que 5.756 l. 3 s. 9 d. prélevés sur les revenus des octrois, et que du surplus de ces deniers, dont le chiffre total était de 46.950 l., on en consacrerait une partie au nettoyage du cours de Suzon, à la construction d'un nouvel hôtel-de-ville et au pavage des rues). — Recettes : 56.834 l. 8 s. 10 d., où : fol. 49, 45 s. payés à titre de cens par Jean Millot, maître maçon, pour une maison « appelée la visitation des draps », sise sur le cours de Suzon, vers les Jacobins; — fol. 254, 264 et 286, les amendes de 3, 20 et 10 l. encourues par les nommés Dyot, maître du tripot des Barres, Claudine Chaumonnet, de la paroisse Saint-Pierre, et Guérin, recteur d'école, pour avoir, le premier « laissé courir ses « poulles et volailles par les rues au préjudice des « deffenses qui lui en avoient été faictes »; la seconde, « faict vuider de plain jour des lieux communs sans « permission », et le troisième, « enseigné sans per- « mission et sans avoir été examiné par la Chambre « de ville »; — fol. 294 et 298, autres amendes de 30 et 3 l. auxquelles furent condamnés Claude Baveux,

soldat, poursuivi comme incendiaire à la requête de son frère, et Remy Tonnelier et Jacques Dujour, maîtres tonneliers, qui avaient « joué et brelandé au préjudice des ordonnances » ; — fol. 343, 11 l. payées par M. de Choiseul, seigneur de Barjon, pour les lods de la vente qu'il avait faite à M. Derequeleyne, avocat, de prés sis vers le moulin de Vaisson, chargés de cens au profit de la ville. — Dépenses : 56.708 l. 11 s. 4 d., dont : fol. 509, 30 l., montant des gages alloués aux six conseillers de la ville, conformément à l'arrêt du 27 juin 1678; — fol. 530, 8 l. allouées à Jérôme Pagot, copiste, pour avoir mis au net la requête rédigée par Me d'Azincourt, échevin, et présentée aux commissaires nommés par le Roi pour la vérification des dettes des communautés de la province, « pour servir au procès que la ville avoit contre « Messieurs du clergé et les faire condamner à payer « leur quart de touttes les charges communes » ; — fol. 540, 60 l. attribuées aux Srs Pourcher et Quillardet, échevins, qui, accompagnés de deux sergents de la mairie, allèrent jusqu'à Saint-Seine (26 kil. de Dijon), à la rencontre du marquis de Louvois, « ministre de France », afin de l'assurer du respect ainsi que de l'obéissance de la ville, et employèrent trois jours à ce voyage ; — fol. 548, 100 l. données à Jean de La Haye, receveur des amendes en la généralité de Bourgogne, pour avoir fait un extrait, « relié comme un registre, des mémoires tirés par « Me Maurice David, avocat, des registres de la « Chambre depuis l'année 1342 jusques en l'année 1653, « contenant plusieurs remarques très importantes « sur les choses qui se sont passées pendant ledit « temps et très nécessaires d'estre connues aux magis- « trats pour la conservation des droits et privilèges « de la ville » (V. B. 427) ; — fol. 560, 87 l. 10 s., prix d'un dîner fourni et porté à Espoisses par Jean Granaire, cuisinier, le 15 septembre 1678, pour MM. les magistrats municipaux qui assistèrent en corps à la procession faite en ce lieu par la paroisse Saint-Michel, afin « d'obtenir de la pluye dont il faisoit grand besoin pour les biens de la terre » ; — fol. 565, 9 l. accordées aux cinq tambours qui battirent la caisse, et au fifre qui joua de son instrument dans les rues et carrefours, lorsqu'on y publia le traité de paix conclu avec la Hollande ; — fol. 670, 50 l. versées à Anne Gaudot, « pauvre fille orpheline », pour l'aider à se marier, suivant la fondation de Mme Bryet, à charge de faire « insérer » cette somme « en son contrat de mariage » ; — fol. 710, 165 l., montant d'un semestre des gages de Jacques Alexandre, jardinier de Mgr le duc d'Enghien, chargé par la ville de l'entretien des tilleuls de l'avenue du Parc ; — fol. 726, 9,483 l. allouées à Mes Antoine Morelet, Jean-François de La Place et Philippe de Champregnault, avocats au Parlement, « adjudicataires pour la confection à neuf de tout le pavage de la ville », dont les petits pavés devaient avoir huit pouces de profondeur et quatre pouces de face, et les gros pavés dix pouces de profondeur et six de face au moins ; — fol. 734, même somme versée aux mêmes, en paiement du second tiers des 28,449 l. qui leur étaient allouées pour ces travaux ; — fol. 761, 183 l. accordées à André Gambu, arpenteur juré à la maîtrise des eaux et forêts du bailliage, pour avoir, d'après les ordres des commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés de la province, « fait la dismensuration et description des ville et chateau de Dijon » dont il dressa un plan qu'il remit auxdits commissaires ; — fol. 769, 136 l. payées à Me Claude Quisenier, bourgeois à Dijon, et Antoine Rouiller, ingénieur ordinaire du Roi, résidant à Auxonne, pour avoir visité et estimé les maisons devant la Sainte-Chapelle et au cimetière de Saint-Médard, à démolir pour l'embellissement de la ville ; — fol. 796, 775 l., prix d'une aiguière et d'un plat bassin « d'argent vermeil doré », vendu par Guillaume Goliart, orfèvre, à la ville, qui en fit présent au comte d'Amanzé, lieutenant du Roi, « en considé- « ration de sa première entrée en cette ville, qu'il de- « voit faire et de laquelle il s'est departy à la prière « des sieurs magistrats par la grande pauvreté des « habitans accablés par les logemens des gens de « guerre et par la grande cherté des grains qui les « avoit mis hors d'estat de luy permettre faire cette « entrée ; lesquels l'auroient supplié de se contanter « de la reconnoissance cy dessus, ce qu'il auroit « accordé » ; — fol. 797, 20 l. à Étienne Roger, graveur, pour avoir gravé sur ces deux objets les armes de la ville et celles du comte d'Amanzé, plus 18 l. à Thomas Contaussin, « guesnier », pour fourniture des « deux étuis en veau noir fleurdelisés et doublés de frize rouge », dans lesquels ils étaient renfermés, etc.

M. 255. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 928 feuillets, papier.

1679-1680. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 54,293 l. 14 s. 10 d., où : fol. 286-288, les amendes s'élevant à 80 l., auxquelles plusieurs compagnons tanneurs furent condamnés comme coupables « de monopole, complots, assemblées illicites », ainsi que de voies de fait à l'égard des maîtres du métier ; — fol. 289, une autre amende de 6 l. 10 s., montant de la

condamnation prononcée à la requête du Sr Gagnot, maçon, contre Jacques Guyot, tailleur de pierres, et sa femme, qui l'avaient injurié et battu et avaient en outre juré « le saint nom de Dieu ». — Dépenses : 54,182 l. 11 d., où : fol. 555, 60 l. allouées à Me Anne-Joseph d'Azincourt, avocat et premier échevin, pour s'être occupé de différentes affaires concernant la ville et entre autres instruit le procès intenté à la femme du Sr Gauché, faïencier, et à ses domestiques qui, condamnés à mort pour avoir assassiné ledit Gauché, furent exécutés, un arrêt du Parlement ayant confirmé la sentence de la mairie ; — fol. 563, 50 l. données à Pierre de Chanrenault, sergent général, pour avoir accompagné, pendant dix jours, le Sr Henry, géographe de Mgr le Duc, gouverneur de la province, lorsqu'il visita les villages et métairies sis à moins de cinq lieues de la ville, afin d'en dresser la carte d'après les ordres de S. A. ; — fol. 577, 15 l., salaire accordé au Sr Challenet, sergent de la mairie, pour avoir été à cheval jusqu'à Langres, où il remit des lettres écrites par les magistrats au R. P. Amat, vicaire général, afin d'avoir l'autorisation de faire des prières publiques à cause des pluies qui empêchaient les semences ; — fol. id., 70 l., prix de l'étoffe employée à faire des chaperons que les échevins et procureur syndic durent porter, pour indiquer leurs fonctions, lorsqu'ils faisaient la police ; — fol. 584, 6 l. allouées à François Sapet, questionnaire, pour avoir appliqué à la question deux compagnons tanneurs qui y avaient été condamnés par sentence de la mairie ; — fol. 659, 37 l. 10 s. donnés pour un trimestre des gages des Srs François Torel, serrurier, Ambroise Cazal, de la même profession, Claude Foroy, maître forestier, et Mongin Bertrand, chargés de l'entretien des horloges des églises Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Nicolas et Saint-Michel, aux termes d'un marché du 3 avril 1680, tandis que Casal était précédemment seul préposé à la conduite de ces quatre horloges ; — fol. 718, 550 l., montant des honoraires de M. l'abbé de La Pérouse, conseiller et prédicateur ordinaire du Roi, qui avait prêché les dernières stations de l'Avent et du Carême à la Sainte-Chapelle ; — fol, 820, 2,500 l. données aux « bâtonnier, fabriciens et associés » de la paroisse Saint-Médard, dont le service était transféré à Saint-Étienne, pour le second et dernier terme de paiement de la somme de 5,000 l., à laquelle le Sr Cusenier, prudhomme nommé à cet effet, avait estimé tant le le cimetière que l'église de cette paroisse ; lesquels furent achetés par la ville, et l'église démolie pour élargir la rue percée sur le terrain du cimetière. Il fut en outre payé à divers une somme de 19,900 l., pour la première annuité de l'achat fait par la municipalité de maisons sises près de la Sainte-Chapelle, et qui furent ensuite démolies « pour l'embellissement de la ville ».

M. 256. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 900 feuillets, papier.

1680-1681. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Joly). — Recettes : 53,466 l. 19 s. 9 d., où il est fait mention : fol. 157-194, de nouveaux baux des fermes de la ville, dont celle du greffe de la mairie, amodiée à Jean Cinqfond, praticien, pour trois ans et un mois, à raison de 900 l. par an ; — fol. 214-216, d'amendes de 5 l. encourues par plusieurs, au nombre desquels Bernard Liébault, marguillier de l'église Saint-Jean, et René Viault, hôte de l'Homme armé, pour avoir donné à boire et à manger en leurs maisons le jour de la fête Sainte-Anne (fête de commandement à Dijon) pendant la célébration des offices ; — fol. 264, d'une autre amende de 100 l. à laquelle Bernard Lucotte, concierge des prisons, et Noël Thallenet, sergent, furent condamnés pour avoir mis un prisonnier en liberté, sans en avoir l'autorisation ; — fol. 414-449, de nouveaux baux des octrois, dont les droits d'entrée sur les vins, tant anciens que nouveaux, affermés au Sr Saget, marchand, et ses consorts, pour deux ans et huit mois, au prix de 5,310 l. par an ; ceux du huitième amodiés pour trois ans, au prix de 3,200 l., à Claude Amyot, aussi marchand. — Dépenses : 53,402 l. 12 s., où : fol. 526, 40 l. payées à Jean de La Haye, pour achat d'une queue de vin donnée aux R. P. Carmes de Dijon, « en considération du chapitre général de leur ordre, qui s'est tenu en leur couvent au mois de mai 1680 » ; — fol. 557, 772 l. allouées à Jean Millot, maçon, pour réparations faites au pont de la Maladière et au « cachot des prisons de l'Hôtel-de-Ville, qui avoit esté crevé par quatorze prisonniers qui se sont évadés » ; — fol. 568, 12 l. accordées aux Srs Henri Petit et Bernard Legendre, maîtres écrivains, pour l'examen qu'ils firent des pièces produites au procès intenté aux nommés Dubars et Duclozeau et à leurs femmes, accusés d'avoir « écrit des lettres et billets avec menaces » et les avoir adressés à plusieurs habitants de la ville, dans le but d'obtenir des sommes d'argent ; — fol. 571, 10 l. données au greffier de la mairie pour les écritures qu'il fit à cause de l'instruction de plusieurs procès criminels, et notamment de celui de la fille Tainturier, accusée de « suffocation de son fruit », dont la Cour revendiqua la connaissance après le jugement de la Chambre de ville ; — fol. 581, 24 l.

attribuées à un échevin et au procureur syndic qui, accompagnés de deux sergents, allèrent jusqu' « au chesne de Hauteserve » (à environ 7 kil. de Dijon, sur la route de Paris) à la rencontre de M. de Colbert, passant par Dijon pour se rendre à Auxonne, et de là en Provence, où l'appelaient ses fonctions d'intendant de la marine ; — fol. 801, 36 l. données à M. Mammès-Chevaldin, avocat, et Claude Cusenier, bourgeois, pour avoir procédé, en qualité de prudhommes, à la visite des quarante et un puits publics faits dans le cours de l'année précédente par Jean Millot, maçon ; — fol. 808-894, les indemnités, montant à 34,427 l. 6 s. 10 d., accordées à divers propriétaires de maisons à démolir, pour faire une place devant le Logis du Roi (place d'Armes), et notamment la somme de 3,550 l., moitié des 7,100 l, auxquelles les experts avaient estimé une maison de la place Saint-Christophe, occupée par le Sr Gerbois, hôte de la Chasse Royale, et appartenant au fils de défunt Étienne Pasquier, pâtissier ; — fol. 891, 50 l. allouées à Jacques Tristan, notaire royal, pour l'expédition des deux contrats de vente consentis à la ville, du cimetière et de l'église Saint-Médard et de la maison canoniale du Sr Loyson, etc.

M. 257. (Registre.)— In-folio, reliure basane ; 1256 feuillets, papier.

1681-1683. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). En tête du registre est une délibération de la Chambre de ville, portant que, pour la reddition des comptes du receveur, chaque exercice commençant ci-devant au 24 juin d'une année pour finir au même jour de l'année suivante, commencerait au 1er janvier pour finir au 31 décembre, qui était le terme de paiement des fermes de la ville, et que, pour que l'on puisse désormais suivre cette règle, ce compte comprendra les six derniers mois de 1681 avec l'année 1682. — Recettes : 86,881 l. 10 s. 2 d., au chapitre desquelles il est dit : fol. 43, que les cens assignés sur les bâtiments sis en la rue de la Monnoie, « autrement dite la maison de Saint-Christophe, ne devaient plus figurer en ce chapitre, ces bâtiments ayant été, en vertu d'arrêts du Conseil d'Etat des 27 juin 1678 et 1er juin 1680, démolis pour faire la place devant le Logis du Roi, et où il est en outre fait mention : fol. 162, du bail des prisons de la ville consenti à François Coquard, menuisier, pour six ans et au prix de 67 l. par an ; — fol. 215, d'une amende de 5 l. encourue par Claude Garnier, maçon, qui avait « tenu en sa maison des estrangers » nonobstant les défenses ; — fol. 252, de 122 l. 10 s., qui étaient la moitié perçue par la ville des amendes payées par les habitants n'ayant point pris les armes, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre, lors des réjouissances faites à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, petit-fils du Roi, l'autre moitié de ces amendes étant attribuée à la confrérie des officiers des paroisses ; — fol. 267, d'une autre amende de 40 l., à laquelle les femmes des Srs Vacher, hôte, et Morelot, tapissier, furent conjointement condamnés pour « vols, recelation, prostitution et maquerelage » ; — fol. 274, 279 et 285, de celles de 5 l. 10 l. et 3 l. 5 s., montant des condamnations prononcées contre Pierre Bellamont, pour rapt de la nommée Catherine Choquet, qu'il avait ensuite épousée ; la femme Chavance, pour vol en l'église des Cordeliers, et Me Joseph Guyot, ancien procureur, pour « crime de voyes de faict et irrévérences commises dans l'hostel du juge » ; — fol. 370, 1,500 l., prix de la vente que la ville avait consentie aux Ursulines, « du cul-de-sac » de la Bussière, contigu à leur couvent et ayant son entrée rue du Grand-Potet (rue Buffon). — Dépenses ; 86,281 l. 4 s. 8 d., où il est fait mention de : fol. 641, 150 l. allouées au Sr Naulot, avocat et échevin « pour ses « peines d'avoir travaillé avec beaucoup d'assiduité « et employé bien du temps à l'instruction d'un grand « procès criminel contre plusieurs particuliers pour « vols nocturnes faicts tant en cette ville et faubourgs « qu'à Fontaine » (3 kil. de Dijon), ce qui l'obligea à plusieurs voyages dans la banlieue, et s'être occupé de diverses affaires concernant la ville ; — fol. 648, 8 l. payées au Sr Tainturier, sergent général, pour les significations qu'il fit à « ceux de la religion prétendue réformée », habitant Dijon, de l'arrêt du Conseil du 6 juillet 1682, leur enjoignant de quitter la ville dans six mois ; — fol. 678, 90 l., prix de six douzaines de boîtes de confitures sèches offertes, à son arrivée, à Mme Parizot, femme du Procureur Général au Parlement ; — fol. 685. 676 l. 13 s. 4 d. payés aux Srs Pierre Dodin, Claude Bucquet, Honoré Rancurelle et Bernard Rollin, sculpteurs et menuisiers, et qui était le tiers du prix convenu avec eux pour faire un plafond « en sculpture et menuiserie » en la salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, et fol. 687, 400 l. payées tant à Étienne Masson et Jean-Nicolas François, sculpteurs, qu'à Jean Ferrand et Antoine Guyon, menuisiers, pour les deux tiers du prix des « ouvrages en pierres et en bois » qu'ils exécutèrent pour l'ornementation de la cheminée de cette salle ; — fol. 989, 11.500 l., prix auquel fut estimée la maison canoniale de M. Étienne Millière, conseiller au Parlement et chanoine de la Sainte-Chapelle, démolie pour faire la place devant le

Logis du Roi ; — fol. 1064, 183 l. 7 s. donnés à Martin Noinville, architecte de Paris, venu à Dijon pour faire démolir les maisons devant cet édifice et « explaner la place » en vertu des ordres donnés à cet effet par l'intendant Bouchu, à cause de l'arrivée du Roi, qui vint à Dijon au mois de juin 1683 ; — fol. 1085-1168, 2,590 l. 11 s. 4 d., auxquelles revinrent les dépenses diverses faites pour les réjouissances ordonnées à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne : 35 l. furent données à Jean Grangier, libraire, pour avoir imprimé une relation de ces fêtes par M. Moreau, avocat général à la Chambre des comptes, et 35 l. à Pierre « Pallyot », aussi libraire, pour avoir imprimé une autre relation de M. de la Monnoye, correcteur à la même Chambre, tandis que 100 l. furent allouées à Daniel Leboussu, graveur et « marchand de tailles douces », pour avoir « gravé en taille douce, sur deux « planches de rozette, la représentation du feu de joye « et du chariot de triomphe », etc. ; — fol. 1169-1226, 3,437 l. 10 s., montant des frais occasionnés par la venue du Roi en 1683. On remarque les paiements de : fol. 1170, 50 l. à Jean Dubois, maître sculpteur, pour avoir dessiné plusieurs fois les arcs de triomphe et feu de joie préparés pour l'arrivée du Roi, et qui « n'ont esté entièrement achevés parce que Sa Majesté s'est despuis expliquée n'en vouloir point ; — fol. 1174, 160 l. à Rémond Pommier, maître charpentier, pour la construction des trois arcs de triomphe ordonnée par M. le duc d'Enghien et M. l'Intendant ; — fol. 1184, 131 l. tant aux peintres Jacques Sayve, Hugues Faux, Luc et Charles Mugnier, Denis Chenevet, Marc Dubois, François Hutte, Jean Venevault et Charles Dhautefeuille, qui décorèrent ces arcs et feu de joie, qu'aux sculpteurs Honoré Rancurelle et Bernard Rollin, qui donnèrent « les sortes de figures devant orner lesdits arcs, et les attitudes qu'elles devoient avoir » ; — fol. 1201, 553 l. à Jean Robert, épicier, prix des quatre cent quatre-vingt-quinze livres de confitures fines présentées à la Reine, à M^me^ d'Orléans et autres princesses de sa suite ; — fol. 1224, 45 l. à Claude Duplus, marchand, pour vente d'un « sacq de velours rouge cramoisi, glands, cordons, galons cizelé, taffetas de soye », etc., dans lequel furent mises les clefs de la ville, offertes au Roi ; — fol. 1227-1251, 994 l. 18 s., montant des dépenses auxquelles donnèrent lieu les prières et les services célébrés à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme de la Reine, en septembre 1683 ; — fol. 1253, 300 l. attribuées au Maire, et aux trois anciens échevins ayant procédé à l'audition, examen et cloture du présent compte, etc.

M. 258. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 864 feuillets, papier.

1683. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature du même maire). En tête du registre est un arrêt du Conseil d'État du 5 août 1682, qui, prorogeant la perception des octrois afin de permettre à la ville d'exécuter les embellissements autorisés par un précédent arrêt du 1^er^ juin 1680, enjoint à toutes personnes qui voudront désormais faire élever des bâtiments avec façade sur la rue de demander au préalable l'alignement à suivre à Messieurs de la mairie, et interdit aux magistrats municipaux, sous peine d'une amende de 500 l., de permettre aux particuliers d'empiéter pour leurs constructions sur les rues ou places publiques). — Recettes : 54.697 l. 2 d., où : fol. 219-222, 55 l. 5 s., montant des amendes auxquelles divers particuliers furent condamnés pour avoir contrevenu à une délibération défendant de « tirer de l'arquebuse en cible » dans les fossés de la ville et partout ailleurs qu'au lieu affecté à cet exercice ; — fol. 253 et 258, les amendes de 50 et 30 l. auxquelles Claude Dubuisson, maître d'escrime, et la nommée Margoton, petite-fille de sa femme, furent condamnés pour homicide et inceste (il est dit au chapitre des recettes, fol. 605, que les condamnés, dont on confisqua les biens, ne purent payer ces amendes à raison de leur indigence ; — celle de 100 l. à laquelle M^e^ Étienne Milleton, natif de Langres, et notaire royal à Dijon, fut condamné pour « crime de parricide, hommicide et faussetés » (les biens de Milleton furent aussi confisqués au profit de la ville, en vertu d'un jugement de la mairie) ; — fol. 260, autre amende de 10 l. payée par Claude Pelletier, praticien, pour « injure et excès par luy commis aux demoiselles de Choisey » ; — fol. 301, 307, 310 et 315, 54 l. payées pour leurs droits « d'habitantage et d'ouverture de boutique » par les S^rs^ de la Hieromière, enseignant les principes de la langue latine ; Pierre Bertrand, hôte de la Cloche ; « Cœsard Ballet, faiseur de cartes », et Guillaume Monnier, clerc tonsuré, natif de Bordeaux, admis au nombre des habitants de Dijon et autorisé à enseigner la jeunesse ; — fol. 373, 28,880 l. et 12.100 l. versées pour le premier terme des baux consentis, d'une part des octrois sur les vins, le fer, les bêtes vives et des droits de rouage, et d'autre part des octrois sur les farines. — Dépenses : 22.679 l. 12 s. 11 d., où : fol. 524, 662 l. 14 s. payés à Rémond Pommier, charpentier, pour pose en la Chambre du conseil, d'une charpente « pour y mettre

le plafond qui est tant de menuiserie que de sculpture »; — fol. 554, 50 l., prix de l'étoffe vendue par le sieur Duplu, marchand, pour faire la casaque du trompette de la ville, ainsi qu'un « guidon »; — fol. 557, 50 s. pour l'achat des cordes que le Sr Sapet, questionnaire, avait employées à mettre en état « la question » des prisons de l'Hôtel-de-Ville, afin de pouvoir donner la question, ainsi que l'avait prescrit un jugement de l'Intendant, à un nommé Gros, accusé de la fabrication de fausse monnaie; — fol. 560, 4 l., prix d'une hallebarde achetée de François Martin, sellier, et donnée « aux commis à expulser les mendiants »; — fol. 762 et 770, 73 l. 13 s. que coûta l'habillement de trois Suisses chargés d'empêcher les pauvres étrangers ou de la ville de mendier dans les rues ou dans les églises; — fol. 793, 2.000 l. payées à Me Germain Collinet, maître de poste, pour fourniture des cent couches placées dans les casernes où logeaient les soldats; — fol. 802-858, 1.395 l. 8 s., montant des sommes dépensées pour les fêtes qui eurent lieu lors de la naissance du duc d'Anjou, petit-fils du Roi (15 l. furent données à Pierre Paillot, imprimeur, pour avoir imprimé « le dessein du feu de joie faict et bruslé en la place de Sainct Estienne », et 50 l. à Jean Dubois, sculpteur, qui dirigea les préparatifs faits pour ces fêtes), etc.

M. 259. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 844 feuillets, papier.

1684. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même (magistrature du même maire). — Recettes : 87.407 l. 16 s., où : fol. 215, les amendes de 10 l. auxquelles la femme du Sr Poirier, menuisier, et le nommé Quentin Poille, furent condamnés pour « vie scandaleuse »; — fol. 220, celle de 20 l. payée par Bénigne Bollet, clerc, pour crime de rapt; — fol. 222, 6 l. 10 s., montant des condamnations prononcées contre les Srs Petiot, tailleur d'habits, et Semestre, menuisier, à la requête de leur beau-père, et à cause « des offences » qu'ils lui avaient faites; — fol. 233, autres amendes de 120 et 100 l. auxquelles furent condamnés Pierre Brion, dit Champagne, détenu en prison, et J.-B. Pierre, pour crime d'assassinat commis, le premier, sur la personne d'Antoine Boyer, dit La Fleur, et le second sur celles de Philibert Barrolet et François Monjardet; — fol. 273, 38,678 l. 1 s. accordés par les Élus sur les fonds de la province pour indemniser les habitants de ce que leur avoit coûté la nourriture et le logement des troupes de passage à Dijon dans le cours de l'année 1683. — Dépenses : 72.841 l. 14 s., où : fol. 458, 75 l. accordées à Honoré Rancurelle, sculpteur, pour avoir sculpté les armes de l'intendant Bouchu, au dessus de la cheminée de la salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, et fait divers ornements au cadre du tableau qui était sur cette cheminée; — fol. 490, 54 l., prix de quatre feuillettes de vin de Nuits, achetées par la ville, pour être envoyées à Messieurs l'abbé Darlon et du Frenoy, commis et secrétaire du marquis de Louvois; — fol. 500, 200 l. données aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, de la maison de Dijon, pour les aider à subvenir aux frais que devait leur occasionner la tenue en cette ville d'un chapitre général et en récompense des thèses qu'ils avaient composées en l'honneur de la ville et dédiées aux magistrats à cause de cette solennité; — fol. 623, 50 l., honoraires de M. Patouillet, doyen de la collégiale de Dole, prédicateur de l'octave du Saint Sacrement à la Sainte-Chapelle; — fol. 695, 80 l. accordées à Antoine Rouillet, ingénieur du Roi à Dijon, pour avoir, d'après les ordres de l'Intendant, fait divers travaux concernant la ville, dont un plan où il indiquait par des couleurs les rues et places pavées, celles à paver et celles qui devaient être entretenues, et le dessin du piédestal à mettre sur la place Saint-Étienne pour placer, au milieu de cette place, la figure de bronze qui surmontait le bassin de la fontaine; — fol. 736, 5.808 l. payées à divers pour le curage du cours de Suzon; — fol. 747, 1.550 l. allouées à Mme Desbarres, pour une année du loyer de sa maison occupée par Mgr de Harlay, intendant de la province; — fol. 764, 167 l. 10 s., prix de douze douzaines de boîtes de confitures fines données, lorsqu'elles vinrent à Dijon, à Madame la duchesse de Créqui et à Madame la marquise sa fille; — fol. 810, 366 l. 13 s. formant le tiers de la somme de 1.100 l. due à André Munier, maître charpentier, pour construction d'un pont sur la rivière d'Ouche, au-dessus des tanneries; — fol. 834, 720 l. accordées à titre d'indemnité à M. Étienne Sayve, écuyer, seigneur de Vesvrotte et Combertault, « dont la maison, sise rue « des Nardot, entre les églises Saint-Philibert et Saint-Jean », avait été inondée par les eaux du cours de Renne, etc.

M. 260. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 1182 feuillets, papier.

1685. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur (magistrature de M. Mathieu Debadier). — Recettes : 61,320 l. 12 s. 10 d., où : fol. 185, l'amodiation des prisons consentie pour six ans et à raison de 60 l. par an, à Nicolas Auvigne, en remplacement de Cocquard; — fol. 266 et 267, les amendes

de 10 l. auxquelles furent condamnés Jean Bruneau, vigneron, et Philippe Fauvel, sergent royal au grenier à sel, le premier, pour avoir injurié Marie Villemot, sa belle-mère, et le second, pour « injures par luy proférées contre l'honneur du mariage de Sulpice « Bochot, tapissier »; — fol. 292-418, 4,059 l. payées, pour droits d'habitantage et d'ouverture de boutique, par les nouveaux habitants parmi lesquels on remarque les noms de : Claude Laramiste, « guestrier », Tassard, peintre, François Capus, musicien, Guzard, maître d'école, Claude Désireux, « esmailleur », Simon Bizard, « imager », etc. — Dépenses : 70,919 l. 17 s. 3 d., dont : fol. 538, 379 l. 11 s. 6 d. qu'il restait à payer au Sr Petit, marchand, sur les 393 l. 14 s., prix du drap de couleur rouge « qui est la couleur de la ville » acheté pour faire des manteaux aux sergents de la mairie; — fol. 693, 58 l. 7 s. dus au Sr Piron, praticien, pour avoir rédigé divers mémoires, dont des copies furent remises à l'Intendant et à Mgr le Duc, au sujet de plusieurs affaires concernant la ville et entre autres, de procès soutenus pour des droits de justice et des allocations demandées à cause des frais auxquels donnèrent lieu les réjouissances faites lors de la naissance du duc de Bourgogne, l'arrivée du Roi, etc.; — fol. 702, 5 l. 8 s. prix de vingt-quatre aunes de ruban d'Angleterre, couleur Isabelle, données aux deux trompettes et aux six sergents de la mairie, qui accompagnèrent la municipalité le jour de l'arrivée du duc d'Enghien; — fol. 704, 17 l. 15 s. montant des quatre moules et demi de bois et des fagots achetés pour le chauffage des habitants des paroisses Notre-Dame, Saint-Michel et Saint-Jean, qui furent de garde pendant trois jours à l'Hôtel-de-Ville, au mois de février 1685, à raison des rassemblements des vignerons voulant aller couper du bois, sans autorisation, dans les forêts voisines de la ville à cause de la rigueur du froid; — fol. 714, 15 livres allouées à Marie Guidon, pour vente de trois douzaines de bouquets de fleurs d'orangers portés par Messieurs de la mairie à la procession de la Sainte Hostie, le 4 juin 1684; — fol. 716, 83 l. somme à laquelle revinrent les six douzaines de boîtes de confitures offertes à Mme de Harlay, femme de l'Intendant; — fol. 719, 139 l. prix de la « moire lisse violette » ainsi que des « assortiments » achetés chez le Sr Dupelu, pour faire une robe d'échevin, en remplacement de celle qui avait été perdue chez le procureur syndic, lors du passage du Roi; — fol. 723, 150 l. données aux chevaliers de l'Arquebuse pour les aider à subvenir aux frais du voyage qu'ils devaient faire à Beaune afin d'assister au tir du grand prix « que ceux de cette ville devoient présenter à tous les chevaliers de la province »; — fol. 754, 255 l. 15 s. prix de deux chandeliers et d'une croix d'argent achetés au Sr Bougot, étudiant en théologie, pour la chapelle de l'Hôtel-de-Ville; — fol. id., 60 l. accordées à la veuve de Maclou Jacquelenet, sergent de la mairie, assassiné dans l'exercice de ses fonctions; — fol. 859, 12 l. défalquées du chapitre des recettes où elles figuraient, le Sr Bernard Lefils, sculpteur, qui devait cette somme pour « le droit d'habitantage » ayant été degrevé à cause de son indigence; — fol. 964, 40 l. allouées à Aimé Piron, apothicaire, en sa qualité de roi du jeu de l'Arc; — fol. 967 et 968, 5 l. honoraires du P. Junot, provincial des Cordeliers, prédicateur de l'octave du St-Sacrement, et 550 l., honoraires du P. Sigibert de Segonzac, de l'ordre des Recollets, prédicateur des dernières stations de l'avent et du carême à la Sainte-Chapelle; — fol. 1049, 600 l, payées, en vertu d'une ordonnance de l'Intendant, à J.-B. Collet, horloger du Roi, réclamant le paiement de ce qui lui était dû pour avoir dressé, en 1679, un plan général des rues, afin d'indiquer les égouts et de faire un pavement nouveau, et surveillé l'exécution de plusieurs travaux de voirie; — fol. 1099, 400 l. données à Pierre Lambert, maître architecte, à valoir sur le prix de la construction « des contre-murs qui estoient nécessaires aux murailles de la place d'Armes »; — fol. 1109, 24 l. accordées aux Srs Midan et Joly, avocats et conseils de la ville, pour avoir « consulté et escrit « au procès » que celle-ci avait « contre les Pères « Chartreux au faict de l'usage appartenant aux « vignerons de Dijon dans les bois de Champmoron »; — fol. 1132, 50 l. données aux chevaliers de l'Arquebuse en dédommagement des dégâts faits en leur enclos par les chevaux de « la petite écurie » et autres qu'on y mit lors du passage du Roi; — fol. 1141 et 1145, 1,550 l. payées à la veuve de M. Desbarres, président au Parlement, et 275 l. à Me Claude Dubois, avocat, pour le loyer pendant un an de leurs maisons occupées par M. de Harlay, intendant de la province, auquel la ville accordait, en vertu d'un arrêt du Conseil d'Etat, une indemnité de logement de 2,000 l.; — fol. 1149, 500 l. aux PP. Jésuites, pour les aider à subvenir aux frais des nouvelles constructions qu'ils faisaient élever en leur collège, etc.

M. 261. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 922 feuillets, papier.

1686. — Compte, etc. — Autre rendu par le même (magistrature de M. Mathieu Debadier). — Recettes : 51,779 l. 5 s. 8 d., où il est fait mention : fol. 177-188, du bail de la ferme des Halles, consenti à Me Thomas

Demange, adjudicataire pour six ans et au prix annuel de 2,300 l.; — fol. 244 et 246, des amendes de 3 l. 5 s. auxquelles furent condamnés la nommée Patin, rue Saint-Philibert, pour « avoir retiré des gueux en sa maison » et Louis Vallet, marchand blanquier, pour « avoir exposé en public un jeu de hazard appelé la mort »; — fol. 291, d'une autre amende de 200 l. que dut payer « Damoiselle » Christine Mongin, demeurant à Dijon, pour « maquerelage, prostitution et vie libertine ». — Dépenses : 43,417 l. 19 s. 4 d., où : fol. 681, 60 l. allouées à trois sergents de la mairie, qui firent deux fois le voyage de Dijon à Pouilly-en-Auxois et Arnay-le-Duc, pour conduire « avec le vol qu'ils avoient fait en l'église dudit Pouilly » deux prisonniers qui devaient être jugés au bailliage d'Arnay;—fol. 794, 480 l. payées pour le salaire pendant un an de quatre individus chargés d'empêcher la mendicité dans les rues et aux églises, aux termes de conventions du 27 décembre 1685, homologuées par l'Intendant, et 69 l. 14 s. 6 d. prix de l'étoffe achetée pour leur faire des casaques; — fol. 887, 373 l. 13 s. dépensés pour le feu de joie fait à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Berry, fils de France (les « fusées à baguettes, fusées courantes, lances à feu, « tapreaux, grenades, poudre, salpestre, soulphre, « charbon, mesches, papier, espingles, colle et toutes « autres choses nécessaires pour ledit feu de joye » furent fournies par Mre Bernard, prêtre, au prix de 260 l.); — fol. 896-901, 1,422 l. 18 s. payés pour les services solennels célébrés à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme de Mgr le Prince, gouverneur de la province (Mre Jacques Farjonnel, prêtre, chanoine et « maistre de la musique » de cette église reçut 50 l. pour la musique qui y fut exécutée pendant les deux jours que l'on fit ces cérémonies), ainsi que pour les frais de voyage des deux échevins envoyés à Paris, pour y faire au nom de la ville leurs compliments de condoléance aux princes et princesses, parents du défunt, etc.

M. 262. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 625 feuillets, papier.

1687. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 58,268 l. 4 s. 9 d., où : fol. 144, 200 l. pour le paiement d'un quartier de la ferme du greffe de la mairie, amodiée au Sr Cinqfond pour neuf ans et au prix de 800 l. par an;—fol. 200, 3 l. 5 s. amende à laquelle Jacques Vallet, sergent royal, fut condamné, pour « avoir juré et blasphémé le saint nom de Dieu »; — fol. 204, autre amende de 10 l. payée par Jacques Joly, compagnon bourrelier, pour crime « de rapt de la personne de Charlotte Cromot »; — fol. 248, 60 l. payées par le Sr Petit, gentilhomme de la défunte reine-mère, pour les « lods » d'une petite maison, sise sur le pont Arnault, chargée d'un écu annuel de 10 s. au profit de la ville, qui appartenait ci-devant à M. le conseiller de La Croix et fut vendue « par decret », etc.; — Dépenses : 79,277 l. 7 s. 7 d., dont : fol. 385, 6 l. payées à Abraham Benoist, maître menuisier, pour la « sellette » qu'il fit afin d'y asseoir les accusés comparaissant devant la Chambre du conseil;—fol. 565, 6,000 l. allouées au Sr Lambert, architecte à Dijon, pour partie du paiement des 21,000 l. prix auquel les commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés de la province lui avaient adjugé « les ouvrages à faire pour la clouture de la place Royale » (place d'Armes); — fol. 567, 300 l. données au Sr Petit, « vivandier de Dijon à Louhans », pour le dédommager de la perte de ses trois chevaux, noyés dans la Saône avec un valet d'écurie à Auxonne où il avait, d'après l'ordre des magistrats, conduit les bagages d'officiers de passage; — fol. 579, 200 l. à déduire de ce qui était dû à la fabrique de l'église Saint-Michel, pour la cession de terrains occupés par les cimetières de cette paroisse pris afin d'agrandir les rues et places voisines de cette église, et pour l'indemniser de ce qu'elle eut à dépenser pour faire disposer deux charniers sous le portail de l'église et exécuter d'autres travaux nécessités par cette cession; — fol. 596, 199 l. dues à Humbert Garnier, maître brodeur, pour avoir brodé des fleurs de lys et autres ornements sur deux tapisseries nouvellement placées en la Chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville; — fol. 600, 88 l. 19 s. 6 d. accordés au Sr Petit, pour fourniture et façon d'une casaque de drap, destinée au garde du cours de la porte Saint-Pierre; — fol. 605, 6,000 l. 2e versement fait à Pierre Lambert, à valoir sur le prix des travaux exécutés à « l'allanture de la place Royalle pour l'ornement et décoration du Logis du Roy et du Palais des Estats »; — fol. 608, 345 l. allouées à Martin de Noinville, architecte à Paris, pour s'être occupé de l'aménagement de la place Royale et fait plusieurs plans et devis pour la mairie, etc.

M. 263. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 720 feuillets, papier.

1688. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 49,636 l. 1 s. 10 d., où : fol. 178, une amende de 3 l. 5 s. encourue par la femme Mariotte, pour n'avoir point comparu dans un procès

où elle était citée comme témoin ; — fol. 196 et 202, celles de 10, 50 et 30 l. auxquelles furent condamnés Maurice Franchement, tailleur de pierres, pour avoir « coupé et emporté une partie du née » de Pierre Guyot, de la même profession ; le nommé Lapierre, soldat au château, pour homicide, et le Sr Dumay, marchand de tabac, conjointement avec sa femme, pour avoir tenu chez lui « stecq et breland » (maison où l'on fumait et jouait aux cartes) ; — fol. 260, 24 l. versées par Étienne-Joseph Daudet, graveur, et Nicolas Montluisan, chirurgien, pour le droit d'habitantage. — Dépenses : 50,737 l. 11 s. 11 d., dont : fol. 440, 440 l. qu'il restait à payer au receveur pour son remboursement des frais de son voyage à Paris et à Versailles, où il resta trois mois afin d'obtenir la décharge d'une taxe de 10,000 l. à laquelle on voulait l'obliger pour « avoir rendu service à la ville », laquelle prit en main pour lui et promit de le faire déporter ; — fol. 464, 23 l. allouées à François Jomard, voiturier, pour avoir enlevé « tous les gazuns de l'incendie arrivé en la maison des pauvres du grand Hôpital de cette ville » ; — fol. 486, 189 l. à Nicolas Surget, bourgeois, pour vente de huit douzaines de bouteilles de vin muscat données en étrennes aux officiers municipaux « ainsi qu'il est accoustumé » ; — fol. 609, le receveur fait observer que, les quatre suisses chargés d'empêcher les pauvres de mendier dans les églises et par les rues, ayant été révoqués, le crédit voté pour leurs gages est resté disponible ; — fol. 652, 150 l. allouées à Pierre Lambert, architecte, pour avoir visité les tours, halles, prisons et casernes, afin de constater les réparations à y faire et dressé « des plans et profils de carton » des casernes des recrues et autres bâtiments ; — fol. 655, 300 l., prix de deux bourses de jetons d'argent dont il fut fait présent tant aux maire et échevins qu'à « deux personnes de qua- « lité et de distinction, pour des services rendus à la « ville et ceux qu'elle espère en recevoir à l'avenir » ; — fol. 660, 2,249 l. 8 s., montant des frais du feu de joie fait sur la place de la Sainte-Chapelle au mois de novembre, à l'occasion de la prise de Philisbourg par Mgr le Dauphin (le sculpteur Jean Dubois reçut 120 l. pour avoir « donné le dessein du feu », tandis que les peintres Jacques Sayve, Jacques Faux, Denis Chenevet, Quentin Chenevet, Étienne Coquet et Marc Dubois, qui en peignirent les « menuiseries, piedz d'estaux, figures et inscriptions », furent payés à raison de 5 l., 4 s. et 50 s. par jour, et les sculpteurs Bernard Rollin, Honoré Rancurelle et Jean Caillet, qui travaillèrent à ces « figures, trophées et ornemens », payés à raison de 50 et 40 s.) ; — fol. 682, 18 l. allouées à Pierre Seurot, perruquier, pour façon de la perruque qui coiffait la figure représentant Mgr le Dauphin, et fourniture des « crains du col et de la queue du cheval sur lequel elle étoit montée » ; — fol. 702, 25 l. à Jean Ressayre, imprimeur, pour avoir imprimé « l'Explication dudit feu », tirée à 150 exemplaires, couverts en papier marbré, et dont les magistrats municipaux reçurent chacun un exemplaire, etc.

M. 264. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 957 feuillets, papier.

1689. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. (En tête du registre est un arrêt du Conseil d'État du 1er avril 1687, accordant à la ville de Dijon la continuation pour neuf ans de la levée des octrois sur les farines, le fer, les bêtes vives, etc., déjà continuée en vertu des arrêts de 1678 et 1682, afin de permettre d'achever les travaux commencés pour l'embellissement de cette ville, ainsi que de subvenir à diverses autres charges, et attribuant à l'Hôpital général le produit du droit d'entrée sur les vins à raison de 40 s. par queue). — Recettes : 47,729 l. 18 s. 6 d., où il est fait mention : fol. 276, de contestations entre la ville et la communauté des maîtres barbiers et perruquiers au sujet de droits prétendus par l'une et l'autre sur des perruques confisquées chez un Sr Binet, n'appartenant point à cette communauté, et où figurent : fol. 327 et 330, les amendes de 3 l. 5 s. auxquelles la femme du Sr Ropiteau, cordonnier, fut condamnée pour « avoir causé de l'émotion et de l'allarme à heure indue et nuitamment dans son voisinage », et le nommé Ledeuil, dit Bourguignon, cocher de M. le conseiller Dubreuil, condamné pour « avoir brutale- « ment et malicieusement cassé une vitre du carosse « de son maistre » ; — fol. 335, celle de 30 l. prononcée « pour réparation de vie libertine et scandaleuse » contre la veuve de Me Gilbert Thirion, procureur du Roi en la maîtrise des eaux et forêts de Dijon ; — fol. 397, la somme de 24 l. payée pour leur droit d'habitantage, par les Srs Sicard, imprimeur, et Estienne, organiste ; — fol. 492, 37,500 l. attribuées à la ville des 45,500 l. dues pour la première annuité de son bail par Simon Fleurot, amodiataire des octrois (les 18,000 l. restant étaient perçues par l'Hôpital pour l'entrée des vins). — Dépenses : 46,231 l. 12 s. 6 d., dont : fol. 656, 54 l. payées au Sr Granaire, traiteur, pour le repas donné à l'Hôtel-de-Ville, afin de « régaler » M. Lenoble, secrétaire de l'Intendant, et où assistèrent tous les magistrats municipaux et officiers du corps de la Chambre de ville ; — fol. 673, 152 l., prix des confitures fines achetées chez le Sr Robelot, épi-

cier, et que l'on offrit à M. d'Argouges, intendant de la province, et à Mme d'Argouges, à leur arrivée à Dijon ; — fol. 681, 13 l. prix du vin donné à ceux qui travaillèrent à éteindre un incendie en une maison appartenant à l'Hôpital et sise rue des Forges ; — fol. 847, 180 l. délivrées pour un trimestre des gages de six individus nouvellement chargés d'expulser les vagabonds et mendiants en vertu d'une délibération de la Chambre de ville ; — fol. 894, 300 l. accordées aux chevaliers de l'Arquebuse, en considération des dégâts que la grêle et les orages avaient faits aux bâtiments et à l'enclos de leur exercice dans le cours de l'année 1688 ; — fol. 917, 140 l. dépensées à l'occasion du pain bénit offert par les magistrats municipaux en l'église Saint-Michel, paroisse de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 931, 150 l. allouées aux chevaliers de l'Arc, pour les indemniser d'une partie des frais qui furent à leur charge, pour rendre un prix gagné en la ville de Pont-de-Vaux, « ce qui fut fait par eux avec beaucoup d'honneur pour la Ville et au contentement du public », etc.

M. 265. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 815 feuillets, papier.

1690. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 47,368 l. 17 s. 6 d., où : fol. 229 et 234, les amendes de 3 l. 5 s. dont furent passibles Benoît Raillard, sergent à la mairie, et François Bossuet, hôte, le premier pour sa négligence à exécuter les ordres de la Chambre de ville et du procureur syndic, et le second pour n'avoir po,nt fait enlever les décombres devant sa maison ; — fol. 279, celle de 5 l. à laquelle Jean Passavant, jardinier au faubourg Saint-Pierre, fut condamné pour l'assassinat d'un nommé Jean Challet. — Dépenses : 47,597 l. 18 s. 8 d., dont : fol. 498, 19 l. 10 s., prix de soixante-dix-huit aunes de ruban données aux sergents de la mairie lors de la venue du Gouverneur de la province au mois de mai 1688 et des réjouissances de la prise de de Philisbourg ; — fol. 509, 3 l. données à deux manœuvres, pour avoir retiré le corps d'un homme noyé dans un puits ; — fol. 742, 1,040 l. payées au Sr Lambert, architecte, pour les quarante bancs de pierre mis dans les allées du cours du Parc ; — fol. 762, 150 l. données aux Capucins de la maison de Dijon, afin d'aider aux frais de la nourriture des religieux étrangers réunis en leur couvent pour la tenue d'un chapitre provincial, etc.

M. 266. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 542 feuillets, papier.

1692. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 47,131 l. 4 d., où : fol. 147, l'amende de 3 l. 5 s. payée par Thomas Lordelat, huissier aux consuls, pour « jurement du saint nom de Dieu » ; — fol. 160, celles de 50 et 20 l. auxquelles Mme Nardot, femme de Me Guichelet, avocat, et Jeanne Gaveau, sa femme de chambre, furent condamnées, la première pour « adultère et dissipation des meubles et effets de « sa communauté, et la seconde, pour avoir favorisé « l'évasion de sa maîtresse et le divertissement des- « dits effets » ; — fol. 166, autres amendes de 5 l. chacune payées par la veuve Drouot et ses deux filles, pour « injures et voyes de fait à coups de pistolet et « d'espées, commis à Pierre Doublet, menuisier, sa « femme et leur mère », et par les nommés Dumont et Viard, vigniers, « à cause des mesus et larrecins « faits es vignes de François Rouard. » — Dépenses : 42,675 l. 12 s. 3 d., où : fol. 247, 600 l. allouées au Grand Hôpital Notre-Dame, pour la nourriture des pauvres, « jusques à ce qu'il soit suffisamment fondé » ; — fol. 318, 15 l. 15 s. payés à Pierre Vatet, copiste, pour la transcription de lettres, placets et mémoires produits dans les procès que la ville eut au Conseil du Roi au sujet de « la taxe du greffe de la Mairie » ainsi que « des amendes et confiscations des manu- « factures » ; — fol. 352, 250 l., prix des confitures de moyeux offertes aux officiers de M. le Prince, gouverneur, en reconnaissance des services qu'ils avaient rendus à la ville en sollicitant la suppression de la « charge de conseiller du Roi et rapporteur des def- « faulx dont la ville a esté déchargée » ; — fol. 355, 103 l. 6 s. payés à Humbert Garnier, brodeur, pour avoir « coupé trois cent soixante dix-sept fleurs « de lys jaune brodées de layne et cordons orore, « rehaussées d'une layne rouge brun, posées sur les « sièges et bureaux de la Chambre du conseil » ; — fol. 395, 300 l. accordées au receveur à raison des peines extraordinaires qu'il avait eues dans l'exercice de sa charge dont il était titulaire depuis vingt ans ; — fol. 459, 450 l., montant des dépenses faites pour l'entretien ordinaire du cours du Parc ; — fol. 469, 724 l. 3 s. 6 d., alloués aux six suisses commis à expulser les mendiants, dont la charge avait été rétablie ; — fol. 489, 559 l. versées au sieur Girard, marchand de la ville de Grasse, pour vente de trois cent quatorze bouteilles de vin de Saint-Laurent offertes à titre d'étrennes à l'Intendant de la province et aux

Élus ; — fol. 494, 400 l., montant d'une annuité des honoraires du Sr Martin de Noinville, ingénieur du Roi, chargé de la surveillance des travaux que les commissaires députés pour la vérification des affaires des communautés et les magistrats municipaux faisaient exécuter dans l'intérieur de la ville, ainsi que de donner les alignements pour les constructions des particuliers ; — fol. 496, 1,417 l. 10 s. données au Sr Lambert, architecte, sous l'obligation de faire couvrir de plomb et d'ardoises tous les bâtiments construits ou à construire sur les terrains de la place Royale lui appartenant, ainsi que de les entretenir en cet état ; — fol. 500, 1,200 l. formant le premier tiers de la somme allouée au sculpteur Étienne Masson, pour travaux de sa profession exécutés suivant le devis dressé par M. de Noinville, dans la salle des gardes du Logis du Roi, etc.

M. 267. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 460 feuillets, papier.

1693. — Comptes, etc. Premier compte rendu par Pierre de La Loge, contrôleur en la chancellerie près le Parlement de Dijon, commis à l'exercice de la charge de receveur municipal, au lieu de Claude de La Loge, son frère, pourvu de cette charge en remplacement de Pierre Parisot et aux mêmes conditions que celui-ci, auquel la ville avait remboursé 30,000 l. dont elle lui était restée redevable à la fin de sa gestion, le nouveau titulaire ne pouvant exercer en sa qualité d'échevin. (La délibération prise au sujet de cette nomination par la Chambre de ville stipule que la recette des deniers communs et patrimoniaux ne pourra être séparée de celles des tailles et des octrois, et il est donné acte à Mrs de La Loge des protestations par eux faites qu'en acceptant cet office, quoique nobles, ils entendent ne point déroger). — Recettes : 56,353 l. 4 s. 4 d., où : fol. 102, 2,750 l. payées pour la première annuité de son bail par Me Germain Collinet, amodiataire pour six ans de la ferme des Halles ; — fol. 131, une amende de 30 l. encourue par Jean Poupon, boulanger, pour avoir refusé, nonobstant les offres d'un échevin, de vendre du pain bis à un indigent qui le lui payait ; — fol. 156, 363 l. payées par trente-deux nouveaux habitants parmi lesquels on remarque Jean Gruer, libraire, natif de Chalon-sur-Saône, et Benoit Cheuron, fondeur en cuivre, natif de Loire ; — fol. 201, 3,495 l. 8 s. 8 d. à valoir sur les gages attribués aux offices de Maire perpétuel, assesseurs du Maire et autres créés par édit du Roi et réunis au corps de ville après rachat de leur finance. — Dépenses : 50,138 l. 13 s., où : fol. 178, 48 l. payées à Pierre Marion, cuisinier, pour deux déjeuners qu'il servit aux magistrats et officiers de la mairie, l'un selon l'usage, le jour de la procession de la Sainte Hostie, et l'autre avant une autre procession que le clergé de Notre-Dame fit le 9 juin 1693 à Saint-Bénigne, où il porta l'image de Notre-Dame de Bon-Espoir, afin d'obtenir un temps favorable pour les biens de la terre ; — fol. 290, 60 l. données aux religieux de l'ordre de Saint-Dominique, pour les aider à subvenir aux frais de la décoration de leur église « en laquelle se font les services à chaque renouvellement de magistrature » ; — fol. 333, 11 l. 16 s. à valoir sur les gages de François Aspert, nommé questionnaire en remplacement de F. Sapet ; — fol. 355, 40 l. accordées à Aimé Piron, apothicaire, en dédommagement des frais qu'il avait dû faire pour la représentation de l'oiseau du jeu de l'Arc, ayant été roi de ce jeu l'année précédente ; — fol. 358, 550 l. allouées au P. Archange, capucin, qui prêcha à la Sainte-Chapelle pendant l'avent et le carême 1692-1693 ; — fol. 385, 3,666 l. 13 s. 4 d. payés pour les frais de logement de M. d'Argouges, intendant de Bourgogne ; — fol. 388, 3,900 l. allouées à François Jomard, chargé de l'enlèvement des boues de la ville ; — fol. 393. 588 l. 12 s., prix du pain fourni aux prisonniers pendant l'année ; — fol. 411, 400 l. accordées à Martin de Noinville, ingénieur du Roi, chargé de veiller à la conservation de tous les ouvrages que la ville avait fait exécuter pendant l'année précédente, etc.

M. 268. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 334 feuillets, papier.

1694. — Comptes, etc. — Deuxième compte rendu par Pierre de La Loge, son frère étant toujours échevin. — Recettes : 58,160 l. 2 s. 2 d., où : fol. 29-47, la somme de 781 l. 15 s. versée par divers particuliers pour vol ou contravention aux règlements sur les métiers, et où l'on remarque : fol. 39, une amende de 40 l. payée par Blaise Careau et François Tamon, maréchal à Vitteaux, pour vol commis en l'église des Cordeliers de Dijon ; — fol. 42, celle de 30 l. par Philibert Chaussin et Joseph Viard, pour même crime commis en l'église des Jésuites ; — fol. 43, autre amende de 115 l. à laquelle furent condamnés Jean Le Doyen et autres, « pour vol de mouches à mielle » ; — fol. 68, 37,000 l. produit des octrois pendant l'année. — Dépenses : 49,516 l. 11 s. 1 d., dont : fol. 135, 1,500 l. payées au receveur en exercice pour les intérêts pendant un an de 30,100 l. par lui prêtées pour le

remboursement de la finance du Sr Parisot, ancien receveur ; — fol. 148, 22 l. 8 s. payés à Jean Ragois, « forestier », pour prix de deux seaux et d'une chaîne de 36 pieds placés au puits des prisons ; — fol. 158, 48 l. accordées au Sr Bourru, gantier, et aux autres musiciens de la ville, pour les sérénades qu'ils donnèrent de la part de la ville à Mme Ferrand, femme de l'Intendant de la province, pendant la nuit du 21 juin 1694, au village de Plombières (5 kil. de Dijon) où elle soupa avec plusieurs personnes de qualité ; — fol. 158, 95 l., prix de six douzaines de boîtes de confitures sèches achetées chez les Srs Thoridenet et Péril, marchands épiciers et confiseurs, pour les offrir à Mme Ferrand, à son arrivée à Dijon ; — fol. 160, 10 l. données « par charité » au Sr Godard, compagnon cordonnier, blessé à la main lorsqu'il était du guet du procureur syndic ; — fol. 274, 714 l. 14 s. allouées à M. de Saint-Hilaire, conseiller secrétaire du Roi au grand sceau, pour l'obtention des lettres patentes ordonnant la réunion des offices de Maire, six assesseurs et commissaires aux revues de la ville de Dijon ; — fol. 285, 732 l. 18 s. payés à Étienne Masson, sculpteur, pour des ouvrages de « menuiserie, sculpture, serrurerie et autres » qu'il avait faits en la salle des gardes du Logis du Roi, en sus de ceux qui étaient spécifiés en son marché ; — fol. 287, 49 l. 8 s., prix de l'étoffe achetée chez le Sr Petit, marchand, pour faire une casaque au Sr Fadin, garde du Parc ; — fol. 288, 1,606 l. 9 s., prix des vins d'honneur distribués à diverses personnes de qualité, au mois d'octobre, pendant la tenue des États de la province, etc.

M. 269. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 732 feuillets, papier.

1694-1697. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même, tant des recettes du patrimoine et des anciens octrois et des dépenses faites sur ces recettes, pour l'année 1695, que des recettes et dépenses faites de novembre 1694 à la fin de 1697 à cause de nouveaux droits d'octroi montant à la moitié des droits anciens levés en sus de ceux-ci en vertu de lettres patentes du Roi, autorisant cette perception supplémentaire à l'effet de mettre la ville à même d'acquitter la somme de 100.000 l., non compris les 2 sous pour livre, à laquelle elle avait été taxée pour le rachat d'édits de mars et septembre 1693 concernant les censives (en tête du registre il est observé qu'un édit de juillet 1694 ayant « créé et érigé en tittre d'office formé et « héréditaire des receveurs des deniers communs, « patrimoniaux et d'octroi » supprimant les offices des anciens receveurs, Me Maximilien Clément fut commis pour exercer le nouvel office à Dijon en remplacement de de La Loge, dépossédé, et que l'office en question ayant été racheté par la ville et de La Loge rétabli en sa charge, Clément rendit compte de sa gestion du 1er janvier 1695 au mois de juillet 1696, mais que ce compte sommaire et incomplet n'étant point suffisant et régulier, il y a lieu d'en établir un autre dressé comme les précédents et comprenant les recettes et dépenses indiquées ci-dessous). — Recettes : 139.852 l. 1 s. 6 d., où il est fait mention, aux fol. 162 et suivants, de la résolution, à la suite de procès, du bail de la ferme de la messerie amodiée à Claude Grandjean, vigneron, au prix de 110 l. par an et avec cette stipulation qu'il ne pourrait « exiger aucuns droits que ceux accoutumés, qui est « une gerbe par journal de terre ensemencée, à « condition de se donner garde que les héritages du « finage et banlieue de la ville ne soient endommagés « par qui que ce soit, et qu'il ne pourra composer « d'aucune contravention ny mésus » ; — fol. 197 et 215, des amendes de 20 s. et 20 l. auxquelles Melchior Danselle, tailleur d'habits, et Gabriel furent condamnés, le premier pour « avoir contrevenu à la déclaration du Roi, au fait des boutons d'étoffe », et le second pour « billets diffamatoires. » (Danselle fut déchargé du paiement de cette amende, fol. 423, et il est observé à la fin de l'article des recettes des amendes que plusieurs sommes y figurant ne purent être perçues, les condamnés étant des « vagabonds, gens inconnus ou insolvables ») ; — fol. 316, 77.000 l., montant de l'amodiation pendant trois ans et deux mois et à raison de 24.600 l. par an, des nouveaux octrois accordés pour le rachat des édits des censives. — Dépenses : 129.057 l. 17 s. 3 d., dont : fol. 366, 21 l. 12 s., prix de dix-huit pintes de vin de « Barbantane » portées par les sergents de la mairie à M. le marquis « de Ranty », gouverneur de Besançon ; — fol. 502, 4.000 l. payées à divers pour les frais de logement de M. Ferrand, intendant de Bourgogne ; — fol. 508, 8.988 l. 3 s. 8 d. dus à M. Surget pour l'entretien du pavé de la ville ; — fol. 530, 950 l. 19 s., montant des frais occasionnés par « la pompe funèbre » de M. Jannon, vicomte-maïeur, et l'entrée à Dijon de Mgr le duc de Bourbon, lorsqu'il y vint pour assister à la tenue des États, le 12 octobre 1694 ; — fol. 533, 140 l. auxquelles revint le pain bénit offert à Saint-Michel, le dimanche premier janvier 1696 (gateaux présentés au lieu de pain, offrandes, et fourniture par le peintre Jacques Sayve de quarante guidons de taffetas blanc, armoriés aux armes de la ville et de M. Baudot, vicomte-maïeur, et placés sur les trois pains bénits) ; — fol. 618-633,

1.396 l. 15 s. 8 d. payés pour les intérêts des sommes empruntées afin d'acquitter la « finance » de 26.400 l. exigées pour le rachat de charges d'officiers de la milice bourgeoise créées par édit du Roi, de mars 1694; — fol. 638, 16.570 l. remises au Sr Jannon, receveur des impositions au bailliage, et à ses héritiers, pour le paiement des blés achetés au compte de la ville, qui dut les fournir pour la subsistance des armées d'Italie et d'Allemagne; — fol. 641, 505 l. données à Me François Hernully, pour le « réachat des nouveaux offices de Jurés crieurs des cris publics créés au mois de décembre 1694 »; — fol. 645, 4.000 l. allouées pour les indemniser de leurs frais de voyage à Mrs Comeau, conseiller au Parlement, et Champrenault, maître ordinaire à la Chambre des comptes, députés à Paris par leurs compagnies, afin d'obtenir le rachat de l'édit au sujet des censives et la concession des nouveaux octrois; — fol. 651, 2.708 l. 19 s. 10 d., montant des intérêts d'une année, payés aux créanciers de la ville lui ayant prêté la somme de 48.762 l. pour contribuer au paiement de la taxe ordonnée pour le rachat de cet édit, etc.

M. 270. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 560 feuillets, papier.

1696. — Comptes, etc. — Autre du patrimoine et des anciens octrois rendu par Pierre de La Loge. — Recettes : 57.769 l. 17 s. 7 d., où : fol. 120, une amende de 10 l. encourue par Jean Poisot, maître cuisinier, pour « avoir appresté un repas de viande un vendredi pour le souppé de neuf personnes », et fol. 132, celles de 5 et 10 l. auxquelles furent condamnés le nommé Jean Tarret, pour « avoir abuzé et jouy d'une jeune fille », et Nicolas Girard, manouvrier, pour avoir volé en l'église des PP. Jésuites, un petit linge servant à essuyer les mains du prêtre lorsqu'il célébrait la messe; — fol. 153, 12 l. pour son droit d'habitantage, par Jean-François de Monty, natif de Venise, « opérateur pour les dents »; — fol. 172, 37.500 l. versées par Simon Fleurot et consorts, adjudicataires des octrois. — Dépenses : 52.203 l., où : fol. 270, 300 l. allouées d'après les ordres de M. Jacob, plus ancien président de la Chambre de la Tournelle du Parlement, à M. Deshuguenières, lieutenant général criminel au présidial à Bourg, afin de l'indemniser des frais qui furent à sa charge pour l'arrestation du chevalier de Gournot, accusé de vols commis la nuit en la ville de Dijon, des arrêts du Parlement ayant attribué 700 l. à la ville pour les dépens du procès intenté audit chevalier; — fol. 275 et 276, 80 l. payées au Sr Nicolas Petitjean, chirurgien, pour avoir traité, en leur fournissant les remèdes nécessaires, les Sr Bedon, échevin, et Claude Redoutey, tailleur d'habits, blessés lorsqu'ils étaient du guet qui, le 12 janvier 1696, fut sur pied pour empêcher « le désordre d'un charivari » que faisaient la nuit des cochers, laquais et autres, et 24 l. données à Redoutey « par charité et pour le soullager dans ses blessures »; — fol. 290, 70 l. 4 s. accordés tant pour les gratifications des trompettes, tambours, fifres, sergents de la mairie et sergents de bandes qui assistèrent à la publication du traité de paix entre la France et la Savoie, que pour d'autres frais faits à cette occasion et notamment ceux d'un repas servi aux magistrats municipaux à l'Hôtel-de-Ville, le soir du jour où l'on fit la publication, 2 octobre 1696; — fol. 292, 68 l. 15 s., prix de « deux tiers de drap rouge, « deux tiers de serge rouge d'Orléans, une aulne de « panne rouge cramoisy, une aulne et demie de soye, « huit aulnes, six gros galons d'argent et deux « douzaines de gros boutons d'argent employés à « refaire la quasaque de Simon Lobreau, trompette « ordinaire de la ville »; — fol. 428, 231 l. 3 s., montant des épices de M. de Thesut de Ragy, doyen des conseillers du Parlement, chargé de l'instruction des procès intentés à la requête du procureur syndic à Étienne Roy, de Fleurey-sur-Ouche et autres « accusés « d'émotion au sujet de la levée du nouveau droit « estably sur les bois à brusler, fagots et charbons » en vertu d'un édit du Roi, et de celles des greffiers qui travaillèrent avec ce magistrat; — fol. 433, 111 l. 10 s. donnés pour l'enregistrement du brevet des armoiries de la ville de Dijon à l'Armorial général de France; — fol. 435, 2.485 l., prix des vins d'honneur distribués pendant l'assemblée des États à « ceux qui composent les chambres des trois ordres et aux présidents du Parlement »; — fol. 524-551, 3.666 l. 12 s. 11 d. payés pour intérêts des sommes empruntées pour le rachat des offices de procureur du Roi, greffier de la ville, etc. créés par un édit de juillet 1690 et réunis au corps de la ville par un autre édit de décembre 1691, etc.

M. 271. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 532 feuillets, papier.

1697. — Comptes, etc. — Autre semblable au précédent rendu par le même comptable et indiquant en des chapitres distincts les recettes et dépenses du patrimoine et des octrois. — Recettes : du patrimoine, 7.770 l. 7 s., où : fol. 149, la condamnation à 5 l. d'amende chacun, des Srs Regnault, archer, et Gastinois, huissier, ainsi que de Mme Regnault, femme du

sieur Prantenard, peintre, pour « subornation et intimidation de tesmoins ». — Dépenses : 7.009 l. 10 s., dont : fol. 269, 14 l. 8 s. payés à Louis Grillot, syndic des sergents de la mairie, pour avoir assisté « à la « suite de Mrs les magistrats au *Te Deum* qui fut « chanté à l'église de la Sainte-Chapelle pour remer- « cier Dieu de la paix conclue entre la France, l'An- « gleterre et l'Espagne » ; — fol. 273, 10 l. données à Julien Le Goix, chirurgien, pour visite de cadavres et blessés, et rapports faits au procureur syndic ; — fol. 279, 44 l. accordées à Me Étienne de La Croix, substitut du procureur syndic de la commune, pour les frais de son voyage à Is-sur-Tille et à Langres où il fut afin de faire procéder à l'arrestation de deux filles que l'on disait avoir été présentes à l'assassinat du sieur Truchetet, huissier aux Requêtes du palais, dans le pavillon du jeu de l'Arquebuse. — Fol. 311. Recettes des octrois : 49.862 l. 16 s., où : fol. 328, 4.000 l. attribuées aux offices de maire perpétuel, conseillers du Roi et assesseurs du vicomte-maïeur ; — fol. 333, 500 l., gages de l'office de receveur des deniers patrimoniaux et d'octrois réunis au corps de ville. — Dépenses : 44.286 l. 18 s. 5 d., dont : fol. 360, 2.400 l. allouées pour la pension et l'entretien des régents du collège des Jésuites ; — fol. 372, 550 l. au R. P. Raphaël Augustin pour ses honoraires d'avoir prêché à la Sainte-Chapelle les stations du carême et de l'avent 1697 ; — fol. 415, 116 l. 17 s. payées au Sr Ressaire, libraire, pour l'impression de billets de logements militaires, placards, etc, faite pour la mairie dans le cours de l'année ; — fol. 422, 366 l., montant des frais auxquels donnèrent lieu les réjouissances faites à l'occasion de la publication de la paix (traité de Riswick) le 24 novembre 1697. — Recettes et dépenses totales des deniers du patrimoine et des octrois : 57.633 l. 3 s. 3 d. et 51.296 l. 9 s. 4 d.

M. 272. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 648 feuillets, papier.

1698. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même de la recette des deniers patrimoniaux et de ceux des octrois dont la jouissance avait été continuée à la ville aux termes d'un arrêt du Conseil d'État du 7 août 1697. (En tête du registre est le procès-verbal relatant les clauses du bail des octrois tant anciens que nouveaux, y compris les droits d'entrée sur les vins au profit de l'Hôpital, consenti pour neuf années à Pierre Viennot, au prix de 97.500 l. et donnant en outre le tarif des droits, ainsi que les règlements à observer pour leur perception). — Recettes du patrimoine : 7.996 l., auquel chapitre il est fait mention : fol. 154 et suivants, de l'amodiation de la ferme des Halles consentie aux Srs Joly père et fils, pour six ans, au prix de 3.400 l. par an (le tarif des droits à percevoir par les fermiers est annexé au bail) ; — fol. 168, de celle des places et marchés consentie pour le même temps, au prix de 750 l. aux Sr Bolletet, tonnelier, et à ses associés ; — fol. 222, les amendes de 10 l. auxquelles les nommées Marie Ledeuil et d'Entremont furent condamnées, la première pour « avoir exposé un enfant » et la seconde pour « vie scandaleuse ». — Dépenses : 7.271 l. 9 s. 6 d., dont : fol. 336, 160 l. accordées à Me Andoche Therrion, greffier de la mairie, pour le temps employé et les écritures faites pour l'instruction des procès criminels intentés à plusieurs, accusés du meurtre de l'huissier Truchetet ; — fol. 338, 24 l. données à Claude Redoutey, pour « aider à sa subsistance pendant la guérison d'un coup d'épée qu'il avait reçu d'un soldat » ; — fol. 346, 57 l. allouées au sculpteur Rollin, pour avoir sculpté au-dessus de la grande porte des Halles les armes du Gouverneur de Bourgogne et de M. l'intendant Ferrand ; — fol. 343, 150 l. versées aux chevaliers du jeu de l'Arc, pour subvenir aux frais d'un voyage qu'ils firent à Mâcon où se tirait un prix ; — fol. 344, 107 l., prix des six douzaines de bouteilles de vin offertes à M. le prince de Conty lors de son passage à Dijon le 24 janvier 1698. — Fol. 376, recettes des octrois anciens (ce compte ne comprend point les octrois nouveaux continués comme les autres) : 66.429 l. 10 s. 9 d., et dépenses faites sur ces recettes : 53.030 l. 15 s. 1 d., dont : fol 428, 75 l. payées pour les bourses de Pierre Comeau, François Filsjean et Bressand, étudiants au collège des Jésuites ; — fol. 454, 50 l. accordées au R. P. Bertrand, prêtre et supérieur de l'Oratoire de Dijon, pour ses sermons de l'octave de la Sainte-Hostie à la Sainte-Chapelle ; — fol. 509, 100 l. payées à Me Étienne Jacob, collecteur de la taille, pour avoir assisté les magistrats lorsqu'ils procédaient à la recherche des feux, afin de dresser les rôles de cet impôt et des logements militaires ; — fol. 514, 40 l., gratification faite à Pierre Clerget, clercelier de la porte Guillaume, en récompense de ce qu'il ouvrait et fermait cette porte à l'arrivée et au départ des courriers et pour l'indemniser de la chandelle qu'il brûlait en les attendant ; — fol. 516, 300 l., nouveau don fait aux chevaliers du jeu de l'Arc, pour les aider à se rendre à un grand prix auquel les avaient invités les chevaliers de la ville de Mâcon ; — fol. 531, 218 l. payées à François Siquet, maçon, pour travaux de sa profession exécutés tant « à la tour Notre-Dame, arcenal de la maison de ville, qu'à la maison de l'exé-

cuteur de la haute justice » ; — fol. 559, 9.000 l. versées à l'Intendant du bien des pauvres, ainsi « qu'il a plu au Roi de continuer ce versement pendant neuf ans ». — Recettes et dépenses totales de ce compte : 74,425 l. 10 s. et 60,302 l. 4 s. 7 d.

M. 273. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 620 feuillets, papier.

1698-1699. — Comptes, etc. — Autre compte rendu par Pierre de La Loge des recettes et dépenses tant du patrimoine et des anciens octrois pour l'année 1699, que des nouveaux octrois pour les années 1698 et 1699. — Recettes du patrimoine y compris la somme de 32.001 l. 15 s. avancée pour l'entretien des six cents lanternes dont le Roi avait ordonné l'établissement à Dijon, par édit donné à Marly en juin 1697, aux frais des propriétaires de la ville et la fourniture de leurs chandelles : 40,847 l. 2 s., où : fol. 101, une amende de 3 l. 5 s. encourue par le sieur Josserand, marchand, pour avoir « lessé devant sa maison des immondices de latrines » ; — fol. 107 celles de 20 l. auxquelles les nommés Joly, blanchisseur, Mougenot, jardinier, Marie Jolan, femme de Mougenot, et Nicolas Grebille, furent chacun condamnés pour « crime de macrelage ». — Dépenses : 37,217 l. 13 s. où : fol. 200, 55 l. allouées au chirurgien Mydan, pour avoir traité et médicamenté pendant trente-six jours, dans les prisons de la ville, le nommé Belot, de Genlis, blessé d'un coup de fusil par un soldat, dans une rixe que lui et ses camarades eurent avec le guet ; — fol. 202, 85 l. 4 s., prix de vingt-quatre boîtes de confitures fines, pesant une livre chacune, et de soixante bouteilles de vin données à l'occasion de leur mariage à M. Baudot, maître des comptes, fils de M. le Maire, et à son épouse ; — fol. 203, 19 l. 7 s. 6 d., moitié de ce qui était dû à Jean Commerce, archer et cabaretier, pour avoir nourri et gardé pendant un mois, à raison de 25 s. par jour, un nommé Noirot, « aliéné de son esprit », mis en sa maison, attendu que les prisons étaient remplies de galériens et autres détenus, l'autre moitié étant à la charge des parents de Noirot, qui n'avaient pu le garder à raison de leur pauvreté et de leur vieillesse ; — fol. 214, 8 l., prix d'une montre solaire faite par le S^r Bruneau, arpenteur du Roi, et que l'on mit contre le pignon des Halles ; — fol. 232, 30 l. à déduire des recettes où elles sont portées pour amendes auxquelles plusieurs femmes furent condamnées pour « crime de macre- « lage, prostitution ou vie scandaleuse et libertine », cette somme n'ayant pu être perçue « attendu que ce « sont des misérables qui ont été fouettées, bannies « et n'ont payé ladite somme » ; — fol. 240, 28,713 l. 12 s. 3 d., montant des dépenses faites pour « l'alimentation ou l'entretien des six cents lanternes de la ville pendant les années 1697-1699 ». Compte des anciens octrois et droits divers mentionnés avec eux. — Recettes : 73,804 l. 9 s. 8 d. et dépenses : 60,549 l. 18 s. 10 d., dont : fol. 368, 61 l. 17 s. payés à Claude Cotheret, pour vente de l'étoffe et des assortiments destinés à la confection du justaucorps du nommé Lorange, portier du cours du Parc ; — fol. 375, 1,123 l. attribuées à Jean Chevallier, entrepreneur, à valoir sur les 1,223 l. qui lui étaient dues pour travaux exécutés « à la levée d'Arc-sur-Tille » ; — fol. 379, 200 l. à Pierre Masson et Joseph Bruère, maîtres fondeurs en cuivre à Dijon, pour prix d'une pompe de cuivre vendue à la ville pour servir à l'extinction des incendies, et 190 l. 5 s. aux S^rs Bouvier, vannier, et Constantin, bahutier, pour les seaux et les paniers par eux livrés pour servir au même usage ; — fol. 384, 3,750 l. à valoir sur la somme de 7,000 l. plus 2 sols par livre exigée tant de la ville que des seigneurs ecclésiastiques et laics jouissant des droits des foires et marchés et de mesurage des grains, pour en obtenir la confirmation, ainsi que la suppression des offices de mesureurs de grains créés par édit du Roi, de janvier 1697. — Fol. 440, compte des nouveaux octrois pour les deux années 1698 et 1699 (la levée de ces octrois accordée pour six ans, à partir de novembre 1694 pour le rachat des cens et rentes, fut continuée et ces octrois doublés, ce qui faisait en tout « le doublement du total des octrois anciens » à partir du 1^er janvier 1698, afin de permettre à la ville de subvenir à ses charges, rachats d'offices, emprunts, etc.). — Recettes : 110,431 l. 14 s. comprenant, avec la redevance annuelle de 44,250 l. payée par l'amodiataire, plusieurs sommes perçues à des titres divers. — Dépenses : 120,868 l. employées au règlement des dettes de la ville, capital ou intérêts. — Total général des recettes : 225,083 l. 6 s. 1 d. et total général des dépenses : 218,635 l. 11 s. 10 d. — A ces comptes est joint un état présenté par le receveur titulaire Claude de La Loge, des sommes empruntées depuis la concession des nouveaux octrois, s'élevant à 320,542 l. dont 234,333 employées à payer au Roi ce qui était dû afin de former le capital nécessaire pour l'éclairage de la ville, et des dépenses faites en conséquence de ces emprunts, remboursements de créances et autres donnant la somme de 321,476 l. 16 s. 7 d.

M. 274. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 527 feuillets, papier.

1700. — Comptes, etc. — Autre rendu par Claude de La Loge, des recettes et dépenses du patrimoine, ainsi que des anciens et des nouveaux octrois. — Recettes du patrimoine : 22,154 l. 6 s. 6 d., où : fol. 87, 60 l. à valoir sur la première annuité du bail de la geôle des prisons et du logement en dépendant, consenti pour six ans et au prix de 180 l. par an au Sr Marigny, sergent de la mairie (la copie du bail est jointe à cet article et il y est dit que le geôlier « traitera et agira avec les prisonniers humainement, « sans leur donner aucun sujet de plainte, ne les obligera point de coucher sur des lits pour en tirer des « droits s'ils ne le désirent, ny de manger à sa table, « si non en cas qu'ils le désirent aussy et à des conditions raisonnables, sans pouvoir faire aucune « exaction » ; de plus qu'il « ne se mêlera d'aucun « métier ny commerce, vandre ny distribuer aucun « pain, viande ny autres danrées dans lesdites pri« sons...») ; — fol. 110, les amendes de 100 l. encourues par les Srs Denoyers, académiste, Broux, hôte, et Colomby, limonadier, pour avoir « donné à jouer dans « leurs maisons aux dez, berlan, lansquenet et autres « jeux deffendus » ; — fol. 128, celle de même somme à laquelle les époux Mingot, traiteurs à Dijon, furent condamnés pour banqueroute frauduleuse solidairement avec la veuve Lacroix, à Paris, accusée d'avoir favorisé cette banqueroute ; — fol. 132, celle de 10 l., montant de la condamnation prononcée contre un nommé Saint-Seyne, cocher de Mme Chartraire, trésorière générale des États, « pour prétendu crime « d'homicide commis à la personne de l'enfant du « Sr Charpentier, procureur ». (Cette amende et les précédentes ne furent point payées, les jugements ayant été réformés, et Mingot, dont les biens furent confisqués, ainsi que ceux de ses complices, ayant été condamné « à servir le Roy de forçat sur ses galères, de même que Saint-Seyne, qui ne laissait aucun bien). V. fol. 261 et 265) ; — fol. 142, 30 l. payées par les nommés Augustin Boulet, de Paris, et François Frinqueline, de Londres, reçus maîtres brodeurs ; — fol. 158, 10,651 l. 10 s., remises à la ville par le receveur général de la province, sur le fonds destiné à l'entretien des lanternes des rues. — Dépenses : 18,793 l. 19 s. 5 d., dont : fol. 228, 30 l. allouées au Sr Gay, de Lyon, pour l'indemniser des frais du séjour qu'il fit à Dijon « pour « faire voir et jouer trois machines servant à esteindre le feu des incendies tant à l'Hostel-de-Ville qu'en « celuy de l'Intendant, et que la Chambre de ville ne « put acheter à cause du prix excessif que Gay en « vouloit » ; — fol. 229, 116 l. 16 s. distribués « aux particuliers qui travaillèrent à éteindre l'incendie arrivé le 19 janvier 1701, dans la maison de Jean Robert, épicier, place Saint-Jean et maisons voisines » ; — fol. 234, 307 l. payées au Sr Cotheret, marchand, pour le satin violet, le velours rouge, etc., employés à faire la robe violette (robe de cérémonie) du Maire, tandis qu'il fut donné 16 l. au Sr Chambrette, tailleur, pour la façon, et 11 l. au Sr Pichard, pelletier, pour avoir fourni la fourrure d'hermine et l'avoir attachée au chaperon de cette robe ; — fol. 267-268, 8,560 l. dues au Sr Jacotot, épicier, aux termes du marché passé avec lui, pour la fourniture des chandelles qui éclairèrent les lanternes de la ville. — Fol. 277 : Recettes des anciens octrois et autres qui étaient jointes : 73,784 l. 10 s. 10 d. sur lesquels il fut dépensé : 56,786 l. 16 s. 8 d., dont : fol. 384, 550 l. payées à Balthasar Muret, de Grasse, pour achat de trois cent quatre-vingts bouteilles de vin de Saint-Laurent, distribuées à diverses personnes de qualité, et fol. 387, 2,024 l. 8 s., prix des vins d'honneur offerts pendant la tenue des États, au Prince, gouverneur de la province, aux officiers de sa maison, etc. ; — fol. 394, 68 l. accordées au Sr Paris, entrepreneur, pour huit bancs de pierre qui furent mis sur la place Royale, le long du mur de clôture du Logis du Roi ; — fol. 390, 1,000 l. à Nicolas Goussard, adjudicataire des travaux de la levée d'Arc-sur-Tille ; — fol. 399, 300 l. données aux P.P. Cordeliers du couvent de Dijon, pour réparer les dégats faits à leur clocher et à leur église par la foudre qui y tomba le 28 juillet 1701. — Fol. 440, recettes des nouveaux octrois et autres comprises avec elles : 64,875 l., dont : fol. 444, 20,000 l. empruntées par la ville pour le paiement de sa quote-part de 180,000 l., réparties par arrêt du Conseil du 10 août 1700 sur les villes et bourgs de la province afin de subvenir au paiement de 922,000 l. que ladite province devait acquitter au trésor royal pour le rachat de divers édits. — Dépenses du même compte : 68,593 l. 2 s. 4 d. employés en presque totalité au paiement des principaux ou intérêts dus aux créanciers de la ville. — Total général des recettes : 160,814 l. 7 s. 4 d., et des dépenses y compris celles communes au patrimoine et aux octrois : 144,953 l. 6 s. 5 d.

M. 275. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 311 feuillets, papier.

1701. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même, du patrimoine et des anciens octrois. — Recettes du patrimoine : 23,309 l., où : fol. 107, l'amende

de 20 l. à laquelle la nommée Philiberte Fèvre, fille du Sr Fèvre, cordonnier, fut condamnée pour « avoir tué et perdu son enfant » (il est dit au chapitre des dépenses, fol. 192, que cette amende ne fut point payée par la condamnée, « attendu que c'étoit une pauvre fille qui a été exécutée »); — fol. 121, 420 l., prix auquel fut adjugée la charpente des estrades, arcs de triomphe, etc., dressés à l'occasion de la venue à Dijon des ducs de Bourgogne et de Berry; — fol. 133, 10,651 l. 10 s., remises du fonds des lanternes. — Dépenses : 18,174 l. 9 s. 3 d., où : fol. 160, 300 l. allouées à M. Baudot, vicomte-maïeur, pour faire frapper des jetons aux armes de la ville et aux siennes « pendant la huitième année de sa seconde magistrature »; — fol. 171, 64 l. données à titre d'étrennes aux domestiques de M. l'Intendant; — fol. 178, 48 l. 16 s., prix du vin de Saint-Laurent et de l'eau cordiale, donnés à M. de La Monnoye et aux autres poètes qui composèrent des vers en l'honneur des princes, de passage à Dijon; — fol. 194, 7,654 l. 4 s., montant des chandelles achetées pour l'éclairage des lanternes. — Fol. 203.— Recettes des anciens octrois et autres comprises avec elles : 79,439 l. 1 d. et dépenses : 53,424 l. 17 s. 11 d., dont : 10,200 l. pour l'entretien des pavés des rues; — fol. 219, 240 l., montant des gages, pendant une année, des clerceliers des quatre portes de la ville; — fol. 225, 36 l. pour ceux d'Antoine Sapet et Asport, questionnaires; — fol. 240, 550 l. données au P. Lempereur, jésuite, pour ses prédications à la Sainte-Chapelle; — fol. 274, 630 l. payées à François Gauthier, entrepreneur, en paiement du premier tiers du prix d'une voute construite sur le cours de Suzon. — Total des recettes : 92.740 l. 3 d. et total des dépenses, y compris celles communes : 72,013 l. 7 s. 2 d.

M. 276. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 730 feuillets, papier.

1701-1703. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur des deniers du patrimoine et des anciens octrois pour l'année 1702. — Recettes du patrimoine : 23,772 l. 3 s. 9 d., y compris ce qui fut donné du fond des lanternes, où : fol. 101, une amende de 100 l. payée par Antoine et Jacques Franchises, de Sampion-en-Vallée (Suisse), pour avoir mis en vente quarante-trois assiettes d'étain « de mauvais aloi et non controlées »; — fol. 107, celle de 10 l. à laquelle Jean Balthasard, compagnon fondeur des environs de Lyon, fut condamné sous l'accusation d'avoir « fait enceinte une fille » (Balthasard fut déchargé du paiement de cette amende. Vr fol. 204); — fol. 108, 15 l. montant des condamnations prononcées contre les nommés Gerbois, Caillot et autres pour avoir « couru la nuit et s'estre déguizés ». — Dépenses : 16,799 l. 9 s. 6 d., dont : fol. 181, 246 l. 18 s. prix du vin offert tant à MM. les évêques de Chalon et de Senlis qu'aux compagnies des jeux lorsqu'elles faisaient tirer les prix des rois et les trois prix francs; — fol. 204, 20 l. données par charité à Jean Balthasard, fondeur, détenu prisonnier à la requête d'Étiennette Binget, pour le paiement de 200 l. d'intérêt à elle adjugées par sentence de la mairie, et qui fut remis en liberté, sous le bénéfice de l'abandon de ses biens, « à l'audience de miséricorde pourveu qu'il marche à la procession des Rameaux en sortant des prisons »; — fol. 218, 12 l. allouées à Louis Grillot, syndic des sergents de la mairie, pour avoir accompagné les magistrats municipaux au *Te Deum* chanté à la Sainte-Chapelle « à cause des succès arrivés en Italie aux armées du Roy de France et du Roy d'Espagne », ainsi qu'à celui chanté dans la même église le 19 novembre 1702, « en action de grace de la bataille gagnée par le marquis de Villars »; — fol. 228, 30 l. données à Bénigne Marigny, concierge des prisons, pour plusieurs motifs, et notamment pour avoir gardé plusieurs garçons de la ville dans lesdites prisons lors du tirage de la milice et y avoir reçu des soldats de passage incarcérés pour avoir fait du désordre chez leurs hôtes; — fol. 265, 6,734 l. 7 s. 6 d., prix des chandelles livrées à raison de 6 s. 3 d. la livre par le Sr Thoridenet, épicier, adjudicataire de l'éclairage de la ville; — fol. 271, 15 l. accordées à Étienne Aymé, pour avoir sonné la guette tous les soirs afin d'indiquer l'heure à laquelle on devait allumer les lanternes. — Fol. 275. — Recettes des anciens octrois et autres comprises en ce chaiptre : 86,374 l. 3 d. et dépenses : 63,190 l. 7 d., dont : fol. 311, 685 l. auxquelles s'élevèrent les frais des prédications faites en la Sainte-Chapelle en 1702; — fol. 423, 198 l. 11 s. 7 d., intérêts de la somme de 3,056 l. empruntées pour la liquidation de la finance de l'office de médecin juré de la ville de Dijon, racheté par cette ville. — Fol. 433-730. — Compte des nouveaux octrois pour 1701, 1702, 1703. — Recettes : 153, 640 l., où il est fait mention au fol. 434, de 19,000 l. empruntées pour subvenir au paiement d'une partie des frais occasionnés par le passage à Dijon des ducs de Bourgogne et de Berry, revenant d'accompagner en ses états le duc d'Anjou, nouveau roi d'Espagne. — Dépenses : 162,034 l. 8 s. 10 d., dont : fol. 447-512, 33,026 l. 12 s., montant de ce que la ville eut à payer à cause de la réception de ces princes, et où l'on remarque les paiements : fol. 450, au Sr Moisy, artificier de la ville de Paris, 300 l. pour les frais de son voyage à Dijon où

il disposa le feu d'artifice tiré en leur présence sur la place Royale le 17 avril 1701, et « pour une recognoissance de ses peynes et services, ayant eû la main droitte bruslée lors que le feu fut à la fuzée courante », et 80 l. au Sr Briffaut, chirurgien, pour les soins donnés à Moisy, qu'il reçut chez lui où il le traita et nourrit après son accident; — fol. 455, à M. Rigoley, secrétaire du Roi et des États, 2,128 l. 5 s. qu'il avait avancés au Sr Moisy, à Paris, pour le feu d'artifice; — fol. 456, au Sr Carillon, marchand à Saint-Jean-de-Losne, 300 l. pour vente d'une partie des pièces de bois employées à faire un pont jeté sur l'Ouche, proche la Colombière, afin de mettre ce bâtiment en communication avec le Parc; — fol. 459, à M. le trésorier Barbier, seigneur d'Entredeuxmonts, 200 l. à titre d'indemnité, pour les dommages causés à sa maison rue Saint-Pierre par la construction d'un arc de triomphe; — fol. 461, aux peintres qui travaillèrent à la décoration des arcs de triomphe, 1,510 l. 8 s.; — fol. 467, à Marc François, « ouvrier de fertblancs », 179 l. 18 s. prix des lampes qui furent placées derrière les peintures, devises ou emblêmes qui étaient sur la place Royale; — fol. 475, à Pierre Desjouy, fripier, 136 l. pour location de 98 justaucorps; — fol. id., à Rémond Pommier et Guillaume Duclos, charpentiers, 2,000 l. à valoir sur le prix des travaux exécutés au pont de la Colombière; — fol. 480, au Sr Mugneret, traiteur, 324 l. pour le repas fourni aux gardes des Princes; — fol. 489, à M. Midan, lieutenant criminel, à M. Commeau, conseiller, aux PP. Jésuites, et autres, 1,776 l. pour livraison de six poinsons et huit feuillettes de vin, mis en dix-neuf cent-vingt bouteilles qui furent distribuées à plusieurs personnes de qualité; — fol. 497, à la veuve Michelin, horlogère, 18 l. pour la location de deux pendules avec leurs consoles, placées au Logis du Roi, durant le séjour des princes; — fol. 513, au Sr de Noinville, ingénieur et inspecteur des ouvrages publics de la ville, 1,000 l. pour avoir donné le dessin des arcs de triomphe, portiques, etc. élevés lors du passage des mêmes et dirigé l'exécution de tous les travaux qui furent faits à cette occasion; — fol. 520-528, 4,106 l. 16 s. 6 d. remboursés aux particuliers qui avaient logé et nourri des officiers et soldats de milice de passage à Dijon ou leur avaient fourni des objets divers; — fol. 529-632, 33,049 l. 9 s. 8 d., montant des arrérages payés à divers créanciers nommés au présent compte, etc.

M. 277. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 402 feuillets, papier.

1703. — Comptes, etc. — Compte du patrimoine et des anciens octrois rendu par Claude de La Loge. — Recettes du patrimoine et du fond des lanternes : 26.187 l. 10 s. 3 d., où : fol. 86, amende de 20 l. payée par les nommés Rabuteau et Ledanois, hôtes, pour avoir donné « dans leur maison de la viande à plusieurs personnes pendant le carême »; — fol. 102, autre amende de 10 l. à laquelle Jacques Duchaine fut condamné comme incendiaire (cette amende ne fut point payée parce que, est-il dit au chapitre des dépenses, fol. 280, Duchaine était sans domicile et insolvable). — Dépenses : 23.956 l. 18 s. 5 d., où : fol. 164, 300 l. allouées à M. Clopin, vicomte-maïeur, pour faire frapper des jetons à ses armes et à celles de la ville; — fol. 194, 39 l. au Sr Marillier, receveur des poudres, pour livraison de vingt-huit livres de poudre, employées à tirer les quatre pièces de canon étant au-dessus de la tour St-Nicolas le jour de l'arrivée à Dijon de Mgr le duc de Bourbon; — fol. 195, 17 l. 17 s. à Claude Amyot, pour vente de cent deux aunes de ruban rouge et isabelle, mises en cocardes pour être distribuées aux sergents de la mairie et aux laquais du vicomte-maïeur pendant la tenue des États; — fol. 196, 6 l. accordées au Sr Dechaux, chirurgien, pour avoir pansé pendant huit jours « un pauvre homme insensé » qui avait deux blessures; — fol. 197, 9 l. payées à trois sergents de la mairie, pour avoir, d'après les ordres des magistrats, conduit jusqu'au Val-de-Suzon (16 kil. de Dijon), un autre « insensé qui embarassoit la ville »; — fol. 197, 8 l. 10 s., prix de trois sacs de peau blanche livrés par le Sr Bourru, gantier, pour y serrer « le drapeau colonel » qui était chez le Maire, ainsi que les deux autres « appelés oriflammes » conservés à l'Hôtel-de-Ville; — fol. 206, 200 l., prix d'une « pendule à boîte, garnye d'escaille et de cuivre doré », vendue par la veuve Michelin, pour être placée sur la corniche de la cheminée de la Chambre du conseil de la ville, et qu'elle dut entretenir et monter une fois chaque semaine et garantir pendant deux ans; — fol. 296, 3.000 l. versées à François Gauthier, entrepreneur, à valoir sur les 12.000 l. qui lui étaient dues pour aménagement de la maison abbatiale de Saint-Bénigne, afin d'y loger M. Ferrand, intendant de la province. — Fol. 305. Recettes des octrois : 83.342 l. 4 s. 7 d., dont: fol. 346, 960 l. attribuées à Joseph Monseigneur, jardinier à la Colombière, pour une année de ses gages de l'entretien du cours du Parc; — fol. 363, 2.340 l., prix des vins d'honneur distribués pendant la tenue des États; — fol. 367, 61 l. 11 s. 8 d., prix tant d'une queue de vin mise en une fontaine pour couler devant l'Hôtel-de-Ville, que de cent livres de pain blanc distribuées au peuple le 8 décembre 1703, lorsque l'on chantait un *Te Deum* à la Sainte-Chapelle en actions

de grâces des victoires remportées par l'armée sous les ordres du maréchal Tallart; — fol. 370, 250 l. accordées aux PP. Jacobins, de la maison de Dijon, à l'effet de les indemniser d'une partie des dépenses qu'ils firent lors de l'élection d'un provincial, le 19 avril, et pour les récompenser des services qu'ils rendaient en diverses circonstances et notamment lors des incendies; — fol. 374, 99 l. payées à François Vallet, Jacques Flamand et Chrétien Forois, pour réparations faites à l'horloge de Notre-Dame. — Total des recettes: 109,529 l. 4 s. 10 d. et total des dépenses : 75.511 l. 3 s. 5 d.

M. 278. (Registre.)— In-folio, reliure basane ; 384 feuillets, papier.

1704. — Comptes, etc. — Autre du patrimoine et des anciens octrois rendu par le même receveur. — Recettes du patrimoine et du fonds des lanternes : 24,485 l. 1 d., où : fol. 84, 2,656 l. 14 s. 4 d. à valoir sur la somme de 4,000 l., prix auquel la ferme des Halles fut amodiée cette année, et pour une durée de six ans huit mois au Sr Claude Duval, marchand, dont les cautions furent Me Philippe Maigret, curé de la paroisse Saint-Pierre, le Sr Colinet, conseiller d'honneur au présidial et Me Jean-Hugues Lyard, premier huissier à la Chambre des comptes; — fol. 133, une amende de 50 l. à laquelle fut condamné pour vol domestique Louis Charpentier, précepteur des enfants de M. Barbier. — Dépenses : 22,021 l. 3 s. 10 d., dont : fol. 226, 50 l., prix de deux hallebardes dorées et argentées vendues par le Sr Lebois, fourbisseur, pour servir à la garde du Maire ; — fol. 226, 24 l. allouées aux sergents de la mairie pour avoir accompagné la municipalité à la Sainte-Chapelle, où des *Te Dum* furent chantés à l'occasion de la prise d'Augsbourg et de Suze ; — fol. 245, 1,940 l. 10 s. versés à Me Jean Desorme Duplessis, à valoir sur la somme de 4,581 l. à laquelle la ville avait été taxée par arrêt du Conseil d'État du 20 avril 1704, pour le rachat de l'office de greffier des rôles des tailles créé par édit du mois d'octobre 1703 (cette somme de 1,940 l. 10 s. provenait de la vente « de la figure d'Hercule et des balles de plomb qui estoient à l'Hostel-de-Ville »); — fol. 253, 15 l. payées pour son salaire d'une année à Antoine Pochon, dit Dauphiné, chargé d'avertir les allumeurs des lanternes des jours où il y avait lieu de les allumer après la pleine lune de chaque mois et de ceux où il convenait de cesser, la lune étant dans ses premiers quartiers; — fol. 255, 4,697 l. 13 s. employés à aménager la maison abbatiale de Saint-Bénigne, pour le logement de l'Intendant. — Fol. 263. Recettes des octrois : 92,791 l. 9 s. 5 d., et dépenses : 62,103 l. 11 s. 2 d., où fol. 299, 550 l. allouées aux PP. Jésuites Lame et Bertonneau, pour leurs honoraires des prédications qu'ils firent à la Sainte-Chapelle pendant le carême et l'avent de 1704; — fol. 332, 1,260 l. remises au secrétaire de la ville pour divers emplois et notamment pour subvenir aux frais des feux de joie et autres réjouissances faites les 12 et 13 juillet 1704 à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne, fils du duc de Bourgogne. — Total général des recettes: 117,276 l. 10 d. et total des dépenses : 84,124 l. 15 s.

M. 279. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 487 feuillets, papier.

1704-1705. — Comptes, etc. — Compte rendu par le même comptable du patrimoine et des anciens octrois pour l'année 1705. — Recettes : du patrimoine et du fonds des lanternes : 22,295 l. 5 s. 3 d., où : fol. 86, 40 l., montant d'une annuité de la ferme de la messerie et de la pêche aux fossés de la ville, amodiée pour trois ans aux nommés Quillot et Parmain, vignerons; — fol. 94, une amende de 5 l. à laquelle le nommé Jean Barlosse, vigneron, fut condamné pour avoir « donné à jouer au jeu de la mort » nonobstant les défenses (en outre, les jeux dont il se servait furent confisqués, puis cassés et brûlés devant l'Hôtel-de-Ville) ; — fol. 111, une autre amende de 40 l. à laquelle avaient été condamnés Jacques Cadel, dit Savoyard, et Marguerite Clairon, sa femme, accusés d'homicide, et qu'ils ne purent payer, parce que c'était des vagabonds sans aveu (Vr fol. 242); — fol. 112, amende de 80 l. payée par Pierre Labelle, jardinier, Simonne Mongenet et Fançoise Mongenet, sa sœur, « pour crime de maquerelage »; — fol. 128, 15 l. payées pour ses droits d' « habitantage et ouverture de boutique, par Hiérémie Hassen, turc », autorisé à exercer à Dijon la profession de « vendeur de liqueur » (Hassen ayant fait « banqueroute » ne put payer cette somme. Vr fol. 251).— Dépenses : 14,518 l. 10 s. 9 d., où : fol. 168, 6 l. allouées à Denis Orième, Jacques Picard et Marceau, musiciens, pour avoir « joué par la ville des noëls sur leurs instruments pendant la nuit de Noël »; — fol. 185, 9 l., prix de six « simaises » de vin que le Sr Piron avait fournies pour être selon l'usage envoyées aux chevaliers du jeu de l'Arc, le jour de la Saint-Martin, où ils tiraient « l'oiseau de la pie »; — fol. 188, 25 l. 8 s., prix de trente pintes et quarante-huit bouteilles offertes à M. Bouchu, intendant de Grenoble, à son passage à Dijon;

— fol. 189, 9 l. 2 s. id. des vingt-huit bouteilles présentées, le 29 novembre 1705, à M. de Chamillard, lieutenant général des armées du Roi : — fol. 218, 63 l. accordées à Jacques Thoridenet, épicier, pour vente des confitures offertes à Mme la maréchale de Villars lors de son arrivée à Dijon au mois de février 1705. — Fol. 263. Recettes des anciens octrois et autres comprises avec elles : 91,836 l. 8 s. 11 d. et dépenses : 69,014 l. 13 s. 8 d., dont : fol. 321, 550 l. payées à Claude Comirey, marchand, pour livraison de deux tonneaux de vin d'Espagne, qui furent mis en bouteilles et envoyés le 1er janvier 1706 aux Élus généraux de la province et autres personnes de qualité ; — fol. 323, 13,375 l. 2 s. 6 d. pour approprier l'abbatiale de Saint-Bénigne au logement de M. l'Intendant ; — fol. 337, 600 l. allouées pour les frais de voyage et de séjour de M. Delarue, avocat et premier échevin, qui s'était rendu à Paris afin d'y solliciter au sujet de deux procès concernant la ville, l'un soutenu au Conseil privé contre les fermiers généraux du domaine du Roi au sujet des droits de marcs, et l'autre au Grand Conseil contre les officiers du Présidial, relatif aux droits de juridiction ; — fol. 339, 135 l. payées à Me François Papillon, avocat, agissant en qualité de cessionnaire du Sr Richon, maçon, pour l'épitaphe posée contre le mur élevé sur le terrain ci-devant occupé par l'église Saint-Médard ; — fol. id., 680 l. accordées à Hugues Morin, tapissier, pour livraison de quarante lits aux milices de Bourgogne. — Fol. 386-487. — Compte des nouveaux octrois pour 1704 et 1705. — Recettes : 89,750 l. et dépenses : 92,260 l. 8 s. 8 d. employés au paiement des dettes et charges de la ville. — Total des recettes : 203,881 l. 13 s. 14 d. et total des dépenses : 175,793 l. 1 d.

M. 280. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 499 feuillets, papier.

1706. — Comptes, etc. — Autre rendu par Claude de La Loge, du patrimoine et des anciens octrois. — Recettes du patrimoine et du fonds des lanternes : 26,941 l. 7 d., où : fol. 93, une amende de 3 l. 5 s. encourue par Me Jean Breton, procureur à la Cour, pour avoir, en plaidant, « proféré des paroles injurieuses contre l'honneur de la Chambre » ; — fol. 111, d'autres amendes montant à 30 l. auxquelles deux « revenderesses « furent condamnées pour avoir acheté des meubles et effets à des domestiques, malgré les défenses (ces amendes ne furent point payées à cause de l'appel interjeté au bailliage par les condamnés, non plus qu'une autre amende de 30 l. dont étaient conjointement passibles le Sr Larney, exécuteur de la haute justice, et la fille Besançon, sa servante, cette fille étant accusée de « vie libertine et scandaleuze, recelation de grossesse et d'homicide d'enfant », et Larney accusé de « commerce scandaleux » avec elle. (Vr fol. 80 et 86) ; — fol. 114, amende de 5 l. payée par Pierre Verrière, apprenti pâtissier, pour avoir « abusé d'une jeune fille sous promesse de mariage ». — Dépenses : 15,424 l. 6 s. 9 d., où : fol. 212, 48 l., prix de vingt-quatre bouteilles de vin d'Espagne offertes à l'évêque de Strasbourg et au comte du Bourg à leur passage à Dijon, le 27 mars 1706 ; — fol. 252, 31 l. 10 s. payés à Pierre Boiveux, traiteur, « pour le gouté fourny », le 5 juin 1706, aux magistrats municipaux réunis « proche le chaisne daute-serve, attendant Mgr le Duc, gouverneur de la province » ; — fol. 315, 1,493 l. 13 s. 6. d., remboursés au Maire qui en avait fait l'avance pour la levée de soixante soldats incorporés dans le régiment d'Enghien, d'après les ordres de Mgr le Prince. — Fol. 326. Recettes des anciens octrois et autres comprises au même chapitre : 83,504 l. 10 d., et dépenses : 68,947 l. 17 s. 4 d., dont : fol. 342, 45 l. allouées aux termes des conventions passées avec lui, à François Valet, horloger, pour l'entretien et la conduite pendant un an de l'horloge de Notre-Dame ; — fol. 388, 2,000 l. payées entre les mains du Sr Choiseul, garde de la prévôté de l'hôtel, pour une année du loyer de la maison occupée par Mgr Pinon, intendant de la province ; — fol. 404, 1,610 l. 5 s. alloués à divers pour travaux complémentaires exécutés à l'hôtel de l'Intendance, notamment à Claude Monseigneur, jardinier, pour aménagement du jardin et achat d'arbres à Paris, et aux nommés Breneau, arpenteur, et Philippe Soudain, peintre, pour avoir fait une montre solaire sur un globe placé dans ce jardin ; — fol. 423, 2,467 l. 10 s., prix de onze queues et trois feuillettes de vin rouge et clair du cru de Vosne (la queue était l'équivalent de deux pièces et la feuillette la moitié d'une pièce de deux cent vingt-huit litres) achetées pour être distribuées comme vin d'honneur pendant la tenue des États de la province ; — fol. 424, 517 l. payées à Claude Comirey, « fayancier », pour fourniture des cinq cent dix-sept douzaines de bouteilles « de verjette » dans lesquelles ce vin fut offert ; — fol. 440, 2,735 l. formant le complément de la somme de 3,335 l. allouée à Jean-François Delarue, avocat et échevin, pour ses frais de voyage et de séjour à Paris, où il avait été député afin de solliciter l'affaire des marcs contre les fermiers et receveurs du domaine du Roi ; — fol. 446, 930 l. 15 s. 2 d., montant des réjouissances faites le 8 janvier 1707, à l'occasion de « l'heureuse naissance » du

duc de Bretagne. — Total général des recettes : 110,445 l. 11 s. 5 d., et total général des dépenses : 84,373 l. 4 s. 1 d.

M. 281. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 639 feuillets, papier.

1706-1707. — Comptes, etc. — Autre rendu par Claude de La Loge, du patrimoine et du fonds des lanternes. — Recettes : 31,580 l. 13 s. 4 d. (En tête du compte, fol. 1-67, est le procès-verbal de la délivrance consentie au Sr Renaudot, procureur, et à ses associés, adjudicataires au prix de 102,000 l. par an, sur lesquelles 9,000 l. au profit de l'hôpital, des droits d'octroi « tant anciens que d'augmentation et nouveaux » dont le Roi avait autorisé la levée jusqu'au mois de décembre 1715, ainsi que le tarif des droits à percevoir, et le règlement à observer pour leur perception). — Recettes : 74,576 l. 5 s. 1 d., où : fol. 136, une amende de 20 sous encourue par le nommé François et sa femme pour n'avoir point déclaré à la justice comme « épave » une bague qu'ils avaient trouvée ; — fol. 143, celle de 50 l. à laquelle fut condamné Henri Vernette, marchand fripier, et celles de 10 et 5 l. dont furent passibles plusieurs individus, ses complices, le tout revenant à 100 l., pour « atroupements, violences, mauvais traitements, troubles et empeschements avec violences au procureur syndic » (un arrêt du Parlement, vr fol. 298, réduisit à 5 l. l'amende de Vernette) ; — fol. 143, autre amende de 3 l. 5 s. infligée à François Boulée, compagnon boulanger, pour le rapt d'une jeune fille fait « par blandices », et fol. 145, celle de 5 l. payée par Bernard Muiron, de Bar-sur-Seine, pour même crime commis sur la personne de Jeanne Fumeux. — Dépenses : 19,912 l. 4 s. 1 d., où : fol. 223, 13 l. 6 s., prix de trente-six bouteilles de vin vieux « coiffées et bouchées » dont la ville fit présent au maréchal de Villars à son passage à Dijon ; — fol. 270, une aumône de 15 l. faite aux PP. Jacobins, de la maison de Dijon, en considération d'un incendie arrivé en leur domaine de Labergement, qui détruisit les bâtiments ainsi que les récoltes qui y étaient serrées ; — fol. 286, 90 l. payées au Sr Masson, sculpteur, pour une table de pierre noire de Vitteaux, garnie d'une bordure polie et lustrée, posée devant l'Hôtel-de-Ville et ornée d'une inscription en lettres d'or ; — fol. 327, 900 l. payées au Sr Pierre Masson, maître fondeur et « juré esgandilleur » de la ville, pour achat d'une pompe à incendie ; — fol. 338, 296 l. allouées pour leur logement pendant deux mois, aux officiers du premier bataillon du régiment de Mailly-la-Houssaye, venus à Dijon pour y recevoir les deux cent cinquante miliciens incorporés dans ce bataillon. — Fol. 339-466. Compte des nouveaux octrois de l'année 1706. — Recettes : 45,415 l. 18 s., et dépenses : 51,391 l. 13 s. 4 d. employés au remboursement de capitaux empruntés par la ville ou au paiement d'arrérages dus à ses créanciers. — Fol. 467-638, id. des anciens octrois de 1707. — Recettes : 74,576 l. 5 s. 1 d., et dépenses : 54,183 l. 10 s. 8 d., où : fol. 538, 75 l. payées pour la contribution de la ville à l'indemnité de logement accordée en vertu des ordres du Roi, au marquis de la Frezelière, maréchal de camp et premier lieutenant général de l'artillerie de France, et fol. 539, 100 l., montant de sa quote-part au paiement des 400 l. dues chaque année au même titre par les villes assujetties à cette redevance, au Sr Hubert Canet de Cluny, écuyer, commissaire provincial de l'artillerie au duché de Bourgogne, etc.

M. 282. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 586 feuillets, papier.

1707-1708. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même, fol. 1-287, du patrimoine et du fond des lanternes de l'année 1708. — Recettes : 32,338 l. 17 s. 11 d., où : fol. 97, une amende de 3 l. 5 s. encourue par le nommé Dubois, perruquier et « teneur de billard », pour avoir, malgré les défenses, « donné à jouer dans ses billards à des écoliers, notemment pendant le temps des classes » ; — fol. 114, même somme payée par le peintre Gilquin, pour avoir injurié et frappé le Sr Panier ; — fol. 118, autres amendes montant à 230 l., auxquelles furent condamnés Jean Vaujoly, Catherine Lecuyer, Étienne Bizot et autres « pour crime de vol, assassinat et vie libertine » ; — fol. 126, 12 l. payées pour droit d'habitantage par Antoine Defay, marchand libraire et imprimeur. — Dépenses : 19,143 l. 16 s. 1 d., où : fol. 191, 41 l. 13 s., prix de cent huit bouteilles de vin vieux « bouchées et coiffées » achetées par le Sr Choflot, maître tonnelier et « gourmet », pour être offertes au maréchal de Berwick, au comte de Grancey, maréchal de camp, à l'évêque de Langres et à M. Bouchu, conseiller d'État de passage à Dijon, aux mois de mai et de juin de cette année ; — fol. 282, 113 l. allouées aux sergents de la mairie et vignerons, qui furent aux portes de la ville pour faire conduire à l'Hôtel-de-Ville, les voitures de bois et de fagots, achetées pour le chauffage des pauvres au mois de janvier, déchargèrent ces bois et ces fagots, les mirent en piles, etc., et en outre cassèrent la glace devant ledit Hôtel-de-Ville et en nettoyèrent la cour

après que le bois eût été distribué par les soins des magistrats. — Fol. 288-390. — Compte des nouveaux octrois de l'année 1707. — Recettes : 58,120 l. 6 s. 1 d., et dépenses : 55,722 l. 10 s. 1 d. employés comme il est dit aux comptes précédents. — Fol. 393-586. — Id. des anciens octrois de 1708. — Recettes de ces octrois et autres comprises au même chapitre : 79,766 l. 4 s. 11 d., et dépenses : 60,461 l. 4 s. 9 d., dont : fol. 478, 3,000 l. payées à Jean Moreau, entrepreneur, à valoir sur le prix de la construction d'une halle, place Saint-Fiacre; — fol. 500, 3,271 l. 6 s. qui complétèrent le paiement de ce qui était dû au Sr Millot, étapier, adjudicataire de la fourniture des vivres, fourrages et ustensiles nécessaires aux régiments d'infanterie et de dragons qui avaient, d'après les ordres du Roi, campé sous les murs aux mois d'août et septembre 1707, les Élus de la province ne lui ayant accordé que 12,983 l. 12 s., tandis que ses avances montaient à 16,254 l. 18 s., etc.

M. 283. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 470 feuillets, papier.

1708-1709. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même, du patrimoine et du fond des lanternes de 1709. — Recettes : 33,416 l. 11 s. 11 d., où : fol. 64, 1,950 l. montant d'une annuité du bail consenti aux Srs Bonvalot et consorts, des cinq fermes de la Charbonnerie, de droits qui se levaient sur les places et marchés publics et ainsi qu'à la Poissonnerie; de ceux que l'on percevait sur les foins et fourrages des trois marchés avant et après la Toussaint et de la visite et conduite des porcs; — fol. 90, 30 l. amende à laquelle le nommé Simonot, laboureur, fut condamné pour avoir contrevenu aux règlements de police et refusé de signer un procès-verbal disant qu'il ne savait point signer, tandis qu'il avait plus tard déclaré le contraire; — fol. 103, une autre amende de 20 l., encourue par Pierre Larnoy, exécuteur de la haute justice, pour avoir usé de mauvais traitements à l'égard de Jean Champion, aussi exécuteur (cette amende ne fut point payée, (v. fol. 227), Larnoy ayant été incarcéré, puis ensuite mis en liberté moyennant la cession de ses biens à la ville). — Dépenses : 17,422 l. 9 s., dont : fol. 150, 524 l. 12 s. 6 d. payés à Claude Clavin, marchand, pour fourniture de 79 aunes un quart de drap rouge qui furent employées à la confection des manteaux des sergents de la mairie; — fol. 210, 68 l. allouées, par ordre de l'Intendant, à un capitaine, deux lieutenants et un sergent du régiment d'infanterie d'Auvergne, envoyés à Seurre pour y travailler aux revues qui devaient être fournies par cette généralité; — fol. 246, 300 l. dues au Sr Masson, sculpteur, pour des travaux de menuiserie et sculpture qu'il fit en la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, et fol. 247, 12 l. 2 s. dus au Sr Sayve, peintre ordinaire de la ville, pour avoir verni le rétable ainsi que les boiseries et marchepieds de cette chapelle, et faisant le vernis et fournissant « les drogues nécessaires ». — Fol. 271-408. — Compte des anciens octrois de 1709. — Recettes de ces octrois et autres, etc. : 76,776 l. 10 s. 3 d., et dépenses : 75,443 l. 12 s. 10 d., dont : fol. 332, 2,796 l. 18 s. montant des frais tant des services solennels célébrés à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme de Mgr le Prince, gouverneur de la province, que de la députation envoyée à Paris pour faire les compliments de condoléance à Madame la Princesse, ainsi qu'à Mgr le Duc et Madame la Duchesse (265 l. furent données au P. Dupont, jésuite, qui, venu à cet effet de Sedan à Dijon, prononça l'oraison funèbre du défunt, et les deux échevins, députés de la ville, reçurent une indemnité qui, à raison de la cherté des vivres, fut de 8 l. par jour pour chacun pour leur nourriture); — fol. 401, 13,000 l. moitié de la somme de 26,000 l. déduite de ce qui était dû par les fermiers des octrois, pour leur bail de cette année, à cause de la non jouissance de droits de leur ferme de mai à novembre et de la diminution du nombre des personnes assujetties au paiement du huitième. — Fol. 409-470, id. des nouveaux octrois de 1708. — Recettes : 53,022 l. 16 s., et dépenses : 40,655 l. 18 s. 6 d.

M. 284. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 595 feuillets, papier.

1709-1710. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même, du patrimoine, du fonds des lanternes et des boucheries (droits perçus sur les animaux tués par les bouchers) pour 1710. — Recettes : 51,337 l. 18 s. 9 d., où : fol. 72, 10 l. qui étaient la moitié au profit de la ville, l'autre moitié étant attribuée à la communauté des cordonniers, d'amendes encourues par quatre savetiers pour avoir fait et mis en vente de la chaussure neuve (cette chaussure fut en outre confisquée); — fol. 98, 3 l. 5 s. autre dont Jean Savery, huissier à la Table de marbre, fut passible pour « avoir avec clameur qualifié Jacques Brocard de « voleur et l'avoir fait arester avec scandalle »; — fol. 105, 100 l. perçues par la ville sur les amendes de 150 et 50 l. auxquelles Claude Flagey et Étienne Billard, fils de Me Billard, procureur à la Cour, furent

condamnés pour avoir, le premier frappé à coups de canne et de poing Me Bernard Chambain, procureur syndic de la ville, et le second d'avoir usé de violences pour empêcher le syndic d'arrêter Flagey, lequel fut en outre condamné à cinq ans de galères; — fol. 122, 15,474 l. 2 s. 9 d. que produisit la levée faite dans le cours de cette année qui était la sixième depuis l'établissement de cette taxe des nouveaux droits sur les boucheries, et fol. 124, 1,404 l. 19 s. payés pour la liquidation des comptes des années précédentes, etc. — Dépenses : 23,482 l. 7 s., où : fol. 150, 38 l. 15 s. prix de soixante-douze bouteilles de vin rouge « bouchées et coeffées » que la ville offrit à M. Trudaine, nouvel intendant de Bourgogne, ainsi qu'à l'Intendant de Grenoble et à M. de Mauroy, maréchal de camp, à leur passage à Dijon; — fol. 183, 100 l. 10 s. prix de soixante-douze boîtes de confitures fines pesant soixante-onze livres présentées à Mme Trudaine, le lendemain de son arrivée; — fol. 187, 63 l. 10 s. alloués à Pierre Masson, maître fondeur, pour fourniture d'une cloche de métal pesant trente-cinq livres, qui fut posée au-dessus de la porte Saint-Pierre et servait tous les soirs à sonner la retraite; — fol. 226, 2,205 l. 10 s. 8 d. employés au paiement des arrérages de capitaux montant à 38,500 l. pour l'emprunt desquels on avait engagé les droits sur les boucheries. — Fol. 249-415. — Compte des anciens octrois de la même année. — Recettes : 61,717 l. 7 d., et dépenses : 71,076 l. 5 s. 5 d., dont : fol. 307, 95 l. 9 s. payés au Sr de Noinville, ingénieur, pour trente-cinq ifs qu'il fit venir de Paris et planter au jardin de l'Intendance; — fol. 333, 567 l. que coûtèrent les réjouissances faites les 12 et 13 mars à cause de la naissance du duc d'Anjou, le 15 février de cette année; — fol. 342-352, 3,035 l. 8 s. montant des frais, tant des services célébrés à la Sainte-Chapelle au mois d'août 1710, pour le repos de l'âme du duc de Bourbon, gouverneur de la province, que de la députation envoyée à Paris faire les compliments de condoléance de la part de la ville à la famille du défunt (MM. de La Rue et Girardot remplirent cette mission et reçurent 1,390 l. 8 s. pour les dépenses de leur voyage. On paya 300 l. au Sr Michel, maître de musique de la Sainte-Chapelle, pour avoir, les 3 et 4 du même mois, fait chanter par plus de soixante personnes, y compris les instrumentistes accompagnant les chanteurs, les vigiles et la grand' messe de requiem, auxquels offices assistèrent tous les corps de la ville); — 200 l. au Sr Joly, prêtre mépartiste de Saint-Michel, qui prononça l'oraison funèbre, et 75 l. 10 s. au Sr Masson, sculpteur, pour avoir fait le dessin du catafalque élevé dans le chœur de l'église, et fourni « quatre moules en vergettes, deux draps de toile et huit mesures de plâtre pour les cornets d'abondance ». — Fol. 416-497. — Compte des nouveaux octrois de l'année 1709. — Recettes : 74,198 l. 4 s. 10 d., et dépenses : 44,962 l. 3 s. 8 d. — Fol. 498-595. — Id. des mêmes octrois de 1710. — Recettes où sont portés, de même qu'au compte précédent, les gages de différents offices réunis au corps de ville : 82,805 l. 10 s., et dépenses : 24.178 l. 7 s. 11 d. (A la fin de ces comptes, rendus le 5 août 1711, il est dit que le receveur n'avait à cette date rien en sa caisse des sommes dont il demeurait redevable, attendu que ce qu'il avait touché des fermiers en 1711 fut imputé sur l'exercice 1710 et employé au paiement des charges et intérêts affectés sur les anciens et nouveaux octrois de l'année 1711, parce que ces fermiers devaient à ce jour à la ville une somme de 74,501 l. pour le paiement de laquelle on usa à leur égard, sans résultat, de poursuites et contraintes. — Le procureur-syndic n'admit pas ces considérations, et déclara qu'il se « pourvoi« roit contre les articles du présent compte faisant « grief à la ville »).

M. 285. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 514 feuillets, papier.

1711. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même, tant du patrimoine, du fond des lanternes et des boucheries, que des ancins et nouveaux octrois. — Recettes du patrimoine, etc. : 65,371 l. 1 s. 7 d., où : fol. 58, 3,900 l. payées pour la première annuité des fermes des halles et du chargeage des vins, délivrées par le même bail et pour six ans à Bernard Godard ; — fol. 97, 15 l. versées par Jean Volfius, maître tailleur, natif de Luxembourg, pour son droit d'habitantage ; — fol, 101, 3 l. payées pour son droit d'ouverture de boutique par Arnaud-Jean-Baptiste Augé, imprimeur ; — fol. 106, une amende de 50 l. encourue par Jean Delacoste, cabaretier, et sa femme, accusés de « macrelage », — fol. 108, celle de 25 l. payée à la ville par deux femmes de la campagne qui durent en donner autant à l'hôpital, pour « avoir tanté d'exposer un enfant » ; — fol. 119, 400 l. offertes aux magistrats municipaux (qui les acceptèrent pour les employer aux réparations de l'Hôtel-de-Ville) par Claude Pinal, marchand à Ahuy, auquel on accorda l'exemption de toutes charges durant sa vie, et la même exemption à sa veuve pendant « sa viduité seulement », dans le cas où elle lui survivrait ; — fol. 120, 3,000 l. versées par M. Raviot, avocat, à condition que la ville paierait à sœur Jeanne de Vaudremont une pension viagère de 250 l. — Dépenses : 44,307 l. 2 s. 2 d.,

dont : fol. 168, 1,487 l. 14 s., montant des vins d'honneur présentés aux Élus et à diverses personnes de qualité ; — fol. 195, 116 l. 13 s. 4 d. payés sur les gages de 700 l. attribués à Jean Griveau et Jean Champion, exécuteurs de la haute justice, en remplacement des droits qu'ils prélevaient sur les denrées et marchandises ; — fol. 223, 48 l., prix de soixante-douze bouteilles de vin vieux, et 40 l., prix de la volaille et du gibier portés chez M. Trudaine, intendant de la province, où était descendu le roi d'Angleterre (Jacques-Edouard, le prétendant, fils de Jacques II) au mois de juin 1711 ; — fol. 225, 100 l. payées à Paris et à Dijon pour le portrait (on ne dit pas le nom du peintre qui le fit) de Mgr le Duc, gouverneur de la province, mis dans le vestibule proche la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, et pour son cadre doré ; — fol. 227, 168 l. allouées à quatorze sergents de la mairie, pour divers services et entre autres pour avoir gardé pendant trois jours vers la Sainte-Chapelle, au sujet « des « tentures et catafalques dressés en la dite église « pour les services pour le repos de l'âme de Monsei- « gneur le Dauphin affin d'empescher la foule du « peuple et prendre garde que rien ne fut gasté, rom- « pu et emporté » ; — fol. 239, 8 l. 15 s. 10 d. attribués à J.-B. Garnier, huissier, pour « itératif commande- « ment fait au Sr Regnault, caution et associé des « fermiers des octrois, de payer la somme de 81,722 l. « 11 s. 2 d. » qu'il devait à la ville ; — fol. 278-290, 2,726 l., montant des frais occasionnés par « la pompe funèbre » et les services célébrés en la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme du Dauphin, et où l'on remarque les paiements faits : au Sr Mathieu, prêtre mépartiste de l'église Saint-Pierre, 200 l. pour avoir prononcé l'oraison funèbre de ce prince ; — au Sr Michel, maître de musique de la Sainte-Chapelle, 300 l. pour avoir composé et chanté avec plus de soixante personnes « les vigilles et la grande messe et le libera » ; — au peintre Jacques Saive, 171 l. 10 s. pour avoir peint le catafalque et les « girondelles », et fourni deux grandes armes en cartouche et trophées en or ; — au Sr Blondelle, 772 l. pour location de la peluche veloutée qui ornait le catafalque de Mgr le Dauphin, et deux aunes « d'estamine » de Castres crêpé pour le tour du cadre du portrait de ce prince. — Fol. 388. — Recettes des anciens octrois : 60,086 l. 15 s., partie de cette somme figurant comme « recette forcée » le receveur qui réitère, tant en ce chapitre qu'en celui des nouveaux octrois, les protestations faites pour sa décharge l'année précédente, n'ayant touché les arriérés de 1709 et 1910, dont les fermiers prétendaient être libérés à la suite du procès qu'ils soutenaient à cet effet contre les magistrats, et dépenses : 55,768 l. 10 s. 5 d. — Fol. 436. — Recettes des nouveaux octrois : 112,553 l. 7 s. 4 d., y compris « le débet » de 1710, et dépenses : 49,547 l. 9 s. 5 d. — Total des recettes de l'année : 238,011 l. 3 s. 11 d., et total des dépenses : 149,624 l. 3 s.

M. 286. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 292 feuillets, papier.

1712. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même comptable. — Recettes du patrimoine, des boucheries et des lanternes : 55,632 l. 4 s. 4 d., où : fol. 57, 100 l. payées pour la première annuité de son bail par Nicolas Bigeois, archer honoraire, amodiataire de la geôle des prisons ; — fol. 67-68, 762 l. 15 s., montant des amendes perçues durant l'année au profit de la ville et indiquées d'autre part aux états dressés par Mes J.-B. Rousselot, secrétaire, et Jean-François Cinqfonds, greffier de la mairie, etc. — Dépenses : 39,044 l. 17 s. 8 d., où : folio 104, 378 l. 11 s., prix du vin de Canarie donné en étrennes en janvier 1712 ; — fol. 107, 118 l. payées sur l'ordre de l'Intendant à un capitaine du régiment de Bourbon, pour le logement des officiers venus à Dijon pour y arrêter des miliciens qui avaient déserté ce régiment ; — fol. 109, 317 l. 13 s. alloués au Sr Leprince, confiseur, pour vente de confitures fines offertes à la nouvelle intendante et à Mme Bossuet, sœur de l'intendant de la Briffe, descendue en son hôtel ; — fol. 110, 118 l., prix d'une aube et d'une nappe achetées chez le Sr Boytard, revendeur, pour la chapelle de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 111, 561 l. payées au Sr Pezé, tailleur d'habits, pour la façon des robes d'honneur des échevins, procureur-syndic et secrétaire, ainsi que des habits de divers officiers de la mairie, y compris les galons et autres fournitures qui furent à sa charge ; — fol. 112, 694 l. 8 s. remboursés au secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, qui en avait fait l'avance lors de la fête donnée au jardin de l'Arquebuse pour « la bienvenue » de M. l'Intendant et de Madame, et où assistèrent avec eux « plusieurs autres dames et gens de condition » ; — fol. 116, 3,300 l. payées au Sr Masson, sur les 9,900 l., prix auquel il avait soumissionné la construction de la chapelle et divers autres travaux à faire à l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 133, 2,872 l. 17 s., montant des sommes auxquelles les états dressés à ce sujet arrêtèrent les frais de la « pompe funèbre » faite et des services célébrés à la Sainte-Chapelle pour le Dauphin (le duc de Bourgogne) et la Dauphine les 15 et 16 juin 1712. — Fol. 135. — Recettes des anciens octrois : 65,606 l. 15 s. 5 d., et des

nouveaux : 120,373 l. 4 s. 11 d. (en ces chapitres, on comprend « le débet » du compte précédent). — Dépenses des mêmes : 62,259 l. 3 s. 7 d. et 116,696 l. 15 s. 8 d., y compris les reprises du receveur et où il est fait mention : fol. 138, de 4,000 l. attribuées au Maire pour une année de ses gages; — fol. 142, 45 l. pour ceux de François Sonois, chargé de l'entretien de l'horloge de Notre-Dame; — fol. 159, 360 l. à Claude Monseigneur, pour tenir en bon état le cours du Parc; — fol. 169, 400 l. retenues par le Sr Clerget, receveur général des finances, pour le dixième de quatre mille livres de gages attribués à l'office de Maire de la ville; — fol. 171, 1,100 l. accordées à Jean Moreau, architecte, en paiement du premier tiers de la somme de 3,300 l. qui lui était due pour ouvrages exécutés « en la place St-Fiacre »; — fol. 176, 3,400 l. employées au paiement de partie du prix de la maison acquise par la ville des doyen et chanoines de la Sainte-Chapelle par traité du 22 mars 1712; — fol. 283, 4,290 l., prix de 19 queues et demie de vin distribuées pendant la session des États, et 1,027 l. 1 s., prix des bouteilles achetées pour mettre ce vin, à raison de 36 s. la douzaine. — Total des recettes : 241,612 l. 4 s. 8 d., et des dépenses : 219,000 l. 16 s. 11 d.

M. 287. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 326 feuillets, papier.

1713. — Comptes, etc. — Premier compte rendu par Jean-Baptiste Joly, ancien échevin, nommé receveur de la ville en remplacement de Claude de La Loge, auquel il dut payer la somme de 63.000 l., à savoir : les 30,000 l. données pour la finance de sa charge au Sr Parizot qui en ayait été ci-devant titulaire, et 33.000 l. prêtées à la ville. — Recettes du patrimoine, des boucheries et des lanternes : 58.551 l. 1 s. 10 d., où : fol. 63, 400 l., prix de l'amodiation de la ferme des droits à percevoir aux portes de la ville et qui se levaient auparavant par l'exécuteur de la haute justice. — Dépenses : 58.207 l. 11 s. 7 d., dont : fol. 92, 60 l. allouées au Sr Boiveux, traiteur, pour le repas fourni aux magistrats municipaux, à l'Hôtel-de-Ville, le jour de la procession de la Sainte-Hostie; — fol. 99, 60 l., prix d'un « crucifix à cadre doré » acheté au Sr Jacques Saive, peintre, pour la salle des audiences de la police; — fol. 101, 40 l. 8 s., id. des confitures envoyées à Mr Demermety, premier échevin, à l'occasion de son mariage; — fol. 104, 20 l. remboursées au Sr Marchand, trompette de la ville, qui les avait avancées pour le paiement d'une trompette achetée à Lyon. — Fol. 126. — Recettes des anciens et nouveaux octrois comprenant le débet des comptes précédents, ainsi que les sommes empruntées par la ville au denier vingt-quatre, à l'effet de rembourser ses créanciers qui n'avaient pas voulu consentir à la réduction au denier dix-huit de leurs arrérages assignés sur le produit de ces octrois, et celles empruntées, d'autre part, pour acquitter sa quote-part de la taxe à laquelle la province de Bourgogne fut assujettie pour obtenir la continuation pour trois ans, après l'expiration de leur terme, de la levée des nouveaux octrois accordés aux communautés de la province : 144,616 l. 6 s. 10 d., et 361,486 l. 7 s. 5 d. — Dépenses, y compris les reprises du receveur et les sommes, capitaux ou intérêts payés aux créanciers divers, montant à : 139,121 l. 12 s. 7 d., et 443,610 l. 13 s. 6 d. — Total des recettes : 564,654 l. 16. 1 d., et total des dépenses : 640, 939 l. 13 s. 8 d.

M. 288. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 275 feuillets, papier.

1714. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes du patrimoine, des lanternes, etc. : 30.486 l. 6 s. 10 d., où, de même qu'aux deux comptes précédents et aux suivants, le montant des amendes mentionnées aux états dressés par le secrétaire et le greffier de la mairie et s'élevant, pour cette année, à 849 l. d'une part, et 180 l. 15 s. d'une autre, est relaté sans entrer à ce sujet dans aucun détail. — Dépenses : 34,676 l. 16 s. 7 d., dont : fol. 118, 257 l. 6 s. pour la pompe funèbre de M. Labotte, vicomte-maïeur, décédé durant sa magistrature; — fol. 120, 800 l. payées à Pierre Boiveux, traiteur, pour deux repas offerts à Messieurs de la mairie, l'un lors de l'élection du Maire, et l'autre à l'occasion de la publication de la paix générale (traités de Rastadt et de Bade). — Fol. 136. — Recettes des anciens octrois : 78.995 l. 11 s. 3 d., y compris le débet du dernier compte, et des nouveaux : 64.372 l. 19 s. 1 d. — Dépenses, 97,160 l. 16 s. 3 d., et 131.466 l. 8 s., y compris le reliquat du compte de 1713, dont : fol 168, 700 l. versées au Sr Lamy, procureur spécial de M. Desmarets, abbé de Saint-Bénigne, pour la ferme des droits de vente; — fol. 170, 550 l. à J.-B. Joly, bourgeois, pour vin d'Espagne donné à titre d'étrennes à diverses personnes, et 500 l. à M. Fyot, abbé de Saint-Étienne, pour « prix du bail des bancs-vins »; — fol. 174, 33,400 l. payées à Étienne Masson, à valoir sur les 40,000 l. qui lui étaient dues pour constructions faites à l'Hôtel-de-Ville; — fol. 265, 2.187 l. 7 s. 4 d. employés tant au paiement d'ouvriers qui travaillèrent à l'In-

tendance qu'aux frais de la publication de la paix conclue avec l'Empereur. — Total des recettes: 173,854 l. 17 s. 2 d., et total des dépenses: 264,142 l. 5 s. 10 d.

M. 289. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 218 feuillets, papier.

1715. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes du patrimoine, etc.: 32,745 l. 10 s. 1 d., et dépenses: 23,950 l. 2 s. 11 d., dont: fol. 89, 44 l. 2 s. accordés, pour les frais de leurs voyages, à trois sergents de la mairie, qui allèrent à Beaune pour y prendre une jeune fille incarcérée en cette ville, afin de la confronter avec un Sr Couthier, et l'y reconduisirent après la confrontation; — fol. 104, 1.176 l. 5 s. employés à solder une partie des frais (le surplus fut pris sur les anciens octrois, vr fol. 174) occasionnés par la réception du gouverneur de la province et la tenue des États, où il est fait mention de 30 l. payées à Guillaume Chardenon, collecteur des tailles, pour le « droit de manteau » qui lui était dû à chaque session des États; — fol. 106, 520 l. dépensées pour la « pompe funèbre » du feu roi Louis XIV, à la Sainte-Chapelle (300 l. furent données à Mr Derepas chanoine à l'église Notre-Dame, qui fit l'oraison funèbre). — Fol. 117. — Recettes des anciens et des nouveaux octrois: 61,535 l. 12. s. 4 d., et 55.722 l. 18 s. 10 d., et dépenses: 100.844 l. 12 s. 5 d. et 95.885 l. 12 s. 4 d., dont: fol. 125, 55 l. accordées, pour ses gages, à François Gauthier, reçu questionnaire par délibération du 20 octobre 1714; — fol. 146 et 210, 6.000 l. remises aux fermiers des octrois pour les dédommager des pertes subies depuis 1712 et de celles qu'ils pourraient supporter par la suite; — fol. 146, 3.000 l., prix de la vente consentie à la ville par le Sr Lambert, d'une maison sise à l'angle de la place Royale et de la petite rue conduisant au marché Saint-Fiavre, démolie pour l'élargissement de cette rue; — fol. 149, 950 l. payées à Philibert Richon, entrepreneur, pour travaux exécutés au rempart de la porte d'Ouche et de la porte Saint-Pierre; — fol. 174, 11.121 l. 12 s. 6 d. versés à divers pour paiement des dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de S. A. S. Mgr le Duc et de la tenue des États. — Total des recettes: 150.003 l. 6 s. 11 d., et des dépenses, y compris celles communes: 221.487 l. 7 s. 8 d.

M. 290. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 335 feuillets, papier.

1716. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes du patrimoine, etc.: 39.794 l. 5 s. 7 d., et dépenses: 30,260 l. 10 s. 4 d., où: fol, 81, 46 l., prix des torches et bougies portées aux obsèques de M. Fromageot, procureur-syndic, et aux fêtes faites en réjouissance de la convalescence du gouverneur de la province; — fol. 84, 45 l. payées au Sr Clerget, sacristain de la Sainte-Chapelle, pour trois messes basses célébrées en la chapelle de la Sainte Hostie « durant les trois jours de vendanges ainsy qu'il est accoutumé »; — fol. 106, 12 l. données à Thomas Viot, sergent de la mairie, « par forme d'aumône et de cha- « rité, attendu sa maladie et les incommodités de sa « femme et de ses enfants »; — fol. 147, 802 l. 1 s., montant des frais auxquels donnèrent lieu les réjouissances faites à cause du rétablissement de la santé de Mgr le Duc, gouverneur de Bourgogne. — Fol. 160. — Recettes des octrois anciens: 75.916 l. 1 d., et des nouveaux: 63.959 l, 16 s. 4 d. (Un nouveau bail des octrois fut consenti cette année, et Barthélemy Millot, bourgeois, leur adjudicataire pour neuf ans, au prix de 92.000 l. par an, dut en outre donner, à titre d'aumône, une somme de 900 l., dont 400 l. à l'aumône générale, 200 l. aux PP. Capucins de la maison de Dijon, et 300l. aux filles du Bon Pasteur.) Les dépenses, y compris les reprises du receveur, s'élevèrent à 102.500 l. 11 s. 5 d., et 84.272 l. 8 s. 11 d., dont: fol. 253, 300 l. versées au Sr Séjournant, curé de Coulmier-le-Haut, pour une année de la pension viagère constituée à son profit par la ville, à laquelle il avait donné, en 1714, une somme de 4.500 l. à fonds perdus; — fol. 289, 2.725 l. 19 s. 9 d., montant des épices dues à la Chambre des comptes pour la reddition du compte des anciens octrois de l'année 1713, etc. — Total général des recettes: 178.670 l. 2 s. 8 d., et des dépenses: 217.687 l. 14 s. 8 d.

M. 291. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 287 feuillets, papier.

1717. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes du patrimoine, etc.: 41.848 l. 2 s. 8 d., et dépenses: 40.294 l. 6 s. 10 d., où: fol. 102, 98 l. 14 s. payés pour achat de 204 bouteilles de vin, dont 36 bouteilles furent offertes à M. l'Intendant de Besançon, et 168 aux Alcades de la province; — fol. 119, 343 l. 10 s., prix de quatre feuillettes de vin de Pommard, vendues par M. Gillet, maire de Beaune, pour être envoyées à Paris et distribuées à « des personnes de considération »; — fol. 123, 207 l. 15 s. alloués au Sr Gauthier, maçon, pour la construction d'une guérite sur le rempart de la Roulotte; — fol. 125, 822 l. 10 s. à M. de Noinville, pour celle d'une maison que

la ville fit bâtir « au coin de la rue de la petite Poissonnerie entrant dans la rue des Forges »; — fol. 128, 60 l., prix des vases de cuivre qui, achetés chez la veuve du Sr Masson, fondeur, furent mis « à la lampe du degré de l'Hôtel-de-Ville »; — fol. 135, 23 l. 6 s. payés à un Sr Pérille, pour les confitures dont la ville fit présent au lieu de vin de liqueurs qu'elle leur devait donner au premier jour de l'an, à l'évêque d'Autun et à M. de Bissy, élus de la province. — Fol. 163. — Recettes des octrois anciens et nouveaux : 59.273 l. 10 d. et 49.428 l. 10 s. — Dépenses, y compris les reprises du receveur à raison de sommes portées aux recettes, bien que n'ayant pas été perçues : 86.519 l. 17 s. 8 d. et 61.903 l. 2 s. 5 d., et où figurent : fol. 189, la somme de 5.300 l. payée à M. de Baufremont, pour acquisition « du Jeu de Posme appellé le Tripot des Barres », par contrat passé devant MMes Borot et Vaudremont, le 20 juin 1717, et fol. 190, celle de 400 l. à François Charpentier, jardinier, pour plantation d'arbres sur le rempart de la porte Saint-Pierre à la porte d'Ouche, etc. — Total général des recettes : 150.551 l. 13 s. 6 d., et des dépenses : 188.717 l. 6 s. 11 d.

M. 292. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 275 feuillets, papier.

1718. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur. — Recettes du patrimoine, etc. : 46,624 l. 14 s. 6 d. et dépenses : 26,145 l. 1 s. 6 d., où : fol. 104, 14 l., prix du vin offert au Premier Président du Parlement d'Aix à son passage à Dijon, et 86 l. 1 s. 4 d. pour les confitures achetées chez le confiseur Rousselot et présentées à leur passage à Mme Bossuet et à Mme l'Intendante de Besançon ; — fol. 116, 126 l. allouées aux sergents de bande qui furent de garde aux portes de la ville, pour empêcher les étrangers d'y entrer, attendu les nouvelles que l'on avait reçues de « la maladie contagieuse » (peste de Provence); — fol. 121, 44 l. 6 s. payés à Pierre Masson et autres ouvriers, pour avoir rempli la glacière de M. l'Intendant de la province ; — fol. 133, 16 l. 2 s. 6 d. remboursés à Jacques Bernard, clerc du greffe de la mairie, qui en avait fait l'avance pour faire exécuter l'arrêt rendu contre un nommé Charles Duchesne, condamné (on ne dit pour quel motif) au fouet, à la marque et au bannissement.— Fol. 159. — Recettes des anciens et nouveaux octrois : 68,035 l. 8 s. 5 d. et 54,866 l. 6 d. — Dépenses, y compris, à titre de reprises, les sommes portées aux recettes de ce compte bien que le receveur ne les ait point touchées : 86,196 l. 5 s. 4 d. et 54,238 l. 3 s. 8 d., où l'on remarque : fol. 186, 250 l. payées à sœur Jeanne de Saint-Belin de Vaudremont, religieuse du monastère de Châtillon-s.-Seine, pour une année de la pension viagère qui lui était due par la ville ; — fol. 188, 2,600 l. allouées aux entrepreneurs Laborey et Rollin, pour « la destruction et le rétablissement des parapets des murs de la ville, depuis l'Intendance jusqu'au bastion des Refuges »; — fol. 190, 7,654 l. 18 s., montant des dépenses faites par la ville à l'occasion de la tenue des États de 1718; — fol. 259, 261, 150 l. payées à Mme la présidente Cœurderoy, supérieure des Dames de la charité de la paroisse Saint-Nicolas, pour arrérages d'un principal de 3,000 l. légués aux pauvres par les Srs Odin et Godard. — Total des recettes : 169,526 l. 3 s. 5 d. et total des dépenses : 167,388 l. 10 s. 6 d.

M. 293. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 149 feuillets, papier.

1719. — Comptes, etc.— Autre rendu par le même, du patrimoine ainsi que du fonds des lanternes et des droits sur les boucheries. — Recettes : 56.500 l. 8 s. 7 d. et dépenses : 40.609 l. 19 s. 8 d., où : fol. 98, 60 l., prix de deux feuillettes de vin rouge données au Sr Trouvé, commissaire aux saisies réelles, en reconnaissance du soin avec lequel il s'était acquitté de sa mission lorsque la ville l'avait choisi comme expert dans son procès contre les Cordeliers, à l'occasion de l'éboulement d'un mur de leur couvent sur le rempart; — fol. 99, 162 l. payées à M. Gillet, maire de Beaune, pour achat de deux autres feuillettes de vin envoyées à Paris, « à des personnes de considération » qui avaient rendu des services à la ville; — fol. 100, 57 l., prix de plusieurs pièces de gibier envoyées à « une personne de qualité » (que l'on ne désigne pas) « à qui la ville a des obligations »; — fol. 107, 12 l. données au Sr Dechaux, chirurgien, pour avoir visité le cadavre du fils du procureur Perrey, qui fut tué en la rue des Champs le 20 août 1718; — fol. 109. 12 l. accordées aux sergents de la mairie, pour avoir assisté aux *Te Deum* chantés à la Sainte-Chapelle à l'occasion de la prise de Fontarabie et de celle de Saint-Sébastien ; — fol. 111, 280 l. 10 s. aux mêmes, qui montèrent la garde aux portes de la ville pendant dix-huit jours, afin d'empêcher l'évasion des miliciens ; — fol. 115, 35 l. payées pour le louage des chevaux fournis aux mousquetaires qui conduisirent Mme la duchesse du Maine à Auxerre ; — fol. 116, 855 l. allouées à François Guyot, pour la construction d'une salle de billard au Tripot des Barres ; — fol. 119, 243 l. au Sr Bouteiller, capitaine d'une compagnie de milice

bourgeoise, pour engagement de neuf miliciens fournis par la ville ; — fol. 131, 324 l. 18 s., prix des confitures achetées chez François Rousselot, et offertes à Mmes de la Briffe, « procureuse générale au parlement de Paris, et Le Bret, intendante d'Aix, à l'occasion de la « nopce de Mlle de Bièvre », etc.

M. 294. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 192 feuillets, papier.

1720. — Comptes, etc. — Compte semblable rendu par le même receveur. — Recettes : 92,935 l. 7 s. 3 d., dont : fol. 106, 13,000 l. remises à la ville par le receveur général des États, en billets de la Banque royale, pour la rembourser des étapes fournies aux troupes de passage dans le cours de 1719 et des six premiers mois de 1720. — Dépenses : 144,258 l. où : fol. 121, 18 l. allouées au Sr Leprince, enseigne de la paroisse Notre-Dame, « pour la valeur des vins d'hon- « neur que la ville a accoutumé d'envoyer chacun an « à l'officier qui commande la bourgeoisie en armes « à la procession de la Sainte-Hostie » ; — fol. 123, 33 l., prix de deux feuillettes de vin, dont il fut fait présent à leur passage, à deux princes allemands ; — fol. 154, 30 l. accordées à la veuve du Sr Boillot, trompette de la ville, en considération des services de son défunt mari et de la remise qu'elle avait faite de son habit de livrée ; — fol. 184-188, 57.650 l. en billets de banque provenant du fond des lanternes, du remboursement des étapes, etc., converties en rentes sur la recette générale de la province et la ville de Paris, etc.

M. 295. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 238 feuillets, papier.

1721. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes : 32,610 l. 19 s. 11 d. et dépenses, y compris 51,322 l. 12 s. 8 d. dus au receveur pour le règlement du compte de 1720 : 91,636 l. 5 s. 9 d., où : fol. 97, 7 l. payées aux PP. de l'Oratoire, pour redevance à eux due à cause d'une maison sise rue des Forges, appartenant à la ville ; — fol. 109, 318 l. 18 s., prix avec les frais de transport et de droits d'entrée, de deux feuillettes de vin, mises en bouteilles et envoyées en deux paniers à M. Saladin, à Paris, en considération de services rendus à la ville de Dijon, et notamment de ce qu'il avait fait recevoir au trésor royal, après les délais fixés par les déclarations du Roi, la somme de 160.000 l. en billets de banque appartenant à la ville ; — fol. 112 et 113, 173 l. payées au Sr Rousselot, limonadier, chez qui on prit les confitures, et 72 l. au sieur Baudier, pâtissier, chez qui on prit les pièces de pâtisserie offertes à un ambassadeur turc de passage à Dijon ; — fol. 114, 150 l. remboursées au Sr Héliotte, concierge du Logis du Roi, qui en avait fait l'avance pour divers objets fournis à cet ambassadeur, lors de son séjour ; — fol. 126, 150 l. données, à titre d'étrennes, aux domestiques de l'Intendant ; — fol. 185, 75 l. remboursées au Se Brunon, pour prix de deux hallebardes qu'il avait fait venir de Lyon, pour servir « à la magistrature » ; — fol. id., 120 l. allouées au Sr Capus, musicien, pour la musique du *Te Deum* chanté aux Jacobins, en réjouissance du rétablissement de la santé du Roi ; — fol. 189, 100 l. versées au Sr Gambu, arpenteur juré à Dijon, à valoir sur la somme qui lui était due pour les journées employées à la levée du plan du finage de Dijon ; — fol. 203, 30 l. payées à la veuve Leclaire, amodiataire de la maison de l'Ile, en dédommagement de ce que cette maison avait été occupée pendant trois mois par « les malades des pustures malignes » ; — fol. 205, 20 l. au Sr Buvée, épicier, « pour avoir tiré plusieurs pièces de petits canons au cloître des Jacobins, le jour que la ville fit chanter le *Te Deum* dans leur église, en réjouissance de la convalescence du Roi » ; — fol. 212, 500 l. versées à la veuve Lucotte, à compte sur le prix de la maison sise rue des Forges par elle vendue à la ville pour l'établissement d'une nouvelle rue ; — fol. 214, 542 l. 5 s. au Sr Leprince, limonadier, pour livraison de cent cinquante pintes de ratafia envoyées en étrennes à diverses personnes « attendu qu'il n'y avoit pas eu assez de vin de liqueur, » etc.

M. 296. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 159 feuillets, papier.

1722. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes : 33,924 l. 9 s. 8 d., et dépenses, y compris 59,025 l. 5 s. 10 d. dus au receveur aux termes du compte précédent : 90,038 l. 18 s., où : fol. 97, 100 l. payées à sœur Marie-Agnès de Saint-Alexis, prieure des Carmélites, pour des fleurs artificielles offertes à Madame la comtesse de Tavannes le jour de sa fête ; — fol. 98, 80 l. au Sr Minet, traiteur, pour achat du gibier et des fruits qui furent présentés à M. le comte de Tavannes en semblable occasion ; — fol. id., 170 l. remises au Sr Baguette, tambour-major de la ville, pour être distribuées aux tambours, fifres et autres joueurs d'instruments qui avaient joué une

marche lors de l'entrée de ce même comte ; — fol. 101, 356 l. 15 s., prix de deux flambeaux d'argent avec leurs mouchettes et porte-mouchettes, achetés chez l'orfèvre Nio et offerts par la ville à M. Baudinet, vicomte-maïeur, pour lui témoigner sa joie de la naissance d'un fils dont Madame la mairesse était heureusement accouchée ; — fol. 123, 812 l. 18 s. payés à M. Gillet, maire de Beaune, tant pour deux feuillettes de vin envoyées à Paris que pour quatorze autres feuillettes distribuées lors du vote des impositions ; — fol. 134, 16 l. 2 s., prix de quatorze chandeliers de bois tourné, livrés pour le service de la mairie par Jean Vautier, tourneur ; — fol. 136, 3.015 l. remises à M. Rouget, échevin, pour achat de jetons, etc.

M. 297. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 146 feuillets, papier.

1723. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur. — Recettes : 33.912 l. 5 s. 11 d., et dépenses, y compris 56.114 l. 8 s. 4 d. dus au comptable : 80.659 l. 3 s. 10 d., où : fol. 109, 70 l. payées au nommé Laforest, traiteur, pour le repas servi aux magistrats municipaux à la suite du *Te Deum* chanté à la Sainte-Chapelle en actions de grâces de la cessation du « mal contagieux » ; — fol. 111, 10 l. données à cause de sa pauvreté à Thomas Viot, sergent de la mairie, « pour lui acheter des souliers et des bas » ; — fol. id. 40 l. allouées à Louis Simon et Charles d'Arly, sergents de la mairie, pour les journées par eux employées à réquisitionner dans les villages des voitures destinées au transport des équipages des treize régiments qui passèrent par Dijon pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1723 ; — fol. 120, 3.500 l. remboursées à M. Baudinet, vicomte-maïeur, qui en avait fait l'avance à Paris « pour les affaires de la ville » ; — fol. 123, gratification de 100 l. donnée aux ouvriers qui nivelèrent la rue neuve de Condé ; — fol. 126, 200 l. accordées aux archers de la maréchaussée de Besançon, pour les frais de conduite et d'emprisonnement du nommé Duval, laquais de M. le conseiller de Bretagne, convaincu de vol domestique, etc.

M. 298. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 161 feuillets, papier.

1724. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même J.-B. Joly. — Recettes : 33.967 l. 2 s. 5 d., et dépenses, y compris l'excédent sur les recettes de celles du compte précédent, ainsi que les reprises du receveur à cause des sommes portées aux comptes de 1713-1723 et non perçues : 78.124 l. 12 s. 9 d., où : fol. 113, 10 l. accordées à Lorrain, huissier au Parlement, pour avoir assisté, lui quatrième, à l'exécution d'un arrêt condamnant les nommés Oudot et Marie la Tricoteuse à être pendus en effigie, et la nommée Claudine Benoist au fouet et à la marque ; — fol. 117, 342 l. versées au S^r^ Rousselot, limonadier, tant pour le fruit servi au repas du prédicateur que pour les confitures offertes à M^mes^ de Tavannes et Bossuet ; — fol. 121, 388 l. 11 s., prix, avec les frais de transport et les droits d'entrée, de quatre feuillettes de vin, dont deux du cru de Chassagne, vendues par M. Gillet, maire de Beaune, et expédiées à Versailles à l'adresse de M. Millain, secrétaire des commandements de Mgr le Duc ; — fol. 125, 181 l. 5 s., auxquels la ville fut taxée pour sa cote à l'impôt ordonné pour les réparations de l'église Saint-Jean et qui étaient à prélever sur les loyers de ses maisons sises sur cette paroisse ; — fol. 128, 40 l. données au peintre « Gillequain », pour avoir peint les bois « du feu de la place Saint-Jean » ; — fol. 130, 33 l. 2 s. 6 d. payés au nommé Leclerc, maître chaudronnier et fondeur, pour achat d'une cloche, afin de remplacer la cloche cassée à l'Intendance, déduction faite du poids de cette vieille cloche reprise par Leclerc ; — fol. 131, 836 l. 19 s., prix de cinq cent soixante-une bouteilles de vin et de ratafia, achetées chez le confiseur Leprince et distribuées, à titre d'étrennes, le 1^er^ janvier 1724, etc.

M. 299. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 194 feuillets, papier.

1725. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 32.742 l. 15 s. 7 d., où il est fait mention, au fol. 91, de l'amodiation des bâtiments de l'Ile, à raison de 155 l. par an, au S^r^ Landrot, hôte du logis de la Poste. — Dépenses, y compris les reprises du receveur ainsi que les excédents du compte précédent : 71.489 l. 9 s. 10 d., où : fol. 144, 10 l. données à un Turc chassé de son pays pour s'être converti au catholicisme ; — fol. 147, 25 l. 16 s., prix de trente-six bouteilles de vin dont la ville fit présent à Mgr Bouhier, doyen de la Sainte-Chapelle, nommé évêque de Dijon, lors de l'érection de ce siège ; — fol. 150, 30 l. allouées au S^r^ Rameau, organiste, pour la pension à lui accordée par les magistrats municipaux, « en récompense de ses talens et de l'exercice publique qu'il en fait » ; — fol. 151, 802 l. 2 s. 6 d. payés au S^r^ de Noinville,

architecte, et aux ouvriers qui « apposèrent des figures » au jardin de l'Intendance et y firent d'autres réparations ; — fol. 154, 12 l. versées à Humbert Tinquenne, canonnier de la ville, pour avoir tiré deux fois les canons de la tour Saint-Nicolas, en réjouissance du mariage du Roi ; — fol. 157, 22 l. payées au Sr Corail, plâtrier, pour une montre solaire qu'il avait faite aux Halles par ordre de la mairie ; — fol. 161, 40 l. 12 s. 6 d. dus à Pierre Bruyère, fondeur, pour une cloche qu'il avait fournie et posée à la chapelle des prisons ; — fol. 163, 2.631 l. 10 s. faisant partie de la somme de 4.367 l. 10 s. employée à la fabrication de jetons d'argent et de cuivre qui furent distribués à MM. les magistrats municipaux et à plusieurs personnes de distinction ; — fol. 166, 136 l. allouées aux tambours qui avaient marché en tête des habitants, commandés pour une prise d'armes lors de l'érection de la statue équestre de Louis XIV (sur la place Royale, aujourd'hui place d'Armes) ; — fol. 168, 220 l. versées, à titre d'indemnité de logement, aux officiers invalides du château de Dijon, etc.

M. 300. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 205 feuillets, papier,

1726. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 35.886 l. 7 s. 4 d., dont : fol. 57 et 60, 100, et 2.350 l. payées pour la première annuité de leur bail, d'une part par Bernard Joly, adjudicataire du greffe de la mairie, et d'autre, par la veuve Gagey, amodiataire des droits que l'on levait au profit de la ville aux places et marchés, sur les foins et fourrages, ainsi que des droits des trois marchés avant et après la Toussaint. Il est observé, fol. 74, que le comptable ne fait point mention, en ce chapitre, des « droits d'habitantage et d'ouverture de boutique », attendu qu'il n'avait rien reçu de ce chef, n'ayant pas exercé ses fonctions de receveur pendant cette année où il avait plu au Roi de supprimer sa charge et d'en créer une nouvelle, achetée et réunie en vertu d'un arrêt du Conseil du 10 septembre 1726. — Dépenses, y compris les reprises du receveur, montant à 12.513 l. 2 s. 2 d., et la somme de 38.746 l. 14 s. 3 d. que la ville lui devait, aux termes du compte précédent : 73.828 l. 7 s. 8 d., dont : fol. 117, 6 l. payées pour ses gages au peintre Bernard, chargé de l'inspection des ouvrages de peinture de l'Hôtel-de-Ville, en remplacement du Sr Sayve ; — fol. 134, 300 l. accordées pour les frais du voyage du Sr Coquard, premier échevin, député à Lyon par la ville au sujet de l'érection de l'évêché ; — fol. 138, 24 l. 2 s. 8 d., remboursés au procureur-syndic qui en avait fait l'avance lors de l'incendie arrivé au couvent des Minimes ; — fol. 155, 20 l. allouées au Sr Jean « Cappus », maître de musique, pour une année de la pension que la ville lui faisait « en récompense de ses talens dans la musique et l'attacher d'avantage à l'instruction des jeunes gens » ; — fol. 158, 10 l., aumône faite à François Bouchard, pauvre voyageur de Nantes en Bretagne, qui, attaqué par deux hommes et une femme sur la route de Saint-Seine, fut dévalisé et « fort blessé », ainsi que l'attestait un certificat du curé de Saint-Seine ; — fol. 176, 125 l. distribuées par le Maire aux vingt-cinq miliciens qui tirèrent pour la ville de Dijon ; — fol. 177, 72 l. allouées pour le loyer, pendant neuf mois, de la chambre garnie occupée par le Sr Buchotte, ingénieur du Roi, venu à Dijon pour diriger les réparations à faire au château, etc.

M. 301. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 214 feuillets, papier.

1727. — Compte, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 41,381 l. 8 s. 3 d., et dépenses avec les reprises du receveur, qui étaient de 9,216 l. 4 s. et la somme de 37,942 l. 4 d. dont la ville lui demeurait débitrice aux termes de son dernier compte : 77,707 l. 4 s. 2 d., où : fol. 116, 101 l. 12 s. 6 d. dus au Sr Pierre Buvée, marchand, épicier et artificier, pour les fusées tirées sur la place Royale, ainsi que pour les pots à feu mis sur la balustrade autour de cette place en réjouissance de l'heureux accouchement de la Reine ; — fol. 144, 23 l. prix de trente-six bouteilles de vin offertes au général des Minimes lorsqu'il était à Dijon ; — fol. 151, 241 l. montant de l'habillement des quatorze miliciens donnés au Roi, suivant la répartition faite par les Élus de la province ; — fol. 153, 56 l. payées à Baguette, tambour-major, et à un autre tambour, pour avoir battu la caisse par la ville pour les revues du bataillon de la milice, ainsi que pour avoir battu tous les jours pendant un mois la retraite de ce bataillon et avoir appris à la battre aux soldats qui devaient y servir comme tambours ; — fol. 157, 61 l. 10 s. remboursés au Sr Guyot, substitut du procureur-syndic, qui en avait fait l'avance lorsqu'il fut employé avec le Sr Amyot, chirurgien, deux sergents de la mairie et cinq ouvriers à relever plusieurs cadavres trouvés auprès de la fontaine du pâquier de Bray ; — fol. 163, 220 l. données au Sr Brunet, chapelier, pour la fourniture aux sergents de la mairie de vingt-deux chapeaux bordés d'argent, plus 1,003 l. aux tailleurs qui leur confectionnèrent leurs manteaux ; — fol. 180,

52 l. payées à Jean Perron, blanchisseur, pour ouvrages de sa profession faits au jardin appartenant à la ville vers les Jacobins; — fol. 188, 300 l. pour le logement pendant cinq mois du sieur de Sainte-Marie, commissaire des guerres, venu à Dijon par ordre de la Cour pour les revues des milices de la province, etc.

M. 302. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 214 feuillets, papier.

1728. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 42,592 l. 18 s. 11 d., et dépenses, y compris les reprises ainsi que les excédents sur les recettes du compte précédent : 74,148 l. 3 s. 8 d., où : fol. 149 et 150, 64 l. 16 s. pour les confitures et 20 l. 16 s. pour les trente-six bouteilles de vin offertes, à leur passage à Dijon, à la marquise de Choiseul et au comte de Cambis, ambassadeur de France à la Cour de Vienne; — fol. 159, 150 l. accordées, pour indemnité de logement, au Sr Marloud, brigadier des armées du Roi, inspecteur de la milice en Bourgogne; — fol. 160, 508 l. payées au Sr Viltard, artificier à Paris, pour le feu d'artifice que les magistrats avaient fait venir au mois de juillet 1728, dans l'espérance que la Reine accoucherait d'un Dauphin; — fol. 166, 600 l. à Pierre Bruyère, maître fondeur, pour réparations faites à la grande pompe à incendie, qui était à l'Hôtel-de-Ville; — fol. 171, 49 l. au Sr Langrene, architecte, pour les journées employées à faire la reconnaissance des murs du couvent des Cordeliers joignant le rempart; — fol. 179, 13 l. 5 s. à trois sergents de la mairie, pour avoir été, par ordre de la Chambre du conseil, en plusieurs villages aux environs, chercher les jeunes gens désignés pour la milice, afin de les incorporer au bataillon; — fol. 180, 6,076 l. 6 s. payés à divers pour travaux exécutés sur les grands chemins à la charge de la ville; — fol. 195, 93 l. 19 s. auxquels montèrent les honoraires des notaires et « gripe sols » qui, cette année et la précédente, avaient touché les arrérages des rentes constituées à la ville de Dijon sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, etc.

M. 303. (Registre). — In-folio, reliure basane; 208 feuillets, papier.

1729. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 45,431 l. 2 s. 6 d., où : fol. 100, la somme de 400 l. versée par M. le président Cœurderoy, à valoir sur celle de 1,800 l. due à la ville par le Sr Guyot pour prix des arbres, de l'avenue du « Pont Saint-Esprit jusqu'à la Grande Justice, » à lui vendus, et dépenses y compris les excédents du compte précédent : 63, 990 l. 17 s. 8 d., où : fol. 131, 24 l. accordées aux sergents de la mairie pour avoir escorté les magistrats municipaux aux *Te Deum* chantés à la Sainte-Chapelle les 15 août, 13, 17 et 22 septembre, en réjouissance de la naissance du Dauphin; — fol. 146, 350 l. pour six mois des gages de Pierre Champion, nommé exécuteur de la haute justice en remplacement de Joseph Jarboin, décédé; — fol. 157, 24 l. dont la ville fit présent à un prince arabe nommé Monderus Abaischi, logé chez les Jésuites; — fol. 161, 70 l. payées au Sr Leroy, sergent major, pour le salaire et la nourriture de six soldats invalides employés à expulser les mendiants durant la foire de la Sainte-Hostie et l'octave du Saint-Sacrement; — fol. 170, 294 l. 11 s. remboursés au Sr Brunon qui en avait fait l'avance, pour achat de douze fusils à garniture de cuivre, canons bronzés, avec inscription en lettres d'or : Ville de Dijon, pour l'usage du guet, ceux dont on se servait auparavant appartenant au bataillon de milice; — fol. 182, 797 l. 19 s. montant des dépenses faites à l'occasion de l'élection de M. Baudot, vicomte maïeur, etc.

M. 304. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 208 feuillets, papier.

1730. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 44,518 l. 1 s. 11 d., et dépenses y compris les reprises du compte précédent : 83,853 l. 8 d., où : fol. 150, 5,813 l. 17 s. alloués au Sr Borot, secrétaire de la mairie, à titre d'indemnité, pour les peines extraordinaires qu'il eut dans l'exercice de ses fonctions, de 1721 à 1730; — fol. 152, 544 l. 14 s. montant des frais auxquels donna lieu le pain bénit offert par la ville à l'église Saint-Michel; — fol. 154, 1,485 l. payées à Leprince, limonadier, pour les bouteilles de vin et liqueurs fournies à la municipalité et qui furent distribuées en étrennes suivant l'état dressé par les échevins Joly et Perrin; — fol. 156, 4,664 l. envoyées à Paris, pour prix des jetons d'argent et de cuivre que le vicomte maïeur faisait frapper aux armes de la ville et aux siennes; — fol. 160, 300 l. accordées à titre de gratification à Jean-Bénigne Duval, commis au bureau de la mairie, pour le récompenser des services qu'il rendit à la Chambre du conseil de 1723 à mai 1730, où il cessa d'exercer cet emploi; — fol. 164, 16 l. 8 s. donnés aux tambours de la ville, qui batti-

rent la caisse à la cérémonie qui se fit à l'église Saint-Étienne le jour où Mgr le Duc y rendit le pain bénit; — fol. 165, 400 l. remboursées à Claude Monseigneur, inspecteur des travaux publics de la ville de Dijon, qui en avait fait l'avance pour les réparations exécutées au pont Copin; — fol. 168, 59 l. 9 s. dus tant au Sr Ormancey, tapissier, qu'au Sr Potier, marchand, pour la pose d'un paravent en la salle où les magistrats tenaient conseil à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que pour le drap et la serge employés à faire ce paravent; — fol. 169, 48 l. prix du drapeau neuf en taffetas de « la colonelle » (première compagnie) et de la milice bourgeoise; — fol. 182, 12,677 l. 15 s. dont le Sr Borot, secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, avait fait l'avance pour l'entretien des chemins à la charge de la ville; — fol. 186, 8,152 l. auxquelles s'élevèrent les frais d'éclairage des rues de la ville pendant l'année, etc.

M. 305. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 239 feuillets, papier.

1731. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. Recettes : 57,288 l. 4 s. 9 d., où : fol. 7, 45 s. payés par Jacques Caillot, fermier à Thoisy-la-Bergère, pour cens « à cause d'une maison appelée la visite des draps, scize sur le cours de Suzon en la rue de la Musette tirant de Notre-Dame aux Jacobins »; — fol. 93, 1.228 l. 17 s., montant des amendes adjugées au profit de la ville; — fol. 96, 15 l. versées par Andoche Millot, graveur, natif d'Arnay-le-Duc, pour son droit d'habitantage et d'ouverture de boutique; — fol. 98, 15 l. par le Sr « Millesant », apothicaire, de Chalon, pour même droit; — fol. 109, 2.000 l. par M. Chartraire de Montigny, trésorier des États, en dédommagement des frais que la ville avait faits pour la construction d'un pont sur le cours de Suzon et d'un mur de soutènement devant l'église des Capucins. — Dépenses, y compris les reprises : 81,823 l. 10 s. 9 d., où : fol. 168, 339 l. 1 s. 9 d. pour douze douzaines de boîtes de confitures offertes à Madame la Comtesse de Tavannes, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. le comte de Vienne; — fol. 185, 24 l. 10 s. donnés au nommé Tinquenne, maître armurier, pour avoir tiré le canon au passage à Dijon du duc de « Saint-Agnan » se rendant à Rome en qualité d'ambassadeur, et à celui de M. de Rochefort de Gergy, revenant de son ambassade à Venise; — fol. 189, 30 l. allouées au commisionnaire qui apporta la réponse de Mgr l'Evêque de Langres à la demande que la municipalité lui avait faite de pouvoir manger de la viande pendant le carême; — folio 200, 162 l. payées aux sergents de la mairie qui gardèrent les moulins de la ville et ceux de la banlieue, afin d'empêcher les désordres qu'on aurait pu y commettre à cause de la sécheresse; — fol. 203, 14 l. 7 s. 1 d. dus au Sr Johanne, cordonnier, et Roussain, boulanger, pour avoir, d'après les ordres des magistrats, donné l'un une paire de souliers, et l'autre du pain pendant cinquante jours à une pauvre fille malade; — fol. 204, 324 l. données à M. Girard, premier secrétaire des commandements de Mgr le Duc et à M. Gravier, avocat au Conseil du Roi, pour l'obtention de l'arrêt qui réunit à la charge de vicomte-mayeur une place de Directeur de l'Université; — fol. 213, 778 l. 12 s. 9 d., montant des frais de la pompe funèbre de M. Baudot, vicomte-maïeur (décédé le 3 février 1731); — fol. 216, 23 l. payées au nommé Bruyère, fondeur, pour les deux fleurs de lys qu'il avait faites et posées aux deux jambages de la porte de M. Burteur, élu à la mairie en remplacement de M. Baudot; — fol. id., 1.014 l. dépensées à l'occasion de l'élection de M. Burteur, notamment pour un repas fourni au couvent des Jacobins par le traiteur Balley, etc.

M. 306. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 235 feuillets, papier.

1732. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 44.208 l. 3 s. 1 d., où : fol. 105-107, 51 l. payées par Louis Bormans, François Cherlin, cartiers, natifs de Bruxelles ; Pierre Madenié, de Lyon, Michel Boissat et Christine Dachetet, de Dijon, aussi cartiers, pour leurs droits d'habitantage et d'ouverture de boutique; — fol. 117, 226 l. 2 s. 2 d. sont portés à titre d'arrérages de la somme de 9,044 l. 6 s. 8 d. faisant partie du capital de 100,000 l. « réduit au visat » à 27,133 l. pour lequel des rentes furent constituées à la ville de Dijon sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, aux termes d'un contrat du 15 mars 1721 (ce capital de 100,000 l. comprenant 39,000 l. du fond du patrimoine et le surplus du fond de anciens octrois, le comptable faisait jusque-là mention de tous les arrérages au compte de ses octrois, mais une ordonnance du 18 décembre 1731, rendue à la requête des magistrats municipaux, décida que les intérêts de ladite somme de 9,044 l. 6 s. 8 d. seraient désormais portés en recette au compte du patrimoine et qu'il en serait de même du principal s'il plaisait au Roi de le rembourser). — Dépenses, y compris les reprises : 73,109 l. 16 s. 4 d., où : fol. 176, 377 l. 5 s. pour douze douzaines de boîtes de confitures et 93 l. pour vingt-quatre boîtes offertes les unes à Mlle de la Briffe, fille de l'Intendant, à l'oc-

casion de son mariage, et les autres à M. Joly, premier échevin, à semblable occasion ;— fol. 186, 87 l. 10 s. remboursés à M. Joly, qui en avait fait l'avance, pour faire peindre sur verre à Paris, les armoiries de M. Burteur, vicomte-maïeur, mises, par ordre de la Chambre du conseil, aux fenêtres de la grande salle d'audience de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 188, 678 l. 6 s. qui restaient dus au Sr Berthier, fondeur, pour le paiement d'une pièce de canon du poids de 746 l. vendue à la ville à raison de 21 s. la livre, et mise au-dessus de la tour Saint-Nicolas avec les autres qui y étaient en batterie, Berthier ayant eu pour le surplus une petite pièce crevée du poids de 100 l. ; — fol. 192, 20 l., montant d'une annuité de la pension viagère accordée à François Sonois, serrurier, à cause de « sa caducité « et du mauvais état de sa fortune » et en considération des services rendus à la ville, dont il entretint les horloges pendant de longues années ; — fol. 210, 5,309 l. 10 s. alloués pour l'indemniser de ses frais de voyage, ainsi que de ses avances, au Maire qui, s'étant rendu à Paris pour poursuivre la solution de de diverses affaires concernant la ville au Conseil du Roi, y fit un séjour de quatre mois et huit jours, etc.

M. 307. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 167 feuillets, papier.

1733. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 42,852 l. 6 s. 1 d., où : fol. 63, 3 l. payées pour son droit d'ouverture d'école par le Sr Collot, maître écrivain ; — fol. 65, 15 l. id pour son droit d'habitantage, par le nommé Guillemot, « orfèvre de Moilly ; — fol. 76, 3 l. id. pour son droit d'ouverture de boutique par Arnaud-Jean-Baptiste Augé, marchand libraire ; — fol. id., 21 l. par les Srs Campregé, de Paris, J.-B. Madenié et Collin, de Dijon, tous les trois cartiers pour même droit. — Dépenses : 79,136 l. 16 s. 3 d., où : fol. 133, 30 l. dues au Sr Ormancey, tapissier, pour avoir réparé en fournissant ce qui était nécessaire, les dix-huit chaises de la Chambre du conseil de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 135, 52 l. allouées à Étienne Pommier, charpentier, et à Antoine Régnier, charron, pour avoir monté au-dessus de la tour Saint-Nicolas une pièce de canon à laquelle ils mirent de nouveaux affûts et de nouvelles roues ferrées ; — fol. 136, 80 l. prix de sept coupes en cuivre faites d'après les ordres de la mairie, pour quêter dans les églises aux jours de fêtes, par le Sr Bruyère, maître fondeur ; — fol. 147, 200 l. payées au Sr Borot, ancien secrétaire de l'Hôtel-de-Ville, pour avoir, par ordre du Roi, dressé le procès-verbal des titres et papiers de l'abbaye de Saint-Bénigne, enlevés et déposés à l'Hôtel-de-Ville, et ensuite remis aux religieux de l'abbaye ; — fol. 148, 5,221 l., prix des jetons d'argent et de cuivre frappés aux armes de la ville et de M. Burteur, vicomte-maïeur, etc.

M. 308. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 236 feuillets, papier.

1734. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 41,955 l. 19 s. 1 d., où : fol. 82, 37 l. dues chaque année par les PP. Minimes à cause « d'un cens rente que la ville s'est réservé sur une portion de maison scize dans l'enclos du vieux collège qui leur a été cédée et qu'ils ont enfermée dans leur monastère » ; — fol. 84, 30 l. payées par M. Baudinet, ancien vicomte-maïeur, pour une année d'amodiation du jardin appartenant à la ville, près le couvent des Jacobins, qui lui était laissé en attendant la construction d'une halle pour le poisson sur son emplacement ; — fol. 108, 12 l. versées pour son droit d'habitantage, par Étienne Saget, maître écrivain venu de la ville de Gray ; — 828 l. payées par 127 « cabaretiers » pour même droit et pour celui d'ouverture de boutique. — Dépenses, y compris les reprises : 95,128 l. 17 s., dont : fol. 167, 30 l. données à « noble seigneur Jean « Abdallard Fahd Sidoucin, Melchite de nation, qui, « pour le zèle et la deffense de la religion et le réta- « blissement de plusieurs Lougues? chassés de leurs « sièges par les infidelles, s'est exposé au danger « d'un pénible voyage affin de trouver dans les au- « mônes une ressource contre la persécution allumée « dans sa patrie » ; — fol. 177, 578 l. 7 s. 6 d. remboursés au comptable qui en avait fait l'avance, tant pour l'équipement aux frais de la ville, des jeunes gens désignés pour la milice et les gratifications qu'elle leur fit, que pour les droits de geôle de plusieurs incarcérés comme fuyards et détenus pendant près d'un mois ; — fol. 178, 321 l., prix de douze douzaines de boîtes de confitures offertes à Mme la comtesse de Tavannes à l'occasion du mariage de Mlle de Tavannes, sa fille, avec M. le marquis Desprez ; — fol. 181, 159 l. 5 s. payés au peintre, au menuisier, à l'artificier et autres employés à l'occasion des *Te Deum* chantés et des réjouissances faites à cause de la bataille de Parme et de la prise de Philisbourg ; — fol. 194, 240 l. allouées au nommé Mathey, clercelier de la porte Guillaume, en dédommagement « de la non- « jouissance des appartements et place qu'il amodioit « et que la Chambre a jugé à propos de laisser aux « maîtres chirurgiens de cette ville pour y faire leur

école de chirurgie et y panser par charité les pauvres « malades et blessés »; — fol. 197, 457 l, 10 s. dus au Sr Dioque, marchand, et à son associé, pour le paiement d'une tente surmontée d'un panonceau doré et armorié aux armes de la ville, faite d'après les ordres de la mairie; — fol. 200, 490 l. 5 s. distribués aux soldats invalides, couvreurs, charpentiers et autres qui, dans la nuit du 10 au 11 décembre de cette année, s'employèrent à éteindre un incendie dans la rue de la Boucherie « où le danger estoit extrême et où ils ont travaillé toutte la nuit avec beaucoup de succez », etc.

M. 309. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 263 feuillets, papier.

1735. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 54,075 l. 2 s. 9 d., où : fol. 106, 109, 110, 15 l. payées pour leur droit d'ouverture d'école, par Jean Vionnois, Claude Brideau, Bernard Benoît et Louis Passier, maîtres d'école. — Dépenses, y compris les reprises : 114.935 l. 7 s. 4 d., dont : fol. 153, 31 l. 10 s. accordés au Sr Andréa, marchand libraire, payeur des gages de Messieurs du Parlement et roi du jeu de l'Arc, pour prix des vins d'honneur que la ville a coutume d'envoyer audit exercice le jour de la représentation de l'oiseau et lorsque le roi rend son prix franc ; — fol. 194, 1.546 l. 18 s. que coûtèrent à la ville les huit soldats de milice qu'elle dut fournir cette année et qu'elle acheta, tant pour payer leur engagement que pour les équiper d'une façon convenable et les nourrir jusqu'à leur départ, y compris ce qu'elle dut donner pour remplacer par d'autres deux de ces miliciens que l'on avait réformés ; — fol. 197, 147 l. 19 s. payés pour la nourriture et les soins donnés par charité à plusieurs femmes ayant nourri des enfants de l'Hôpital qui leur communiquèrent la « vérolle » dont elles infestèrent ensuite leurs maris à leur sortie de l'Hôpital, y compris dans cette somme l'achat de matelas faits pour coucher tous ces malades que l'on traita jusqu'à leur parfait rétablissement, et les gages d'une femme qui les servait ; — fol. 200, 24 l., prix de trois cachets d'argent pesant deux onces cinq gros et demi, faits pour la mairie par le Sr Liégeard, orfèvre, et 72 l. données au Sr Philippeaux, graveur, pour avoir gravé sur ces cachets les armes de la ville ; — fol. 204, 116 l. allouées au Sr Masson, horloger égandilleur, « pour la réparation et la justesse des balances et poids du Roy aux halles » ; — fol. 207, 778 l. 7 s. 4 d. dépensés pour le pain bénit offert en l'église Saint-Michel, par les magistrats municipaux, le 7 août 1735 ; — fol. 213, 70 l., prix de deux écritoires à plateau noir, avec garniture argentée, achetées pour le bureau de la Chambre du conseil ; — fol. 232, 1.607 l. 3 s. 1 d., montant de la dépense faite par la ville pour la fonte et le « baptême d'une cloche du couvent des PP. Feuillants, de Fontaine, dont M. Burteur, vicomte-maïeur, fut parrain, et Mme Chartraire de Montigny, marraine, le 6 août 1735 ; — fol. 234, 2.960 l., montant des présents offerts par la ville à Mme Chartraire de Montigny, à l'occasion de son mariage, et consistant en une toilette faite à Paris, « un bouquet garny de son pied avec une boëte, » un service de toile de Flandre damassée, composé d'une nappe et de serviettes, dans lesquelles étaient des boîtes de confitures ornées de rubans ; — fol. 235, 73 l. payées au Sr Leprince pour prix de trois douzaines de boîtes de confitures offertes à la femme de M. le comte Du Montal, lieutenant des armées du Roi, élu de la noblesse de Bourgogne, etc.

M. 310. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 246 feuillets, papier.

1736. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 93.519 l. 17 s. 7 d., où : fol. 100, 15 l. versées pour son droit d'habitantage et d'ouverture de boutique, par Joseph Godefroy, peintre, de Bruxelles ; — fol. 106, 39.000 l. passées de la caisse des nouveaux octrois dans celle du patrimoine, dont les fonds étaient insuffisants pour satisfaire aux charges qui lui incombaient. — Dépenses avec les reprises : 115,959 l. 10 s. 3 d., dont : fol. 181, 500 l. allouées aux Srs Bigeois, concierge des prisons royales, et Bazin, sergent, qui, en vertu d'une délibération de la Chambre du conseil, avaient conduit à Paris, où il fut par les ordres de Mgr le Duc et du Procureur Général au Parlement de Paris, enfermé aux Petites-Maisons, un Sr de Saint-Amant, dont la folie était incurable et dangereuse ; — fol. 187, 449 l. 9 s. payés à François Griffon, de Besançon, « pour quatorze caisses de tambours, avec leurs baguettes peintes aux armes de la ville et de trophées semés de fleurs de lys d'or, pour servir à l'arrivée de Mgr le Duc » ; — fol. 189, 588 l., prix d'une nouvelle tente que la ville dut, à cause de la session des États, faire faire, cette année, par le Sr Dupasquier, tapissier, celle que l'on avait faite précédemment et dont l'étoffe fut employée, étant trop petite pour servir dans aucune occasion ; — fol. 194, 620 l. accordées à Jean-François Joly, procureur syndic, pour les journées qu'il employa avec plusieurs indicateurs à la visite de tous les héritages sujets au dixième, situés au finage et banlieue de la ville ; —

fol. 196, 1.000 l. attribuées pour leurs frais de voyage aux Srs Roche et Arnoult, avocats et échevins, députés à Paris, afin d'y féliciter Mgr le Duc, au nom de la ville, au sujet de l'heureuse naissance de son fils, Mgr le prince de Condé; — fol. 201, 500 l. données, à titre de dédommagement, à Jean Viénot, clercelier de la porte Saint-Nicolas, à cause du procès qu'il soutint à la Cour contre le nommé Grapin, hôte du Cheval blanc, qui « par esprit de chicane, luy a disputé le droit de bouche qui se lève aux portes de la ville et dont les portiers sont en possession de temps immémorial »; — fol. 228, 1.141 l. 7 s, 6 d., montant des dépenses faites tant à l'occasion de la naissance du prince de Condé qu'à celle de l'arrivée de Mgr le Duc, etc.

M. 311. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 265 feuillets, papier.

1737. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur. — Recettes: 46.542 l. 1 s. 7 d., où: fol. 105 et 111, 30 l. payées pour leurs droits d'habitantage et d'ouverture de boutique, par François Desventes, « imagier », natif d'Arc-en-Barrois, et François Leclerc, faïencier, originaire de Nan-sous-Thil. — Dépenses, y compris les reprises : 77 443 l. 19 s. 4 d., dont : fol. 197, 363 l. 10 s. qu'il restait à payer aux Srs Roche et Arnoult, pour les indemniser des frais de leur voyage à Paris, en sus des 1.000 l. reçues l'année précédente; — fol. 198, 24 l. données au fils « Bacha du Grand Caire, passant par Dijon, pour luy « aider à faire son chemin et se rendre à Modène où il « a le dessein d'aller auprès du duc de ce nom, dont il « est connu »; — fol. 199, 72 l. accordées aux Srs Roche, échevin, et Martin, secrétaire de la ville, pour avoir procédé, conformément aux ordres du Gouverneur de la province, à la reconnaissance des portes et fenêtres mastiquées sans permission sur les remparts de la ville, et dressé des procès-verbaux à la suite de cette reconnaissance; — fol. 200, 18 l. 15 s. auxquels la ville fut taxée en sa qualité de propriétaire, sur la paroisse de Saint-Philibert, pour les réparations à faire au presbytère de cette paroisse; — fol. 202, 21 l. remboursées au secrétaire de la mairie, qui les avait avancées pour le paiement des sergents et soldats invalides qui firent des rondes pendant quatre jours dans la ville et les faubourgs pour arrêter et expulser quantité de mendiants qui s'y étaient refugiés et pouvaient causer du désordre; — fol. 219, 30 l. payées au nommé Léchelle, maître serrurier, pour travaux de sa profession, faits au Logis du Roi, lors du passage de la Reine de Sardaigne, etc.

M. 312. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 246 feuillets, papier.

1737-1740. — Comptes, etc. — Fol. 1-64, compte sommaire rendu par la veuve et les héritiers de Jean-Baptiste Joly, décédé receveur de la ville au mois d'octobre 1739, tant des octrois anciens et nouveaux pour les années 1737, 1738, 1739, jusqu'au décès de ce comptable, que du patrimoine pour 1738 et 1739 (Joly ayant ci-devant rendu le compte du patrimoine de 1737) aux termes duquel ils étaient débiteurs à la ville de 34.949 l. 18 s. 7 d. — Fol. 65-104, compte particulier du patrimoine de l'année 1738. — Recettes : 55.326 l. 2 s. 4 d., et dépenses, y compris les reprises : 96.254 l. 18 s. 10 d., où : fol. 85, 24 l. allouées au nommé Bigeois, concierge des prisons, pour avoir nourri, pendant sa détention, une femme tombée en démence et incarcérée pendant six semaines; — fol. id., 12 l. données à Mgr David Vertabiet, archevêque arménien, passant par Dijon et allant en Lorraine; — fol. 86, 15 l. à un Turc nouvellement converti, ayant un passeport du Roi pour aller à Rome; — fol. id., 50 l. payées au Sr Bigeois, pour avoir couché, nourri et éclairé pendant cinquante jours la femme du Sr Lesains, peintre, détenue dans les prisons par ordre de S. A. Mgr le Duc; — fol. 87, 400 l. allouées à Laureau, vitrier, pour le dédommager des réparations qu'il a été obligé de faire à plus de deux cents lanternes cassées par des libertins et des coureurs de nuit. — Fol. 105-134, autre semblable de l'année 1739 (ce compte, ainsi que le précédent, fut rendu en 1747, par J.-B. Joly, fils du receveur décédé). — Recettes : 25.251 l. 13 s. 6 d., et dépenses : 99.642 l. 19 s. 4 d., où : fol. 124, 6.085 l. remboursées au Sr Legrand, échevin, qui les avait avancées pour le paiement des jetons d'argent et de cuivre que la ville a coutume de faire frapper à chaque tenue des États; — fol. 124, 450 l. attribuées aux Magistrats municipaux pour les peines qu'ils eurent à vérifier tous les titres et papiers de l'Hôpital général; — fol. id., 120 l. à vingt sergents de milice bourgeoise qui furent employés, pendant l'octave de Saint-Bernard, à faire des courses sur le chemin pour en chasser les mendiants et les empêcher d'entrer dans la ville; — fol. 125, 21 l. 6 s. pour indemniser un Sr Leman de la Jaisse, de la saisie des exemplaires de livres militaires qu'il adressait de Paris aux officiers municipaux; — fol. 126, 3.413 l. 3 s. auxquels s'élevèrent les frais des réjouissances faites

à l'occasion de la publication du traité de paix conclu entre la France et l'Allemagne; — fol. id., 30 l. données par charité au nommé Brullebaut, pâtre du faubourg Saint-Nicolas, pour le dédommager de la perte de trois porcs que la mairie avait fait tuer, ayant été mordus par un chien enragé; — fol. 127, 72 l. payées au Sr Charau, sergent, pour le salaire des journées pendant lesquelles il fut préposé à la garde de la caisse de la ville au décès du receveur. — Fol. 135-246. — Autre compte rendu des sommes diverses perçues et payées par François Martin, secrétaire de la ville, chargé des fonctions de receveur, du 5 octobre 1739 au 16 août 1740. — Recettes: 162.409 l. 5 s. 8 d., et dépenses, y compris les reprises: 160.633 l. 18 s. 4 d., où: fol. 182, 2.000 l. payées aux nommés Sauvestre et Lemoine, à valoir sur les ouvrages de charpente de l'horloge de Jaquemard; — fol. 193, 3.666 l. 13 s. 4 d. au Sr Étienne Gauthier, entrepreneur, à compte sur le prix de la construction de la porte de Bourbon; — fol. 216, 1.200 l. payées au Sr Maire, maître serrurier, pour les ouvrages qu'il fit à l'horloge de « Jacquemard »; — fol. 230, 2,000 l. remises au Sr Prinstet, receveur de l'Université de Dijon, pour un semestre des gages des professeurs et agrégés de cette université; — fol. 234, 15 l., montant d'une annuité de la pension faite par la ville au Sr Duval, en sa qualité d'expert écrivain, et 5 l. au Sr Chalies, maître de danse, aussi pour une année de pension, etc.

M. 313. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 156 feuillets, papier.

1740-1742. — Comptes, etc. — Fol. 1-70, compte du patrimoine de 1740. — Recettes: 75.204 l. 10 s., et dépenses: 116.118 l. 17 s. 10 d., où: fol. 38, 837 l., prix de 6 feuillettes de vin, dont partie fut envoyée à M. de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, et partie donnée, à son arrivée, à M. de Saint-Contest, intendant de la province; — fol. 42, 85 l., salaire des huit individus qui, d'après les ordres de la Chambre du conseil, furent préposés tant aux halles qu'aux portes de la ville, tous les jours de marché du mois de septembre de cette année, à l'effet d'empêcher les enharrements de grains et faire conduire aux dites halles tous les grains entrant en ville; — fol. 44, 250 l. allouées aux Srs Desbois et Marceaux, échevins, qui, pendant deux mois, dirigèrent « les ouvriers occupés à la tenture « et représentation faite en l'église cathédrale pour « le service qui y fut célébré pour le repos de l'âme « de S. A. S. Mgr le Duc, gouverneur de cette pro- « vince »; — fol. 45, 849 l. payées aux héritiers de M. de la Briffe, pour prix des grands orangers, myrtes et lauriers par eux laissés au jardin de l'Intendance; — fol. 46, 295 l. avancées par le receveur à l'occasion d'un incendie qui avait commencé le 26 août et avait duré plusieurs jours, dans les bâtiments de MMrs de Clairvaux, sis en la rue de la Porte-au-Fermerot; — fol. 50, 1,494 l. 2 s. 6 d. versés à Pierre Pichard, charpentier, Baquet, sculpteur, et François Prantenard, peintre, pour travaux de leurs professions exécutés dans l'hôtel de M. le comte de Tavannes. — Fol. 71-130, double de ce compte. — Fol. 131-156: Autre compte rendu par Jean Collin, avocat et premier échevin, chargé d'exercer les fonctions de receveur par intérim du 21 juin 1741, époque du décès du receveur Nicod, au 31 août 1742. — Recettes: 34.377 l. 12 s. 4 d., et dépenses: 35.264 l. 9 d., où: fol. 146, 1.200 l. allouées aux Srs Bazenet et Perreau, pour fournitures par eux faites à l'occasion du passage à Dijon de l'ambassadeur turc, et 150 l. au Sr Héliotte, concierge du Logis du Roi, qui reçut et logea ledit ambassadeur; — fol. 142, 19 l. 14 s. payés au Sr Léger, pour des selles fournies, pendant six mois, à des chevaux d'officiers, de passage à Dijon; — fol. 146, une aumône de 6 l. à des Turcs convertis; — fol. 151, 1.600 l. versées à Rémond, entrepreneur, à valoir sur le prix de la clôture de la maison des PP. Chartreux, etc.

M. 314. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 250 feuillets, papier, dont 28 écrits.

1740-1742. — Comptes, etc. — Livre-journal donnant à leur date les recettes et dépenses effectuées par le receveur du patrimoine du 18 août 1740 au 20 août 1742.

M. 315. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 205 feuillets, papier.

1741-1742. — Comptes, etc. — Fol. 1-131. Minute et copie du compte du patrimoine de 1741. — Recettes: 37,927 l. 19 s. 10 d., et dépenses y compris les reprises: 106,086 l. 4 s. 5 d., où: fol. 35, 200 l. remboursées au Sr Poulet, commis à l'Hôtel-de-Ville, pour les dépenses par lui faites lors du passage à Dijon de la reine de Sardaigne; — fol. 37, une gratification de 6 l. à chacun des sept miliciens de la ville « pour les aider à soulager dans leur route », et 24 l. au nommé Duplessis, sergent de milice, qui s'était engagé de nouveau en qualité de milicien de la ville de Dijon; — fol. 39, 30 s., payés à Jean Magnien, sergent de la

mairie, pour avoir assisté à l'exécution de la sentence condamnant la nommée Tissu à être fustigée trois fois dans l'intérieur des prisons, et 3 l. au questionnaire chargé de l'exécution; — fol. 40, 45 l., prix du poisson dont la ville fit présent aux PP. Feuillants de Fontaine, à l'occasion de la fête de St-Bernard; — fol. 41, 180 l. allouées au Sr Loison, substitut, en paiement des journées par lui employées à la visite des chevaux de la ville et des faubourgs atteints de la morve; — fol. 42, 120 l. au Sr Lejolivet, pour avoir dressé le plan du plafond de la salle de spectacle; — fol. id., 2,415 l. 16 s., prix du bouquet offert par la ville à Mme de Saint-Contest à son arrivée à Dijon, et 4,423 l. pour les glaces et autres fournitures faites à l'Intendance par le Sr Couder, bijoutier. — Fol. 132-205, Minute et copie du compte de 1742, finissant au 7 septembre, date à partir de laquelle le Sr Joly rendit un compte particulier de sa gestion. — Recettes : 26,136 l. 1 s. 7 d., et dépenses : 116,714 l. 1 s. 2 d., où : fol. 151, 100 l. remises au Sr Gendarme, concierge du château, pour être distribuées aux vagabonds arrêtés pour servir dans la milice; — fol. 153, 50 l. données aux religieuses Bernardines de Remilly en Savoie, dont le monastère avait été incendié; — fol. id. 6,868 l. 16 s. 6 d., montant « des poinsons des jettons d'argent et de cuivre » fabriqués à l'occasion de la tenue des États; — fol. 155, 158 l. payées aux Srs Moutel, blanchisseur, et Saint-Père, sculpteur, pour travaux faits au jardin Bernard; — fol. 156, 82 l., prix de deux fourneaux faits et posés aux secrétariats de l'Intendance et du comte de Tavannes; — fol. 158, 14 l. 10 s. dus au Sr Rougeot, jardinier, pour la plantation de maronniers au bastion de Saulx, etc.

M. 316. (Cahier.) — In-folio ; 12 feuillets, papier.

1742. — Comptes, etc. — Compte rendu par Jean-Baptiste Joly de sa gestion des deniers de la ville du 6 septembre au 31 décembre. — Recettes : 36,074 l. 1 s. 4 d., et dépenses : 17,285 l. 14 s. 3 d., où : fol. 7, 102 l. payées à Moisson, dit le Turc, pour avoir rempli les glacières de l'Intendant et de M. de Montigny et 56 l. au Sr Rougeot, pour avoir rempli la glacière de M. de Tavannes; — fol. id., 30 l. dues au Sr Mouchot, carrossier, pour la location de carrosses fournis aux magistrats; — fol. 8, 48 l. allouées au Sr Gaudelet, prêtre à la Sainte-Chapelle, « pour avoir déchiffré plusieurs titres à la ville »; — fol. 9, 36 l. données à titre d'aumône, par ordre de la Chambre du conseil à « une pauvre personne honteuse de la ville »; — fol. id., 3,662 l. versées à M. de Montigny, pour le dixième dû au Roi sur le patrimoine de la ville, etc.

M. 317. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 837 feuillets, papier.

1743-1745. — Comptes, etc. — Compte premier rendu par J.-B. Joly, receveur général des deniers patrimoniaux, des boucheries et des lanternes, et auxquels on a réunis ceux des octrois tant anciens que nouveaux, pendant les années 1743, 1744 et 1745. — Recettes du patrimoine : 153, 471 l. 13 s. 1 d., et dépenses : 137, 703 l. 16 s. 5 d., où : fol. 182, 36 l. mises à la disposition du Vicomte-Maïeur, pour être distribuées, à titre d'étrennes, aux portiers des Seigneurs les plus qualifiés de la ville ;— fol. 192-199, 3,087 l., prix des vins achetés chez Leprince, confiseur, et offerts comme vins d'honneur à MM. de Tavannes et de Saint-Contest et aux officiers des régiments Bourbon infanterie et Condé cavalerie en garnison à Dijon; — fol. 202, 140 l., montant des pensions annuelles accordées aux Srs Chailley, maître de danse, Cappus, maître de musique, Rameau, organiste, et Forcheron, dentiste; — fol. 214, 7,781 l. 11 s. payés à divers pour travaux exécutés à l'hôtel de l'Intendance ; — fol. 226, 72 l. allouées au Sr Maret, chirurgien, « pour avoir visité les garçons ayant déclaré avoir des cas d'exemption lors des levées de la milice »; — fol. 227, 117 l. à Guiton, pour travaux de charpente exécutés à la Grande Justice où se faisaient les exécutions; — fol. 233, 206 l., pour achat des flambeaux fournis à la milice bourgeoise la nuit du départ de l'Ambassadeur turc; — fol. 363, 4,000 l., premier acompte versé à M. Chartraire de Montigny, sur le prix de la maison achetée par la ville par contrat du 19 septembre 1744, pour y établir la justice consulaire; — fol. 497, 7 l. 17 s. payés au Sr Rochefort, aubergiste, pour les fournitures faites à la Compagnie d'Estrade du régiment de Broglio, qui campa près de l'Arquebuse le 7 juin 1745. — Fol. 540-719, Comptes des anciens octrois des années 1743-1745. — Recettes : 199,450 l. 8 s. 11 d., et dépenses : 213,287 l. 6 s. 3 d., parmi lesquelles on remarque : fol. 574, 700 l. versées à M. Desmarets, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bénigne, pour droits dus à cette abbaye sur les marchandises étrangères vendues à Dijon; — fol. 578, 9,000 l. à M. Maret, notaire, pour droit de quarante sous par queue de vin accordé chaque année à l'Hôpital général; — fol. 579, 8,000 l., honoraires des régents du collège et des professeurs de l'Université; — fol. 591, 1,200 l. à M. Ber-

bisey, premier président au Parlement de Bourgogne, pour une année d'arrérages de la rente de 60,000 l. constituée sur l'Hôtel-de-Ville de Paris au profit de la ville de Dijon. — Fol. 720-837. Compte des nouveaux octrois des années 1743-1745. — Recettes : 236,100 l. y compris l'emprunt de 80,000 l. fait par la ville, suivant contrat reçu Cazotte, notaire, aux créanciers ci-après : fol. 722, les religieuses Bernardines de Dijon, 7,000 l.; — M. Barthélemy Guenichot, avocat, 4,000 l. — M. F. de Mucie, chevalier d'honneur au bureau des finances de Bourgogne, 7,000 l.; — Mlle de Pence de Pontbelin, à Montfort, 1,000 l.; — Mlle F. Champagne, 2,000 l.; — M. F. Cornuel, bourgeois, 3,000 l.; — les religieuses Ursulines de Dijon, 1,000 l.; — M. Masson de Gendrier, écuyer, à Chalon, 5,000 l.; — Mlle Julie-Renée de Pellissarie, à Genève, 20,000 l., etc. — Dépenses : 160,606 l. 17 s. 1 d., dont : fol. 741, 4,374 l. payées à divers ouvriers pour travaux exécutés dans la salle de spectacle; — fol. 743, 5,407 l. 19 s. 1 d., montant des travaux de rabaissement, de la route de Dijon à Paris par Plombières, en face les Chartreux; — fol. 790, 471 l. 17 s. alloués à Pierre Buvée, artificier, en paiement du feu d'artifice tiré en réjouissance de la prise de Menin, et 100 l. à Claude Maillard, bouquetier, qui orna de guirlandes ledit feu; — fol. 803, 14,553 l. 6 s. 8 d. payés à divers pour arrérages des emprunts faits par la ville en exécution de l'arrêt du Conseil du 10 septembre 1726; — fol. 820, 6,160 l. 5 s., montant des frais occasionnés par la tenue des États, en 1745, et la réception de M. le duc de Saint-Aignan, savoir : Vin d'honneur présenté au Duc et aux Élus : 1,483 l.; — manteaux et chapeaux bordés d'argent, pour les sergents de la Mairie, 1,904 l.; — salve d'artillerie, 80 l.; — confitures offertes aux dames de la suite de M. de Saint-Aignan, 655 l.; — ameublement des appartements du Logis du Roi, 1,347 l., etc.

M. 318. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 237 feuillets, papier.

1746. — Comptes, etc. — Compte du patrimoine et des octrois rendus par le même receveur. — Recettes du patrimoine : 44,767 l. 9 s. 3 d., où : fol. 57 et 59, 12 l. payées pour son droit d'habitantage et d'ouverture de boutique par Gaspard Delaissederrière, natif de Genève, et 12 l. payées par François Fyot, maître écrivain, natif d'Arnay-le-Duc, pour son droit d'habitantage. — Dépenses : 30.921 l. 11 s. 4 d., où : fol. 93, 30 l., montant de la pension faite par la ville au Sr Lausserois, organiste de la Sainte-Chapelle; — fol. 101, 100 l. données, « par forme de charité, à M. Leoté, doyen de l'église Saint-Jean et supérieur de la Chambre de la providence, pour faire subsister de pauvres filles qui n'ont aucun domicile »; — fol. 114, 46 l. 8 s., payés au Sr Brunet, hôte de la Croix d'Or, pour avoir nourri un prince du Mont-Liban et son interprète, à leur passage à Dijon, et les avoir ensuite conduits à Beaune; etc. — Fol. 141-193. — Compte des anciens octrois et droits qui leur étaient réunis. — Recettes : 66,211 l. 8 s. 5 d., dont : fol. 141, 62,000 l. payées par les fermiers pour une année de leur bail, et dépenses : 85,502 l. 8 s. 10 d., où : fol. 167 et 172, 2,000 l., attribuées à titre de pension et 400 l. à titre d'indemnité de logement au Sr Fournier, médecin, etc. — Fol. 194-237. — Recettes des nouveaux octrois : 126,193 l. 2 s. 11 d., dont : fol. 194, 50,000 l. versées pour une année de leur bail par les Srs Morlot, Defay, Perille et autres; — fol. 196, 75,493 l. 2 s. 11 d. que le receveur devait à la ville sur ces octrois, aux termes de son compte de 1745, et dépenses : 119,075 l. 15 s. 8 d. dus au receveur aux termes du compte qu'il rendit pour les quatre derniers mois de 1742; — fol. 217, 3,254 l. 6 s. 6 d., montant des frais auxquels avaient donné lieu les réjouissances faites à l'occasion de la convalescence du Roi, au mois de septembre 1744. — A la fin du registre est le procès-verbal de la vérification et revision faites par deux subdélégués de l'Intendant, des comptes du patrimoine et des octrois rendus par Joly, de septembre 1742 jusque et y compris 1746, d'où il ressort qu'à la fin de cette exercice il était débiteur à la ville de 25,217 l. 17 s. 1 d., en outre de 11,949 l. qu'il devait en qualité d'héritier de son père décédé receveur de la ville en 1739. Ces sommes furent portées aux recettes du patrimoine de 1747.

M. 319. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 131 feuillets, papier.

1747-1749. — Comptes, etc. — Comptes du patrimoine rendus par J.-B. Joly, fol. 1-44, pour l'année 1747. — Recettes : 83,545 l. 4 s. 9 d., où : fol. 13, 5,650 l. payées pour une annuité de son bail par le Sr Courtois, adjudicataire de la ferme des halles et du chargeage des vins; — fol. 18, 8,156 l. 1 s. 1 d. versés par le Sr Nicod à l'acquit du compte de son fils décédé receveur de la ville. — Dépenses, y compris les reprises : 45,411 l. 3 s., où : fol. 26, 72 l., prix de trente-six bouteilles de vin offertes à M. de Gesvres, et de trente six autres bouteilles à l'Intendant de Besançon, à leur passage à Dijon; — fol. 28, 300 l., montant des gages du nommé Cornisse, questionnaire; —

fol. 34, 6 l. données à un Sr Marillier, pour avoir joué du hautbois la nuit où l'on fit des réjouissances à l'occasion de la prise de Tournay, et 71 l. 14 s. aux habitants qui travaillèrent à l'extinction d'un incendie arrivé au faubourg Saint-Nicolas ; — fol. 35, 600 l. allouées à M. Saint-André, ingénieur, pour les plans et devis des ponts des tanneries et des Capucins. — Fol. 45-88, id. pour 1748. — Recettes : 66,221 l. 4 d., et dépenses avec la reprise : 42,192 l. 3 s. 7 d., où : fol. 70, 54 l., prix des trente-six bouteilles de vin offertes à M. de Paulmy, lors de son mariage à Dijon ;— fol. 71, 16 l. allouées à M. Chenevet, prêtre sacristain de l'église Notre-Dame, pour l'ornement et l'entretien de Notre-Dame de Bon Espoir ; — fol. 76, 79 l. payées au Sr Raousse, traiteur et maître de l'hôtel Saint-Louis, pour avoir nourri et logé, à son passage à Dijon M. Dumesnil, inspecteur général de la cavalerie ; — fol. 77, 18 l. 10 s. aux Srs Sarau, tailleur, Gruere, pelletier, et Chevalier, boulanger, pour avoir, d'une part, reparé la robe d'honneur de l'échevin Genot, et d'autre fourni la braise pour les commissaires du marché, durant l'hiver de ce compte ; — fol. id., 25 l. remboursées au Sr Joly, procureur syndic, qui en avait fait l'avance pour le salaire accordé à l'exécuteur de la haute justice de Chalon lorsqu'il vint à Dijon, après le décès de Chetteville. — Fol. 89-131, id. pour 1749. — Recettes : 61,724 l. 14 s. 10 d., où : fol. 107, 30 l. payées pour leur droit d'habitantage et d'ouverture de boutique, par Louis Bujard, écrivain, natif d'Angers, et Jean-Dominique Chisseret, libraire, natif de Nuits. — Dépenses : 37,880 l. 12 s. 5 d., où : fol. 117, 108 l., prix de soixante-douze bouteilles de vin offertes au comte de Maillebois et au marquis de Montconseil, lieutenants généraux et inspecteurs de l'infanterie de France, lorsqu'ils vinrent à Dijon pour la réforme des troupes en garnison dans la province ; — fol. 119, 2,000 l. payées au P. Rousseau, procureur du collège des Jésuites, pour l'entretien des régents, durant l'année de ce compte, plus 400 l. pour l'entretien du régent de physique ; — fol. 124, 2,500 l. allouées à MM. Disson, avocat à la Cour, et Ricard, secrétaire de M. de Saint-Contest, pour avoir vérifié les comptes anciens et nouveaux de la ville, etc.

M. 320. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 99 feuillets, papier.

1750-1751. — Comptes, etc. — Autres comptes semblables rendus par le même. — Fol. 1-50, pour 1750. — Recettes : 64,170 l. 15 s., et dépenses avec les reprises : 34,862 l. 1 s. 1 d., où : fol. 38, 800 l., montant de la gratification accordée, aux termes d'un arrêt du Conseil, pour les années 1749 et 1750, à M. de Chanrenault, qui avait succédé à M. Desgranges, commandant de place ;— fol. 39, 24 l., pour la poudre employée aux décharges des pièces d'artillerie de la tour Saint-Nicolas à l'entrée à Dijon du duc de Richelieu, de passage en cette ville ; — fol. 40, 12 l. 5 s., pour les frais de la collation offerte, par ordre des magistrats, au P. de Rozières, jésuite, le jour où il prêcha en la chapelle de Saint-Alexis, érigée en la cour de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. id., 15 l. payées à Bruère, fondeur, pour pose de deux fleurs de lis en cuivre doré à la porte de M. Marlot, élu vicomte-maïeur ; — fol. 42, 48 l. pour les honoraires accordés à M. Gaudelet, prêtre, chargé de déchiffrer et traduire à l'appui des droits de la ville plusieurs titres anciens extraits de ses archives. — Fol. 51-99. — Id. pour 1751. — Recettes : 69,740 l. 11 s. 8 d. et dépenses : 33,414 l. 1 s. 5 d., où : fol. 82, 700 l., pour les gages du Sr Montagne, nommé exécuteur de la haute justice, en remplacement de Chetteville ; — fol. 88, 300 l. allouées à titre de gratification à cause de travaux extraordinaires, à M. Lejolivet, voyer de la ville, inspecteur des ouvrages publics ; — fol. id., 464 l. pour le paiement des particuliers auxquels la ville avait acheté divers objets comme présents à Mme la marquise de Paulmy, lors de son passage, ainsi que pour le salaire des fifres et hautbois qui avaient accompagné la milice bourgeoise lorsqu'elle prit les armes le jour de son arrivée ; — fol. 90, 30 l., prix du Recueil de Chartes de Pérard, acheté pour le service de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 98, 10 l. 10 s. pour trente mesures de braise fournies par le Sr Chatelain, boulanger, pour le chauffage durant l'hiver de l'orangerie de l'Intendance, etc.

M. 321. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 157 feuillets, papier.

1752-1757. — Comptes, etc. — Fol. 1-18. — Compte rendu par Jean-Baptiste Joly, receveur du patrimoine et des octrois pour les six premiers mois de 1752. — Recettes du patrimoine : 56,651 l. 9 s. 8 d. et des octrois : 108,529 l. 19 s. 11 d. ; dépenses du patrimoine : 46,845 l. 1 s. 5 d., et des octrois : 49,585 l. 5 s. — Fol. 19-60. — Autre rendu par M. François Martin, notaire, secrétaire et chargé des fonctions de receveur de la ville, de la fin de juin 1752 au 1er juillet 1754. — Recettes : 98,274 l. 9 s. 6 d., où : fol. 22, 505 l. perçues sur le produit de représentations données en la salle de spectacle par les acteurs de la troupe de Dreüillon durant l'hiver de 1753 ; — fol. 23, 87 l. per-

çues sur le produit de celles qui y furent données par le nommé Langlois, « voltigeur », et fol. 24, 277 l. payées par le Sr Giroux et ses associés, qui l'occupèrent pendant l'hiver et jusqu'au 6 avril 1754. — Dépenses : 75,103 l. 9 s. 9 d. (auxquelles furent ajoutées 4,527 l. 10 s. 3 d. pour des paiements effectués par Martin à titre d'avances ou d'acompte et imputables aux comptes de son successeur), où : fol. 33, 31 l., prix du quatrième volume du Traité de la police de Lamare ; — fol. 45, 64 l. payées au Sr Renardet, tambour-major, pour avoir réparé les tambours de la ville ; — fol. 47, 158 l. 11 s. donnés au Sr Camus, trompette, à cause d'une blessure qu'il s'était fait à la tête en tombant lorsqu'il publiait les bans des vendanges de 1753 ; — fol. 53, 179 l., prix de deux paniers de vin des crus de Montrachet et de Volnay, livrés par le Sr Marey, marchand à Nuits, et envoyés au Maire lorsqu'il était à Paris. — Fol. 77-111. — Autres du patrimoine rendus par Antoine Finot, receveur, pour 1755. — Recettes : 95,586 l. 17 s. 7 d., et dépenses : 64,868 l. 4 s. 8 d., dont : fol. 98, 75 l. pour une annuité de la pension accordée par la ville au Sr Martin, sculpteur ; — fol. 101, 100 l. pour une cloche que le Sr Berlier, fondeur, avait faite et placée à la porte de Bourbon (porte Neuve) ; — fol. 102, 4,500 l., prix de trois maisons sises rue du Garlot, achetées par la ville ; — fol. 104, une gratification de 400 l. donnée au Sr Naissant, commis au secrétariat de la mairie. — Fol. 112-137. — Id. pour 1756. — Recettes : 73,479 l. 4 s. 3 d., et dépenses : 38,865 l. 17 s. 6 d., où : fol. 128, 40 l. payées au Sr Durand, graveur, pour avoir fait un nouveau coin devant servir à frapper la médaille que l'on donnait chaque année au « Roy de l'exercice de l'Arquebuse » ; — fol. 129, 15 l. au Sr Desvente, libraire, pour prix d'un traité sur la peste vendu à la municipalité ; — fol. 130, 3,650 l. accordées à titre de gratifications et conformément à un arrêt du Conseil du 7 septembre 1751, aux Maire, échevins, syndic, secrétaire et commis au secrétariat de la mairie. — Fol. 138-157. — Id. pour 1757. — Recettes : 76,802 l. 18 s. 7 d., et dépenses : 51,345 l. 2 d., où : fol. 150, 550 l. au P. Borthon, pour ses prédications du carême ; — fol 152, 7,365 l. 8 s. 8 d., montant des droits de vingtième imposés sur les revenus patrimoniaux de la ville, des années 1750-1756 ; — fol. id., 200 l. allouées au vicomte-maïeur et à MM. Magnien et Guiard, premier et second échevins, pour leur assistance aux États de 1757 ; — fol. 153, 970 l. 3 s. payés aux Sr Bernard, peintre, et autres ouvriers pour travaux de leurs professions exécutés à l'hôtel de l'Intendance ; — fol. id., 9,229 l. 8 s. 6 d. versés à divers « pour le rétablissement et nivellement des chemins des fauxbourgs, avenues et esplanades publiques de cette ville, sous la conduitte du nommé Vasse, dit Saint-Amour », etc.

M. 322. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 157 feuillets, papier.

1758-1764. — Comptes, etc. — Comptes du patrimoine rendus par Finot. — Fol. 1-26, pour 1758. — Recettes : 69,981 l. 6 s. 7 d., où : fol. 10, 1,500 l. versées par M. Filsjean de Talmay, « a cause de la construction d'une voute sur le cours de Suzon l'an de ce compte ; — fol 11, 14,000 l. reçues du Sr Moussier et consors, fermiers des octrois, pour droit d'inspection aux boucheries. — Dépenses : 41,012 l. 3 s. 5 d., où : fol. 14, 1,000 l. payées au Sr Boulmier, vitrier, pour l'entretien, durant l'hiver de 1758, des lanternes des rues ; — fol. 18, 6 l. données aux PP. Cordeliers à cause des instructions qu'ils firent en la chapelle des prisons ; — fol. id., 150 l. remboursées au maire qui en avait fait l'avance pour les frais de la milice levée le 12 novembre 1758 ; — fol. id., 1,783 l., prix des vins d'honneur offerts par la ville ; — fol. 19, 39 l. 10 s., pour achat du Recueil des ordonnances des rois Louis XIV et Louis XV ; — fol. id., 120 l. au Sr Bizac, sculpteur, pour travaux de sa profession ; — fol. 20, 361 l. 2 s. 4 d. à MM. de Thenissey, comtes de Lyon, pour lods de maisons démolies, rue de Fleury. — Fol. 27-47. — Id. pour 1759. — Recettes : 74,831 l. 16 s. 7., où il est fait mention : fol. 33, de 7,500 l. payées par le Sr Bernard, pour une année du bail de la ferme des halles, et de 5,950 l. par le Sr Moussière pour celle de la charbonnerie pendant le même temps. — Dépenses : 40,359 l. 14 s. 7 d., où : fol. 28, 925 l. payées aux 127 sergents du guet, pour leurs gages de l'année 1759 : — fol. 39, 181 l. 12 s. pour la célébration en l'église des Jacobins d'un service « pour le vœu de la conservation du Roi » ; — fol. 40, 120 l. données aux domestiques du commissaire du Roi, qui avait présidé cette année l'assemblée des États ; — fol. 43, 200 l. l. allouées à M. l'abbé de Grosbois en paiement de la rente que la ville lui devait chaque année en sa qualité de doyen de la Sainte-Chapelle. — Fol. 48-69. — Id. pour 1760. — Recettes : 68,313 l. 13 s., et dépenses : 33,010 l. 8 s. 11 d., où : fol. 61, 364 l. payées pour la reconstruction de la façade de la maison du Bon Pasteur ; — fol. id., 1,591 l. pour les frais du voyage de Mrs Corbabon et Ponsenard, échevins, qui furent à Paris pour y faire les compliments de condoléance de la ville au prince de Condé à l'occasion de la mort de Mme la princesse ; — fol. 62, 962 l. 9 s. payés au Sr Taisant, entrepreneur,

pour la démolition de maisons dont l'emplacement devait servir à l'élargissement de la rue Ramaille ; — fol. 63, 327 l., prix d'un « digesteur ou marmitte propre à faire du bouillon aux pauvres ». — Fol. 70-89.— Id. pour 1761. — Recettes : 80,070 l. 16 s. 11 d. et dépenses : 41,770 l. 1 s. 3 d., où : fol. 83, 400 l. allouées au Sr Fresselique, pour avoir réparé l'horloge de l'église Saint-Jean : — fol. 84, 37 l., prix de l'anse faite par le Sr Nantua, serrurier, à la « marmitte phisique destinée au service des pauvres ». — Fol. 90-109.— Id. pour 1762. — Recettes : 90,391 l. 15 s. et dépenses : 59,196 l. 7 s. 3 d., où : fol. 103, 3,200 l. versées à M. d'Ogny, trésorier général des États, pour partie des frais de la levée du nouveau plan de Dijon ; — fol. 105, 310 l., prix des confitures vendues à la ville par le Sr Coqueau, confiseur ; — fol. id., 200 l. accordées pour les frais de nourriture et de voyage de deux sages-femmes envoyées à Chalon pour y apprendre l'art d'accoucher auprès de Mme Ducoudray. — Fol. 110-127.— Id. pour 1763.— Recettes : 79,186 l. 11 s. 1 d. et dépenses : 52,003 l. 4 s. 8 d., où : fol. 122, 286 l. 16 s. payés à Pierre Masson, tourneur, pour avoir fourni à la filature de coton 66 rouets à filer, deux dévidoirs et 18 chaises; — fol. 122, 1,349 l., montant des frais de la pompe funèbre faite à M. Marlot, vicomte-maïeur ; — fol. 123, 200 l. à M. Hoin, chirurgien, pour prix d'une machine propre à démontrer les accouchements; — fol. 125, 1,311 l. pour achat de confitures offertes à Mme la comtesse de la Guiche, à Mme la marquise d'Anlezy et à Mme de Saint-Florentin ; — fol. id., 9,476 l. 3 s. payés à des ouvriers de professions diverses pour les constructions nouvelles et réparations faites à l'hôtel occupé par le commandant de la province, et fol. id., 1,665 l. 9 s. pour les travaux exécutés à l'hôtel de l'Intendance. — Fol. 130-157. — Id. pour 1764. — Recettes : 78,381 l. 9 s. 3 d. et dépenses : 48,054 l. 8 s. 9 d., où : fol. 149, 80 l. accordées aux Srs Poinsotte et Leroux, chirurgiens, commis aux rapports pour « visittes et ouvertures des cadavres », du 28 octobre 1758 au 3 février 1763 ; — fol. 152, 73 l. 5 d., prix du pain donné par la ville aux enfants pauvres travaillant à la filature de coton (établie à la maison de l'Ile), etc.

M. 323. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 70 feuillets, papier.

1765-1767. — Comptes, etc. — Comptes semblables rendus par le même. — Fol. 1-26, pour 1765. — Recettes : 82.551 l. 7 s. 7 d., dont : fol. 9, 8.600 l. pour une annuité de la ferme des halles amodiée au Sr Bernard. — Dépenses : 81.545 l. 10 s. 8 d., où : fol. 13, 15.543 l. 10 s., montant des travaux exécutés à l'hôtel de l'Intendance et à celui du Commandant de la province ; — fol. id. 7.990 l. 18 s. 6 d. payés pour l'établissement de la filature de coton ; — fol. 14, 1.682 l. 11 s. 6 d., solde de la dépense faite lors du passage de Mme la duchesse de Grandmont et de l'entrée de M. de La Tour-du-Pin, commandant de la province, les 10 juillet, 3 et 18 août 1765 ; — fol. 14, 600 l., montant des gages qui étaient de 300 l. par an pour chacune de Mlles Estoin et Gendrey, maîtresses de la filature, et 1.878 l. 12 s. donnés aux enfants qui travaillaient dans cet établissement ; — fol. 17, 174 l. versées au Sr Monier, pour la gravure d'une planche devant servir de cartouche aux soldats du guet ; — fol. 18, une indemnité de 232 l. accordée au Sr Milsand, apothicaire, en sa qualité de roi de l'exercice de l'Arquebuse ; — fol. 18, 110 l. payées au sieur Meunier, sculpteur, pour ouvrages de sa profession faits à la chapelle de l'Hôtel-de-Ville. — Fol. 27-50, pour 1766. — Recettes : 50.596 l. 4 d., et dépenses : 58.827 l. 9 s. 10 d., où : fol. 44, 72 l. payées au Sr Rousseau, maître écrivain, chargé d'instruire les enfants employés à la filature ; — fol. id., 1.080 l. au Sr Lemort, archiviste, employé à l'arrangement des archives de la ville ; — fol. 45, 12 l. au peintre Bernard, pour la garde des tableaux de l'Hôtel-de-Ville. — Fol. 51-70, pour 1767. — Recettes : 49.620 l. 17 s. 4 d., dont : fol. 59, 1.404 l. versées par divers pour leurs droits d'habitantage et d'ouverture de boutique, et 1.422 l. 13 s. par le Sr Courtois, qui avait fait filer du coton à la filature. — Dépenses : 47.800 l. 17. s. 7 d., où fol. 62, 792 l. allouées au Sr Mathey, notaire, pour avoir travaillé une année aux archives ; — fol. 64, 249 l. 10 s., montant des réparations faites à la maison occupée par l'exécuteur de la haute justice, dont celui-ci avait fait l'avance ; — fol. 67, 540 l, payées pour le loyer des écuries occupées par les chevaux des cavaliers de la maréchaussée de 1765-1767, etc.

M. 324. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 78 feuillets, papier.

1768-1770. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par le même. — Fol. 1-36, pour 1768. — Recettes : 54.262 l. 17 s. 4 d., où : fol. 14, 2.547 l. 18 s. reçus du Sr Défossé, pour prix du coton filé pour son compte à la filature ; — fol. id., 193 l. de M. Bernard, trésorier de France, pour lods de l'acquisition des bâtiments de l'Ile censables à la ville ; — fol. id., 30 l. du maire de Bar-sur-Seine, pour prix d'une robe

violette à lui vendue par M. Naissant, secrétaire de la ville. — Dépenses : 57.691 l. 13 s. 6 d., dont : fol. 19, 800 l. pour les gages d'une année des quatre substituts du procureur syndic, en leur qualité de commissaires de police ; — fol. 21, 200 l. au Sr Milsand, apothicaire, pour livraison de médicaments aux prisonniers ; — fol. 22, 68 l., prix d'ormes et de tilleuls achetés pour remplacer les arbres des promenades ; — fol. 29, 1.350 l. pour travaux faits aux Archives par M. Lemort ; — fol. 30, 1.060 l. à M. de la Rochette pour même cause ; — fol. 32, 2.034 l. 12 s., salaire des employés à la filature du 4 janvier au 19 décembre. — Fol. 37-58, pour 1769. — Recettes : 51.937 l. 8 s. 4 d., et dépenses : 46.132 l. 14 s. 6 d., où : fol. 46, 240 l. données à l'aumône générale (société pour l'extinction de la mendicité) ; — fol. 47, 80 l. payées au Sr Penotet, tapissier, pour fourniture et teinture de tapisseries. — Fol. 59-78, pour 1770. — Recettes : 62.994 l. 9 d., et dépenses : 51.034 l. 2 s. 1 d., où : fol. 69, 753 l. 10 s. payés au Sr Gauthiot, traiteur, et autres, pour le repas donné lors de l'installation du Maire ; — fol. 70, 210 l. aux Srs Duperrier, fondeur, et Nantua, serrurier, pour la façon des hallebardes destinées à la garde de ce magistrat, etc.

M. 325. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 160 feuillets, papier.

1771-1778. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par le même. — Fol. 1-19, pour 1771. — Recettes : 60.526 l. 7 s. 4 d., dont : fol. 7, 25.000 l. payées par les amodiataires des octrois pour la ferme des boucheries, réunie au patrimoine. — Dépenses : 45.440 l. 18 s. 1 d., où : fol. 9, 450 l., prix des médicaments fournis aux prisonniers par le Sr Milsand, apothicaire ; — fol. 11, 12 l. pour une figure en plâtre, faite pour l'hôtel de l'Intendance par le Sr Pellegrin, sculpteur ; — fol. 15, 400 l. pour la nourriture des sergents de garde à l'hôtel du Maire dans le cours de l'année. — Fol. 20-41, pour 1772. — Recettes : 65.176 l. 5 d., et dépenses : 58.956 l. 10 s. 6 d., où : fol. 29, 100 l. allouées au Maire pour avoir assisté aux États ; — fol. id., 1.260 l. aux vingt sergents de la mairie, conformément à l'arrêt du Conseil du 15 mars 1772 ; — fol. 30, 425 l. versées au Sr Viret, artificier, pour fourniture des pièces destinées au feu de la Saint-Jean ; — — fol. 31, 60 l. données aux Frères de l'Ecole chrétienne, à titre d'indemnité de logement ; — fol. 32, 3.000 l. attribuées pour leurs frais de voyage à MM. Charbonnier et Regnault, députés à Paris, afin de féliciter Leurs Altesses à l'occasion de la naissance du duc d'Enghien ; — fol, 33, 2.021 l. 6 s. payés à des ouvriers de professions diverses pour travaux exécutés à l'hôtel du gouvernement ; — fol. 35, 1.970 l. aux Srs Lemort et De la Rochette, « pour travail aux Archives ». — Fol. 42-59, pour 1773. — Recettes : 57.301 l. 2 s. 3 d., et dépenses : 63.486 l. 15 s. 2 d., où : fol. 53, la somme de 435 l. 4 s. payée au Sr Petit, entrepreneur, à valoir sur celle de 655 l. 4 s. qui lui était due pour la fourniture et le transport de bornes ; — fol. id., 3.280 l. 9 s., montant des frais auxquels donna lieu le mariage du Maire. (Ce compte, de même que les suivants, est approuvé par l'Intendant de la province qui ordonne qu'aux dépenses du compte de 1774, il soit fait état au receveur de ses avances montant à 6.185 l. 12 s. 11 d. et lui enjoint de se conformer à l'arrêt du 15 mars 1772, lui défendant d'acquitter aucun mandat de la mairie qu'il ne l'ait préalablement visé et ce « à peine de payer deux fois »). — Fol. 60-82, pour 1774. — Recettes : 51.365 l. 8 d., et dépenses : 52.391 l. 14 s. 3 d. où : fol. 73, 100 l. payées au Sr Guichard, tourneur, pour l'entretien des rouets de la filature ; — fol. id., 211 l. 16 s. pour une tente achetée au Sr Jacob et placée sur la place Saint-Jean ; — fol. 75, 6.301 l., prix du vin offert à plusieurs personnes de qualité ; — fol. 76, 92 l. allouées au Sr Chaussier, chirurgien, préposé aux rapports. — Fol. 83-104, pour 1775. — Recettes : 50.539 l. 2 d., et dépenses : 49.374 l. 14 s. 2 d., où : fol. 97, 24 l. payées aux tambours et hautbois qui jouèrent le jour où l'on fit des réjouissances à l'occasion du sacre du Roi ; et 186 l., prix du vin acheté pour ces réjouissances ; — fol. 99, 133 l. dues au Sr Petit, menuisier, pour avoir réparé les lanternes des rues, et 1.700 l. au Sr Gilquin, pour les lampions qu'il fournit le jour des réjouissances publiques. — Fol. 105-124, pour 1776. — Recettes : 50.676 l. 1 s. 6 d., et dépenses : 35.977 l. 11 s. 10 d., où : fol. 113, 72 l., prix auquel les outils qui avaient servi pour la reliure des registres des Archives furent vendus au Sr Clerget, relieur ; — fol. 115, 287 l. payées pour réparations à la salle de spectacle ; — fol. 119, 540 l. dues au Sr Lemort, pour son travail pendant six mois aux Archives de la ville (Lemort, commissaire à terrier, chargé, en vertu d'une délibération de 1765, du classement et de l'inventaire des Archives municipales, termina ce travail en 1776. Il fut rétribué à cet effet à raison de 1.080 l. par an. Un Sr Borel de la Rochette, garde des Archives, recevait 800 l. par an et les reçut jusqu'en 1790). — Fol. 125-146, pour 1777. — Recettes : 66.815 l. 10 s., où : fol. 132, 350 l. payées par le nommé Michel, porteur de chaises, pour une année de son bail des fruits des noyers autour de la ville. — Dépenses : 46.550 l. 12 s. 7 d., où : fol. 133,

81 l., prix du vin acheté au Sr Champagne, pour être présenté à M. Feydeau de Marville ; — fol. 139, 523 l. 8 d., prix des lampions, chandelles et flambeaux fournis par le Sr Gilquin, marchand épicier, pour l'illumination ordonnée au passage de Monsieur, frère du Roi. — Fol. 145-160, pour 1778. — Recettes : 83.342 l. 5 s., et dépenses : 55.954 l. 18 s. 5 d., où : fol. 158, 134 l. payées à la veuve Leprince, pour prix des confitures offertes à Mme de la Tour-du-Pin ; — fol. id., 120 l. données à titre de gratification au Sr Joly, fourrier de la ville, pour s'être occupé du logement des officiers de la suite du prince de Condé, etc.

M. 326. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 87 feuillets, papier.

1779-1783. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par le même receveur. — Fol. 77-87, pour 1779 (l'ordre des cahiers n'a pas été observé par le relieur). — Recettes : 80.136 l. 7 s. 1 d., et dépenses : 48.070 l. 5 s. 10 d., où : fol. 80, 24 l., prix des portraits des ducs de Bourgogne achetés au Sr Berthet, fripier ; — fol. 81, 115 l. payées au Sr Richard, confiseur, pour les confitures que la ville offrit à Mme la présidente Tingry ; — fol. 82, 311 l. 8 s. dus au Sr Lavoisot, pour une tente placée sous les fenêtres de Mme l'Intendante. — Fol. 67-76, pour 1780. — Recettes : 84.464 l. 4 s. 5 d., et dépenses : 46.553 l. 5 s. 8 d., où : fol. 71, 5.017 l. 13 s. pour les ouvrages de sa profession faits pour l'établissement des réverbères par le Sr Nantua, serrurier ; — fol. 72, 150 l., gages du Sr Ripert, chargé de l'entretien des horloges de la ville, plus 41 l. 15 s. pour réparations faites à ces horloges ; — fol. 1-20, pour 1781. — Recettes : 95.392 l. 16 s. 4 d., et dépenses : 39.883 l. 19 s. 6 d., où : fol, 13, 36 l. données au Sr Normant, peintre, pour avoir peint les armes de Madame l'Intendante ; — fol. 14, 3,670 l. 8 s. 11 d., pour le paiement, capital et intérêts, des sommes dues aux Bénédictins de Saint-Bénigne et autres, pour des terrains acquis pour l'établissement d'un cimetière général. — Fol. 21-44, pour 1782. — Recettes : 119.355 l. 6 s. 9 d., et dépenses : 91.809 l. 7 s. 8 d., où : fol. 30, 68 l. 10 s., prix de quatre feuillettes de vin distribuées, deux devant l'Hôtel-de-Ville et deux devant l'hôtel du Maire, lors des réjouissances faites pour la naissance du Dauphin, et 84 l. payées au Sr Dambrun, marguillier de Saint-Michel, pour les frais du *Te Deum* chanté à cette occasion, ainsi que pour la décoration de la chapelle de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 39, 1.301 l. payées au Sr Dufresneau, entrepreneur, pour le transport des matériaux du portique du Logis du Roi à la porte Guillaume, où ils servirent à faire un arc de triomphe en l'honneur du prince de Condé ; — fol. 43, une aumône de 240 l. faite aux PP. Agapios et Bazalios, religieux de la congrégation du Saint-Sauveur en Syrie. — Fol. 47-66, pour 1783. — Recettes : 89.082 l. 4 s. 2 d., et dépenses, y compris les reprises du receveur : 85.447 l. 5 s. 10 d. (cette année étant la dernière où Finot exerça ses fonctions, il resta, à leur expiration, débiteur à la ville de 3.635 l. 8 s. 4 d. qu'une ordonnance de l'Intendant du 15 août 1785 lui enjoignait de payer entre les mains du Sr Pelversié, son successeur), auxquelles dépenses figurent : fol. 57, 2.592 l. 19 s. remboursés à l'Évêque de Dijon qui les avait avancés pour le paiement de réparations, à la charge de la ville, en la maison abbatiale de Saint-Bénigne ; — fol. 58. 99 l. allouées pour la garde des vignes, aux sergents de la mairie, et 18 l. au Sr Charbonnier, commissaire de police, etc.

M. 327. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 28 feuillets, papier.

1784. — Comptes, etc. — Compte du patrimoine rendu par J.-B. Pelversié, receveur de la ville. — Recettes : 112.217 l. 4 s. 10 d., où : fol. 4, les sommes de 13.200, 1.500 et 40 l., perçues pour une année, des baux des halles, du greffe de la mairie et du droit de fournir les bancs et chaises au marché de la place des Cordeliers ; — fol. 5, 363 l. versées par le Sr Detchegaray, pour droit de la ville sur cent vingt-une représentations données à la comédie ; — fol. 7, 7.400 l. « reçues de M. Frantin et dont le receveur ignore l'objet ». — Dépenses avec les reprises du receveur : 130.315 l. 14 s. 2 d., où : fol. 13, 1.200 l. allouées à M. Durande, en sa qualité de médecin des pauvres ; — fol. 17, 11.664 l. payées au Sr Tourtille-Saugrain, entrepreneur de l'éclairage de la ville, pour l'entretien de six cent quarante-huit becs de lumière, à raison de 18 l. par bec et par année ; — fol. 20, 1.213 l. 5 s. 8 d., montant des sommes que coûtèrent les repas donnés et les cérémonies faites aux installations de MMrs Gauthier et Moussière, vicomtes-maïeurs (M. Gauthier donna sa démission) ; — fol. 21, 36 l., prix de trente-six bouteilles de vin offertes au cardinal de La Rochefoucault, et 300 l., prix d'une feuillette de vin blanc du clos Vougeot (vendue par l'abbé de Cîteaux), offerte au roi de Suède, à leur passage à Dijon ; — fol. id., 1.200 l. accordées à titre de d'indemnité au Sr Dubreuil, adjudicataire de l'enlèvement des boues, à cause de la besogne qu'il eut pour débarrasser les rues de la neige et de la glace durant l'hiver de cette année ; —

fol. 23, 9.000 l. versées au Sr Bollenot, marchand, à valoir sur la somme de 13.920 l., qui lui était due pour la livraison de 361 sacs de farine de première qualité, mis dans les magasins de la ville pour servir au besoin public; — fol. id., 342 l. au Sr Millot, fourbisseur, pour livraison de quarante-sept sabres aux soldats du guet; — fol. id., 108 l. à la veuve Lefort, pour une pompe aspirante et foulante « équipée de son boyau », pour servir, en cas d'incendie, dans la salle de spectacle; — fol. id, 25 l. 18 s., prix d' « ustencils propres à arrêter les progrès d'un incendie dans la salle des spectacles », vendus par le Sr Picard, coutelier; — fol. 24, 4.900 l. pour le deuxième versement du prix des travaux exécutés à la fontaine des Chartreux par les Srs Artaud et Brigand, entrepreneurs, etc.

M. 328. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 76 feuillets, papier.

1785. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes : 112.885 l. 14 s. 7 d., où : fol. 12, 339 l., montant des droits prélevés, au nom de la ville, sur cent treize représentations données en la salle de spectacle par le Sr Detchegaray, concierge de cette salle, et dépenses, avec les reprises : 107.778 l. 16 s. 6 d., où : fol. 45, 1.257 l. 10 s., prix de neuf feuillettes de vin de Marc-d'Or de 1778, offertes, de la part de la ville, à M. le baron de Breteuil, à M. le marquis de Gouvernet et autres personnes de distinction; — fol. 49, une gratification de 1.200 l. accordée à M. Moussier, vicomte-maïeur, tant pour exercice de la police que pour l'administration des affaires économiques de la ville; — fol. 55, 1.000 l. pour les gages du Sr Chefdeville, exécuteur de la haute justice, et 200 l. pour ceux de Pierre Elliot, questionnaire; — fol. 57, 3.099 l. 17 s. 3 d. remboursés au comptable qui en avait fait l'avance pour la cérémonie du baptême du fils de l'Intendant, dont la ville fut marraine, et les frais accessoires, parmi lesquels on remarque la somme de 989 l., payées au Sr Richard, confiseur, pour trente-six douzaines de boîtes de confitures offertes à Mme l'Intendante; — fol. 60, une allocation de 1.800 l. faite au Sr Lejolivet, voyer de la ville, en remerciement de plans et mémoires envoyés à la Chambre du Conseil; — fol. 62, 186 l. payées à plusieurs hôteliers, pour avoir logé et nourri, pendant deux jours, les cinquante-sept esclaves et les quatre religieux de l'ordre de la Merci et de la Trinité, commissaires de la Rédemption, chargés de les conduire à Paris (ces esclaves faisaient partie des trois cent treize esclaves rachetés à Alger par ordre du Roi); — fol. 63, 200 l. données à la veuve Dambrun, à cause de la mort de son fils, par suite de la blessure que lui avait faite, par accident, un des préposés aux patrouilles ordonnées pour « la destruction des chiens soupçonnés de rage; — fol. id., 671 l. au Sr Ripert, pour réparations faites aux horloges de la ville, et fol. 65, 2,804 l. 10 s. au Sr Antoine Viard, pour complément des travaux par lui exécutés à la fontaine des Chartreux, etc.

M. 329. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 61 feuillets papier.

1786. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même. — Recettes : 98.580 l. 18 s. 10 d., où il est fait mention : fol. 5-16, chapitre des recettes arriérées, de 3.454 l. 19 s. 9 d., montant des amendes et du produit des confiscations restant à acquitter sur les années 1781-1785 (de même que pour les comptes antérieurs à 1712, on a ici le détail des amendes, parmi lesquelles on remarque : fol. 6, celle de 50 l., à laquelle le Sr Petit, cabaretier, fut condamné pour avoir donné à jouer aux cartes en son établissement, tandis que les quatre joueurs payèrent chacun 10 l.; — celle de 5 l., encourue par le Sr Fauconnet fils, clerc tonsuré, pour contravention aux statuts de la corporation des grammairiens; — fol. 13, celle de 100 l., montant de la condamnation prononcée contre le Sr Aubriot, orfèvre, pour avoir « facilité un fils de famille à contracter des dettes considérables », etc.), — Dépenses, avec les reprises : 85.859 l. 4 s. 8 d., où : fol. 41, 5.115 l., montant du salaire des ouvriers de la filature; — fol. 47, 12 l. pour celui du pompier ayant assisté à vingt-quatre représentations données dans la salle de spectacle; — fol, 49, 87 l. 10 s. payés au Sr Pertuisot, relieur, pour la reliure en peau jaune de trente-trois registres in-folio, à raison de 50 s. pièce, ainsi que pour la reliure en basane du manuel des cens et 120 l. payées au Sr Romey, pour la confection de ce Manuel; — fol. 55, 12.000 l. acquittées sur les 44.000 l. dues aux créanciers des Jacobines (ces religieuses, dont le couvent était situé place Royale, avaient fait faillite) pour la concession consentie par eux à la ville, de la partie des terrains occupée par le monastère, qui ne faisait point partie du domaine du Roi, etc.

M. 330. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 108 feuillets, papier.

1787. — Comptes, etc, — Autre compte des revenus patrimoniaux rendu par le même receveur. —

Recettes : 105.685 l. 6 s. 1 d., où : fol. 40, 573 l. produit du droit perçu, au nom de la ville, sur cent quatre-vingt-onze représentations données en la salle de spectacle, au nombre desquelles figurent quatre représentations données par les grands danseurs du Roi, les 26, 28, 29 novembre et 4 décembre 1787; — fol. 41, 75 l. payées pour leur droit d'habitantage, par Charles Nicolas, d'Auxerre, Joseph Pouchety, de la république de Lucques, Denis Baron, de Paris, Jean-Antoine Lambert, de la même ville, et Joseph Lechène, du diocèse de Langres, tous peintres et sculpteurs; — fol. 43, les amendes de 275 et 192 l. payées par les Srs Chambrette et Chevalot, pour contravention au bail des octrois sur les farines, et fol. 44, celle de 20 l. par le Sr Quignolot, meunier de Saint-Étienne, pour avoir fait bluter dans ses moulins, malgré les défenses de la Chambre de ville. — Dépenses : 74.895 l. 18 s. 4 d., où : fol. 53, 606 l, 2 s. 6 d. dus aux Srs Champagne frères, pour vente de neuf feuillettes de vin offertes à M. le baron de Breteuil, ministre de la maison du Roi, à M. Silvestre, à M. Duchemin, etc.; — fol. id., 1.679 l. 13 s. payés au Sr Causse, pour fournitures et impressions faites au compte de la mairie; — fol. 76, 59 l. 10 s. au Sr Monnier, pour avoir gravé l'inscription mise sous la première pierre de la porte de Condé; — fol. id, 4.444 l. remises au Sr Duleu, pour les deux premiers neuvièmes de la somme de 20.000 l. promis par la ville de Dijon à MM. les Élus Généraux de la province de Bourgogne, pour servir à la construction, à faire en trois ans, à la porte d'Ouche, au rélargissement du pont Aubriot, et aux ouvrages accessoires; — fol. 81, 355 l. dues à Jean-Philibert Maret, ingénieur-voyer de la ville, pour avoir levé le plan des rues environnant la place Royale et dressé le devis de la porte de Condé; — fol. id., 2.100 l. données à titre de gratification aux échevins Morelet et Legey « qui travaillèrent au procès que la ville avait contre les amodiateurs de vignes »; — fol. id., 480 l. allouées aux substituts du procureur syndic, qui firent le dénombrement des habitants de Dijon, demandé par M. l'Intendant; — fol. 82, 953 l. 4 s. versés à M. Champion de Villeneuve, avocat au Conseil du Roi, pour l'expédition des lettres patentes obtenues sur l'arrêt du Conseil du 30 mai 1786, portant concession à la ville de Dijon des terrains de l'hôtel de Langres (maison conventuelle des Jacobines); — fol id., 599 l. 7 s. 4 d. pour les fournitures faites à un détachement du régiment de Besançon-artillerie, qui tint garnison à Dijon du 4 janvier au 14 février 1787; — fol. 84, une indemnité de 48 l. accordée au Sr Geoffroy, manouvrier, qui s'était cassé une jambe en travaillant sur le chemin neuf, près de la porte de Condé, etc.

M. 331. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 44 feuillets, papier.

1788. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur pour l'année 1788. — Recettes : 99,395 l. 19 s. 10 d., vérifiées et arrêtées par l'administration départementale, le 22 frimaire an II de la République, et où il est fait mention : fol. 4, droits d'inspection aux boucheries et autres petites fermes, 25,000 l.; — fol. 6, rentes sur les aides et gabelles, 1,500 l.; — fol. 16, droits d'habitantage et d'ouverture de boutiques, 960 l.; — fol. 17, amendes diverses prononcées tant à la police qu'à la mairie, 1,335 l., dont 10 l. payées par Pierre et Bénigne Barré, pour avoir écrasé un enfant, et même somme par le Sr Vallot, boucher, pour avoir tué des porcs au mois d'avril. — Dépenses : 91,936 l. 5 s. 6 d., où l'on remarque : fol. 32, fondations et charges ecclésiastiques : 1,339 l. 15 s.; — fol. 27, entretien des reverbères, 11,664 l.; — fol. 30, droits du chirurgien commis à la levée des cadavres et à la constatation des plaies, 42 l.; — fol. 31, pain fourni aux détenus dans les prisons patrimoniales, 910 l. 14 s.; — fol. id., construction au pont Aubriot et à la porte d'Ouche, 13,333 l. 7 s.; — fol. 32, hallebardes pour M. Gauthier, vicomte-maïeur, 100 l.; — fol. id., rétribution du plongeur qui a visité le creux de l'Ouche à l'effet de planter des poteaux aux endroits dangereux, 18 l.; — fol. 33, honoraires dus à Me Thielley, premier échevin, pour démarches à l'occasion du procès que la ville avait contre l'administration du domaine, 1,000 l.; — fol. 34, frais de voyage alloués à M. Maret, voyer à Paris, venu à Dijon pour se concerter avec M. Cellérier, premier architecte de l'Intendance, au sujet des erreurs remarquées dans les plans et devis envoyés par ce dernier à la Chambre de ville, pour la construction d'une salle de spectacle sur l'emplacement de l'hôtel de Langres, 686 l.; — fol. id., confitures offertes à Mme la vicomtesse de la Charce, 205 l. 2 s.; — fol. id., achat du Recueil de Chartes, par Pérard, 24 l.; — fol. id., paiement des 2e et 3e termes dus aux créanciers des dames Jacobines pour l'acquisition d'une partie du monastère ayant appartenu à ces religieuses : 16,000 l.; — fol. 35, dépenses pour le logement des troupes, 2,904 l. 16 s.; — fol. 50, indemnités de 24 l. accordées au sergent Clément, pour le dédommager des blessures qu'il avait reçues en portant secours dans un incendie rue Roulotte, et celle de 30 l. au sergent Meurgey, pour l'aider dans la détresse où il se trouvait à la suite d'une longue maladie, etc.

M. 332. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin ; 67 feuillets, papier.

1789. — Comptes, etc. — Comptes des revenus patrimoniaux et d'octrois rendus par Pelversié. — Recettes arrêtées par l'administration départementale l'an II de la République, à 160,342 l. 8 s. 2 d., non compris les sommes à recouvrer montant à 22,001 l. 15 s. 10 d., où : fol. 1, 119,245 l. 2 s. 6 d. pour le produit des octrois et leur « doublement » mis en régie par la ville, frais de perception et autres défalqués ; — fol. 17, 459 l. payées pour les droits perçus sur les représentations, au nombre de 153, données cette année par diverses troupes en la salle des spectacles (cette salle est, de même que l'hôtel de ville, l'hôtel de Langres ou des Jacobines, la tour Saint-Nicolas, la maison de l'Ile, les promenades, etc., mentionnées au nombre des propriétés dont la ville ne tirait point de revenu, dans une note insérée au folio 3 de ce registre) ; — fol. 20, 1,775 l. 9 s. pour portion du loyer de la maison des Jacobines, et prix de vente de différents effets de cette maison vendus au profit de la ville à M. Selour, curé de Vosne ; — fol. id. 2,513 l. auxquelles le clergé séculier et régulier fut taxé aux termes d'une délibération du 24 août 1789, en remplacement du service personnel du 15 juillet 1789 au 15 janvier 1790. — Dépenses : 189,433 l. 16 s. 6 d., où figurent : fol. 24, 21 l. payées au Sr Saget et aux autres musiciens qui jouèrent de leurs instruments à la procession de la Sainte-Hostie, plus 72 l. pour les bouquets fournis par Mme Topin aux magistrats municipaux qui assistèrent à cette procession ; — fol. 36-49, 22,466 l. 11 s. 6 d. payés aux créanciers de la ville pour arrérages ; — fol. 55, 7,133 l. 13 s. 5 d. qu'il restait à payer au receveur pour solde des avances faites lors des approvisionnements de blés et de farines faits pour la subsistance des habitants en 1788 et 1789, et que la ville perdit sur ces approvisionnements ; — fol. 60, 480 l., frais de voyage de M. Bizouard, envoyé par la commune à l'Assemblée nationale ; — fol. 61, 12 l. accordées à la compagnie des grenadiers du guet, pour les gardes montées aux assemblées du Tiers État du 20 au 25 août 1789 ; — fol. id., 10,000 l. versées à M. de Lagoutte, pour prix d'un emplacement en cour et jardin, acquis pour l'agrandissement de la petite rue de l'Hôtel-de-Ville ; — fol. 64, une gratification de 120 l. donnée au Sr Marlet fils, pour la confection d'un drapeau patriotique ; — fol. id., 120 l. prix des cymbales de la garde nationale, vendues par un Sr Poirier ; — fol. 65, 1,244 l. 16 s., montant des frais faits au mois de novembre 1789, « pour l'expédition de Sainte-Sabine et Colombier », etc.

M. 333. (Registre.) — In-folio, demi reliure parchemin ; 64 feuillets, papier.

1789. — Comptes, etc. — Copie du compte précédent.

M. 333 *bis*. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin ; 48 feuillets, papier.

1790. — Comptes, etc. — Compte semblable rendu par le même receveur. — Recettes arrêtées par l'administration départementale le 16 germinal an II de la République française à : 85,802 l. 15 s. 2 d., où : fol. 17, 432 l. reçues de la dame Sigaret, concierge de la comédie, pour droit prélevé sur cent quarante-trois représentations, grand bal et redoute donnés en cette salle pendant l'année 1790 ; — fol. 18, 378 l. payées par divers pour droits d'habitantage et d'ouverture de boutiques ; — fol. id., 334 l. 5 s., montant des amendes et confiscations auxquelles furent condamnés des particuliers pour infractions aux règlements municipaux ; — fol. 19, 2,513 l. dues par les ecclésiastiques pour leur remplacement à la garde citoyenne. — Dépenses : 92,809 l. 8 s. 2 d., où : fol. 25, 9,000 l. payées au Sr Dubreuil, pour l'enlèvement des boues, le sablement des places et des promenades et le curage des puits publics ; — fol. 26, 400 l. au Sr Cuny, artificier de la ville, pour fournitures des pièces du feu d'artifice tiré la veille de la St-Jean ; — fol. id., 48 l. dues au Sr Vignon, concierge des prisons, « pour ptisanne fournie aux prisonniers » ; — fol. 40, 144 l. allouées à titre d'indemnité aux sergents de la mairie, qui, en exécution d'une délibération du Conseil du 23 février 1790, divisèrent la commune en six sections ; — fol. 41, 137 l. 10 s. à M. Pasteur, voyer, pour reconnaissance et levée du plan de la maison des Jacobines ; — fol. 44, 8,000 l. versées aux créanciers des Jacobines pour solde de l'acquisition du monastère de ces religieuses ; — fol. 45, 639 l. 7 s., remboursés à M. Violle, marchand, qui en avait fait l'avance pour l'achat à Lyon de treize écharpes destinées aux officiers municipaux ; — fol. id., 41 l. 12 s., prix du pain et du vin donnés aux ouvriers qui travaillèrent à l'extinction de l'incendie arrivé à la maison de la glacière ; — fol. id., 2,760 l. remboursées aux communautés des hôteliers, des vinaigriers et des maîtres grammairiens, qui les avaient avancées à

la ville pour acheter du blé; — fol. 46, 1,110 l. pour la solde du tambour-major et des sept tambours de la garde citoyenne; — fol. id., 691 l. 10 s. accordés à titre de haute paie aux artilleurs d'Auxonne en détachement à Dijon, pour l'instruction de la même garde; — fol. 47, 141 l. dues au Sr Verdin, marchand, pour fourniture et façon de deux drapeaux rouges, d'une veste et d'une culotte pour le sergent Tupin, etc.

M. 334. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 312 feuillets, dont 53 parchemin et 259 papier.

1488-1500. — Comptes des octrois. — Fol. 1-30. — Compte rendu par Jean Tricaudet, receveur des deniers destinés à la fortification et provenant du rouage, de l'entrée des bêtes vives et des vins n'étant pas du cru des habitants, du 15 juillet 1488 au 15 du même mois 1490. — Recettes : 2,626 f. 9 g. 3 bl., où : fol. 2, 1,510 f. versés par Jean Sarrazin et Jean Guichardet, pour l'amodiation à eux consentie « de la ferme du rouaige et entraige comme plus offrans et darniers encherissans »; — fol. 3, 598 f. 7 g., produit du droit d'entrée des vins à raison de six gros par queue pour ceux du duché et d'un franc pour ceux « du pays d'ambas et autres qui ne sont pas dud. duché ». — Dépenses : 2,337 f. 4 g. un quart de niquet, où : fol. 7, 25 f. pour les gages de Jean Le Feaul, contrôleur des ouvrages de la fortification et du pavement de la ville; — fol. 8, 1,730 f. 2 g. 9 niquets payés à Guillemin de Sains et Guillaume Barbier, pour travaux de pavage faits en diverses rues; — fol. 15, 54 f. alloués à honorables hommes Nicolas Humbert, Huguenin Pastey et autres, commis aux portes de la ville pour contrôler tous les vins qui y entraient; — fol. 26, 54 f. 1 g. 1 bl., pour le nettoiement de la rue des Grands Champs « qui estoit tant « plainne de fumiers, de terres et autres betuns que « à grant peine y pouvoient passer les arnois, et ren« doyent lesd. betuns grandes punaisies et infec« tions, parquoy par l'advis de plusieurs notables « personnes tant de messeigneurs de l'église, de mes« sieurs des comptes que d'autres bourgeois, MM. les « maïeur et eschevins les ont fait hoster et mener « dehors par courvées, et a este lad. rue payée tout « du long, laquelle est mout honneste et la fait bon « veoir de présent ». — Fol. 31-53, autre du 15 juillet 1494 au 15 du même mois 1495. — Recettes : 1,060 f. 8 g. et dépenses : 1,903 f. 9 g. 8 niquets, où : fol. 36-47, 1,597 f. 9 g. 8 niquets alloués à Jean Phelippot, paveur et autres ouvriers de même profession, pour pavage en pierre de Changey des rues Poulaillerie, des Champs et devant « l'ostel de M. le prince où estoit le jaquemart »; — fol. 52, 12 g. payés à Jean Lombardet, charretier, pour avoir rempli de gros gravier « les croz qui estoient en aucuns lieux » de la ville, afin d'« asseurer le charroy des présentes vendanges et du vin que l'on y amenera brief en grant quantité ». — Fol. 54-311, autre compte rendu par le même receveur, des sommes reçues du 2 mars 1495 au 30 mars 1500 pour être employées aux fortifications de la ville. — Recettes : 3,096 f. 7 g. 6 niquets, provenant : fol. 55-64, impôt voté le 10 mars 1495 par la Mairie et les gens des trois églises principales, Saint-Bénigne, Saint-Étienne et la Sainte-Chapelle aux ducs, 800 f.; — autre impôt octroyé par les mêmes le 14 juillet 1498, 800 f.; — vente des biens de Pierre Laurent, accusé d'homicide sur la personne de Guillaume Prot, et de ceux de la veuve Mathey « à cause de ses démérites », 5 f. 2 g.; — somme accordée par le Roi, 1,000 f.; — deniers du quart des cens et du sixième des loyers des maisons appartenant aux étrangers, 479 f. 5 g. 4 inquets. — Dépenses : 4,361 f. 6 g. 7 niq., où : fol. 87, 6 g. alloués à Jean Dautheville, juré maçon, pour avoir rompu le batardeau « estant au travers des foulées au long du « cours de Suzon près de la tour aux Asnes, afin que « l'eaue dudit Suzon entre esd. foulées, pour ce que « au moyen des grandes inondations d'eaues qui ont « esté et sont encore de présent led. cours de Suzon « estoit si impetueulx et si grant que la plus part des « celiers des rues de la Charbonnerie, de la Boucherie « et autres estoient tous plains d'eaues »; — fol. 89, 72 f. 10 g., montant des travaux exécutés aux fortifications par ordre du maréchal de Baudricourt, et autres militaires « envoyés par le Roy, afin de résister à la guerre que le roy des Romains avoit délibéré de faire et mettre le siège devant la ville : desjà il avoit fait marcher au comté de Bourgogne et au long dudit duché, une grosse armée qui avoit prins Roiffey »; — fol. 125, 4 f. 9 g. payés à Jacob Ligier, charpentier, pour travaux exécutés en toute hâte aux barrières de la ville « à cause des nouvelles survenus du trespas du feu roy Charles qui mourut à Amboise la veille de Pasques flories »; — fol. 151, 6 f. à Jean Guillemin, lambroisseur, « pour avoir bien et deuement fait un « Jaquemart de bois de nouhier tout d'une pièce de la « haulteur de six piedz de hault armé et taillé en « façon d'un home d'arme, et iceluy avoir monté au « gros orloige de ceste ville » (12 mai 1500); — fol. 159, 4 f. 6 bl. à Jean Poignye, de « Couternoul », pour fourniture de « seize cent gleuz de loische bonne loyalle et marchande, pour recouvrir la tour Saint-Nicolas »; — fol. 164, 4 f., demi à Jean Choublanc, « recouvreur », pour avoir recouvert « les fourneaulx que l'on a faiz

pour renfreschir la pouldre à canon et pour boulir le le salepestre »; — fol. 189, 11 f. 10 g., prix des « hottes, paules, panyers, vint quatre couchottes de boys » fournis par Pierre Martin, ou temps que le siège estoit devant Vergy »; — fol. 226, 10 f. alloués à Huguenin Lestourcier, serrurier, pour réparations faites « tant au mouvement abres que es rouhees du gros orloige » de la ville; — fol. 228, 2 f. à Jean Blanleu, exécuteur de la haute justice, pour achat d'une brigandine qui fut mise en une tour « pour la deffence et tuiction de la ville »; — fol. 230, 15 f. à Jean Galois, artilleur, pour avoir livré trois milliers de « traitz d'arbaleste mis en la tour Saint-Georges »; — fol. 231-237, 127 f. 11 g. payés à divers pour achat de poudre et de salpêtre; — fol. 240, 20 f. 7 g. 1 bl., à Viennot Gagnepain, « rouhier », pour prix de dix sept paires de rouhes toutes neufves garnies de leur aissiz tant pour canon que serpentines »; — fol. 246, 12 f. dus à Mongin Barbier, plombier, pour avoir garni de plomb les « deux grosses colonnes de bois esquelles se boute le ressort du gros orloige »; — fol. 248, 100 s. tournois donnés à Me Jean Félix, secrétaire du Roi, pour frais d'un voyage qu'il fit à Beaune, afin d'assister à l'assemblée des États et remettre aux président et conseillers de la cour de parlement les lettres patentes du Roi les avisant qu'il « vouloit que ledit Parlement se tint à l'avenir dans sa ville de Dijon »; — fol. 249, 17 f. à honorable Richard Macheco, bourgeois, pour ses peines et vacations d'un voyage à Moulins dans le but d'obtenir du Roi provision du transfert du Parlement de Beaune à Dijon « auquel voyage il fit grande et extrême diligence, par façon qu'il a obtenu que le Parlement se tiendroit » en cette dernière ville; — fol. 250, 111 f. 9 g., montant des frais de voyage et de séjour à Lyon de sire Jean Aigneau, vicomte-maïeur de la ville de Dijon, et de Richard Macheco, « grainetier du grenier à sel », où ils étaient allés « principalement pour savoir du bon estat, senté et prospérité de la très noble personne du Roy, aussy pour soliciter » le paiement de la somme de quinze cents livres tournois à valoir sur celle de quinze mille livres accordée pour la fortification; — fol. 252, 2 f. remis à Jean Le Villain, orfèvre, pour frais des deux voyages faits à Bussy-la-Pesle, afin d'examiner un drageoir d'argent appartenant à M. de La Roche du Vanneaul, que la ville voulait acheter; — fol. 290, 338 l. 14 s. 4 d. versés à noble Henry Chambellan « général maistre des monnoyes en Bourgoigne, pour « achat de deux beaulx flacquons d'argent à sièges « dorez d'or, garnis de leurs chaignons d'argent, pe- « sens ensemble vint deux marcs et demi, dans leurs « estuys de cuir », et dont il fut fait présent à M. le comte de Nevers, lieutenant et gouverneur pour le Roi en Bourgogne, lors de sa nouvelle et joyeuse entrée le 16 mars 1499; — fol. 292, 253 f. 9 g. à noble Guy de La Baulme, chevalier seigneur de La Roche de Vanneaul, pour prix « d'ung beaul drageur d'argent doré par les boucs, du poix de dix-huit marcs une once » acheté pour être offert au Roi si sa prochaine entrée à Dijon avait lieu comme on l'assurait; — fol. 303, 32 f. 9 g. payés à Thiébault Goison et Pierre Humbelet, pour avoir transporté à Lyon « dix queues de bon vin vieux » offertes par la ville et les gens d'église à M. de Saint-Malo, chanchelier de France, au général Gaillard et autres officiers « estans devers le Roy »; — fol. 307, 3 f. à Jean Rousseau, peintre, pour avoir « emprinct et painct à l'huile le Jacquemart, nouvellement fait et frappant sur le orloige de ceste ville »; — fol. 311, 50 f. donnés à Mes Robert Vyon, Étienne Laboquet, commis à faire les logis des gens de guerre, « pour considération et récompense des fraiz » qu'ils firent pour les banquets offerts « es fourriers de ces gens, affin qu'ilz feussent plus gracieux à accepter leurs loigis et de induire leurs compaignies se contanter chacun en droit soy », etc.

M. 335. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 213 feuillets, dont 38 parchemin et 175 papier.

1492-1498. — Comptes des octrois. — Comptes rendus par Jean Tricaudet, receveur de la Ville. — Fol. 1-38, des deniers du « rouaige et entraige des vins » affectés à la fortification ainsi qu'au pavage des rues, de juillet 1492 à juillet 1494. — Recettes : 3,548 f. 2 bl., dont 315 f. 9 g. payés par les retrayants qui, ayant retiré leurs vins à Dijon à partir du mois de septembre 1492, ne les en avaient point fait sortir avant le jour de Pâques de l'année suivante, ainsi qu'il était prescrit. — Dépenses : 2,245 f. 5 g. 6 niq., où il est fait mention : fol. 10-19, de 1,186 f. 9 g. 10 niq. payés à divers pour travaux de pavage faits dans les rues de la ville; — fol. 29, 89 l. 6 s. tournois alloués pour les frais de voyage de Jean Verne, procureur syndic et de son compagnon, qui se rendit auprès du Roi, afin d'y solliciter pour les affaires de la ville, notamment au sujet de conflits entre la mairie et la Chambre des comptes, concernant la connaissance de faits relatifs à la fortification, et qui suivit la cour à cheval de Paris à Melun, Saint-Germain, Poissy, etc., lequel voyage fut de quarante-huit jours, et il l'avait « en- « treprins en délaissant ses autres affaires, nonobs- « tant le temps dangereulx de son département et la

« chierté des vivres à cause de la descendue du Roy « des Romains es marches de pardeça et les dangiers « regnans sur les champs à cause des gens d'armes « qui descendoient des pays de Picardie et autres es « pays de Bourgoigne ». — Fol. 39-213, des censes foraines de l'année 1498. — Recettes : 360 f. 9 g., et dépenses où il n'est fait mention que des frais de compte et des cotes remises ou au paiement desquelles il fut surcis : 122 f. 1 gros, etc.

M. 336. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 88 feuillets, parchemin.

1497-1501. — Comptes, etc. — Autre des deniers provenant des « rouaiges et entraiges des bestes vives » et de « l'entraige des vins », rendu par le même receveur, de juillet 1497 à juillet 1501. — Recettes : 5.369 f. 4 g., dont 263 f. et demi à cause des droits payés pour des vins qui, ayant été envoyés à Dijon par les retrayants « à raison des divisions et guerres lors regnans par deça » n'en avaient point été retirés dans le délai déterminé. — Dépenses : 5.453 l. 12 s. 11 d., où : fol. 65-66, 1.400 l., dont 1.000 prélevées sur les sommes accordées par le Roi pour la fortification, employées au paiement de la maison de M. de Beauchamp, achetée par la ville (pour servir d'hôtel-de-ville) ; — fol. 72, 145 f. 2 g. payés aux charretiers qui avaient conduit hors la ville « toutes les « bouhes, fumiers d'immondices estant parmi les rues « de ceste dite ville en bien grande quantité pour la « venue de mes redoutés S^rs^ Mons^r^ le comte de Ne- « vers, Monseigneur le Chancellier de France, qui « sont venuz en la dite ville au temps de ce compte, « affin de honorablement les recepvoir et éviter les « infections qui s'en puissent ensuyr » ; — fol. 77, 20 f. accordés pour ses frais de voyage à M^e^ Jean Verne, secrétaire du Roi et procureur de la ville qui avait accompagné le Maire et défunt M^e^ Jean Minot, lorsqu'ils se rendirent auprès du roi Louis XII, afin d'en obtenir « la confirmacion et réalongissement des « octrois des rouaige et entraige et aussi de la moitié « des confiscacions », etc.

M. 337. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 83 feuillets, parchemin.

1495-1497, 1508-1515, 1521-1525. — Comptes, etc. — Autre des deniers provenant des mêmes droits, rendu par Jean Tricaudet, de juillet 1508 à juillet 1515 (par erreur du relieur ce compte est placé avant celui de 1495-1497). — Recettes : 12.749 f. 5 g. demi, dont 2.078 f. reçus pour rouage et entrage des bêtes vives, et 1.658 f. pour les vins qui n'étaient pas du cru des habitants. — Dépenses : 11.106 f. 18 s. 10 d., où il est fait mention : fol. 13, de 2.208 f. 7 g. payés à Simon Desains, pour pavage neuf de plusieurs rues en pierre de Changey ; — fol. 20, 3.125 f. 20 d. pour la construction sur la rivière d'Ouche d'une maison « pour y tuer toutes les bestes grosses et menues que les bouchiers vouloient tuer devers leurs hostels » ; — fol. 22, 3.000 f., montant des réparations faites aux murailles, « lesquelles estoient très nécessaires à cause de la descente des Suisses devant la ville en 1513 » ; — fol. 25, 53 f. 8 s., prix du sable répandu par les rues lors de la venue du Roi, et 207 f. 11 s. 7 d. pour l'enlèvement des boues et immondices de la ville ; — fol. 29, 152 f. 16 s. alloués pour leurs frais de voyage à Jean de Ranyet et Jean de Montjeu qui étaient allés vers le Roi à Blois, afin d'obtenir « le réalongement à temps des deniers de rouage ». — Fol. 36, lettres patentes (copie) de François I^er^ qui, en considération des dommages causés aux habitants de Dijon par les Suisses au mois de septembre 1513, délaisse à la ville les droits de marcs pour six ans. — Fol. 42-60, autre compte des mêmes revenus, du 15 juillet 1495 au 15 juillet 1497, rendu par le même comptable. — Recettes : 2.885 f. 9 g., et dépenses : 2.241 f. 4 s. 5 d., où : fol. 62, la somme de 1.737 f. 3 g. 20 niquets payée pour le pavage des rues, et fol. 65, celle 240 f. pour achat d'une maison et d'un jardin, rue au Prévôt, pour servir aux jeux des arbalétriers. — Fol. 70-83. Autre compte rendu par le même, du 15 juillet 1521 au 15 juillet 1525. — Recettes : 7.893 f. 3 s. 4 d., et dépenses : 1.972 f. 9 s. 7 d., dont : fol. 75, 119 f. pour les gages des contrôleurs de « l'entrage » des vins ; — fol. 78, 1.351 f. 15 s., montant des travaux de pavage exécutés dans les rues de la ville, et fol. 80, 240 f. alloués aux amodiataires de l'entrage des vins « pour ce que plusieurs gentilshommes sont « venus résider à Dijon et n'ont rien payé des droits « de rouage », etc.

M. 338. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 112 feuillets, parchemin.

1501-1521. — Comptes, etc. — Comptes rendus par le même et ses héritiers, fol. 1-10 du droit perçu au profit de cette ville, en vertu de lettres patentes du 2 mars 1514, sur le sel de Salins et le sel de mer vendus en son grenier. — Recettes : 2.283 l. 11 g., et dépenses : 387 l. 1 s. 4 d. — Fol. 11-72, des deniers des

« rouaige et entraige des bestes vives », de juillet 1501 à juillet 1508. — Recettes : 9.983 f. 3 g., et dépenses : 7.166 l. 10 s. 5 d., où : fol. 47, 212 f. 4 g. prélevés sur le produit de ces octrois pour « la réfection et réparation de la maison du Roi ». (A la suite de ce compte, sont des lettres des abbés des monastères de Saint-Bénigne et de Saint-Étienne donnant pouvoir à des religieux de ces monastères d'assister en leur nom à la reddition des comptes des receveurs de la mairie). Fol. 73-112, des mêmes octrois de juillet 1515 à juillet 1521. — Recettes : 11.899 l. 8 s. 1 d., et dépenses : 4.107 l. 14 s. 10 d., où : fol. 92-94, 13 l. 15 s. 3 d. pour diverses réparations faites à la fontaine du Champ-Damas, etc.

M. 339. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 94 feuillets, parchemin.

1525-1527. — Comptes, etc. — Compte rendu par le même receveur, des deniers destinés à la fortification « empaivement, paivement et décoration » de la ville de Dijon, du 15 juillet 1525 au 14 juillet 1526. — Recettes : 2.000 l. 6 d. 4 g., dont : 1.135 l. de la location du rouage et de l'entrée des bêtes vives ; — 780 l. de l'octroi sur les vins ; — 246 l. 4 g. de celui des vins des « retrayants », entrés par les portes d'Ouche et Saint-Nicolas. — Dépenses : 861 l. 1 s. 10 d. où : les paiements de : fol. 5, 769 l. 16 s. à Simon Desains, pour pavage des rues Verrerie et Saint-Nicolas ; — fol. 7, 29 l. 18 sous pour nettoyage de la ville et enlèvement de décombres. — Fol. 11, lettre de M. Pierre Sayve, vicomte-maïeur, instituant Laurent Tricaudet receveur des deniers de la fortification, en remplacement de Jean Tricaudet, démissionnaire. — Fol. 12-94. — Compte rendu par Laurent Tricaudet, receveur, du 25 juin 1526 au 24 du même mois 1527. — Recettes : 1.297 l. 1 s. 3 d. provenant : 64 l. 10 s. 3 d., où : fol. 18, la somme de 50 sous tournois payée par Mre Jean de Rochefort, bailli de Dijon, héritier de feu Jacques Chambellant, sur une maison et une place vide « assise sur le cours de Suzon » ; — fol. 43, 80 l., de l'amodiation du droit de pesage ; — fol. id. 18 f. 8 gros des amendes et visitation des harengs et autres poissons de mer ; — fol. 48, 35 s. tournois de l'amodiation du droit de visite des boucheries et des rôtisseries. — Dépenses : 1.400 l. 1 s. 10 d., où il est fait mention de : fol. 59, 49 f. payés pour le vin distribué « en pots » aux Élus réunis à Dijon le 4 juillet 1527 ; — fol. 67, 5 sous à un exprès envoyé à Saint-Seine pour savoir quand Mgr l'Amiral devait entrer à Dijon ; — fol. 70, 10 s. à Vincent Bapmeauil, pour avoir, en la cour des prisons, battu et fustigé de verges le nommé Nicolas Richard, « banni à jamais » ; — fol. id., 45 s. à noble Bénigne de Cirey, Sgr de Villecomte, qui, en l'absence du vicomte-maïeur, avait écrit et signé toutes les dépêches de la mairie ; — fol. 77, 13 gr. aux Frères Prêcheurs pour la messe dite en leur chapelle à l'occasion de l'élection du Maire ; — fol. 79, 7 l. 17 s., prix des vins d'honneur offerts à plusieurs personnes de considération ; — fol. 88, 6 l. 6 s. pour achat des chandelles offertes aux auditeurs de la Chambre des comptes « ainsy que cela est accoustumé de toute ancienneté », etc.

M. 340. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 465 feuillets, papier.

1529-1540. — Comptes, etc. — Compte rendu par Louis Hesse, receveur de la ville, de l'emploi qui fut fait des sommes prêtées par les magistrats municipaux et les ecclésiastiques pour acheter des grains, afin de subvenir à la subsistance des habitants en 1529 et dont les recettes, où il est fait mention tant des sommes empruntées montant à 9.188 l. que du produit de la vente de ces grains aux boulangers et aux particuliers, donnent un total de 16.645 l. 1 s. 6 d., tandis que celui des dépenses : paiement des grains achetés, frais occasionnés par leur achat et remboursement des sommes prêtées fut de : 16.998 l. 16 s. 2 d., — Fol. 27-118, autres des deniers provenant des « rouaige et entraige des bestes vives, entraige des vins, denier par salignon de sel et pinte de sel de mer vendu et distribué au grenier à sel de Dijon », à employer à la fortification et autres besoins de la ville, rendus par le même, du 25 juin 1531 au 25 juin 1532. — Recettes consistant principalement dans l'amodiation de ces droits divers : 4.658 l. 15 s. 8 d., et dépenses : 4.329 l. 9 s., où : fol. 86-91, 1.149 l. 10 s. 6 d., montant des frais auxquels donna lieu « la peste et mortalité régnant en la ville », pour empêcher l'entrée des personnes venant des lieux où sévissait la contagion, soigner les malades, etc. — Fol. 119-199, de juin 1534 à juin 1535. — Recettes : 2.428 l. 6 s., et dépenses : 2.780 l. 6 s., où les paiements de : fol. 169, 48 l. 12 s. 6 d. pour prix de douze feuillettes de vin « clairet » offertes à M. de Beaumont-Brissac, lieutenant de Mgr l'Amiral, gouverneur de la province ; — fol. 184, 7 l. 10 s. à Jacques Gautheron, verrier, pour avoir fait un vitrail dont les dimensions étaient de cinquante-huit pieds, au-dessus de l'autel de la chapelle du collège. — Fol. 200-279, de juin 1535 à juin 1536. — Recettes : 1.753 l. 9 s. 2 d., et dépenses : 2.252 l. 12 s. 5 d., où : fol. 250-257, 279 l. 3 s. 6 d. pour les frais occasionnés par la venue à Dijon du Roi, de la Reine et des princes leurs enfants, au mois d'oc-

tobre 1535 (douze poinçons de vin achetés pour être offerts à « plusieurs grans et notables personnaiges suyvans la Court », coûtèrent 124 l. 15 s. ; — 50 s. 6 d. furent payés à Nicolas Dufourt, charpentier, pour avoir fait, en fournissant le bois nécessaire, deux barrières posées aux deux extrémités des rues allant à la Maison du Roi, du côté de la Sainte-Chapelle, afin d'empêcher les voitures de passer à côté de cet hôtel, où l'on voulait éviter le bruit à raison de la maladie du Roi). — Fol. 280-355, de juin 1536 à juin 1537. — Recettes : 5.193 l. 19 s. 2 tiers de deniers, et dépenses : 5.431 l. 19 s. 8 d. et 2 tiers de deniers, où : fol. 351, 25 l. 10 s., prix de cinq feuillettes de vin blanc et rouge, ainsi que de seize pots de vin dont il fut fait présent au comte Guillaume de Wurtemberg (commandant de lansquenets au service de la France) et à ses gens à leur passage, à Dijon, et fol. 352, 72 s. tournois, prix de douze lapins envoyés au Comte logé aux Chartreux. — Fol. 356-414, de juin 1538 à juin 1539. — Recettes : 2.770 l. 1 s. 6 d., et dépenses : 2.761 l. 18 s. 11 d., où : fol. 390, 28 l. 1 s. 9 d., prix de cinq cent soixante-trois tombereaux de gros sable conduits sur la place Saint-Jean, où le duc de Guise le fit épancher pour que l'on puisse y « courir la blocque » ; — fol. 393, 16 l., prix de quatre pièces de tapisserie, d'une longueur de soixante-huit aunes les quatre, employées à la tenture des appartements du Duc. — Fol. 415-465, id., de juin 1539 à juin 1540. — Recettes : 2.009 l. 11 s. 6 d., et dépenses : 1.795 l. 10 s., où : fol. 431, 225 l. dont la décharge fut, en considération des pertes qu'il fit, consentie sur le prix de sa ferme, qui était de 950 l. par an, à Drouhin-Carnet, amodiataire de « l'entraige des vins », etc.

M. 341. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 92 feuillets, papier.

1544-1545, 1580. — Comptes, etc. — Compte rendu par Guillaume Rouhier, receveur, des deniers provenant du rouage et des droits sur les vins, destinés à la fortification et à l'embellissement de la ville. — Recettes : 6,760 l. 4 s. 10 d. provenant : 1,050 l. du charroi et de l'entrée des bêtes vives ; — 1,150 l., droit sur les vins ; — 2,200 l. de la vente du greffe de la mairie et de l'office de receveur ; — 300 l. de la location des Halles. — Dépenses : 7,861 l. 17 s. 5 d., où les paiements de : fol. 14, 100 s. pour achat des chapons, pigeons et perdrix dont il fut fait présent au capitaine des lansquenets qui passèrent autour de la ville, « pour qu'il eust plus grand regard et soin faire passer ses gens sans arrester ny pourter dommaige » ; — fol. 15, 30 s. à Jean Guyennot, imprimeur, pour avoir imprimé les statuts et ordonnances des portiers « afin que les dictz vivassent en paix et sans avoir noize ny débat ; — fol. 18, 18 l. à noble Jean Le Marlet, vicomte-maïeur, gouverneur de la Chancellerie de Bourgogne, pour l'indemniser des frais du voyage qu'il fit par ordre de la Chambre du conseil, à Beaune et à Argilly où était le duc de Guise, gouverneur de la province ; — fol. 25, 14 l. à Jean Lestorcier, serrurier, et Ambroise, charpentier, pour avoir descendu l'horloge « du bauffroy » de l'église Saint-Michel et l'avoir posée sur les voûtes basses de cette église ; — fol. 26, 620 l. 7 s. 6 d. à Bénigne des Vaulx, orfèvre, pour fourniture et façon de la coupe d'or offerte à M. le duc de Guise, gouverneur de Bourgogne, lors de son entrée à Dijon au mois de janvier 1545 ; — fol. 27, 364 l. 13 s. 9 d. pour les deux aiguières en argent doré présentées à Mme la duchesse de Guise ; — fol. 45, 72 l. à Jacques Vincent, chirurgien, commis à soigner les malades de peste, sceller « les maisons des chefs d'ostel ayant mort » et faire porter les clefs au procureur de la ville ; — fol. 46, 8 l. 10 s., à la veuve de Claude Cauvel, « merre jurée commise à recepvoir les enfans des femmes ansainctes estant attainctes de peste » pour ses gages de quatre mois et huit jours ; — fol. 56, 3,800 l. à Antoine Le Maçon, receveur général de Bourgogne, « pour le souldoyement » de 400 hommes de pied, pendant quatre mois, lesquels faisaient partie des 50,000 hommes « que le Roy voullu lever en son royaulme pour survenir aux affaires de ses guerres » ; — fol. 57, 618 l. 1 s. 2 d. versés à divers pour les frais de l'entrée du duc de Guise à Dijon ; — fol. 63, 180 l. à Pasquier de La Croix, pour prix d'une maison sise en Cherlieu, destinée à loger les « malgoguetz, barbiers et bonnes femmes aians la charge de la peste », laquelle était grevée d'un cens annuel de 3 francs au profit de Me Jean Morelet, procureur du Roi au bailliage de Dijon. — Fol. 78-92. — Compte rendu le 31 mai 1580, par Michel Petit, des deniers provenant d'un impôt de 2,000 l. mis sur tous les habitants de Dijon, par délibération de la Chambre du conseil, en date du 2 janvier 1575, « à cause de l'éminent péril et les approches de l'ennemi ». — Recettes : 815 l. 5 s. dont 25 l. furent versées par les doyen et vénérables du chapitre de la Sainte-Chapelle ; — 25 l. par les Chartreux ; — 25 l. par les Bénédictins ; — 154 l. par le clergé des paroisses ; — 284 l. par les membres du Parlement ; — 50 l. par ceux de la Chambre des comptes, et 137 l. 2 s. 6 d. par les magistrats municipaux. — Dépenses : 715 l. 10 s. 8 d. où les paiements de : fol. 86, 15 l. pour la réfection à neuf de la pièce d'ar-

tillerie nommée « Evangile Saint-Jean » ;— fol. 87, 37 l. 2 s. 6 d., prix de deux cent douze livres de clous pour ferrer les roues de l'artillerie; — fol. 88, 50 l. pour « refraichissement de six cents livres de poudre à canon; — fol. id., 87 l. 10 s. à Theveny Haulmont, pour la fourniture de dix-neuf cent cinquante livres de « bolletz » ;— fol. 90, 23 l. à Thibault Lambelot, charpentier, pour avoir monté et « devallé » les pièces d'artillerie sur les tours aux Anes, Saint-Georges, etc., et fourni plusieurs leviers et coins devant servir à la dite artillerie, etc.

M. 342. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 218 feuillets, papier.

1544-1545-1546-1549. — Comptes, etc. — Fol. 1-104. — Copie du compte précédent des années 1544-1545, rendu par Guillaume Rouhier, et en tête duquel est un fragment du rôle d'un impôt pour la fortification, levé en 1542, comprenant les paroisses Saint-Michel et Saint-Nicolas, et montant à 1,262 l. 8 g. — Fol. 105-167. — Compte rendu par Guillaume Rouhier, des deniers de la fortification, du 25 juin 1545 au 24 juin 1546. — Recettes : 3,637 l. 3 s. 5 d., et dépenses : 2,748 l. 9 s. 9 d., où les paiements de : fol. 121, 2 l. 12 s. pour la garde des portes de la ville à cause du passage des Italiens et des Gascons qui venaient de Saint-Seine et se rendaient à Gilly; — fol. 124, 56 l. pour la construction de ponts sur les rivières d'Ouche et de Suzon ; — fol. 140, 7 l. 10 s. à Jean Robert, sergent de la mairie, qui s'était assuré s'il n'y avait pas de malades de la peste dans les maisons de la ville, et fait fermer celles où il y en avait eu ; — fol. 141, 7 l. 8 s. pour les bonnets en gros drap jaune destinés « aux malgoguetz et à leurs femmes »; — fol. 147, 75 l. à Thibault Malpoy, ancien principal du collège, pour prix d'une partie des meubles laissés à Jacques Liébault, son successeur ; — fol. 155, 617 l. 10 s. à Me Claude Rougemaille, pour fourniture des cinq milliers de salpêtre demandés par le Roy, et livrés à Jean Lyon, d'Auxonne, commis à la fabrication de la poudre à canon; — fol. 158, 9 l. à Jean d'Orreyn, peintre et verrier à Dijon, pour avoir fait « la figure du patron de cette ville et du château et en avoir exécuté un pourtraict figuré de point en point et réduit à la toyse et au petit pied » ; — fol. 160, 77 l. pour achat du vin offert aux Élus, assemblés à Dijon en 1545 ; — fol. id., 45 l. à titre de récompense à Me Hugues Girard qui, pendant les cinq mois que la peste fut à Dijon, exerça les fonctions de vicomte-maïeur; — fol. id., 8 l. 14 s. pour les dépenses de bouche faites par les échevins constitués prisonniers en la maison de ville à la requête du receveur général des finances, etc. — Fol. 168-218. — Copie du compte de l'année 1548-1549 qui suit.

M. 343. (Registre.)—In-folio, demi-reliure parchemin; 53 feuillets, papier.

1548-1549. — Comptes, etc. — Compte rendu par Pierre Lhéritier, receveur des deniers provenant des « rouaige et entraige des vins et bestes vives » destinés à l'embellissement et à la fortification de la ville de Dijon. — Recettes : 2,642 l. 28 s. 11 d., et dépenses : 2,612 l. 17 s. 11 d. tournois, où les paiements de : fol. 9, 15 l. à Jean de Pleuvot, écuyer, capitaine de la ville, pour avoir couché sur les murailles et « changé le guet pendant la nuit » ; — fol. 10, 100 s. pour les gages de Jean Bailly, garde des seaux de cuir « servant à la recousse du feu » ; — fol. 14, 24 s. tournois à Jean Drouhot et autres qui gardèrent les portes de la ville le samedi et le dimanche pendant que l'on faisait la procession de la Sainte-Hostie ; — fol. 25, 4 l. 10 s. à Jean Refroingnet, pour avoir « nestoyé et raccoustré les cinquante harquebuses qui avoient esté prestées par M. le comte de Chastelvilain, pour servir à l'entrée du Roy » ; — fol. 26, 60 s. à Jean Bernard, roi des Archers, pour l'aider à supporter les frais de sa royauté ; — fol. 28, 75 l. à Me Jacques Liébaut, recteur du collège, pour la fondation de trois bourses par feu Mre Julien Martin ; — fol. 37, 45 sous tournois aux musiciens qui jouèrent de leurs instruments à l'entrée du roi Henri II, de la Reine et de la princesse de Ferrare ; — fol. 38, 15 s. à Étienne Chapelle, pour avoir tendu « la tapisserie en la maison du Roy » lors de la venue de ladite princesse ; — fol. 39, 40 s. à Jean Begin, pour louage des chevaux remis à M. le maréchal de Sudan ? « allant à la court » ; — fol. 40, 45 s. pour achat de paille et salaire des sergents de la mairie qui brûlèrent les chenilles autour des vignes ; — fol. 41, même somme à M. de Frasans, pour le linge fourni au banquet de M. de Guise; — fol. id., 40 l. à M. de Pleines, pour location de la maison du Bœuf « où se tient M. de Chastelvillain, lieutenant pour le Roy en Bourgogne » ; — fol. 42, 27 s. à Jacques Gautheron, verrier, pour prix d'une verrière faite en ladite maison ; — fol. 43. 511 f. 11 g. à divers pour la réparation d'une brêche aux murailles de la porte Saint-Pierre; — fol. 44, 400 l. pour l'achat du blé destiné à la nourriture des pauvres ; — fol. 45, 127 l. 17 s. à Bernard Potey, pour crêpes et drap de soie fournis pour les « mommeryes » de Madame la princesse de Ferrare, etc.

M. 344. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 276 feuillets, papier.

1550-1556, 1572-1573. — Comptes, etc. — Autre rendu par le même receveur des deniers destinés à la fortification, du 25 juin 1550 au 25 juin 1551. — Recettes : 1,916 l. provenant : ferme du charroi, du rouage et de l'entrée des bêtes vives, 915 l. ; — entrée des vins, 800 l. ; — location de la chambre sise sur la porte Guillaume, 6 l. — Dépenses : 1,815 l. 7 s. 2 d. où il est fait mention des paiements de : fol. 7, 18 l. à Me Guy Tabourot, pour avoir assisté aux obsèques de Mgr le duc de Guise, qui eurent lieu à Jonvelle ; — fol. id., 9 l. à Nicolas de Fouchères, sergent de la mairie, qui transporta à Jonvelle les quatre douzaines de torches offertes par la ville, pour être portées aux obsèques du même Duc ; — fol. 18, 10 l. à Perrenot Guyenot, orfèvre, en qualité de roi des arquebusiers, « suyvant les louables coustumes de la ville, affin de induire les habitants à tel honeste exercice ;— fol. 23, 359 l. 12 s. pour subvenir aux dépenses du collège ; — fol. id., 11 l. 5 s. à Pierre Naudot, commis à faire le guet et à sonner « la grosse cloche de Notre-Dame, « tant pour l'inconvénient du feu que pour deverser « les maulvaises nuées de gresle, tempeste et aultre « indisposition du temps, pour la seureté de la ville et « conservation des biens de la terre » ; — fol. 34, 72 l. 10 s. pour l'achat de linge et de douze lits destinés à l'hôtel de M. d'Épinac, lieutenant de M. le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne ; — fol. 37, 12 l. à divers ouvriers, pour la réfection de la galerie de la maison du prince d'Orange, « qui avoit esté gastée » par la pose des statues qui y furent placées à l'occasion de l'entrée de ce gouverneur. — Fol. 47-117. — Autre compte rendu par le même receveur, du 25 juin 1551 au 24 juin 1552. — Recettes : 5,657 l. 6 s. 1 d., et dépenses : 5,409 l. 19 s. 10 d., où il est fait mention de : fol. 58, 57 l. 10 s. auxquels s'élevèrent les frais du recouvrement de la cédule de 2,000 l. dues à la ville par feu l'amiral de Brion ;— fol. id., 102 l. 10 s. à Jean de Pluvot, capitaine de la ville, pour ses gages et récompenses des services par lui rendus « depuis l'ouverture de la guerre » ; — fol. 78, 61 s. 8 d. à plusieurs ouvriers, pour avoir détourné le cours de Suzon « devers Saint-Martin, affin de le faire entrer à la ville » ; — fol. 85, 29 l. allouées à Jean Malletot, roi des Arquebusiers, noble Chrétien Godran, sgr de Morveau, roi des Arbalétriers, et Odot Noise, roi des Archers ; — fol. 98, 50 l. pour les frais de logement de M. d'Épinac ; — fol. id. 20 s. à Thibaut de Champlite, pour 2 journées de son cheval attelé à l'équipage du maréchal de Châtillon ; — fol. 101, 50 s. à Me Pierre Fleury, à valoir sur le prix des ouvrages de peinture qu'il fit lors de l'entrée du duc d'Aumale ; — fol. 103, 12 l., prix de « deux poinçons de vin » envoyés en pots aux Élus assemblés pour établir l'impôt du taillon destiné à l'augmentation des gages de la gendarmerie ; — fol. 106, 3,560 l., montant de l'impôt extraordinaire mis par le Bailli sur les habitants de Dijon pour la solde de 50,000 hommes pendant quatre mois ; — fol. id., 15 l. 7 s. 6 d. passés en comptes au receveur à cause des « monnoies rongnées que l'on a esté contrainct de recevoir pour le soulaigement et pitié des paouvres gens qui apportent l'argent de leurs tailles en la maison de ville. » — Fol. 118-171. — Autre compte du même receveur, du 25 juin 1554 au 24 juin 1555. — Recettes : 1,901 l., et dépenses : 213 l., où les paiements de : fol. 150, 7 l. 15 s. à Bénigne Vallée, échevin, pour louage du linge et des lits fournis à la maison du Roi, lors de la venue du duc d'Aumale ;— fol. 152, 20 s. à Antoine Gaulthier, apothicaire, pour médicaments donnés à deux manouvriers qui avaient été blessés par la chute d'un amas de terre « près la tour de Port-Espy » ; — fol. 156, 10 l. à Claude Guérin, chirurgien des pestiférés, pour ses gages d'un mois ; — fol. 157, 60 l. à Jean Caillet, nommé en remplacement de Claude Guérin qui « trespassa le premier mois de sa charge » ; — fol. 160, 60 l. à Arnollet Rollet et Jean Porcherot, « maugoguetz commis à enterrer les morts » ; — fol. 161, 20 s. à Nicolas Jouhan, sergent de la mairie, pour avoir mené « un maugoguet querir en une vigne une femme morte de la peste et la faire enterrer » ; — fol. 162, 65 s. à Blaise Collé, menuisier, pour fourniture d'un coffre et cercueil à bras, couvert, destiné au transport des corps morts des pestiférés, etc. — Fol. 172-211. — Autre compte du même receveur, du 25 juin 1555 au 24 juin 1556. — Recettes : 1,911 l., et dépenses : 1,046 l. 14 s. 3 d., dont : fol. 195, 296 l. 19 s. 9 d. payés à Me Guillaume de Montholon, avocat du Roi au Parlement, Mme Didière Pinard, veuve de Me Pierre Tabourot, Me Jean Le Marlet, gouverneur de la Chancellerie, et Mme Guillemette Tabourot, veuve de Jean Des Barres, pour rentes à réachat perpétuel ; — fol. 200, 8 écus et demi soleil à Me Lazare de Souvert, pour l'expédition des lettres patentes du Roi accordant décharge à la ville de 450 l. auxquelles elle avait été imposée pour la fortification des villes de Picardie ; — fol. 212, lettres patentes (copie) du roi Charles IX, en date du 10 juillet 1573, qui approuve les dépenses rayées au compte précédent par les auditeurs des comptes, et dispense les magistrats municipaux de la justification « de la partie de 4,788 l. dont le collecteur Jean Mutelet avoit fait recette et rendu

compte à part ». — Fol. 216-276. — Autre compte du même, du 25 juin 1572 au 24 juin 1573. — Recettes : 2,740 l. 18 s. 5 d., où : fol. 217, 605 l. 18 l. 5 d., provenant du droit d'un denier par pinte de sel, et dépenses : 5,035 l. 5 s. 6 d. où il est fait mention des paiements de : fol. 227, 20 l. à Me Bénigne Martin, Jean Boussuet, et Jean Beleriant, conseillers de la ville, pour leurs gages d'une année; — fol. 230, 60 l. à Pierre Naudot, commis à faire le guet « au plus haut du clocher de Notre-Dame, affin d'avoir advertissement de ceulx qui entrent en la ville, principalement à cheval, pour éviter les surprinses et autres inconveniens »; — fol. 232, 408 l. aux maîtres canonniers et aux soldats chargés de la garde des portes de la ville « qui est frontière et clef de tout le pays, et que lesdits soldatz par longue expérience, avoient mieux observé ceux qui vont et viennent, que les habitants qui ne sont qu'alternativement aux portes »; — fol. 243, 19 l. 18 s. 4 d. aux canonniers de la ville pour avoir entretenu et gouverné l'artillerie « au tems de l'aproche et pas- « saige des ennemis près ceste ville au mois d'apvril « 1569, acoustré et mis en ordre les arquebuzes à croc « qui estoient aux tours de la ville »; — fol. 245, 12 l. 6 s. à Antoine Pucelle, forestier, pour avoir mis à l'horloge de l'église Saint-Michel un marteau de fer, pesant soixante-quinze livres, pour sonner les heures sur la grosse cloche nouvellement fondue; — fol. 248, 10 l. à Henri Dubois, substitut du procureur-syndic, pour les frais du voyage qu'il fit à Pagny, afin de communiquer à Mgr le Grand Écuyer, gouverneur de Bourgogne, des affaires relatives au service du Roi; — fol. 255, 40 s. à Gillebert Jarrot, amodiataire du droit de pêche dans la rivière d'Ouche, pour « un navire » qui lui fut pris et servit à la réparation du pont aux Chèvres; — fol. 269, 18 l. à Jean Fronsard et Jean Blondeau, fondeurs, tant pour une cloche neuve pesant cinquante livres, fournie au collège, que pour ses ferrures, battant et beaudrier, etc.

M. 345. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 109 feuillets, papier.

1558-1559. — Comptes, etc. — Compte rendu par Pierre Lhéritier, receveur des deniers provenant du rouage, de l'entrée des vins et des bêtes vives, destinés à la fortification, du 25 juin 1558 au 24 juin 1559, et en tête duquel est la copie des lettres patentes du roi Henri II qui, prenant en considération « la grande fidélité et loyauté que les habitans de Dijon lui ont toujours portée, les grandz deniers qu'ilz lui ont fourniz pour affaires de ses guerres », valide et approuve le maniement des revenus de la ville, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, et sans que la municipalité soit tenue d'en rendre compte aux commissaires de la Chambre du trésor de Paris (22 septembre 1558). — Recettes : 2,888 l. 13 s. 4 d., et dépenses : 3,590 l. 11 s. 11 d., où il est fait mention des paiements de : fol. 66, 10 l. à Claude Mothot, menuisier, pour façon d'une « grande aulmaire de bois » placée dans la chambre près de la chapelle, pour recevoir les registres et papiers de la Chambre du conseil; — fol. 70, 80 l. 14 s. pour les frais de l'expédition des lettres patentes du Roi, portant suppression de l'office de général des villes; — fol. 76, 20 l. à Aubert Fleutelot, juré arpenteur, pour avoir « rendu trageable l'entrée et yssue de la Porte-Neuve qui estoit fermée »; — fol. 77, 50 s. aux fifres et tabourins qui assistèrent à la montre générale de 1560 et y jouèrent de leurs instruments; — fol. 79, 37 l. 58 s. 10 d. à Henri Pelletret, artilleur, pour solde de la fourniture de cinq cents piques et de trois cents bois livrés à la municipalité pour servir à la défense de la ville; — fol. 80, 10 s. pour la copie du marché fait avec le maître de forges de Moloy pour la fonte des boulets de l'artillerie; — fol. 89, 125 l. à Guillaume Choillot, lieutenant de la mairie, pour frais d'un voyage fait en cour à Paris, à l'occasion d'un procès que la ville avait au grand Conseil, contre les Vénérables du chapitre d'Autun touchant « la cense foraine », la suppression de l'office de général des villes et la revision des comptes depuis trente ans; — fol. 90, 105 l. à Me Pierre Reid, avocat, pour avoir minuté les lettres du Roi validant les comptes de la ville pendant cette période; — fol. 92, 100 l. à Jean Lapostolet, maréchal, pour avoir monté, équipé l'artillerie sur les remparts — fol. 103, 60 l., à titre d'indemnité, à Philippe Marc, fermier de l'octroi sur les vins, qui, à la requête du Receveur général, fut incarcéré pendant longtemps, afin d'obtenir paiement de la somme de 450 l. à laquelle la ville avait été imposée pour la fortification des villes de Picardie, et que la Mairie, attendant les lettres d'exemption du Roi, lui avait défendu de payer, etc.

M. 346. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 268 feuillets, papier.

1559-1563. — Comptes des octrois. — Comptes des droits d'entrée et autres sur le vin, les bêtes vives, droits sur le sel, censes foraines, etc., rendus par Pierre Lhéritier, receveur de la ville. — Fol. 1-88, de juin 1559 à juin 1560. (En tête de ce compte est, fol. 2-6, la copie de lettres patentes du roi François II, du

7 mai 1560, portant confirmation d'autres lettres du roi Henri II, du 22 septembre 1558, validant les comptes des octrois précédemment rendus par les magistrats municipaux, bien que partie du produit desdits octrois ait été employée à d'autres dépenses que celles de la fortification, et les exemptant de rendre à l'avenir ces comptes à la Chambre des comptes de Dijon, ou aux commissaires ci-devant délégués à cet effet). — Recettes : 2,811 l. 6 s. 1 d., et dépenses : 2,214 l. 4 s. 11 d., où : fol. 71, 35 l. payées à Huguet Sambin, menuisier, et Aubert Fleutelot, arpenteur, « pour leurs peines et salaires d'avoir vacqué plu- « sieurs journées à faire la veheue de lieu du cours « de Suzon et faire description de l'endroit près la « porte d'Ouche, choisy et propre pour dresser la « tuerye, abreuvoir et molins » ; — fol. 73, 23 l. 17 s. 11 d. remboursés à Bonaventure Ramaille, qui en avait fait l'avance pour les réparations des « molins à bras et à cheval de l'hostel de ville durant les sécheresses de l'esté de l'année de ce compte » ; — fol. id., 4 l. 6 s. accordés à Benoît Laurent, fondeur, pour avoir « resserré » quelques pièces d'artillerie en la grosse tour de la porte d'Ouche et les en avoir ensuite sorties « parce qu'elles s'y gatoient » ; — fol. 85, 604 l. 10 s. employés au paiement tant de Philibert Gay, maître maçon, qui avait entrepris les travaux à faire pour l'établissement d'une porte nouvelle (Porte Neuve) près le boulevard de Saulx, qu'à Thibault Sarrazin, serrurier, qui s'était chargé de faire les ferrures de cette porte et de son pont-levis. — Fol. 89-183, de juin 1560 à juin 1561. — Recettes : 2,818 l. 1 s. 4 d., et dépenses : 1,912 l. 1 s. 7 d., où : fol. 150, 21 l. 10 s. dus à Jean Bailly, dit de Nolet, pour avoir « renfoncé, réparé, engressé les seaulx de cuyr de la ville servans pour le danger du feu » ; — fol. 153, 60 s. à la veuve Richard, tanneur, pour avoir épanché du sablon sur le pont Aubryot, afin qu'il puisse mieux supporter le poids des voitures charroyant les vendanges ; — fol. 154, 30 s., prix de douze piques servant à charger les canons, prises en une maison du faubourg Saint-Nicolas, appartenant à la veuve Boullée. — Fol. 184-268, de juin 1562 à juin 1563. (Ce compte est précédé des copies de pièces relatives à des contestations entre la mairie et la Chambre des comptes de Dijon, au sujet de la revision des comptes des octrois. La Chambre s'était plainte au roi Charles IX, de ce que les magistrats municipaux avaient employé une notable partie du produit des octrois à des dépenses autres que celles auxquelles il devait être affecté, notamment à des frais de voyages, à l'entretien du collège, au rachat d'une portion de l'argenterie des églises « ordonnée estre prinse et réduicte en mon- « noye pour subvenir aux fraiz des guerres passées « et pour d'aultant soulager le pauvre peuple assez « travaillé d'ailleurs ». Sur ce étaient intervenues les lettres patentes du Roi des 17 août et 3 décembre 1563, et un arrêt du Conseil privé du 29 décembre de la même année interdisant ces virements, prescrivant aux magistrats de rendre compte des octrois à la Chambre des comptes, où ils produiront les pièces justificatives de leurs dépenses, et leur défendant d'ordonner aucun impôt nouveau, pour quelque motif que ce soit, sans le consentement exprès du Roi). — Recettes : 2,579 l. 2 s. 8 d., et dépenses : 2,302 l. 13 s. 9 d., où : fol. 217, 30 l. accordées en sus de ses gages ordinaires, qui étaient de cette somme, à Jean de Pluvot, capitaine de la ville, à raison du service auquel il fut astreint « pour le dangier et péril emynent de guerre » ; — fol. 255, 171 l. 7 d. à Jean Duprey, serrurier, pour réparations faites à l'artillerie de la ville ; — fol. 260, 40 s. à Simon Vyard, sergent de la mairie, pour avoir, par ordre de la mairie, « esté assigné » les habitants des « villages retrayans pour venir ouvrer aux rempars », etc.

M. 347. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 437 feuillets, papier.

1562-1579. — Comptes des octrois, etc. — Comptes semblables rendus par Lhéritier et autres receveurs. — Fol. 1-84, de juin 1562 à juin 1563, copie du dernier compte inséré au précédent registre. — Fol. 85-139, de juin 1563 à juin 1564, compte qui, de même que les suivants, fut rendu à la Chambre des comptes conformément aux ordres du Roi. — Recettes : 2,473 l. 18 s., et dépenses : 1,466 l. 8 sous. 11 d., où : fol. 100, 100 s. tournois qui étaient les gages attribués en temps de guerre, tandis qu'ils n'étaient que de 50 s. en temps de paix, à Benoît Laurent, fondeur en cuivre, en sa qualité de canonnier de la ville, chargé de visiter son artillerie tous les trois mois et de dresser les rapports indiquant ce qu'il convenait de faire pour son entretien ; — fol. 108, 15 l. payées à Natoire Macheret, hôte du Cerf-Volant, pour prix de dix pièces de bois qui furent employées aux réparations du pont de la porte d'Ouche. — Fol. 140-193, de juin 1564 à juin 1565. — Recettes : 2,427 l. 1 s. 4 d., et dépenses : 855 l. 7 s. 10 d., où : fol. 164, 65 l. 15 s. alloués à Simon Tribollet, charpentier, pour les ouvrages de sa profession qu'il fit tant pour monter l'artillerie de la ville que pour réparer les « ponts levis, guettes, portes, barrières, bascules », etc. ; — fol. 172, 60 s. payés pour le loyer pendant un an d'une chambre de

la maison de la veuve Bornier, près la porte Saint-Nicolas, qui servit de corps de garde aux hommes commandés pour faire le guet sur les remparts de la ville. (Il est dit à la fin de ce compte que des lettres patentes du Roi, du 5 juin 1566, ayant permis que divers articles biffés aux chapitres des dépenses de 1563, 1564 et 1565, comme ne concernant point le fait de la fortification et montant à 4,771 l. 14 s., y fussent rétablis, ces dépenses ayant été jugées nécessaires à la ville, en spécifiant que désormais les deniers des octrois ne seraient plus employés à des objets autres que ceux auxquels ils étaient destinés, sous peine de la répétition aux magistrats municipaux et receveur du quadruple des sommes détournées de leur emploi). — Fol. 194-225, de juin 1566 à juin 1567. — Recettes : 2,456 l. 10 s. 8 d., et dépenses : 1,358 l. 14 s. 3 d., où : fol. 200, 60 l. payées à Philippe Desforges, écuyer, capitaine de la ville, pour une année de ses gages ordinaires et extraordinaires ; — fol. 212, 15 livres à Me Hugues Sambin et Florent Febvre, à titre de récompenses, « pour avoir inventé et faict certain mo« delle à rouhes de rouhetz pour faire engin propre à « mectre et gecter à la bresche d'ung assault de ville « pour empescher l'entrée des ennemys, ledict mo« delle fourny en la Chambre de ville » ; — fol. 217, 50 s. accordés à M. Aigneau, échevin, pour avoir, d'une part, fait fourbir un des corselets de l'arsenal de la ville et de l'autre, fait réparer une brèche des remparts du côté de la rue des Champs (rue des Godrans) ; — fol. id., 7 l. à Hugues Brouhée, maître maçon, Hugues Sambin, maître menuisier, et leurs consorts, pour avoir visité la brèche entre le château et la porte au Fermerot « faite de nouveau à cause de « la ruyne des murs faits naguères par Claude Lam« bert, maçon, et que l'on prétendoit estre advenue « parce que ledit Lambert n'avoit bien fondé la mu« raille, dont procès a esté suscité dans l'intérest de « la ville ». — Fol. 226-281, de juin 1567 à juin 1568. — Recettes : 2,598 l. 18 s. 8 d., et dépenses : 2,325 l. 17 s. 9 d., où : fol. 239, 270 l. payées à Guillaume Denizot, Jean Perrier et autres « fifres et tabourins » qui, par ordre de M. le baron de Couches, gouverneur et lieutenant pour le Roi à Dijon, avaient joué de leurs instruments pour assembler sous les armes les habitants de la ville à « l'ouverture, garde et fermeture des portes et asseoir les guetz de la nuict sur la muraille » ; — fol. 243, 33 l. 15 s. remboursés à Me Didier Morel, qui en avait fait l'avance pour la construction d'une muraille joignant la porte Neuve afin de retenir les terres des remparts, qui tombaient en cet endroit ; — fol. 247, 200 l. allouées à Simon Tribollet, Germain Chambrette, charpentiers, et Denis Bertrand, « rouhier », pour avoir, suivant l'ordonnance de M. de Tavannes, fourni « les pièces de bois d'orme et de chaisne » propres à faire « les affus de quatre canons, une grande couleuvrine, deux batardes et une moyenne, lesquelz bois furent vérifiés et reconnus bons par Guy Carrière, maistre canonnier du Roy » ; — fol. 248, 52 s. 6 d. payés à Benoît Laurent, canonnier, pour avoir fait conduire et dresser plusieurs canons sur les remparts aux lieux indiqués par le baron de Couches, lorsque les Espagnols passaient par le Comté ; — fol. id., 7 l. 10 s. à Guy Carrière, canonnier du Roi, qui, au temps des troubles, avait visité et mis en ordre l'artillerie de la ville ; — fol. 260-262, 11 l. 10 s. accordés à un sergent de la mairie pour les courses qu'il fit dans la banlieue, afin de donner les assignations aux habitants des villages retrayants à Dijon, tenus de travailler au curage de ses fossés et à l'entretien de ses remparts ; — fol. 269, 20 l. 2 s. 1 d. à Nicolas de Fouchières, fourrier de la ville, pour avoir, d'après les ordres du baron de Couches et de Messieurs de la mairie, fait quatre voyages dont un en Lorraine, où il fut à cheval porter à M. de Tavannes des lettres de M. de Vantoux, au sujet de la reddition de Mâcon ; — fol. 211, 8 l. à Jean Petit, aussi fourrier, pour avoir été aux environs de Noyers (Yonne) afin de savoir où était le prince de Condé et ce qu'il faisait ; — fol. 274, 15 s. 4 d. à Bénigne Le Compasseur, échevin, pour prix « des hostes, palles, picqs et pioches » qu'il avait achetés pour faire travailler les retrayans aux tranchées de la porte Fermerot. — Fol. 282-385, juin 1568 à juin 1569. — Recettes : 2,553 l. 16 s., et dépenses : 1,857 l. 12 s. 4 d., où : fol. 290, 40 l. accordées à Philippe Desforges, capitaine de la ville, en sus de ses gages ordinaires et extraordinaires montant à 60 l. et à raison des « grans et continuelz labeurs et peines » qu'il eut depuis le renouvellement des troubles ; — fol. 305, 11 l. 2 s. à Antoine Pucelle, et Jean, son fils, canonniers, pour avoir vaqué six jours et six nuits à la garde et conduite de l'artillerie lorsque les ennemis « aprochoient et passoient près la ville au mois d'apvril » ; — fol. 311, 24 l. 15 s. alloués pour les frais de voyage de Jean Petit, fourrier, qui porta au duc d'Aumale, lorsqu'il était proche la ville de Metz, des lettres de M. de Vantoux et des magistrats municipaux, l'avertissant du danger que courait la ville, menacée, disait-on, d'une prochaine attaque et lui demandant ce qu'il convenait de faire pour sa défense ; — fol. 312, 120 l. payées à la veuve de Me Michel Peschart, pour le loyer pendant sept mois et demi de sa maison, où le baron de Couches logea lorsqu'il eut le commandement de la ville « durant les troubles de l'année du

compte précédent », ainsi que pour les meubles et ustensiles dont elle garnit cette maison et les indemnités dues pour les dégâts qui y furent faits lorsqu'elle était occupée par ce seigneur, sa famille et ses gens; — fol. 313, 100 s. dus à deux maçons pour avoir, d'après les ordres de M. de Vantoux, démoli au mois d'avril 1569, les maisons et murs du faubourg Saint-Nicolas « pour le péril éminent du passage de l'armée des ennemis qui approchoit »; — fol. 320, 299 l. 7 s., montant d'une partie employée aux ouvrages de la fortification des cotes auxquelles « ceux de la nouvelle religion » furent taxés pour avoir fait défaut, lorsqu'ils étaient commandés pour le guet et garde, et qui devaient être affectées à la solde de cinquante arquebusiers à pied levés par M. de Vantoux pour la défense de la ville. — Fol. 336-375, de juin 1569 à juin 1570. — Recettes : 2,476 l. 1 s. 4 d., et dépenses : 2,311 l. 3 s. 5 d., où : fol. 344, 60 l. pour une année des gages ordinaires de Pierre Naudot, « commis à faire « le guet au plus hault du clocher de l'église Notre-« Dame et sonner la grosse cloche, affin de donner « advertissement de ceulx qui entrent en la ville, prin-« cipalement à cheval, et d'éviter les surprinses qui « se pourroient faire comme en ville frontière »; — fol. 368, 371 l. 16 s. 9 d. payés à Nicolas Michel et Pierre Trouvé, pour pavage fait en divers quartiers de la ville, à raison de vingt gros la toise. — Fol. 376-390. — Comptes rendus au grand bureau de la Chambre du conseil, en 1575, par Thomas Billotet, marchand, collecteur des cotes levées sur les habitants de la paroisse Saint-Nicolas pour leur contribution aux taxes imposées pour le voyage du Roi (Henri III) en Pologne ainsi que pour le paiement des dettes de la ville. — Recettes : 287 l. 14 s. 6 d., et dépenses : 236 l. 3 s. 10 d. — Fol. 391-413. — Autre rendu par Pierre Lhéritier de sommes qui lui furent remises pour subvenir aux frais occasionnés par la peste qui commença à sévir au mois d'août 1576. — Recettes consistant dans les sommes données par les privilégiés ecclésiastiques et laïcs et autres habitants : 653 l. 5 s. 5 d., et dépenses : 1,991 l. 16 s. 3 d., où : fol. 395, 175 l. pour les gages, à raison de 25 l. par mois, de Me Jean Livory, chirurgien, commis à servir et panser les malades de peste; — fol. 399, 24 l. pour le salaire de deux « saccardz » chargés d'emporter et enterrer hors la ville les corps de ceux qui mouraient de la maladie contagieuse; — fol. 401, 140 l. pour les gages de deux mois de Guillaume Pain, chirurgien à Saint-Germain-la-Roche, chargé de soigner les personnes atteintes de cette maladie; — fol. 405-407, 969 l. 7 s. 8 d. pour le paiement de Me Jean de Lavaquerie, apothicaire, qui fournit les médicaments à ces malades (internés en l'Ile) ainsi que le pain, le vin et autres denrées nécessaires pour leur nourriture. — Fol. 415-437. — Autre rendu par le même des sommes remises « pour la subvention des malades de la peste survenue » au mois de septembre 1577. — Recettes de même provenance que celles de l'année précédente : 553 l. 17 s. 2 d., et dépenses : 1,628 l. 14 s. 1 d., où : fol. 419, 171 écus pour le traitement des chirurgiens Antoine Meure et Jean Caillet, chargé de panser et médicamenter les pestiférés; — fol. 425, 60 l. 5 s. 6 d. payés à Guyot Liégeard, boucher, pour fourniture de viande faite aux mêmes à diverses dates; — fol. 433, 11 l. 10 s. d'une part et 6 écus 1 s. 8 d. d'une autre à Guillaume Sarrazin, serrurier, pour avoir posé des « cadenatz, bandes pattes et lyens de fer » aux maisons des personnes atteintes par la contagion; — fol. 434, 40 s. à Blaise Carrey, maître charpentier, pour avoir mis une barrière en la rue de Cherlieu, afin d'empêcher que l'on approchât de la maison où les chirurgiens et « saccards » logeaient durant l'épidémie, etc.

M. 348. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 271 feuillets, papier.

1595-1606. — Comptes, etc. — Comptes rendus par Antoine Vauthereau, receveur de la ville. — Fol. 1-34, de l'octroi sur le fer, de novembre 1595 à 1601, affecté à l'entretien des fortifications, perçu à raison de 10 sous par 1,000 l. pour les deux premières années et de 20 sous pour les années suivantes. — Recettes : 2,040 écus, et dépenses : 596 écus 41 s. 6 d., où : fol. 5, 124 écus remboursés aux échevins Jacques Fournier et Jean Jacquinot qui en avaient fait l'avance, pour la réparation des murailles à la porte Guillaume, « qui estoient ruynées et rompues par les coups de « canons tirés du chasteaul faisant résistance à la ville « s'estant réduicte en l'obéissance du Roy »; — fol. 15, 36 écus 11 s. d'une part, et fol. 20, 3 écus et 36 s. d'une autre, pour le luminaire des services solennels célébrés pour le feu roi Henri III après la réduction de la ville. — Fol. 35-46, du même octroi à raison de 20 sous, du 15 juillet 1601 au 15 juillet 1603. — Recettes : 1,333 écus 20 s., et dépenses : 716 écus 10 s., où : fol. 38, 224 écus payés à Mme Charlotte Noblet, veuve du président de Monculo, pour les arrérages d'un prêt fait à la ville; — fol. 44, 6 écus alloués à Jean de Mothe, du château de Rouvres, pour le salaire des ouvriers « qui coupèrent des fascines, dans les bois de ce village, pour être employées à la réparation du boulevard de Saulx ». — Fol. 48-100. — Autre semblable

rendu par Nicolardot, aussi receveur de la ville, du même octroi continué au même taux, de juillet 1603 à juillet 1606. — Recettes : 7,040 l., et dépenses : 7,154 l. 17 s. 6 d., où : fol. 91, 42 s. 6 d., prix de quatre livres et un quart de poudre remises à ceux des habitants de la paroisse Saint-Nicolas commandés pour être de garde aux faubourgs de cette porte lorsque le Roi eut prévenu de la capture du duc de Biron ; — fol. 92, 111 l. 13 s. 3 d., prix du « taffetats armoisin orangé, bleu et blanc » employé à faire les enseignes portées à l'entrée à Dijon du duc de Bellegarde, que le Roi avait nommé son lieutenant-général en Bourgogne ; — fol. 93, 21 l. payées à Jean Monin, taillandier, pour fourniture des « pioches, palles et charpaignes » employées aux tranchées faites devant le château, suivant les ordres du marquis de Mirebeau. — Fol. 101-149.— Autre du « charroy, rouage et entrée des bestes vives » ainsi que de « l'entrage des vins » affecté aussi aux fortifications du 1er juillet 1603 au 30 juin 1606.— Recettes : 4,437 l., et dépenses : 5,532 l. 9 s. 6 d., où : fol. 115, 125 l. allouées aux rois des jeux de l'Arquebuse, de l'Arc et de l'Arbalète ;— fol. 135, 30 s. dus à André Desbœuf, serrurier, pour avoir démonté les pièces de l'horloge de Notre-Dame, afin d'en reforger plusieurs et 8 l. dues au même pour avoir « reffait « à neuf et d'une pièce l'esguille du mouvement de « l'orloge, ensemble la bigorne de la destente de la « sonnerye et redressé la rouhe de la minute ». — Fol. 150-201. — Double du compte inséré aux fol. 48-100 de ce registre. — Fol. 202-236. — Autre du huitième perçu au profit de la ville sur le vin vendu par les hôteliers, cabaretiers et pâtissiers de juin 1603 à juin 1606, dont le produit dut être en partie employé à l'entretien du collège. — Recettes : 5,838 l. 6 s. 8 d., où l'on remarque, au rôle des 86 assujettis à ce droit, les paiements, pour un trimestre, de : fol. 204, 9 l. par Charles de La Monnoye, hôte de Notre-Dame du Puits, et même somme par la veuve Noël, hôtesse de la Tête-Noire, paroisse Notre-Dame ; — fol. 206, 7 l. 10 s. par Barbe Febvre, hôtesse du Petit Homme, et 9 l. par Claude Bouchet, hôte de la Croix Blanche, paroisse Saint-Jean ;—fol. 207, 40 s. par Didier Mellesson, cabaretier, et 9 l. par Pierre Chanteau, hôte de la Bouteille, paroisse Saint-Michel ;— fol. 208, 9 l. par Philippe Villemeureux, hôte de Sainte-Catherine, et 6 l. 15 s. par Jean Brion, hôte des Trois Rois, paroisse Saint-Nicolas ; — fol. 210, 7 l. 10 s. par Marc Mugnier, hote du Bœuf, et même somme par Jean-Marie, hôte des Trois Lys, paroisse Saint-Pierre ; — fol. 212, 3 l. et 4 l. 10 s. par Ysaie Jaquot, hôte de la Galère, et Thomas Lermitte, hôte de l'Écrevisse, paroisse Saint-Philibert. — Dépenses : 9,303 l. 18 s. 8 d., où : fol. 219, 323 l. payées à Mre Antoine Quenisset, principal du collège des Godrans, pour un trimestre de ses gages et 1,000 l. pour ceux des régents ; — fol. id., 90 l. pour les frais de voyage de Me Clément Ciryac, docteur en médecine de Padoue, que la municipalité avait fait venir de Paris à Dijon pour y régenter la première classe du collège et qui dut s'en retourner lors du rétablissement des Jésuites par le Roi ; — fol. 220, 400 l. accordées en vertu d'une délibération du 29 octobre 1603 au R. P. Christophe Balthazard, provincial de la compagnie de Jésus, lors du rappel des religieux de son ordre, afin de faire venir les professeurs nécessaires pour la rentrée des classes et les mettre à même de s'installer ; — fol. 222, 1,033 l. 12 s. 6 d. à Jean Boullée, marchand, pour vente aux recteur et régents du collège de drap pour leur faire des « sottanes, chausses et camisolles pour porter par la ville et en chambre » ; — fol. 223, 80 l., montant d'une année des gages de Barbe Cottenet, maîtresse de l'Hôpital Saint-Jacques, en sa qualité de directrice de l'école instituée en vertu du testament du président Godran pour apprendre à « lire, escripre et travailler en linge « et tapisserye aux filles des habitans de la ville et « feurbourgs ne payant tailles que de cinquante solz « et audessoubz » ; — fol. 226, 21 l. aux chapelains de diverses paroisses pour rentes dues sur les maisons du collège fondé par Mre Julien Martin. — Fol. 237-252. — Autre de l'octroi de trois deniers sur chaque pinte de sel vendue au grenier de Dijon, accordé à la ville par le Roi pour le pavage des rues, de juillet 1603 à juillet 1606.— Recettes : 2,985 l. 4 s., et dépenses : 8,225 l. 11 s. 10 d., dont : fol. 241, 60 l., montant des gages alloués à Mes Jacques de Requeleyne et Hélie Bourrée, grenetiers au magasin de Dijon, et fol. 242-248, 8,025 l. 8 s. 2 d. à Gabriel Dannachy et autres, pour travaux de pavage faits dans diverses rues. — Fol. 253-271. — Autre de l'octroi de quarante sous sur chaque émine de blé « fariné » par les boulangers, accordé à la ville pour acquitter ses dettes, de mai 1603 à juillet 1606. — Recettes : 17,060 l., et dépenses : 22,483 l. 17 s., où les remboursements des principaux de rentes de : fol. 256, 1,500 l. à Anne Godran, veuve de noble Jacques La Verne ;— fol. id., 1,200 l. à noble Jean Fyot, conseiller au Parlement ;— fol. 258, 1.600 l. à Edme Calon, bourgeois ; — fol. 261, 2,000 l. à Me Gobin de Requeleyne, garde provincial de l'artillerie en Bourgogne ; — fol. 264, 900 l. à Mre Denis Brulard, premier président au Parlement, etc.

M. 349. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 200 feuillets, papier.

1580-1628. — Comptes, etc. — Fol. 1-28. — Compte rendu par Antoine Vauthereau, receveur, du produit de juin 1580 à mai 1592 sur le fer à raison de dix sous les mille livres qui, concédé par le Roi pour dix ans à partir du 1er mars 1578, fut ensuite continué. — Recettes : 5,906 écus 40 s., et dépenses : 3,808 écus 50 s. 10 d. employés en grande partie à achever l'établissement des boulevards de Saulx et d'Aumale. — Fol. 29-63. — Autre du « charroy, rouage et entrée des bestes vives » ainsi que de « l'entrage des vins », rendu par Philibert Nicolardot, receveur, de juillet 1606 à juillet 1609. — Recettes : 4,530 l., et dépenses : 4,926 l. 11 d., où : fol. 51-56, diverses sommes affectées à solder les frais des feux de joie faits à l'occasion de la naissance des princes d'Orléans et de Navarre, fils du Roi, et notamment 30 l. dues à Étienne Gautheron, peintre, pour avoir rempli les clauses du marché aux termes duquel il s'était engagé à faire entre autres ouvrages de sa profession, « et peindre ung navire, icelluy re- « couvrir, mettre les cordages, voilles, maz, hune et « bannerolles, lesdites bannerolles armoyées des armes « de France et de celles du Dauphiné et d'Orléans, « comme aussy audit navire peindre les armoiries des « douze pairs de France » lors de la naissance du prince d'Orléans en 1607 ; — 100 l. dues au même Gautheron et à Antoine de Recouvrance, aussi peintre, qui, à l'occasion des feux ordonnés à la naissance du prince de Navarre en 1608, s'étaient engagés à « faire la figure et représentation de la Reyne en sa « grandeur, plus de Nosseigneurs les princes Daul- « phin d'Orléans et de Navarre, enffans du Roy, et « d'elle aussy qu'ilz représenteront en leur grandeur, « montez chacung sur ung cheval, lesquelz chevaux « ils paindront et barderont et lesdits seigneurs habil- « leront à l'antique, chacung ung coutelas en main, « paindront les armoiries desdits seigneurs Daulphin, « etc., racommoderont celles de Sa Majesté, de la « Reyne, de Monsieur le Grand, gouverneur de ceste « province, de M. de Lux, lieutenant de ladite ville, « escripvront en trois tableaux les vers qui leur se- « ront donnés par escript » ainsi que « plusieurs au- « tres ouvrages de leur mestier » ; — fol. 56, 4 l. 5 s., prix du poisson envoyé par la ville à l'évêque de Damas, prédicateur de la station du carême de 1607, venu de Lyon à Dijon ; — fol. 59, 30 l. payées à Hartmann, orfèvre à Strasbourg, à valoir sur le prix convenu avec lui « pour la conduite et gouvernement de la fontaine de Champmaillot. — Fol. 64-93. — Autre rendu par le même du huitième du vin vendu par les hôtes, cabaretiers, etc., de juin 1606 à juin 1609. (En tête de ce compte sont copiées les lettres patentes du Roi, du 26 avril 1605, autorisant pour six ans la continuation de la levée de cet impôt, et de semblables lettres sont aussi au commencement des comptes suivants du même registre). — Recettes comprenant le revenu du collège des Martins à l'entretien duquel, ainsi qu'à celui du collège des Godrans, était affecté le produit du huitième : 4,955 l., et dépenses : 7,058 l. 7 s. 8 d., dont : fol. 72, 150 l. pour l'entretien de trois boursiers au collège des Martins, et fol. 74, 6,000 l. pour les gages d'un principal et des régents du collège des Godrans ; — fol. 83, 34 l. 5 s. alloués à Philippe Robichon, blanchisseur, pour le pavage de la « chambre basse du vieil collège des Martins appartenant à la ville », où l'on devait établir une imprimerie. — Fol. 93-112. — Autre de l'octroi de trois deniers sur chaque pinte de sel, perçu de juillet 1606 à juillet 1609 et employé au pavage des rues. — Recettes : 3,633 l. 12 s., et dépenses : 1,865 l. 2 s. 2 d. — Fol. 113-171. — Autre de l'octroi sur le fer, du 15 juillet 1606 au 15 juillet 1609 et qui, perçu précédemment à raison de vingt sous par mille livres, le fut à raison de dix sous pendant ces trois ans. — Recettes : 5,276 l. 18 s., et dépenses : 5,725 l. 5 s. 4 d., où : fol. 126, 75 l. payées à François Venevault, maître architecte, pour avoir fait au-dessus de la porte principale de l'Hôtel-de-Ville une niche en pierre, décorée de moulures et autres ornements, destinée à recevoir la statue du Roi, au haut de laquelle on dut mettre les armoiries de France et de Navarre et poser au bas une table d'attente destinée à recevoir une inscription ; — fol. 127, 18 l. données au même Venevault, « en considération de la besoigne mentionnée au précédent article » et pour « bastir l'image du Roy en relief selon le modelle « qu'il en avoit apporté de Paris, le mectre en bronze « et dorer de fin or ». (Il fut, en outre, stipulé que Venevault ne pourrait être imposé à plus de 20 sous pour ses tailles) ; — fol. 128, 123 l. payées au Sr Belot, maçon, pour avoir fait une porte fermant la chapelle du Rosaire de l'église des Jacobins, où l'on se réunissait pour les élections municipales et autres assemblées ; — fol. 150, 300 l. accordées à Me Gaspard Lambert, procureur syndic, à cause des peines qu'il eut et des pertes qu'il subit « pour raison de la maladie « de contagion (la peste) dont il a esté atteint et sa « famille par le moien des visittes qu'il faisoit en « ladite charge de syndicq en tous les lieux et en- « droitz où il estoit nécessaire, ayant esté contrainct, « durant deux mois et demy qu'il a esté absent de sa

« maison, avoir quatre mesnages, outre la mort de « sa fille » ; — fol. 158, 113 l. remboursées à M. Jean Perrot, vicomte-maïeur, qui en avait fait l'avance pour donner des soins aux pestiférés, les fonds faisant défaut « es mains du receveur » ;— fol. 162, 480 l. à Joachim de Leseul, marchand à Gray, pour achat de 1,200 livres de poudre à canon ; — fol. 166, 1,000 l., montant du marché fait avec Jean Jacquinot, pour la part incombant à la ville de Dijon de la démolition de la forteresse de Talant. — Fol. 172-200. — Autre compte du « rouage », etc., ainsi que de l' « entrage des vins », affecté aux ouvrages de la fortification, de juillet 1626 à juillet 1628. — Recettes : 9,632 l. 10 s., et dépenses : 8,178 l. 5 s. 8 d., où : fol. 184, 30 l. données à titre de récompense, à Jean Ampain, orfèvre, qui avait abattu l'oiseau du jeu de l'Arbalète le 1er mai 1627 ; — fol. 185, 120 l. versées à Jacques Briet, receveur du jeu de l'Arquebuse, pour être employées aux frais des trois prix francs que l'on devait tirer les jours de fête Saint-Roch, etc. Vr M. 138-142.

M. 350. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 234 feuillets, papier.

1606-1648. — Comptes, etc. — Fol. 1-50. — Compte rendu à la Chambre des comptes par Nicolardot de l'octroi de quarante sous sur chaque émine de blé « fariné » par les boulangers, accordé à la ville par le Roi afin d'aider aux frais nécessaires pour mettre à exécution le projet d'établir un canal pouvant porter bateaux de Dijon à la Saône, lequel octroi fut levé du 18 juillet 1606 au 29 avril 1608, où sa perception cessa en vertu d'un arrêt du Parlement. — Recettes provenant de l'amodiation de ce droit : 8,935 l. équivalent des dépenses où il est fait mention : fol. 5, de voyages entrepris et de visites des lieux faites par divers dont le Sr Bradeley, gentilhomme brabançon, maître des digues ordinaire du Roi, accompagné d'Antoine de Recouvrance, peintre, le Sr Piget, trésorier général et lieutenant du duc de Sully, « grand voieur de France, etc. » ; — fol. 11, 136 l. allouées au même Antoine de Recouvrance tant pour avoir vaqué trente jours à la reconnaissance des lieux, que pour avoir fait deux cartes de tous les villages, bois et ruisseaux les plus proches du canal, envoyées audit seigneur de Sully, etc. et compte du même octroi rendu à la Mairie, où les recettes et les dépenses comprenant quelques articles nouveaux, donnent les sommes de 13,661 l. 7 s. 5 d. et 12,614 l. 5 s., où : fol. 48, 12 l. payées à François Venevault, architecte, pour avoir cherché les moyens de niveler la rivière d'Ouche, et visité les lieux d'Arc-sur-Tille et Orgeux afin de « veoir s'il se pouvoit faire ung canal pour faire venir la rivière de la Tille au corps de Suzon, à quoy il auroit employé quinze jours ». — Autres comptes rendus à la Chambre des comptes par le même comptable, du même octroi continué pour six ans sous la condition d'en employer le produit à l'entretien des fortifications, en vertu de lettres patentes du Roi de 1610 (insérées au fol. 52 de ce registre) vérifiées au Parlement, à la Chambre des comptes et au Bureau des finances.— Fol. 51-79. de janvier au même mois 1611 à 1615. — Recettes :24,800 l., et dépenses : 23,399 l. 4 s. 8 d., où : fol. 65, 5,937 l. 15 s. à François Venevault, Pierre Daniel et autres, en paiement des travaux par eux exécutés au boulevard, près « de l'ayde de Saulx » ; — fol. 74, 1,800 l. pour les frais de voyage de Mrs Jacques Bossuet et Gabriel Desbarres, conseillers au Parlement, Pierre Legoux, trésorier général de France, et autres envoyés à Paris afin d'y informer le Roi des règles observées pour l'élection du Maire, ainsi que des autres magistrats municipaux ; — fol. 75, 4 l. accordées à Hugues Morelet, ouvrier maçon, blessé par la chute d'un mur en travaillant dans les fossés de la ville. — Fol. 80-87, du 24 janvier 1615 au 24 janvier 1616. — Recettes : 6,100 l., et dépenses : 5,509 l. 2 s., où : fol. 84, 18 l. allouées à Me Jean Bernard, prêtre habitué en la Sainte-Chapelle, pour avoir toisé les travaux de maçonnerie faits aux murailles de la ville et montant à 5,424 l. 5 s. — Fol. 88-103, du 24 janvier 1616 au même jour de 1617. — Recettes : 6,100 l., et dépenses : 5,249 l. 3 s., où : fol. 93, 500 l. versées à François Venevault, à valoir sur le prix de la construction en pierre des Chartreux de « cinq culz de lampe tour- « nelle dans la grosse muraille et parapel, proche le « boulevard de Saulx et la tour Saint-André » ; — fol. 98, 200 l. payées à Antoine Carpentier, géographe du Roi, et commis aux fortifications de Bourgogne et Bresse, pour avoir, d'après les ordres du gouverneur de la province, visité les fortifications de Dijon et dressé un plan de cette ville indiquant ce qu'il convenait de faire pour la mettre en état de défense. — Autres semblables, rendus par le même, du même octroi continué en vertu d'autres lettres patentes du 30 janvier 1620. — Fol. 104-127 et 128-181, de janvier 1627 à janvier 1629 et de juillet 1639 à juillet 1642, doubles de comptes insérés en d'autres registres. (V. M. 35). — Autres du redoublement dudit octroi, fol. 209-234, de juillet 1642 à juillet 1645, double d'un compte inséré au registre M. 36. — Fol. 182-209, de juillet 1645 à juillet 1648. — Recettes : 18,255 l., et dépenses : 18,061 l. 15 s. 5 d., où : fol. 186-170, 10,5691. 7 s. 10 d., montant des arrérages payés durant ces

trois ans aux créanciers de la ville lui ayant prêté les sommes employées à acheter des grains pour la nourriture des pauvres et à subvenir aux frais occasionnés par la peste en 1631 ; — fol. 191, 666 l. 13 s. 4 d., montant de ceux payés aux personnes auprès desquelles elle avait emprunté à cause de la même épidémie en 1634; — fol. 197-204, 9,853 l. 11 s. payés à divers à cause de l'entrée faite par le prince de Condé en sa qualité de gouverneur de la province, le 6 mars 1648, etc.

M. 351. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 198 feuillets, papier.

1609-1615. — Comptes des octrois. — Fol. 1-32. — Compte du « rouage et entrage des vins pour les réparations et fortifications de la ville », de juillet 1609 à juillet 1612, rendu par Nicolardot. — Recettes : 5,790 l., et dépenses : 5,139 l. 2 s. 8 d., où : fol. 21, 530 l., prix convenu avec Claude Phelisot, maître horloger, et François Leduc, maître « arbalestier », pour refaire à neuf l'horloge de Notre-Dame, « pour le faire aller et sonner les heures selon le cours du soleil » et mettre en état la montre de l'horloge de Saint-Michel; — fol. 23, 214 l. 4 s., montant des frais faits pour la célébration à la Sainte-Chapelle d'un service solennel pour le repos de l'âme du roi Henri IV ; — fol. 26, 40 l. remboursées à M. Catin, trésorier du Parlement de Bourgogne, qui les avait avancées pour l'achat de deux cent cinquante tonneaux sans fonds qui furent « employés sur les remparts de la ville, iceux rempliz « de terre pour servir de parapelz aux endroictz où « il y a eu des bresches aux murailles » ; — fol. 27, 9 l. accordées à Jean et Nicolas Voilleur, fontainiers à Preslay, pour les frais du voyage qu'ils firent à Dijon, afin de rétablir la fontaine de Champmaillot et la faire jouer et couler en la place Saint-Michel. — Fol. 33-94. — Autre de l'octroi sur le fer à raison de dix sous par mille livres, du 24 juillet 1609 au 31 janvier 1611, et à raison de vingt sous du 31 janvier 1611 au 24 juillet 1612, à employer partie aux ouvrages de la fortification et partie à la liquidation des dettes de la ville, rendu par le même receveur, et précédé de la copie des lettres patentes entérinées au Parlement et à la Chambre des comptes qui autorisaient la perception de ces droits. — Recettes : 9,331 l. 19 s., et dépenses : 10,744 l. 9 s., où : fol. 59, 27 l. 10 s. payés aux deux cents ouvriers employés à l'enlèvement des immoddices qui étaient « du costé de la rue aux Chanoines et de la Roullotte » et rendaient « ces endroictz innaccessibles » ; — fol. 58, 555 l. 10 s. aux « tomberel-liers qui travaillèrent à la curée d'un cours nouveau faict en la faulce rivière de l'Ouche, depuis le pont aux Chèvres jusques par delà la maison de l'Isle », afin d'empêcher la ruine de cette maison. — Fol. 96-114. — Autres rendus par le même de l'octroi du huitième pour l'entretien du collège, de juin 1609 à juin 1612. — Recettes : 5,105 l., et dépenses : 7,488 l. 9 s., dont : fol. 101, 6,000 l. pour l'entretien du collège et les gages des recteur et régents. — Fol. 115-134. — Autre de celui de trois deniers sur chaque pinte de sel vendue au grenier de Dijon, à employer au pavage des rues, de juillet 1609 à juillet 1612.— Recettes : 3,740 l. 11 s. 3 d., et dépenses : 4,171 l. 18 s. — Fol. 135-183. — Autre des droits sur le fer à raison de 20 s. par millier, à employer « pour les réparations et fortiffications de la la ville » du 24 juillet 1612 au 24 juillet 1615. — Recettes : 11,868 l. 6 s., et dépenses : 10,423 l. 13 s., dont : fol. 141, 115 l. payées à Martin Rosée, maçon, pour avoir creusé un puits « en la rue au dessoubz du Grand Bourg », et fait les margelles en pierre d'Is-sur-Tille ; — fol. 153, 90 l. 19 s. à Pierre Chardenon, serrurier, pour réparations faites aux « crochetz servant à la recousse du feu ». — Fol. 184-198. Id. des trois deniers sur le sel, de juillet 1612 à juillet 1615.— Recettes : 4,340 l. 13 s, 1 d.. et dépenses : 4,945 l. 9 s., etc.

M. 352. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 190 feuillets, papier.

1612-1621. — Comptes des octrois. — Autres rendus à la Chambre des comptes par Philibert Nicolardot, receveur de la ville. — Fol. 1-27, du rouage et entrée des bêtes vives, ainsi que de l'entrage des vins à raison de 10 sous par queue pour ceux du duché et de 20 sous pour ceux du pays bas et autres, de juillet 1612 à juillet 1615, et dont le produit fut employé à la fortification. — Recettes : 7,121 l. 5 s., et dépenses : 4,856 l. 18 s. 2 d., où : fol. 3, 180 l. pour trois années des gages de Philibert Boullée, capitaine de la ville, chargé « d'asseoir le guet sur les murailles » ; — fol. 19 et 20, 20 l., prix des pioches et de deux tombereaux remis aux mendiants et vagabonds employés au nettoyage des rues et des places publiques; — fol. 21, 100 l. accordées aux chevaliers du jeu de l'Arc pour la construction d'un pavillon, afin de mettre à couvert les personnes qui allaient à leur exercice; — fol. id., 40 s., prix du vin distribué à ceux qui travaillèrent à éteindre un incendie au faubourg Saint-Pierre au mois de septembre 1613;— fol. 24, 17 l. 17 s. payés à Claude Michet, « faiseur de foreaux d'arque-

buze », pour avoir réparé vingt et un seaux de cuir qui avaient été « gastez et rompus au feu survenu au mois de janvier 1615 au logis du Sr Tisserand, conseiller à la Cour ». — Fol. 28-87, des mêmes octrois de juillet 1618 à juillet 1621, précédé de la copie des lettres patentes de juillet 1616, maintenant les droits d'entrée sur les vins à 20 sous par queue, ainsi que d'arrêts du Parlement de 1618, le modérant à 10 sous et de lettres de jussion suivies d'un autre arrêt de 1620, aux termes desquels il ne dut être en rien dérogé aux dispositions des lettres patentes, et le produit des 20 sous être employé partie à l'entretien des fortifications et partie à l'enlèvement des boues et immondices des rues et places de la ville. — Recettes : 10,596 l. 18 s. 9 d., dont 6,966 l. 18 s. 9 d., provenant des droits sur le vin et 3,630 l. pour le rouage et entrée des bêtes vives, et dépenses : 13,165 l. 7 s. 2 d., où : fol. 57, 180 l. pour la location pendant trois ans d'une maison appartenant à M. Jouinet, chanoine de la Sainte-Chapelle, afin d'y loger Étienne Guiot, imprimeur de la ville, précédemment installé au Vieux-Collège, d'où il dut sortir lorsque les Minimes s'y établirent, la profession d'imprimeur étant « utile et nécessaire à ladite ville » ; — fol. 65-81, 5,506 l. 1 s. 6 d. pour le prix des travaux, pose de tuyaux et autres, faits sous la direction de Nicolas Baudouin, fontainier à Rouen, et Claude Girardin, fontainier à Foncine (canton des Planches, arrondissement de Poligny, Jura), afin de conduire en ville les eaux des sources de Champmaillot et de Montmusard, ainsi que pour la décoration des fontaines de la place Saint-Michel, de celle de la Sainte-Chapelle, etc. (40 l. 10 s. furent payés à Moris Blondeau, fondeur, pour un vase de cuivre rouge, posé à la fontaine de la place Saint-Michel ; — 180 l. remises à Barthélemy Phelipeau, sculpteur, pour avoir fait et dressé le modèle en bois d'une statue d'Hercule terrassant l'hydre de Lerne, « qui a trois ou quatre testes couppées pour par « icelles faire sortir l'eaue de la fontaine de la place « de la Sainte-Chapelle » ; tandis que Blondeau et Phelipeau reçurent 320 l. à valoir sur les 450 l., prix convenu avec eux pour faire cette statue en fonte, et que 40 s. furent donnés à Pierre Grangier, libraire, pour avoir « tracé » les inscriptions gravées au piédestal de cette fontaine, etc. — Fol. 88-146, de l'octroi ancien de 10 sous sur chaque millier de fer entrant en ville, à employer aux ouvrages de la fortification, de 10 autres sous employés à acquitter les dettes de la ville, de juillet 1618 à juillet 1621, comme les précédents. — Recettes : 10,540 l. 14 sous, et dépenses : 13,504 l. 9 s. 1 d., où : fol. 92, 18 l. payées à Robert Jacquin, maître maçon, pour avoir réparé les corniches « rompues et ruinées de la croix qui est sur le puys estant à la rue des Cinq coings de rues » ; — fol. 120, 142 l. 10 s. pour les gages qui, d'abord de 18 l. par mois, furent ensuite portés à 25 l. du capitaine Columbon, chargé d'enseigner aux habitants le maniement des armes, d'août 1620 à mars 1621 ; — fol. 124-142, 5,095 l. 13 s. employés à acquitter les emprunts contractés en 1595, après la réduction de la ville, pour l'entretien et la nourriture des troupes du Roi ; — fol. 143, 300 l., réduction consentie sur le prix de la ferme à Guillaume Tassinot, amodiataire des droits sur le fer, à cause des pertes qu'il subit par suite de la sécheresse qui, ayant mis obstacle à la navigation, empêcha les transports durant six mois de l'année 1619. — Fol. 148-167, du huitième levé, pour l'entretien du collège, sur le vin débité par les hôteliers et autres, de juin 1618 à juin 1621. — Recettes : 6,170 l., et dépenses : 7,086 l. 19 s. 8 d. — Fol. 168-190, de l'octroi pendant les mêmes trois années de 3 deniers, accordé pour l'entretien du pavé, sur chaque pinte de sel vendue au grenier de Dijon, en tête duquel est la copie des lettres patentes du 20 juillet 1616, continuant pour six ans la levée de cet octroi, ainsi que du huitième. — Recettes : 4,986 l. 19 s. 9 d., et dépenses : 3,535 l. 9 s. 10 d. Vr M. 151-168.

M. 353. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 348 feuillets, papier.

1612-1634. — Comptes des octrois, etc. — Autres rendus par Nicolardot des anciens et nouveaux octrois sur le fer. — Fol. 1-44, de juillet 1612 à juillet 1615 : double d'un compte inséré au fol. 135 de M. 351. — Fol. 45-126, de juillet 1618 à juillet 1621 : double d'un compte inséré à M. 352, fol. 88. — Fol. 127-165, de juillet 1624 à juillet 1626. — Recettes : 8,260 l., et dépenses : 7,218 l. 6 s. 10 d., dont : fol. 133, 72 l. payées au Sr Girard, maçon, pour avoir démoli et ensuite refait à neuf les margelles de deux puits, l'un devant la maison de l'Arbre de Jessé. (Il existait une taverne ainsi désignée dans la rue du même nom qui était la partie de la rue des Forges comprise entre les rues Verrerie et de la Préfecture) et l'autre devant la Chambre des comptes ; — fol, 141-157, 4,130 l. employées à libérer la ville des emprunts contractés après sa réduction à l'obéissance du Roi en 1595. — Fol. 166-279, de juillet 1628 à juillet 1631. — Recettes : 29,697 l. y compris 19,732 l. empruntées par la ville, et dépenses : 35,400 l. 11 s. 10 d., où : fol. 180-197, 3,284 l. 13 s. à cause de la peste ayant régné dans le cours de ces trois années (soins, nourriture, logement et entretien des malades

renfermés en la maison de l'Ile, puis retirés dans une étable voisine afin d'y changer d'air et y faire quarantaine; paiement des chirurgiens, « saccardz » et autres employés auprès de ces malades, etc.(Vr M. 182, 184, 186); — fol. 198-205, 1,840 l. 10 s. auxquels montèrent les gages des soldats mis aux portes de la ville afin d'empêcher l'entrée des personnes venant des lieux où régnait la contagion, ou n'étant point munies de bulletins de santé; — fol. 206, 1,116 l. 7 s. 6 d. pour le feu de joie ordonné à la nouvelle de la prise de La Rochelle; — fol. 210, 48 l. allouées pour les frais de leur voyage, ayant été quatre jours absents, à Me Adam Soirot, avocat et conseil de la ville, et à Étienne Donet, procureur-syndic, députés au mois de mars 1631 « pour donner advis au Roy venant en « ladite ville du bon estat auquel elle estoit et la ré- « solution prise au subjet de Monseigneur le duc « d'Orléans, frère de Roy » (alors révolté et voulant entrer à Dijon), « et que les habitans ne respirent « autres choses que l'obéissance et fidellité à Sa Ma- « jesté »; — fol. 211, 36 l. pour ceux de MM. Jacques Vallot et Claude Hérault, échevins, envoyés par la Chambre de ville, les 12, 13 et 14 avril 1631, « à Cha- « lon au devant de Monseigneur le prince de Conti, « premier prince du sang, pour luy tesmoigner le « respect et les humbles submisions que les habi- « tans de ladite ville ont désiré de luy rendre, la « joye et le contentement qu'ils recevront de sa ve- « nue »; — fol. 240-269, 19,329 l. 8 s. 6 d. pris sur les 19,732 l. empruntées, ainsi qu'il est dit au chapitre des recettes, et employées à payer tant les frais de l'entrée du Roi au mois de janvier 1629, que ceux d'une nouvelle entrée de ce prince en avril 1631 (V. M. 182, 184, 186); — fol. 270-274, 2,100 l., montant des sommes dont décharge fut consentie sur le prix de sa ferme à Nicolas Bossu et Philibert Monyot, amodiataires de cet octroi, pour divers motifs et notamment à cause de la peste qui, à plusieurs reprises, empêcha les communications avec les villes qui exportaient le fer. — Fol. 280-342, de juillet 1631 à juillet 1634. — Recettes : 23,245 l., et dépenses : 27,340 l. 1 s. 10 d., où : fol. 303, 1,477 l. 13 s. 6 d. employés à mettre la ville en état de défense, lors du passage en Bourgogne de l'armée du duc d'Orléans; — fol. 326, 10,985 l. 17 s. 6., dont 10,000 l. provenant d'un emprunt, montant des frais faits à l'occasion de l'entrée solennelle à Dijon du prince de Condé, gouverneur de la province, au mois de septembre 1632 (75 l. furent payées à la veuve du Sr Guyot, imprimeur du Roi, pour l'impression de la relation de ce qui s'était fait à cette entrée, avec les harangues et la description des portiques et arcs de triomphe, et 6 l. données à « ses vallets », tandis que 101 l. furent attribuées à Antoine Grangier, libraire, pour la « reliure, couverture et autres ornements » des cent vingt exemplaires de cette relation offerts par la ville à des personnes de qualité). — Fol. 343-348. État sommaire des recettes de l'octroi sur le fer pour l'année commençant à juillet 1630 pour finir à juillet 1631, qui furent de 3,430 l. et les dépenses pendant la même année de : 5,112 l. 18 s. Vr M. 153-194.

M. 354. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 408 feuillets, papier.

1615-1626. — Comptes des octrois. — Autres rendus par le même, pour 1615-1618, fol. 1-65, du rouage et entrage des bêtes vives, ainsi que des droits d'entrée sur les vins à raison de 10 s. par queue pour ceux du duché et de 20 s. pour ceux des pays bas et autres. — Recettes : 8,030 l. 3 s. 4 d., et dépenses : 10,461 l. 19 s. 11 d., où : fol. 19, 9 l. pour les gages pendant un mois de Claude Magdelaine, préposé à la surveillance des étrangers logeant aux hôtelleries et cabarets, ou occupant des chambres garnies en d'autres maisons; — fol. 28, 36 l. payées aux Srs Baron, potiers d'étain, pour avoir préparé et disposé les pièces, « tapereaux, lampes à feu », etc. des trois feux d'artifice tirés l'un place de la Sainte-Chapelle, l'autre sur la terrasse de cette église et le troisième devant le portail de Saint-Étienne, à l'occasion du mariage du Roi; — fol. 30, 129 l. 10 s. aux maîtres peintres Étienne Gautheron, Antoine de Recouvrance, Charles Cardeur, Jacques Gautheron, Edme Ranquet, Étienne Douhey et Florent Despêches, « tant pour eux que pour leurs « enfans, valetz et aprentilz, pour avoir dressé et « peint les figures, corniches, piedesteaux grandz et « petitz armoriés aux armes du Roy, de la Reyne, sa « mère, M. le Grand Écuyer de France, gouverneur « de ceste province, et de M. le marquis de Millebeau « venus en icelle »; — fol. 45, 340 l. dues à François Leduc, maître arquebusier, pour réparations faites à l'horloge de l'église Saint Jean; — fol. 56, 300 l. accordées aux chevaliers du jeu de l'Arquebuse pour aider à la construction d'un pavillon qui devait faire pendant à celui que l'on avait élevé à l'entrée du local de leur exercice, et 100 l. aux « Roy et chevaliers du noble jeu de l'Arbalète pour les récompenser des grands frais faits à la construction d'une épaisse muraille le long de leur jeu pour soustenir le terrain du rempart, etc. — Fol. 66-135, des droits sur le fer, précédé de la copie des lettres patentes d'août 1616, vérifiées au Parlement, à la Chambre des comptes et au

Bureau des finances accordant la continuation pour six ans de la levée de ces droits ci-devant accordés pour le même terme. — Recettes : 9,761 l. 14 s., et dépenses : 12,791 l. 10 s. 4 d., où : fol. 102, 2,218 l. 19 s. payés à Aimé Monin, taillandier, et Jean Clément de Labry, Sr du Puitz, pour réparations faites à l'artillerie de la ville et fourniture de boulets ; — fol. 105-126, 4,880 l. 17 s. employés à acquitter les emprunts contractés par la ville, en 1595, auprès de M. J.-B. Le Goux, président au Parlement, Louis Marandet, bourgeois, Jean Robelot, dit Picotin, orfèvre, Ancelme Desbarres, maître extraordinaire en la Chambre des comptes, Almot Papillon et Pierre Corderot, orfèvres, etc. — Fol. 136-153, du huitième du vin destiné à l'entretien du collège, de juin 1615 à juin 1616. — Recettes : 7,460 l., et dépenses : 11,271 l. 11 s. — Fol. 154-174, des droits sur le sel affectés au pavage des rues, de juillet 1615 à juillet 1618. — Recettes : 4,615 l. 16 s. 9 d., et dépenses : 4,205 l. 2 s. 3 d.— Fol. 175-214, de juillet 1621 à juillet 1624, des rouage, etc., ainsi que des droits d'entrée sur les vins, à raison de 20 s. par queue, pour être employés à la fortification. — Recettes : 15,450 l., et dépenses : 13,638 l. 2 s. 4 d., où : fol. 190, 19 l. allouées à Mre François Carré, chanoine de l'église de la Chapelotte, pour avoir abattu les oiseaux des jeux de l'Arbalète et de l'Arc ; — fol. 203, 10 l. qu'il restait à payer à David Billon, maçon, des 200 l. qui étaient le prix convenu avec lui pour la façon et la taille de deux bassins recevant les eaux de la fontaine de la Sainte-Chapelle, l'un au-dessus du Grand Bourg, et l'autre place des Cordeliers ; — fol. 207, 75 l. payées à Philippe Quantin, maître peintre, pour avoir refait à neuf « de plastre les armoiries du « Roy qui sont à la Sainte-Chapelle, garny le chapeau « de triomphe de feuilles de lorier, de lierre de carton « double, les pindre en leur naturel, redorer les fleurs « de lis et l'ordre Saint-Michel avec toutes les places « qui estoient dorées », etc. — Fol. 215-266, des octrois sur le fer, précédé de la copie de lettres patentes de février 1623, vérifiées comme les précédentes et concédant l'autorisation de continuer la levée de ces octrois pendant six ans après l'expiration de la dernière concession, à savoir de février 1623 à février 1629. — Recettes : 11,950 l., et dépenses : 18,138 l. 3 s. 1 d., où : fol. 255, 300 l. pour un trimestre des gages de Gesse Cann, ancien sergent-major d'un régiment de mille hommes de pied, chargé de « montrer et enseigner l'exercice de la guerre aux jeunes gens de la ville ». — Fol. 267-280, du huitième du vin à employer à l'entretien du collège, de juin 1621 à juin 1624. — Recettes : 7,880 l., et dépenses : 7,040 l. 9 s. 8 d., dont : fol. 278, 32 l. payées à Claude Rabaudot, charpentier, pour avoir fait au vieux collège une échelle brisée servant à monter de la chambre basse occupée par Claude Guyot, imprimeur, à l'étage supérieur. — Fol. 281-300, des droits sur le sel, de juillet 1621 à juillet 1624. — Recettes : 4,800 l. 2 s. 10 d., et dépenses : 4,550 l. 19 s., dont : 210 l. 2 s. 10 d. alloués aux receveurs du grenier à sel pour leurs gages, et 4,238 l. 12 s. 10 d. à Martin Barrault, pour pavage des rues. — Fol. 301-327, des « rouage et entrage des vins » à raison de 20 sous par queue, de juillet 1624 à juillet 1626. — Recettes : 9,340 l., et dépenses : 8,145 l. 5 s., où : fol. 318, 400 l. remises au recteur du collège des Godrans, suivant contrat passé avec lui le 8 juin 1618, pour l'entretien d'une seconde classe de philosophie en ce collège ; — fol. 322, 260 l. 7 s., montant des dépenses faites à l'occasion de la venue à Dijon, en 1624, de M. de Lesdiguières, connétable de France ; — fol. 325, 20 l. accordées à Sébastien Brouhée, Jean Collé et autres, tant pour avoir conduit du canon sur le boulevard de la porte d'Ouche, pour « l'entrée que l'on préparoit à M. le cardinal Barberain, légat de notre Saint Père le Pape », que pour avoir nettoyé le Logis du Roi où l'on devait le recevoir. — Fol. 328-377, des octrois sur le fer, de juillet 1624 à juillet 1626 : double d'un compte inséré au fol. 127 de M. 353. — Fol. 378-393, du huitième du vin, de juin 1624 à juin 1626, précédé de la transcription des lettres patentes du 4 février 1623, vérifiées au Parlement, à la Chambre des comptes et au Bureau des finances, autorisant pour six ans la continuation de la levée de cet octroi, ainsi que des droits sur le sel, dont le produit du huitième devait être employé à l'entretien du collège. — Recettes : 5,640 l., et dépenses : 4,654 l. 12 s. — Fol. 394-408, des droits sur le sel, pour l'entretien du pavé, de juillet 1624 à juillet 1626. — Recettes : 4,654 l. 12 s. 7 d., et dépenses : 2,807 l. 2 s. 6 d. Vr M. 156-178.

M. 355. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 308 feuillets, papier.

1618-1663. — Comptes des octrois. — Comptes rendus par Nicolardot, de l'octroi sur le sel vendu au grenier de Dijon, à raison de 3 deniers par pinte ou 8 s. 9 d. par minot, affecté à l'entretien du pavage et continué en vertu de lettres patentes du 20 juillet 1616, transcrites en tête du compte. — Fol. 1-40, de juillet 1618 à juillet 1621, double d'un compte inséré à M. 352, fol. 168. — Fol. 41-55, de juillet 1624 au même mois de 1626, double d'un compte inséré à M. 354, fol. 394. — Fol. 56-71, de juillet 1626 à juillet 1628. — Recettes pour ces deux années : 3,593 l. 12 s. 4 d., et

dépenses : 2,565 l. 8 s. 2 d., dont 149 l. 16 s. 11 d. pour les gages des receveurs du grenier à sel, et 2,301 l. 4 s. 7 d. payés à Martin Barrault, entrepreneur du pavement de la ville. — Autres comptes rendus par le même receveur. — Fol. 72-101, du même octroi de juillet 1628 à juillet 1631, plus d'une augmentation de 5 s. par minot et 2 s. 6 d. par demi-minot, du 31 mars 1628 au 31 décembre 1630, et de ce nouveau droit perçu proportionnellement sur toutes les mesures vendues et affecté aussi au pavage, aux termes de lettres patentes du 15 septembre 1629, pour les six premiers mois de 1631. — Recettes : 6,708 l. 14 s. 8 d., et dépenses : 4,749 l. 6 s. 1 d., dont : fol. 95, 670 l. payées à M. Collot, secrétaire du Roi, pour l'obtention des arrêts du Conseil et lettres patentes accordant la continuation de la levée des octrois sur le sel. — Fol. 102-127, de l'ancien et du nouvel octroi de juillet 1631 à juillet 1634. — Recettes : 6,223 l. 17 s. 10 d., et dépenses : 5,843 l. 12 s. 4 d.— Fol. 128-150, id. du 1er janvier 1637 à juillet 1639, la perception continuant en vertu d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes d'avril et mai 1637. — Recettes : 4,517 l. 7 s. 8 d., et dépenses : 7,764 l. 15 s. 11 d. — Fol. 151-170, id. de juillet 1634 au 1er janvier 1637 (ce compte aurait dû être placé avant le précédent). — Recettes : 5,029 l. 14 s. 5 d., et dépenses : 6,891 l. 15 s. 5 d.— Fol. 171-192, id., de juillet 1639 à juillet 1642. — Recettes : 6,118 l. 7 s. 11 d., et dépenses : 9,174 l. 8 s. 4 d. — Fol. 193-222, id. de juillet 1642 à juillet 1645. — Recettes : 6,157 l. 2 s. 8 d., et dépenses : 9,988 l. 3 s. 8 d. — Fol. 223-256. — Comptes des mêmes octrois rendus par Pierre Parisot, de juillet 1648 à juillet 1651. — Recettes : 5,490 l. 9 s. 8 d., et dépenses : 9,370 l. 17 s. 6 d. — Fol. 257-288, de juillet 1654 à juillet 1657. — Recettes : 4,780 l. 16 s. 5 d., et dépenses : 6,513 l. 16 s. 6 d. — Fol. 289-308, de juillet 1657 à juillet 1663.— Recettes: 9,970 l. 18 s. 9 d., et dépenses : 8,672 l. 2 s.

M. 356. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 148 feuillets, papier.

1618-1657. — Comptes des octrois. — Autres de l'octroi du huitième du vin continué en vertu de lettres patentes de 1616, 1623, 1636, 1646, etc., rendus par Nicolardot et Parisot, et dont le produit fut employé à l'entretien du collège et autres charges relatives à l'instruction. — Fol. 1-26, de juin 1618 à juin 1621; — fol. 27-38, de 1624 à 1626. (Ce compte ainsi que les suivants commence et finit au mois de juin comme le précédent); — fol. 39-58, de 1624 à 1630; — fol. 59-74, de 1626 à 1628; - fol. 75-92, de 1642 à 1645; — fol. 93-111, de 1648 à 1651; — fol. 112-131, de 1651 à 1654; et fol. 132-148, de 1654 à 1657. — Recettes : 6,170 l., 5,640 l., 9,960 l., 7,440 l., 11,548 l. 17 s. 6 d., 14,012 l. 13 s., 18,147 l. 18 s. 4 d., et 16,160 l. 3 s.; et dépenses : 7,086 l. 19 s. 8 d., 4,654 l. 12 s., 7,244 l. 14 s. 8 d., 4,681 l. 10 s. 8 d., 7,229 l. 6 s. 6 d., 6,719 l. 14 s. 8 d., 7,944 l. 8 s. 10 d., et 6,875 l. 19 s. 8 d.

M. 357. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 428 feuillets, papier.

1620-1645. — Comptes des octrois. — Comptes rendus par Nicolardot, de l'ancien octroi de 40 sous perçu au profit de la ville sur chaque émine de blé mise en œuvre par les boulangers, en vertu de lettres patentes de 1616, 1621 et 1622, autorisant la continuation de sa levée et affectant son produit aux ouvrages de la fortification. — Fol. 1-17, pour les années 1620-1622. — Recettes : 13,520 l., et dépenses : 18,804 l. 5 s. 4 d., où : fol. 5, 3,790 l. 7 s. 6 d. payés à valoir sur ce qui lui était dû à Pierre Boillaud, maçon, pour avoir construit la muraille servant de clôture à la ville entre la tour Fondoire et la tour Saint-André; — fol. 13, 4 l. remboursées à Me Bernard Carrelet, échevin, qui en avait fait l'avance pour achat du vin donné aux ouvriers lorsqu'ils posèrent la première pierre de la muraille derrière la maison des Cordeliers. — Fol. 18 31, pour 1624-1626. — Recettes : 21,210 l., et dépenses : 18,804 l. 5 s. 4 d., où : fol. 21-28, la somme de 17,176 l. 16 s. payée à divers pour réparations faites aux brèches des murailles de la ville. — Fol. 32-45, pour 1627-1628. — Recettes : 14,300 l., et dépenses : 12,964 l. 14 s., où : fol. 38, 1,316 l. 13 s. alloués à Nicolas Clamonnet et Toussaint Porteret, maçons, pour avoir fait un parapet au rempart près de la porte d'Ouche. — Fol. 46-71, pour 1629-1630 et les six premiers mois de 1631.— Recettes : 17,875 l., et dépenses: 14,939 l. 2 s. 6 d., où : fol. 68, la somme de 595 l. déduite de ce que devait sur le prix de sa ferme, Jean Lacordère, marchand, amodiataire de cet octroi, eu égard à la misère des temps et aux pertes qu'il avait subies, comme aussi aux risques qu'il courut au temps de la contagion à cause de son contact journalier avec toutes les personnes qu'il était contraint d'employer pour la levée des droits, tant aux moulins qu'aux portes de la ville. — Fol. 72-94, pour trois années commençant à juillet 1631 pour finir au même mois de 1634. — Recettes : 21,075 l., et dépenses : 20,378 l. 18 s. 8 d., dont : fol. 75, 11,572 l. 16 s. pour la construction de tourelles et de murailles autour de la ville, et 7,328 l. 10 s. pour l'acquittement de ses dettes;

— fol. 91, une diminution de 600 l. consentie à Lacordère en vertu d'un arrêt de la cour.— Autres comptes rendus par le même, fol. 95-134, du « redoublement » d'août 1633 à août 1634, de l'octroi sur les farines, autorisé pour neuf ans par lettres patentes d'avril 1632, afin de mettre la ville à même de rembourser les emprunts qu'elle avait contractés à cause de la peste. — Recettes : 13,800 l. y compris un emprunt de 6,800 l., et dépenses : 14,261 l. 11 s. 3 d., où : fol. 107-112, 3,070 l. 19 s. 6 d. remboursés à Jean Casotte, Antoine Moreau, Claude Pérard et autres échevins, « commis à la santé », qui en avaient fait l'avance pour la nourriture des personnes atteintes de la peste et de celles qui faisaient leur quarantaine ; — fol. 112, 1,258 l. 16 s. 10 d. payés à la veuve Caton et Guillaume Mathieu, boulangers, pour livraison de pain faite tant aux malades qui étaient aux loges de l'Ile, qu'aux « saccardz » et autres personnes employés à les servir ; — fol. 115, 1,427 l. 11 s., montant des sommes payées aux médecins et aux apothicaires pour visites et fournitures de médicaments faites aux pestiférés ;— fol. 119, 104 l. versées à Emilland Lavieille, « hoste où pend pour enseigne l'image Saint-Georges, au faubourg d'Ouche », pour vente d'un cheval « mis ès mains de Claude Bellemanière, saccard, pour conduire les corps mortz dans la maison de l'Ile » ; — fol. 120, 152 l. 13 s. payés à Jean de Lettre et Louis Lanoux, parfumeurs, pour avoir nettoyé et parfumé les maisons des pestiférés ; — fol. 126, 379 l. 16 s. à Marc Bertrand, serrurier, pour bandes de fer et cadenas mis aux portes des maisons contagiées ; — fol. 128, 214 l. 1 s. pour la construction en la maison de l'Ile des loges où furent internées les personnes atteintes de la contagion. — Fol. 135-176, du même « redoublement » d'août 1634 à août 1636. — Recettes : 13,937 l. 13 s., et dépenses : 10,778 l. 14 s. 3 d., où : fol. 160, 50 l. payées à la veuve de Jean Sarrazin, exécuteur de la haute justice, mariée en secondes noces à Antoine Cardeur, pour les arrérages de deux années d'une rente constituée à son profit ; — fol. 163, 266 l. 6 s. pour le paiement des gages des chirurgiens qui soignèrent les pestiférés, et du Sr Mollée, apothicaire, qui fournit les remèdes dont ils eurent besoin. — Fol. 179-202, de l'octroi ancien, de juillet 1634 à juillet 1636 (des lettres patentes de mars 1635, transcrites, enregistrées et vérifiées au Parlement, à la Chambre des comptes et au Bureau des finances, autorisèrent sa levée pour neuf ans, sous la condition d'en employer le produit, moitié à l'entretien des fortifications et moitié au remboursement de créances). — Recettes, y compris un emprunt de 8,800 l. contracté en 1635 « pour faire travailler incessamment et en toute « diligence aux fortifficacions, suivant le commande- « ment de Monseigneur le Prince, à cause de la guerre « estant déclarée contre la maison d'Autriche et le « duc Charles » : 26,501 l. 19 s. 6 d., et dépenses : 21,450 l. 6 d. — Fol. 203-206. État sommaire des recettes de la ferme de l'octroi de 40 sous par émine de farine montant à 7,150 l. pour l'année de juillet 1630 à juillet 1631, tandis que les dépenses s'élèvent aussi à : 7,150 l. — Autres comptes rendus par Nicolardot, fol. 207-287, de l'octroi ancien sur les farines, ainsi que de son redoublement de juillet 1636 à juillet 1639. — Recettes, y compris le montant de divers emprunts : 60,451 l. 10 d. pour le premier compte et 17,925 l. pour le second ; les dépenses du premier font défaut, celles du second s'élèvent à : 20,229 l. 17 s. 4 d., dont : fol. 235, 97 l. 10 s. alloués à René Fleutelot, échevin, pour les frais du voyage qu'il avait fait à Troyes afin d'y acheter des « mesches, pouldre et plomb pour la seurthé de la ville », et 5,350 l. à Edme Michelin, marchand à Troyes, pour prix de douze milliers de plomb en balles des calibres vingt, trente et quarante pour servir aux mousquets et arquebuses ; — fol. 266, 609 l. pour la construction proche la maison de l'Ile de loges afin d'y loger les malades faisant quarantaine ; — fol. 289-384, des mêmes octrois de juillet 1639 à juillet 1642. — Recettes du premier, avec les emprunts : 23,550 l., et dépenses : 27,772 l. 18 s. 8 d. — Recettes du deuxième : 18,030 l., et dépenses : 18,180 l. 5 s. 5 d. dont : fol. 375, 300 l. dues à Mre Pierre Tamisié, religieux bénédictin, tant pour solde de la pension de 120 l. par an, qui lui fut accordée pendant quatre ans pour assister les malades renfermés en la maison de l'Ile, que pour solde d'avances faites à défunt Jean Poignant, religieux hermite, employé au même ministère. — Fol. 385-427, id. de juillet 1642 à juillet 1645. — Recettes de l'octroi ancien dont nous n'avons le total des dépenses : 17,925 l. et recettes du « redoublement » : 18,255 l., les dépenses étant de : 18,061 l. 15 s. 5 d. V. M. 160-214.

M. 358. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 341 feuillets, papier.

1626-1631. — Comptes, etc. — Comptes rendus par le même receveur, pour les deux années de juillet 1626 à juillet 1628, fol. 1-33, de l'octroi du rouage et entrée des bêtes vives, ainsi que des droits d'entrée sur les vins, à raison de 20 s. par queue. — Recettes : 9,632 l. 10 s., et dépenses : 8,178 l. 5 s. 8 d. où : fol. 25, 16 l. payées à Étienne Moreau, maître de poste, envoyé à Arnay-le-Duc « pour aprendre des nouvelles

de Monseigneur le prince de Condé que l'on avoit advis estre en chemin pour venir à Dijon, et savoir le jour de son arrivée » en cette ville; — fol. 26, 3 l. 4 s. à Claude Mercier, charron, pour avoir tiré le canon de la tour Saint-Nicolas, le 1er janvier 1627, à l'entrée du prince de Condé. — Fol. 34-73, de l'ancien et du nouvel octroi sur le fer, de juillet 1626 à juillet 1628, et dont le produit fut employé aux ouvrages de fortification. — Recettes : 8,320 l., et dépenses : 10,704 l. 12 s. 4 d., où : fol. 37, 3,669 l. 10 s. accordés à Nicolas Chamonnet, Jean Braconnier et autres, pour travaux de maçonnerie exécutés à la tour Saint-Nicolas; — fol. 40, 110 l., prix convenu avec le Sr Jean Girard, maçon, pour démolir entièrement et refaire tout à neuf le puits de la grande rue Notre-Dame devant la maison de M. le conseiller Jacquot; — fol. 42, 20 l. payées à Nicolas Chamonnet, de la même profession, pour avoir fait « une croisée de pierre d'Asnières avec les images du « crucifix et de la Vierge « Marie en la croix qui est sur le grand chemin de « Dijon à Lonvy » (Longvic, à 4 kil. de Dijon); — fol. 47, 60 l. à Martin Barbier, couvreur, pour avoir recouvert la tour de l'horloge de l'église Notre-Dame où étaient « les papiers et trésor de la ville. » — Fol. 74-88, du huitième du vin pour l'entretien du collège, de juin 1626 à juin 1628. — Recettes : 7,440 l. et dépenses : 4,681 l. 10 s. 8 d. — Fol. 89-107, de l'octroi de 3 deniers sur chaque pinte de sel vendue au grenier de Dijon, durant les mêmes années : double d'un compte inséré à M. 355, fol. 72. — Autres rendus par le même pour les années de juin ou juillet 1628 aux mêmes mois de 1631 : fol. 108-154, du « rouage et entrage des vins ». — Recettes : 14,465 l. et dépenses : 14,430 l. 11 s. 10 d. où : fol. 147, 120 l. allouées à François Rouhier, « maître orlogeur », pour avoir réparé les horloges des églises Notre-Dame et Saint-Jean; — fol. 149, 300 l. dont décharge fut consentie en 1629 à Jean Lacordère, fermier de ces octrois, à cause, d'une part, de « la strecilité et infertelité arrivée aux vignes » l'année précédente, et d'autre « des maladies pestilancielles et contagieuses qui ont empesché le commerce et traffic du vin. » — Fol. 158-257, des droits sur le fer : double d'un compte de M. 353. — Fol. 258-279, du huitième du vin. — Recettes : 9,960 l. et dépenses : 7,244 l. 14 s. 8 d., où : fol. 271, 200 l. dont il fut fait remise en 1629 aux amodiataires de l'octroi, pour divers motifs et notamment à cause des pertes qu'ils subirent à raison de la translation à Autun de la Chambre des comptes, qui fit cesser leur négoce à plusieurs hôtes et cabaretiers. — Fol. 280-309, des octrois sur le sel, de juillet 1628 à juillet 1631 : double d'un compte inséré à M. 355, fol. 166. — Fol. 310-341. Autre compte de l'octroi de 40 sous par émine de blé, du 24 janvier 1629 au 24 juillet 1631 : double d'un compte de M. 357. V. M. 178-188.

M. 359. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 337 feuillets, papier.

1631-1636. — Comptes, etc. — Autres comptes rendus par Nicolardot pour les trois années de juin ou juillet 1631 aux mêmes mois de 1634. — Fol. 1-46, des octrois du « rouage et entrage » des vins à raison de 20 sous par queue. — Recettes : 13,280 l., et dépenses : 13,246 l. 13 s. 4 d. — Fol. 47-114, de l'ancien octroi sur le fer : double d'un compte inséré à M. 353, fol. 280. — Fol. 115-135, du huitième du vin. — Recettes : 9,411 l. 15 s., et dépenses : 7,363 l. 15 s. 4 d., où : fol. 128, 200 l. déduites de ce que devait Nicolas Bossu, fermier de cet octroi, en vertu d'une délibération du 3 décembre 1631, lui accordant cette réduction « en considéra- « tion des malladyes pestilentielles et contagieuses « qui ont duré un long espace de temps pendant lequel « la plus part des hostelliers jusques au nombre de « trente au moins, sont décédés de ladite maladye. » — Fol. 136-161 et 162-185, de l'ancien et du nouvel octroi sur le sel et de l'ancien octroi sur les farines : doubles de comptes insérés à M. 357, fol. 72. — Pour les deux années de juin ou juillet 1634 aux mêmes mois 1636, fol. 186-229, du « rouage et entrage des vins ». — Recettes : 8,652 l. 7 d., et dépenses : 8,723 l. 6 d.. où : fol. 214-217, 612 l., montant des sommes payées sur le produit de ces octrois pour rétribuer et indemniser de leurs frais les PP. Vincent, provincial du Tiers ordre de Saint-François, dom Pierre de Saint-Bernard, feuillant, et Voisin, jésuite, venus à Dijon de Bordeaux, Paris et Lyon, pour y prêcher les stations de l'Avent, du Carême et de l'octave du Saint-Sacrement à la Sainte-Chapelle. — Fol. 230-276, de l'ancien octroi sur le fer. — Recettes : 10,790 l., et dépenses : 18,936 l. 5 s. 9 d., dont : fol. 254-256, 845 l. 16 s. à l'occasion de l'entrée solennelle à Dijon du marquis de Mirebeau, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, au mois de janvier 1636. (La ville lui fit présent d'un bassin et d'une aiguière en vermeil, du poids de 15 marcs 7 onces, payés 669 l. 15 s. au Sr Papillon, orfèvre); — fol. 256, 50 l. allouées à MM. Pierre Malpoy et Étienne Brechillet, avocats, pour avoir composé « des vers pour l'entrée de M. le duc d'Anguien, que l'on avoit résolu faire et qui a depuis esté deffendue par ledit seigneur Prince »; — fol. 261, 10 l. à Me Jacques Collin, avocat, pour les frais du voyage qu'il fit à Gray « affin de sçavoir des nouvelles des

trouppes du duc de Lorraine que l'on tenoit s'estre advancées contre la Bourgogne ». — Fol. 277-292, du huitième du vin. — Recettes : 6,260 l., et dépenses : 8,930 l. 17 s. 2 d., dont : fol. 281, 75 l. attribuées à Jacques Quarré et à Bernard et Pierre Vermand, boursiers au collège des Martins, et 4,000 l. au recteur du collège des Godrans pour l'entretien d'un principal et des régents. — Fol. 293-337, pour deux ans et six mois commençant en juillet 1634, pour finir en juillet 1636, des octrois sur le sel et de l'ancien octroi sur les farines : doubles de comptes de M. 355-357. — V. M. 186-198.

M. 360. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 200 feuillets, papier.

1631-1645. — Comptes, etc. — Comptes du « rouage et entrage des vins » rendus par Nicolardot. — Fol. 1-103, de juillet 1628 à juillet 1634 : doubles de comptes insérés à M. 358 et 359. — Fol. 104-156, de juillet 1636 au même mois de 1639. — Recettes : 12,720 l., et dépenses : 12,864 l. 13 s. 2 d., où : fol. 112, 70 l. pour un semestre des gages de Daniel Heurtault, maître horloger, chargé de l'entretien des horloges de Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Michel, ainsi que de faire toutes les réparations nécessaires, à la réserve des « grosses besongnes : roues, arbres », etc.; — fol. 130, 13 l. 10 s. pour un trimestre de ceux de François Brocard, commis à donner la question et « torture du Moyne de Camp aux criminelz qui y sont condamnés » ; — fol. 134, 15 l. 15 s., prix des « drogues, « médicaments et sirops et autres compositions four- « nis par Pierre Molée, apothicaire, au Père Léandre, « capucin, et au Sr Saurrey, chanoine théologal de « l'église Notre-Dame de Beaune, ayant presché « l'Advent, le Caresme et l'octave du Saint-Sacrement « de 1637 et 1633 à la Sainte-Chapelle » ; — fol. 135, 772 l., montant de l'indemnité accordée au Père André Boulanger, religieux Augustin, venu de Bourges à Dijon où il prêcha en la même chapelle pendant les stations de l'Avent 1638 et du Carême 1639 ; — fol. 147, 16 l. données à Jean Perrenet, canonnier de la ville, pour avoir tiré quatre fois le canon de la tour Saint-Nicolas, une fois à l'occasion de la fête de la Sainte-Hostie, une autre à l'arrivée du duc de Longueville, la troisième pour la fête de Sainte Barbe et la quatrième à la venue de Mgr le Prince en décembre 1639. — Fol. 157-200, de juillet 1642 à juillet 1645, ce compte comprenant aussi le « redoublement desdits rouage et entrée des bestes vives », accordé pour neuf ans par le Roi, aux termes d'un arrêt du Conseil et de lettres patentes de mai 1640. — Recettes : 19,943 l. 1 s. 1 d., et dépenses : 17,395 l. 15 s. 1 d., où : fol. 163, 300 l. pour deux années des gages de René Dereque-leyne, capitaine du guet; — fol. 181, 831 l. allouées au P. Dargent, prédicateur cordelier, pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle pendant l'Avent 1643 et le Carême 1644; — fol. 193, 8 l. payées à Éléonor de Recouvrance, maître peintre, pour avoir copié sur quatre feuilles de fer blanc, mises aux portes de la ville, le tarif des droits de « rouage et entrée des bestes vives et du redoublement », afin que les fermiers ne puissent rien exiger au-delà de ce qui leur était dû. V. M. 186-216.

M. 361. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 258 feuillets, papier.

1612-1663. — Comptes, etc. — Comptes du huitième du vin rendus par Nicolardot. — Fol. 1-23, de juin 1612 à juin 1615. — Recettes : 6.573 l. 2 s. 6 d., et dépenses : 7,851 l. 16 s, 8 d., dont : fol. 9, 225 l. allouées au collège des Martins, et fol. 11, 6.000 l. à celui des Godrans. — Fol. 24-37, de juin 1634 à juin 1636. — Recettes : 6.260 l., tandis que les dépenses, pour les deux collèges et les gages du receveur et des auditeurs des comptes, s'élevèrent à : 8.930 l. 17 s. 2 d. — Fol. 38-39, État sommaire de juin 1630 à juin 1631. (De même que pour d'autres registres, l'ordre des dates n'a pas toujours été observé dans la réunion des cahiers de celui-ci.) — Recettes : 3.000 l. et dépenses : 2.595 l. — Fol. 40-63, de juin 1636 à juin 1639. — Recettes : 9.360 l., et dépenses : 10.008 l. 16 s. — Fol. 64-81, de juin 1631 à juin 1634. — Recettes : 9.411 l. 15 s, et dépenses : 7.363 l. 15 s. 4 d. (A la suite de ce dernier compte, fol. 82-92, est un État dressé en 1635, du revenu provenant des divers octrois sur le vin, le sel, les bêtes vives, le fer, etc., accordés par le Roi à la ville de Dijon, aux termes duquel, déduction faite des charges ordinaires affectées sur ces octrois, il lui restait un excédent de 3.712 l., dont il convenait de défalquer les frais de perception et autres, ainsi que diverses dépenses extraordinaires.) — Fol. 93-114, de juin 1639 à juin 1642. — Recettes : 10.580 l., et dépenses : 8.841 l. 2 s. — Fol. 115-129, autre rendu par Me Pierre Parisot, receveur de la ville, du huitième du vin, dont le produit fut employé, comme celui des comptes précédents, à l'entretien du collège, de juillet 1657 à avril 1663. — Recettes : 24.366 l, et dépenses : 13,156 l. — Autres rendus par Nicolardot, fol. 130-181, de l'entrée des vins à raison de 20 sous par queue, du droit de rouage et entrée des bêtes vives, y compris le redoublement de ce

dernier droit, de juillet 1645 à juillet 1648. — Recettes : 18.447 l. 6 s., et dépenses : 19.149 l, 8 s. 3 d., où : fol. 143, 200 l. données à François Millot, à titre de récompense, pour avoir abattu l'oiseau du jeu de l'Arquebuse en 1645 et 1646; — fol. 146, 60 l. accordées à Nicolas Dechaux, marchand, pour le dédommager d'une partie des frais qui furent à sa charge en sa qualité de bâtonnier de l'église Saint-Jean, pour avoir fait tirer le feu d'artifice sur la place de cette église le 23 juin 1646, et semblable somme allouée à Antoine Mesnageot, prêtre et chanoine de ladite église, pour avoir, en la même qualité, fait tirer le feu d'artifice l'année suivante; — fol. 157-158, 1.250 l. payées en divers mandats à Me Nicolas Carral, aumônier de l'évêque de Genève, pour les dépenses pendant leur séjour, y compris leurs frais de voyage, de l'évêque de Genève, prédicateur à Dijon des stations de l'Avent de 1647 et du Carême de 1648, ainsi que des personnes qui l'accompagnèrent, et 360 l. allouées à Pierre Jomard, apothicaire, pour avoir logé en sa maison l'évêque et sa suite. — Fol. 182-199, de l'octroi sur le fer, à raison de 20 sous les mille livres, destiné à la fortification de la ville pour la même période. — Recettes: 9,330 l., et dépenses: 18.2681, 3 d., où : fol. 184 et 186,400 l. d'une part. et 925 l. d'une autre, pour les services célébrés à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme du feu roi Louis XIII et celui de Mgr le Prince, gouverneur de Bourgogne; — fol. 188, 324 l., montant des frais des réjouissances faites en 1644 et 1645 à l'occasion de la prise de Philisbourg par le duc d'Enghien, et de l'heureux succès des armes du Roi en Catalogne, en Lorraine, etc. — Fol. 200-211, du huitième du vin à employer à l'entretien du collège, de juin 1645 à juin 1648. — Recettes : 13.229 l. 11 s., et dépenses : 7.476 l. 18 s. — Fol. 212-233, des « creues » de 8 sous, 9 deniers et 5 sous sur chaque minot de sel vendu au grenier de Dijon, pour neuf ans et afin de pouvoir subvenir aux frais du pavage des rues, par lettres patentes et arrêt du Conseil, de 1637 et 1648. — Recettes de juillet 1645 à juillet 1648 : 5.421 l. 2 s. 3 d., et dépenses : 9.974 l. 15 s. 6 d. — Fol. 234-258, de l'ancien octroi de 40 sous sur chaque émine de blé mise en œuvre par les boulangers, du 24 juillet 1645 au 24 juillet 1648, continué par le Roi pour subvenir au paiement des dettes de la ville et « aux réparations et emparemens des grosses murailles et fortiffications. » — Recettes : 16.875 l., et dépenses : 17.178 l. 4 s., 4 d., dont : fol. 241, la somme de 427 l. 15 s. 3 d. payée à M. Pierre Odebert, président aux requêtes du Palais, pour une année d'arrérages du principal de 7.700 l. que la ville lui devait. V. M. 213-220.

M. 362. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 516 feuillets, papier.

1624-1638. — Comptes, etc. — Fol. 1. État dressé par Nicolardot des recettes montant à 3.515 l., et des dépenses s'élevant à 2.996 l. de l'octroi des farines, du 24 janvier au 24 juillet 1624, où les paiements de 1.796 l. dues au receveur par l'arrêt final de son dernier compte, et 1.200 l. à Pierre Boilleau, maître maçon, pour l'entretien des murailles. — Autres présentés par le même, fol. 2-29, des revenus des octrois, du patrimoine et autres de la ville, à percevoir du 24 janvier 1624 au même jour de l'année suivante, donnant un total de : 22.046 l. 17 s., tandis que les dépenses étaient de : 21.773 l. 2 s. 4 d., où, fol. 8, une aumône de 60 l. au couvent des Capucins de Dijon, pour être employée en achat d'huile et de marée; — fol. 26, 76 l. 7 s. payés à Jean Martial, pour dépenses faites en son hôtel par les gardes et suisses de M. le Connétable, et 36 l. aux tambours et sergents de bandes qui allèrent à la rencontre de cet officier. — Fol. 30-39, du revenu du domaine de cette ville, du 24 juin 1624 au 24 juin 1625, lequel était de : 3.302 l., lorsque les dépenses affectées sur ce revenu s'élevaient à : 14.266 l. 17 s. — Fol. 40-49, des octrois accordés par le Roi, à percevoir durant cette même année. — Recettes : 13.090 l., et dépenses : 12.474 l. 11 s. 8 d., où : fol. 46, la somme de 1.800 l., saisie entre les mains du receveur en vertu d'une sentence rendue aux requêtes du Palais pour la garantie d'une vente de boulets de canons faite à la ville par les héritiers Mallion; — fol. id., 400 l, payées à M. Fremyot, conseiller au Parlement, pour avoir fourni le bois ayant servi à faire des tranchées devant le château lors de la réduction de la ville. — Fol. 51-72, des deniers de la taille imposée sur les habitants au mois d'octobre 1627, ainsi que des deniers patrimoniaux et « autres casuels », du 24 juin de cette année au 24 juin 1628. — Recettes : 11.735 l. 11 s. 9 d., et dépenses : 14.778 l. 7 s. 9 d., dont : fol. 62, 2.191 l. accordées à Mrs de Pontoux, Brechillet et Linet, échevins, pour les indemniser des frais de leur voyage au camp de La Rochelle, où ils furent députés pour y adresser de « très humbles remonstrances au Roi et à son Conseil, afin d'empescher la translation à Autun » de la Chambre des comptes séant à Dijon. — Fol. 73-79, des deniers des octrois du 24 juin 1624 au 24 juin 1630 (compte incomplet). — Fol. 80-91, de deniers patrimoniaux et « autres casuels » pendant cette année (aussi incomplet). — Autres états, fol. 92-101, des tailles auxquelles les

habitants contribuables furent imposés par la Mairie de 1624-1630. — Recettes : 43.342 l. 10 s., et dépenses : pour l'acquit de ces impôts, frais de perception, et versement aux receveurs particuliers du bailliage, etc. : 45.980 l. — Fol. 102-105, des sommes dont le total était de : 9.225 l. 10 s. à acquitter sur une taille de 9,000 l. imposée en janvier 1632. — A la suite de cet état, il est dit que le rapport des « fermes patrimoniales » de la ville était, année commune, de 3.500 l., et les charges à acquitter sur ces fermes de 6.000 l., non compris les charges extraordinaires, ainsi que l'avaient constaté les commissaires du Parlement qui « les ont « examinées et n'en ont retranché un solz, tant il « les ont jugées raisonnables et nécessaires. « — Fol. 106-114, des deniers des « fermes de l'ordinaire et des octrois » pour l'année devant finir le 23 juin 1633, en y comprenant ceux de la taille imposée au mois de décembre 1632. — Recettes : 33.164 l. 18 s., et dépenses : 35.146 l. 7 s. 2 d. — Fol. 115-156, de ceux des mêmes fermes, de juillet 1637 à juillet 1638, ainsi que des tailles de décembre 1637 et mai 1638, évaluées d'une façon approximative. — Recettes : 42.725 l. 13 s., 11 d., et dépenses : 47.359 l. 5 s. 3 d., où, fol. 140, 580 l. 10 s., montant des frais de l'entrée du duc d'Enghien, commandant pour le Roi en la province, en l'absence du prince de Condé, son père, et fol. 141, 81 l. 11 s. 8 d., montant de ceux qui furent faits le jour de la fête de la Sainte-Hostie, pour rendre le bâton de la confrérie, pris par Mrs de la Chambre de ville. V. M. 173-201.

M. 363. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 344 feuillets, papier.

1639-1645. — Comptes, etc. — Comptes rendus par Nicolardot de juillet 1639 à juillet 1642, fol 1-59, de l'entrée des vins ainsi que du « rouage et entrée des bestes vives » et de son redoublement (accordé par arrêt du Conseil d'État et lettres patentes de 1640, trancrits en tête du compte). — Recettes : 15.520 l. 18 s. 6 d., et dépenses : 11,067 l. 17 s. 5 d., où : fol. 29, 100 l. allouées à Jean Bryet, maître orfèvre, pour avoir abattu l'oiseau du jeu de l'Arquebuse au mois d'août 1640; — fol. 35, 13 l. 10 s. à valoir sur les gages de François Cocquet, chargé, en remplacement de François Cousturier, de donner la question et torture du moyne de camp aux criminels qui y étaient condamnés; — fol. 47, 15 l. pour les frais du voyage, y compris la location du cheval du Sr Monginot, sergent qui, chargé par le Maire de reconduire le trompette du marquis de Saint-Martin, gouverneur du comté de Bourgogne, venu à Dijon pour y traiter de la liberté de prisonniers de guerre, et emporta des lettres du marquis de Tavannes, fut deux jours absent; — fol, 48, 10 l. payées à cinq sergents de la mairie pour le louage de leurs chevaux « pendant deux jours qu'ils ont accompagné les vicomte maïeur et échevins, à la venue de M. le duc d'Enghien au mois d'octobre 1640 et à la levée des bancs de vendanges. » — Fol. 60-97, des octrois sur le fer, à raison de 20 sous par mille livres. — Recettes : 11.790 l., y compris diverses sommes empruntées par la ville, et dépenses ; 22.304 l. 13 s. 10 d., dont : fol. 78, 32 l. allouées à Jacques de La Grange et Odo Chevillot, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent, les 30 et 31 août 1639, au bourg d'Is-sur-Tille, afin d'y saluer le Roi et d'assurer Sa Majesté de l'obéissance et fidélité des habitants de Dijon ; — fol. 79, 80 l. à la veuve de Jean Baby, tenant le logis où pendait pour enseigne le Croissant, pour dépense faite en sa maison par le maréchal des logis et fourrier du Roi ; — fol. id., 24 l. données à Guillaume Canabelin, marchand, « pour un sacq de panne de couleur bleuve », dans lequel les clefs de la ville furent présentées au Roy à son entrée à Dijon, le 31 août 1639 ; — fol. 80, 967 l. 19 s. 10 d., auxquels montèrent les frais du feu de joie et autres réjouissances ordonnées à la naissance du duc d'Anjou, second fils de France. — Fol. 98-121, du huitième du vin, de juin 1639 à juin 1642 : double d'un compte inséré au registre M. 361, fol. 93. — Fol. 122-155, des « creues » de 8 s. 9 d. et 5 sous par minot de sel, donnant 6.118 l. 7 s. 11 d. aux recettes, et 9.174 l. 8 s. 4 d. aux dépenses, de juillet 1639 à juillet 1642. — Fol. 156-196, de l'octroi ancien de 40 sous par émine de blé mise en œuvre par les boulangers pendant les mêmes années. — Recettes : 23.550 l., y compris un prêt de 6.000 l. fait à la ville par noble Henry de Francine, écuyer de Mgr le duc d'Enghien, et dame Anne Berthault, veuve de M. Désiré, contrôleur de la maison du même prince, et dépenses : 27.772 l. 18 s. 8 d., dont : fol. 169-189, la somme de 22.926 l. 15 s. payée à divers pour arrérages d'emprunts, et fol. 190, une réduction de 1.300 l. consentie à Jacques Le Choux, fermier des octrois, sur le prix de sa ferme « à cause des pertes « par luy souffertes en ce que les boulangers et pati- « ciers ne pouvant mouldre leurs grains comme ils « avoient accoustumé, aux moulins d'Ousche, Saint- « Estienne et Bernard par manquement d'eaue la « rivière ayant pris un autre cours et passé par « des bresches, ce fermier avoit supporté de grands « frais à faire conduire leurs grains aux moulins de « Chevremorte et Vasson, sans néanmoins avoir peu « empescher leurs fraudes en envoyant mouldre aux « villages circonvoisins sans payer le subside, autre-

« ment ils n'eussent peu avoir du pain suffisamment « pour la nourriture des habitants de la ville. » — Autres rendus par le même, fol. 197-239, de l'entrée des vins, rouage et entrée des bêtes vives, avec le redoublement de ces derniers droits, de juillet 1642 à juillet 1645. — Recettes : 19.943 l. 1 s. 1 d., et 17.935 l. 15 s. 1 d., où : fol. 219, 821 l. allouées au P. Dargent, prédicateur Cordelier, pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle pendant l'Avent 1643 et le Carême 1644; — fol. 229, 8 l. à Jean Monin, « ferratier », pour la fourniture des battants des quatre cloches fondues en 1635, pour servir aux portes de la ville. — Fol. 240-261, de l'octroi sur le fer à raison de 20 sous les mille livres. — Recettes : 8.400 l., et dépenses : 18.576 l. 13 s. 10 d., où : fol 249, 12 l. payées à Antoine Grangier, libraire, pour avoir relié et couvert de vélin doré, aux armes de M^gr le prince, cinq exemplaires de la description du feu de joie fait au mois d'août 1643 sur la place de la Sainte-Chapelle, à l'occasion de la prise de Thionville; — fol, 250, 11 l. à Éléonore de Recouvrance, maître peintre, pour sept journées et deux nuits employées à la conduite des ouvrages, figures et ornements du feu de joie fait sur la même place, le 3 octobre 1644, en réjouissance de la prise de Philisbourg, par le duc d'Enghien, et fol. 251, 60 l. à M^e Étienne Brechillet, avocat au Parlement, en récompense des peines qu'il avait prises à composer les vers et suscriptions de ce feu de joie, « et donner le dessin aux peintres qui y travaillèrent. — Fol. 262-279, du huitième du vin levé sur les hôteliers. — Recettes : 11.548 l. 17 s. 6 d., et dépenses : 7.229 l. 6 s. 6 d. — Fol. 280-309, des « creues » sur le sel dont le produit fut employé à l'entretien du pavé des rues. — Recettes : 6.157 l. 2 s. 8 d., et dépenses : 9.988 l. 3 s. 9 d. — Fol. 310-344, de l'octroi ancien de 40 s. par émine de blé, dont les recettes de juillet 1642 à juillet 1645 furent de : 17.935 l., et les dépenses de : 20.229 17 s. 4 d., où : fol. 337, 550 l. accordées à Nicolas de Lorme, maître charpentier, pour avoir, aux termes du marché passé avec lui, le 9 septembre 1643, réparé la brêche « estant au cours de la rivière d'Ouche, au-dessus du moulin appartenant à M. l'abbé de Saint-Bénigne, proche l'hospital du Saint-Esprit », et 70 l. à Remy Maulin, voiturier, à valoir sur la somme de 120 l. qui lui était due, pour avoir transporté de la cour dudit hôpital du glacis du moulin d'Ouche quatorze cents tombereaux de « butin » pour arrêter l'eau qui endommageait les travaux de Nicolas de Lorme. V. M. 204-214.

M. 364. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 333 feuillets, papier.

1634-1663. — Comptes, etc. — Fol. 1-37. — Compte rendu par Nicolardot, des octrois du « rouage et entrage des vins » de juillet 1634 à juillet 1636 : double d'un compte inséré à M. 359, fol. 186, auquel on a joint, fol. 38-51, trois états sommaires du produit, de juillet 1630 à octobre 1631, des fermes desdits octrois « domaniaux à la ville » ainsi que de la moitié du produit de la ferme de l'octroi de 20 sous sur le fer, affectés à l'entretien des fortifications, et montant en recettes à 12.358 l. 15 s., et en dépenses à 13.093 l. 8 s. 8 d. — Autres comptes des mêmes octrois avec le redoublement des « rouage et entrée des bêtes vives » rendus par Nicolardot, fol. 52-103, de juillet 1639 à juillet 1642 : double d'un compte de M. 361, fol. 93. — Fol. 104-169, de juillet 1648 à juillet 1651. — Recettes : 13.350 l., et dépenses : 19.589 l. 2 s. 1 d., où : fol. 157, 349 l. qu'il restait à payer aux S^rs Lebeuf, canonnier au château, Jean Perrenet et autres charpentiers, pour avoir fait à neuf les affuts, roues et avant-trains de deux canons donnés à la ville par le duc de Vendôme; — fol. 160, 140 l. montant des réparations faites à l'horloge de Saint-Michel. — Fol. 170-219. — Compte des mêmes octrois rendu par Pierre Parisot, de juillet 1654 au même mois de 1657 (l'ordre des cahiers est interverti). — Recettes : 14.969 l., et dépenses : 20.475 l. 7 sous, 4 d., où : fol. 210, 247 livres, 15 s. payés à la veuve Monin, pour prix de flambeaux, papier et autres marchandises fournies pour le feu de joie tiré sur la place de la Sainte-Chapelle « en resjouissance de la promotion au Sainct Siège de Nostre Saint Père le pape Alexandre au mois de mai 1655. — Fol. 220-269, de juillet 1657 à mai 1663. — Recettes : 33.718 l. 6 s., et dépenses : 30.285 l. 18 s. 8 d., où : fol. 232, 1.000 l. données aux chevaliers de l'Arquebuse pour subvenir aux frais de « Grands prix » qu'ils firent tirer au lieu ordinaire de leurs exercices et récompenses allouées aux rois de ce jeu pour les années 1658 et 1659; — fol. 239, 151 l. pour les gages des commis à expulser des églises des paroisses les mendiants étrangers et les empêcher de demander l'aumône; — fol. 253, une indemnité de 120 l. accordée à M^me de la Place, « pour ruynes arrivées en sa maison pendant le siège du chasteau ». — Fol. 270-324, de juillet 1651 à juillet 1654. — Recettes : 15.700 l. et dépenses : 22.717 l. 7 s., où : fol. 320, 40 l. payées à Michel Blondeau, fondeur, pour fourniture des matériaux qui servirent à fabriquer des mortiers propres

à jeter des bombes en fonte de fer; — fol. 322, 112 l. aux Srs Jean Piron, hôte, et autres, pour avoir, d'après les ordres du duc d'Épernon, mené jusque sous les murs de Seurre plusieurs « mantelets » destinés au siège de cette ville, dont la garnison tenait le parti de la Fronde. V. M. 195-235.

M. 365. (Registre.)—In-folio, reliure basane; 357 feuillets, papier.

1634-1663. — Comptes, etc. — Comptes de l'ancien octroi sur le fer, à raison de 20 sous les mille livres, rendus par Nicolardot et Parisot, receveurs. — Fol. 1-47, de juillet 1634 à juillet 1636 : double de M. 359, fol. 230. — Fol. 48-94, de 1636, même mois à 1639, id. — Recettes : 9.824 l., et dépenses : 17.525 l. 7 s. 4 d., où : fol. 52, 27 l. payées à Jean Pechin, maçon, pour travaux de sa profession exécutés au magasin à poudre « estant au couvent des Cordeliers »; — fol. 54, 36 l. à Hilaire Maignien, aussi maçon, pour avoir scellé les trois corps de garde des bastions de Renne, Saint-André, etc.; — fol. id., 21 l. à Nicolas Cocquart, maçon, pour réparations faites tant à la croix de Guise « sur le grand chemin de Beaulne » qu'au puits « estant proche l'église Notre-Dame devant la maison de l'Arbre de Jessé »; — fol. 60-63, 231 l. 6 s. montant des frais des cérémonies faites lorsque les magistrats municipaux prirent et rendirent le bâton de la Sainte-Hostie au nom de tous les habitants, en 1638, pour rendre grâces à Dieu de la cessation de la peste; — fol. 64, 69 l. allouées à Étienne Brechillet, avocat au Parlement, Antoine Déclume, lieutenant du guet, et Bénigne Vallot, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent à Vitteaux les 7 et 8 avril, afin de rendre au duc d'Enghien « les honneurs, debvoirs et submissions de la ville »; — fol. 87, une remise de 2.045 l. consentie à Anselme Casotte, fermier des octrois, sur le prix de sa ferme, à cause des pertes qu'il avait subies par « le moyen « de la continuation de la peste, guerre et famine « dont la ville estoit affligée et avoit tellement ruyné « le commerce qu'il ne se pouvoit dire davantage « ainsy qu'il se reconnoissoit par les procès-verbaux « dresséz par les eschevins qui, par ordonnance de la « Chambre, s'estoient acheminés es maisons de tous « les marchants ferratiers de la ville » et reconnurent le bien fondé des plaintes de Casotte. — Fol. 95-166, de juillet 1639 à 1642, et de 1642 (id.) à 1645 : doubles des comptes insérés aux fol. 62 et 240 de M. 363. — Fol. 167-201, de 1648 à 1651. — Recettes : 9.496 l. 9 s., et dépenses : 17.189 l. 5 s. 6 d., où : fol. 173, 60 l. prix de huit douzaines de « lances à feu », treize douzaines de fusées à baguettes, vingt-cinq de fusées courantes, vingt-cinq de « tapereaux », une grande grenade et des mèches poudrées, fournies par le nommé Bernard, pour le feu de joie que l'on fit sur la place de la Sainte-Chapelle au mois de septembre 1648, en réjouissance de la victoire de Lens; — fol. 182, 550 l. payées à Guillaume Canabelin, marchand, pour fourniture du brocard d'argent à fleur d'or, ayant servi à la confection du poële sous lequel le prince de Condé fit son entrée à Dijon. — Fol. 202-269, de 1651 à 1654. — Recettes : 28.400 l. y compris 18,500 l. empruntées par la ville, au denier vingt, pour se libérer de rentes dont elle payait les intérêts au denier seize et dix-huit, et dépenses : 37.094 l. 14 s. 4 d., où : fol. 223, 75 l. accordées à l'échevin Brechillet, pour avoir composé « les vers et inscriptions » du feu de joie fait le 10 septembre 1651 à l'occasion de la majorité du Roi, donné les dessins des figures qui décoraient l'échafaud et rédigé une relation de cette fête, tandis que 15 l. furent données à Guy-Anne Guyot, imprimeur du Roi et de la ville, pour avoir imprimé « le livre du desseing et représentation dudit feu »; — fol. 226, 15 l. allouées à Benoît Dubois, peintre, pour prix de « la planche et graveure par luy faicte de l'ordre des députéz » qui assistèrent à ces réjouissances; — fol. 232, 267 l. payées à Claude Sambin, Jacques Ledoux et leurs consors, menuisiers, pour la construction « d'un théâtre, vases embrasemens, corps d'attiques et couronne représentez sur iceluy » érigé sur la place de la Sainte-Chapelle où un feu de joie fut fait « en réjouissance du sacre de Sa Majesté » le 2 juillet 1654. — Fol. 270-312, de juillet 1654 à juillet 1657. — Recettes : 7.167 l. 10 s., et dépenses : 16.302 l. 2 s. 6 d., où : fol. 282, 51 l. allouées à MM. Philibert Huissier et Monyot, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent à Beaune, afin de présenter à la reine de Suède les respects de la ville suivant « l'ordre que l'on en avoit receu du Roy »; — fol. 285, 10 l. à Jean Garnier, brodeur, pour la façon du dais sous lequel cette reine fit son entrée à Dijon; — et fol. 286, 148 l. à Jean Regnauldot, « estassonnier », pour prix des six douzaines de boîtes de confitures qui furent offertes à la même; — fol. 292, 15 l. au peintre Benoît Dubois pour avoir peint les armoiries du duc d'Épernon et celles du comte d'Amancey, lieutenant du Roi. — Fol. 313-357, du 1er juillet 1657 au 6 mai 1663. — Recettes : 12.320 l., et dépenses : 27.000 l. 19 s. 8 d., où : fol. 329, 7 l. payées à Étienne Garardot, forestier, pour avoir façonné quatre colliers ou carcans attachés aux bois de la Grande Justice, et 20 l. à Nicolas Delorme, charpentier, qui posa ces bois, dont la longueur était

de 13 pieds et servaient à l'exécution des criminels. V. M. 234-238.

M. 366. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 297 feuillets, papier.

1636-1639. — Comptes, etc. — Autres rendus par Nicolardot, fol. 1-58, de l'octroi du « rouage et entrage des vins » de juillet 1636 à 1639 : double d'un compte inséré au fol. 104 de M. 360. — Fol. 59-102, de celui de 20 sous sur le fer, pour la même période : double d'un compte inséré à M. 365, fol. 48. — Fol. 103-134, du huitième du vin affecté à l'entretien du collège et à d'autres charges, de juin 1636 à juin 1639. — (Compte précédé de la copie de lettres patentes du 9 avril 1635, vérifiées au Parlement, à la Chambre des comptes et au Bureau des finances, continuant pour neuf ans la levée de ces droits). — Recettes : 9.360 l., et dépenses : 10.008 l. 16 s. 6 d. — Fol. 135-170, des octrois anciens et nouveaux sur le sel, de janvier 1637 à juillet 1639 : double d'un compte inséré au fol. 128 de M. 355. — Fol. 171-297, de l'ancien octroi de 40 sous par émine de blé, de juillet 1636 à juillet 1639 (double inséré incomplètement au fol. 207. de M. 357). — Recettes : 60.451 l. 10 d., y compris 40.000 l. empruntées par la ville pour la mise en état des fortifications et « les fraiz de la maladie contagieuse », et dépenses : 62.696 l. 19 s. 10 d., où : fol. 233, 30 l. pour les gages pendant un mois de l'année 1636, des nommés Macloud Brelinguet et Gaspard Patron, préposés à la garde des malades et « quarentains » internés en la maison de l'Ile et dans les loges voisines et « empescher qu'ilz ne vaguent »; — fol. 241, 10 l. payées à la veuve de Claude Guyot, imprimeur, pour l'impression à plusieurs exemplaires d'un arrêt du Parlement du 7 mai 1631 prescrivant les mesures de précaution à observer durant l'épidémie; — fol. id., 12 l. à Anne Peudargent, veuve de Jacques Desmaraictz « en considération et récompense » des services que son mari avait rendus aux soldats malades venant du siège de Dôle; — fol. 242, 100 l. à Me Jean Fichot, procureur syndic, pour subvenir aux dépenses qu'il faisait pour faire enterrer « les charongnes estant dans la ville et aux environs »; — fol. 246, 57 l. prix des barrières posées aux faubourgs Saint-Pierre et Saint-Nicolas afin de mettre ces quartiers « en seurté contre les ennemis »; — fol. 258, 24 l. accordées au Sr Perrenet, charpentier, pour avoir descendu de la tour de la Trémouille deux pièces de canon appartenant au comte de Beaumont et qui lui furent restituées par l'ordonnance de M. le Prince, gouverneur de Bourgogne; — fol. 263, 7 l. 10 s. à Pierre Simon, sergent de la mairie, pour les frais du voyage qu'il fit à Dôle pour y conduire douze maçons devant travailler au siège de cette place; — fol. 266, 34 l. 6 s. pour les dépenses faites par Me Antoine Ancemot, substitut du procureur syndic, « en allant en poste à Suilly, vers le mar« quis de Tavannes, afin de lui donner avis des « ravages et désordres que commettent les soldatz « Suédois et Allementz des armées de S. M. comman« dées par Messieurs le cardinal de La Vallette et duc « de Vuiemart (Weimar) et le supplier de venir servir « et assister la ville de Dijon »; — fol. 268, 695 l. 16 s. alloués pour les frais de voyage de MM. Bourrelier et Chevalier, échevins, qui, en vertu d'une délibération de la Chambre du conseil de 1636, avaient été en Picardie, où était le Roi, dans le but de lui exposer les dégâts que les gens de guerre faisaient aux alentours de la ville; — fol. 269, 12 l. payées à Jean Cousanville, tambour de la ville, envoyé à Gray et à Besançon pour y demander la mise en liberté de prisonniers de guerre; — fol. 290, 30 l. données à la veuve d'Henri Lemoult, messager de la ville, en considération de ce que son mari, envoyé en Comté par ordre du Maire en 1636, pour y remettre des lettres à Mgr le Prince, pendant le siège de la ville de Dôle, était mort de la peste en ce voyage. V. M. 198-204.

M. 367. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 353 feuillets, papier.

1648-1663. — Compte, etc. — Fol. 1-75, compte rendu (à la Chambre des comptes et il en est de même pour la plupart des autres comptes des octrois) par Philibert Nicolardot et Pierre Parisot, receveurs de la ville, de l'ancien octroi de 40 sous sur chaque émine de blé mise en œuvre par les boulangers, de juillet 1648 à juillet 1651. — Recettes, y compris, fol. 5-7, les sommes empruntées pour divers objets, notamment pour meubler le Logis du Roi à l'arrivée du duc de Vendôme, commandant au gouvernement de Bourgogne, subvenir aux frais auxquels donna lieu l'arrivée du Roi en 1650 et faire réparer l'horloge de Notre-Dame, ainsi que le produit de la vente, après le départ du duc de Vendôme, des tapisseries qui étaient dans ses appartements : 21.296 l. 11 s. 3 d., et dépenses : 20.497 l. 12 s. 2 d., dont : fol. 42, 17 l. payées à Noël Grantin, organiste, « pour ses peynes d'avoir jecté en table deux cent quarante trois livres de vieil plomb pour couvrir les deux figures de l'horloge de l'église Notre-Dame »; — fol. 43-45, 1.465 l. à Claude Mathey, menuisier, et Guillaume Piard, serrurier,

montant de ce qui leur était dû aux termes du marché passé avec eux pour les réparations de l'horloge, dont ils s'étaient rendus adjudicataires. (Une des clauses du marché porte qu' « au cas que l'on vouldroit adjouster « à Jacquemard une autre figure faisant son mesme « effect, ilz seront tenus d'en faire les mouvemens « pour soulager le timbre, lequel estant toujours « frappé au mesme endroict il s'uze beaucoup et pour « cest effect il convient changer la batterie qui est « fort endommagée ») ; — fol. 57, 4 l. allouées à Claude Guillaumot, pour deux jours employés à cheval à guider et conduire le Roi jusqu'à Chanceaux ; — fol. 59, 92 l. 8 s., prix du velours, du taffetas et des autres étoffes employés à faire des drapeaux, ainsi que des rubans achetés chez le Sr Cusenier, marchand, lors de la venue du Roi ; — fol. 60, 50 l. allouées à Claude Mugnier et Benoît Dubois, maîtres peintres et commis à la garde des peintures de la ville, pour avoir, à cette occasion, peint deux tableaux des armoiries du Roi, deux de celles de la Reine, un de celles du cardinal Mazarin et un de celles du duc de Vendôme. — Autres rendus par Parisot, fol. 76-113, du redoublement de cet octroi (accordé par le Roi à cause des frais qui furent à la charge de la ville, lorsque régnait la peste) de juillet 1651 à juillet 1654. — Recettes où il est fait mention de divers emprunts en outre du produit de l'octroi : 62.635 l., et dépenses : 62.122 l. 3 s. 2 d. dont partie fut employée au paiement des arrérages des sommes empruntées par la ville en 1631 pour achat de grains destinés à la nourriture des pauvres, et à celui des frais occasionnés par la peste. — Fol. 114-153, des « creues » de 8 sous 9 d. et 5 s. par minot de sel, de juillet 1651 à juillet 1654. — Recettes : 4.241 l. 17 s. 2 d., et dépenses : 7.029 l. 10 s. 7 d. où : fol. 132, 2.473 l. 19 s. 8 d. payés aux frères Barrault, pour travaux de pavage pendant ces trois années. — Fol. 154-227, de l'ancien octroi de 40 sous par émine de blé, pour la même période. — Recettes, avec divers emprunts : 57.049 l. 10 s. et dépenses : 57.999 l. 8 s. 9 d., où : fol. 212, 50 l. payées à Jean Ligier, hôte de l'Arbre d'or, pour avoir conduit dix-huit pièces de canon et cinquante-trois arquebuses « à croq » sur le bastion de la porte Saint-Pierre, « pour l'arrivée de Mgr d'Épernon à son retour de la prise de la ville de Seurre » ; — fol. 215-216, 1.344 l. remboursées aux échevins Pelletier et Lemoine, qui en avaient fait l'avance tant pour le paiement des peintres et des menuisiers qui travaillèrent aux préparatifs des fêtes données à cette occasion, que pour l'achat « de vieux drapeaux, linges et autres choses nécessaires pour les figures des portiques et arcs-de-triomphe » dressés par ordre de la municipalité dans les rues de la ville ; — fol. 220, 15 l. dues au Sr Guyot, imprimeur ordinaire du Roi, pour l'impression de trois cents exemplaires du règlement relatif à la garde de la ville, distribués aux officiers des paroisses et autres habitants. — Fol. 230-296, du même octroi, de juillet 1654 à juillet 1657. — Recettes, avec les emprunts : 28.815 l., et dépenses : 31.108 l. 15 s. 6 d., où : fol. 261, 78 l. payées au Sr Perrenet, charpentier, pour avoir dressé, en fournissant le bois nécessaire, le théâtre du feu de joie que l'on fit à la nouvelle de l'exaltation du pape Alexandre VII, et de plus avoir tiré le canon à cette occasion ; — fol. 264-289, 9.769 l. auxquelles revinrent les travaux divers rapportés en ce compte, faits à l'occasion de l'entrée solennelle du duc d'Épernon, le 27 juin 1656, et aux préparatifs de laquelle furent employés les peintres Jean Dubois, Jean Begin, Antoine Gillet, André Sayve, Chaumon, Prade, Chenevet, etc., aux prix de 5, 4 et 3 l. par jour. — Fol. 297-318, du redoublement de l'octroi des farines, de juillet 1657 à octobre 1660. — Recettes : 20.591 l., et dépenses : 20.091 l. — Fol. 319-353, de l'octroi ancien de 40 sous par émine de blé de juillet 1657 à avril 1663. — Recettes : 33.150 l., et dépenses : 37.187 l. 11 s. 6 d., où : fol. 323-331, 8,750 l. 13 s. 10 d. payés à Hugues Maire, maître en la Chambre des comptes, Claude Malpoy, avocat au Parlement, Louis Jannon, substitut du procureur général, et autres, pour arrérages des rentes qui leur étaient dues par la ville ; — fol. 346-350, 2.337 l. 17 s. alloués à divers pour les frais de l'entrée du duc d'Épernon et des funérailles du duc de Candalle, son fils. V. M. 220-231.

M. 368. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 244 feuillets, papier.

1661-1662. — Comptes, etc. — Compte des divers octrois : droits sur le fer, ancien octroi du rouage et entrée des bêtes vives et son redoublement ; droits d'entrée sur le vin et leur redoublement ; huitième du vin, crues sur le sel et droit sur les farines, rendus par Guillaume Naulot, receveur de la ville, de juillet 1661 à juillet 1662. — Recettes : 28.098 l. 17 s. 8 d., et dépenses : 29.676 l. 3 s. 5 d., où : fol. 44, 2.400 l. versées au P. Berbis, procureur du collège des PP. Jésuites, pour les gages des régents « et l'entretenement » de cet établissement ; — fol. 72, 600 l. allouées au P. Dom Julianis, religieux dominicain, pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle pendant l'Avent 1661 et le Carême 1662 ; — fol. 75, 50 l. données « pour estre employées en achapt de livres ou autrement, comme bon lui semblera » au R. P. Potier, carme de

la maison de Dijon, prédicateur de l'octave du Saint-Sacrement à la même église ; — fol. 104, 18 l. 15 s. au Sr Pillon, concierge des prisons de la ville, pour ses peines « d'avoir soigné plusieurs personnes insensées, « vagabons, coupeurs de bourses et autres, enfermés en ces prisons » ; — fol. 125, 807 l. 5 s. 9 d., montant des frais du feu de joie fait le 13 novembre 1661 à l'occasion de la naissance du Dauphin ; — fol. 233, 3.932 l. 9 s. 9 d. payés à Mre Nicolas Brulart, marquis de La Borde, premier président au parlement de Bourgogne, pour amortissement d'un prêt fait à la ville par Mre Denis Brulart, le 17 mai 1631, etc.

M. 369. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 294 feuillets, papier.

1663-1673. — Compte, etc. — Fol. 1-98, compte rendu par Pierre Parisot, receveur de la ville, de la gestion qu'il reprit de Guillaume Naulot, ancien receveur des deniers des octrois et autres affectés, en vertu des arrêts du Conseil d'Etat et de lettres patentes de 1663, 1664 et 1666, à acquitter les dettes de la ville, ainsi que des corps privilégiés, ecclésiastiques et laïques, du 15 juin 1663 au 15 juin 1669. — Recettes où il est fait mention de 60.000 l. provenant du paiement pendant ces six années d'un impôt de 10.000 l. par an auquel furent taxés les habitants, et de 44.714 l. 10 s. prélevés sur les revenus du patrimoine : 370.896 l. 18 s. 9 d., et dépenses : 273.809 l. 13 s., où l'on remarque : fol. 45, 931 l. 2 s. 3 d. versés à Me Jean Burteur, conseiller en la chancellerie de Bourgogne, à valoir sur le principal de 3.500 l. à lui dû par la ville ; — fol. 56, 8.310 l. 12 s. 3 d. aux pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit, à déduire du principal de 11.300 l. créé à leur profit par contrat du 13 janvier 1654, et qui « a esté déclaré entièrement à la charge » de la caisse municipale. — Fol. 99-294. Autre rendu par Parisot, de la même gestion de juin 1669 à juin 1673. — Recettes : 48.219 l. 19 s. 2 d. comprenant 40.000 l. pour le prélèvement de l'impôt et 39,809 l. 13 s. 9 d. pour celui effectué sur le patrimoine, et dépenses : 193.742 l. 6 s., dont : fol. 224, 1.127 l. payées aux « tambourgs, haultzbois, filfres, trompettes et muzettes » au nombre de cent trente-deux, qui jouèrent de leurs instruments, le vendredi 8 mai 1671, jour de l'entrée solennelle de Mgr le duc d'Enghien, gouverneur de la province ; — fol. 226, 150 l. allouées aux fabriciens de l'église Saint-Philibert, pour les aider à réparer le clocher de leur église qui avait été traversé par un boulet de canon tiré du château, le jour de ladite entrée ; — fol. 230-243, 5.496 l. 4 s. 5 d., premier versement fait à divers sur le prix des terrains achetés pour l'établissement de l'avenue du Parc ; — fol. 244, 550 l. au Sr Dimanche Primard, jardinier de Mgr le Prince à la Colombière, pour prix « des tillots » qu'il avait plantés dans cette promenade. Aux termes d'un marché passé le 8 octobre 1671, avec les Élus et le syndic, au Logis du Roi, Primard devait faire dans l'avenue du Parc « tous les ouvrages de son mestier, « sçavoir le plan de la dite advenue, dresser et alli- « gner touttes les allées et fossés d'icelle et planter « autant de picquetz qu'il y aura d'arbres à dix huict « piedz l'un de l'autre ». V. M. 247-248.

M. 370. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 218 feuillets, papier.

1673-1678. — Comptes, etc. — Autre compte semblable rendu par Parisot, du 16 juin 1673 au 16 juin 1678. — Recettes où ne figurent plus l'impôt annuel, ni les deniers du patrimoine : 224, 552 l. 10 s., et dépenses : 207,703 l. 14 s. 5 d., où en outre du paiement des créances, il est fait mention de sommes employées à divers usages, et notamment, fol. 147-160, à l'aménagement et à l'entretien de l'avenue du Parc (1.100 l. furent données aux nommés Bénigne Maignan et Jean Millot, maçons, pour achever d'acquitter les 4,200 l. qui étaient le prix convenu avec eux pour la maçonnerie et la serrurerie de la porte du cours, et 100 l. en sus pour avoir fait divers travaux que ne stipulaient pas les termes de leur marché ; — fol. 161-215, 60, 112 l. versées à divers pour remboursement des principaux de rentes dont un quart était à la charge de la ville et le surplus à celle des ecclésiastiques et des officiers des compagnies souveraines ; — fol. 217, 2,806 l. 10 s. alloués à titre d'épices, aux auditeurs de la Chambre des comptes qui firent la vérification du présent compte. V. M. 249-253.

M. 371. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 209 feuillets, papier.

1678-1682. — Comptes, etc. — Autre rendu par Parisot des octrois accordés à la ville par le Roi, tant pour acquitter ses dettes que pour subvenir au paiement de ses charges ordinaires, du 16 juin 1678 au 31 décembre 1682. — Recettes : 208,491 l. 3 s. 11 d., et dépenses : 201,816 l. 12 s. 8 d., où il est fait mention des paiements, fol. 72, aux échevins Jacques Chesne et Bernard Carrelet, 1,051 l. pour avoir « fait la dismensuration des rues et places de la ville » et dressé, de

leur opération, un procès-verbal de plus de « trois cens roolles en grand papier, avec une table divisée en onze chapitres » ; — fol. 74, à Jean Millot, maçon, 225 l. pour la réfection du mur de clôture du cimetière de Saint-Jean et le transport du Dieu de pitié « de la place où il estoit en celle où il est à présent joignant la muraille Saint-Jean au milieu du cœur du costé de larue »; — fol. 141, à André Mugnier, charpentier, 338 l. pour la construction « du manège de l'académie establie en ceste ville pour l'instruction de la « jeune noblesse, lequel estoit auparavant dans les bâtimens dont S. M. a ordonné la démolition pour faire « une place devant son Logis »; — fol, 169, à Jean Millot et Clamonnet, maîtres architectes, 178 l. 5 s. pour avoir démoli l'ancienne muraille du cimetière de Saint-Pierre qui avançait beaucoup sur la rue, refait le nouveau mur de clôture et posé une croix au milieu ; — fol. 175, à Jean Dubois, sculpteur à Dijon, 150 l. « pour avoir faict et crayonné le dessin du feu « de joye tiré le dernier jour d'aoust 1682 en réjouissance de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne, « fils de Mgr le Dauphin », et exécuté en doubles exemplaires « les originaux pour graver les planches de la figure de ce feu de joye et du charriot de triomphe qui a marché par la ville », et dont l'un fut envoyé au marquis de Châteauneuf, secrétaire d'État, pour le présenter au Roi avec la relation de toutes les réjouissances faites en cette ville, et l'autre remis à S. A. Mgr le Duc; — fol. 177, à Blaise Tupain, boulanger, et autres, 58 l. 6 s. pour livraison des deux mille pains qui furent distribués aux pauvres au mois d'août 1682, pendant les trois jours que la fontaine de vin a coulé devant l'hôtel de ville; — fol. id. à Bernard Collet, potier d'étain, 95 l. pour avoir fait quatre grosses grenades de deux pieds et demi de diamètre, « remplies chacune de cent douzaines de fusées et tapereaux », lesquelles furent posées aux quatre coins du feu de joie tiré sur la place Saint-Jean, le 31 août 1682; — fol. 179, à M. Étienne Bernard, prêtre, 380 l. pour fourniture « de soixante onze douzaines de lances à feu, quarante douzaines de fusées volantes, quarante douzaines de tapereaux, cent dix douzaines de fusées courantes, deux douzaines de fusées coeffées, » etc. pour le même feu de joie; — fol. 184, à Me Jean de Verragnes de La Haye, 252 l. pour prix de six queues de vin vendues à la ville, et qui furent « employées à la fontaine de vin ». V. M. 254-257.

M. 372. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 227 feuillets, papier.

1683-1688. — Comptes, etc. — Autres semblables, rendus par le même. — Fol. 1-138, pour 1686-1688 (l'ordre est interverti pour les années 1683-1685). — Recettes : 127,372 l. 16 s. 5 d., et même somme pour les dépenses, où l'on remarque les paiements : fol. 34: au R. P. Biguet, de la Compagnie du Collège des Godrans, 550 l. pour avoir prêché à la Sainte-Chapelle, pendant l'Avent 1685 et le Carême 1686; — fol. 42, à Me Joseph Monseigneur, jardinier du parc de la Colombière, 1,080 l. pour avoir « entretenu proprement et sans aucune herbe les allées et avenues du Parc », et remplacé les « arbres mortz ou rompus par quelque voye que ce soit » ; — fol. 57, à François Jomard, voiturier par terre, 11, 185 l. pour l'enlèvement des boues de la ville pendant les années 1686-1689 ; — fol. 118, à Jacques Sayve, peintre, 225 l. pour prix de vingt-cinq douzaines d'écussons aux armes du prince de Condé, employés aux services célébrés en la Sainte-Chapelle au mois de février 1687 pour le repos de l'âme de ce seigneur et auxquels assistèrent tous les corps de la ville. — Fol. 139-227, pour 1683-1685. — Recettes : 127,368 l. 3 s, chiffre égal à celui des dépenses où figurent : fol. 174, 18 l. accordées à Bénigne Marignan, architecte à Dijon, pour avoir procédé à la reconnaissance des travaux exécutés par les adjudicataires du pavage des rues ; — fol. 175, 240 l. aux sieurs Pierre Lambert et Philippe Paris, maîtres architectes, pour l'établissement de deux nouveaux puits, un au coin de la maison nouvellement affectée à la maîtrise de la Sainte-Chapelle et l'autre au bas de la place Saint-Étienne ; — fol. 176, 2,000 l. à valoir sur la somme de 6,000 l. prix convenu avec le sr Collinet, maître de poste, pour la fourniture des couvertures, draps, paillasses, matelas, en nombre suffisant pour garnir cent couches que l'on dut mettre aux casernes; — fol. 180, 80 l. payées à Antoine Rouillet, ingénieur du Roi demeurant à Dijon, pour avoir, suivant les ordres de MM. les commissaires, dressé un plan de la ville de Dijon, sur lequel les rues et les places sont distinguées par des couleurs différentes; — fol. 224, « une bourse de gettons d'argent» du prix de 110 l. donnée à M. Moreau, avocat général à la Chambre des Comptes, « en connaissance des peynes qu'il a prises pour » les feux de joie faits aux mois d'août 1683 et de janvier 1684, à l'occasion de la naissance des ducs de Bourgogne et d'Anjou, « et pour avoir minutté les relations qui ont esté imprimées ». V. M. 257, 258.

M. 373. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 253 feuillets, papier.

1689-1695. — Comptes, etc. — Autres rendus par les receveurs Parisot et de la Loge. — Fol. 1-106,

pour 1689-1691. — Recettes : 141,084 l. 14 s., et dépenses : 141,536 l. 4 s. 10 d., où : fol. 16, 270 l. pour trois années des gages de Guillaume Chardenon, serrurier, chargé de l'entretien des ponts levis et planchettes des portes de la ville ;— fol. 20, 48 l. payées à M. Potet, marquis de Bantange, conseiller du Roi au grand Conseil, pour trois années de la rente foncière à lui due sur une maison sise dans « l'encloz du viel collège rue des Billotz et provenant de feu le conseiller Le Bault »; — fol. 25, 150 l. données à Élisabeth Duthu, Bénigne Gobin et Antoinette Pelletier, pour les aider à se marier et à la charge par elles de faire insérer chacune 50 l. dans leur contrat de mariage, suivant les dispositions de la fondation faite par Mme Briet;— fol. 29, 1,650 l. allouées à l'abbé de La Perouse, au R. P. Vernille, jésuite, et au R. P. Le Vassor, religieux augustin, pour leurs prédications à la Sainte-Chapelle pendant l'Avent et le Carême des années 1689-1691 ; — fol. 31, 25 l. versées à M. Joly, chanoine de Saint-Étienne, pour avoir reçu en sa maison après ses sermons, le prédicateur des stations de l'Avent de 1688, ainsi que du Carême et de l'Octave du Saint-Sacrement de 1689 et lui avoir, selon l'usage, « fourny le feu et les linges pour l'essuyer »; — fol. 32, 103 l. accordées au traiteur Jean Granair, pour prix « des festins des prédicateurs » auxquels assistèrent tous les officiers municipaux; — fol. 52, 300 l. 7 s. 6 d. à Blaise Marion, boulanger, pour fourniture de neuf mille cent vingt-huit livres de pain aux prisonniers détenus dans les prisons de la ville pendant l'année 1690; — fol. 65, 927 l. 13 s. pour les frais d'un voyage fait à Paris par M. Baudinet, échevin, dans le but d'obtenir au profit de la ville le rétablissement « des amendes, confiscations provenant des contraventions aux réglemens des manufactures, dont elle avait esté privée par arrest du Conseil en l'année 1688 »;— fol. 66, 693 l. 15 s. prix de neuf feuillettes de vin de Volnay et de Chassagne « présentées à ceux qui ont servy la ville pour obtenir la révocation de cet arrest »; — fol. 76, une aumône de 150 l. donnée aux PP. Capucins pour les aider à nourrir les religieux de leur ordre assemblés en leur couvent pour la tenue d'un chapitre provincial; — fol. 92, 208 l. qu'il restait à payer à Philippe Paris, du prix convenu avec lui pour avoir fait faire et poser vingt quatre bancs en pierre d'Is-sur-Tille, au parc de la Colombière. — Fol. 107-253, pour 1693-1695.— Recettes : 162,102 l. 16 s. 15 d., et dépenses : 158,212 l. 17 s. 7 d., où : fol. 180, 120 l. payées au sieur Ressaire, imprimeur, « pour l'impression de deux livres concernant les offices de maire et échevins »; — fol. 182, 350 l. à Ambroise Cazal, serrurier, pour diverses réparations faites à l'horloge Notre-Dame; — fol. 186, 39,103 l. 6 s. 8 d., montant des intérêts payés aux personnes qui avaient prêté à la ville pour le rachat des offices de maire, assesseurs de la mairie, officiers de la milice bourgeoise, etc., créés par édits du Roi, etc. V. M. 264-269.

M. 374. (Registre). — In-folio, reliure basane ; 172 feuillets, papier.

1719. — Comptes, etc. — Autre rendu par Jean-Baptiste Joly, receveur de la ville de Dijon, des anciens et nouveaux octrois dont le Roi avait continué la jouissance à cette ville pour neuf ans, à commencer à 1716 pour finir à 1724. — Recettes d'une part : 52,168 l. 10 d. et d'autre : 46,988 l. 17 s., total : 99,156 l. 17 s. 10 d., où il est fait mention, en outre, du produit desdits octrois, des gages d'offices rachetés par la ville, et dépenses : 163,178 l. 11 s. 4 d., dont 99,482 l. 13 s. 2 d. sur les anciens octrois, et 63,695 l. 18 s. 2 d. sur les nouveaux, où : fol. 24, 550 l. allouées au P. Bretonneau, pour « ses honoraires d'avoir presché à la Sainte-Chapelle pendant l'Avent 1718 et le Caresme 1719 » ; — fol. 30, 700 l. dues à M. Desmarest, abbé de Saint-Étienne, pour prix pendant un an de la ferme des droits de vente lui appartenant; — fol. 31, 500 l. pour le droit de banvin que la ville tenait à ferme de M. Fyot, abbé de la même abbaye, par acte passé devant Andriot, notaire, le 19 décembre 1715; — fol. 36, 1,087 l. 5 s. payés aux PP. Cordeliers de Dijon, tant pour dépens à eux adjugés par jugement de MM. les commissaires du 1er février 1719 que pour la réparation du mur de clôture du jardin de la maison leur appartenant, habitée par M. le conseiller Quarré; — fol. 33-90, 38,675 l. 3 s. 9 d. pour le paiement des arrérages dus à divers créanciers de la ville; — fol. 90, 6,818 l. 14 s. pour les épices dues à MM. de la Chambre, des comptes pour la reddition de ce compte et autres dépenses imprévues par les arrêts du Conseil, etc. V. M. 293.

M. 375. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 196 feuillets, papier.

1720. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des anciens octrois : 280,391 l. 9 s. 5 d. et des nouveaux : 469,476 l., total : 749,867 l. 9 s. 5 d., où figurent : fol. 9-15 et 102, les sommes de 225,447 l. 9 s. 6 d. et 76,640 l. payées à la ville pour le remboursement des finances d'offices qui, créés par édits royaux et réunis au corps de ville, furent sup-

primés par édits postérieurs, ainsi que pour les gages desdits offices avant leur suppression, dont 100,000 l. pour la finance de l'office de maire créé par édit d'août 1692 et supprimé par édit de juin 1717; — 53,000 l. pour celle des trois offices d'échevins et de concierge garde-meuble, créés par édit de janvier 1704 et supprimés en 1717; — fol. 103, 60,000 l. données à la ville par Messire Jean de Berbisey, premier président au Parlement de Bourgogne, à charge de lui servir sa vie durant une rente annuelle de 1,200 l., desquelles 1,200 livres les intendants et directeurs de l'hôpital général durent, après son décès, employer 1,000 l. chaque année à faire apprendre des métiers à de pauvres garçons ou filles de la ville et le surplus à faire également apprendre des métiers aux pauvres enfants dudit hôpital. — Dépenses : 302,589 l. 5 d. sur les anciens octrois et 470,946 l. 3 s. 3 d. sur les nouveaux, soit : 773,536 l. 3 s. 8 d., où en outre des sommes employées à éteindre des rentes constituées sur la ville de Dijon ou à acquitter ses charges, il est aussi fait mention : fol. 163, du versement de 121,000 l. aux prévots et échevins de Paris, afin de constituer, au profit de la ville de Dijon, une rente annuelle de 4,000 l. sur l'hôtel de ville de Paris; — fol. 166-171, 53,000 l., prix des maisons sises rue Porte-aux-Lions, vendues à la ville par les Srs Nicolas Leprince, Denis Quillardet, Simon Cotheret, Edme Denizot, François Boudier et Noël Nault; — fol. 172-182, 3,516 l. 3 s. payés au Sr Borot, notaire, pour les droits des contrats de vente de ces maisons et pour les honoraires d'autres actes reçus par lui, etc.

M. 376. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 101 feuillets, papier.

1721. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même receveur. — Recettes des octrois anciens : 50,970 l. 14 s. 6 d. et des nouveaux : 44,625 l., total : 95,595 l. 14 s. 6 d., qui étaient en presque totalité le produit de leurs fermes, et dépenses : 86,216 l. 14 s. 6 d. d'une part, et d'autre : 25,005 l. 11 s. 3 d., total : 111,222 l. 5 s. 9 d., dont : fol. 10, 112 l. 10 s. pour les gages d'une année de Claude Girard et François Sonnois, serruriers, chargés de l'entretien des horloges de Saint-Jean, Saint-Michel et Saint-Nicolas; — fol. 27, 100 l. allouées au Sr Morelot, roi du jeu de l'Arquebuse, pour le dédommager des frais qu'il avait faits à la représentation de l'oiseau tiré le 17 août 1721; — fol. 45, 9,214 l. 10 s. 4 d., montant des dépenses que la ville fut obligée de faire pendant la tenue des États; — fol. 61-74, 3,376 l. 5 s. id. des arrérages payés aux créanciers de la ville, pour lui avoir vendu les maisons achetées par elle afin de percer la rue tirant de la place Royale à la porte Guillaume et de faire construire des écuries pour les chevaux des troupes de passage; — fol. 85-93, 25,282 l., 18 s. 6 d., payés à Mre François Chartraire, comte de Bierre, de la Briffe, intendant de la province, Derequeleyne, baron de Longepierre, et autres pour les arrérages d'une somme de 227,907 l. qu'ils avaient prêtée à la ville, suivant contrat reçu Borot et Masson, notaires, le 28 octobre 1720, etc.

M. 377. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 106 feuillets, papiers

1722. — Comptes des octrois. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des octrois anciens : 55,977 l. 19 s. 5 d., et des nouveaux : 123,777 l. 2 s. 9 d., y compris l'excédent du compte précédent, et 60,000 l. empruntées par la ville pour subvenir à la nourriture et à l'entretien des pauvres de l'Hôpital, total : 179,755 l. 2 s. 2 d., et dépenses : 102,003 l. 14 s. d'une part, et d'autre 116,230 l. 17 s. 10 d., total : 218,234 l. 11 s. 10 d., où : fol. 19, 550 l. accordées au P. Tribolet, jésuite, pour ses prédications pendant l'Avent et le Carême de 1721 et 1722; — fol. 35, 566 l. 7 s., payés pour travaux exécutés dans l'hôtel habité par M. le comte de Tavannes, lieutenant-général en Bourgogne; — fol. 36, 600 l. dues à M. Bouhier, prévôt de l'église Saint-Étienne, pour le loyer, pendant dix-huit mois, de sa maison occupée par ce comte; — fol. 37, 246 l. 10 s., donnés à un nommé François Léger, pour avoir fait divers ouvrages en la tour de la Trémouille, afin d'y loger des soldats suisses invalides; — fol. id., 120 l. au Sr Vital de Langrené, architecte, pour avoir levé les plans pour le percement de la rue Condé; — fol. 39, 548 l. 3 s. 9 d., remboursés à Pierre Morin, ingénieur de la province, qui en avait fait l'avance pour la construction des deux tours qui sont à l'entrée de la place d'Armes; — fol. 100, 6,455 l. 5 s. 7 d., payés pour les épices du compte des nouveaux octrois, dues à la Chambre des comptes, etc.

M. 378. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 89 feuillets, papiers

1723. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par J.-B. Joly. — Recettes des octrois anciens : 51,639 l. 11 s. 6 d., et des nouveaux : 51,860 l. 2 s. 11 d., y compris l'excédent de 1722, total, 103,499 l. 14 s. 5 d., où : fol. 4,305 l. payées par le Sr Benoit Chanson, pour

une année du loyer du Tripot des Barres, acquis par la ville sur M. de Beaufremont, et dépenses : 100,248 l. 7 s. 4 d., sur les octrois anciens, et 37,358 l. 11 s. 1 d. sur les nouveaux, total : 137,606 l. 18 s. 5 d., où : fol. 29, 75 l. payées à M. de Saint-Perrier, lieutenant-général d'artillerie en Bourgogne, pour le quart de la somme de trois cents livres à laquelle a été fixée l'indemnité de logement à lui accordée par les villes de Dijon, Auxonne, Chalon et Bourg; — fol. 30, 1,333 l. 6 s. 8 d. versés à Me Étienne Provin, secrétaire et receveur de l'Université de Dijon, pour le tiers de la somme de quatre mille livres due chaque année à cet établissement, en vertu de lettres patentes du 20 septembre 1723; — fol. 42-51, 3,311 l., montant des arrérages payés à MM. Paquier, trésorier de France, Cotteret, maître des comptes, Burteur, conseiller au Parlement, et autres créanciers de la ville, pour des maisons vendues et démolies pour l'ouverture de la rue de Condé; — fol. 69, 28,582 l. 8 s., remboursés à divers sur un prêt de 220,907 l. qu'ils avaient fait à la ville par contrat du 28 octobre 1720, etc.

M. 379. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 160 feuillets papiers

1724. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même receveur, précédé du bail des octrois, consenti pour 9 ans et à 112,000 l. par an au Sr François Normand, bourgeois, qui s'engage à faire à la ville une avance de 100,000 l. pour lesquelles il ne percevra aucun intérêt et qui ne lui seront remboursées que la dernière année dudit bail. — Recettes, y compris les 100,000 l. spécifiées plus haut, les arrérages des rentes constituées sur l'hôtel de ville de Paris, etc. : 194,770 l. 17 s. 1 d., dont : 96,111 l. 11 s. 3 d. pour les octrois anciens et 98,659 l. 5 s. 10 d. pour les nouveaux. — Dépenses : 115,223 l. 7. d. d'une part, et d'autre 122,347 l. 4 s. 6 d., total : 237,570 l. 5 s. 1 d., où en outre des capitaux remboursés et des sommes payées à divers créanciers pour arrérages, il est fait mention : fol. 77, 60 l. payées à Étienne Collet, potier d'étain, pour les prix francs fournis au jeu de l'Arquebuse; — fol. 81, 550 l. au P. Diguenolle, jacobin, pour les prédications faites en la Sainte-Chapelle; — fol. 83, 470 l. aux officiers du grenier à sel, pour avoir donné à la municipalité des états constatant la quantité de sel vendue pendant une année; — fol. 84, 19,293 l. 6 s. 8 d., allouées aux adjudicataires de l'enlèvement des boues de la ville; — fol. 93, 225 l. dues au Sr Charpentier, jardinier, pour avoir nivelé le terrain du rempart de la porte Saint-Pierre à la porte d'Ouche, aménagé en promenade, et y avoir replanté des arbres; — fol. 95, 2,672 l. 10 s. payés à Jean Magnien, marguillier de l'église Saint-Philibert, et autres adjudicataires des étapes, pour les lits qu'ils fournirent aux casernes où étaient les recrues des troupes de S. M.; — fol. 97, 295 l. à Jean Raimond, entrepreneur, pour les fondations des arcades faisant la clôture « de la porte au Lyon »; — fol. 98, 1,980 l. qu'il restait à payer à Claude Guyard, menuisier, sur les constructions à la charge de la ville dans la nouvelle rue de Condé, etc.

M. 380. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 115 feuillets, papier.

1725. — Compte des octrois. — Autre semblable rendu par J.-B. Joly. — Recettes : 67,645 l. 7 s. 11 d. pour les octrois anciens et 51,625 l. pour les nouveaux, ensemble : 119,270 l. 7 s. 11 d. et dépenses : 73,935 l. 5 s. 11 d., où : fol. 23, 50 l. données pour l'aider à se marier à la nommée Jeanne Laly, afin d'acquitter la fondation faite à ce sujet par Mme la conseillère Briet, pour 1724, « ne s'étant point trouvé de pauvres filles » cette année, et 50 autres livres données à Jeanne Poussy, pauvre fille, pour acquitter la même fondation en 1725; — fol. 27, 550 l. aux PP. Nicolas Duforto et Segaut, jésuites, pour leurs prédications à la Sainte-Chapelle en 1725; — fol. 46, 4,000 l. versées au sieur Étienne Provin, secrétaire de l'Université, pour la cote à laquelle la ville avait été imposée annuellement pour payer une partie du traitement des professeurs de ladite Université, en vertu des lettres patentes du Roi, du 20 septembre 1723; — fol. 47, 936 l. 9 s. payés « pour la dépense que la ville a été obligée de « faire dans la réjouissance publique pour l'érection « de la figure équestre du Roy Louis Quatorze à la « place Royale »; — fol. 94, 20,519 l. 4 s. 7 d. remboursés sur le principal de 55,400 l. dû par la ville à plusieurs créanciers; — fol. 106, 14,318 l. 8 s. versés au sieur de Marcenay, directeur et receveur général du droit de confirmation de la généralité de Bourgogne, à compte sur la somme de 26,028 l. à laquelle la ville de Dijon fut comprise au rôle arrêté au Conseil le 30 octobre 1725; — fol. 107, 1,200 l. pour une année du logement de M. le comte de Tavannes, dont 800 l. en sa qualité de lieutenant du Roi et 400 l. en celle de major de la ville; — fol. 113-114, les sommes de 500, 125 et 1,000 l., montant des gages attribués aux offices de receveur contrôleur et receveur alternatif et triennal des deniers patrimoniaux et d'octrois, dont le comptable fait la reprise, les ayant portées aux recettes, bien que ne les ayant point perçues, etc.

M. 381. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 172 feuillets, papier.

1726. — Comptes des octrois. — Autre semblable rendu par J.-B. Joly, receveur général de la ville. — Recettes : 66,619 l. 9 s. 3 d. pour les octrois anciens et 182,691 l. 13 s. 4 d. pour les nouveaux, ensemble : 249,311 l. 2 s. 7 d. — Dépenses d'une part : 58,131 l., et d'autre 236,859 l. 3 d., y compris 120,000 l. payées pour la finance et la suppression des offices de receveurs des deniers communs et d'octrois, total : 294,990 l. 1 s. où : fol. 11, 240 l. pour une année de gages des « clerceliers des quatre portes de la ville » ; — fol. 24, 75 l. remises au Sr Petitot, huissier et receveur du chapitre de Saint-Étienne, « pour une année de la messe du Saint-Sacrement fondée par Monsieur le président Desbarres sur le Tripot estant à présent en salle de spectacle » ; — fol. 35, 400 l. accordées au P. Joseph Le Clerc, religieux cordelier, pour les sermons faits à la Sainte-Chapelle pendant le Carême de 1726 ; — fol. 38, 360 l. pour les gages de Claude Monseigneur, chargé de l'entretien du cours du Parc, et 90 l. pour ceux du Sr Geignard, portier de ce cours ; — fol. 93, 50 l. pour les dépenses de bouche faites au Bureau des finances lorsqu'on y procéda à la vérification des « acquits et de l'estat au vray » des comptes des anciens octrois rendus à la Chambre des comptes ; — fol. 159, 1,140 l. 8 d. payés au P. Vernisy, procureur des Jacobins de Dijon, pour « les arrérages et les lods des maisons acquises par la ville et censables » à ce monastère, etc.

M. 382. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 108 feuillets, papier.

1727. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes : 75,132 l. 12 s. pour les octrois anciens et 50,000 l. pour les nouveaux, total : 125,132 l. 12 s. et dépenses : 51,866 l. 12 s. 4 d. pour les premiers, et 74,831 l. 11 s. 5 d. pour les seconds, ensemble : 126,668 l. 3 s. 9 d., où : fol. 14, 25 l. pour six mois des gages du questionnaire Claude Saint-Omer, qui refusa de continuer ses fonctions au-delà du premier semestre, « et il n'en fut pas nommé d'autre à sa place ne s'estant présenté aucun sujet pour la remplir » ; — fol. 31, 50 l. allouées au P. Garnier, prieur des Cordeliers de Bourg-en-Bresse, pour les honoraires des sermons qu'il a prêchés à la Sainte-Chapelle, pendant l'octave du Saint-Sacrement ; — fol. 43, 9,000 l. versées au sieur Maret, receveur de l'Hôpital général, pour le droit d'octroi accordé à cet établissement par l'arrêt du Conseil, de quarante sous par queue de vin n'étant pas du cru des habitants ; — fol. 46, 37 l. 12 s. pour un semestre de la part contributive de la ville à l'indemnité de logement du Sr de Jaucourt, lieutenant général commandant l'artillerie du duché de Bourgogne en place du sieur de Saint-Perrier ; — fol. 50, 500 l. données à la fabrique de Notre-Dame pour l'aider à faire refondre la grosse cloche de cette église, qui était cassée ; — fol. 59, 1,200 l. pour une année des arrérages de la somme de 60,000 l. prêtée à fonds perdu à la ville par M. le premier président Berbisey ; — fol. 103, 12,292 l. 16 s. qu'il restait à payer de la somme de 40,926 l. 12 s. à laquelle la ville avait été taxée, y compris les deux sous pour livre, pour la confirmation de ses privilèges, « à cause du joyeux avènement de Sa Majesté à la couronne, etc.

M. 383. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 108 feuillets, papier.

1728. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même receveur. — Recettes : 89.769 l. 19 s. octrois anciens et 50.000 l. octrois nouveaux, ensemble : 139.769 l. 19 s. ; — dépenses : 52.941 l. 16 s. 6 d. et 54.933 l. 2 s. 10 d., total : 107.874 l. 19 s. 4 d., où : fol. 28 et 29, 50 l. attribuées au P. Benoist, recteur du collège des Jésuites, pour avoir prêché la station de l'octave du Saint-Sacrement à la Sainte-Chapelle, et 550 l. allouées au P. Pérussot, de la même compagnie, pour ses honoraires de la station du carême prêchée à la même église. (« On avait coutume », est-il observé, « de ne payer que 400 l. au prédicateur du « Caresme et cent cinquante livres au prédicateur de « l'Avent, mais comme il n'y a point eu de sermons « pendant ledit tems de l'Avent, on a réunis les deux « rétributions comme ne pouvant trop reconnoistre « le mérite du Père Pérussot ») ; — fol. 32, 20 l. payées aux Srs Bardet et Boulée, contrôleurs au grenier à sel, pour leurs droits « de certificats de la quantité de sel vendue pendant l'année 1728 » ; — fol. 35, 6.400 l. à Claude Morel, adjudicataire de l'enlèvement des boues de la ville ; — fol. 37, 2.000 l. au Sr Garandey, bourgeois, pour une année du loyer de la maison occupée par M. de la Briffe, intendant de la province ; — fol. id., 225 l. 16 s. à la Dlle Louise Meunier, veuve du Sr Martin de Noinville, inspecteur des ouvrages publics, pour six mois et vingt-quatre jours des appointements de son mari décédé le 24 janvier 1728 ; — fol. 38, 354 l. pour les appointements du Sr Pierre

Morin, ingénieur ayant remplacé l'inspecteur de Noinville, jusqu'à la réception du nommé Monseigneur ; — fol. 44, 550 l., prix des vins de liqueurs achetés chez M. Joly et donnés en étrennes le premier de l'an 1728 ; — fol. 98, 6.330 l. 16 s. payés à Mre Germain Richard, élu du Roi, pour prix d'une maison et d'un jardin vendus à la ville, etc.

M. 384. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 110 feuillets, papier.

1729. — Comptes des octrois. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes, octrois anciens : 103.312 l. et octrois nouveaux : 69.000 l., ensemble : 172.312 l. — Dépenses : 56.118 l. 10 s. 10 d. sur les premiers et 56.500 l. 13 d. sur les seconds, total : 112.619 l. 4 s. 1 d., où : fol. 22, 120 l. allouées à M. Baudot, vicomte-maïeur, pour les aumônes qu'il a distribuées aux pauvres étrangers passant par cette ville ; — fol. 27, 450 l. au P. Bernard Monier, religieux jacobin du couvent de Paris, tant pour les honoraires des sermons prêchés à la Sainte-Chapelle pendant le Carême que pour le dédommager de ses frais de voyage ; — fol. 34, 480 l. pour neuf mois des gages du Sr Claude Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics de la ville ; — fol. 44, 75 l. pour la part contributive de la ville à l'indemnité de logement de M. de Malésieux, nommé lieutenant général commandant l'artillerie au duché de Bourgogne en remplacement du chevalier de Jaucourt « mort dans ladite charge » ; — fol. 48, 49, 2.183 l. 6 s. 8 d. payés à Étienne Marcel, maçon, à titre d'acompte sur le prix convenu avec lui pour les travaux à faire au logis « du Maurevert » afin d'y établir trois bureaux pour la délivrance des étapes, aux troupes de passage ; — fol. 49, 1.224 l. à Mathieu Brunot, orfèvre, à valoir sur la somme de 2.000 l. qui lui était due pour les constructions qu'il fut obligé de faire dans sa maison rue Portelle et pour l'abandon de son terrain par voie d'alignement ; — fol. 79, 5.793 l. 17 s. payés par la ville aux dames Jacobines de la maison de Dijon, afin d'acquitter une fondation de M. J.-B. Demosmonier de Paris, héritier de son frère Christophe, et en déduction des 12.000 l. qu'elles devaient à ce dernier, etc.

M. 385. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 126 feuillets, papier.

1730. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même receveur. — Recettes, octrois anciens : 106.256 l. 4 s. 2 d. et octrois nouveaux : 74.363 l. 2 s. 1 d., total : 180.619 l. 6 s. 3 d., y compris les excédents des comptes précédents, ainsi que 20.000 l. empruntées par la ville de différents particuliers. — Dépenses : 78.379 l. 13 s. d'une part, et d'autre : 37.486 l. 16 s. 8 d., ensemble : 115.886 l. 9 s. 8 d., où : fol. 17, 116 l. 13 s. 4 d. alloués à Simon Brouillard, reçu questionnaire en cette ville, pour sept mois de ses gages ; — fol. 33-34, 50 l. payées au P. Joseph de Chalon, gardien des Capucins de Dijon, pour les honoraires des sermons prêchés à la Sainte-Chapelle durant l'octave du Saint-Sacrement, par le P. Antoine Descure, religieux de cet ordre, et 550 l., honoraires du P. Renault, dominicain et « définiteur » de l'ordre pour la province de Lyon, prédicateur du Carême ; — fol. 50, 200 l. pour une année du logement du sieur Buchotte, ingénieur ordinaire du Roi, « employé aux ouvrages que Sa Majesté a souhaité estre faits au chasteau de Dijon » ; et 300 l. pour celui du baron de Colgrave, chevalier de l'ordre de St Louis « capitaine réformé à la suitte » du même château ; — fol. 57, 200 l. données aux sociétaires de la Miséricorde, pour acheter du bois aux pauvres ; — fol. 58, 2.618 l., chiffre de l'indemnité et des frais, payés aux Cordeliers de la maison de Dijon, en vertu d'un jugement des commissaires députés pour la vérification des dettes des communautés, pour les dédommager des réparations à faire à leur mur de clôture donnant sur le rempart converti en promenade ; — fol. 109-119, 5.440 l. 9 s., montant des frais faits à l'occasion de la tenue des États. Parmi ces dépenses on remarque les paiements de : aux Srs Petit et Clerget, 463 l. pour prix des vins offerts à plusieurs personnes de qualité ; — aux magistrats municipaux, 140 l. pour deux plaques d'argent mises aux deux manteaux des sergents de la Mairie et deux trompettes qu'ils firent venir de Paris ; — au Sr Potier, marchand, 507 l. 11 s. pour achat de banderolles à Lyon, et au nommé Deforge, voyer de la ville, 1.288 l. 14 s. pour le logement des officiers qui étaient aux États avec le Gouverneur de la province, etc.

M. 386. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 141 feuillets, papier.

1731. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des octrois anciens : 84.308 l. 3 s. 5 d. y compris 27.714 l. 11 s. 2 d. dus par le comptable, et des nouveaux : 86.407 l. 11 s. 5 d., ensemble : 180.715 l. 14 s. 10 d., où : fol. 7, 310 l. payées par les Srs Cappus, Deldre et Jacquelain, locataires ou caution

des locataires du Tripot des Barres, converti en salle de spectacle. — Dépenses : 72,169 l. 4 s. 10 d. sur les anciens octrois, et 34,672 l. 6 s. 2 d. sur les nouveaux, total : 106,841 l. 11 s., où : fol. 33, 30 l. allouées au S. Brunon fils, en sa qualité d'empereur et roi du jeu de l'Arbalète; — fol. 36, 550 l. au P. Bonaventure, « carme déchaux de la maison de Lyon », pour les prédications qu'il fit à la Sainte-Chapelle pendant le carême de 1731; — fol. 61, 150 l. payées pour une année de son logement effectif à M. Gagnereau, commissaire des guerres au département de Bourgogne; — fol. 67, 800 l. données aux chevaliers du jeu de l'Arquebuse, afin de contribuer aux frais qu'ils durent « faire pour se rendre au prix de Mascon dans un équipage convenable »; — fol. 72-76, 1,256 l. 17 s., montant des dépenses auxquelles donna lieu le renouvellement solennel du vœu fait à Sainte-Anne lors de la peste de 1531, dont 300 l. accordées au Sr Michel, maître de musique de la Sainte-Chapelle, pour la musique qu'il avait « donnée à la procession et à la grande messe »; et 40 l. au Sr Bernard, peintre, pour avoir fait en lettres d'or l'inscription du renouvellement du vœu; — fol. 77 et 129, 20,000 l. dont 10,000 prélevées sur le produit des anciens octrois et 10,000 sur celui des nouveaux, à valoir sur les 92,000 l. auxquelles montaient les cotes exigées de la ville pour le rachat de charges municipales créées par le Roi depuis 1703; — fol. 130, 2,202 l. 4 s. 9 d. versés à la veuve de M. de La Loge, pour omissions commises par cet ancien receveur à ses comptes, etc.

M. 387. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 140 feuillets, papier.

1732. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des octrois anciens : 88,357 l. 15 s. 9 d. et des nouveaux : 101,256 l. 11 s. 8 d., total : 189,614 l. 6 s. 5 d., dont : fol. 9, 1,952 l. 4 s. faisant partie des 2,178 l. 6 s. 6 d. touchés à Paris par le receveur pour les arrérages des rentes assignées sur l'hôtel-de-ville; — fol. 14, 21,988 l. dues sur les anciens octrois de 1731. — Dépenses : 71,033 l. 14 s. 4 d. d'une part et d'autre : 22,113 l. 8 s. 4 d., ensemble : 93,147 l. 2 s. 8 d. où : fol. 20, 66 l. 13 s. 4 d. pour quatre mois de gages de Nicolas Pulina, institué questionnaire par délibération du 28 août 1731, et 108 l. 6 s. 8 d. pour ceux d'Antoine Mesguignon, nommé questionnaire en remplacement de Pulina, qui avait disparu; — fol. 39, 550 l. au P. Joseph, gardien au couvent des Capucins de Chalon, pour rétribution des sermons qu'il fit à la Sainte-Chapelle pendant le carême; — fol. 58, 300 l. payées pour le logement à la charge de la ville à Mre Henri-Charles de Saulx, comte de Tavannes, premier lieutenant général et commandant pour le Roi en Bourgogne; — fol. 62, 4,000 l., montant de la cote à laquelle la ville était taxée pour une année de la contribution au paiement des gages des professeurs et autres officiers de l'Université, remises au Sr Provin, avocat, receveur et secrétaire de ladite université; — fol. 65, 2,500 l. accordées aux chevaliers de l'Arquebuse pour aider aux réparations à faire en leurs bâtiments; — fol. 67, 926 l. 10 s. à Étienne Marcel, maçon, pour la construction d'une nouvelle chambre à la porte Guillaume, destinée au « soulagement des pauvres et servir aux chirurgiens de la ville à s'y perfectionner dans leur profession »; — fol. id. 7,000 l. payées au Sr François Gauthier, architecte, entrepreneur des constructions nouvelles et réparations que l'on dut faire à l'hôtel-de-ville, « dont les murs et l'escalier s'estoient tout à fait écartés »; — fol. 111-117, 6,553 l. 6 s. 5 d. montant des arrérages des sommes empruntées en vertu d'un arrêt du Conseil du 10 septembre 1726, pour le rachat des offices de receveurs des deniers patrimoniaux et des octrois; — fol. 130, 674 l. 16 s. allouées au Sr Monseigneur, inspecteur des ouvrages publics, pour réparations faites « au Bastion de l'aide de Saulx faisant partie des fortifications, et qui estoit cy-devant possédé par M. Bernard de Sassenet », etc.

M. 388. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 165 feuillets, papier.

1733. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même receveur. (En tête du compte est la copie du bail des divers octrois : rouage, pied fourché, bêtes vives, droit du huitième du vin, etc., tant anciens que nouveaux, consenti au prix de 100,000 l. à Toussaint Desvarennes, adjudicataire pour neuf ans, du 1er janvier 1734 au 31 décembre 1742, qui dut faire à la ville une avance de 60,000 l. et donner 2,000 l. à titre d'aumône). — Recettes des octrois anciens : 83,661 l. 7 s. 2 d. et des nouveaux : 133,684 l. 12 s. 4 d., compris dans ces sommes donnant un chiffre total de 217,345 l. 19 s. 6 d., les excédents des comptes précédents avec ce que François Lenormant, adjudicataire du bail, ayant commencé en 1724 pour finir à 1733, dut donner pour cette dernière annuité dont il avait avancé une partie. — Dépenses : 57,666 l. 18 s. 6 d. d'une part et d'autre 18,519 l. 12 s. 10 d., ensemble : 76,186 l. 11 s. 4 d., où : fol. 85, 75 l. payées au Sr Petitot, huissier, en sa qualité de receveur du chapitre de l'église cathédrale

Saint-Étienne de Dijon, pour une année du cens de 75 l. affecté au profit de cette église sur le Tripot converti en salle de spectacle, en vertu d'une fondation faite par le président Desbarres, pour la célébration tous les jeudis d'une messe du Saint-Sacrement; — fol. 112, 700 l. dues à Claude Monseigneur, adjudicataire des réparations qui furent faites aux bâtiments du jeu de l'Arbalète; — fol. 114, 163 l. 5 s. alloués à Claude Lemonier, maître couvreur, pour ouvrages de sa profession faits en la chambre vers la porte Guillaume, où les chirurgiens pansaient les pauvres malades; — fol. 152-160, 5,882 l. 18 s. 8 d., montant des dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de Mgr le Duc, gouverneur de la province, et de la tenue des États-Généraux, dont : 1,025 l., prix de quatre queues et demie de vin de Chambolle et de « Mardor » vendues à la ville par M. Joly, pour être présentées en bouteilles aux personnes de considération de la maison du Gouverneur et aux nouveaux Élus ainsi qu'il est « accoutumé »; — 122 l. 16 s. payés au Sr Baley, traiteur, pour les provisions de bouche portées au « Chesne d'os de cerve » pour les magistrats municipaux et les personnes employées à dresser la tente sous laquelle on attendit l'arrivée de Mgr le Duc; — 584 l. 18 s. au Sr Coudée, marchand, pour les rubans et façon des cocardes distribuées aux officiers de la milice bourgeoise le jour de l'entrée de S. A., et 920 l. 12 s. 8 d. au Sr Potier, pour prix des étoffes destinées à façonner les manteaux des sergents de la mairie et du guet, et l'habit du garde du cours du Parc, etc.

M. 389. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 98 feuillets, papier.

1734. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des anciens octrois : 85,553 l. 3 s. et des nouveaux : 159,696 l. 9 s. 6 d., total : 245,249 l. 12 s. 6 d., comprenant les excédents des comptes antérieurs. — Dépenses : 69,792 l. 9 s. 3 d. sur les octrois anciens et 21,540 l. 14 s. 2 d. sur les nouveaux, ensemble : 97,333 l. 3 s. 5 d., où : fol. 15, 75 l. payées pour les bourses de Maurice Piffon, Bernard Cazotte et Chrétien Cinqfonds, étudiants au collège des Jésuites; — fol. 22, 100 l. données à titre de dédommagement au Sr Poncerot, marchand, « roy pour la troisième fois du jeu de l'Arquebuze »; — fol. 34 et 35, 1,255 l. 10 s. alloués aux ouvriers qui travaillèrent « au découvert d'une carrière de pavés au-dessus des Échaillons beaucoup meilleurs que ceux de la carrière de Montchaumont, dont on se servait précédemment », et 30 l. à Bénigne Rivault, manouvrier, qui eut la main écrasée en travaillant dans cette carrière; — fol. 40, 300 l. aux magistrats municipaux chargés de l'instruction des procès criminels; — fol. 68-73, 3,483 l. 15 s. pour les arrérages de capitaux restant à payer des 20,000 l. empruntées par la ville en conséquence d'un arrêt du 27 mars 1727, afin de donner les 60,000 l. auxquelles le conseil l'avait taxée au profit de l'Hôpital général, etc.

M. 390. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 118 feuillets, papier.

1735. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes, y compris les excédants comme il est dit aux comptes précédents : 75,275 l. 1 s. 4 d. pour les anciens octrois et 176,687 l. 5 s. 4 d. pour les nouveaux, total : 251,962 l. 6 s. 8 d. — Dépenses : 63,648 l. 18 s. 10 d. d'une part, et d'autre 14,416 l. 2 s. 8 d., total : 78,065 l. 1 s. 6 d., où : fol. 36-43, 5,757 l. payées pour l'enlèvement des boues, de juin 1735 à février 1736, la ville ayant dû, à la suite de la faillite du Sr Jacotot chargé de ce service, résilier le bail passé avec lui; — fol. 41, 2,000 l. dues à Pierre Garaudey, bourgeois, pour une année du loyer de la maison occupée par M. de la Briffe, intendant de la province; — fol. 55, 300 l. allouées pour son logement au Sr Deperdiguière, directeur des fortifications en Bourgogne; — fol. 57, 600 l. à Antoine Linassier, entrepreneur, à valoir sur le prix des travaux exécutés dans les bâtiments destinés à l'étapier, etc.

M. 391. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 134 feuillets, papier.

1736. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des anciens octrois : 71,314 l. 10 s. 8 d. et des nouveaux : 206,802 l. 12 s. 8 d., ensemble : 278,117 l. 3 s. 4 d. — Dépenses : 59,230 l. 8 s. 10 d. et 61,943 l. 11 s. 2 d., total : 121,174 l., où : fol. 28, 30 l. données au sieur Defay fils, libraire, en sa qualité de roi du jeu de l'Arbalète; — fol. 46, 500 l. à l'abbaye de Saint-Étienne pour le droit de banvin qui lui était dû chaque année; — fol. 55, 80 l. pour une année du « logement effectif » accordé au Sr Potier, commissaire de la marine au département de Bourgogne, à la charge des villes de Dijon, Chalon, Auxonne, Mâcon, Bourg, Autun, Seurre et Saint-Jean-de-Losne; — fol. 56, 2,000 l. pour une annuité de la pension faite au Sr Demarron, écuyer docteur en médecine, afin de l'engager à se fixer à Dijon et à

« y rendre tous les services qui dépendront de son art » ; — fol. 116-123, 7,362 l. 13 s., montant des frais faits à l'occasion de l'arrivée de Mgr le Duc, gouverneur de la province, et de son séjour durant la tenue des États, et fol. 124-130, 2,492 l. 6 s. montant de ceux auxquels donnèrent lieu les réjouissances faites au mois d'août 1736, lors de la naissance du prince de Condé, fils de Mgr le Duc; — fol. 130, 412 l. 14 s. « pour les trois sols pour livre » de la somme de 2,751 l. 7 s. 6 d. à laquelle ont été réglées les épices dues à la Chambre des comptes, par l'arrêt du compte des nouveaux octrois de 1735, etc.

M. 392. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 157 feuillets, papier.

1737. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par le même. — Recettes des anciens octrois : 71,545 l. 16 s. 10 d. et des nouveaux : 189,390 l. 11 s. 6 d., total : 260,936 l. 11 s. 6 d. — Dépenses : 57,068 l. et 27,658 l. 14 s. 2 d., ensemble : 82,726 l. 14 s. 2 d. où : fol. 31, 20 l. données au Sr Piron, apothicaire, pour l'indemniser d'une partie des frais qu'il fut obligé de faire le jour qu'il commanda la bourgeoisie en armes à la procession de la Sainte-Hostie ; — fol. 32, 60 l. payées à Martin Rollet, potier d'étain, pour la vaisselle d'étain livrée aux chevaliers de l'Arquebuse, qui la firent tirer « en trois prix francs le lundy de Pasque, le dimanche de la Sainte-Hostie et le jour de feste de Saint-Roch » ; — fol. 41, 550 l. allouées au P. Cyrile Goneau, religieux carme de la maison de Dijon, pour honoraires des sermons prêchés pendant le carême dans l'église cathédrale de Saint-Étienne, « ayant été décidé qu'on donneroit la même rétribution au prédicateur de la cathédrale que celle qu'on avoit donné jusques icy à celui de la Sainte-Chapelle » ; — fol. 130-141, 6,154 l. 18 s. 6 d., montant des dépenses faites à l'occasion de l'arrivée et du séjour de la reine de Sardaigne qui vint à Dijon le 18 mars de cette année et que l'on reçut au Logis du Roi : on remarque les paiements de : 1,270 l. 6 s. au Sr Leprince, confiseur, pour les confitures présentées, dans des coffrets ornés de cordons de soie, à la Reine et à Mme d'Armagnac ; — 1,066 l. 5 s. à la Ve Perreau, tapissière, et au fripier Bazenet pour le louage des meubles et des tapisseries destinées à l'ameublement du Logis du Roi ; — 397 l. 10 s. aux quarante tambours et fifres qui jouèrent de leurs instruments à l'arrivée et au départ de la Reine; — 200 l. au Sr Poulet, commis au secrétariat de la Chambre de ville, pour avoir, d'après les ordres de Mgr le Duc, suivi la Reine pendant quinze jours, afin de relater le cérémonial observé pour la recevoir dans toutes les localités où elle eut à passer depuis son entrée en la province de Bourgogne jusqu'à sa sortie de cette province; — fol. 142, 9,190 l. payées à Antoine Moingeon, entrepreneur, et Philippe Rimbert, couvreur, pour la construction de la nouvelle Poissonnerie, dont délivrance leur avait été faite par procès-verbal du 2 novembre 1736, etc.

M. 393. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 58 feuillets, papier.

1742-1759. — Comptes, etc. — Fol. 1-11. Compte rendu par J.-B. Joly, receveur de la ville, du produit des octrois tant anciens que nouveaux, du 6 septembre au 31 décembre 1742. — Recettes : 18,915 l. 13 s. 2 d., et dépenses : 80,586 l. 2 s. 7 d., où : fol. 2, 821 l. 13 s. 4 d. payés aux héritiers du Sr Monseigneur, pour solde des appointements qui lui étaient dus en sa qualité d'inspecteur des ouvrages publics; — fol. 4, 2,000 l. au Sr Tournery, pour le loyer de l'Intendance ; — fol. 8, 6,601 l. 11 s., montant des frais faits à l'occasion de la tenue des États. — Fol. 12-38. — Autre rendu « par état au vray », par François Martin, secrétaire, et chargé des fonctions de receveur municipal, des deniers des octrois de juin 1752 à juin 1754. — Recettes : 204,525 l. 1 s. 10 d., et dépenses : 210,213 l. 9 s., où : fol. 20, 2,400 l. pour une année de la pension accordée au Sr Fournier, en sa qualité de médecin des pauvres ; — fol. 21, 500 l. pour une année du logement dû au Sr Dubu, secrétaire de l'Intendant ; — fol. 22, 1,956 l. 9 s. 3 d. pour les réjouissances faites à l'occasion du rétablissement de la santé du Dauphin; — fol. 23, 48 l. accordées au comptable en sa qualité de notaire, pour « avoir reçu les quittances des dottes faites par la ville à douze filles, pour leur mariage, en réjouissance de l'heureuse naissance du duc de Bourgogne » ; — fol. 30, 1,660 l. 9 s. 6 d. que coûtèrent les réjouissances faites lors de la naissance du duc d'Aquitaine ; — fol. 31, 1,500 l. payées au Sr Léauté, doyen de Saint-Jean, pour achat d'un bâtiment qui fut démoli pour faciliter le passage des voitures à la porte d'Ouche ; — fol. 36, 600 l. pour le premier tiers de la gratification allouée au Sr Courtois, négociant, pour lui faciliter la construction d'un martinet au moulin de Vesson. — Fol. 39-58. — Autre semblable rendu par Edme Fabry, écuyer, receveur des octrois non patrimoniaux pour 1758 et 1759. — Recettes : 266,776 l. 3 s. 5 d., et dépenses : 270,383 l. 11 s. 8 d., où : fol. 41-47, 47,693 l. 19 s. 10 d. payés à divers pour arrérages des emprunts contractés par la ville ; — fol. 48, 74 l. aux Srs Lefort,

pompier, et Pelletier, bahutier, pour l'entretien, pendant un an, des pompes et des seaux de la ville; — fol. 51-52, 13,070 l., montant de ce que la ville dut donner « à cause du logement de M. le comte de Tavannes, « commandant en chef dans cette province, augmen- « tation d'appointements, logement de M. l'Intendant, « de son premier secrétaire, du commandant d'artille- « rie et autres officiers militaires », pendant ces deux années; — fol. 52, 3,676 l. 8 s. 9 d., pour l'établissement du régiment « de Clermont-Prince », arrivé à Dijon le 13 novembre 1759; — fol. 53, 598 l. allouées aux particuliers qui travaillèrent à l'extinction des incendies arrivés aux Halles et dans la maison de Mlle de Brois, derrière les Minimes, etc.

M. 394. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 152 feuillets, papier.

1747-1751. — Comptes, etc, — Autre semblable rendu par J.-B. Joly, pour les cinq années 1747-1751. — Recettes: 520,668 l. 2 s. 9 d. qui, en outre du produit des octrois amodiés 100,000 l. au Sr Perille et autres, comprennent le revenu des rentes assignées à la ville sur l'hôtel-de-ville de Paris, les gages attribués aux officiers de la milice bourgeoise, etc. — Dépenses: 472,244 l. 4 s. 6 d., dont: fol. 13, 1,000 l. payées à Jean Lefort, pour prix d'une pompe à boyaux servant à l'extinction des incendies; — fol. 11, 7,418 l. 7 s. 11 d., montant des dépenses faites à l'occasion de la tenue des États en 1748, où l'on remarque les paiements de: 2,360 l. au Sr Charbonnier, marchand de vin, pour quatre queues de vin « qu'il est accouttumé d'envoyer aux Élus et aux personnes les plus distinguées », et 1,957 l. 7 s. 11 d. au Sr Belot, pour les étoffes, galons et fournitures qui servirent à confectionner les habits des sergents-majors et les manteaux des vingt sergents de la mairie; 192 l. au Sr Renardet, tambour-major, pour être distribuées aux tambours et fifres de la ville et autres qui avaient battu et joué à l'arrivée du duc de Saint-Aignan, lorsqu'il vint à Dijon pour y présider les États; — fol. 43, 2,228 l., prix des vins qui, à l'occasion de ces États, furent offerts, tant au duc de Saint-Aignan et aux seigneurs de sa suite qu'aux Élus, ou servis « aux trois repas d'honneur »; — fol. 46, 6,358 l. pour les bourses de jetons distribuées selon l'usage aux députés des trois ordres et autres; — fol. 53, 24 l. payées au Sr Bizac, sculpteur, pour les emblèmes posés au théâtre du feu d'artifice tiré le jour de la publication de la paix; — fol. 53-54, 458 l., montant des frais auxquels donnèrent lieu les réjouissances faites à l'occasion de l'heureux accouchement de Madame la Dauphine, en 1750; — fol. 55, 1,500 l. au Sr Leprince, confiseur, tant pour les confitures sèches offertes à Mme la comtesse de Toulouse et aux dames et demoiselles de sa suite, que « pour la fourniture des mannes, coffrets et rubans » qui accompagnaient ce présent; — fol. 56, 1,671 l. 9 s, 1 d., prix auquel revinrent les fêtes données à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, petit-fils du Roi, en 1751; — fol. 59-69, 3,008 l. restant à payer pour le loyer des maisons, chambres et écuries, occupées par le régiment de Condé-cavalerie, qui avait pris à Dijon ses quartiers d'hiver de l'année 1743; — fol. 74, 545 l. allouées au Sr Jacques Marchand, pour avoir fourni dix bancs en pierre d'Is-sur-Tille « taillés en architecture et posés autour du piédestal de la figure équestre de la place Royale »; — fol. 76, 72 l. à Jacques Jacquier, concierge des prisons, pour les fournitures faites à Marie Séjournant, détenue dans les prisons de la ville pour avoir jeté dans les latrines l'enfant dont elle était accouchée; — fol. 78, 343 l., prix des confitures achetées chez le Sr Leprince, confiseur, et présentées à Mme de Courteille, lors de son arrivée à Dijon, en 1750, etc.

M. 395. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 156 feuillets, papier.

1754-1755. — Comptes, etc. — Fol. 1-36. — Autre compte semblable rendu par Jacques Fabry, receveur des octrois et autres revenus, pour les six derniers mois de 1754. — Recettes: 74,208 l. 15 s. 8 d., et dépenses: 135,316 l. 7 s. 8 d., où: fol. 6, 111 l. 2 s. payés à Marcel Pelletier et à François Leclaire, vannier, pour avoir réparé les seaux destinés au service des pompes, « lesquels furent considérablement endommagés en secourant l'incendie arrivé au faubourg d'Ouche le 27 juillet 1754 »; — fol. 1, 460 l. 12 s. 3 d. alloués à Jean Breton, menuisier, Claude Boulmier, vitrier, et autres ouvriers, pour travaux de leurs professions exécutés dans la salle de spectacle; — fol. 24-26, 23,243 l. 4 s., montant des frais auxquels donnèrent lieu l'arrivée de Mgr le prince de Condé, la tenue des États de la province et les réjouissances ordonnées à l'occasion de la naissance du duc de Berry, troisième fils du Dauphin, dont 1,156 l. 18 s. 9 d. payés à Mosquin Dolé, brodeur à Paris « pour avoir brodé deux banderolles de trompettes en or et en argent »; — fol. 27, 307 l. dépensées par le comptable à l'occasion de l'arrivée et du départ de M. de Paulny, et du passage en cette ville du maréchal de Richelieu: fol. 29, 2,100 l. accordées au Sr Muiron, premier huis-

sier en la Chambre des comptes, pour le parfait paiement d'un terrain sis au coin de la place des cinq rues, qu'il avait cédé à la ville; — Fol. 37-122, autre semblable, rendu par le même, pour l'année 1755. — Recettes: 161,278 l. 4 s., où il est fait mention d'un emprunt de 100,000 l. contracté par la ville, et dépenses : 192,753 l. 19 s. 2 d., où, en outre des capitaux remboursés et des arrérages payés à ses créanciers, il est fait mention de: fol. 108, 36 l. 8 s., prix de la poudre employée à tirer les canons de la ville à l'arrivée et au départ du duc de Penthièvre; — fol. 116, une gratification de 12 l. donnée à Jacques Larue, tambour de milice, du bataillon de Semur, blessé en portant secours lors d'un incendie arrivé rue Guillaume; — fol. 121, 1,689 l., montant des travaux faits dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, affectée au bureau de Direction de l'Hôpital Général; — fol. 122, 500 l. accordées à Pierre Millière, marchand ébéniste, pour avoir logé pendant six semaines le vicomte de Thiage, colonel du régiment de ce nom, et 40 l. à la veuve Courdavault, pour avoir logé pendant deux mois M. Dechazeron, son lieutenant-colonel; — fol. 136, 500 l., prix des pièces d'artifice fournies par le Sr Taisand, artificier, pour le feu tiré sur la place Royale, le 3 décembre 1755, jour où un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale en réjouissance de la naissance du comte de Provence; — fol, 146, 174 l. payées au même, pour la fourniture de cent une livres de balles de plomb et de quatre-vingt-seize livres de poudre à tirer « distribuées aux habitans en cas d'allarme », etc.

M. 396. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 337 feuillets, papier.

1756-1757. — Comptes, etc. — Autre semblable rendu par Edme Fabry, pour 1756 et 1757. — Recettes: 267,172 l. 11 s. 5 d., et dépenses : 322,870 l. 12 s. 2 d., où : fol. 12-152, la somme de 48,050 l. 10 s., payée a divers créanciers pour arrérages de capitaux prêtés à la ville ; — fol. 153, 71,432 l. 12 s. 4 d. aux entrepreneurs de l'enlèvement des boues de la ville et de la réfection du pavé des rues; — fol. 193, 4,417 l. 16 s. 3 d., montant des dépenses occasionnées par le séjour à Dijon des hussards de Rougrave, des dragons de Thianges et des soldats de Sichs; — fol. 219, 12,783 l. 17 s. 8 d. dus aux entrepreneurs Caristie et Bellevaut, pour la reconstruction du pont des Tanneries, d'après le devis dressé par l'architecte Lejolivet; — fol. 228, une gratification de 92 l. 17 s. accordée aux ouvriers charpentiers qui travaillèrent à éteindre un incendie causé par la foudre dans la maison du Sr Thomas, laboureur; — fol. 243, 6,890 l. au Sr Taisant, pour la reconstruction de la Petite Boucherie, et 2,400 l. au Sr Lemoine, pour celle du halle aux fontaines, destinée à mettre à couvert les lavandières; — fol. 247, 8,250 l., prix de l'adjudication consentie à Gabriel Poyet, pour l'établissement d'une manufacture dans les bâtiments de la « Maladerie en l'Isle »; — fol. 252-304, 17,030 l., montant des dépenses faites à l'occasion de fêtes diverses pendant les années 1756 et 1757, et où l'on remarque les paiements : fol. 252, à M. Mielle, premier musicien de la cathédrale, de la somme de 340 l., tant pour ses honoraires que pour les salaires des trente-deux artistes qui exécutèrent, le 28 avril 1756, sous sa direction, dans l'église des Jacobins, un *Te Deum* en actions de grâces de la naissance du duc de Bourbon, fils du prince de Condé (la liste des musiciens qui prirent part à cette cérémonie est jointe à cet article, ainsi que l'indication de la partition que chacun d'eux exécuta); — fol. 256, à André Chrétien, tonnelier, 114 l. pour vente et transport de six feuillettes de vin, mises sur la place Royale à l'effet « de former des fontaines »; — fol. 287, au Sr Taisant, artificier, 684 l. 14 s., pour le feu d'artifice et les salves d'artillerie, tirés à la même occasion; — fol. 263, au Sr Lenoir, traiteur, 227 l., prix du dîner servi aux PP. Carmes et aux officiers municipaux; — fol. 264, à MM. Vernisy et Peigné, échevins, 1,098 l. pour les frais du voyage qu'ils firent à Paris, lors de la naissance du duc de Bourbon; — fol. 265, au Sr Taisant, 93 l. pour les salves d'artillerie tirées à la tour Saint-Nicolas, le 8 avril 1756, en réjouissance de la prise de « l'isle Minorque, du fort Saint-Philippe et du Port-Mahon sur les Anglois », et lors du passage du maréchal de Richelieu, qui avait commandé cette expédition ; — fol. 267, au Sr Bernard, peintre, 116 l. pour avoir peint en couleur de pierre, en détrempe, vingt-quatre trophées maritimes posés sur la galerie de la place Royale, et un obélisque dont la base environnée de trophées était terminée par un coq; — fol. 271, à M. Romond, directeur de la troupe de comédie, 600 l. pour avoir donné au public une représentation gratuite en réjouissance du rétablissement de la santé du Roi, et 506 l. tant aux PP. Jacobins qu'au Sr Palliot, maître de musique, pour une messe et un *Te Deum* chantés en grande symphonie, le 11 janvier 1757, dans la chapelle de l'Hôtel-de-Ville; — fol. 275, aux Srs Poyet, charpentier, Breton, menuisier, et aux sculpteurs Bizac, Sordoillet, Tenance Falconet, etc., 2,570 l. pour avoir dressé sur la place Royale et décoré le théâtre sur lequel on tira un feu d'artifice en réjouissance de la guérison de S. M.; — fol. 289, au Sr Tai-

sant, 84 l. pour les salves d'artillerie tirées à « l'entrée et à la sortie du *Te Deum* chanté le 11 septembre à l'occasion de la victoire remportée le 26 juillet 1757, en Hanovre, sur les Anglais, les Hanovriens et les Prussiens; — fol. 290, aux musiciens J.-B. Mariller et autres, 19 l. pour avoir fait danser et réjouir le peuple pendant la nuit du 11 septembre; — fol. 292, à Joseph Taisant, 906 l. 10 s. pour le feu d'artifice et les salves d'artillerie tirés le 20 novembre 1757, à l'occasion de la naissance du comte d'Artois, et fol. 305, une gratification de 700 l. accordée à M^rs Lejolivet, voyer de la ville, et Naissant, commis au secrétariat de la mairie, en considération des peines extraordinaires qu'ils eurent en dirigeant les préparatifs des fêtes données en 1756 et 1757, etc.

M. 397. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 133 feuillets, papier.

1758-1760. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par Fabry, fol. 1-102, pour 1758 et 1759. — Recettes : 266,776 l. 3 s. 5 d., et dépenses : 270,386 l. 11 s. 8 d., où : fol. 65, 4,800 l. pour les pensions dues au collège des Jésuites et même somme pour deux années du traitement du S^r Fournier, médecin des pauvres; — fol. 74, 155 l. pour le logement pendant neuf mois et neuf jours du comte d'Aumal, chargé des fonctions d'ingénieur du Roi au château de Dijon, au lieu du S^r de Montorge; — fol. 78, 3,676 l. 8 s. 9 d., montant des frais faits pour l'établissement du régiment de Clermont-Prince, arrivé à Dijon le 13 novembre 1759 et y tint garnison; — fol. 83, 475 l. 10 s. payés aux charpentiers, couvreurs et autres qui travaillèrent à éteindre un incendie aux Halles, dans la nuit du 15 au 16 octobre 1759, ou réparèrent les pompes, seaux, etc., qui servirent lors de ce sinistre; — fol. 90, 530 l. à Gabriel Poyet, « pour la construction d'une « bascule en l'Isle pour servir à tirer les oiseaux de « privilège des exercices de l'Arc et de l'Arbalète »; — fol. 91, 285 l. 16 s. que coûtèrent les réjouissances faites à l'occasion des victoires remportées sur les Anglais et les Hanovriens; — fol. 95, 8,682 l. 12 s., prix des bâtiments et des jardins sis rue Charbonnerie, achetés de l'Hôpital général, afin d'ouvrir une nouvelle rue de Suzon aboutissant sur la place Charbonnerie. — Fol. 103-128, pour 1760. — Recettes : 133,353 l. 18 s. 2 d., et dépenses : 181,451 l. 14 s. 8 d., où : fol. 125, 2,900 l. payées au S^r Poyet, charpentier, pour avoir refait la toiture des Halles après l'incendie; — fol. 126, 108 l. remboursées aux Jacobins, aux S^rs Dechaut et Malcourant qui les avaient avancées « à cause du service célébré le 12 janvier 1761 en la chapelle principale de l'Hôtel-de-Ville pour l'accomplissement du vœu fait par les magistrats, en actions de grâces de la conservation de la personne du Roy ». — Fol. 129, 133. — Bordereau des recettes et des dépenses de l'année 1760, présenté à la mairie par Edme Fabry, receveur, et donnant les mêmes chiffres que le compte précédent.

M. 398. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 80 feuillets, papier.

1761. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par Fabry, fol. 1-9, pour le premier semestre de cette année, où la perception des octrois ci-devant amodiée à Nicolas Moussière dont un arrêt du Conseil du 26 août 1761 résilia le bail, fut faite au compte de la ville sous la surveillance des S^rs Joly, procureur syndic de la commune, et Forest, substitut, (ces deux préposés dressèrent l'un et l'autre des comptes particuliers annexés à celui de Fabry, (V^r fol. 9-24 et 25-42). Recettes : 78,524 l. 2 s. et dépenses : 67,849 l. 1 s. 6 d., où fol. 6, 6,609 l. 5 s. 6 d., à l'occasion de la tenue des États au mois de novembre 1760; — fol. id. 5,909 l. 19 s. prix, y compris les quarante une bourses où ils furent mis, des jetons d'argent et de bronze frappés aux frais de la ville et distribués selon l'usage; — fol. 7, 27,910 l. versées à M. Micaut d'Harvelay, garde du trésor royal, pour le parfait paiement du don gratuit sur les octrois. — Fol. 44-78, compte « par état au vray » rendu par Edme Fabry pour le dernier semestre de cette année, pour lequel le bail des mêmes octrois fut consenti au S^r Petitot. — Recettes : 105,364 l. 2 s. 2 d. où figure l'excédent du compte précédent, et dépenses : 144,542 l. 5 s. 3 d., dont : fol. 68, 2,000 l. pour une année du logement de M. Dufour de Villeneuve, intendant de la province; — fol. 73, 860 l. prix stipulé aux termes du marché passé avec un S^r Lemoyne pour refaire la couverture et la charpente de la salle où étaient les Archives dans une des tours de l'église Notre-Dame; — fol. 71, 426 l. payées aux S^rs Regnault, curé de Saint-Michel, Palliot, maître de musique, et autres pour la célébration en cette église d'un service solennel pour le repos de l'âme du comte de Tavannes. — Fol. 77-80, bordereau du compte « par état auvray présenté par Edme Fabry », pour le second semestre de 1761, donnant un abrégé des recettes et des dépenses du compte précédent.

M. 399. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 78 feuillets, papier.

1762-1764. — Comptes, etc. — Autres semblables rendus par le même receveur. — Fol. 1-48, pour 1762 et 1763. — Recettes : 222,232 l. 7 s. 4 d., et dépenses : 230,233 l. 4 s. 1 d., dont fol. 4-29, 47,029 l. 10 s. 2 d. payés à divers créanciers pour arrérages des emprunts contractés par la ville; — fol. 36, 4,200 l. à M. le marquis d'Anlezy et M. le comte de la Guiche, pour frais de logement et supplément d'appointements; — fol. 42, 541 l. allouées au nommé Taisand, pour la « construction d'une fontaine sur le chemin au-dessus de Larrey »; — fol. 43, 7,626 l. 19 s. au Sr Boulmier, pour avoir préparé en Clairvaux le logement des invalides, et en « Biscêtre » un magasin pour le placement des armes et des habillements de la milice; — fol. id. 4,119 l. 14 s. pour les réjouissances faites à l'occasion d'une victoire remportée les 25 et 31 août 1762 par le prince de Condé, ainsi que pour celles ordonnées lors de la publication de la paix; — fol. 45, 619 l. 16 s. montant des frais faits le 15 janvier 1763, pour les obsèques du marquis d'Anlezy, et du service célébré le 25 du même mois en la chapelle principale de l'Hôtel-de-Ville pour le repos de son âme; — fol. 46, 444 l. versées au Sr Baudran, « entrepreneur d'une fabrique en bas de laine et coton, à Dijon », dont 300 l. pour prix de son logement et 144 l. à titre de gratification, suivant convention faite avec lui le 4 juin 1763. — Fol. 49-78, pour 1764. — Recettes : 115,282 l. 8 s. 3 d., et dépenses : 131,825 l. 3 s. 11 d., dont : fol. 68, 637 l. 10 s., prix de soixante-quinze moules de bois et 32 l. 10 s., prix de cinq mille mottes de tan, achetés pour le chauffage des troupes de passage et des corps de garde établis aux portes et dans la ville; — fol. 70, 50 l. pour une année de l'indemnité de logement à la charge de la ville de Dijon, du chevalier de Frazans, commissaire des guerres « et du corps royal de l'artillerie », en résidence à Auxonne; — fol. 74, 5,800 l. prix convenu avec le nommé Joseph Taisant, entrepreneur, pour la construction de casernes destinées au logement d'invalides, au bâtiment de Clairvaux; — fol. id. 7,480 l. payées à des ouvriers de professions diverses, pour des travaux faits à la salle de spectacle; — fol. 75, 85 l. 15 s. pour la célébration, en la principale chapelle de l'Hôtel-de-Ville, d'une messe solennelle à cause d'un vœu fait par la ville pour la conservation du Roi; — fol. 76, 7,222 l. pour achat de jetons en argent et en bronze et quarante-six bourses, distribués suivant l'usage à l'occasion de la tenue des États en 1763, etc.

M. 400. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 90 feuillets, papiers

1765-1769. — Comptes, etc. — Autres rendus par le même. — Fol. 1-26, pour 1765 et 1766. — Recettes : 230,553 l. 9 sous 8 d., où fol. 2, 4,000 l. pour droit du huitième sur la vente du vin, et dépenses : 271,941 l. 2 sous 10 d., dont : fol. 22, 290 l. 9 s. pour achat de quatre charrettes destinées à transporter des seaux lors des incendies; — fol. id. 1,885 l. payées au nommé Laurent, pour la construction d'un bâtiment en l'Ile de la Maladière, dans lequel devait se faire la fonte des suifs; — fol. id. 1,100 l. à Michel, horloger, pour fourniture et pose d'une horloge en la tour de l'église Saint-Nicolas; — fol. id. 8,568 l. 15 s. alloués à divers ouvriers pour travaux faits en la salle de spectacle; — fol. 23, 9,914 l. 8 s. au Sr Taisant, « pour le prix de la construction des archives de la ville »; — fol. 24, 16,549 l. 13 s. dépensés en juillet 1766 lors de la tenue des États; — fol. id. 7,556 l. 10 s. remboursés à M. Rousselot, vicomte-maieur, pour les frais de ses voyages à Paris et à la suite de la cour faits en conséquence d'une délibération de la Chambre de ville; — fol. id. 17,295 l. 4 s. 10 d. pour l'habillement et la solde des soldats du guet. — Fol. 27-50, pour 1767. — Recettes : 115,314 l. 18 s., et dépenses : 193,567 l. 5 s. 6 d., dont : fol. 40, 200 l. pour une année de l'indemnité de logement de M. de Bernières, ingénieur du Roi au château de Dijon, au lieu de M. d'Auvare de Verayon qui avait remplacé M. de Montorges; — fol. 41, 50 l. allouées au même titre à M. Le Grand, commissaire des guerres et du corps royal de l'artillerie au département des duché et comté de Bourgogne, et 300 l. à M. de Cossigny, directeur des fortifications en la même province; — fol. 42, 10,334 l. 11 s. payés au Srs Vincent Naissant, Poyet et Meynié, pour l'établissement de moulins à bras en 1766, « attendu les sécheresses qui avoient abaissé l'eau des rivières de manière qu'il n'estoit plus possible de se servir des moulins à eau »; — fol. 44, 1,766 l. 13 s. 4 d. formant le tiers du prix convenu avec Poyet pour la démolition et la reconstruction de la porte Saint-Pierre, aux termes d'un marché du 26 août 1767; — fol. 47, 12,029 l. 1 s. 3 d. versés aux marchands de blé, à valoir sur la somme de 54,567 l. 19 s. 7 d. qui leur était due pour « prix des froments et méteils fournis aux marchés de la ville depuis le 18 septembre jusqu'au 27 décembre 1768. » — Fol. 51-69, pour 1768. — Recettes : 175,436 l. 13 s. 5 d., et dépenses : 200,705 l. 11 s., dont : fol. 63, 9,600 l. versées à l'Hôpital général, « pour droit lui appartenant sur le produit des octrois et cotte d'aumône »; — fol. 64, 6,929 l. 14 s. 7 d. pour indemnité de

logement allouée à divers fonctionnaires de la province, notamment à MM. de la Tour-du-Pin, lieutenant général, et Amelot de Chailloux, intendant de Bourgogne; — fol. 67, 4,696 l. pour la solde de sept compagnies du guet servant à la garde et sûreté de la ville; — fol. 68, 745 l. pour une année du loyer des logements occupés par les invalides dans l'enceinte des bâtiments de Clairvaux; — fol. id. 292 l. 6 s. alloués à M. Toussaint Mathey, notaire, pour vacations et droits du contrat de rente au capital de 40,000 l. par lui passé le 4 juillet 1768, au profit de cinq monastères de dames Sainte-Ursule. — Fol. 70-90, pour 1769. — Recettes : 115,502 l. 3 s. 1 d., et dépenses 153,357 l. 19 s. 4 d., dont : fol. 88, 1,200 l. pour les gages de quatre exempts de police de la ville de Dijon; — fol. id. 23,480 l. 19 s., montant des frais auxquels donna lieu la tenue des États de 1769, etc.

M. 401. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 148 feuillets, papier.

1770-1775. — Comptes, etc. — Autres comptes semblables rendus par Jean-Baptiste Pelversié, receveur. Fol. 1-20, pour 1770. — Recettes : 115,558 l. 8 s. 10 d., et dépenses : 187,773 l. 17 s. 3 d., où : fol. 11, 600 l. pour l'indemnité de logement accordée à M. de Neuilly, commandant de la ville de Dijon; — fol. 13, 300 l. payées au Sr Collenot, geôlier des prisons, pour avoir dressé des plans et fait des projets au sujet de leur reconstruction, ainsi que pour avoir nourri un compagnon menuisier qui y était détenu; — fol. 14, 800 l. données à titre d'indemnité aux religieux Minimes de Dijon, pour l'abandon d'une maison sise rue Musette, à charge par la ville de payer à Mlle Ancemot une pension viagère de 150 l. et celle de 10 l. au Sr Mille. — Fol. 21-40, pour 1771. — Recettes : 190,022 l. 7 s. et dépenses : 201,006 l. 6 s. 5 d., dont : fol. 36, 3,400 l. pour huit années et demie de la pension due au collège de Dijon, au paiement de laquelle les habitants furent condamnés par arrêt du Parlement du 19 décembre 1769. — Fol. 41-64, pour 1772. — Recettes : 110,250 l. 13 s. 9 d., et dépenses : 147,543 l. 3 s. 9 d., où : fol. 50, 28,543 l. au Sr Taisand, chargé de l'enlèvement des boues et de l'entretien du pavé de la ville; — fol. 57, 24,057 l. 11 s. 3 d., prix auquel s'élevèrent les dépenses faites pour la tenue des États de 1772; — fol. 58, 2,118 l. 12 s. montant des frais de la fête ordonnée à l'occasion de la naissance du duc d'Enghien (26 l. furent données aux Jacobins pour la décoration de leur église où la ville fit chanter un *Te Deum* et 310 l. au Sr Mielle, maître de musique, pour la musique qu'il fit exécuter à cette cérémonie). — Fol. 65-86, pour 1773. — Recettes : 110,136 l. 11 d., et dépenses : 183,632 l. 19 s. 5 d., dont : fol. 77, 200 l. pour une année du logement de M. d'Arçon, ingénieur au château de Dijon. — Fol. 87-126, pour 1774. — Recettes : 148,506 l. 6 s., et dépenses : 171,585 l. 9 s. 6 d., où : fol. 92, 1,602 l. payées à M. Chartraire de Bourbonne, pour une année d'intérêts du principal de 36,000 l. prêté à la ville; — fol. 124, 200 l. au Sr Petit, entrepreneur, en déduciion du prix convenu avec lui pour peindre les numéros au-dessus des portes des maisons. — Fol. 127-148, pour 1775. — Recettes : 80,443 l. 19 s. 11 d., et dépenses : 132,553 l. 12. 7 d., où : fol. 145, 136 l. accordées au Sr Louis Monier, graveur, pour avoir gravé le plan géométral de partie de la ville et du faubourg Saint-Nicolas, ainsi que du cours de Suzon, jusqu'au delà de Saint-Martin, dont il tira la planche à cinq cents exemplaires; — fol. id. 6,379 l. 10 s. 10 d. remboursés au receveur pour l'achat de bourses de jetons d'argent et de bronze, distribuées lors de la tenue des États de 1775; — fol. id. 2,854 l. au Sr Joly, fourrier, pour la location des chambres garnies occupées par les officiers de la suite de S. A. S., et 2,871 l. au Sr Reverchon, tonnelier, pour prix des vins d'honneur, présentés tant au Gouverneur de la province qu'aux Seigneurs qui assistèrent à la tenue desdits États, etc.

M. 402. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 66 feuillets, papier.

1762-1775. — Comptes, etc. — Bordereaux des comptes d'octrois, rendus par Edme Fabry, receveur de la ville pour les années 1762-1767 et 1770-1773, et donnant les mêmes chiffres que les comptes inscrits sous les cotes M. 398-401.

M. 403. (Registre.) — In-folio, reliure basane; 198 feuillets, papier.

1776-1784. — Comptes, etc. — Comptes des octrois rendus par J.-B. Pelversié, receveur. — Fol. 176-198, pour 1776. — (On a interverti l'ordre des années dans la réunion des cahiers de ce registre). — Recettes : 82,910 l. 4 s. 7 d., et dépenses : 152,695 l. 1 s. 9 d., où : fol. 192, 2,100 l. pour l'indemnité de logement à la charge de la ville de M. le marquis de Gouvernet, commandant en chef pour le Roi dans les provinces de Bourgogne, Bresse, etc., et 2,000 l. pour le même objet à M. Dupleix de Bacquencourt, intendant « es dittes provinces » ; — fol. 186, 5,621 l. allouées au

Sr Foucherot, major de la milice bourgeoise, pour le décompte et la solde du guet pendant l'année 1776. — Fol. 152-176, pour 1777. — Recettes : 99,410 l. 3 d., et dépenses, 157,743 l. 12 s. 10 d., dont : fol. 154-167, 26,948 l. 8 s. 11 d. pour arrérages des emprunts contractés par la ville de 1762-1769; — fol. 168, 600 l. à l'Hôpital général, à titre d'aumône, suivant l'usage; — fol. 170, 48 l. à Claude-Antoine Magnien, sergent-major de la mairie, pour distribution de chandelles aux corps de garde pendant l'année; — fol. 172, 600 l. pour indemnité de logement due à M. Jaquot de Meuilly, commandant à Dijon sous les ordres de M. de Gouvernet, 300, 75 et 102 l. 17 s. pour celles de MM. le comte d'Aumale, brigadier d'infanterie, directeur des fortifications des duché et comté de Bourgogne; de Baroille, colonel du corps royal et directeur de l'artillerie au partement du Lyonnais et de la Bourgogne; O-Kennedy, capitaine en second du corps royal du génie, chargé de la conduite des ouvrages de fortification de Dijon et d'Auxonne; — fol. 174, 4,229 l. 6 s. payés à divers pour travaux exécutés à la salle de spectacle. — Fol. 132-151, pour 1778. — Recettes : 99,481 l. et dépenses : 158,621 l. 2 s. 8 d., où : fol. 134, 300 l. payées aux frères des écoles chrétiennes de Dijon pour intérêts d'un principal de 6,000 l. prêté à la ville; — fol. 144, 2,303 l. 15 s. versés au receveur du Bailliage pour les vingtièmes et quatre sous pour livre dus sur le produit des octrois en 1778; — fol. 147, 500 l. pour le logement de M. Acher de Monval, secrétaire en chef de l'intendance; — fol. 149, 9,667 l. 19 s. 11 d., montant des dépenses faites à l'occasion de la tenue des États. (Les bourses de jetons d'argent et de bronze distribuées, suivant l'usage, coutèrent 6,639 l. 19 s. et la location des « berlines » qui servirent au voyage de la magistrature à Plombières pour y complimenter S. A. S., revint à 60 l.). — Fol. 112-131, pour 1779. — Recettes : 98,620 l. 17 s. 3 d., et dépenses : 180,896 l. 13 s. 7 d., dont : fol. 125, 1,200 l. pour le salaire pendant une année des quatre exempts de police. — Fol. 91-111, pour 1780. — Recettes : 121, 412 l. 4 s. 4 d. et dépenses : 171,467 l. 12 s. 3 d., où : fol. 94, 1,602 l. payées à Mme la comtesse d'Avaux, héritière de M. Chartraire de Bourbonne, pour une année d'intérêts d'un prêt fait à la ville par son père; — fol. 103, 1,190 l. 10 s. aux Srs Augustin Lefort, pompier, et Claude Clerc, vannier, pour l'entretien des pompes et des seaux à incendie pendant l'année 1780; — fol. 105, 2,000 l. pour une année du logement de M. de Feydeau de Brou, intendant en Bourgogne. — Fol. 68-90, pour 1781. — Recettes : 120,495 l. 7 s., et dépenses : 158,487 l. 12 s. 10 d., où : fol. 83, 179 l. 6 s. dus aux Srs Thomas, marchand, Normand, peintre, et Detchegaray, concierge du théâtre, pour avoir fourni et posé le rideau de la salle de spectacle; — fol. 86, 2,349 l. 12 s. à Jacques Reverchon, tonnelier, pour la fourniture des vins présentés « en honneur de la part de la ville tant à son S. A. S. qu'aux seigneurs qualifiés qui assistèrent à la tenue des États au mois de mai 1781 », et 12,292 l. 2 s. au Sr Cappus, marchand, pour l'habillement des aides majors, sergents et soldats du guet. — Fol. 40-67, pour 1782. (Ce compte est double). — Recettes : 120,254 l. 7 s. 8 d., et dépenses : 119,980 l. 9 s. 8 d., où : fol. 50, 204 l. 14 s. 2 d. pour une année de l'indemnité de logement accordée à M. Larcher de Chaumont, chargé de la conduite des travaux de fortifications de Dijon et Auxonne; 172 l. 10 s. pour vingt-trois mois de la même indemnité attribuée au Sr Pantros, « ancien garçon major au corps royal de l'artillerie, en résidence à Dijon »; — fol. id., 745 l. payées aux religieux de Clairvaux, pour le loyer des bâtiments ayant servi de casernes pendant l'année 1782. — Fol. 25-39, pour 1783. — Recettes : 120,028 l. 5 d., et dépenses : 106,993 l. 12 s. 7 d., dont : fol. 34, 650 l. allouées à la veuve Galimard et Denis Chambelland, jardiniers, pour l'entretien, durant une année, des arbres des promenades publiques; — fol. 37. 1,058 l. 11 s., montant des dépenses faites à l'occasion de la publication de la paix entre la France et l'Angleterre. — Fol. 1-24, pour 1784. — Recettes : 139,902 l. 11 s. 1 d. et dépenses : 77,097 l 2 s. 1 d., où : fol. 4-13, 25,296 l. 9 s. 7 d. payés à divers pour arrérages des emprunts contractés par la ville; — fol. 18, 11,739 l. 19 s. 2 d. pour les frais occasionnés par la tenue des États de cette année; — fol. 20, 498 l. 11 s. payés au Sr Dufourneau, entrepreneur, pour travaux faits à la salle de spectacle, afin d'en rendre la sortie facile en cas de sinistre, etc.

M. 404. (Registre.) — In-folio, demi-reliure parchemin; 252 feuillets, papier.

1785-1787. — Comptes, etc. — Autres rendus par le même. — Fol. 1-50, pour 1785. — Recettes, y compris le reliquat du compte précédent : 181,162 l. 5 d., et dépenses y compris les reprises du receveur : 90,754 l. 11 s. 4 d., où : fol. 12,756 l. 19 s. 7 d. payés à M. Philibert-André Fleutelot de Marliens, doyen du Parlement de Dijon et directeur de l'Académie des sciences de cette ville, à valoir sur le revenu d'une rente au capital de 34,000 l. portant intérêts au denier 22, créée au profit du doyen du Parlement par M. Pouffier; — fol. 28, 252 l. à Mlle Marie Piron, veuve du Sr Joseph Maufoux, apothicaire, et ayant

droit de Me Claude-Philibert Piron, conseiller au bailliage, pour partie des intérêts d'une rente au denier 22, constituée sur un capital de 6,000 l. au profit d'un Sr Baudinet; — fol. 46, 884 l. 11 s., prix auquel s'élevèrent les réjouissances ordonnées par le Roi, faites le 17 août 1785, à l'occasion de la naissance du duc de Normandie. — Fol. 51-100, pour 1785. — Double du compte précédent. — Fol. 101-130, pour 1786. — Recettes, y compris le paiement de redevances arriérées, les droits sur le sel à raison de 13 s. 9 d. par minot et les sommes dont le comptable était débiteur à la ville : 241,518 l. 18 s. 5 d., et dépenses avec les reprises : 191,153 l. 10 s. 7 d., où : fol. 111, 184 l. 16 s. à valoir sur les 220 l. qui étaient les intérêts d'une rente au denier 20, constituée au profit de Claude-Jean Rigoley d'Ogny, intendant général des postes de France; — fol. 122, 4,400 l. dues aux professeurs et agrégés de l'Université de Dijon pour leurs appointements pendant l'année 1786; — fol. 123, 300 et 75 l. auxquelles la ville était taxée pour sa contribution aux indemnités de logement accordées à M. le comte d'Aumale, maréchal des camps et armées du Roi, directeur des fortifications des duché et comté de Bourgogne, résidant à Besançon, et au Sr Pillon d'Orquesbouville, lieutenant-colonel, directeur de l'artillerie du duché de Bourgogne et du Lyonnais; — fol. 128, 31,665 l. 16 s. 8 d. formant les cinq premiers sixièmes de la somme de 37,999 l. due à M. Jacques Caristie, l'aîné, architecte et entrepreneur, pour la construction de la porte de Condé. — Fol. 131-159, pour 1786. — Double du compte précédent. — Fol. 160-205, pour 1787. — Recettes, y compris les arriérés : 202,453 l. 16 s. 9 d., et dépenses : 208,833 l. 3 s. 3 d., dont : fol. 171, 150 l. données à M. Poulletier de Suzenet, commissaire principal des guerres du duché de Bourgogne, pour une année d'indemnité de logement; — fol. 172, 1,200 l. à l'Hôpital général de Dijon, pour l'acquittement en 1787 de la fondation de M. J. de Berbisey, premier président au Parlement de Dijon, pour l'apprentissage de métiers à douze enfants pauvres désignés tous les ans par le bureau dudit Hôpital; — fol. 197-198, 6,154 l. 11 d. payés à l'occasion de la tenue des États de la province (130 l. 11 s. pour les frais de voyage des officiers municipaux qui se rendirent à Plombières pour y complimenter Mgr le Prince de Condé, gouverneur de la province et président des États; — 70 l. prix de cinquante livres de poudre à canon employées pour les salves d'artillerie ordonnées à son arrivée et à son départ; 3,225 l. 10 s. 11 d., prix des jetons d'argent distribués à l'occasion de ces États; 932 l. 15 s. dus aux particuliers qui logèrent en chambres garnies les officiers de S.A.; 1,795 l. 4 s., montant de huit cent seize bouteilles de vin, dont les unes furent offertes à Mgr le Prince, aux Élus, etc., et les autres servies au repas donnés aux députés des trois Ordres; — fol. 199, 11,661 l. 10 s. alloués aux Srs Verdin et Champagne, négociants à Dijon, pour l'habillement et l'équipement des sergents de la mairie et du guet; — fol. 201, 3,200 l. dues au Sr François Attiret, statuaire et professeur en la ci-devant académie de Saint-Luc, pour les quatre bas-reliefs de la porte de Condé, et fol. 202, 23,167 l. 11 s. 8 d. dues au Sr Caristie, architecte, adjudicataire des travaux à exécuter pour l'établissement de cette porte. — Fol. 206-252, pour 1787. — Double du compte précédent. — Fol. 250, ordonnance de l'Intendant, du 28 avril 1787, qui fixe l'indemnité due aux fermiers des octrois pour la non jouissance du droit à eux amodié de l'octroi sur les fruits de vignes affermées sur le finage de Dijon, et montant à 36,661 l. pour sept années, etc.

M. 405. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 151 feuillets, papier.

1705-1709. — Comptes, etc. — Comptes rendus par Claude de La Loge, receveur de la ville, des sommes perçues pour les droits attribués aux offices d'inspecteurs aux boucheries, créés par édit donné à Versailles au mois de février 1704 (ces droits étaient de 3 l. pour chaque bœuf ou vache, 12 s. pour chaque veau ou génisse et 4 s. pour chaque mouton, brebis ou chèvre entrant en la ville de Dijon ou ses faubourgs). — Recettes consistant dans le prélèvement de ces droits d'une part et d'autre dans les sommes empruntées afin d'acquitter la finance d'inspecteurs réunis au corps de ville : 180,832 l. 2 s. 8 d., et dépenses : 179,427 l. 3 s. 7 d. dont : 77,084 l. 14 s. 2 d. pour le prix de cette finance, y compris les 2 sous pour livre, le surplus pour les frais du compte, le paiement d'intérêts à des créanciers ou le remboursement de capitaux prêtés, etc. V. G, 310, 311.

M. 406. (Registre.) — In-folio, reliure basane ; 298 feuillets, papier.

1705-1741. —Comptes, etc. — Comptes sommaires rendus chaque année à la mairie par Nicolas Surget, secrétaire en la Chambre des comptes, ainsi que par Claude et Joseph Demermety, en leur qualité de commis à l'inspection des boucheries, dont les recettes consistant dans le produit des droits payés à l'entrée des animaux aux portes de la ville (ils en-

traient le plus souvent par la porte d'Ouche), varient : août 1712 à août 1713 : 22,078 l. 9 s. 9 d.; août 1715 à août 1716 : 11,193 l. 18 s. 4 d.; — août 1720 à août 1721 : 15,340 l. 8 s. 5 d.; — août 1729 à août 1730 : 18,208 l. 16 s. 7 d.; août 1735 à août 1736 : 15,188 l. 17 s. 2 d.; et les dépenses : sommes remises au receveur de la ville, frais de comptabilité, décharges consenties à divers, etc., sont de, pour les années 1711-1712 : 9,212 l. 19 s. 8 d.; — 1714-1715 : 10,853 l. 9 s.; — 1718-1719 : 14,771 l. 19 s.; — 1724-1725 : 15,824 l. 5 s. 2 d.; — 1730-1731 : 17, 871 l. 2 s.; — 1740-1741 : 16,419 l. 13 s. 3 d. V. G, 310, 311.

M. 407. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1387. — Recettes et contrôle des amendes perçues en vertu de sentences de la Mairie pour infractions aux ordonnances concernant les métiers et délits, ainsi que de droits divers au profit de la ville. — Fol. 1, condamnation du nommé Hugot Le Bortiet, « poissenier », à une amende de 10 s. pour avoir mis en vente des poissons « qui n'estoit bons ne dignes de vendre en place »; — fol. id., autre à 1 franc de Jean, de la rue ez Nonains, pour avoir pris des gerbes de dîme « en Saint-Martin » et les avoir « molées avec les siennes et en son monteaul »; — fol. 3, autre à 1 f. de Mariot, pour avoir « battu de nuyt Hugues le fils à la Diablesse »; — fol. 5, un rapport des jurés barbiers de la ville, « lesquelz en leurs loyaultez et « conscience, et par leurs sermens qu'ils ont donné à « ladicte ville, ont rapporté et faicte leur relacion de « certaine basture et blessure faicte par Thevenin de « Sanz, tanneur, en la personne de Parisot, le tointu- « turier, ou col, en la partie senestre qu'ilz ont bien « et diligemment veue et visité ledit Parisot, et que « icelli est hors de péril de mort à cause de ladicte « basture et navreure et col, se autre incidant n'y « vient que Dieu ne vuille. » A la suite duquel rapport Thevenin, qui était prisonnier, fut, à la sollicitation de ses parents et amis, « baillé tout prisonnier et « en garde à Jehan de Fontaines, Jehan de Citeaux « et Jacquot de Saint Joint, demeurant à Dijon, tan- « neurs; lesquels l'ont pris et promis à rendre et rece- « voir corps pour corps, avoir pour avoir à toutes « journées qu'il leur seroit assigné et soubz l'obliga- « tion de tous leurs biens quelconques et ledit Theve- « nin les en promit à garder deperde », etc.

M. 408. (Cahier.) — In-folio; 83 feuillets, papier.

1388-1390. — Recettes semblables (magistrature de Jean Baudot) où, fol. 1-8, liste des particuliers mis hors des prisons après avoir payé les amendes auxquelles ils avaient été condamnés; — fol. 20, les amendes d'un franc auxquelles furent condamnés Perrenot Godin, de Pesmes, charretier, et Richard de la Perrière, le premier « pour ce qu'il a couru sus à Robert Sombernon, sergent de la ville, et injurié le prévost de Dijon »; le second pour avoir joué aux dés nonobstant les défenses et s'être servi de dés « faux et mauvais »; — fol. 22, une autre amende de 100 s., montant de la condamnation prononcée contre le fils de feu Jean Le Rousselet, « pour ce que li et plusieurs autres par nuyt, ou contempt (mépris) de l'édit de la ville, furent en l'ostel de Ysebeau, femme Thiebault de Chambères, rompirent et briseroient les ussenes (portes) dudit hostel et à icelli Ysebeau firent plusieurs assaulx, pour lesquelx assaulx elle eust eue villenie de corps se ne fussent les visins d'icelle »; — fol. 51, amende de 20 s. infligée par les quatre maîtres bouchers à Perrenit, dit petit Bonet « pour ce que l'on a trouvé à son banc une truye qu'il cuidoit vendre comme masle »; — fol. 73, celles de 10 s. encourues par plusieurs pour avoir mis en vente de la mauvaise moutarde ou l'avoir vendue à faux poids, etc.

M. 409. (Cahier.) — In-folio, couverture parchemin; 27 feuillets, papier.

1397. — Recettes, etc. — Fol. 13, amende de 10 s. encourue par Simon le Brénet pour avoir vendu la nuit des perdrix et autres pièces de gibier qu'il n'avait portées au marché; — fol. 15, autres de 5 s. payées tant par une fruitière qui avait acheté deux sacs de poires avant l'heure prescrite, que par celui qui les lui avait vendus; — fol. 17, treize amendes de chacune 10 s. auxquelles furent condamnés par les « quatre maîtres » des bouchers pour contraventions aux ordonnances de cette profession, etc.

M. 410. (Cahier.) In-folio; 68 feuillets, papier.

1403-1407. — Recettes, etc. — Fol. 4, amende de 6 gros payée par Jean de Boigueil, boulanger, pour pain blanc fait « de blef non suffisant et n'estoit digne de faire miches brunes »; — fol. 7, condamnation de Guiot Gigonnier, boucher, aux amendes de 10 s. pour avoir mis en vente « des trippes puans », et 10 s. pour avoir vendu le samedi 13 novembre 1403, de la viande d'un animal tué le mercredi précédent, sans l'avoir salée, ainsi que le Maire le lui avait prescrit; — fol. 10, autre de 10 s. infligée à Lambert Micheaul,

pour avoir mis en vente « poissons mors et pourris comme boèches, barbeaulx, carpes et perches »; — fol. 12, autre de même somme, à Bertrand Brulart « pour moutarde trouvée chiez li », qui n'était « pas de bon senevey et vin aigrelais »; — fol. 43, autre à 10 s. du nommé Billecart, cordonnier, chez lequel on avait trouvé une pièce de cuir de veau mal tannée, sur laquelle il avait apposé sa marque et dont il avait employé une partie à faire des souliers qui furent confisqués au profit de la ville; — fol. 57, autre à 60 s. de Jean de Verdun, Lorrain, serrurier, pour avoir, contrairement « à leur lettre de mestier » retenu un apprenti « à quatre ans » au lieu de six ans, etc.

M. 411. (Rôle.) — formé de la réunion de neuf feuillets et d'une longueur de 3m 45.

1410. — Recettes des amendes, etc. — Où celle de 2 f. encourue par frère Lamat « moynne de St Bénigne « détenu prisonnier pour ce que lui, messire Jean Pi- « not, prestre, la femme Hennequin et la femme Guil- « laume Montoillot furent par nuyt, après couvrefeu « pris par le gait en l'ostel de Volant est estumes »; ledit Mre Jean, et les femmes Hennequin, Montoillot et Volant durent payer un franc pour la même cause; — autre de 1 f. par Philippe Cournotte, de Chevigny-Saint-Sauveur, pour avoir frappé « d'un coutel, jusques à sant, un terrillon estranger »; — celles de 10 et 20 s. par Perrenot Sebille « pour ce que judiciairement (devant la justice) il a desmenty Humbert Thiery, pour sa gorge »; — par Jean de Norion, maréchal, pour avoir dit devant le juge à Micheaul, le fourbisseur, qu'il s'était parjuré, etc.

M. 412. (Registre.) — In-folio; 81 feuillets, papier.

1410-1411. — Recettes des amendes. — Fol. 5, amende de 10 s. (réduite à 2 gros à cause de la pauvreté du délinquant) encourue par Girard Queuchart, de Varennes, pour avoir livré du blé qui n'était point tel que l'échantillon montré à l'acheteur. — fol. 14, la même amende dont furent passibles Jaquet Aneduche, serrurier, pour avoir débauché le nommé Guillemin, travaillant chez un de ses confrères, et ledit Guillemin pour être parti de chez son patron sans avoir terminé l'ouvrage entrepris; — fol. 28, 280 f. montant des « amendes de tournaige » payées (on ne dit pour quel motif) par 268 particuliers y dénommés; — fol. 50, de 10 s. à laquelle la femme Jean de Lile fut condamnée pour avoir voulu vendre une anguille « de malvaise mort », etc.

M. 413. (Registre.) — In-folio; 132 feuillets, papier.

1415-1418. — Recettes, etc. — Fol. 1, la condamnation à une amende de 10 s. de Naulot, tripier, « pour une bouse de vaiche trouvée en son hostel »; — fol. 40, celle à 40 s. chacun de plusieurs individus pour avoir lié ou fait lier leurs vignes au mois de mars nonobstant les défences; — fol. 57, celle à 1 f. payée par Simonnet de Charrey, pour avoir amené à la foire treize « maulvaises arches »; — fol. 65, celle à 5 s. de Odot, dit Macherel, maçon, pour avoir chassé de sa demeure, en le menaçant de son poing, un sergent qui voulait y prendre un gage à la suite du procès-verbal dressé contre lui pour n'avoir point été sur les remparts lorsqu'il y était commandé pour la garde de la ville et dit qu'il n'aurait aucun gage, non plus que le capitaine de la ville s'il se présentait; — fol. 73, une amende de 3 s. encourue par « une garsote », fille de la femme Guienot Colas pour avoir cueilli des raisins dans les vignes des Petits Poussots; — fol. 117, autre de 5 s. par Mre Pierre de Noiron, pour avoir, lorsque le sergent Semyon se présenta chez lui pour recevoir le huitième de 21 gros de cens que devait sa maison tant aux chapelains de Notre-Dame de Dijon qu'à ceux de Saint-Nicolas, « print ledit ser- « gent par la poiterine et le fit saulter dehors sa mai- « son (et lui fit cloure son huis après) en disant que « par le sang de Dieu il ne prenroit nulz de ses gai- « ges, ne n'entreroit point en sadite maison, et s'il y « entroit ne Humbelot Le Mercier, collecteur, il se « pourroit bien efflée à eulx », etc.

M. 414. (Registre.) — In-folio; 154 feuillets, papier.

1420-1425. — Recettes semblables, où les condamnations : fol. 15, de la femme de Jean Pechinot à une amende de 10 s. « pour chandole mault faicte où il a trop de luminon tant en plusieurs torches comme en plusieurs sierges »; — fol. 25, de divers particuliers (38) à des amendes variant de 3 à 6 s. pour avoir pris des raisins dans les vignes; — fol. 49, d'un étranger, à 3 g. pour avoir mis en vente au marché de « très mauvaiz paisseaulx lesquelx furent ars (brûlés) « pour que ce fut exemple à tous autres »; — fol. 85, de la femme Guillemin le Chouet, revendeuse, à 10 s. pour avoir acheté deux sacs de pois avant l'heure fixée, et à 3 g. celui qui les avait vendus; — fol. 86, de Regnaude la marchande poulaillère, à la même somme, pour avoir vendu quatre perdrix blanches à

raison de 3 gros la pièce « qui est oultre le pris sur ce ordonné »; — fol. 119, de maître Robert à 1 f., chez lequel on avait trouvé des échaudés « très malvailz non digne de faire miches »; — fol. 152, de Michel Perron, marchand de poissons à Pontailler, à une amende de 10 s. pour avoir vendu « molvaises grevisses » (écrevisses), etc.

M. 415. (Registre.) — In-folio; 160 feuillets, papier.

1426-1430. — Recettes semblables. — Autres condamnations : fol. 3, de Jehannot de Bouxenois, boulanger, à une amende de 9 gros, pour avoir mis en vente « des miches brunes trop brunes et de molvaise loy »; — fol. 20, de Philippe Bertault, à 10 s. « pour une tinée de moustarde toute arce et punaise » trouvée en sa maison; — fol. 81, de Robert-Vureteaul de Chambeuf, et Jean Le Lorrain, chauffourniers, à 1 f. pour avoir vendu deux tombereaux de chaux « qui estoient trop cours l'un de quatre quartranches et l'autre de six quartranches »; — fol. 83, de 119 particuliers à des amendes diverses montant à 8 f. 17 s.; parmi les condamnés, on remarque les noms de : Jean Beau, sergent du Duc; Jacquet « l'esmailleur »; Jean Pastinien et sa chambrière, et « ung compaignon qui avoit deux femmes »; — fol. 137, de Pierre Polain, cordonnier, à une amende de 6 g. pour avoir fait des souliers avec du cuir de cheval, etc.

M. 416. (Registre.) — In-folio; 199 feuillets, papier.

1430-1434. — Recettes semblables. — Autres condamnations : fol. 42, de Jean Jolivet, dit l'abbé de Froitvaul, « pelleçonnier » (fourreur), à une amende de 100 s. pour avoir, nonobstant la défense faite sous peine d'encourir cette condamnation, « batu et feru ou bras » Étienne Leventre, qui était en la garde de la ville; — fol. 43, de Jeoffroy Chiero, à 20 s. pour « estre coustumier de jouer et souffrir jouer es quartes en son hostel »; — fol. 43-44, de Nicolas Jacobin, boulanger; Nicolas Chaudron, tonnelier, et Michoteaul, à l'amende de 5 s. chacun pour avoir juré l'un « le sanc Nostre Seigneur », l'autre « la mort Nostre Seigneur », et le troisième « le sanc que Dieu pourta »: — fol. 45, de Jean Robert, orfèvre, et Aubert Clopin, mercier, à la même peine pour avoir juré l'un « la passion » et l'autre « le sacrement de Nostre Seigneur »; — fol. id. de Gautherin, tanneur, et de trois autres, ses complices, à une amende de 4 f. réduite à 2, pour avoir été la nuit chez Regnauldot de Janley, où ils prirent de leur autorité un compagnon couché avec la chambrière de Regnauldot et emportèrent son pourpoint et son chaperon; — fol. 101, de Jean Perrot, Jean Chappelain et Martin, valets et serviteurs de Guillemin de Mantoche, détenus prisonniers, à une amende de chacun 20 s. pour avoir « assailli par nuit une femme qui demeuroit dans l'ostel dudit Mantoiche, pour la congnoistre charnellement »; — fol. id. à une amende de même somme dont la moitié au profit de la ville et la moitié attribuée à ceux qui constatèrent le délit de Colin Niquet, valet de Jean Richard, que l'on avait trouvé couché la nuit avec deux filles, nonobstant que ce fut défendu par les ordonnances; — fol. 193, une amende de 20 s. payée par Jean Jolivet, « peletier de peaulx », pour « ce qu'il a batu maistre Henry Bellechose, lui estant pourtier et garde de ville », etc.

M. 417. (Registre.) — In-folio; 194 feuillets, papier

1434-1439. — Recettes, etc. — Autres condamnations : fol. 1, à une amende de 20 s. chacun, dont la moitié au profit des hommes du guet les ayant arrêtés, de quatre compagnons qui « faisoient une grant noise et débat » la nuit dans la rue et fervient (frappaient) aux huis des bonnes gens »; — fol. 2, à la même amende de Colin Pillart, pour avoir battu jusqu'à effusion de sang une « fillette commune » qui était en la garde de la ville; — fol. 3, aux amendes de 100 s. et 3 f. de Drouhot de Marnay et Jean de Pestinien, pour s'être assemblé « en l'ostel de Mre Jean de Scay pour courir sus au guet de la ville »; — fol. 19, à une amende de 10 s. de Jean Gaisot, tonnelier, qui avait livré au cellier du Duc à Talant, six queues (12 tonneaux) où il y « avoit encoigneures es foux joings foulées et douves rompues »; — fol. 53, à une amende de 10 l. modérée à 5 à cause de la pauvreté du délinquant et par pitié pour sa femme et ses enfants, d'Odinet de Concigny, drapier, qui, mécontent de ce que le nommé Triboulot, meunier des moulins de Chèvremorte, ne lui avait point permis de fouler un drap au foulon de ce moulin, fit mettre par le nommé Didier, son valet, une pointe d'acier en la pile de ce foulon, afin que les draps que l'on y foulerait par la suite fussent détériorés et Triboulot obligé à en payer le prix. (A raison de son indigence et de ce qu'il n'avait pas « bon senz naturel », Didier ne fut point condamné à une amende pour avoir exécuté les ordres de son maître, mais il fut mis « ou crot secz pour les deux piez » (renfermé dans un cachot les pieds attachés) et y demeura quatre jours et quatre nuits au

pain et à l'eau); — fol. 85, à une amende de 20 s. chacun, dont moitié à la ville et moitié au procureur-syndic et autres qui constatèrent la contravention, de treize individus qui jouèrent aux cartes en la « chambrote » de la porte d'Ouche; — fol. 88, à une amende de 60 l. de Perrenot Poillot, geolier des prisons, pour avoir « injurié de vilenie, honorable homme Philippe Machefoing »; — fol. 90, à 10 sous à la requête de Mre Jean Chappuis, secrétaire du Duc, et dont moitié fut attribuée à ceux qui conduisirent le délinquant en prison, du nommé Jehannin, couturier, trouvé la nuit dans les rues après l'heure prescrite par les ordonnances; — fol. 91, à une amende de 18 gros chacun d'Étienne Goudin, barbier, et Jean Gilebert, maréchal, pour avoir, de leur « autorité pryvée sans licence de justice » pris « ung moigne couché avec une femme » en l'hôtel de Jean Bonpoix, « et icelly ranconnèrent de 9 gros sans l'amener à justice et le laissèrent alez », etc.

M. 418. (Registre.) — In-folio; 109 feuillets, papier.

1445-1447. — Recettes, etc. — Autres aux amendes: fol. 1, de 2 f. de Perrin Bornier, pour avoir acheté deux cuirs de vaches non signés; — fol. 36, de même somme, de Pierre Tollon, drapier, « pour avoir folé ung drap au molin qui se devoit foler au pied »; — fol. 46, de 2 f. de Humbelin Perrot, pour avoir acheté du blé en sa maison, tandis qu'il était défendu d'en acheter ailleurs qu'au marché; — fol. 48, de 1 f. de Jean Thiébault, tisserand de toile, qui avait « regnié son créateur »; — fol. 51, de 6 gros, de la femme Vanneaul, revendeuse, pour avoir acheté des nèfles avant l'heure prescrite pour les personnes de sa profession; — fol. 79, de 1 fr. de Jean le Noiset, qui nourrissait des porcs dans l'intérieur de la ville; — fol. 91, de 6 gros, de Guillemin Vacheret, couturier, pour avoir fait « ung pourpoint de fustaine ouquel il y a plusieurs pièces qui n'y doivent point estre et aussi que le colet est de vieilz drapt »; — fol. 91, de 18 gros, de Jean Lerat, de la même profession, pour avoir façonné « trois pourpoins de treilliz quest euvre deffendue par les ordonnances, car nulz ne doit faire pourpoins que de fustaine, et avec ce sont tres mal faiz et deshonnestement »; — fol. id. de 9 gros, de Jean Euvrard, pour avoir mis en vente neuf paires de chausses à usage de femme, lesquelles étaient de plusieurs draps et de diverses couleurs, etc.

M. 419. (Registre.) — In-folio; 131 feuillets, papier.

1447-1449. — Recettes, etc. — Id. aux amendes: fol. 33, de 3 s. de Jean Gillet, « cuillant des espynes au bout de la vigne de Henry d'Eschenon, pour boucher la sienne tant de ces espynes comme de paulx de saulce »; — fol. 67. de 1 f. de Pierre Pussin, dit l'amoureux, charpentier, « pour avoir juré le sanc Dieu et la mort Dieu »; — fol. 68, de 20 fr. de Jean Lourdelot, cordier, et de trois autres ses complices, pour avoir extorqué de l'argent à plusieurs reprises à Jean Barbier, de Salives, « soubz umbre de ce qu'ilz se disoient le avoir trouvé en adultère »; — fol. 69, de 20 s. de Jean Panneau, pour avoir « voulu prendre et emmener une femme mariée par force, de nuyt »; — fol. 75, de 10 s. dont moitié au profit de la ville, de Jean Grault, boucher, « qui fondoit du sang tout puan qui empunaisoit les voisins et la rue »; — fol. 99, de 3 s. d'une femme qui menait paître ses chèvres dans les fossés de la ville; — fol. 113, de 5 s. d'Étienne le Marchiset, drapier, pour s'être opposé à la saisie d'un cheval appartenant à un marchand étranger logé chez lui, que Jean Jacquemin, dit le Bourguignon, sergent de la mairie, voulait opérer à la requête des fermiers de l'épicerie de Dijon, et dit à Jacquemin, « en jurant la mort Dieu et en le desmontant par ses sanglantes dens », qu'il n'emmènerait pas ce cheval, etc.

M. 420. (Registre.) — In-folio; 49 feuillets, papier.

1449-1450. — Recettes, etc. — Id. aux amendes: fol. 3, de 6 gros du nommé Liégeart, boucher, pour avoir cherché à tromper les acheteurs en exposant à son étal une brebis à laquelle il avait « actaichie au cartier d'arriere le pissot d'ung mouton », ainsi que des rôtisseurs Micheaul et le Grant Jehannin, pour avoir, le premier, mis en vente des pigeons « estoffez et de maulvaise mort », et le second, fait rôtir des « connis puans et dont chiens ne vouloient mainger »; — fol. 11, de 4 f. de Guillemin de la Houle, tondeur de drap, Giromet, le peintre, et autres pour leur « droit de bienvenue »; — fol. 15, de 12 d. de Jean Le Villotet, de Dijon, pour avoir mis en vente à la foire des « ouzières courtes et déliées »; — fol. 25, de 3 s. de Jacot le Sourdeaul, qui, sur l'observation d'un messier, qu'il traversait un champ où il ne devait passer, lui aurait répondu: « En despitent de toy je le traverseray encore une fois »; — fol. 33, de 18 gros, de Jean

Ramault, chaussetier, pour malfaçon de six paires de chausses dont « les aloises » étaient trop basses, et « trop vuidées de drap dedans jambe et pou garnies de toille », etc.

M. 421. (Registre.) — In-folio; 155 feuillets, papier.

1450-1453. — Recettes, etc. — Autres aux amendes : fol. 67, de 1 fr. dont la moitié, qui était de de 6 gros, fut perçue au profit de la ville, de quatre « savatiers », pour avoir acheté les cuirs de sept veaux, ne portant point la marque de la mairie, non plus que celle du tanneur ; — fol. 100, de 2 f. de Regnault Daubourg, perrier, qui était « coutumier » de jouer aux dés et y laissait jouer chez lui ; — fol. 101, de 3 f. de trois maçons allemands, pour avoir fait du bruit « en la maison des fillettes » et les avoir battues ; — fol. 109, de 10 s. perçus, moitié au profit de la ville et moitié au profit des visiteurs du métier qui constatèrent le délit de, Oudot Gigonnier, boucher, pour avoir mis en vente de la chair de brebis « roye en manière de mouton » ; — fol. 153, de 20 s., dont 6 gros pour la ville et 6 pour ceux qui opérèrent son arrestation, de Mathieu Bel, charretier, pour avoir donné un coup de couteau à un compagnon auquel il fendit le pouce, puis mis en liberté à la suite d'un accord avec celui qu'il avait blessé ; — fol. id., de 5 gros de André Le Bricardet, pour avoir occasionné des frais inutiles à la ville en interjettant appel au bailliage sans raison d'une sentence de la mairie ; — fol. 154, de 1 l. de Thomas Colin, maréchal, pour avoir contrevenu aux ordonnances en jouant à la paume lorsque l'on faisait une procession générale, etc. (A dater de 1450 jusqu'en 1544, — M. 421 — M. 444, — on trouve en tête des registres des amendes une liste des jurés des métiers. En 1450, les jurés des orfèvres furent Jean de Cusaulx, Jean Rabustel, Odot Douhay ; ceux des verriers et des peintres : Guillemin le Jeune, Jean Rabustel, Guillemin Sepicre, peintre, et ceux des maçons : Philippe Machefoing, Jean de Mousterot, etc.)

M. 422. (Registre.) — In-folio ; 161 feuillets, papier.

1453-1455. — Recettes, etc. — Id. aux amendes : fol. 42, de 1 f. de Jean Anquart, vigneron, qui, irrité des reproches qu'on lui faisait au sujet de ce qu'il avait cassé le bras à sa femme, se mit « à jurer et regnier le nom de Nostre Seigneur » ; — fol. 47, de même somme et aux frais de la réparation des dégâts qu'ils avaient causés, de Dimanche Poirot, maréchal, et ses complices, pour avoir assailli la nommée Michelote, femme Jehannin et avoir rompu son « huis » ; — fol. 63, de 10 s. de Richart Simon, rôtisseur, pour avoir mis en vente un oison et une épaule de mouton « lesquelx estoient puans, pugnais, vielz et reschauffez « et n'estoient pas suffisants pour entrer en corps « humain ». (Simon ayant adressé une requête afin d'être déchargé du paiement de cette amende, il lui fut répondu qu'elle était bien minime « selon l'exigence du cas », les viandes que l'on saisit chez lui et que l'on brûla devant sa porte étant de si mauvaise qualité « que c'estoit assez pour mourryr ceux qui « en eussent mangié », et il lui fut défendu de commettre à l'avenir un semblable délit « sur penne d'estre privé de non jamais roty, ne soy mesler du mestier de rôtisserie en la ville et banlieue ») ; — fol. 91, de 20 s. de Guillemin Le Bonbanset, couturier, pour s'être refusé à aller travailler de son métier pour Mgr le Duc, après le commandement qui lui en avait fait un sergent de la mairie ; — fol. 104, de 1 f. de Chrétien Feugern, valet de maître Jean de Drogues (Jean de la Huerta, tailleur d'images), pour s'être battu en la maison des fillettes après le couvre-feu sonné ; — fol. 151, de 4 s., montant des condamnations encourues par quatre individus pour avoir joué « au trinquet » aux halles de Champeaux, nonobstant les défenses ; — fol. 157, de 1 f. à laquelle fut condamnée la femme Lavarel, que l'on avait trouvée couchée avec « ung jeune filz », etc.

M. 423. (Registre.) — In-folio ; 201 feuillets, papier.

1456-1460. — Recettes, etc. — Id. aux amendes : fol. 91, de 1 f. de Philippe Galenet, « archier » (menuisier) pour « avoir regnié et despité le nom de Nostre Seigneur » ; — fol. 138, de 2 f. des religieux de Cîteaux, pour avoir vendangé leur vigne en Petigney, avant la publication du ban de vendanges ; — fol. 144, paiement de 4 f. pour son droit de maîtrise d'un nommé Anthoine, reçu maître orfèvre, lequel a mis à la table de la ville « son nom et seing dont il signera l'ouvraige d'orfèvrerie qu'il fera doresnavant » ; — fol. 190, une amende de 1 f. à laquelle fut condamné Bernard Vatellet, coutelier, pour s'être battu dans la rue avec Peschinot, auquel il avait donné un coup de « braquemart », (épée) ; — fol. 193, Simon Rousselet, apprenti orfèvre en l'hôtel de feu Thomas Lorote, paie 18 gros pour son droit de maîtrise. (Adam, le peintre, fut juré en 1457).

M. 424. (Registre.) — In-folio; 234 feuillets, papier.

1460-1465. — Recettes, etc. — Id. aux amendes de : fol. 35, 6 gros, de Huguenin le Bon Dieu, tisserand, pour avoir été l'auteur d'une querelle la nuit, en l'hôtel où il était logé et y avoir « regnie le nom de Nostre Seigneur » ; — fol. 84, 17 gros, d'une jeune fille que l'on avait trouvée « vestue d'une robe noire et desguysée en manière d'ung homme d'église » ; — fol. 221, 1 fr. dont les deux tiers, qui étaient de 8 gros, perçus par la ville et l'autre tiers attribué aux sergents qui constatèrent le délit « d'une femme trouvée en adultère » ; — fol. 228, 1 f. de Jean Cœur de Roy, pour avoir fait du bruit et s'être querellé, la nuit, en l'église Saint-Jean. (Jurés des peintres et verriers en 1461 : Pierre Cornille, Jean Rabustel, Adam Du Mont), etc.

M. 425. (Registre.) — In-folio; 242 feuillets, papier.

1465-1470. — Recettes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 30, 1 f. dont le quart au profit des dénonciateurs, de la nommée Claire de Neufchâteau en Lorraine, que l'on avait trouvée couchée avec un homme marié; — fol. 48, 12 gros, montant des deux condamnations prononcées d'après le rapport des jurés du métier qui constatèrent le délit et perçurent la moitié de l'amende, de André de la Perrière, serrurier, qui avait fait deux serrures plates, « lesquelles n'estoient pas » suffisamment « garnies et pour ce estoient maulvaises et faulces et amendables » ; — fol. 76, 1 f. de Moingeot le Pellissonnier, homme marié, pour avoir couché la nuit avec une femme mariée ; — fol. 78, Bernard de Charmes, reçu maître orfèvre, ne paie que 3 f. pour son droit de maîtrise, attendu qu'il a appris son métier à Dijon ; — fol. 123, 1 f. dont furent passibles plusieurs particuliers qui avaient vendangé avant l'époque fixée, mais dont on les tint quittes pour divers motifs, et notamment à cause de la peste régnant à Dijon au moment des vendanges (de 1467) qui empêcha de veiller à l'observation des bans; — fol. 175, 6 gros d' « une fille commune » pour certain vilain serment qu'elle avait fait en présence du Maire ; — fol. 182, 5 s. de François Joly, serrurier, pour avoir enlevé divers objets des mains d'un sergent de la mairie qui en opérait la saisie en sa demeure, en vertu d'un commandement et avoir rompu la verge de ce sergent ; — fol. 198, 6 gr., de Jean Girault, boucher, pour avoir mis en vente, le 7 septembre 1469, la viande d'un porc grené « et eschauldé » ; — fol. 227, 1 f. dont le tiers au profit du dénonciateur, de Gauthier Trivier, ouvrier drapier, pour avoir « regnyé les noms de Dieu nostre créateur, de la glorieuse Vierge Marie et de Messire Saint Anthoine » ; — fol. 236, 15 f. dont ung marc d'argent fin versé par Mahiet Lablais, pour licence à luy donnée de lever et tenir ouvreur du mestier d'orfèvrerie à Dijon, et 6 f. par Étienne Gauthier et Perrenet Loigerot, pour leur droit de maîtrise et permission d'exercer la même profession en cette ville. (Me Guillaume Gueniot, Louis de Visen, et les peintres Jean Changenet et Adam Dumont, furent, en 1466, jurés des métiers de peintre et verrier), etc.

M. 426. (Registre.) — In-folio ; 271 feuillets, papier.

1470-1477. — Recettes, etc. — Autres à celles de : fol. 39, 1 f. chacun, modérées à 10 s. de Miliet Pépin et Étienne de Bruère, pour avoir joué aux quilles « qui est chose défendue » ; — fol. 97, 1 f. modérée à 6 gros, de Philippe Roy, fils de Jacot Roy, barbier, pour avoir fait le guet la nuit, dans la ville, avec le prévôt, sans qu'un échevin les accompagnât ; — fol. 99, 4 f. 4 gr. payés par Pierre Noirot, orfèvre, pour son droit de maîtrise et « licence de lever son ouvreur dudit mestrier » (1474) ; — fol. 151, 3 f. par Nicolas Mongenet, pour même droit; — fol. 201, 1 f. dont le tiers au profit du sergent qui l'avait dénoncé, de Huguenin de Morrey, prévôt de Dijon, pour avoir « regnyé le nom de Nostre Seigneur » ; — fol. 211, 9 f. versés par Pierre Le Villain et Jean Brulley, orfèvres, pour leur droit de maîtrise (1475) ; — fol. 224, 5 amendes de 6 gros chacune, auxquelles 5 bouchers furent condamnés, pour avoir mis en vente de la viande de porc grené. (Les jurés peintres et verriers pour 1475 furent Mes Nicolas Bouesseau, Pierre Moreaul, Athelme Dubois et Pierre Rousseau), etc.

M. 427. (Registre.) — In-folio ; 200 feuillets, papier.

1477-1480. — Recettes, etc. — Autres de : fol. 25, 5 fr. perçus moitié par la ville et moitié par les visiteurs du métier, de Jean Damienot, tanneur, pour avoir acheté « une grosse de moutons tannez » malgré les défenses ; — fol. 37, permission accordée par Thiébault Laleurre, verrier, et autres jurés du métier de peintre, à Pierre Spicre qui fut reconnu « souffisant ouvrier du mestier de paincterye, et auquel on

donna « licence de ouvrer et tenir ouvreur publique » de sa profession : il ne paya rien à la ville étant fils de maître ; — fol. 53, paiement de 18 gros par Jean Desbordes, reçu maître orfèvre, lequel « a aprins son mestier en la ville de Dijon » ; — fol. id., 3 gros chacun, de Jean Voillardet et Jacot le Picquerillet, pâtissiers, pour avoir, le premier, vendu « des pastés mal cuitz casy tous cruz », et le second, fait « de maulvais flans, tant de crême que de fromeige » ; — fol. 100, amendes diverses dont des bouchers furent passibles, pour n'avoir point porté au lieu indiqué hors des murs de la ville, le sang des animaux qu'ils avaient abattus, amendes dont ils furent déchargés sur leur requête, les portes de la ville n'ayant souvent point été ouvertes à l'heure ordinaire à cause de la guerre pendant l'été de l'année 1478. (En ce registre, de même qu'aux précédents, on relate les sommes payées par les aspirants à la maîtrise de professions diverses ; il est fait mention au fol. 124, de l'autorisation d'exercer la profession de peintre à Dijon accordée, d'après le rapport de Jean Perruchot, Philippe Douhay, Jean de Neufville et Thiébault Laleurre, jurés du métier en 1478, et sous la condition de payer les droits, à Pierre Changenet, Perrenet Rousseau et Jean Chandellier, et il est observé dans les lettres de maîtrise que ce dernier sera autorisé à « avoir, lever « et tenir ouvreur dudit mestier et besoingnier d'icel- « luy d'estoffures en armoyrie et en plate painture et « estoffures de ouvrages de chassis et non autre- « ment, et lui a esté réservé par exprez portraicture, « et verrerie jusques à ce qu'il ait fait le devoir en « tel cas » (prescrit) ; — fol. 129, amende de 1 f. dont la moitié au profit des sergents qui le dénoncèrent, encourue par Huguenin Francolet, tisserand, pour avoir joué « à la courtebole » dans son jardin lorsque l'on faisait une procession générale le 29 octobre 1478 ; — fol. 159, autres de 6 gros chacune, dont moitié fut attribuée aux visiteurs des métiers, par Charles Datye de Tournay, marchand étranger, et par Guiot Mairot, apothicaire, le premier pour avoir vendu à Dijon des « pouldres d'espices contrefaictes et soufistiquées », et le second pour « faulx emplastres mal faiz » ; — fol. 175, permission, en date du 19 juin 1479, accordée à Henry Felon, peintre, demeurant à Dijon, lequel, après avoir fait « son chef-d'œuvre selon les ordonnances », fut reconnu par les jurés du métier, « estre bon et souffisant ouvrier pour en avoir lever et tenir ouvreur publique » ; il prêta le serment « en tel cas pertinent », et paya le droit qui était de 4 f. ; — fol. 192, amende de 100 s. infligée à Pierre Le Villain qui fut trouvé « en son hostel besoignant de mauvais argent et de mauvais aloy en contrevenant aux ordonnances sur ce faites », etc.

M. 428. (Registre.) — In-folio ; 229 feuillets, papier.

1480-1483. — Recettes, etc. — Condamnations aux amendes de : fol. 62, 20 s. dont 10 au profit de la ville, d'un tripier, pour contraventions aux ordonnances défendant de faire « des boudins de sang de mouton, ne d'aultres bestes du 1er avril au 1er octobre ; — fol. 94, permis à Denis Tippot, orfèvre, demeurant à Dijon, de « tenir un ouvreur publique » après avoir payé son droit de maîtrise qui fut de 5 f. ; — fol. 129, 9 gros de Jean Turlefet, boulanger, pour pain « de gauderie qu'il faisoit vendre publiquement au marché de Saint-Michel plus qu'il n'avoit esté tauxé par les commis » ; — fol. 167, 1 f. dont six gros à la ville et 6 gros aux jurés du métier de Pierre Legras, pour avoir exercé en secret chez lui la profession de « lambroisseur » (ébéniste) et avoir vendu les meubles qu'il fabriquait, sans avoir obtenu ses lettres de maîtrise ; — fol. 181, réception, comme maître orfèvre, de Jean Arnaud, qui paya pour son droit 3 f. etc.

M. 429. (Registre.) — In-folio ; 259 feuillets, papier.

1483-1485. — Recettes, etc. — Autres aux amendes de : fol. 37, 6 gros, laquelle fut modérée à 3 gros « pour ce qu'il est homme bien famé et n'est pas coustumier de faire faulte » de Huguet Dorat, cordonnier, qui avait fait une paire de souliers dont « les quartiers derrière et rivetz d'iceulx » étaient de cheval ; — fol. 204, 10 s. au profit de la ville et 10 s. au profit des jurés du métier de Philibert Truchot, boucher, ainsi que de la veuve Michault, bouchère, pour avoir, le premier, mis en vente une poitrine de veau « soufflée et enflée à la bouche », dont on fit don aux pauvres prisonniers, et la seconde, mis en son ban une brebis « pipolée comme un mouton », tandis que les brebis devaient être « royées au long des costes, affin de congnoistre que ce n'est pas mouton et que nulz n'en soit déceu » ; — fol. 226, 5 s. de Lancelot, coutelier, pour une dague « faulce » trouvée en son « ouvreur » par les jurés ; — fol. id. 1 f. dont 6 gros pour la ville, de la veuve du nommé Sicaudet, « huchier » (menuisier) remariée au nommé Voillart, pelletier, pour avoir vendu six escabeaux qu'elle avait fait faire par un ouvrier de la première de ces profes-

sions, travaillant chez elle et à son compte, malgré les défenses, etc.

M. 430. (Registre.) — In-folio; 201 feuillets, papier.

1487-1490. — Recettes, etc. — Fol. 48, autorisation donnée à Jean Laleurre, ouvrier du métier de peintre et verrier « de tenir et lever ouvreur du « mestier de verrier en blanc et armoiryes sans « ouvrer d'ymaigeries quant à présent et jusques à « ce qu'il soit meilleur ouvrier », sous la condition de payer 40 s. pour le droit de la ville et 40 pour celui des jurés du métier Thiébault Laleurre et Pierre Changenet; — fol. 56, amendes de 1 fr. et 60 s. auxquelles furent condamnés, d'une part Jean Dubourg, chapelier, qui avait mis en vente au marché au blé, où il exerçait sa profession, « plusieurs chappeaulx faulx et maulvays » étant « faiz de poil de bœuf, de vaiches et autres méchans estouffes infaimes »; et d'autre, de Jean Brulez, mercier, qui avait vendu à à un nommé Regnier, chapelier à Dijon, des chapeaux qu'il avait fait venir de Flandres, sans les avoir fait préalablement examiner par les jurés du métier; — fol. 121, paiement de 3 fr. chacun, par Girard Fèvre, Gueniot, Corderot, Lambert Le Villain, Pierre Bometetet, orfèvres, demeurant à Dijon, pour leur droit de maîtrise, et de 10 f. pour le même droit par Philibert Moireaul, aussi orfèvre (« estranger, non maistre ayant fait son apprentissage en ladite ville »); — fol. 157, amende de 100 s. modérée à 60, infligée à Étienne Gauthier, marchand à Langres, pour avoir vendu dans les faubourgs de Dijon, « ung beuf vif non souffisant » qu'il lui était défendu de vendre, et celle de 40 s. modérée à 10, à cause de la pauvreté du délinquant et de ce que sa femme, mère de trois enfants, était enceinte d'un quatrième, de Jean Porcheret, boucher, qui avait acheté ce bœuf; — fol. 186, celle de 100 s. à Simonnot le Noizet, sergent de la mairie, pour avoir, dans une dispute, « juré le sacrement Dieu et la mort Dieu »; — fol. 191, Lambert Gastebois est reçu maître orfèvre, en 1489, par les jurés Me André Farre, Jean Desbordes, Drouhot Du Vay, et paie 3 f. à la ville pour son droit de maîtrise, etc.

M. 431. (Registre.) — In-folio; 234 feuillets, papier.

1490-1493. — Recettes, etc. — Autres condamnations à: fol. 40, 100 s. de Jean Gastereaul, clerc notaire royal, pour avoir fait « villain serment »; — fol. 42, même somme de Philippe Josserant, marchand, pour avoir « juré le sanc et la playe Dieu Nostre Seigneur », en présence des serviteurs du Gouverneur de la province, lorsqu'on lui demandait un lit pour les gens dudit Gouverneur; — fol. 48, 10 l. dont moitié au profit des jurés orfèvres Lambert le Villain et autres, de Gaulthier Chrétiennot, mercier, pour avoir vendu comme étant de bon argent une croix « à estoc » dorée dont l'argent était faux; — fol. 96, 5 l. chacun, de quatre individus que le procureur de la ville avait, comme il faisait le guet, trouvés à trois heures de la nuit, jouant aux cartes, jurant et blasphémant le nom de Dieu, chez un nommé Michel Séraphin, qui fut condamné à la même peine; — fol. 107, 100 s. de Mahiet Lablais, orfèvre, pour avoir « fait et douré trois saintures de lecton par lui vendues à ung nommé Édouard, mercier, demeurant à Salins », et même somme de Pierre Chemin, mercier, pour avoir vendu « ung ymaige de Saint-Michel d'argent blanc qui n'est pas bon »; — fol. 108, 10 s. dont moitié au profit des jurés du métier, de Perrenot Carlet, pâtissier, pour avoir fait porter par ses valets des pâtés sur un plat « ort et sale, et aussy lesdits pastez estoient tous frois; car la graisse y estoit prinse et toute blanche »; — fol. 178, semblable amende d'Odinet Quevrey, aussi pâtissier, pour avoir vendu chez lui des « flans de lait tourné mal cuitz » que celui qui les avait acheté porta chez le Maire pour les lui montrer, etc.

M. 432. (Registre.) — In-folio; 277 feuillets, papier.

1493-1497. — Recettes, etc. — Autres à: fol. 33, 3 s. d'un religieux des Jacobins, pour avoir cueilli un raisin dans la vigne de la Ferrière: il donna en gage « ung bonnet vyolet et quatre clefs neufves »; — fol. 51, 100 s. de Guillaume Fromont, dit le « Dyable », orfèvre, pour avoir contrevenu aux ordonnances en vendant « au maistre de la monnoye un lingot de bas et maulvais argent »; — fol. 123, 20 s. dont la moitié au profit du sergent qui l'arrêta et constata le délit du nommé Gobelet, « jouheur de taborin », trouvé la nuit dans les rues « en dommaige », et 100 sous de Mahiet Lablais, orfèvre, pour avoir vendu au maître de la monnaie un lingot d'argent « faulx et pour ce indigne de son poinçon »; — fol. 154, 20 s. sur lesquels 5 furent donnés au page qui l'avait dénoncé, de Jean Leault, boucher, qui avait contrevenu aux statuts des rôtisseurs, en vendant un morceau de viande

rôtie aux pages de M. de Montgaçon, cette viande étant de plus « puante » et de mauvaise qualité ; — fol. 191, 6 gros, de Thevenin Girard, boulanger, pour exercice illicite de la profession de pâtissier, en vendant des « flans de talteletes » pour des nopces ; — fol. 258, 100 s. de Huguenin Humbelot, orfèvre, pour avoir fait « ung demycin d'argent pour la femme de « maistre Philippe Lelievre, lequel, quoique marqué « du poinceon de cet orfèvre, estoit faulx et de faulx « argent », et même somme de Lambert Le Villain, aussi orfèvre, « pour avoir veu et trouvé ledit demycin, luy estant juré, sans avoir rapporté d'amende » contre Humbelot ; — fol. 265, 10 francs dont on le tint quitte, de Guillemin Jomart, « estassonnyer » (fabricant de chandelles), pour avoir au préjudice des droits des peintres « fait des ymaiges de Saint Andrey en paincterie en nombre de xxvi feulles, lesquelx ymaiges ont esté trouvez en son ouvreur, et esquelx il besoignoit publiquement » ; — fol. id. même somme de Pierre « gendre au mirollier, painctre, » qui, malgré les défenses à lui faites, de « besoigner du mestier de paincterie » avait travaillé « en drappelletz en plate paincture » ainsi que le relatèrent les jurés Pierre Changenet, peintre, et Thiébault, verrier (cette amende lui fut remise par le vicomte-maïeur « jusques à tant qu'il eust parfait son chief d'euvre ») (20 juin 1497) ; — fol. id. réception du peintre Pierre Paigeret, qui paya 2 f. à la ville pour son droit de maîtrise (22 juin 1497).

M. 433. (Registre.) — In-folio ; 166 feuillets, papier.

1497-1499. — Recettes, etc. — Autres à : fol. 4, 1 et 2 f. de Henry Boillet, boulanger, pour avoir changé du vin contre du blé au marché, et mis en vente des miches « mal cuytes et de maulvaiz aloy où il avoit du chenevey » ; — fol. 41, 40 s. chacun des nommés Humbert Maselier, Jeannin Didier et François Clerget, bonnetiers, pour avoir le premier, « soustrait la lasseresse » de l'un de ses confrères, le second, tenu quatre apprentis en sa boutique, nonobstant les défenses, et le troisième mis en vente un bonnet « dont le dedens n'estoit si bon que le dehors » ; — fol. 55, réception de Jean Rousseaul, comme maître peintre, lequel fut exempt du paiement de son droit de maîtrise « actendu qu'il donna son chief d'euvre à la ville » ; — fol. 146, condamnation à 1 f. d'un coutelier, pour avoir travaillé de son métier un samedi lorsque les vêpres étaient sonnées aux Jacobins ; — fol. 157, 5 s. d'Olivier de Jussey, mercier, qui avait enlevé des mains des sergents un objet dont ils opéraient la saisie « et à peu qu'il ne leur a brisé les dois », etc.

M. 434. (Registre.) — In-folio ; 268 feuillets, papier.

1500-1504. — Recettes, etc. — Autres aux amendes de : fol. 35, 100 s. modérée à 10 s. de Jean Perrot, parcheminier, pour avoir juré « la vertu Dieu » ; — fol. 42, 100 s. payés par Jean de Rupt, passé maître orfèvre et autorisé à tenir « ouvreur publique » ; — fol. 49, 10 l. de Guillaume Prévost, qui avait « besoingné » du métier de peintre, avant d'avoir fait son chef-d'œuvre ; — fol. 80, autorisation d'exercer la profession de barbier à Dijon, accordée par la mairie et à la suite du rapport des jurés du métier, à Thomas Richart, pourvu d'une maîtrise par lettres patentes du Roi, à la condition qu'il ne pourra exercer la profession de chirurgien que dans six ans et après avoir subi un examen (1501) ; — fol. 112, amende de 5 s. encourue par Gillet la Gaîté, pâtissier, pour avoir contrevenu aux ordonnances en faisant des échaudés qui ne pesaient que cinq onces et même moins ; — fol. 117, paiement de 20 s. chacun, après qu'ils eurent fait leur chef-d'œuvre, par les nommés Guillaume Prévot et Perrenot Henryot, reçus maîtres peintres ; — fol. 190, amendes de 10 f. chacune, auxquelles furent condamnés Jehannot Masson, drapier, et Guillaume Jomart, estassonnier, pour avoir exercé la profession de peintre malgré la défense qui leur en avait été faite ; — fol. 194, de 20 s. dont il fut déchargé sur sa requête et à la condition de ne point recommencer, de Jean Mouchevaire, boulanger, qui un jour de procession générale, avait jeté de l'eau par sa fenêtre sur un « vénérable religieux » qui suivait cette procession ; — fol. 204, de 100 s. chacun dont on les tint quittes, de 23 boulangers, pour n'avoir, un jour, point fait cuire de pain en quantité suffisante, bien qu'ils eussent de la farine, parce que le prix du blé était plus élevé au dernier marché qu'aux précédents, « en sorte que la « cryerie du peuple vint à Monsieur le Vicomte Maïeur « et à Messieurs (les échevins) qui en furent tous es- « clandrés » ; — fol. 252, 10 l. de Gillet Ruinart, mercier, pour avoir contrevenu au « mestier d'orfèvrerie en vendant deux ymaiges d'argent faulx dorez » ; — fol. id. Denis de Pize, orfèvre, natif d'Auxonne, est reçu maître et paie 100 s. à la ville pour droit de maîtrise ; — fol. 262, amende de 20 s. dont on le tint quitte à cause de services rendus, de Louis Michole, charpentier, pour avoir joué aux quilles chez un prêtre nommé Mre Thomas, où il tenait un jeu public, et fait en outre « plusieurs vilains sermens », etc.

M. 435. (Registre.) — In-folio; 214 feuillets, papier.

1504-1507. — Recettes, etc. — Fol. 58, réception du peintre Jean Dorrain par les jurés du métier, Guillaume Prévot et le petit Perrenot; — fol. id., condamnation à l'amende de 10 f. de Jehannot Masson qui avait travaillé du métier de peintre malgré les défenses à lui faites par les jurés et les échevins; — autres amendes de : fol. 75, 20 s., laquelle fut modérée à 10 s., de Odo Colot, rôtisseur, pour avoir mis à son banc une épaule de mouton « reschaufée »; — fol. 111, 100 s. de la maîtresse de l'hôpital Saint-Fiacre « pour avoir juré la vertu de Nostre Seigneur plusieurs fois réitérées en présence de M. le vicomte mayeur »; — fol. 138, certificat du procureur-syndic de la ville de Dijon, attestant qu'ayant envoyé les sergents de la mairie au domicile du nommé Huguet de Bussy, maître d'hôtel de M. le marquis de Talmay, afin de le contraindre au paiement d'une amende de 100 l. tournois à laquelle il avait été condamné « pour avoir occis et mis à mort Toussaint Taullart, boulanger », ils ne purent l'appréhender au corps, ledit Huguet s'étant « incontinant après le cor fait, absenté de la ville en emmenant tous ses biens et ses chevaux »; — fol. 191, 100 s. d'amende dont on le tint quitte, d'André Cinqfonds, boucher, pour avoir « juré le sacrement Dieu et la vertu Dieu »; — fol. 194, 20 s. de Oudot le carreleur, pour avoir le 1er mars, fait « lyer sa vigne des Poussots et mis les ouvriers à deux gros » (1507); — fol. 195, 40 s. de M. de Barjon, qui avait vendangé sa vigne des Violettes « avant que les bans y fussent assis »; — fol. 209, 100 s., laquelle fut modérée à 60, de Jean Guiot, ouvrier drapier, pour avoir tenu « jeux de cartes publiques » chez lui, etc.

M. 436. (Registre.) — In-folio; 227 feuillets, papier.

1507-1510. — Recettes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 14, 100 s. de Jacqueline la Picarde, pour s'être « meslée de médecine sans licence des commis médecins et jurés du mestier »; — fol. 45, 100 s. de Alexandre Bocquin, pour avoir fait plusieurs « villains sermens comme la playe Dieu, le ventre Dieu, le sang Dieu »; — fol. 49, même somme dont on le tint quitte, de Bénigne de Cirey, bourgeois de Dijon, pour avoir, le 6 septembre 1507, vendangé ses vignes du Pendant de Bray, alors que le ban de vendange n'était pas encore publié; — fol. 61, 100 s. et 4 f. de Jehannot Masson, pour avoir, n'étant pas reçu maître, « besoingné du mestier de paincterie en ymaiges » et de Jean Dorrain, peintre, « pour deux « marchandises par lui faictes touchant la paincture « du portal de Notre Dame, lesquelles marchandises « il n'a point faictes selon qu'il se doit faire »; — fol, 85, 100 s. de Perrenot Maire, boucher, qui avait fait tuer sans le faire visiter, un bœuf atteint « d'une fistulle et glande en la machoire »; — fol. 114, 2 gros, de « Katherine qui vend des chandelles devant Saint-Philibert et qui a la joue rouge », pour avoir acheté, pour revendre, d'une femme de Chambeire « trois chars d'essaimes »; — fol. 132, le 11 mai 1509, furent reçus maîtres orfèvres Nicolas-Jean Tisserand, Louis de Marigny, Guillaume et Pierre Noirot, fils de feu Pierre Noirot aussi orfèvre, et Louis et Jean Du Vay, fils de maître Drouhot Du Vay, orfèvre, demeurant à Dijon (ces quatres derniers étant fils de maîtres ne payèrent aucun droit); — fol. 137, nouvelle amende de 10 l. modérée à 30 s. infligée à Jehannot Masson, « ouvrier de drap » qui persistait à travailler du métier de peintre malgré les défenses à lui faites par les échevins et les jurés; — fol. id. Jean Petit est reçu maître peintre et verrier et ne paie que 20 s. pour son droit de maîtrise, ayant fait son apprentissage à Dijon (15 juin 1509); — fol 158, condamnation à 40 s. dont il fut déchargé sur sa requête, de Pierre Largentier, marchand à Troyes, pour avoir vendu un tonneau de harengs saurs sans les avoir préalablement fait visiter ou marquer; — fol. 161, 10 f. dont on le tint quitte à 40 s. de Perrin Regnault, qui, bien qu'il ne ne fut point apothicaire, avait donné à un boulanger une médecine par suite de laquelle celui-ci fut « fort débilité de sa personne »; — fol. 208, autre condamnation à 40 s. de Jean Bretin, pâtissier, pour avoir vendu des « bugnetz » à la Poissonnerie, nonobstant les défenses, etc.

M. 437. (Registre.) — In-folio; 322 feuillets, papier.

1510-1514. — Recettes, etc. — Autres amendes à : fol. 45, 40 s. de Guillaume Bernard, « cousturier », pour avoir « associé avec lui à motié ung compaignon faisant ouvrage neuf, combien qu'il ne soit passé maistre »; — fol. 144, on lit : « MM. les eschevins « jurés commis (sur le métier de peintre) Jean Boursot, « Pierre Jacot, Thiébault Laleurre, verrier, et Jean « Petit, peintre,) ont relaté cejourd'hui XXI de jung « 1512, qu'ilz ont veu et visité à la requeste de Per- « renet Fenayot, paintre, et de honorable homme

« Jehan Tricaudet, trois ymaiges estans sur le grant « autel de l'église Saint-Médard, aussy une Notre- « Dame, ung Saint-Médard et ung Saint-Jean paintz « depuis naguères dorez d'or. Et ont trouvé que la « Notre Dame et le Saint Jean paintz par ledit Per- « renet Fenayot, sont bien fais et étoffez selon les or- « donnances. Et quand au Saint Médard, le blanc de « l'auble et le manche de la crosse est fait à destram- « pe où il se doit faire à huille. Et aussi il y a de « l'or porté au manypule, laquelle chose a esté faicte « par Jehan Petit, painctre, ce que ne se doit faire, « mais est amendable ledit Jehan Petit, selon les or- « donnances, de la somme de vingt sous tournois et le « reffaire. — Messieurs lui donnent la moitié de la « l'amende. Escript en la chambre le XIII de juillet « 1512 » ; — fol. 176, condamnation aux amendes de chacune 20 s. de 36 bouchers qui refusaient d'abattre leurs animaux de boucherie « en la nouvelle tuerye » ; — fol. 211, autre à 40 s. de Jean Amyot, peintre, « pour avoir besoingné de menuserie en plaine rue, veu que ce n'est son mestier et oultre les deffenses à luy ja faictes, en despitants les maistres jurez » ; — fol. 268, 20. s. de André Gerbot, tanneur, qui avait prêté son fer à Huguenin Chargé, non reçu maître, pour marquer une douzaine de peaux de veau, et à la même somme d'Étienne Siméon, cordonnier, pour avoir fait « des souliers en veaulx gras doublés de basane et la semelle de peaul de porc maigre » ; — fol. 308, amende de 10 l. infligée à Jacques Gautherot, peintre, pour n'avoir pas « rendu parfait son chief-d'œuvre deans Quasimodo » ainsi que cela lui avait été ordonné par les jurés du métier (1514), etc.

M. 438. (Registre.) — In-folio ; 403 feuillets, papier.

1515-1519. — Recettes, etc. — Où les condamnations aux amendes de : fol. 29, 6 s. dont on le tint quitte pour 3 s. de Jean Pechinot, pour avoir cueilli des raisins dans la vigne de feu Jean Brocard ; il lui fut pris en gage ainsi qu'il était accoutumé pour ces sortes d'amendes « ung ruchot et ung bonnet noyr où il y a ung ymaige d'arquemye » ; — fol. 95, 20 s. de Huguenin Poiret, pâtissier, pour avoir vendu à Jean Bridard, rôtisseur, des « hastereaul mis en poutaige » ; — fol. 110, même somme de la fille Guy Dubois, pour avoir jeté « ung grey de pissat sur M. le grenetier Berbisey » qui passait devant sa maison ; — fol. 142, Cornille de Masques est reçu maître orfèvre et paie 100 s. pour le droit de la ville ; — fol. 227, amende de 100 s. infligée à Girard Chareaul, fils de Jean Chareaul, lambroisseur, pour avoir peint, malgré la « deffence du Vicomte Mayeur, plusieurs ymaiges de bois estans en son ouvreur » ; — fol. 263, autre de même somme payée par Jean Mairet, hôte du Faucon d'or, pour avoir laissé emmener de son hôtel, sans être visité par les jurés, vingt-quatre tonnes de harengs appartenant à Nicolas Douhet, de Troyes ; — fol. 301, condamnation à l'amende « arbitraire » de Jean Durand, vigneron, qui avait « juré la mort Dieu, le sang Dieu et la vertu Dieu en se courroussant contre Mre Guy Mouchon, en son hostel, levant ung chandellier pour le frapper » ; — fol. 305, deux amendes de 100 s. chacune auxquelles furent condamnés Bénigne Farre, écuyer, et Mre Guyon, secrétaire de la chapelle, pour avoir vendangé leurs vignes avant la publication du ban de vendanges ; — fol. 354, autre condamnation à 12 s. prononcée contre trois habitants de la Rente de Bray, qui avaient laissé paître quarante bêtes à cornes dans les vignes des Poussots ; — fol. 369, une amende arbitraire infligée à Claude Maréchal, tondeur de draps, pour avoir juré la « mort, le cent et la char Dieu et dist qu'il tueroit Huguette, femme de Jean Talley » ; — fol. 372, Étienne Lenoir, argentier, est reçu maître orfèvre, et paie 2 fr. pour son droit de maîtrise ; — fol. 378, amende de 20 s. payée par Philibert Dostun, pâtissier, pour avoir fait des pâtés « de char nerveuse non achée, ne mise à point comme il appartient », etc.

M. 439. (Registre.) — In folio ; 251 feuillets, papier.

1520-1524. — Recettes, etc. — Où les condamnations aux amendes de : fol. 17, 20 s. de Oudot de Balmont, « maignien », pour avoir vendu « en plain marchief, des clefs, des serrures et plusieurs autres ouvraiges de serrurerie, combien qu'il ne soit du dit mestier » ; — fol. 53, 100 s. de Bénigne Guillotte, maître des étuves Saint-Philibert, pour avoir « chauffé les estuves à estuver gens sans la permission de MM. les Vicomte Mayeur et eschevins de la ville » ; — fol. 79, il est dit que Pierre Verjus, barbier et chirurgien, devait, avant d'être admis à la maîtrise, étudier pendant un an « en ville fameuse » et en rapporter un certificat attestant sa capacité ; — fol. 100, amendes de : fol. 100, 100 s. dont on la tint quitte pour 5, d'une nommée la Sauvageotte, pour avoir contrevenu aux ordonnances concernant le métier de « chausseterie » en vendant un coupon de drap violet à la Poissonnerie ; — fol. 184, 100 s., laquelle fut modérée à 50 de Girard Provenceaul, hôte de la Fleur de Lys, pour

avoir acheté trois émines d'avoine au marché au blé entre dix et onze heures du matin, tandis qu'il ne devait rien y acheter avant midi ; — fol. 186, 20 s. de Dimanche de Latour, maréchal, pour avoir contrevenu aux ordonnances du métier « de fouresterie » en faisant des « fouretz ferrez et des estulles » ; — fol. 210, il est fait mention de l'autorisation d'exercer la profession de tisserand, « tant en thoille que napperie » sous la condition de payer les droits de la ville et de se conformer aux ordonnances, à Claude Cornu, compagnon du métier, auquel le duc de Bourbon avait fait don de lettres de maîtrise, et fol. 241, de la réception comme maîtres orfèvres de Guillaume Odmelle et Pierre Regnault, qui payèrent, le premier 30 s. et le second 100 s. pour leurs droits de maîtrise, etc.

M. 440. (Registre.) — In-folio ; 197 feuillets, papier.

1524-1527. — Recettes, etc. — Condamnations aux amendes de : fol. 10, 40 s. modérée à 20 s., de Viennot Bourgeois, tisserand de toile, pour avoir « soubstrait en partant de la maison de Rolin Painchault, un nommé Jean, serviteur, qui n'avoit point parachevé la pièce de toile qu'il y avoit commencée ; » — fol. 115, 3 f. de Robert Arnou, chapelier, pour avoir vendu à une femme de la campagne deux chapeaux « qui n'estoient bons, loyaulx ne marchans » ; — fol. 150, de 20 s. chacun d'un homme qui vendait des « poissons infects », et de Jacob Barbedieu, rôtisseur, qui avait acheté ces poissons, nonobstant les défenses que lui en avait faites les échevins et jurés ; — fol. 157, 100 s. de Parisot Noël, tonnelier, chez lequel les jurés avaient trouvé des « tonneaulx pugnais et sans marque ; » — fol. 175, réception de Blaise de Loysi, maître orfèvre, qui paie 5 f. pour le droit de la ville ; — fol., id. amende de 10 s. dont on le tint quitte pour 5 de Jean Ruffey, pâtissier, pour avoir envoyé à Messieurs de la Chambre du conseil des « craquelins mal cuitz ; » — fol. 180, autre amende de 100 s. modérée à 10, de Jean Vidal, pelletier, pour avoir, malgré les défenses à ce sujet, souffert chez lui « infection d'eaul « et pelain à confir dudit mestier de pelleterie, qui « rendoit infection tellement que les voisins et « autres estoient contraintz eulz retirer et fuir », etc.

M. 441. (Registre.) — In-folio ; 181 feuillets, papier.

1527-1530. — Recettes, etc. — Autres condamnations à : fol. 11, 20 s. chacune, réduites à moitié de Thomas, « le carreleur » (savetier), la première, pour avoir vendu une paire de souliers pour homme et une autre paire pour enfant, l'une et l'autre neuves, ce qui ne lui était point permis, n'étant point maître du métier, et aussi parce que ces souliers étaient de cuir de cheval ; la seconde, pour avoir, ce qui était défendu, mis des quartiers de cuir neuf à de vieilles chaussures ; — fol. 17, 3 s. d'un homme qui avait cueilli des raisins dans les vignes des Lantillières et auquel il fut « prins de gaige ung bonnet de drap noir sur lequel il y a ung Sainct-Nycolas » ; — fol. 52, délibération de la Chambre de ville exonérant Pierre Masson, boulanger, d'une amende de 30 s., attendu qu'il était « griefvement malade de la maladie Monsieur Sainct Main », sur le point de faire un pélerinage pour sa guérison, et père de trois enfants en bas âge ; — fol. 67, autorisation d'exercer la profession de tisserand « en napperie et en tous aultres ouvraiges » à Jean Moreaul, tisserand « en thoile plainne seullement » dont on avait reconnu la capacité, sous la condition de se conformer aux statuts du métier que n'avaient point modifiés les nouvelles ordonnances ; — fol. 135, amende de 100 s. dont il fut déchargé de Claude Cardinal, « organiste », pour exercice illicite de la profession d' « estassonnier » ; — fol. 180, condamnation à une amende de 10 f. de François Petit, qui avait acheté d'un nommé François Ratel un cheval « robé » par celui-ci, et pour lequel crime il fut « pendu et estranglé », etc.

M. 442. (Registre.) — In-folio ; 172 feuillets, papier.

1530-1533. — Recettes, etc. — Condamnations aux amendes de : fol. 10, 20 s. de l'hôte du Mouton, chez qui on avait trouvé « deux roz de cher puante et infecte » (Il est de plus enjoint à cet hôte, sous peine d'amende arbitraire, de ne point exercer la profession de rôtisseur avant d'avoir été « receu et expérimenté) » ; — fol. 43, 100 s. de Robert Vauldryet, « forestier » (fabricant de forets et autres instruments), pour avoir donné asile chez lui à plusieurs « sacrilèges et larrons » ; — fol. id. 30 s. de Jean Boubon, menuisier, qui avait injurié et battu un religieux de l'ordre des Carmes ; — fol. 44, 100 s. de Nicolas Guyot, chirurgien, détenu dans les prisons de la ville, pour avoir battu Jérôme Lambert ; — fol. id., 20 l. au profit de l'aumône des pauvres, de Michel Brades, boulanger, pour plusieurs « habus et larrecins par luy commis en cuysant le pain des dits pauvres » ; — fol. 91, procès-verbal constatant que Claude Double est

ouvrier « ydoine et suffisant » pour exercer la profession de maître orfèvre, après avoir payé les « droiz de la ville qui sont de 100 s. » ; — fol. 104, amende de 200 l. adjugée « au prouffit de la ville » sur tous les biens de Alain de Mypont, écuyer, Sgr d'Aubigny, qui fut en outre « mis au dernier supplice » on ne dit pour quelle cause ; — fol. 165, il est fait mention de la réception comme maîtres orfèvres, après examen des jurés, des nommés Blaise de Roye, André Le Villain, fils de Lambert Le Villain, maître orfèvre, Bénigne de Vaulx et Edme Maillot qui prêtèrent, le 12 juillet 1532, « es mains de M. le Vicomte Mayeur, le serment en tel cas pertinant » et payèrent chacun 30 s. pour leur « maistrize » à l'exception de André Le Villain qui en fut exempt étant fils de maître ; — fol, 166, amende de 100 s. dont on le tint quitte, infligée à Jean Soucelier, hôte, pour avoir vendu « la botrée de foing et de paille » à un prix plus haut que celui auquel la taxaient les ordonnances, etc.

M. 443. (Registre.) — In-folio ; 150 feuillets, papier.

1533-1536. — Recettes, etc. — Autres aux amendes de: fol. 48, 60 s. de Dom Jean de La Rivière, « religieulx du Vaulx des Choulx » pour avoir vendangé avant la publication du ban de vendanges « es vignes de Porte Feuille au finaige de Fontaines » ; — fol. 22, 3 f. 5 s. de Laurent Colin, corroyeur, pour avoir vendu du cuir qui ne portait aucune marque, à un carreleur nommé Lansquenet ; — fol. 84, 20 s., peine commuée contre celle de deux jours de prison, au pain et à l'eau, de Jean Bruneaul, sergent, pour avoir juré « la vertu de Dieu de paradis », en présence de plusieurs témoins ; — fol. 85, même somme, de Mre Claude Pourteret, prêtre de l'église Saint-Pierre de Dijon, pour « avoir juré par la char Dieu qu'il pendroit Jean Jolly deans trois jours prochains au boulevar dudit Saint-Pierre » ; — fol. 126, le nommé Humbert, « vignier, rapporte au greffe de la mairie qu'il a trouvé Jacques le Grosney cuillant des presches et des raisins en la vigne du Pasquier et qu'il luy a osté de gaige ung bonnet de nuyt rouge et ung bonnet où il y a ung Sainct Jacques » ; — fol. 146, amende de 10 s. payée par Pierre Dumont, hôte, pour avoir acheté une charrette de bois qu'il n'avait point fait mesurer au moule, etc.

M. 444. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1536-1540. — Recettes, etc. — Autres à celles de : fol. 30, 20 s. de Henri le Charpentier qui, sur le refus de la femme Poirot de donner du vin à crédit à sa servante, vint chez Poirot, où en grande colère il dit « qu'il en auroit par la mort Dieu, par le ventre « Dieu, et qu'il effondreroit le tonneaul, et plusieurs « autres excécrables sermens, qu'il le batroit et qu'il « luy effondreroit son pot sur la teste » ; — fol. 78, de même somme de Jean Bothony, menuisier, pour « la meffacon d'ung coffre et ung couvercle » ; — fol. 88, de 20 s. aussi de Jean Serre, écuyer, Sr de Daix, pour avoir renié Dieu et juré plus de vingt fois « la chard et la mort Dieu », en présence de témoins ; — fol. 96, 3 s. d'un « aventurier », qu'un vignier avait trouvé cueillant des raisins dans les vignes ; — fol. 102, 3 s. d'un « compaignon », pour même délit, et auquel il fut « hosté pour gaige deux verges d'argent », etc.

M. 445. (Registre.) — In-folio ; 117 feuillets, papier.

1540-1546. — Recettes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 33, 5 s. de Lambert Mathieu, « esperonnier », pour avoir mys avant nonobstant le veu de la procession madame Saincte Anne » ; — fol. 76, 100 s. chacun de plusieurs cabaretiers pour avoir vendu le vin plus de 4 blancs la pinte, qui était le taux prescrit ; — fol. 78, 60 s. de Jean Carrenet, boulanger, pour avoir fait du « pain de bouche » dont le poids était inférieur à celui qu'il devait avoir ; — fol. 102, 20 s. chacun, de Simon Belin, tanneur, et de trois autres ses complices, qui avaient pris du vin la nuit en la cave de M. Guillaume Berbisey ; — fol. 103, 10 s. de Benoit Bertot, pâtissier, pour avoir fait des saucisses avec de la chair de porc ; — fol. id. 20 l. de Denis Tholouse, « natif de Sainct Denys en France », qui avait été trouvé « preschant et faisant des questes » par la ville ; — fol. 109, 100 s. de Jean Parrette, hôte, pour avoir donné à boire chez lui à des gens mariés ; — fol. 116, il est dit que Grégoire des Varennes fut reçu maître orfèvre le 23 décembre 1546 et qu'il paya 30 s. pour son droit de maîtrise ; — fol. id., Pierre Grangier, libraire. paie 5 f. pour droit d'ouverture d'une porte de cave rue des Forges (30 octobre 1546), etc.

M. 446. (Registre.) — In-folio ; 186 feuillets, papier.

1546-1550. — Recettes, etc. — Fol. 7, commission donnée à un sergent de la mairie de procéder à la vente aux encans de deux robes de femme, l'une de drap noir et l'autre de drap rouge, trouvées en la pos-

session des nommés Blancher et Robert, condamnés aux galères, et remettre le produit de cette vente entre les mains du receveur de la ville, qui le donnera, s'il peut, à ceux auxquels appartenaient ces robes ; — fol. 11, condamnation de la nommée Oudette, femme de Guillaume Baillot, à une amende de 100 s. et « à estre pendue et estranglée », on ne dit pour quel crime ; — fol. 12, autre à 60 s. de Claire Bardet, soi-disant veuve Chaulmont, pour « avoir tenu train scandaleux de paillardise en sa maison ; — fol. 13, id. à 40 l. de Noël Martin et Thibault de Nevers, pour avoir donné un coup de pierre à Claude Blonde, duquel il décéda huit jours après ; — fol. 39, id. 50 s. dont un tiers pour la ville, un tiers à la fabrique de Saint-Nicolas et un tiers à ceux qui le dénoncèrent, de Claude Baudryet, blasphémateur ; — fol. 79, au rapport des échevins et des jurés du métier de menuisier, Hugues Sambin « a esté reçu maître menuisier en la Chambre du conseil de la ville, le 1er jour de mars 1548 » et paya 20 s. pour le droit de la ville ; — fol. 138, condamnation à une amende de 30 s. pour délit non spécifié de Huguette Doyenne, dite la Médecine ; — fol. 143, il est dit que Almot Papillon et Chrétien Billocard furent reçus maîtres orfèvres le 4 mai 1547 ; — fol. 156, amende de 65 s. payée par Jean Biget, meunier au moulin de Ruffey, pour n'avoir point fait égandiller « l'escuelle dudit moulin » par le vicomte-maïeur ; — fol. 157, vente aux « vénérables Chartreulx de Dijon » moyennant 110 l. d'une partie des bois provenant de la démolition « de la tuerye » ; — fol. 169, condamnation à une amende de 105 l. de Léonarde Maulnifert de Grosbois, près Besançon, pour avoir « exposé son fruyct » ; — fol. 172, confirmation par arrêt de la cour d'une sentence de la mairie condamnant le nommé Marotet de Minot (canton d'Aignay-le-Duc) au supplice de la roue, ainsi qu'à payer 100 l. à la ville, et fol. 173, arrêt qui reformant une sentence condamnant le nommé Laurent à « avoir le poing dextre et la teste coppée », ainsi qu'à une amende de 20 l. au profit de la ville, le condamne à « avoir la teste coppée seullement » et à l'amende (on ne dit pas quels furent les crimes de Marotet et de Laurent) ; — fol. 174, condamnation à une amende de 50 l. de Guy Guyon, trouvé à l'église Saint-Jean la nuit et à heure indue avec des crochets et des tenailles, etc.

M. 447. (Registre.) — In-folio ; 193 feuillets, papier.

1551-1560. — Recettes, etc. — Fol. 5, Paiement de 40 s. par Pierre Bellan et Éloy Toulote, menuisiers, admis à la maîtrise en vertu de lettres octroyées par la Reine « à la nativité du duc d'Amgolesme et de Helizabel de France, sa fille esnée » ; — fol. 6, amende de même somme payée par Éloy Toulote et Guillaume Apy, menuisiers, qui, aux rapports des jurés du métiers « Valey Bouchier et Heugues Sambin », en date des 18 mars 1550 et 15 avril 1551, avaient fait, le premier, « ung buffet auquel ny avoit point de barres soubz les fondz » et le second, « ung pan de banc a couche auquel y avoit de l'aubain de plus d'ung peulce tant dedans que dehors, qu'est contre l'ordonnance du mestier » ; — fol. 12, vente à divers particuliers de matériaux provenant de la démolition de la « Tuerye » ; — fol. 39 et 40, paiement de 20 s. par « Girard Jambe-de-Fert », menuisier, admis à la maîtrise en vertu de lettres octroyées par la princesse Jeanne de Navarre, et de 2 f. par Pierre Fleury, reçu maître verrier en la chambre de ville par les jurés du métier « de paintrerye » de Loisye et Chaulcin ; — fol. 41, autre de 3 f. par Regnier Baron et Nicolas Prudhomme, passés maîtres potiers d'étain, lesquels, après avoir prêté le serment en tel cas requis, apposèrent « leurs marques en la table d'estain estant en la Chambre ville » ; — fol. 52, condamnations aux amendes de : 20 s. d'Étienne Boullée, qui avait contrevenu aux ordonnances en portant une dague (le jugement ordonne en outre la confiscation de l'arme prohibée) ; — fol. 105, même somme de Claude Cardinal, pour avoir fait faire la lessive par ses servantes, le jour de la fête de Saint-Jacques ; — fol. 133, 20 l. de Jean Hugon, charretier, « pour l'omicide par luy commis à la personne de Claude Fauconnyer » ; — fol. 134, 25 l. de Nicolas Lesourt, de Saint-Seine-l'Abbaye, coupable du meurtre de Louis Mauris, dit le Rousseaut, vigneron à Dijon ; — fol. 135, 10 l. d'une part, de Jeanne Maillard, de Selongey, coupable de vols domestiques, et d'autre, 10 l. de Didier Gauldot et de sa femme, fugitifs, instigateurs des vols commis par cette fille ; — fol. 154, 40 s. de Philiberte, veuve de Odinet Bretin, pour avoir employé durant quatre heures, un serviteur « oultre le nombre fixé par l'ordonnance » ; — fol. 185, remise consentie par la Chambre de ville, de la plupart des amendes encourues par les particuliers ayant vendangé avant que l'on ait donné les bans « à raison des grandes chaleurs qui, en l'année 1559, regnoient et desséchoient les raisins aux vignes » ; — fol. 188, paiement de 4 l. dont était resté débiteur à la ville Philippe Durand qui avait acheté au prix de 9 l. du vin offert par la mairie au Premier Président et que celui-ci n'avait point accepté, etc.

M. 448. (Registre.) — In-folio; 122 feuillets, papier.

1561-1580. — Recettes, etc. — Condamnations aux amendes de : fol. 11, 10 s. de Georges Cacheboys, maître du jeu de paume de la Poulaillerie, pour avoir tenu son jeu ouvert et avoir donné à jouer le dimanche ; — fol. 12, 40 s. de Pierre Grangier, libraire, pour avoir laissé chanter des psaumes à haute voix en sa boutique malgré les défenses ; — fol. 32, 6 l. 10 s. de Me Huguet Sambin, menuisier, pour avoir, nonobstant le ban, vendangé le 25 septembre 1564, une vigne « appelée la Planchotte, près le prieuré Lardy : « sentence rendue en présence de sa femme qui réserve ses actions à l'encontre de la vesve de Froul Saint-Père » ; — fol. 35, 5 l. de Jean Dambrun, « naguères maître des pauvres enffans nourrys pour Dieu en la ville », auquel un procès criminel avait été intenté, on ne dit pour quelle cause, à la requête du procureur-syndic de la mairie et du procureur de la communauté des pauvres ; — fol. 56, 10 l. de Denis Duboys, dit Lucato, condamné à mort et exécuté « pour sodomie » ; — fol. 61, 20 l. de la femme Marot, accusée « du crime de maquerellage » ; — fol. 62, même somme de Simon Deleveaul, vigneron, convaincu du « crime d'omicide, par sentence du 9 d'avril 1571 » ; — fol. id. 10 l. de Claude Tombereaul qui « puis huit ans en ça, avoit prins et porté ataichées les armoiries de la ville, insculpées en cuivre et fait office de messaigier sans permission ny institution de ladite ville » ; — fol. 84, 15 l. 15 s., montant de la vente « du bestal Despane pris au passage des Reistres » ; — fol. 112, 4 écus payés pour droit d'habitantage par Jean Verrier, libraire, « venu de Chalon et installé habitant de cette ville » le 24 octobre 1578. — Fol. 120-122, état des dépenses faites à l'aide des deniers provenant des amendes de l'année 1580, et où il est fait mention des paiements de : fol. 120, 112 l. 3 s. 6 d. à Me Simon Fèvre, orfèvre, « pour le don et présent fait en bonne estraine à Monsieur filz de Monseigneur le duc de Mayenne et 12 l. à Jean Urtebinet, mercier, pour prix de la « bourse de velors ou a esté mise la cope couverte présentée aud. Sr » ; — fol. id. 405 l. pour les frais du second voyage fait en Cour par MM. Chantepinot, avocat du Roi au bailliage, et Procès, échevin ; — fol. id. 209 l., prix « de vingt fillettes de vin envoyées en Cour », et 182 l. 4 s. 2 d. à Nicolas Denis, pâtissier, et Me Antoine Gaulthier, apoticaire, pour achat de six autres « fillettes de vin vieulx » expédiées au Sr Brullart, secrétaire d'État ; — fol. 121, 20 l. à M. Louis de Moissey, substitut, envoyé à Nancy pour remettre au duc de Mayenne une lettre de la mairie de Dijon, tendant à obtenir de ce duc « des lettres de faveur en Cour pour la ville » ; — fol. id. 2 écus soleil « baillés en bonne estraine à la nourrice du Sr petit prince » ; — fol. id. 10 l. 6 s. 8 d. pour les journées de vingt hommes employés par le commandement du duc de Mayenne, « à remplir des places vuydes et aplanir le chemin d'entre la Belle Croix et la Croix Machefert, pour le jeu de paille maille » ; — fol. 122, 50 s. au nommé Ranquet, peintre, pour avoir peint cinq croix de bois de chêne, à l'occasion de la bénédiction du cimetière de Cherlieu, etc.

M. 449. (Registre.) — In-folio; reliure parchemin, 217 feuillets, papier.

1566-1652 (manque 1569-1577). — Contrôle des amendes adjugées au profit de la ville, en tête duquel il est dit que « depuis l'an 1568 » jusqu'en « jung 1578 ledit contrerolle a esté négligé », Vr M. 453 et M. 454. On remarque les condamnations aux amendes de : fol. 2, 60 s. de Mre Thomas Capitain, dont la maison avait été « trouvée garnie nuitamment d'une femme nommée Claudine Gillebert » ; — fol. 3, 7 l. d'un vigneron appelé Deliote, pour un vol qu'il avait fait au pressoir des Chartreux, lors des dernières vendanges (1566) ; — fol. 6, 3 l. de Claude Briffault, pour avoir battu sa sœur (1567) ; — fol. id. 3 l. chacun de Jean Paris et Étienne Rémond, qui, coupables de vols, furent en outre condamnés aux galères, l'un à perpétuité et l'autre pour dix ans (id.) ; — fol. 7, 20 s. de Jeanne, femme de Guillaume Ternant, « pour avoir exposé en vente une houppe de filz d'or et garnie de perles, appertenant à la femme M. Jean Fleuttelot » (id.) ; — fol. 15, 2 l. de Pierre Belan, menuisier, pour avoir donné le mot du guet à un jeune enfant et l'avoir fait monter sur les murs de la ville (1579) ; — fol. 29, « deux testons » (29 s.) du dixenier « de la tour des Taullot qui n'avoit la nuit précédente monté personne de sa dixayne en lad. tourt » (1583) ; — fol. 30, 3 l. dont le tiers au profit des vigniers, d'un individu trouvé porteur de quantité de raisins qu'il avait dérobés (id.) ; — fol. 56, un écu d'un individu qui avait mis en vente à l'étape (marché au vin) une feuillette de vin avec laquelle il avait mêlé de l'eau (cette somme fut employée à la pose d'un carcan, place Saint-Jean, où l'on tenait l'étape) (1596) ; — fol. 80-84, état des sommes payées à divers, en 1584, pour transport des corps de la fontaine Saint-Michel, pavage de rues, levée de cadavre en Bray, frais de voyage

et de procès, etc. — Condamnations aux amendes de : fol. 85, 3 l. chacun de François Dufestre et Humbert Viredieu, marchands à Nolay, pour avoir amené à l'étape « deux queuheus de vin n'estant de la qualité portée par la délibération de la chambre » de ville (1614); — fol. 100, 3 l. dont moitié fut adjugée aux jurés cordonniers et moitié mise en la boîte du Maire, d'un savetier chez lequel on avait trouvé une paire de pantoufles neuves, qui fut confisquée (1623); — fol. id., 30 s. de Jean Cantin, trouvé saisi, pendant le carême, de deux chapons qui furent envoyés à l'hôpital (id.); — fol. 103, 4 l. de la femme de Jacques Ragot de Beaune, pour avoir fait amener « du vin gamet en l'estape » (1627); — fol. 125, 30 s. d'un charbonnier, pour avoir vendu des sacs de charbon qui n'étaient point de la dimension prescrite (1649). — Les fol. 118-188 ne sont pas remplis et les suivants donnent la liste des contribuables auxquels des modérations d'impôts furent consenties en 1567, et où l'on remarque les noms de : fol. 198, Louis Marchand, « forrier de la Reyne, archier de la compagnie de Mgr de Tavannes », cotisé à 10 l. remis à 100 s.; — fol. 200, Bénigne Le Compasseur, marchand, paroisse Saint-Michel, imposé à 50 l., réduit à 45 l.; — fol. 207, Euvrard Bredin, peintre, paroisse Notre-Dame, cotisé à 6 fr. modéré à 4 fr.; — fol. 210, Ancelme Bourberain, graveur, imposé à 8 fr., remis 20 s.; — fol. 211, Pierre Odebert, avocat, cotisé à 25 fr., rémission de 40 s., etc.

M. 450. (Registre.) — In-folio ; 89 feuillets, papier.

1652-1657. — Contrôle des amendes, confiscations, fermages et autres redevances perçues par la ville. — Condamnations aux amendes de : fol. 2, 30 l. de Claude Provansal, laquais de M. Bossuet, « s'estant précipité et estranglé soy-mesme » ; — fol. 19, 50 l. laquelle fut modérée à 5, de Pierre Carnet, pâtissier, et Pierrette Godard, sa femme, pour avoir retiré en leur maison, le fils du Sr Martin, lui avoir donné à boire et « changé de l'argent » ; — fol. 22, 20 l. auxquelles dix femmes furent condamnées pour avoir exercé la profession de revenderesse sans en avoir obtenu la permission de la Chambre de ville ; — fol. 23, 3 l. de la veuve de Joseph Fleurot, pour avoir « tenu académye et berland en sa maison, au préjudice des défenses » ; — fol. 33, 50 l. dont moitié au profit de la ville et moitié au profit du fermier des octrois, de Claude Boullée, pâtissier, qui avait mené moudre au moulin quinze mesures de froment, sans prendre de billet, ; — fol. 41, 200 l. de Bénigne Pérard, avocat à la Cour, qui, lors d'une sommation à lui faite à la requête de Bernard Naulot, a « escript que les magistrats estoient gens de néant » ; — fol. 42, 50 l. du médecin Guyot, pour avoir fait faire inventaire des biens appartenant à « un Suisse de la religion décédé en cette ville et l'avoir fait enterrer sans en avertir le magistrat » ; — fol. 60, 3 livres de Nicolas François, sculpteur, pour avoir « travaillé à boutique ouverte sans permission de la Chambre » et mis en œuvre du bois « qui n'estoit de bonne condition » ; — fol. 64, 100 l. de Jacques Beugnot, de Beaune, qui avait amené à Dijon trois queues de vin gamay, dont la confiscation fut ordonnée ; — fol. 70, 3 l. de Tomas Parisot, pelletier, à Chalon, pour avoir, sans autorisation, mis en vente à Dijon des manchons dont treize qui étaient « mal façonnés » furent saisis et confisqués ; — fol. 80, 30 l. au profit de la ville et 50 l. au profit de l'hôpital, de Philibert Mitanchet, tonnelier à Chalon, qui « avait amené un petit enfant de cette ville et l'avoit exposé » ; — fol id. 100 livres de François Roset, compagnon batelier, pour vols commis dans les églises des Carmes et de Saint-Étienne ; — fol. 83, 200 l. de Claude Sambin, Étienne Tassin, et autres menuisiers, pour avoir reçu des maîtres menuisiers sans la permission de la Chambre du Conseil, etc.

M. 451. (Registre.) — In-folio; 146 feuillets, papier.

1657-1664. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 20, 10 l. de Jeanne Charon, « faisant profession de bonne femme, pour avoir accouché une fille en sa maison sans en donner avis » au vicomte-maïeur ; — fol. 52, 3 l. 5 s. de Jean Le Villain, marchand, qui n'avait point « paré devant sa maison le jour de la procession de la Sainte-Hostie » ; — fol. 72, 3 l. chacun, de quatre sergents de la mairie, pour n'avoir point assisté, ainsi qu'ils le devaient, à l'exécution d'une femme condamnée au fouet ; — fol. 76, 15 l. de la veuve Volan, manouvrière, accusée de « vie lubrique et scandaleuse » ; — fol. 95, paiement de 50 l. par les comédiens du Roi de la troupe du Sr Hugues Poillebois, Sr de Richemon, auxquels la Chambre de ville avait accordée la permission de jouer la comédie à Dijon (6 octobre 1662); — autres condamnations aux amendes de : fol. 115, 5 l. de Pierre Bourguignat, huissier à la Table de Marbre, pour avoir manqué de respect aux magistrats municipaux, dans l'exercice de sa

charge (du blé appartenant à Bourguignat fut saisi chez le fermier de l'éminage à l'effet d'assurer le paiement de cette amende) ; — fol. 137, 3 l. 5 sous de Nicolas Laureau, clercelier à la porte Guillaume, qui avait laissé entrer sans permission du vin par cette porte, etc.

M. 452. (Registre.) — In-folio ; 178 feuillets, papier.

1664-1669. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations à celles de : fol. 1, 10 l., au fouet et banni, de Claude Laborey, de Flavignerot, accusé de larcin en l'église des Pères de l'Oratoire ; — fol. 49, 5 l. de Jean Gauthier, boulanger, pour avoir refusé la nourriture à un soldat qui lui avait été envoyé ; — fol. 51, 3 l. 5 s. et en outre à demander pardon à genoux en la Chambre, de Claude Tixier et de sa femme, qui avaient mal parlé des magistrats ; — fol. 75. 5 l. de la veuve Dalot, sage-femme, tant pour avoir délivré une fille étrangère sans avoir averti le Maire que pour les « paroles de mespris et insolentes » qu'elle dit lorsquelle fut traduite en justice ; — fol. 98, 30 s. dont 15 pour la ville et 15 pour les procureurs des maîtres cordonniers, de Hugues Clerget, maître cordonnier, qui avait pris un compagnon sans s'adresser à l'embaucheur ; — fol. 104, 10 livres de la femme du s[r] Blondeau, chaudronnier, pour avoir exposé un enfant à l'hôpital ; — fol. 135, 3 l. 5 s. dont moitié à la ville et moitié à la corporation, de Bernard Beauchamp, pâtissier, pour avoir chauffé son four le jour de l'Assomption ; — fol. 138, 150 l. de Alexandre Guenin et François Millot, pour avoir fait entrer par le château dix-huit queues de vin qu'ils avaient achetées à Chamilly et qui furent confisquées ; — fol. 140, 3 l. 5 s. dont il fut déchargé du s[r] Freminet, charretier, pour avoir « insolenté » le s[r] Theurrel, commissaire de son quartier ; — fol. 152, 20 l. du nommé Dumay « donneur de tabac, » pour avoir contrevenu aux délibérations de la Chambre de ville défendant de donner du tabac ; — fol. 157, 12 l. de François Mignot, « vendeur de fromage » qui se servait de balances dont une des « bassines » était légère d'un gros et d'un poids léger d'un demi-gros ; — fol. 158, paiement de 12 l. par André Saive, peintre, pour son droit d'habitantage, etc.

M. 453. (Registre.) — In-folio ; 269 feuillets, papier.

1669-1673. — Contrôle des amendes, etc. — Où les condamnations à celles de : fol. 9, 10 l. de Noël Deguignan, marguillier de Saint-Jean, (déchargé ensuite par un arrêt de la Chambre des vacations du Parlement) pour n'avoir point, ainsi qu'il y était tenu, averti le syndic toutes les fois que des personnes mouraient sur cette paroisse ; — fol. 17, 20 l. des échevins et procureur de Fontaine, pour n'avoir pas « présenté et nommé des vigniers à la tenue des jours et de la permission de vendanger » ; — fol. 48, 6 l. de Claude Cœnoux, marchand épicier à Lyon, pour ne s'être fait inscrire sur le registre du secrétaire et avoir vendu de « mauvaises drogues » ; — fol. 54, paiement de 150 l. par les religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Dijon, pour prix de cent quarante trois pieds trois quarts de terrain à elles vendus pour y bâtir leur église (5 septembre 1670) ; — fol. 57. condamnations aux amendes de : 50 l. de Joseph Frèrejean, cordonnier, accusé de « violences, assassinat, rebellion à justice et excès commis à la personne de Jean Perrotte, sergent, en faisant sa charge » ; — fol. 60, 200 l. de Michel Colombe, Provençal, compagnons menuisiers, et la veuve Bonvalet, hôtesse, pour avoir fait des assemblées illicites et commis des monopoles envers les autres compagnons menuisiers, ; — fol. 61, 50 l. des comédiens du Roi, pour avoir « excédé le taux que la Chambre de ville avoit mis en leurs pièces, » et 5 l. du « tripotier » qui avait aussi excédé le prix « mis sur les sièges » ; — fol. 102, 3 l. du nommé Villemereux, sergent de la mairie, pour avoir, sans autorisation, donné à une personne un billet de logement de soldats destiné à un autre, en changeant l'adresse ; — fol. 111, 5 l. de Jeanne Fremy, servante de la veuve Cuisinier, orfèvre, accusée « de crime de boutefeu » et fut condamnée en outre à être expulsée de la ville ; — fol. 152, mention de la vente consentie au prix de 12 l. au nommé Jean Masson, des portraits du Roi et du prince de Condé, qui étaient à la Chambre du conseil, ces portraits étant remplacés par d'autres « en pied » ; — fol. 231, amendes de 20 l. chacun de Julien et Charles Herbey, fils de Vorle Herbey, fermier général des revenus du Comté, pour crime d'assassinat commis sur la personne de M[re] Robert Lepage, praticien à Dijon (4 juin 1672) ; — fol. 232, autre de 3 l. chacun de M[e] Henri Boisson, avocat à la Cour, et du nommé Saint-Amont, enseignant les langues, pour même crime commis sur la personne de M[e] Joseph Gilles, aussi avocat à la Cour ; — fol. 234, de 20 et 10 l. de Pierre Savin et Alphonse Simonnet, pour « réparation du crime commis à la personne de Jean Coigneault, de Saint-Jean-de-Losne » (4 février 1673), etc.

M. 454. (Registre.) — In-folio; 119 feuillets, papier

1674-1680. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 17, 30 l. dont moitié attribuée à la ville et moitié à l'hôpital de Dijon, de Jean Thomas, messager de Beaune, pour avoir déposé à la porte de cet hôpital un pauvre vieillard amené sur sa charrette ; — fol. 19, 50 l. de Antoinette Bernard, servante du sr Gauthier, avocat, accusée de vol domestique ; — fol. 40, paiement de 12 l. pour droit d'habitantage par Jean-Hugues Lyard, maître d'école, enseignant « le latin et la mathématique à la jeunesse » ; — condamnations aux amendes de : fol. 45, 5 l. chacun, dont moitié à la ville et moitié aux fermiers du huitième du vin, des nommés Tardivot, savetier, Fichet, joueur d'instruments, et Tainturier, boulanger, pour avoir « vendu du pain, vin, viande et fait fonctions de cabaretier » sans permission ; — fol. 50, 52 l. de treize charbonniers, pour avoir vendu des sacs de charbon qui « n'estoient de la longueur et largeur de la matrice de la ville » ; — fol. 56, 6 l. dont il fut ensuite déchargé, du nommé Thirion, épinglier, qui avait exercé la profession de maître d'école sans avoir été admis au nombre des maîtres ni des habitants de la ville ; — fol. 68, 50 l. de Me André La Chaize, « soidisant bourgeois de Lyon, pour avoir professé la médecine sans permission » ; — fol. 98, 30 l. de Claude Baveux, soldat, natif de Dijon, accusé et convaincu de crime d'incendie par son frère; — fol. 115, 20 s. chacun des sieurs Badier, Dapremont et Bonvallet, marchands, à la requête des sieurs Brunot et Languichal, comédiens, etc.

M. 455. (Registre.) — In-folio; 110 feuillets, papier.

1680-1685. — Contrôle des amendes, etc. — Condamnations à : fol. 13, 4 l. d'amende de Pierre Cauvard, blanchisseur, près le moulin Bernard, et à la confiscation des cent pièces de vin étranger, « encavées en sa maison » sans en acquitter les droits d'entrée ; — fol. 14, paiement de 15 l. chacun par les nommés Rancurel, sculpteur, et Ressayre, imprimeur-libraire, natif de Cahors, pour droit d'habitantage (1681) ; — fol. 39, amende de 16 l. 5 s. infligée à cinq particuliers, à la requête de Claude Chrétien « pour injures et charivary » ; — fol. 42, id. de 50 s. payée, moitié à la ville et moitié à la société des capitaines et officiers des paroisses, par chacun des quarante-huit soldats de la milice bourgeoise qui n'avaient point marché sous les armes lors des réjouissances faites à l'occasion de la naissance de Mgr le duc fils du Dauphin ; — fol. 46, id. de 50 l. payée par François Languereau, garde de S. A. S. pour crime d'homicide commis sur la personne de Edme Dubois, « orologeur » ; — fol. 64. id. de 80 l. par Claude Dubuisson, maître en fait d'arme, et la nommée Margoton, sa petite-fille, pour crime d'homicide « et insexte, et leurs biens confisqués au proffict de qui il appartiendra » ; — fol. id. de 100 l. et à la confiscation de ses biens au profit de la ville par Me « Estienne Milletoz, natif de Langres, notaire à Dijon, pour crime de parricide, hommicide et fausseté » ; — fol. 81. 30 l. par Jean Pierre, fils de J.-B. Pierre, tailleur d'habits, pour avoir juré et blasphêmé le nom de Dieu, ainsi que pour s'être rendu coupable d' « injures graves et atroces » à l'égard de Mlle Floriet ; — fol, id. 120 l. par six compagnons menuisiers coupables de l'assassinat du nommé Royer dit Lafleur ; — fol. 107, 5 l. par la veuve du sieur Lesage, perruquier, pour « crime de vie libertine, scandaleuse et prostitution », etc.

M. 456. (Registre.) — In-folio ; 84 feuillets, papier.

1686-1690. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations à celles de : fol. 17, 20 l. de Simon Confuron, compagnon boulanger, pour avoir proféré plusieurs jurements, ainsi que pour avoir usé d'injures et voies de fait à l'égard d'un substitut du procureur-syndic dans l'exercice de ses fonctions ; — fol. id. 5 l. de Jean Seringame, passementier d'Annecy en Savoie, coupable de vol et homicide; — fol. 18, semblable somme du Sr Normand, compagnon boutonnier, pour s'être rendu coupable de jurements et avoir en outre diffamé le Sr Marchand, son maître, par « ses injures et chansons deshonnêtes » ; — fol. 20, 10 l. de Jacques Joly, compagnon bourrelier, pour crime de rapt commis sur la personne de Charlotte Cromeau; — fol. 40, même somme de Maurice Franchement, tailleur de pierre, pour avoir coupé et emporté une partie du nez de Pierre Guid, exerçant la même profession; — fol. 41, 50 l. du Sr Lapierre, soldat au château, coupable d'homicide, poursuivi à la requête de la veuve Collinet, épicière, et 30 l. modérées à 16 l. 10 s. des époux Dumay, marchands de tabac, pour avoir tenu « stocq et berland » ; — fol. 42, 30 l. de Ursin Nault, Guillaume Angely et Léonore Desland, garçons,

« pour excedz, voyes de fait commis nuitamment à « coup d'espée à la personne de Jean Charbonnier, « cocher de M. le Conseiller Berbisey, et avoir porté « espée au préjudice des déclarations et arrestz » ; — fol. 62, 25 l. de J.-B. Payen, Sr de la Héronnière, maître d'école, et de Philiberte Pageotte, sa servante, « pour crimes de maquerelage, vie libertine et scandaleuse » ; — fol. 63. 20 l. modérées à 15 l. de Louis Socard, maître imprimeur et libraire à Dijon, pour injures et voies de fait commis à la personne du Sr Palliot, son beau-père ; — fol. 81, 50 l. et à être pendu du nommé Mathieu Noël, du diocèse d'Autun, poursuivi pour crime d'homicide à la requête du procureur-syndic, etc.

M. 457. (Registre.) — In-folio ; 155 feuillets, papier.

1691-1699. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 2. 5 l. chacun, des Srs Marchand et Maignien, épiciers, Royer, pâtissier, et Lescaillier, fruitier, pour avoir vendu leur vin muscat à un prix excédant le taux donné par la mairie ; — fol. 23, 20 l. du Sr Nicolas Labotte, pour le « rapt par blandise » de Mlle Claude Brigandet de Thoisy ; — fol. id., 20 l. de la fille Morisel de Villeguzien, vers Langres, pour « recélation de grossesse, suppression de part, perte de fruit et vie libertine » ; — fol. 24, 30 livres du nommé Clerget, serrurier, pour vol avec effraction en l'église Saint-Pierre ; — fol. 33-35, 30 s. chacun, de six individus qui n'avaient point obéi aux ordres donnés par le procureur-syndic pour la conduite des équipages des troupes de passage ; — fol. 41, 50 l. de la femme Guichelet, poursuivie à la requête du procureur-syndic, ainsi que de son mari, pour « crime d'adultère et dissipation des meubles et effets de la communauté » ; — fol. 46, 20 l. de Jacques Clément, cabaretier, pour avoir « retiré en sa maison « de jour et de nuit des fils de famille et des compa- « gnons, donné à boire et à manger mesme pendant « les services divins, couché iceux dans sa maison et « souffert qu'ils y aient fait la débauche et donné les « violons, le tout au préjudice des règlemens de « police » ; — fol. 72, 5 l. conjointement, des Srs Legros, Masson, Chalut, Marotet et Balbastre, maîtres écrivains et d'école, pour « s'être attroupés » et avoir enlevé des papiers chez les filles Lemoyne, maîtresses d'école, sans l'assistance du procureur-syndic ; — fol. id. 50 l. chacun des nommés Ledoyen et Maillot, tisserands, pour vols de mouches à miel et divers autres objets commis la nuit ; — fol. 115, 20 l. des filles Minguet et Paluviaux, « pour exposition d'enfans » ; — fol. 134, 10 l. des quatre clerceliers des portes qui avaient laissé entrer en ville « plusieurs gueux, vagabons, mandians et gens sans adveu, contrairement à leur serment » ; — fol. 152, 100 l. et à être pendus, des nommés Luc et Tollinet, laquais de MM. de Saulon, pour crime de vol ; — fol. id., 20 l. de Nicolas Grebille de Fauverney, et à la détention temporaire, « pour avoir fait enceinte une fille, » etc.

M. 458. (Registre.) — In-folio ; 225 feuillets, papier.

1700-1711. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations à celles de : fol. 1, 100 l. chacun des Srs Desnoyer, académiste, Brouée, hôte, et Colomby, limonadier, pour avoir donné à jouer chez eux aux « dez, berlans, lansquenetz » et autres jeux défendus ; — fol. 13, 100 l. pour le paiement de laquelle les accusés furent solidaires, tant des époux Mingot, traiteurs à Dijon, coupables de banqueroute frauduleuse, que de la veuve du Sr Lacroix, fourbisseuse à Paris, qui favorisa cette banqueroute en leur servant de receleuse (une note en marge du cahier dit que Mingot fut en outre condamné aux galères) ; — fol. 33. 10 l. de Jean Basselard, compagnon fondeur, natif de Marly près Lyon, accusé d'avoir mis enceinte une jeune fille ; — fol. 88, 8 l. 5 s. des nommés Jean d'Arccosse et Jacques Fournerot, qui avaient donné à jouer au jeu de la mort dans leur maison : ledit jeu fut « confisqué, cassé et bruslé audevant de l'hostel de ville » ; — fol. 96, 20 s. de Philibert Moisson, allumeur des chandelles des lanternes publiques, qui n'avait mis que la moitié d'une chandelle dans une lanterne ; — fol. 127, 3 l. 5 s. de Claude Gagnepain, pâtissier, pour avoir servi à boire et à manger à des enfants de famille qui lui donnèrent leurs livres en paiement ; — fol. 131, 50 l. de Henri Vernette, fripier, et 10 ou 5 l. chacun de sept autres individus, pour s'être attroupés et avoir usé de violences afin d'empêcher le procureur-syndic d'exercer ses fonctions ; — fol. 133, 70 l. de la veuve Moitié dite la Lyonnaise, de Pierre Fournat, bonnetier, et de Jean Pinard, couvreur, poursuivis à la requête du procureur-syndic, pour « crime de rapt, recélation de grossesse et suppression de part » ; — fol. 157, 230 l. de Jean Vansol, cocher, Catherine Lecuyer, Étienne Bizot, et autres, pour crime de vol, assassinat et vie libertine ; — fol. 193, 100 l. de Marie Lombard, veuve d'Antoine Belleville, qui fut en outre condamnée au fouet, à la marque et à être pendue pour vol ; — fol. id., 50 l. réduites à 10 par arrêt de la

Cour de la nommée Catherine Thoridenet, femme du Sr Delorge, officier de marine, qui accusée de mener « une vie libertine et scandaleuse », fut en outre expulsée de la ville pour cinq ans ; — fol. 203, paiement de 15 l. par Jean Volfius, tailleur d'habits, natif de Luxembourg, pour droit d'habitantage et d'ouverture de boutique ; — fol. 222, condamnation à une amende de 18 l. de la veuve Magnien, qui avait jeté des ordures sur les fenêtres du Sr Barbier et suborné des témoins, etc.

M. 459. (Registre.) — In-folio ; 149 feuillets, papier.

1712-1720. — Contrôle des amendes, etc. — Autres aux amendes de : fol. 1, 25 l. des Srs Théodecque Tabourot, officier dans le régiment de Perche, et Jacques Papillon, marchand, pour avoir attaqué le guet du procureur-syndic et fait injure au Sr Fromageot, son substitut ; — fol. 4, même somme de Claude Petitjean, brigadier des gardes de l'aumône générale et de Vincent Foulet, l'un des gardes, qui avaient volé le pain des pauvres ; — fol. 5, 3 l. 5 s. du Sr Jolybois, monnoyeur, accusé d'avoir « jeté dans l'eau » la fille du Sr Farcy, notaire ; — fol. 25, 20 l. de Charles, fils de Jean Dyot, perruquier, pour avoir « rendu enceinte » une fille nommée Anne Marie ; — fol. 26, 50 l. chacune, de la veuve Desperrier et de la nommée Janneton, qui, coupables la première de plusieurs crimes que l'on n'indique pas, et la seconde pour avoir pris des breuvages propres à faire avorter, furent condamnées à être pendues (des notes à la marge disent que la veuve Desperrier ayant fait amende honorable fut fouettée et marquée par arrêt de la Cour du 14 juillet 1713 et Janneton exécutée en effigie) ; — fol. 27, 20 l. de Claude Carré et de Bénigne Regnard, tonneliers, pour avoir donné un charivari au Sr Mollé, notaire ; — fol. id., 100 l. de Antoine Durand, dit Maizière, cidevant valet de chambre de M. Durand, président à la Chambre des comptes, qui fut en outre condamné à la peine de mort, pour vol commis au préjudice de son maître ; — fol. 39, 3 l. 5 s. de Mlle Belot, pour avoir un soir jeté de l'eau par la fenêtre sur le vicomte-maïeur ; — fol. 58, 460 l. de quatorze « fraters-chirurgiens » tous accusés de crime de viol, etc.

liasse
M. 460. (Registre.) — In-folio ; 120 feuillets, papier.

1721-1730. — Contrôle des amendes, etc. — Autres à celles de : fol. 21, 50 l. du sr Augé, valet de chambre du Président de Beuredolle, qui fut en outre condamné au supplice de la roue par contumace ; — fol. 33, 10 l. et 8 jours de prison de trois sergents de paroisse, pour avoir refusé de prêter main forte pour l'exécution d'un prisonnier condamné à être pendu (le sr Guérin, aubergiste, l'un de ces sergents, eut sa peine doublée pour avoir mis la main sur son officier) ; — fol. id. 5 l. du sr Milleret, libraire, pour avoir acheté d'un étudiant de chez M. Durand, maître d'école, un livre intitulé : « Sinonime d'un écolier » ; — fol. 34, même somme de Moreau, maître d'école, rue Chauvine, qui avait retiré dans sa maison pendant la nuit, « trois filles libertines avec des jeunes gens et favoriser ainsy leur vie libertine » ; — fol. 40, 50 l. et à la peine capitale, de Pierre Duval, laquais de M. Bretagne ; — fol. 61, 10 l. de François Jolivet, laquais de M. Gravier de Vergennes, « pour insultes et mauvais traitements faits au sr Clerget, prêtre de l'hôpital, conduisant les enfans de cet établissement à la pompe funèbre de feu M. Julien et luy avoir arraché son flambeau des mains et donné un coup de point » ; — fol. 58, 100 l. de Jean Poisot, entrepreneur, pour avoir parlé « insolemment d'un ton de colère et de menace, » sur une place publique et devant témoins, du sr Cocquart, échevin, et des autres magistrats de la ville ; — fol. 91, 5 l. du sieur Millot, marguillier de l'église Saint-Jean, pour avoir, au mépris de la délibération du 23 août 1727, refusé de donner avis du décès des chefs de famille au procureur-syndic et au secrétaire de la Chambre de ville ; — fol. 97, 100 l. chacun et à la peine capitale, des sieurs Bazenet et Bourrelier, accusés d'homicide ; — fol. 105, 8 l. 5 s. du nommé Poitevin, couvreur, qui ayant été condamné à 3 l. 5 s. pour avoir laissé des « gazuns » rue des Champs, « avoit dit par mépris et irrévérence que c'étoit ainsy qu'on ruinoit le peuple », etc.

liasse
M. 461. (Registre.) — In-folio ; 109 feuillets, papier.

1731-1739. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 2. 30 s. du nommé Broueste, manouvrier, pour avoir maltraité les Savoyards ; — fol. id. 10 l. du sr Déchargé, maître de danse, qui avait donné « une répétition après l'heure fixée par le réglement » et n'avait point « marché sous les armes avec les autres habitans aux funérailles de M. Baudot, vicomte-maïeur » ; — fol. 8, 5 l. du nommé Bizois, cabaretier au Chapeau-Rouge, pour n'avoir pas voulu permettre au substitut de sa paroisse de visiter sa maison et refusé de « déclarer les noms des femmes et filles » qui s'y étaient retirées ; — fol. 9, même somme de la veuve Seguin, pour avoir

retiré chez elle un soldat invalide, du château, nommé Patrice, qu'on trouva couché avec elle ; — fol. 19, 10 l., au fouet, à la marque et au bannissement de Élisabeth Coulon accusée de vol ; — fol. 31, 3 l. 5 s. du sr Chantrier, procureur à la Chambre des comptes, qui avait fait transporter par ses domestiques, « sur les remparts des Ursules des sacs remplis d'insectes, appelés cochons » ; — fol. 32, 110 l. des nommés Malcourant et Dupasquier, garçons tapissiers, pour avoir manqué de respect au procureur-syndic et frappé à coups de pied et de poing les sergents de la mairie, chargés de les conduire en prison ; — fol. 39, 30 l. du sr Bouhin, faïencier, chez lequel « on avoit trouvé des bouteilles qui gâtoient le vin » ; — fol. 48, 15 s. chacun, des nommés Maumy et Arcot, « pour avoir jeté de la vilenie au visage de l'enfant de Jacqueson et lui en avoir mis dans la bouche » ; — fol. 67, 1,380 l. de cinq particuliers qui avaient contrevenu au règlement de police en « enharrant » des grains au marché de la ville ; — fol. 68, vente au Coin-des-Cinq-Rues et au prix de 18 l. 5 s. de six chaises et un fauteuil saisis sur le sr Foulet, fripier, à la requête des tapissiers de la ville et répartition, déduction faite des frais, montant à 5 l. du produit de cette vente, dont moitié fut attribuée à la ville et moitié à la communauté des tapissiers ; — fol. 76, condamnation à une amende de 3 l. 5 s. chacun de deux compagnons menuisiers trouvés armés de « bâtons en forme de sabre » ; — fol. 92, 40 l. de Bertrand Bizois, pour avoir tué des pigeons appartenant à M. le Premier Président, etc.

M. 462. (Registre.) — In-folio ; 87 feuillets, papier.

1741-1749. — Contrôle des amendes, etc. — Autres condamnations aux amendes de : fol. 4, 50 l. des sieurs Rolland et Lutrin, marchands forains de la ville de Mâcon, qui avaient déballé et mis en vente leurs marchandises quatre jours avant la foire de la Sainte-Hostie ; — fol. 14, 10 l. au profit des maîtres grammairiens et des maîtres d'école, du nommé Trapet, qui avait contrevenu aux délibérations confirmées par arrêt du 18 décembre 1741, lui défendant d'enseigner la jeunesse ; — fol. 24, 50 l. du sieur Chrétien, maître paumier et teneur de billards, pour avoir donné à jouer au lansquenet à des jeunes gens ; — fol. 41, 3 l. 5 s. de demoiselle Dargent, « orphevresse, » pour avoir fondu « une boucle d'oreille d'or le même jour qu'elle l'avait achetée, sans aucune information » ; — fol. 43, 20 s. chacun, de dix-huit particuliers, qui avaient mal « encroté » leurs vaches ; — fol. 55, 6 l. payées au sieur Allard, questionnaire, pour quinze fustigations « faites par ordre de la Chambre dans l'intérieur des prisons, par forme de correction » ; — amende de : fol. 66, 5 l. de Mlle Angélique, qui jetait presque tous les jours un pot d'ordure par sa fenêtre ; — fol. 67, même somme du nommé Bernard, boulanger, pour avoir fourni du mauvais pain aux prisonniers de guerre autrichiens, « resserrés en Clairveau » ; — fol. 76, 30 sous de Jean Charpot, joueur de violon, pour avoir « couru la nuit avec plusieurs garçons en jouant du violon » ; — fol. 81, 20 l. du sieur Rénal, faïencier, pour « réparation des excès, violences, injures et blasphèmes qu'il a commis et proféré tant à la personne de l'officier du guet, qu'à celle d'un officier de police » ; — fol. 84, 100 l. de Combet-Javelle, boucher, pour avoir fait entrer en ville, mené à la tuerie, abattu et dépouillé un bœuf mort de maladie dans un pré proche Vesson, etc.

M. 463. (Registre.) — In-folio ; 95 feuillets, papier.

1751-1755, 1785. — (Manque les années 1756-1784.) — Contrôle des amendes, etc. — Autres amendes de : fol. 7, 10 l. du nommé Sausset, boucher, pour avoir contrevenu aux règlements en faisant abattre une vache pour en débiter la chair « en cette ville » ; — fol. 9, 50 l., laquelle fut modérée à 10 l. du sieur Brest, tailleur, pour avoir « exposé sa maison et « les voisines à êtres incendiées par sa négligence « à faire nettoyer sa cheminée depuis très longtemps, « puisque par une suie coagulée dans laquelle le feu « étoit pris et en sortoit à vingt pieds au moins d'hau« teur, tout le quartier étoit à deux doigts de sa « perte » ; — fol. 21, 5 l. chacun, des quatre vigniers qui avaient « prévariqué » dans l'exercice de leurs fonctions ; — fol. 28, 5 l. de Edmond Gigandet, copiste, en réparation des mauvais traitements par lui faits envers Élisabet Millot, sa femme, et du scandale qu'il avait causé dans la rue ; — fol. 29, 5 l. de Léonard Nazaret, menuisier, pour avoir contrevenu aux statuts de la communauté des maîtres sculpteurs ; — fol. 31, 10 l. du nommé Brunet, domestique de M. Derey, pour avoir contrevenu aux ordonnances en portant un sabre duquel il avait « violemment frappé sur le seing la femme Bertinent qui en a été fort blessée » ; — fol. 32, 10 l. chacun, du nommé Guay, cordonnier, et de sa femme, « pour avoir journellement depuis plus de six ans, traité Antoine Clémencet, carleur, de race de pendu et notamment de lui avoir envoyé ces jours derniers un morceau de cordeau

par un soldat qu'ils chargèrent de lui dire en le lui remettant que c'étoit le reste de la corde de son oncle » ; — fol. 36, 3 l. 5 s. du sieur Laborey, tondeur, pour réparation de l'infidélité par lui commise envers le sieur Legouz, son confrère, en ouvrant les lettres adressées à ce dernier afin de lui enlever ses pratiques ; — fol. 41, 200 l. du sieur Daniel Astruc, juif de Bordeaux, « en foire à Dijon à la Saint-Martin, » pour contravention au règlement des manufactures en exposant en vente deux pièces d'étoffes fabriquées en or, argent et soie, non revêtues des plombs de fabrique et de contrôle ; — fol. 49, 19 l. 15 s. de quatre individus, pour avoir traité Jeanne Bruère, domestique de M. Lévêque, boulanger, venant de Saint-Joseph à Dijon, « de gueuse, de putain et l'avoir frappée à coups de poing et de baguette » ; — fol. 51, 5 l. du fils Cottin, peintre, qui, sans aucun motif, avait « cassé la teste au nommé Bruet, menuisier » ; — fol. 53, 5 l. du fils du sieur Doublet, menuisier, pour réparation du tort « qu'il a fait à la réputation de la « fille de François Ménétrier, en disant publiquement « qu'il avoit différentes fois abusé d'elle » ; — fol. 67, 5 l. de Jacques Raillard, valet d'écurie poursuivi à la requête du sieur Lambert, aubergiste à l'Arbre d'or, pour avoir jeté par la fenêtre du nommé Accard, tonnelier, un gros chien qui venait d'être tué, et qui tomba sur la tête de la femme dudit Lambert, dont elle fut renversée et sa coeffure et sa robe fort tachées de sang » ; — fol. 66, même somme du nommé Charles, couvreur, pour avoir, au mépris des règlements de police, fait partir pendant la nuit des petits canons à la porte du sieur Humbert, aussi couvreur (1755) ; — fol. 72, 20 l. de la veuve Fèvre, maîtresse de billard, pour avoir donné à jouer pendant le service divin (1785) ; — fol. 84, 30 l. chacune, des nommées Agathe Gonier et Catherine Perdrisot, qui avaient jeté avec des seringues de l'encre sur plusieurs personnes ; — fol. 86, 150 l. de trois bouchers, convaincus d'avoir entré en ville de la viande en fraude, etc.

M. 463 bis. (Liasse.) — 312 pièces, papier.

1398-1440. — Requêtes en remise ou modération d'amendes infligées aux particuliers pour contraventions aux règlement de police et statuts des métiers, adressées à la municipalité par les contrevenants parmi lesquels on remarque les noms de : André Du Crot, mercier, dont les servantes étaient emprisonnées et condamnées à une amende de 1 fr. pour avoir porté des « nectihures en Suson, vers chiez les Jacobins » (1398) ; — Jehannin Maresse, « de Senz, chapuis, » condamné à quatre jours de prison et à l'amende de 5 fr. « pour certain cas » non spécifié (1401) ; — Guinard, « le serpier, povre homme ancien malade de goutes, » caution de Christophle Le Bacre, qui était détenu en prison et condamné à payer 3 f. d'or, « pour avoir battu et fait sanc à Jean de Faucimey, sergent de la mairie » (1402) ; — Demoingin, sergent de M. le duc de Bourgogne, auquel une amende de 10 f. avait été infligée, pour avoir, étant « surmonté de vin et ne sachant ce qu'il faisoit, « prinst le sieur Thibaut par la chevance et lui avoir « montré comment il l'emmèneroit bien prisonnier « dedanz l'un des chasteaulx de Monseignieur le Duc, « se besoing faisoit » (1404) ; — Jean Beroinchet, clerc, « demeurant en l'hostel de Estienne Berbisey » condamné à une amende de 10 fr. « qu'est chose contre raison, pour avoir osté le chaperon à une joune fille, devant l'ostel de la Courbesse » (1404?) ; — Étienne Perrot, condamné à 100 s. d'amende, pour avoir fait deux « brievez », dont « ung à la faveur de M^re Guy de Pontailler, et l'autre à celle de M. le Maire, » expose à MM. de la Chambre de ville « qu'il n'entendoit aucun mal à cela » et avait « trois filles à marier et vouldroit bien qu'ils en fiez mariez » (1410) ; — M^re Poinceart Chappuis, chapelain, qui par nuit était allé « faire desplaisir et batre la Besenetée » fut condamné à une amende de 20 l. sur laquelle on lui quitta 12 l. (1419) ; — Regnault Charney, sergent de M. le duc de Bourgogne, auquel il avait été infligé une amende de 5 fr. pour avoir, par ordre des Élus, « exécuté les habitans de Poilley (Pouilly) pour « obtenir le paiement des fouages de M. le Duc, ce « qui ne se devoit faire, lesdits habitans étant de la « banlieue de Dijon » (1425) ; — Jehannin de Gaiges, serviteur de Rogier Constans, pâtissier, condamné à 10 fr. d'amende pour avoir, en l'absence de son maître, pris la défense de la femme Constan qu'un sergent de la mairie voulait violenter. Il demande la remise de cette somme attendu, dit-il, que lors de la contravention, il fut « saisi très apprement aux cheveux « par Humbert Thierry, procureur-sindic, » lequel « lui « frappa plusieurs cops sur sa teste, et aussy d'autres « costés les sergents le frappoient et poncenoyent de « leurs verges ; ils le menèrent, toujours frappant « sur lui, jusqu'au tour où l'on ouvre chiez son « maistre, et là lui cognèrent la teste deux ou trois « fois contre ledit tour » ; puis « après avoir esté « ainsy battu, fut conduit en chemise très villaine- « ment en prison, mis es septz par les deux pies en « la fosse où il resta trois jours ». La municipalité, prenant en considération la longue détention du

suppliant, lui remit 8 fr. le 15 juin 1425 ; — Perrenot Mercier, d'Avallon, écrivain de forme, condamné à 2 f. d'amende pour avoir « laissé jouer aux dez après souper en son hostel, aulcunes gens et serviteurs de M. de Mirebeau et de Rolant, chevaliers, » demande une remise de 1 franc qui lui est accordée (1430) ; — Jean Monot, serviteur de M. l'abbé de Saint-Bénigne, « trouvé couchié avec une jeune femme sa chambrière non mariée », fut mené en prison et condamné à une amende de 2 fr. Il demande la remise de cette somme et la restitution « de ses robbes et de celles de sa chambrière, mises en gaige chiez le receveur » (1437), etc.

M. 463 *ter*. (Liasse.) — 339 pièces, papier.

1445-1745. — Autres requêtes en remises ou modération d'amendes, adressées à la municipalité par : Jean Lourdelot et Guillaume Jehanneret, qui en « s'ébattant aux champs avoient trouvé dans les blés Barbier Espic en adultère avec une femme » et avoient reçu de celui-ci, pour acheter leur silence, la somme de 1 fr. : ils furent condamnés à l'amende de 20 fr., modérée ensuite à 2 fr., vu qu'ils étaient « chargiez de petiz enfans et leurs femmes prestes de gésir » (1446) ; — Gillet Lestenet, ouvrier drapier, sollicite la modération d'une amende de 2 fr. à laquelle il avait été condamné pour avoir battu sa femme (id.) ; — Me Pierre Tondeur, secrétaire de M. de Bourgogne, condamné à l'amende pour avoir « rompu le ban de vendange », prie la Chambre de ville de lui faire remise des droits dus au receveur et rendre « ses gaiges qui ont esté venduz publiquement sur la place commune » : ce qui lui fut accordé le 12 septembre 1455 ; — 18 requêtes présentées par des maréchaux et des charrons demandant la remise d'une amende de 2 fr. chacun à laquelle ils avaient été condamnés pour avoir, « en s'esbattant à l'occasion de la feste Saint-Éloi », causé de grands dommages dans une chènevière, près de la Colombière, appartenant à Mongin Contault (1469) ; — Robert Laverne, auquel une amende de 60 s. t. avait été infligée pour « estre allé par nuyt avec d'autres, en l'hostel de la femme de Jean Bichet », en demande la modération, attendu que c'est « une femme de dissolue vie, à laquelle il ne fit oncques desplaisir » (id.) ; — Jean Bondenaul, « pouvre jeune compaignon » expose qu'ayant été blessé « à la prinse de la tourt de Chaseul » d'un coup de « colovrigne qui lui perça le bras de part en part, très fort malade et encore en main des barbiers », il n'était pas avec ceux qui firent « recousse » au sergent de la mairie Bourceot, « de certains gaiges » qu'il avait pris en ladite tour, comme on l'en accusait et condamné pour ce fait à 1 fr. d'amende, dont on le tint quitte le 12 octobre 1471 ; — Jean dit La Barbe, enlumineur, demande la remise d'une amende de 40 s. qui lui avait été infligée pour avoir dit à Guillame Branichert, clerc, que s'il continait à l'injurier il le battrait (1473) ; — Jean Fèvre, boucher, condamné à une amende de 25 l. pour avoir, étant, « embeu de vin », fait rebellion à Jean Aigneau, échevin, qui voulait l'arrêter et le conduire en prison (id.) ; — Mahyet Lablois, orfèvre, supplie qu'on lui accorde la remise d'une amende de 10 l. à laquelle il avait été condamné pour « mesfaçon d'une saincture trouvée en son hostel » ; — Gautheron, peintre et verrier, demeurant au Champ Damas, paroisse Notre-Dame, demande à M. l'Évêque et duc de Langres, lieutenant-général du Roi en Bourgogne, de le faire élargir des prisons où il était détenu pour avoir acheté du valet de Jean Perruchot « aucuns biens et bagues » qu'il disait lui appartenir, tandis qu'il les avait volés chez son maitre (29 novembre 1482) ; — Germain Le Blond, maître lapidaire, condamné à une amende de 3 l. pour avoir exercé cette profession sans autorisation, et chez lequel il fut saisi une montre en cristal, prie la municipalité de lui remettre cette somme « en considération de l'utilité qu'il peut apporter au public » (24 octobre 1628) ; — Sulpice Bretigny, cavalier de la maréchaussée, demande la réduction d'une amende de 10 l. à laquelle il avait été condamné pour avoir nourri des poules en sa demeure et tué un chat qui les mangeait. La Chambre de ville réduisit cette amende à 5 l. le 3 mars 1731, etc.

M. 464. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 277 feuillets, papier.

1587-1592. — Registre des mandements. — Mandats (copie de) délivrés à Me Antoine Vauthereau, receveur de la ville, pour le paiement des dépenses auxquelles donnèrent lieu l'entretien et les réparations des fortifications, la nourriture et la solde des gens de guerre en garnison ou de passage, ainsi que les expéditions diverses faites par les troupes de la Ligue et ses adhérents, le salaire des officiers de la mairie, le pavage des rues, l'entretien du collège, etc., et notamment ceux de : fol. 4, 6 écus dus à M. Jean Sebillot, lieutenant du prévôt des maréchaux, pour l'indemniser des frais d'un voyage qu'il dut

faire avec ses archers à Rouvres, Renève, Saint-Seine-sur-Vingeanne et autres villages, d'après les ordres du duc de Mayenne, afin d'en faire venir des blés pour l'approvisionnement de la ville (juillet 1587) ; — fol. 33, 28 l., prix des confitures achetées chez le sieur Poillechat pour les offrir au fils de M. le Chancelier passant par Dijon pour se rendre à Pagny (arrondissement de Beaune, canton de Seurre), afin d'y épouser la fille du comte de Charny, grand écuyer de France (juin 1588) ; — fol. 40, 39 écus 46 s. 9 d. montant des frais du feu de joie fait à Dijon, le jour que l'édit d'union y fut publié (août id.) ; — fol. 44, 25 l., semestre des gages accordés par la ville à Denis Lucey, pour enseigner gratuitement « l'abécédaire aux enfants en sa maison dépendant du vieux collège » (septembre id.) ; — fol. 62, 4 écus, prix de quatre douzaines d'écussons aux armes de la ville, que Me Euvrard Bredin, peintre, avait faits sur du grand papier, pour les attacher aux torches que la ville fit porter à la Sainte-Chapelle, lors du service célébré pour le cardinal et le duc de Guise (janvier 1589) ; — fol. 69, 10 écus, salaire à raison de 30 s. par jour, des vingt journées employées par Jean de Remouchères, sergent de la mairie, pour les deux voyages qu'il avait faits par ordre des magistrats, l'un à Orléans où était le duc de Mayenne « pour l'informer de plusieurs affaires concernant la seurté et garde de la ville » et l'autre à Flavigny « pour savoir veritablement si ladite ville estoit prinse ou non, et découvrir les troupes, tant de cheval que de pied y estans » (mars 1589) ; — fol. 73, 6 écus, payés à François Durant, messager, pour les douze journées employées aux voyages qu'il fit, tant pour porter des lettres écrites au maire de Beaune, que pour « faire avancer les « compagnies du sieur de Bussy, de Viteaux et capi- « taine Joanes estant du cousté de Chalonnois et se « joindre à M. de Fervasques pour aller à la guerre » (id.) ; — fol. 103, 21 l., prix d'une feuillette de vin vendue à la ville par le sieur Arbelot et portée vers la maladière pour être distribuée aux habitants et aux Suisses, auxquels on avait fait prendre les armes pour résister au comte de Tavannes que l'on disait s'approcher de la ville pour mettre le feu aux faubourgs (juillet 1589) ; — fol. 112, 118 écus, 30 s., montant de la dépense faite par Jean Lavisey, échevin, et plusieurs habitants de Dijon, envoyés à Auxonne, afin « de remettre cette ville en l'obéissance du Roy très chretien Charles de Bourbon dixième du nom » (13 octobre 1589) ; — fol. 116, 25 l. salaire des ouvriers ayant travaillé à abattre les arbres servant à cacher les ennemis aux environs de la ville, et du sergent de la mairie sous les ordres duquel ils travaillèrent (id.) ; — fol. 123, 18 l. 15 s. accordés à Jean Delatour, messager, qui, envoyé à Lyon, afin de savoir quelle réception y avait été faite au légat du Pape (cardinal Cajetan) et savoir aussi quand il viendrait à Dijon, fut 15 jours en voyage (décembre id.) ; — fol. 126, 24 l. payées à Simonne Jambe-de-Fert, femme de Louis Duverne, pour le linge fourni à Monseigneur le cardinal Cajetan (23 décembre 1589) ; — fol. id. 8 l. prix de six écussons à six compartiments, qui, faits d'après les ordres de la ville par le peintre Étienne Gautheron, ornèrent un portail dressé devant la maison du Roi à l'occasion de la venue du Légat (janvier 1590) ; — fol. 129, 100 l. allouées à Simonne Jambe-de-Fèrt, pour nouvelle fourniture de linge faite au Légat, pendant son séjour à Dijon, et aux gentilshommes qui l'accompagnaient (1er février 1590) ; — fol. 136, 4 l. à Étienne Mongin, sergent de la mairie, pour avoir nourri quarante arquebusiers et quatre maçons conduits à Lantenay, afin « de sapper et « mettre par terre les murailles du chasteau dudit « lieu, dans lequel se retiroient des soldatz qui vol- « loient et ravageoient le pays » (6 avril 1590) ; — fol. 141, 27 l. 15 s., solde du salaire accordé à Nicolas Camus et à ses consorts pour 5 journées employées à abattre les portes et murailles d'Is-sur-Tille (mars 1590) ; — fol. 147, 180 écus, dus à Girard Lestallenet, marchand à Beaune, pour la fourniture de la matière destinée à la fonte de l'artillerie (avril 1590) ; — fol. 160, 12 l. attribuées aux sergents de la mairie, qui avaient signifié aux habitants retrayants les cotes auxquelles ils avaient été imposés « pour la curée des fossés de la ville, et emprisonné une grande partie d'entr'eux n'y ayant satisfait » (septembre 1590) ; — fol. 166, 53 l. 17 s. remboursés à Étienne Lucien, sergent de bande de la paroisse Saint-Michel, qui en avait fait l'avance pour le paiement de la dépense des habitants de la ville ayant été à Lantenay (17 kil. de Dijon) afin de faire démolir le château, d'après les ordres du baron de Sennecey, commandant en la province (décembre 1590) ; — fol. 200, 3 l. 15 s. alloués à Pierre Vyon, messager, envoyé à Saint-Jean-de-Losne, afin d'y remettre des lettres écrites par les magistrats municipaux de Dijon au comte de Tavannes lui rappelant les conventions aux termes desquelles les belligérants ne devaient point prendre les laboureurs ou leurs bestiaux, et demander la mise en liberté de vignerons faits prisonniers par ses soldats (mars 1591) ; — fol. 202, 21, l. prix d'une feuillette de vin vermeil livrée par Claude Popelard aux gens de guerre qui conduisirent l'artillerie au bourg de Mirebeau (15 mars 1591) ; — fol. 208, 30 l. allouées à Me Vincent Collet, notaire royal, pour ses peines et

salaires d'avoir trouvé à emprunter la somme de deux mille trente écus, destinée au paiement de la gendarmerie de Bourgogne, envoyée « vers le duc de Mayenne au secours de Paris assiégé » (mai 1591) ; — fol. 210, 105 l. parfaisant la somme de cinq cent vingt-cinq écus, due aux fondeurs d'artillerie Pierre Millot et Michel Demolins, pour la fabrication des pièces d'artillerie mentionnée en leur marché du 7 avril 1590 (id.) ; — fol. 222, 40 sous remboursés à Antoine Sonnet et à ses consorts, pour les dépenses qu'ils firent à Gevrey où ils avaient été envoyés afin de faire sortir les ennemis du château de ce lieu, et 8 l. 10 s. « à trente tant soldatz, sergens de la mairie que deux massons et troys charpentiers » chargés « de la desmolition des murailles de l'abbaye Sainct-Légier de Chenosve, affin d'empescher que les ennemys du party contraire à la Saincte-Union ne s'y ramagent » (septembre 1591) ; — fol. 226, 20 écus, dus à Pierre Galloys, hôte du logis de la Levrette, à cause des dépenses faites en sa maison par les cavaliers sous les ordres du baron de Thianges, levés pour empêcher les ennemis de la Ligue de ravager le pays et donner aux habitants la sécurité nécessaire au trafic de leurs grains et de leurs vins (octobre 1590) ; — fol. 239, 318 écus 20 s. 7 d. passés en compte à Me Jean Boudrenet, échevin, receveur des deniers ordonnés pour la solde des gens de guerre « levés pour courir sus aux ennemys de l'Union des catholiques et les empescher de ravager ce pays de Bourgogne comme ilz font », pour les dépenses faites chez les hôteliers par les officiers commandant ces gens de guerre (id.) ; — fol. 249, 1 écu, montant des dépenses de bouche faites chez la femme Barbier par douze hommes employés à abattre les murs de la maison seigneuriale de Saint-Léger à Chenôve (appartenant au chapitre de la cathédrale d'Autun) afin que les ennemis ne puissent s'y retirer ainsi qu'ils le faisaient (février 1592) ; — fol 254, 30 écus, prix d'une montre mise pour indiquer l'heure à l'horloge de l'église Saint-Michel du côté de la rue au marché (avril id.) ; — fol. 260, 13 écus 20 sous accordés à Me Nicolas Lemuet, substitut du procureur-syndic, pour le récompenser d'avoir employé trente-deux jours à l'inventaire et à la vente, ordonnés par la mairie des biens des « suspectz et ennemys de l'Union des catholiques » (juin 1592) ; — fol. 269, 2 écus 10 s. payés au sieur Guichard tant pour avoir fourni les quatre peaux employées à faire deux sacs renfermant les clefs des portes de la ville, lorsqu'on les portait pour l'ouverture et la fermeture, que pour la façon de ces sacs (septembre 1592). etc.

M. 465. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 231 feuillets, papier, dont 111 écrits seulement.

1587-1603. — Registre des mandements. — Acquits délivrés après le paiement de leurs mandats par les personnes ayant été payées des deniers de la ville et extraits des comptes du receveur Vauthereau et autres, où les paiements de : fol. 6, 7 écus donnés à Nicolas Camus, maçon, pour avoir muré la porte des prisons de l'Hôtel de Ville, afin de pouvoir clore cet hôtel gardé le jour et la nuit à cause de l'artillerie et des munitions qui y étaient renfermées (mars 1589) ; — fol. 15, 20 écus à valoir sur ce qui était dû à Nicolas Petit, pour la construction d'un fort et d'un « bastillon » proche l'emplacement où l'on devait élever une porte vers le jeu de l'Arquebuse (juillet 1589) ; — fol. 19, 2 écus 30 s. alloués à Jean Vaussin, pour la nourriture de Nicolas Jouan et d'Étienne Lameure, canonniers, ayant été deux jours et deux nuits en la tour Saint-Nicolas pendant que les reistres passaient (février 1590) ; — fol. 23, 18 écus 20 s. accordés à Jean Aubertot et Louis Mercier, pour avoir abattu les arbres « estant tant à l'entour de la grange de la Noue que à la Colombière où se retiroient des ennemys » (8 juin 1590) ; — fol. 33, 15 écus aux mêmes, à valoir sur ce qui leur était dû pour la façon des roues pour le montage des pièces nouvellement faites (17 mai 1591) ; — fol. 39, 11 l., salaire des dix journées pendant lesquelles Nicolas Morisot, charpentier, fut employé à conduire et garder l'artillerie sur le boulevard de Saulx, lorsque le maréchal d'Aumont était proche de la ville (décembre 1591) ; — fol. 41, 1 écu, prix d'échelles de bois servant à monter à l'horloge de Notre-Dame, faites par Michel Collet, menuisier (février 1592) ; — fol, 45, 33 écus à déduire de la somme de 100 écus, prix convenu avec le Sr Jean Bargeret, horloger, pour refaire à neuf cette horloge (mai 1592) ; — fol. 46, 1 écu 16 s. donnés à Jean Thibault pour trente-huit perches de bois employées à la palissade faite près le Saint-Esprit « pour empescher que les ennemys estans aulx vendanges à l'entour de la ville n'entrassent au faubourg d'Ouche » (mars 1592) ; — fol. 55, 120 écus alloués à Me Pierre Jachiel, procureur-syndic, en récompense de son service extraordinaire pendant trois ans, à raison de la peste et de la guerre (janvier 1591) ; — fol. 56, 4 écus, salaire des journées employées par Jean Maillot, fourrier de la ville, à chercher des lits et autres immeubles pour le duc de Nemours, le cardinal Cajetan, M. de Fervacques et autres personnages lorsqu'ils étaient à Dijon (juillet 1591) ; — fol. id. 1 écu 2 l.

dus à Jacques Belot, maçon, pour avoir démoli et reconstruit la cheminée du clocher de l'église Notre-Dame (servant aux guetteurs qui sont audit clocher » (août 1593); — fol. 60, 14 écus 40 s. payés au Sr Demasque, marchand, au nom du Sr Héraules, ingénieur, auquel ils étaient dus par la ville, pour s'être occupé de fortifier le faubourg d'Ouche et avoir cherché les moyens à employer pour faire descendre les eaux des Tilles en la rivière d'Ouche (juin 1593); — fol. 76, 6 écus 40 s. accordés au capitaine Didier, pour le remontage en bois de vingt arquebuses appartenant à la ville et qui furent distribuées aux soldats sous ses ordres pour résister aux ennemis qui empêchaient les vignerons d'aller à leurs travaux et les faisaient prisonniers (octobre 1594); — fol. 78 « 333 escus ung tiers vaillans mil francz » versés au baron de Lux « pour deniers de subvention » (juillet 1596); — fol. 79, 14 l. allouées à Jean Jenny, messager, pour avoir été « tant vers M. le vicomte de Tavannes, à Bonnencontre, que vers le Sr maréchal de Biron, à Lyon, pour leur remettre des lettres à eux écrites par les magistrats municipaux (octobre 1595); — fol. 100, 50 l. d'une part et 165 d'une autre, employées à la nourriture du P. Martin, capucin, prédicateur des stations de l'Avent et du Carême à la Sainte-Chapelle, et de ses confrères (juin 1602); — fol. 103, 6 écus donnés aux joueurs de hautbois de la ville, pour avoir joué tant à l'arrivée de Mgr le Grand-Ecuyer de France (le duc de Bellegarde) que lorsque la ville donna une fête pour recevoir les « seigneurs des Ligues Suisses et autres leurs confrères » et diverses autres sommes dépensées à l'occasion du passage de ces ambassadeurs, notamment celle de 250 écus payée au pâtissier Antoine Dubois « pour huit platz à raison de 33 escus chacun, fournis pour un festin » (1603); — fol. 110, 30 l. remboursées à la veuve et aux héritiers de feu Bénigne de Requelaine et que celui-ci avait avancées à la ville pour le rachat de prisonniers de guerre faits à Seurre (août 1603), etc.

M. 466. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 375 feuillets, papier.

1593-1610. — Registre des mandements. — Mandats (copie des) délivrés à Antoine Vauthereau et Philibert Nicolardot, receveurs de la ville, dont ceux de : fol. 2, 2 écus, dus à Jean Ranquet, maître peintre et verrier, pour ouvrages de sa profession faits « à l'entour de la montre de Saint-Michel » (janvier 1593); — fol. 17, 3 écus, salaire accordé à Antoine Saget, messager, pour les voyages qu'il fit à Champforgueil, près de Chalon, et à Nuits, afin de porter des lettres écrites par les magistrats municipaux à M. le Prince et au vicomte de Tavannes, les priant, s'ils avaient reçu copie des articles de la trève, de la faire publier « pour le soulagement de la province de Bourgogne » (id.); — fol. 22, 5 écus payés à Pierre Cauvert, aussi messager, qui, envoyé à Lyon porter des lettres écrites au vicomte de Tavannes au sujet de l'inexécution de la trève par les troupes de la garnison de Monsaugeon, employa dix jours à ce voyage (octobre 1593); — fol. 25, 1 écu, salaire d'un autre voyage fait en l'Auxois par Saget, afin de découvrir où étaient les troupes du maréchal de Biron, « que l'on faisoit bruit entrer au pais de Bourgongne » (novembre 1593); — fol. 30, 2 écus, donnés à Jean Delatour, messager juré de la ville, pour avoir porté des lettres à Mgr le prince de Mayenne « qui estoit allé faire lever le siège aux ennemis estans devant Monsaulgeon » (4 février 1594); — fol. 41, 16 l., prix de quarante perches fournies par René Fyon et employées à faire des palissades vers l'hôpital du Saint-Esprit et la rivière d'Ouche, lorsque le maréchal d'Aumont menaçait la ville (juin 1594); — fol. 45, 3 écus alloués à Pierre Loreau, tambour de la ville, pour avoir porté des lettres à M. de Vaugrenant, commandant à Saint-Jean-de-Losne, afin d'en obtenir la mise en liberté des vignerons de Dijon, qu'il avait fait prisonniers, et d'autres adressées à M. de Fervaques, en son château de Grancey (juillet 1594); — fol. 57, 5 l. accordées à Pierre Fleuriet, exécuteur de la haute justice, pour l'exécution d'un soldat nommé La Violette, pendu et étranglé en vertu d'un jugement rendu par le prévôt des maréchaux, à la requête des magistrats de la ville (novembre id.); — fol. 58, 10 écus au même « pour « ses peynes et salaires d'avoir tranché les testes de « Mrs Jacques La Verne et Claude Gault, condampnés « à mort pour l'entreprise et conspiration faite sur « la ville, et d'avoir attaché à une potence au champ « du Morimont ung tableau où sont les effigies de « Mrs Barthélemy Gaigne, Jacques Fournier, Denis « Garnier et Philibert Boullée », accusés du même crime et condamnés à mort par contumace (13 décembre 1594); — fol. id. 3 écus alloués à Me Jean Baudouin, procureur-syndic, pour les journées employées à inventorier les armes, meubles et papiers délaissés par Jacques La Verne, le chanoine Gaigne et autres, et avoir procédé à la vente de ces objets (14 décembre 1594); — fol. 63, 24 écus 40 s., accordés à Pierre Sarrazin, marchand, pour la fourniture « de douze boetes « de confitures seiches et pates de Gènes, six boetes « de massepains, six boetes de dragées, douze boetes « de gellées, douze boetes de cotignard et deux boetes

« de confitures de Bergame, dont la ville fit présent à « Mlle de Montpesat, fille du premier lict de Mme de « Mayenne, à l'occasion de son mariage avec M. le « vicomte de Tavannes, lieutenant général au gou- « vernement de Bourgogne » (février 1595); — fol. 76, 50 écus donnés aux archers du Roi, pour leur faire rendre les clefs des portes de la ville, offertes à ce prince à son entrée à Dijon et diverses autres sommes, montant des gratifications faites à cette occasion à ses gardes et aux officiers de sa cour (juin 1595); — fol. 79, 1 écu payé à Jacques Vandambroc, maître peintre, pour avoir copié « les ecriptures faites à la louange du Roy, attachées aux portiqz dressés devant sa maison et en la rue de la porte Saint-Pierre » (septembre 1595); — fol. 81, 2 écus alloués à Antoine Joly, greffier criminel au Parlement, pour avoir assisté aux interrogatoires, confrontations, etc., ainsi qu'aux « tortures et grésillons » ordonnés dans le procès criminel intenté à Pierre Cornesse, Esmillan Deschamps, dit le Boufy et autres, accusés de vols et du meurtre de l'hôtesse du Cheval-Rouge (octobre id.); — fol. 85, 1 écu dû à Euvrard Bredin et Ph. Gauteron, maîtres peintres, pour leurs peines d'avoir blanchi et écrit les quatre tableaux faits à la louange du Roi et attachés au tabernacle dressé à la place de la Sainte-Chapelle (décembre 1595); — fol. 92, 118 écus, 13 s. 4 d., versés à Jean Mony, taillandier, à valoir sur la somme de 600 écus dus par la ville pour sa quote-part des frais faits à cause de la résistance de la garnison de Seurre qui, malgré la trève et la volonté du Roi, faisait « des courses et ravages sur le plat pays et prenoit les habitans des villes à ranceon » (mars 1596); — fol. 107, 32 écus pour la solde, pendant un mois, de huit soldats faisant la garde aux portes de la ville, durant le jour, au lieu des habitants qui étaient partis à cause de la peste (septembre id.); — fol. 135, 2 écus payés au Sr Jobellet, sergent de la mairie, pour les deux voyages qu'il fit l'un à Seurre et Pouilly-sur-Saône, à cause des courses que faisaient les soldats de la garnison de Seurre commandés par le capitaine La Fortune, et l'autre à Gevrey, afin de s'assurer si la garnison de ce bourg avait surpris le château, ainsi que le bruit en courait (octobre 1597); — fol. 164, 5 écus pour cinq années de la gratification que la ville accordait chaque année à Me Ant. Demouy, greffier héréditaire au grenier à sel de Dijon, en récompense du service qu'il lui avait rendu au décès du président Godran, ayant représenté, pour le faire publier au Parlement, le testament du président constituant le collège des Jésuites (décembre 1599?); — fol. 168, 24 écus, 42 s., prix des confitures et de la cire vendues par le Sr Montaubain, marchand, pour être offertes au duc de Savoie à son passage à Dijon (mars 1600); — id. 5 écus 20 s. alloués à Bonaventure Fichot, contrepointier, pour les journées par lui employées « à tendre et parer de tapisserie et de chalitz le Logis du Roy » où fut logé ce duc (23 mars 1600); — fol. 169, 1 écu 2 s. 6 d. dus à Étienne Blondeau, « maignien », pour fourniture de « trois lanternes d'arain qu'il a attachées és bastons propres à charger les pièces d'artillerie de la ville » (mars id.); — fol. 176, 3 écus, prix de six volumes en papier blanc, couverts en parchemin, achetés à Jean Desplanches, imprimeur et libraire, pour l'insertion des recettes et du contrôle des fermes de la ville (juillet id.); — fol. 178, 3 écus 45 s. payés à Jean Deremonchères, messager juré, pour les neuf journées employées à un voyage à Lyon où il avait porté des lettres écrites par Messieurs de la mairie de Dijon en réponse à celles que les consuls et échevins de cette ville leur avaient adressées au sujet des mesures à prendre pour la garde du pays et pour autre chose concernant la guerre entre la France et la Savoie (septembre id.); — fol. 209, 3 écus 11 s. 8 d., accordés à Balthazard Liégeard, tant pour la fourniture de la vaisselle d'étain faite à M. le maréchal de Laverdy pendant son séjour à Dijon, que pour les verres cassés et les plats d'étain perdus (août 1602); — fol. 214, 6 écus donnés à Pierre Milleton, marchand, pour prix des confitures dont la ville fit présent à Madame femme de M. Vitu, ambassadeur pour le Roi en Suisse, lors de son passage à Dijon avec son mari et les « seigneurs des Ligues allant devers le Roy pour renouveler l'alliance avec Sa Majesté » (octobre 1602); — fol. 228, 17 l., prix convenu avec Edme Ranquet, peintre, pour « paindre l'armoyrie du Roy et faire la croix tant de part que d'autre de l'enseigne blanche colonnelle de la ville (juillet 1603); — fol. 236, 30 l. à déduire de la somme de 105 l., prix convenu avec Nicolas Douhin, maître peintre, pour faire « un tableau du crucifiement de Notre-Seigneur » que l'on dut mettre au-dessus de la cheminée de la Chambre du Conseil de l'Hôtel-de-Ville (mars 1604); — fol. 238, 105 l. 5 s., payés à Jean Vecelin, Pierre Preschan et Simon Bonotte, pour avoir transporté de Dijon « à Nissy » les bagages de l'évêque de Genève qui était venu prêcher le carême en cette ville (mai id.); — fol. 253, 39 l. allouées à Antoine de Recouvrance et Étienne Gautheron, maîtres peintres, pour le feu de joie qui fut fait à Dijon par les ordres du Roi, à l'occasion de l'élection de N. S. Père le Pape (mai 1605); — fol. 274, 30 l., salaire dû à Antoine de Recouvrance, peintre, tant pour la descente qu'il fit à Saint-Jean-de-Losne que pour avoir exécuté en double exemplaire le dessin représentant le canal qui devait « porter basteau jusque sous les

murailles de la ville de Dijon », et dont un exemplaire fut donné au Sr Bradeley, maître des digues du Roi, et l'autre « mis dans le sacq de la ville où sont les pièces des poursuittes faites pour obtenir la permission d'établir ledit cours » (décembre 1606); — fol. 278, 25 s. dus à Jean Boucherot, maçon, pour avoir, en fournissant les matériaux employés à cet effet, établi et dressé en la grande salle de l'Hôtel de Ville un fourneau qui servit à faire distiller « de l'eau de romarin » préparée par Pierre Barzelin, de la ville d'Ariette en Italie, en présence de plusieurs échevins (février 1607); — fol. 287, 24 l. 7 s. 9 d., prix des drogues et médicaments fournis par Claude Devillebichot, pour les pestiférés, dans le cours de l'année 1606 (avril id.); — fol. 296, 30 l. dues à André Desbeufz, serrurier, pour ouvrages faits à l'horloge de l'église Saint-Jean (octobre id.); — fol. 298, 6 l. alloués à Claude Chrétien, exécuteur de la haute justice, pour avoir traîné sur la claie depuis les prisons de Dijon jusqu'au village de Fontaine « ung fantome et efigie » représentant la personne de « Claude Petot, dudit Fontaine, fugitifz, « condamné par sentence donnée à la mairerie dudit « Dijon à estre froissé et rompu audit lieu de Fontaine, « ce que ledit Chretien a exécuté devant le lieu appelé « le perron où s'expédient les jours ordinaires, en- « semble pour avoir dressé ung eschaffaud où ladite « exéeution a este faicte, planté une rouhe audit lieu, « ou le fantome a este mis et posé, et ce pour un « meurtre commis par ledit Petot à la personne d'un « nommé Chisseret » du même village (30 octobre 1607); — fol. 316, 4 l. payées à Claude Masson, sergent de la mairie, tant pour le louage de son cheval que pour la dépense de bouche qu'il fit en accompagnant le Sr « Poffier », échevin, chargé de la conduite de plusieurs individus « aux endroitz où sont les héritages appellés maraiz comme estans entenduz et ayans la propriété de dessaicher ces maraiz et de les rendre fertilles et bons pour en tirer le fruict et commodité »: ils furent d'abord conduits à Arc-sur-Tille auprès de M. de Tavannes, puis, sur son avis, ils allèrent ensuite aux villages d'Arceau et de Flacey (juillet 1608); — fol. 341, 24 l. données à Jean Bossuet et Chrétien Bouquin, « vouturiers par terre », sur le prix convenu avec eux pour nettoyer la place des Cordeliers (20 août 1609); — fol. 360, 97 l. prix tant des cierges allumés à la Sainte-Chapelle, autour du catafalque, sur le grand autel, etc., lors du service solennel célébré pour le repos de l'âme de Henri IV, que des bougies portées à l'occasion de cette cérémonie par les magistrats des cours souveraines et du bailliage, les officiers de la mairie, etc. (mai 1610); — fol. 363, 120 l. allouées pour les frais de voyage de deux échevins envoyés en Bresse, où était le baron de Lux, afin de l'informer des mesures prises pour la garde de la ville à la mort du Roi (juin id.), etc.

M. 467. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 284 feuillets, papier.

1610-1621. — Registre des mandements. — Mandats (copie des) délivrés à Philibert Nicolardot, dont ceux de: fol. 9, 7 l. 15 s. allouées à Nicolas Allard, sergent de la mairie, et Guy Viard, messager de la ville, qui portèrent du vin « en bouteilles et des hostes » offerts par la ville à M. de Cures, maréchal général des armées du Roi, qui était à Saint-Seine-sur-Vingeanne, avec une nombreuse cavalerie (avril 1611); — fol. 13, 67 l. payées au Sr Gyllot, apothicaire, pour dix-huit boîtes de confitures, dont douze offertes au cardinal de Joyeuse, passant par Dijon en se rendant à Rome (mai id.); — fol. 17, 191 l., prix de soixante-quinze livres de confitures, dont cinquante furent offertes à Mgr le Grand Écuyer de France, gouverneur de la province, et vingt-cinq au baron de de Lux, son lieutenant, en considération des services qu'ils rendirent à la ville, en empêchant que les gens de guerre ne logent aux environs (juin id.); — fol. 22, 2,000 l., montant des honoraires alloués à MM. Bossuet, Delaborde, Le Goux, conseillers au Parlement de Bourgogne, et Pierre Garnier, échevin, députés à Paris, afin de présenter au Roi leur avis sur la forme « qu'ils croyent estre propre et utile pour procéder à l'élection du vicomte-maïeur » (septembre 1611); — fol. 24, 27 l. dues à Nicolas Laureau, sergent de la mairie, pour les frais du voyage qu'il fit à Paris pour porter les pièces du procès que la ville avait contre les Chartreux au sujet du droit de passage par la porte d'Ouche, dont jouissaient depuis longtemps les habitants pour aller en l'église de ces religieux et que ceux-ci voulaient obliger à passer par le chemin des Perrières (octobre 1611); — fol. 31, 56 l. payées à François Laureau, cabaretier, pour deux dîners, l'un offert par la ville à l'évêque de Belley et auquel assistèrent plusieurs des magistrats municipaux, l'autre que prirent ces magistrats réunis en la Chambre du conseil au sujet des plaintes à adresser aux commissaires du Roi contre les Réformés (février 1612); — fol. 32, 16 l., prix d'un manteau de drap gris, d'un chapeau de feutre blanc, d'un baril et de « clicquettes » donnés à François Dambrung, ci-devant sergent de la mairie, le jour qu'il fut conduit à la léproserie « comme entaché de ladite maladie » (février 1612); — fol. 36, 10 l.

14 s. pour achat de soixante-quatre feuilles de fer blanc employées à garnir « le Jacquemart » de l'horloge de Notre-Dame (mars id.); — fol. 58, 12 l. 8 s., accordées à Me Pierre Fourneret, receveur général du taillon, capitaine des « enfans arquebuziers » de la ville, et 6 l. à Guillaume Cuyer, bourgeois, enseigne de cette compagnie, pour les indemniser des frais à leur charge, lorsqu'elle prit les armes au passage à Dijon du connétable de Montmorency (février 1613); — fol. 73, 1,177 l. 10 s. formant le solde de la somme de 7,177 l. 10 s., due à François Venevault, Claude Chavance et autres pour la réfection des murailles de la ville (décembre 1613); — fol. 74, 31 l., prix de douze boîtes de confitures offertes à M. Bossuet, maire de la ville, à l'occasion des fiançailles de sa fille (id. id.); — fol. 119, 15 l. accordées à Jacques Vallot, procureur-syndic, qui, envoyé à Chalon, afin de savoir si la peste régnait en cette ville, ainsi que le bruit en courait, avait employé trois jours à ce voyage (octobre 1615); — fol. 129, 191 l. 10 s., alloués à Claude Perrot, couvreur, et Blaise de Jurebert, receveur des impositions au bailliage, pour la fourniture de sept cent quarante-deux tonneaux sans fonds, qui furent remplis de terre et « employés à boucher les bresches » des remparts (novembre 1615); — fol. 141, 50 l. à valoir sur le prix convenu avec Jacques Ramezet, tapissier à Châtillon-sur-Seine, pour garnir de tapisseries la salle du Conseil de la ville (mars 1616); — fol. 159, 16 l. 10 s., prix des flambeaux pesant seize livres et demie, que les Capucins portèrent à une procession faite la nuit, le 15 juillet 1616, afin d'obtenir la pluie nécessaire pour les biens de la terre (novembre id.); — fol. 159, 150 l. à valoir sur les gages alloués à Albert Florance dit Carpentier, ingénieur, chargé de la direction des travaux que l'on faisait à la courtine du boulevard Saint-Nicolas (octobre 1616); — fol. 173, 198 l. 14 s., payés à Pierre Dubois, menuisier, et à trois de ses confrères, pour le portique que la ville fit dresser à l'occasion du bâptême du fils de M. de Terme, premier gentilhomme de la chambre du Roi, capitaine du château de Dijon, frère de M. de Bellegarde, marquis de Seurre (février 1617); — fol. 200, 4 l., prix du bois acheté par l'exécuteur de la haute justice, pour « l'exécution de « mort de Lambert Bonnemain, condamné par arrest « à faire amande honorable devant Dieu, à la repré- « sentation et image estant près l'église Saint-Jean; « son corps et membres froissez, jeté dans le feu pour « y estre consommé et les cendres mises au vent », et 50 s., prix de la torche que tint le condamné pour l'amende honorable (décembre 1617); — fol. 205, 15 l. allouées à Nicolas Laureau, pour avoir porté à Montbéliard des lettres de la municipalité invitant le sieur Flaman, « fontenier » audit lieu, à venir à Dijon à l'effet de mettre à exécution « le dessaing et projet des fontaines en divers endroitz, pour l'embellissement de la ville et utilité du publicq » (avril 1619); — fol. 218, 60 l. à déduire du prix convenu avec les sieurs Clamonet et Mongin, maçons, pour le bassin et le piédestal de la fontaine que l'on rétablissait place Saint-Michel (juillet 1618); — fol. 264, 60 l. dues à Edme Monnin, taillandier, pour avoir raccommodé les moulins à bras de la ville, dont on s'était servi pour moudre les grains en l'année 1619, à cause du manque d'eau (juin 1620); — fol. 267, 8 l. payées à Maurice Blondeau, maître fondeur, pour avoir posé quatre tuyaux de cuivre « es masques du petit bassin de la fontayne de la place de la Saincte-Chapelle, par lesquelz jettent l'eau dans le grand bassin » (juillet 1620); — fol. 273, 9 l., montant d'un semestre des gages de Jean Guillaume, chargé de faire subir « la question et moyne de camp » aux prisonniers qui y étaient condamnés (octobre id.), etc.

M. 468. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin ; 406 feuillets, papier.

1621-1633. — Registre des mandements. — Mandats (copie des) délivrés au même receveur et à d'autres personnes, dont ceux de : fol. 13, 32 l. dues à Pierre Chardenon, serrurier, pour avoir fait divers ouvrages de sa profession aux prisons de la ville et fait les « ferremens et cloux » pour ferrer les prisonniers (juin 1621); — fol. 24, 27 l. payées à Prudent Guenyot, maçon, pour travaux de maçonnerie exécutés aux prisons de la ville et avoir « mis quatre pierres à feu au milieu du chauffoir desdites prisons pour allumer le charbon des prisonniers » (novembre 1621); — fol. 27, 500 l. allouées à la fabrique de l'église Notre-Dame, pour employer à la refonte de la grosse cloche de cette église qui était « cassée et rompue puis peu de jours » (janvier 1622); — fol. 64, 8 l. données selon l'usage, à Me François Quarré, chanoine de la chapelle aux Riches, pour avoir « abatu l'oyseau ou papegau du jeu de l'Arbaleste », dont le tir avait lieu chaque année le premier dimanche de mai, et 5 l. allouées au même pour avoir « abatu l'oyseau ou papegau du jeu de l'Arc », dont le tir annuel avait lieu le dimanche de Quasimodo (juin 1623); — fol. 67, 50 l. pour un semestre des gages de Claude Girardin, fontainier, chargé de l'entretien des fontaines et bassins des places ou rues Saint-Michel, Sainte-Chapelle, des Cordeliers et dessous le Grand-Bourg (juillet 1623); — fol. 82, 34 l., prix

de divers ouvrages faits pour la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, par Barthélemy Vitry, maître brodeur, qui avait notamment brodé une chasuble dont il fournit l'étoffe, et 53 l. prix « d'un calice et de deux chaînettes d'argent faits pour cette chapelle par le Sr Briet, orfèvre, déduction faite de la valeur de trois marcs et deux onces de vieil argent qu'on lui remit à cet effet (janvier 1624); — fol. 103, 250 l. allouées à Me Jean Collot, secrétaire du Roi, tant pour le rembourser de ses avances pour le scel et l'expédition des lettres-patentes du Roi, autorisant le percement de nouvelles rues à Dijon, que pour l'indemniser des dépenses qu'il fit à Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye et autres lieux où il se rendit afin de solliciter ces lettres (août 1624); — fol. 104, 50 l. accordées à Me Benoît Rajaud, secrétaire en la Chambre du conseil, pour avoir fait transcrire sur parchemin le cartulaire de la ville afin de laisser la copie sur le bureau pour servir d'instruction aux échevins (id. id.); — fol. 159, 59 l. 16 s., prix du sucre et des confitures donnés aux « arbitres et superarbitres » qui décidèrent dans un procès entre la ville et Messieurs du clergé (mai 1627); — fol. 162, 20 l. versées à Jacques Briet, receveur du jeu de l'Arquebuse, à l'effet de faire tirer, le jour de la fête de la Sainte-Hostie, un prix au mousquet, auquel pourront concourir tous les habitants de la ville en prêtant le serment requis et en donnant une fois seulement ce que bon leur semblera pour l'entretien du jeu de l'Arquebuse (juin id.); — fol. 197, 34 l. 10 s. payés à Pierre Mollée, apothicaire, pour douze livres de confitures sèches dont il fut fait présent à Mme la baronne de Tavannes, « en recongnoissance des bons offices « quelle rend journellement en la Chambre des Esleus « et encore nouvellement en ce qui est de l'emprunct « de feu M. de Nemours, le païs s'estant chargé d'ac- « quiter la partie prétendue par les dames de Vaul- « grenan et de Viteaux » (octobre 1628); — fol. 199, 26 l. dues à Nicolas Gaulle, menuisier, pour avoir fait deux huttes de bois près des Tanneries, d'après les ordres des commissaires députés pour « la santé », afin d'y interner des personnes de la rue des Champs (des Godrans) qu'avait fréquentées un jeune homme présumé atteint de la peste (id. id.); — fol. 206, 345 l., montant des sommes dues à Florent Despesche, Ph. Quantin, Léonard de Recouvrance, Jacques Gautheron, Antoine Girard, etc., peintres, employés avec leurs serviteurs aux ouvrages de leur profession, ordonnés pour le feu de joie que l'on fit à l'occasion de la prise de La Rochelle (décembre id.); — fol. 220, 22 l. accordées à Jean Guyot, sergent royal, pour la façon de quarante-quatre tocques de taffetas rouge et bleu remises aux fifres et tambours qui servirent dans les compagnies d'infanterie, lors de l'entrée du Roi à Dijon en 1629 (février 1629); — fol. id. 284 l. 5 s., prix de dix-huit cent quatre-vingt-quinze tombereaux de sable « conduits par les rues de la ville où Sa Majesté a passé pour faire son entrée, affin d'éviter quelque accident » (id. id.); — fol. 234, 50 l. allouées à Nicolas Clamonnet, maçon, pour avoir parachevé les armoiries de France et de Navarre au portail du pont-levis de la porte d'Ouche (avril id.); — fol. 237, 86 l. 4 s. 9 d. pour rembourser de ses avances et frais de voyage M. François Bestonnier, avocat et échevin, envoyé à Saulieu, où MM. de la Chambre des comptes s'étaient retirés à cause de la peste, afin de solliciter auprès d'eux au sujet d'un procès soutenu contre la ville par les pâtissiers qu'elle voulait assujettir au paiement d'un droit sur les farines, dont ils furent déchargés (mai id.); — fol. 259, 8 l. accordées à Pierre Corderot, orfèvre, pour prix du vin par lui envoyé au cardinal de Richelieu, « estant à Dijon au mois de janvier 1629 » (janvier 1630); — fol. 261, 72 l. données à Me Pierre Terrion, « procureur du Roi ez eaux et forestz au bailliage de Dijon », et Guillaume Gallois, avocat au Parlement, échevins, pour les frais du voyage qu'ils firent à Beaune, afin de solliciter de Messieurs de la Chambre des comptes de différer la vérification de « l'édit de l'établissement des élections » (mars id.); — fol. 263, 17 l., prix des cierges, flambeaux et chandelles fournis à la ville par Jean Montaubin, marchand, dont huit flambeaux de cire neuve, qui servirent pour faire les rondes et patrouilles ordonnées par les magistrats lors de la sédition du 28 février 1630 (sédition dite du Lanturlu, occasionnée par l'établissement des élections en la province) (9 avril id.); — fol. 270, 191 l. 8 s. payés à MM. Milletot, conseiller au Parlement, de Frasans, greffier au bureau des finances, et autres, pour prix de seize feuillettes de vin qui furent « portées par soixante-quatre personnes au logis de M. le duc de Bellegarde, le 26 avril 1630, lors de l'entrée du Roi à Dijon » (id. id.); — fol. 276, 10 l. allouées à Claude Boulée, carrossier, pour avoir fait enlever « les « butins et immondices qui estoient aux advenues du « Chasteau du costé de la ville pour en rendre l'acez « et le passage libre, à cause que l'on disoit que le Roy « y vouloit entrer » (mai 1630); — fol. 279, 33 l., prix de trois faisans achetés chez le Sr Loison, pâtissier, et donnés au duc de Bellegarde, pour traiter les princes et seigneurs de la suite du Roi, venus à Dijon avec lui (mai id.); — fol. 295, 136 l. 5 s. accordés pour les frais du voyage de Claude Canabelin, échevin, envoyé en Champagne, afin d'y acheter des grains pour un magasin à blé que l'on voulait établir à Dijon (octobre id.); — fol. 307, 140 l. payées à Antoine Guion,

Louis Larbalestrier et autres, pour avoir, le 4 novembre 1629, transporté, avec treize chevaux et quatre hommes, de Dijon en Bresse, l'équipage de M. le maréchal de la Force allant prendre le commandement de l'armée du Roi (janvier 1631); fol. — 314, 12 l. dues à Abraham Grusot, bourgeois, et à l'un des conseillers de la ville, pour les frais du voyage qu'ils firent au mois de mars 1631, « du costé de Chanceaux à la rencontre de Mgr le duc d'Orléans, frère unique du Roy, et recognoistre s'il prenoit la routte de ceste ville où l'on disoit qu'il avoit dessein de venir » (avril id.); — fol. 317, 200 l., prix des quarante-six cadenas et trente-deux barres de fer posés par le Sr Chardenon, serrurier, pour fermer à l'extérieur les portes et fenêtres des demeures des habitants « ataintz ou soupçonnez de mal contagieux » (id. id.); — fol. 323, 50 l. payées à Me Nicolas Junot, huissier, aux requêtes du palais, pour avoir logé pendant quinze jours en sa maison de la Madeleine où il demeurait, M. du Chastelet, intendant de la province, et lui avoir fourni le linge, ainsi que la vaisselle et autres objets dont il avait eu besoin (mai id.); — fol. 325, 150 l. 10 s. à valoir sur la somme de 260 l. prix convenu avec les maîtres menuisiers Nicolas et Jean Corset, pour l'établissement au Paquier de l'Ile et lieux voisins, de dix loges en bois de « fouteault » (hêtre) pour l'internement des pestiférés (id.); — fol. 336, 53 l. allouées pour le salaire de Bonaventure Fichet, tapissier, employé à meubler les chambres du Logis du Roi, affectées au logement du prince de Condé et des principaux de sa maison (juillet id.); — fol. 353, 20 l. données au PP. Cordeliers, en l'église desquels on avait procédé à l'élection du maire et reçu son serment, ainsi que celui des autres magistrats municipaux, la peste régnant en la maison des Jacobins où avaient lieu d'habitude ces cérémonies (novembre id.); — fol. 363, 55 l. 4 s. accordées à Mre Jacques Vallot et Jean Casotte, échevins, tant pour les frais du voyage qu'ils firent « proche Avallon » les 22, 23 et 24 mars à la rencontre du prince de Condé, pour lui présenter « le procès-verbal dressé par les « vicomte-maïeur et eschevins des violances et excez « commis le 21 mars 1632 par les soldats de la garni- « son du chasteau, à l'endroit d'aucuns habitans afin « d'en avoir raison et justice, que pour le salaire « d'un homme à pied qu'ilz auroient mené avec eux, « et pour celui d'un messager de Viteaux qui seroit « venu toute la nuict en cette ville donner advis à la « chambre de l'arrivée à Viteaux de mondict sei- « gneur » (mars 1632).

M. 468 *bis*. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1750-1751. — Registre des mandements. — Mandats (copie des) délivrés pour le paiement de : fol. 4, 4 l. allouées au Sr Gruère, pelletier, pour avoir raccommodé l'épitoge de la robe violette de M. Larcher, échevin; — id. 63 l., prix de trois douzaines de bouteilles de vin vieux de Bourgogne des meilleurs climats, achetées chez le Sr Bernard Charbonnier et présentées à M. le duc de Richelieu en l'hôtel Saint-Louis où il était descendu; — fol. 6, 343 l. payées au Sr Leprince, confiseur, pour vente des confitures, sèches, assorties et ornées, présentées en coffret à Mme de Barberic de Courteille, à son arrivée en cette ville chez M. le premier président Delamarche, son père; — fol. 14, 30 l. données à Bénigne Cornisse, questionnaire, pour avoir, en exécution d'un jugement de police, fustigé sous la custode et marqué de la lettre M aux prisons de la ville, les nommés Magny, Martin et Marie Quinody, vagabonds mendiants; — fol. 17, 2,199 l. 6 s. 6 d., montant des frais faits à l'occasion du passage à Dijon, le 5 octobre 1749, de Mme la comtesse de Toulouse, accompagnée de Mlle Dantin, dont 1,500 l. remises à Leprince, confiseur, pour prix des confitures sèches offertes à cette comtesse, et 36 l. au peintre Bernard, pour avoir peint sur des écussons les armes de la ville et celles de ces dames; — fol. 18, 275 l., prix d'une feuillette vin « blanc de Morachais envoyée à Mme de Saint-Florentin à Paris », etc.

M. 469. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin; 150 feuillets, papier.

1753-1770. — Registre des mandements. — Mandats (copie des) délivrés pour le paiement de : fol. 9, 925 l., accordées aux cent vingt-sept sergents du guet pour leur service pendant l'année 1754 (17 août 1754); — fol. 14, 809 l. montant des dépenses faites pour le feu d'artifice tiré à l'occasion du passage à Dijon du marquis de Paulmy, secrétaire d'État de la guerre (septembre 1755); — fol. 15, 240 l. payées au Sr Bizac, sculpteur, pour une statue de Vénus en pierre blanche, qu'il avait faite pour le jardin de l'Intendance (novembre id.); — fol. 20, 170 l. allouées à titre d'indemnité aux adjudicataires de l'entretien des lanternes servant à l'éclairage des rues, dont vingt furent totalement brisées et vingt brisées à moitié par l'orage du 19 février 1756 (26 mai 1756); — fol. 26, 580 l., prix, y compris les frais d'emballage et d'expé-

dition de confitures prises chez le Sr Coqueau, « maître confiturier », et envoyés de la part de la ville à Mmes de Saint-Florentin, de Paulmy et de Courteille (mars 1757); — fol. 29, 144 l. dues au Sr Sordoillet, sculpteur, pour prix d'une statue représentant Mercure, placée au jardin de l'Intendance (6 août 1757); — fol. 45, 48 l. dont il fut fait cadeau aux domestiques de M. Bouhier de Bernardon, qui venait de vendre à la ville sa maison contiguë à l'Hôtel de Ville (31 janvier 1760); — fol. 51, 480 l. montant de la gratification accordée à M. de Vouettant, capitaine en second au château de Dijon, pour avoir maintenu l'ordre aux marchés aux grains durant les années 1759 et 1760 (décembre id.); — fol. 65, 57 l. 7 s. remboursés au receveur qui en avait fait l'avance pour les frais d'un déjeuner offert à cinquante officiers de milice bourgeoise ou notables habitants qui se sont trouvés à la porte du Palais, vêtus en habits uniformes et qui ont précédé le corps de ville lorsqu'il vint complimenter Messieurs du Parlement sur leur rentrée (16 avril 1763); — fol. 66, 44 l. 6 s. 9 d., alloués à M. Boulanger, échevin, pour les frais du voyage qu'il fit à Pourlan, à l'effet de prendre la défense des intérêts de la ville à la vente du mobilier des Jésuites, appartenant au collège, plus 8 l. 6 s. 9 d. pour le coût de l'opposition à laquelle il avait fait procéder (2 juin 1763); — fol. 74, 40 l. dues au Sr Claude Boulmier, vitrier, pour avoir monté sur toile huit plans de la ville dressés pour les commissaires des quartiers et fourni les rouleaux, gorges et toiles nécessaires pour la monture de ces plans (avril 1764); — fol. 76, 240 l. honoraires dus à M. de Vernisy, conseil de la ville, « pour la composition d'un second mémoire pour la défense des droits de justice » que la ville avait sur la rente de Pouilly et qui lui étaient contestés par M. Bouhier (juin id.); — fol. 85, 15 l. payées à la Ve Coignard, pour prix d'un volume intitulé : « Traité de l'arrangement des archives » (août 1765); — fol. 86, 1,395 l. accordées à Pierre Cornibert, tonnelier, pour livraison de douze feuillettes de vin de Beaune dont il fut fait présent, savoir : trois feuillettes à M. de Saint-Florentin, une à M. Dumourier, une à M. de Livry, une à M. le Maire, deux à M. Girard et deux à M. Roullin (septembre id.); — fol. 88, 120 l. à M. Antoine, architecte et sous-ingénieur de la province, pour ses honoraires du devis de la construction des voûtes d'un magasin des archives communales, ainsi que pour la levée des plans de différents quartiers de la ville, afin d'en déterminer l'alignement (décembre id.); — fol. 90, 40 l., honoraires des quarante messes que les Jacobins célèbrèrent à la chapelle de l'Hôtel de Ville, pour le rétablissement de la santé du Dauphin, du 19 novembre au 26 décembre 1765 (29 janvier 1766); — fol. 93, 86 l. passées en compte au receveur pour les frais d'un concert donné à S. A. S. à l'Hôtel de Ville, pendant la tenue des États (juillet id.); — fol. 101, 112 l. 12 s. accordés à J.-B. Chatillon, pour le prix des boîtes par lui fournies aux Archives (juin 1767); — fol. 108, 330 l. 16 s. 6 d. alloués à Louise Petitot, relieuse, pour les journées et fournitures par elle faite aux Archives depuis le 17 novembre 1767 jusqu'au 19 mars 1768 (mars 1768); — fol. 111, 417 l. remboursées au Sr Naissant, qui en avait fait l'avance tant pour l'achat des outils nécessaires à la reliure des registres de ce dépôt que pour le paiement des gens employés à y relier (23 juin id.); — fol. 115, 200 l. données à la veuve de M. Lejolivet, voyer de la ville, pour une demi-année de la pension viagère à elle accordée sur les gages du voyer, par ordre du Roi, en date du 14 mai 1766 (28 décembre id.); — fol. 125, 48 l. dues à Joseph Taisand, maître maçon, pour impression d'un mémoire où il apprend les fraudes des entrepreneurs (5 janvier 1770); — fol. id., 18 l., prix de deux fleurs de lys en cuivre doré, faites par les sieurs Léonard Duperrier, fondeur, et Meigné, dit Nantua, serrurier, auquel il fut en outre donné 3 l. pour mettre ces fleurs à la porte de M. Raviot, maire de la ville (janvier id.); — fol. 129, 1,000 l. allouées à M. Develey, commissaire à terrier, chargé de dresser celui de la ville de Dijon « pour le terme de la convention faite avec lui le 3 janvier 1768 » (27 août id.).

M. 470. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1770-1786. — Registre des mandements. — Mandats (copie des) délivrés du 31 décembre 1770 au 6 juillet 1786 pour les paiements de : fol. 2, 1,320 l. au nommé Cornibert, tonnelier, pour prix des vins offerts par la ville, à titre de présent, pendant l'année 1770; — fol. 3, 3,800 l. pour les gratifications données à Messieurs de la Chambre de police, savoir : à M. le Maire, 800 l., au 1er, 2e et 3e échevins, à chacun 400 l., aux 4e, 5e et 6e échevins, à chacun 300 l., au syndic 300 l., au secrétaire 300 l., au commis de la Chambre aussi 300 l.; — fol. 5, 102 l. pour la dépense de la tenue des jours de Fontaine-les-Dijon; — fol. id., 550 l. au P. Vallée, religieux minime, pour ses prédications pendant le Carême de l'année 1772; — fol. 6, 600 l. à M. Courtois, échevin, pour les peines qu'il s'était donné à Paris à solliciter les arrêts du 15 mars 1772; — fol. 11, 364 l. 13 s. 6 d. au Sr Lavoisot, marchand, pour cent bouteilles de vin envoyées à MM. de Nogaret et du Chauffour, après l'obtention de ces arrêts

(3 avril 1773); — fol. 14, 72 l. au sieur Ruppe pour prix de trois douzaines de bouteilles de vin offertes de la part de la ville à M. le duc de Luxembourg « à son passage à Dijon à la tête de son régiment » (18 septembre id.); — fol. 17, 550 l. à M. Doriac, chanoine de Valence, pour ses prédications du Carême (26 mars 1774); — fol. 18, 300 l. aux musiciens qui exécutèrent une messe en musique à la Sainte-Chapelle pour le repos de l'âme du Roi (1er juin 1774); — fol. 19, 6,301 l. 8 s. aux sieurs Champagne frères pour achat de dix-neuf pièces et une feuillette de vin, destinées à faire des présents à diverses personnes de condition (6 août id.); — fol. 20, 116 l. 18 s. au Sr Leprince, confiseur, prix des confitures fines qui furent présentées à la marquise de Roncherolles (19 août id.); — fol. 29, 287 l. au sculpteur Tenance et au menuisier Petit, pour fourniture et façon du modèle de la salle des spectacles (18 mars 1776); — fol. 31, 434 l. pour le feu d'artifice et les « deux volées de canon tirées par le Sr Viret, artificier, lors du passage à Dijon de la duchesse de Chartres (23 août id.); — fol. 36, 365 l. 17 s. à Rousselin, tonnelier, pour livraison des vins qui furent présentés à S. A. R. Monsieur, frère du Roi, à sa venue en cette ville (17 juillet 1777); — fol. 37, 523 l. au nommé Gilquin, pour l'illumination faite en l'honneur du même prince (12 décembre id.); — fol. 41, 352 l. dues à Monier, graveur, pour avoir gravé les « quarrés destinés à frapper la médaille de l'Arquebuse, fourni cette médaille et payé son port de Genève à Dijon (20 juin 1778); — fol. id. 4,380 l. 13 s. 6 d. pour les vins achetés chez les frères Champagne, et qui furent offerts par la ville à M. l'Évêque de Dijon, lors de son entrée, à M. le premier président de Saint-Seine, à M. de Saint-Maurice, etc. (8 août id.); — fol. 42, 17,820 l. à M. Pierre Tourtelle-Saugrain, entrepreneur général de l'illumination publique de Paris, pour fourniture de deux cent soixante-dix lanternes à reverbères, y compris leurs accessoires, transport et mise en place (13 novembre id.); — fol. 43, 3,103 l. 14 s. au Sr Courtois, charpentier, pour prix des poteaux et potences qu'il avait fournis pour l'établissement de ces réverbères (16 janvier 1779); — fol. 49, 1,000 l. au nommé Chefdeville, exécuteur de la haute justice, pour ses gages de l'année 1780, lesquels lui seront payés par mois et par avance à raison de 83 l. 6 s. 8 d. par mois (26 février 1780); — fol. 57, 4,090 l. 18 s. 8 d. à M. Mathey, notaire, pour l'acquisition de terrains destinés à l'établissement d'un nouveau cimetière, suivant acte du 17 mars 1781 (3 novembre 1781); — fol. 58, 600 l. au Sr Viret, artificier, pour prix du feu d'artifice tiré le 18 novembre 1781, jour où un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale en réjouissance de la naissance du Dauphin (5 janvier 1782); — fol. 62, 2,000 l. à M. Frantin, échevin, pour être employées au paiement des ouvriers qui travailleront aux ateliers de charité établis par délibération de ce jour, 27 novembre 1782; — fol. 63, 4,000 l. au même pour être employées au même objet (20 décembre id.); — fol. id., 4,400 l. au Sr Brenot, entrepreneur, pour le premier tiers du prix de l'adjudication des travaux de l'Étang-l'Abbé et de construction d'un lavoir et d'un abreuvoir (28 décembre id.); — fol. 65, 3,000 l. à M. Finot, receveur, en récompense des services par lui rendus à la ville pendant un grand nombre d'années (31 décembre id.); — fol. 70, 1,000 l. au nommé Dufourneau pour ses appointements en qualité de directeur des ateliers de charité (20 mars 1784); — fol. 74, 4,900 l. au Sr Brunot, à valoir sur le montant des travaux exécutés à la Fontaine des Chartreux (28 août id); — fol. 77, 1,260 l. au Sr Murgey, sergent-major, pour une année des gages des sergents de la mairie (27 décembre id.).

M. 471. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin, 139 feuillets, papier.

1750-1771. — Registre des requêtes présentées par des particuliers aux Élus et aux Intendants de la provinces, tendantes à obtenir le paiement de créances, la radiation du rôle des tailles ou du rôle du logement des gens de guerre, et avis donnés à ce sujet par la Chambre de police de la ville de Dijon. On remarque les requêtes adressées : fol. 1, aux Élus par Mme Devoyot, née Desbarres, tendant à la décharge des tailles, conformément aux lettres de relief et dérogeance de noblesse obtenues du Roi le 9 juin 1749. — La Chambre du conseil estime que Mme Devoyot doit continuer à être imposée à la taille, attendu qu'elle jouit des biens de feu son mari (10 juin 1750); — fol. 2, à l'Intendant, par les vénérables Abbé et Prieur de Cîteaux, à l'effet d'obtenir continuation du privilège à eux accordé par les ducs de Bourgogne, confirmé lors de la reversion du duché à la couronne, pour l'entrée en franchise à Dijon de toutes les denrées provenant de leur abbaye. — La municipalité est d'avis qu'il soit fait droit à cette demande (21 novembre id.); — fol. 4, au même, par Gilbert Gouget, curé de Savigny-sous-Mâlain, tant pour lui que pour ses frères, tendant au paiement de 600 l. restant dues sur le prix de la construction du pont des Tanneries. — Le Conseil estime « que le supliant devroit avoir pu-« deur de former une pareille demande, les défectuosi-« tés du pont étant annoncées par le rapport et que « l'évènement a justifié qu'il étoit mal construit puis-

« qu'il est tombé » (16 janvier 1751); — fol. 40, au même, par les monnayeurs demandant la révocation de l'ordonnance du 20 février 1758, qui les oblige au logement des gens de guerre, attendu le rétablissement de la Monnaie. — Le maire et les échevins déclarent qu'ils ne connaissent aucuns des privilèges des ouvriers de la Monnaie, que parmi eux il en est beaucoup qui sont marchands à boutique ouverte, que d'autres exercent des professions incompatibles, telles que celles d'avocat, médecin, procureur, et par conséquent, ne sont pas d'avis de faire droit à leur supplique (17 mars 1759); — fol. 46, au même, par Jean-Marie Bouhier de Bernardon, conseiller au Parlement, tendant au paiement d'une année d'arrérages de la somme de 18,000 l. à lui due par la ville pour l'acquisition de la maison Bernardon, contiguë aux prisons, suivant acte du 30 janvier 1760. — La Chambre de ville est d'avis d'effectuer ce paiement (13 février 1760); — fol. 71, aux Élus, par M. le « comte D'Welle », demandant une somme de 10,000 l. pour être employée à rendre la rivière d'Ouche flottable depuis Veuvey jusqu'à Dijon. — Le Conseil reconnaît que le flottage des bois sur l'Ouche serait très utile à la ville; il l'autorise donc volontiers, sous la réserve que la municipalité ne sera recherchée en aucune manière à ce sujet (5 décembre 1764); — fol. 74, à l'Intendant, par les nommés J.-B. Foucheret et Claude Chouard, à l'effet d'obtenir le paiement de 7,898 l. pour fourniture et façon de trois habits écarlates pour les aides-majors du guet et de surtout et de casaque du tambour-major. — La municipalité estime qu'il doit être fait droit à la demande des suppliants (27 avril 1765); — fol. 89, au même, par Jacques Brisson, directeur des spectacles à Dijon, demandant le remboursement de 640 l. payées par lui au Sr Dubois, peintre, pour un décor représentant une forêt, placé dans la salle de spectacle. — La Chambre du conseil dit qu'il est faut que ce soit par son ordre que Dubois est venu en cette ville et fait un ouvrage si mauvais que l'on fut obligé de le détruire pour réparer le mal qu'il avait causé, et, pour ces motifs, est d'avis de décider que le décor restera à la ville et de débouter Brisson de sa demande (21 janvier 1767); — fol. 92, à la Cour, par les maîtres fripiers demandant l'homologation d'un règlement dont copie est jointe, pour l'exercice de leur commerce. — Les vicomte-maïeur et échevins estiment qu'il est important, pour faire cesser les abus que commettent les revendeurs et revenderesses à la toilette, d'approuver leurs statuts ou règlement (16 mai 1767); — fol. 108, requête de Gabriel Poyet, charpentier, réclamant le paiement de 1,240 l. qui lui sont dues pour la construction de la fontaine des Suisses. — Le Conseil, après avoir vu les pièces, estime qu'il est juste d'effectuer le paiement demandé (13 octobre 1768), etc.

M. 472. (Registre.) — In-folio, reliure parchemin, 38 feuillets, papier.

1770-1786. — Registres des requêtes présentées aux mêmes et ordonnances de l'Intendant autorisant les paiements de : fol. 2, 14,150 l. au Sr Taisand, pour l'entretien des pavés et l'enlèvement des boues de la ville pendant le second semestre de l'année 1770; — fol. 3, 18,744 l. 7 s. à divers pour travaux exécutés à l'Intendance et à l'hôtel du Gouvernement (21 décembre 1771); — fol. 5, 3,400 l., pour huit années de pension dues au Collège (18 juin 1772); — fol. 7, 2,810 l. 10 s. au S. Foucherot, major du guet, pour solde de gages de l'année 1773; — fol. 17, 1,200 l. à Antoine Ormancey, pour prix d'une maison sise rue Musette, démolie pour la construction de partie de la maison de Charité et l'élargissement de ladite rue (9 décembre 1776); — fol. 20, 1,245 l. aux sieurs Normand, Devaux et Charlet, peintres, pour travaux de décoration exécutés dans la salle de spectacle (6 avril 1778); — fol. 21, 230 l. 7 s. à Gilquin, épicier, et Viret, artificier, pour les préparatifs des réjouissances faites à l'occasion de l'heureux accouchement de la Reine (13 février 1779); — fol. 25, 1,139 l. 13 s. 8 d. à Duleu fils, entrepreneur, et autres ouvriers, pour la réparation de la salle de l'Hôtel de Ville servant de bureau d'administration de l'Hôpital général (26 mars 1781), etc.